This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

<36606246240018

<36606246240018

Bayer. Staatsbibliothek

Acad. 208 q 1876,1

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE
DES
SOCIÉTÉS SAVANTES
DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME III.

ANNÉE 1876. — 1er SEMESTRE.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVII.

Wb/69/108

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JANVIER-FÉVRIER 1876.

ACTES OFFICIELS.

Arrêté qui nomme M. Léon Renier, président, et M. J. Quicherat, vice-président de la section d'archéologie, p. 1.

Circulaire relative à la publication des Mémoires des intendants en 1697, p. 1 à 3.

Publication de la numismatique gauloise, p. 4 et 5.

Note de M. L. Delisle sur des manuscrits intéressant la France, récemment acquis par le Musée britannique, p. 5 à 16.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 10 janvier et 7 février 1876, par M. Hippeau, secrétaire, p. 17 à 29.

Section d'archéologie. — Séances des 17 janvier et 14 février 1876, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 30 à 40.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. le comte de Luçay, sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 41 à 44.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur les travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 44 à 47.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur le Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire, p. 47 à 49.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur les Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, p. 49 à 52.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 52 à 56.

Rapport, par M. Anatole de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Brest, p. 56 et 57.

Rapport, par M. A. Chéruel, sur le Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 58 et 59.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, p. 59 à 62.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 62 et 63.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société de statistique de l'Isère, p. 63 et 64.

Digitized by Google

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 64 et 65.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, 65 à 69.

Rapport, par M. Théry, sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 69.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 69 à 72.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 72 et 73.

Rapport, par M. E.-J.-B. Rathery, sur les Annales de l'Académie de Mâcon, p. 74 et 75.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, p. 76 et 77.

Rapport, par M. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts, p. 77 et 78.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur les Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson, p. 79 à 81.

Rapport, par M. Jules Marion, sur les publications de la Société du Musée de Riom. — Monuments historiques de l'Auvergne : Abbaye de Mozat, etc. p. 81 à 86.

Rapport, par M. L. Le Clerc, sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 86 à 88.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur les 37e et 38e sessions du Congrès archéologique de France, p. 88 et 89.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 89 à 91.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 91 à 93.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 93 à 95.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, p. 96 et 97.

Rapport, par M. Clément de Ris, sur le bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, p. 97 à 100.

Rapport, par M. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, p. 100 à 103.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur la 38e session du Congrès scientifique de France, tome II, publié par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 103 à 113.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 113 à 118.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur les travaux de la Société du Musée de Riom, p. 118 et 119.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur les Bulletins de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 119 et 120.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur la publication du Musée gallo romain de la Société archéologique de Sens, p. 120 et 121.

Digitized by Google

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Jourdain, sur des notes concernant l'instruction primaire dans une commune du département de Vaucluse, par M. l'abbé André, p. 122 à 124.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur une charte relative à un interdit lancé sur divers châteaux par Geoffroy, évêque d'Apt (1245), et sur une note concernant une date de la charte d'absolution donnée à Bertrand Raybaud par Guillaume Dalmas, évêque d'Apt. Communication de M. Lacroix, p. 124 à 127.

Texte de la charte relative à l'interdit, p. 127 et 128.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur un document relatif au prix du gibier, en 1560, dans la ville de Grenoble. Communication de M. Lacroix, p. 129 et 130.

Texte de cette communication, p. 130.

Section d'archéologie. — Note sur une réclamation de M. de Fleury, relative à un sceau communiqué par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 131.

Rapport, par M. Alexandre Bertrand, sur une note relative à des objets trouvés à Incheville, près Eu, en 1875. Communication de feu M. l'abbé Cochet, p. 131 à 134.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur les voies commerciales de la poterie romaine. Communication de M. Aurès, p. 134 à 136.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur des marques céramiques du musée de Poitiers. Communication de M. de Longuemar, p. 136 à 138.

Rapport, par M. P. Charles Robert, sur le souterrain de Saint-Saturnin (Cher). Communication de M. Buhot de Kersers, p. 138 et 139.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'inventaire du mobilier de l'église collégiale de Salins (1577-1578). Communication de M. Bernard Prost, p. 139 à 143.

Texte de cette communication, p. 143 à 152.

Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur une note relative au début de l'inscription de Casaria. Communication de M. l'abbé André, p. 153 à 157.

Nécrologie. — Denis-Louis-Martial Avenel, par M. A. de Boislisle, p. 158 à 165.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société d'émulation du département de l'Allier, p. 166.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, p. 166 et 167.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, p. 167 et 168.

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, p. 168.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 168 et 169.

Société des antiquaires de Normandie, p. 169 et 170.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Caen, p. 171 à 175.

Société des antiquaires du Centre, p. 175.

Société d'archéologie du département de Constantine, p. 175 et 176.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 176 et 177.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur, p. 177.

Société dunoise. — Archéologie, histoire, sciences et arts, p. 177 et 178.

Digitized by Google

Société académique de Brest, p. 178.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, p. 179.
Société archéologique de Touraine, p. 179 et 180.
Académie delphinale, p. 180 et 181.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, p. 181.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, p. 181.
Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 182.
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, p. 182 et 183.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 183.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 183 et 184.
Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, p. 184 et 185.
Société académique de Maine-et-Loire, p. 185.
Société nationale académique de Cherbourg, p. 185 et 186.
Académie nationale de Reims, p. 186 à 188.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 188 et 189.
Société nivernaise des sciences, lettres et arts, p. 189 et 190.
Académie d'Arras, p. 190.
Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, p. 190.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 191.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 191 et 192.
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, p. 192.
Société éduenne, p. 192.
Académie de Mâcon. — Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture, p. 193.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 193 et 194.
Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, p. 194.
Société nationale havraise d'études diverses, p. 195.
Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, p. 195 et 196.
Société des antiquaires de l'Ouest, p. 196.
Société d'émulation du département des Vosges, p. 196 et 197.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 197.

CHRONIQUE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne. — Programme des concours de 1877 et 1878, p. 198.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JANVIER-FÉVRIER 1876.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

ARRÊTE :

M. Léon Renier, vice-président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, est nommé président de cette section, en remplacement de M. le marquis de La Grange, décédé.

M. J. Quicherat, membre de ladite section, est nommé vice-président, en remplacement de M. Léon Renier.

Paris, le 24 janvier 1876.

H. WALLON.

CIRCULAIRE AUX MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ, AUX CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE, AUX BIBLIOTHÉCAIRES, ETC. RELATIVE À LA PUBLICATION DES MÉMOIRES DES INTENDANTS EN 1697.

Paris, le 21 février 1876.

Monsieur,

La publication des Mémoires dressés par les intendants, en 1697, pour l'instruction du duc de Bourgogne, va prochainement commencer, conformément aux propositions du Comité des travaux historiques. Fort mal connus jusqu'ici, ces Mémoires pourraient cependant, grâce à leur caractère officiel, nous donner des notions sûres, précises, à peu près complètes, sur la constitution

Digitized by Google

générale du royaume, aussi bien que sur l'état de chaque province à l'une des époques les plus importantes de l'ancien régime. De là ressort l'obligation de livrer au public qui désire s'instruire de nos origines, non plus une analyse confuse et volontairement inexacte de ces Mémoires, comme l'a fait Boulainvilliers, ni des reproductions tronquées, souvent incorrectes, presque toujours annotées d'une façon insuffisante, comme il en a paru un certain nombre dans des recueils de province ou des publications peu connues, difficiles à trouver, mais bien l'ensemble authentique des Mémoires, scrupuleusement édités, rectifiés, s'il en est besoin, à l'aide des documents originaux, complétés lorsqu'un intendant s'est mal acquitté de sa mission, élucidés enfin par des notes qui permettent d'étudier en toute confiance ce tableau de l'ancienne France.

Vous avez pu voir, par les rapports du Comité des travaux historiques[1], que ces considérations ont fait accepter le projet de publication présenté par M. de Boislisle, et que le désir de l'Administration est d'en faire profiter largement chaque province. Mais, portant sur un aussi vaste ensemble, le travail de l'éditeur ne saurait répondre à toutes les exigences, présenter toutes les garanties, que moyennant le concours de tous ceux que la publication intéresse et qui seront appelés à en bénéficier.

Je fais donc appel aux correspondants du Ministère, aux membres des Sociétés savantes, aux conservateurs des dépôts d'archives anciennes ou des bibliothèques, à tous les amis de l'histoire, et je suis persuadé que chacun, suivant ses connaissances spéciales, s'empressera de répondre au questionnaire suivant :

I. Indiquer les copies de chaque Mémoire; où se trouvent-elles, quelle est leur origine, présentent-elles quelques particularités notables, donnent-elles des indications sur l'auteur du Mémoire ou la date de la rédaction, portent-elles des annotations postérieures?

II. Connaît-on des documents relatifs à la composition des Mémoires et à l'usage qui en devait être fait pour l'héritier de la couronne?

III. A-t-on retrouvé les matériaux qui ont servi à dresser chaque

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VIII, p. 9, 190, 287, 391 et 393. Rapport de M. L. Delisle au Ministre, sur la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France (1874), p. 144.

Digitized by Google

Mémoire, et particulièrement les rapports fournis par les subdélégués ou autres agents de l'administration provinciale? Ces documents font-ils connaître les collaborateurs qui ont aidé l'intendant dans l'exécution du travail, ou même à qui l'on doit attribuer la rédaction définitive des Mémoires?

IV. Quels sont les Mémoires publiés jusqu'ici? dans quel temps, dans quelles conditions et par qui ont-ils été imprimés?

V. En dehors des publications intégrales, a-t-il été fait quelques études sur les Mémoires ou sur les matériaux qui ont servi à les rédiger?

VI. Signaler les pièces intéressantes qui pourraient servir à l'annotation du texte des Mémoires ou s'y joindre en appendice.

VII. Des enquêtes analogues à celle de 1697 avaient été faites antérieurement, à diverses époques : signaler les documents qui s'y rattachent.

VIII. Les intendants ou leurs agents ont eu lieu, plusieurs fois dans le courant du XVIIIe siècle, de dresser de nouveaux Mémoires. Ces documents se retrouvent-ils dans les dépôts, ont-ils été publiés, présentent-ils un caractère ou une valeur qui engagent à les utiliser comme appendices à la publication des Mémoires de 1697?

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'aider de vos recherches et adresser vos renseignements, sous mon couvert, au bureau des Travaux historiques et des Sociétés savantes (division des sciences et lettres).

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : H. WALLON.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Chef de division adjoint,
chargé du bureau des Travaux historiques et des Sociétés savantes.

E. SERVAUX.

Digitized by Google

Publication de la numismatique gauloise.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a décidé la publication d'un ouvrage destiné à tenir une place importante parmi les livres d'archéologie mis par le Gouvernement français à la disposition des savants pour fournir à leurs études de précieux et nombreux documents. Il s'agit d'un recueil qui comprendra l'ensemble de la numismatique gauloise.

L'ouvrage projeté se composera de deux parties. La première sera le catalogue raisonné et méthodique de la collection des monnaies gauloises du cabinet de France, à la Bibliothèque nationale. Cette série est unique aujourd'hui, depuis qu'à l'ancien fonds sont venus se joindre d'abord la suite donnée par le duc de Luynes, ensuite la magnifique collection de M. de Saulcy, acquise en 1873 par un vote spécial de l'Assemblée nationale.

Le catalogue, rédigé sous la direction de M. Chabouillet, conservateur, par M. Muret, employé au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, est précédé d'une introduction dans laquelle l'auteur présente un essai de classification, fruit de ses propres études, qui complète les travaux antérieurs de MM. de Saulcy, Ch. Robert, Hucher, A. de Barthélemy, etc. Il est inutile d'insister ici sur l'intérêt qui s'attache à ces monuments, témoignages authentiques des mœurs et de la civilisation de la race gauloise dont notre époque cherche à reconstituer l'histoire sous son véritable jour.

La seconde partie comprendra un texte explicatif et de nombreux dessins exécutés par M. Ch. Robert, membre de l'Institut, d'après les pièces originales qu'il a pu retrouver. Ce recueil sera publié sous la surveillance de la commission de la topographie des Gaules, qui compte parmi ses membres les numismates et les archéologues les plus spécialement versés dans la connaissance des antiquités et de l'histoire des Gaulois.

Le Ministre fait un appel à toutes les bibliothèques, à tous les musées de France et de l'étranger, à tous les possesseurs de collections particulières, afin d'avoir connaissance des pièces qui n'existent pas dans la collection de la Bibliothèque nationale, ou qui ne sont pas représentées dans les cartons de M. Robert. Ces monnaies viendraient ainsi, d'après de bonnes empreintes, compléter le recueil.

Digitized by Google

Les renseignements ou documents devront être adressés à M. le Ministre, pour la division des sciences et lettres (1er bureau).

Note sur des manuscrits intéressant la France, récemment acquis par le Musée britannique.

L'administration du Musée britannique vient de publier le catalogue des manuscrits acquis pour cet établissement depuis 1854 jusqu'en 1860 et qui ont été classés sous les nos 19720-24026 du fonds additionnel. En sept années, le Musée s'est donc enrichi de 4,307 manuscrits, ce qui donne une moyenne de plus de 600 manuscrits par an.

Sur ces 4,307 manuscrits, plus de 200 se rattachent directement à l'histoire et à la littérature de la France. J'en ai sommairement relevé les titres, avec la pensée qu'ils pourraient être insérés dans la *Revue des Sociétés savantes*. Il ne sera pas inutile de signaler à nos compatriotes la présence au Musée britannique de documents précieux dont ils ignorent peut-être l'existence. Il faut aussi donner une idée de l'étendue des pertes que nous avons subies et montrer par là combien il importe de mettre désormais nos dépôts publics à l'abri de toute dilapidation et d'y faire rentrer à tout prix les monuments qu'il serait honteux de nous voir enlever par les étrangers.

L. Delisle.

I. *Manuscrits latins qui intéressent la France, soit comme renfermant des œuvres d'auteurs français, soit comme provenant de bibliothèques françaises.*

Missel de Jean d'Armagnac, évêque de Castres, de 1460 à 1493. (19897.)

Heures du xve siècle, avec les armes de Marguerite Blondel, veuve de François de Créquy, mort en 1518. (19738.)

Heures à l'usage de Nantes, écrites en 1451 par J. B. Girault. (19962.)

Heures de Nicolas Perrenot, sieur de Granvelle, chancelier de Charles-Quint. (21235.)

Collectio canonum ex decretis, etc. xie siècle. Manuscrit de la bibliothèque de Rosny. (22286.)

Prognosticon de Julien de Tolède. Manuscrit du xiie siècle, venu de l'abbaye de Moyen-Moutier. (21167.)

Digitized by Google

Commentaire de Raban Maur sur Jérémie, copié par l'ordre de Maïeul, abbé de Cluni, par le moine Heriman. (22820.)

Distinctions de Nicolas de Biard, XIVe siècle. Au commencement, on lit cette note : «Ego frater Guillelmus de Mailli^co hunc librum in parva libraria dissutum reperi et folia ejus dispersa, in quo XVI folia deficiebant. Dolens ergo quod sic male tractabatur, et dubitans ne aliquis eum, ideo quia incompletus erat, umquam vellet religare, et sic inutilis extitisset, predicta XVI que in eo deficiebant scripsi et addidi eidem, ipsumque religavi, anno Domini MCCCCXXVI, in adventu Domini. Oretis Deum pro me.» (21355.)

C'est évidemment là un livre de l'ancienne bibliothèque de la Sorbonne. Sur le désordre qui régnait au XVe siècle dans la petite librairie de cette maison, voyez les textes que j'ai cités dans le *Cabinet des manuscrits*, II, 198 et 199.

Vies de saints, par Adson, abbé de Luxeuil, Xe siècle. (21917.)

Galien, du XIIe siècle, venu de Saint-Augustin de Limoges. (21995.)

Onosandri strategica, texte grec, aux armes du cardinal de Granvelle. (23895.)

Vers de Hildebert sur les sacrements, XIIe siècle. (22792.)

Opuscules grammaticaux et autres, en prose et en vers, de Serlon, d'Alexandre de Villedieu, de Mathieu de Vendôme, de Henri le Grammairien, etc. XIIIe siècle. (23892.)

Poëmes de Gilles de Corbeil : «Karolinus, de antidotis, de judiciis urinarum.» XIIIe siècle. (22399.)

«Certamen animæ,» poëme didactique et religieux, dont les premiers vers sont :

Qui contemplaris patriæ jubar et meditaris
Gaudie (*sic*) scrutaris nova suscipe dicta scolaris.

Des derniers vers, il résulte que l'auteur s'appelait Raymundus de Rocosello, et qu'il envoya son poëme de la ville de Lodève à l'abbé Pierre de Salvanès. (21243.)

Ce poëme doit être du commencement du XIIIe siècle. Les auteurs du *Gallia christiana* (I, 289) citent un Pierre, abbé de Salvanès, qui figure dans des donations faites en 1215 par «Guillelmus Frotardi de Rocosello.»

Dictionnaire tironien, Xe siècle. (21164.)

II. *Manuscrits contenant divers ouvrages écrits en français.*

Fragment du roman de Tristan, XIVe siècle. (23929.)

Partie du roman de Guiron le Courtois, XIVe siècle. (23930.)

Philomena, XIVe siècle. (21218.)

Digitized by Google

La Consolation de Boëce, traduite par Jehan de Meun, xve siècle. (21602.)

Le gouvernement des princes, de Gilles de Rome, vers 1500. (22274.)

Hystoires de la vie Joseph jusques à la sépulture de Jacob, son père... et y a LXXVIII histoires. XIVe siècle. (19992.)

Abrégé d'histoire universelle, depuis la Création jusqu'en 1307, au mariage d'Édouard II avec Isabelle de France. «Au commencement du monde, depuis que Dieu ot fait ciel et terre, tenèbres et lumieres.» XVe siècle. (21105.)

Les trois pèlerinages de Guillaume de Digulleville, vers 1450. (22937.)

Le jeu des échecs moralisé, traduit par Jehan Ferron, XVe siècle. (21461.)

Le jeu des échecs moralisé, traduit par Jean Ferron. — Beau traité qui parle de la sainte abbaye. — L'arbre de la croix de J. C. — Manuscrit du XIVe siècle, avec cette note : «Iste liber pertinet fratri Petro Basin, quem fecit scribi Neauphe, dum erat ibi residens cum domina regina Blancha, cujus Deus habeat animam.» Manuscrit venu de l'abbaye de Saint-Évroul. (20697.)

Les rédacteurs du catalogue ont cru qu'il s'agissait de Blanche, reine de Navarre, de 1425 à 1441; mais la reine mentionnée ici est incontestablement Blanche de Navarre, femme de Philippe de Valois, laquelle posséda en douaire la seigneurie de Neaufle, près de Gisors, et mourut en 1398.

Le livre de Rustican des prouffiz ruraulx, XVe siècle. (19720.)

Le livre de Senèque des quatre vertus, traduit par Laurent de Premierfait. XVe siècle. (19900.)

Mappemonde spirituelle, par Jean Germain, 1449. (21916.)

Le chemin de Paradis, par Jean Germain, 1457. (23746.)

Le livre des quatre dames, par Alain Chartier, XVe siècle. Exemplaire aux armes de Montmorency. (21247.)

Le petit Bocace, par Georges Chastelain. Copié à Tours, en 1498, par René de la Haye, libraire, pour Jehan Cueillete, notaire et secrétaire du roi. (20809.)

L'art et science de fauconnerie; à la fin, se lit le nom de Jehan Clerget. — Ordonnance de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour la rédaction des coutumes du duché de Bourgogne. XVe siècle. (22784.)

Le livre de l'arbre des batailles et le livre de l'ordre de chevalerie, XVe siècle. (22768.)

Traité sur la discipline militaire, commençant par les mots : «Nous lysons aux histoires romaines.» Au folio 9, mention du roi Louis XII. Manuscrit sur parchemin, avec miniatures. XVIe siècle. (20813.)

Traduction de deux Dialogues d'Érasme, avec une dédicace en vers à Jeanne, fille de Henri de Navarre. Exemplaire de présentation. XVIe siècle. (22782.)

Digitized by Google

Les quatrains de Guy de Faur, sieur de Pybrac, écrits par Esther Inglis, en 1617. (22606.)

Calendrier des bergers, pour les années 1560-1587. XVIIe siècle. (22771.)

Trente-six nouveaux cantiques spirituels, par Jean Taflin et Jean Polyander, avec une adresse aux églises de la langue française réfugiées aux Provinces-Unies, par Jean de la Croix, ministre à Harlem, XVIIe siècle. (20784.)

Catalogue des œuvres de Robert Nanteuil. (19722.)

Ressouvenir du voiage et de la campagne que j'ai faitte en Hongrie, en 1737, par le chevalier Pierre de Baustremont. (19736.)

Observations sur le voyage d'Italie, par Housset, 1752. (19739-19741.)

Modèles de calligraphie de Leclabart, écrivain imitateur de caractères d'imprimerie. Paris, 1783. (20086.)

III. *Histoire de France. — Ordre chronologique.*

Grandes chroniques. Exemplaire relié aux armes de Colbert. (21143.)

Ce manuscrit a été longtemps conservé chez nous, à la Bibliothèque nationale, sous le n° 8298.4. Il en a été frauduleusement enlevé entre les années 1838 et 1848. Voyez la *Revue critique*, n° du 10 mars 1866.

Vie de Dagobert. Vie de Charlemagne, par Eginhard. Thégan. Annales carolines, de 741 à 827. Vie de Pépin, fils d'Ansegise. Vie de Louis le Débonnaire, par l'Astronome. Widikind. Annales des Francs, de 420 à 749. Manuscrit du XIIe siècle, venu de l'abbaye de Steinfeld. (21109.)

Vies et miracles de saint Gall et de saint Otmar, etc. X^e et XIe siècles. (21170.)

Vie de saint Boniface et Vie de saint Maur. XIIe siècle. (21171.)

Les capitulaires recueillis par Ansegise, la loi salique, la loi des Ripuaires, etc. Manuscrit du Xe siècle, dont les gardes contiennent une lettre du pape Adrien IV relative à l'élection d'un abbé de Vierzon. (22398.)

La Philippide de Guillaume le Breton, XIIIe siècle. (21212.)

Vie de saint Louis, évêque de Toulouse, par Joannes de Orta. Exemplaire d'Alphonse, roi d'Aragon et de Sicile. (23775.)

Divers documents relatifs à la France, du XIIIe au XIXe siècle. — Quittance de Jean, sire de Joinville, pour le douaire de sa femme en 1248; copie moderne. — Lettre d'Édouard III à Benoît XII, sur un projet de paix avec Philippe de Valois. — Instructions pour le gouverneur de Languedoc, 8 mai 1372, etc. (21411.)

Compte de Girart d'Anchy, concierge de l'hôtel du roi de Beauté-sur-Marne, de certaine vaisselle et joyaux à lui baillés en garde, de 1381 à 1385. — Semblable compte de Philippe de Savoisy, châtelain de Melun.

Digitized by Google

de 1381 à 1383. — Compte de la délivrance de certains joyaux et vaisselle étant en la tour du château de Melun, en 1391. XIVe siècle. (21358.)

Traité pour le payement de la rançon de Jean, comte d'Angoulême, et d'autres otages en Angleterre, etc. 1412-1417. (21359.)

Ordonnances des généraux maîtres des monnaies du roi Henri VI en France, vers 1422. (21371.)

Ambassade des députés du roi vers le pape Paul II pour le procès de Jean Balue et de Guillaume de Haraucourt, en 1469. XVIIIe siècle. (21231.)

Vie du cardinal Balue. XVIIIe siècle. (21232.)

Traité à l'appui des prétentions de Marie de Bourgogne, par Jean d'Auffay. — Des quatre Marguerites. — Abrégé des histoires des Troyens, en vers. — XVe siècle. (19965.)

Procédures originales des commissaires chargés d'examiner les dires du roi Louis XII pour rompre son mariage avec Jeanne de France, en 1498. Manuscrit sur parchemin. (20917.)

Registre du parlement de Paris, du 12 novembre 1515 au 8 octobre 1516. (23942, 23943.)

Lettre originale du dey d'Alger à Henri II, roi de France, 21 mars 1549. (22166.)

Documents originaux relatifs au concile de Trente : lettres du sieur de Lanssac, négociations entre la France et Albert, margrave de Brandebourg, de 1554 à 1562, etc. (21227.)

Lettres originales adressées à la reine Élisabeth par Henri (depuis Henri III), Catherine de Médicis, Charles IX et Yvon Longues, capitaine de la Fantasie. (20779.)

Lettres du duc de Guise, du duc de Mayenne, etc. au duc de Mercœur, sur les affaires de la Ligue. 1585-1587. (21369.)

Traités avec les Pays-Bas, au XVIe siècle. (19875-19877.)

Cartes, plans et vues de villes et forteresses de France, faites par François Martilleur pour le duc de Sully. 1602-1608. (21117.)

Lettres originales adressées au cardinal de Richelieu. (22052.)

Documents relatifs au projet de dissolution du mariage de Gaston, duc d'Orléans. 1634 et 1635. Manuscrit de la bibliothèque de Turgot, évêque de Séez. (20925.)

Vie du cardinal Mazarin, en italien, dédiée à un prince italien. Commencement du XVIIIe siècle. (20063.)

Papiers de J.-A. de Thou, baron de Meslay, ambassadeur en Hollande de 1656 à 1662. (21233.)

Lettres originales écrites à Pierre Adrien de Vignacourt, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. 1690-1696. (23099.)

Mémoire concernant les colonies et le commerce de la France. 1697-1699. (22109.)

Digitized by Google

Cérémonial de l'ambassade du comte de Portland en France, en 1698. (20806, fol. 116.)

Correspondance et papiers de Filippo-Antonio Gualterio, vice-légat à Avignon en 1696, nonce du pape en France de 1700 à 1706, cardinal en 1706, mort en 1728. (20241-20583 B.)

Papiers de Luigi Gualterio, neveu du précédent, nonce en France de 1754 à 1759. (20584-20686.)

Copie de la correspondance de Mme de Maintenon et de la princesse des Ursins, du 7 juillet 1705 au 27 décembre 1715. (20918-20920.)

Cinq lettres originales de la princesse des Ursins. (22050.)

Lettres de Louis XIV pour livrer aux Anglais la ville et les forts de Dunkerque. 5 juillet 1712. (21367.)

Négociations pour le traité d'Utrecht, documents rassemblés par Willem Buys (20983-20985.)

Recueil sur le traité d'Utrecht, formé par Jean-Arnold de Solemacher. (22637, 22638.)

Rapports sur la population et les ressources de la France, de 1743 à 1761, adressés par les intendants des provinces au Ministre des finances, conformément aux ordres émanés de Philibert Orry, comte de Vignory, contrôleur général des finances, de 1730 à 1745. En 21 volumes petit in-4°, suivis d'un volume sur l'état de l'Angleterre en 1756. (20821-20842.)

Suivent les titres des volumes :

I. Dénombrement des garçons de l'âge de 16 à 40 ans sujets à la milice, etc. 1743.

II. Dénombrement général des peuples du royaume, fait par ordre du roy en l'année 1753 et corrigé en l'année 1755.

III. Mémoires concernant l'agriculture et le produit des terres de chaque province du roiaume. 1745.

IV. Mémoires concernant les nouvelles ressources à faire dans chaque généralité du royaume pour l'augmentation des revenus du roy pendant le temps de la guerre. 1745.

V, VI. Mémoires concernant les principaux établissements contenus dans les villes principales du royaume de France. 1745 ?

VII. État fait à vue de païs par les intendans de païs départis danz les généralités du roiaume en l'année 1745, et en conséquence des ordres du roi, de l'argent et ouvrages d'orfévrerie d'or et d'argent.

VIII. Affaires générales des finances... par rapport aux revenus et dépenses du roi et à tous les droits, taxes et impôts. 1752.

IX. Commerce général et étranger de la France dans les quatre parties du monde pendant l'année 1753.

Digitized by Google

X. Mémoires concernant les ouvrages publics du royaume en l'année 1753.

XI. Affaires générales de la police et de l'hôtel de ville de Paris en l'année 1753.

XII et XIII. Détail des hôpitaux de la ville de Paris et des maisons de force du royaume en l'année 1754.

XIV. Mémoires concernant les moyens de rendre de plus en plus la France florissante, en conservant toujours une étroite alliance avec l'Espagne, les Deux-Siciles, la Suède et la Prusse, par rapport : 1° aux finances; 2° au militaire de terre et de mer; 3° à la justice et police; 4° à l'église; 5° au commerce; 6° à l'agriculture.

XV, XVI. Mémoires concernant les devoirs et fonctions des officiers des cours souveraines et royales du royaume. Année 1755.

XVII. Devoirs et fonctions des principaux officiers des finances du royaume de France. Année 1755.

XVIII. État général de toutes les impositions, taxes et droits qui ont été levés dans la ville et fauxbourgs de Paris. 1755.

XIX. Traité des droits du domaine du roi et leur origine, comme aussi le préjudice que Sa Majesté se fait en surchargeant ses sujets avec des impôts.

XX. Direction des postes et messageries de France.

XXI. Mémoires concernant les fermes royales et générales unies pour les années 1756-1761.

XXII. État actuel du royaume de la Grande-Bretagne, ses manufactures, loix, coutumes, police, forces de terre et de mer, revenus du roi, impositions, etc. rédigé par ordre du roi en 1756.

État général des revenus et des charges des bénéfices du clergé à la nomination du roi. 1755. Exemplaire du cardinal de La Rochefoucauld. (22277.)

Trésorerie générale des fortifications de France pour l'année 1755; M. Jean Le Maitre de La Martinière, trésorier général. (22120.)

Relation du mariage du dauphin avec Marie-Antoinette en 1770, et du mariage du comte de Provence avec Marie, princesse de Savoie, par M. de la Ferté, intendant des Menus. (20707 et 20708.)

Mémoire donné au roi en 1778 par M. Necker touchant l'administration des provinces, suivi d'une lettre du marquis de Caraccioli à M. d'Alembert, du 1er mai 1781. (22111.)

Transport d'œuvres d'art au palais du Luxembourg, fêtes du Champ-de-Mars, etc. 1796-1800. (21393.)

Lettres originales, la plupart écrites par des officiers français de l'armée d'Égypte, de 1798 à 1800. (22932.)

Lettre de Bonaparte à son frère Joseph. 25 juillet 1798. (23003.)

Digitized by Google

Lettres originales de Napoléon au maréchal Berthier, etc. (23004.)
Papiers relatifs à Napoléon Ier. (21407.)
Papiers de sir Hudson Lowe, de 1794 à 1822. (20107-20240.)

IV. *Histoire de France. — Ordre de matières.*

Panneterie de la cour de France, du XVIe et du XVIIe siècle. Probablement du cabinet de Monteil. (21234.)
Histoire de la pairie de France par Jean Le Laboureur, avec notes de l'abbé Fraguier. (19742.)
Histoire de l'ordre du Saint-Esprit, par le P. Bouges. (21940.)
Catalogue et blasons des conseillers du parlement de Paris de 1600 à 1719. (21434.)
Traité du droit de régale. XVIIIe siècle. (22110.)
Documents du XVIIe et du XVIIIe siècle sur les monnaies françaises. (21389-21391.)
Comptes rendus à Pierre Rousseau, directeur et trésorier général des monnaies de France, par Mathurin Laisné, trésorier à Dijon, en 1696, et à Lyon, de 1697 à 1704. (21383.)
Manœuvre de l'artillerie, dédié par Dumoutier au duc du Maine. (21366.)
Papiers originaux relatifs à la marine française sous Louis XIV. Il y a des pièces signées par Tourville et par Duquesne. (21356.)
Documents originaux du XVIIe et du XVIIIe siècle relatifs à la marine française. (21385-21388.)
Papiers de Gabriel Bory relatifs à la marine. XVIIIe siècle. (21384.)
État abrégé de la marine. 1760. Avec dessins des ports de Brest et de Toulon, par Nicolas-Marie Ozanne, dessinateur de la marine. (19721.)
Plans et dessins de vaisseaux de la marine française de 1806 à 1813, par F. Dubois. (23607.)

V. *Histoire de provinces, de localités ou de familles.*

Titres du chapitre de Saint-Maurille d'Angers, XIIIe-XVIIIe siècles. (21195-21200.)
Chartes de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, du XIIe au XVIe siècle. (21192.)
Titres de l'abbaye du Ronceray d'Angers, du XIVe au XVIIIe siècle. (21193, 21194.)
Comptes de feu maistre Macé d'Arne, maître des œuvres de Louis, duc d'Anjou, de 1367 à 1376, principalement relatifs aux châteaux de Saumur et d'Angers. (21201.)
Coutumes d'Anjou et du Maine, XVe siècle. (23969.)
Preuves de Charles de Lorraine, comte d'Armagnac, en 1724. (21360.)

Digitized by Google

Titres de Saint-Vaast d'Arras, de 1386 à 1425. (21979.)
Minutes du notaire de Bays en Vivarais, de 1491 à 1495. (22154.)
Histoire de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Beauvais, écrite en 1660 par Marie-Madeleine de Clermont-Tonnerre, continuée jusqu'en 1751 par Marie-Jeanne-Angadresme Choppin de Chassois. (22351, 22352.)
Inventaire des chartes de cette abbaye. (22353.)
Recueil des principaux titres de cette abbaye, de 1596 à 1648, dédié à l'abbesse Madelaine d'Escoubleau de Sourdis en 1648. (22354.)
Recueil de ce qui s'est passé dans la ville de Bourges et dans les églises de Saint-Étienne et de la Sainte-Chapelle de plus remarquable, depuis l'année 1648 jusqu'en 1681, par Ignace Heurtault, chanoine de Bourges. Ms. original. (22404, 22405.)
Coutumes de Bretagne, xive siècle. (23968.)
Carte du pays de Caux, partie de Picardie et partie de Flandre, xviie siècle. (22276.)
Obituaire de l'église de Saint-Martin de Clamecy, 1259-1546. (21362.)
Priviléges de Cluny, xve siècle. (21240.)
Recette de la terre de Domfront, en 1419-1421. (21364.)
Deux cartulaires de l'abbaye des Prés, à Douai, xiiie et xive siècles. (23932, 23933.)
Titres du fief de l'Espinay en la paroisse d'Aviré, au diocèse d'Angers, de 1411 à 1750. (21190, 21191.)
Les usages de la conté de Guines, xve siècle. (20693.)
Priviléges de la ville d'Issoudun, xviie siècle. (22402, 22403.)
État des droits et terres du domaine de Joigny, daté de Paris en 1688, et signé par Paule-Françoise-Marguerite de Gondy, duchesse de Lesdiguières. (19963.)
«Capitagia hominum capituli Laudunensis», 1285. (19960.)
Lettres originales et documents officiels de la maison de Lorraine, de 1500 à 1774. (21510.)
Les chroniques de Normandie depuis Aubert jusqu'au couronnement de Henri III en 1216, xve siècle. Même texte que dans le manuscrit 15 E vi, fol. 410, du fonds royal. (20811.)
Coutumier de Normandie, xve siècle. (21572.) Exemplaire de E.-H. Langlois.
Coutumier de Normandie, xive siècle. (21971.)
Coutumier de Normandie, xive siècle. (22138.)
Cartes des côtes de Normandie et de Bretagne, xviie siècle. (21175.)
Livre des professions pour le monastère du Saint-Sacrement de Noyen, diocèse du Mans, en 1641. (19994.)
Office du chantre dans la cathédrale de Noyon, xve siècle. (19966.)
Coutumes d'Orléans, publiées en 1509. Manuscrit original sur parchemin.
Cartulaire de l'abbaye du Palais en Limousin, xiie et xiiie siècles. (19887.)

Digitized by Google

Cartulaire de l'aumônerie de Saint-Victor de Paris, XIIIe-XVe siècles. (21228.)

Professions des novices du couvent des Capucins de Rennes, 1612-1618. (21230.)

Livre des Statuts de la Charité de l'église Saint-Patrice de Rouen, XVe et XVIe siècles. (22499.)

Registre de la Confrérie du Saint-Sacrement, fondée en la cathédrale de Rouen, XVe-XVIIe siècles. (19743.)

Terrier de la seigneurie de Salenques, dans le Rouergue, 1642-1651. (21108.)

Histoire de la principauté de Sedan, jusqu'en 1642. (21396.)

Statuts du diocèse de Sens, XIVe et XVe siècles. (21225.)

Comptes de la cathédrale de Sens au XVIIIe siècle. (21398-21401.)

Martyrologe et obituaire du prieuré de Talloires en Savoie. (22495.)

Alliances de la maison de Thumery. (21435.)

Comptes des étangs de Giffaumont, appartenant à l'église Saint-Étienne de Troyes, de 1349 à 1413. (22496.)

Abrégé des cartulaires de l'abbaye du Val-Notre-Dame, 1725. (21229.)

Confession de foi signée par le clergé, les officiers et les paroissiens de Verdun en 1561. (21532.)

Le Voyage de Viry, par Corneillau, avec dessins par Claude Perrault. Jadis 3242 de La Vallière. (20087.)

VI. *Lettres autographes.*

Lettres autographes de grands personnages français, du XVe au XIXe siècle. Il y en a de Jean, duc de Berry, de Charles, comte d'Angoulême, de Louis XII, de Catherine de Médicis, etc. (21509.)

Lettres des membres des maisons de Bourgogne et d'Autriche, de 1436 à 1626. Il y a une lettre de Marie d'Anjou, reine de France, au chancelier de Bourgogne. (21521.)

Lettres autographes, de 1443 à 1791. Il y en a de Jean, comte d'Angoulême, de Catherine de Foix, d'Anne de France, fille de Louis XI, de Leonora, femme de François Ier, etc. (21404.)

Lettres autographes de divers personnages français : le cardinal Guillaume d'Estouteville à Charles VII, le 23 octobre 1452; le cardinal de Granvelle, le duc de Villeroy, le duc de Sully, le cardinal de La Valette, etc. (21512.)

Lettres originales, du XVe au XIXe siècle. (22046.) Il y en a une de Malherbe.

Lettres originales, du XVe au XIXe siècle. (22488.) Il y en a de Marie Stuart, Henri IV, Marie de Médicis, saint Vincent de Paul, etc.

Lettres originales de Jérôme Savonarole (?) au roi Charles VIII, de J.-B. Bossuet à son neveu, du cardinal Fleury, de Voltaire, etc. (23206.)

Digitized by Google

Papiers de l'archiduchesse Marguerite de Savoie, renfermant des lettres de Louis XII, François Ier, etc. (21382.)

Lettres d'État adressées à Charles IX, Henri IV et Louis XIII. (22034.)

Lettres originales de François II, de Charles IX, du maréchal d'Ancre, de Henri de la Trémoïlle, de Gaston, duc d'Orléans, du P. Joseph, du P. Jean Suffren, de Mazarin, de Louis XIII, du duc de Longueville, de Ninon de Lenclos, etc. (24024.)

Lettres originales du XVIe siècle, écrites par le chancelier de Bellièvre, le maréchal de Biron, Nicolas Brûlart, Caspar de Schonberg, etc. (21405.)

Lettre de J.-A. de Thou à Ubbo Emmius, 1er septembre 1604. (20084.)

Lettres originales de Casaubon, Saumaise, Montfaucon, etc. (23101.)

Lettres de littérateurs et de savants, du XVIIe au XIXe siècle. (21514.)

Dans cette collection, qui vient en partie de quelques-uns de nos dépôts publics, je remarque les pièces suivantes :

J.-A. de Thou à Casaubon, 10 décembre 1613. (Vient du volume 707 de Dupuy.)
Accord entre Charles de la Rivière et François Malherbe.
Chanson de François Malherbe.
Rubens au sieur de Valavès, 16 décembre 1627.
Nicolas Poussin à l'abbé di Cavore, 8 août 1642.
Descartes à David Le Leu von Wilhelm, 24 mai 1647.
Thomas Corneille à J. de Rohou, 14 juillet 1637.
Pierre Corneille à Constantin Huygens, 6 mars 1649 et 28 mai 1650.
Rembrandt au même.
François-Eudes de Mézeray.
Jean Chapelain à Huet, 23 août.
Charles Le Brun à Huet, 28 octobre 1666.
Boileau à Colbert, 5 juillet 1674.
La Hire à Hévélius, 5 septembre 1685.
Quittance de Lully, 24 janvier 1687.
Jean Racine à Boileau, 4 mai 1695.
Hymne traduite du bréviaire romain, par Racine.
Mabillon à Hyac. Alliot.

Correspondance et papiers du P. Sirmond. (22037-22039.)

Lettre de Nicolas Poussin au chevalier del Pozzo, 24 janvier 1642. (23744, fol. 2.)

Lettres originales de Louvois à d'Aguesseau, du marquis de Seignelay, du marquis de Puyzieulx, etc. (23100.)

Lettres du chancelier d'Aguesseau, du comte d'Argenson, du cardinal de Fleury, de La Condamine, de Marmontel, du cardinal Mazarin, de Voltaire, etc. (23102.)

Digitized by Google

Lettres originales de Voltaire à M. de Bruce sur l'affaire de Jean Calas. (23736.)

Lettres de l'abbé Mourette au cardinal de Bernis. (22035.)

Lettres adressées à l'orientaliste Joseph de Guignes. (21416.)

Correspondance botanique d'Antoine Gouan, professeur à Montpellier, 1760-1813. (22935.)

Lettres originales de Claude-Joseph Vernet, de 1776 à 1796. (23201.)

Lettres autographes de divers personnages français, depuis 1783 jusqu'en 1822. (21513.)

Lettres de prélats français, XVIIIe et XIXe siècles. (22044.)

Lettres et papiers de J.-B.-G. d'Ansse de Villoison. (23889. 23890.)

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 10 JANVIER 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse une note sur la condamnation à mort de deux ligueurs à Châlons-sur-Marne en 1589.

Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. Albanès, correspondant à Marseille, adresse la copie de dix-sept bulles du pape Innocent III, concernant les Templiers (1198).

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers : une feuille extraite d'un *graduel manuscrit* du xve siècle.

Dépôt aux archives.

M. Bourbon, correspondant à Montauban : copie de quatre lettres d'Henri, roi de Navarre (1587-1588).

Renvoi à M. Levasseur.

M. Brun-Durand, correspondant à Crest (Drôme) : note sur Charles des Astars, seigneur de Pierrelatte.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges, signale les docu-

Digitized by Google

ments suivants, conservés aux archives départementales du Cher et dont il offre d'envoyer copie :

1° Une charte de Wulgrin, archevêque de Bourges, de l'an 1124, confirmant au chapitre de Notre-Dame de Sales la possession de l'église d'Agouges;

2° Une charte de Pierre de La Châtre, archevêque de Bourges, de l'an 1145, confirmant cette possession;

3° Deux bulles du pape Eugène III, de l'an 1153, sur le même objet.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Augustin Chassaing, correspondant au Puy : copies d'un bail à ferme de la fabrication de la monnaie du Puy, consenti en 1318 par Durand de Saint-Pourçain, et d'un ancien catalogue des prieurs de la Chartreuse de Glandier en bas Limousin (XIIIe siècle).

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Devoulx, correspondant à Alger : un recueil de renseignements puisés dans les archives du consulat de France et concernant les relâches faites à Alger à diverses époques par des corsaires européens.

Renvoi à M. de Mas-Latrie.

M. Fierville, correspondant à Saint-Brieuc : une note bibliographique sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Sever (Landes) par dom Daniel, manuscrit grand in-folio de 168 pages et daté de 1681.

Renvoi à M. J. Desnoyers.

M. Mignard, correspondant à Dijon : copie d'une lettre inédite d'Alexis Piron (1719).

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Jules Richard, correspondant à Arras : copie de sept chartes de Philippe le Bel, relatives à l'expédition de 1296 contre les Anglais dans le midi de la France, dirigée par Robert II d'Artois.

Renvoi à M. Boutaric.

M. Bertrand, président de la Société historique et archéologique

Digitized by Google

du Maine, signale l'existence à la Bibliothèque nationale de huit dépêches de Berthier, chargé d'affaires de France à Constantinople en 1584. Ces lettres complètent la série du manuscrit Harlay et sont relatives aux négociations de la France dans le Levant.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Louis Duval, archiviste du département de la Creuse : copie du pouillé du diocèse de Limoges; le manuscrit sur parchemin paraît être du XIVe siècle.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Lacroix, archiviste du département de la Drôme : copie d'un document extrait des archives communales de Romans et relatif au prix du gibier en 1540 dans la ville de Grenoble. M. Lacroix signale dans une deuxième lettre une différence de date pour la charte d'absolution donnée par Guillaume Dalmas, évêque d'Apt, à Bertrand Reybaud. Le *Gallia christiana* porte la date du 9 des calendes d'avril 1247, tandis que le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras indique le 9 des calendes d'avril 1246.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand : copie d'une lettre adressée en 1359 aux habitants d'Ambert (Puy-de-Dôme) par la reine Jeanne, comtesse d'Auvergne.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie) : deux lettres patentes de l'empereur Charles IV, de 1365, l'une confirmant avec d'autres priviléges la qualité de comte de Tarentaise en faveur de Jean de Betton, archevêque et comte de Tarentaise; l'autre, portant subjection des comtés et évêchés de Savoie à Amédée, comte de Savoie, nommé vicaire impérial, et des lettres patentes de François de Lorraine, duc de Guise, lieutenant du roi en Savoie, du 6 mars 1555, relatives à certaines dîmes en faveur du seigneur de Gilly de Villaraimont.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Dupré, correspondant à Blois : deux cahiers manuscrits contenant diverses pièces inédites sur le règne de Henri IV :

Digitized by Google

1° Un arrêt de la chambre des comptes qui enregistre les lettres de rémission accordées à un duelliste;

2° Une proclamation d'un gouverneur de Blois sur le service de la garde bourgeoise;

3° Quelques pièces relatives à une pension faite par Henri IV à la nourrice d'un fils qu'il avait eu de Gabrielle d'Estrées.

Renvoi à M. Levasseur.

M. l'abbé Deladreue, correspondant à Saint-Paul (Oise) : un nouveau fragment manuscrit de son dictionnaire topographique du département de l'Oise.

Renvoi à M. le comte de Luçay.

M. G. Depping, chargé de dresser la table générale de la correspondance administrative sous Louis XIV, répondant à la lettre par laquelle il a été invité à faire connaître la situation de ce travail, écrit qu'il ne peut donner à présent aucune indication à ce sujet, n'ayant point à Paris les cartes qui lui servent à l'établir.

La section décide qu'il sera adressé une nouvelle lettre de rappel à M. Depping.

M. Boutaric transmet la copie de l'ouvrage *sur les menus plaisirs du roi*, établi par ordre du surintendant de cette administration sous Louis XVI et dont la section d'histoire a décidé l'impression dans les *Mélanges historiques*.

Renvoi à la commission des *Mélanges*.

La section fixe au 29 janvier la date de la réunion de la commission des récompenses.

Sont désignés, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Anatole de Barthélemy, Boutaric, Levasseur, Jourdain et Lascoux.

M. de Mas-Latrie lit un rapport sur une communication de M. Devoulx, correspondant à Alger, relative à un traité en date du 1er janvier 1694 conclu entre le dey d'Alger Hussein-Pacha et la compagnie de nos anciennes possessions d'Afrique, dirigée alors par Pierre Hély et ayant pour objet de rendre à cette compagnie la

Digitized by Google

possession du bastion de France et des établissements de la Calle, du cap Rose et de Bône.

Renvoi de ce document à la commission des *Mélanges* avec la traduction de M. Pavet de Courteille.

Sur la proposition de M. de Boislisle, la section décide qu'une circulaire, dont il se chargera de fournir les éléments, sera adressée aux correspondants, au sujet de la publication des documents sur les Mémoires des intendants[1].

Des rapports sont lus par :

M. le comte de Luçay, 1° sur le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente*[2], 2° sur la *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*[3];

M. Marty-Laveaux, sur les publications suivantes : 1° *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*[4], 2° *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*[5], 3° *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*[6];

M. A. de Barthélemy, sur le *Bulletin de la Société académique de Brest*[7];

M. Chéruel, sur l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux*[8];

M. Théry, sur les publications suivantes : 1° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*[9], 2° *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère*[10], 3° *Mémoires de l'académie du Gard*[11], 4° *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de*

[1] V. ci-dessus, p. 1.
[2] 4e série, t. IX, années 1873-1874.
[3] 3e série, t. XII, juillet 1873-juillet 1874.
[4] Vol. IV de la 5e série 1874.
[5] 13e série, t. II, année 1874.
[6] Tome XI, année 1872.
[7] 2e série, tome Ier, 1873-1874.
[8] 1872-1873.
[9] Tome XVI.
[10] Tomes IV et VI.
[11] 1873.

Digitized by Google

Caen [1], 5° *Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube;*

M. de Mofras, sur les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* [2], et sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* [3];

M. Jourdain, sur une communication manuscrite de M. l'abbé André : *Notes sur l'instruction primaire dans une commune du département de Vaucluse du XVIe au XVIIIe siècle.*

Dépôt du document aux archives.

M. Jourdain fait en outre un rapport verbal sur une brochure du même auteur, intitulée : *Les communes du département de Vaucluse de 1556 à 1789.*

Dépôt à la bibliothèque du Comité.

Les autres rapports lus dans la séance sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et d'archéologie.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Charles de Beaurepaire, membre non résidant, à Rouen, adresse au Comité la copie des documents suivants extraits des archives de Harfleur :

1° Lettre de Mortaing, héraut d'armes du duc de Somerset, gouverneur de Normandie, adressée au maire de Harfleur pour lui annoncer la reprise des hostilités (1449);

2° Lettre relative à la victoire de Ravenne (1512);

3° Lettre relative à la condamnation de Saint-Vallier (1513);

[1] 1875.

[2] Tome XIII, année 1875.

[3] Tome IV, 2e série, année 1875.

Digitized by Google

4° Lettre relative à l'entrevue du Roi et de l'Empereur à Aigues-Mortes (1538);

5° Lettre relative à la situation de Paris en octobre 1567;

6° Deux lettres relatives aux États de Blois de 1588.

Renvoi à M. Georges Picot.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, annonce au Comité qu'il a découvert dans l'étude d'un notaire de Ferrières-en-Gâtinais un acte de vente daté du 19 octobre 1774 qui porte la signature de Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau.

Renvoi à M. le comte de Luçay.

M. Charvet, correspondant à Alais, adresse au Comité la copie d'une lettre écrite par Charles-Quint à François Ier, à la suite de la prise de Tunis, transcrite sur un volume de manuscrits ayant appartenu au marquis d'Aubais et qui contient en outre, dit M. Charvet, une lettre du pape Paul III au roi de France au sujet de la mort de Jean Fisher, évêque de Rochester.

Renvoi à M. de Mofras.

M. J. Finot, correspondant à Vesoul, adresse au Comité un manuscrit intitulé : *Titres de la seigneurie d'Apremont, comté de Bourgogne.*

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Luzel, correspondant à Plouaret (Côtes-du-Nord), adresse au Comité quelques chants populaires de la basse Bretagne avec traduction en regard, qui n'ont pu trouver place dans une publication faite par lui sur ce sujet en 1873.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Nozot, correspondant à Sedan : trois ordonnances de Françoise de Bourbon, régente, à Guillaume de La Moret, prince souverain de Sedan (1577 à 1582).

Renvoi à M. Bellaguet.

MM. Raymond, correspondant à Pau, et Lespy, auteur d'une grammaire béarnaise, adressent à titre de spécimen un exemplaire de la lettre A de leur vocabulaire béarnais ancien et moderne qu'ils soumettent à l'appréciation de la section.

Renvoi à M. Paul Meyer.

Digitized by Google

M. l'abbé Richard, correspondant à Dambelin (Doubs) : Recueil des dictons et locutions populaires du département du Doubs.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault : copie, avec note explicative, d'une harangue inédite adressée au roi de Navarre par un magistrat du Poitou (1588).

Renvoi à M. Lalanne.

M. Tartière, correspondant à Mont-de-Marsan : copie du pouillé du diocèse de Dax.

Renvoi à M. Paul Meyer.

M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice :

1° Copie d'une lettre adressée par les procureurs du pays de Provence aux consuls d'Antibes au sujet de Maures expulsés d'Espagne sous Philippe III (1611) ;

2° Note sur l'installation d'une colonie mauresque à la Napoule, canton de Cannes, en 1621 ;

3° Statuts synodaux de Mgr de Viviers, évêque de Vence (1765) ;

4° Copie du testament de Jean Sauvin, mentionnant les ravages de la peste de Marseille (1722) ;

5° Copie originale de quelques sonnets italiens composés par Vincenzo Orsini en l'honneur de Napoléon Ier (1809) ;

6° Jugement rendu le 12 brumaire an IV par la commission militaire séant à Toulon et condamnant à mort ou à la déportation trois prêtres accusés d'émigration.

Renvoi à M. Théry.

M. Célestin Port, correspondant à Angers : le manuscrit de la table du livre de Guillaume Le Maire en cours d'impression dans le tome II des *Mélanges*.

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. le Président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen : Cahier comprenant la lettre A du dictionnaire topographique du département de la Seine-Inférieure par M. Charles de Beaurepaire, membre non résidant du Comité.

Renvoi à M. J. Tardif.

Digitized by Google

M. Louis Duval, archiviste de la Creuse : copie des lettres patentes de Gaston, prince de Navarre, comte de Foix, donnant pleins pouvoirs pour traiter du mariage de Marguerite de Foix, sa cousine, avec Antoine de Bonneval, seigneur de Blanquefor, son chambellan (1476).

Renvoi à M. Boutaric.

Les hommages suivants au Comité sont faits par :

M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault : *L'ennemi héréditaire* (Paris, Dentu, 1876);

M. Combes, correspondant à Castres : 1° *Un homme riche* (*il y a cent ans*), étude d'histoire locale ; 2° *Théron-Perrier*, étude d'histoire locale, 1775-1836; 3° *L'hôtel Baudecourt*, étude d'histoire locale, 1787-1874 ; 4° *La Patte d'oie*, étude d'histoire locale, 1550-1800;

M. Arthur Bertrand, conseiller de préfecture de la Sarthe : *Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine;*

M. Guénaud, percepteur à Vandenesse (Nièvre) : *Les guerres de religion dans le Morvan.*

Dépôt à la bibliothèque et remercîments aux auteurs.

M. Servaux donne lecture d'une note adressée au Ministre par la division des sciences et lettres à l'effet d'appeler son attention sur la publication des *Chants populaires de la France*, qui, projetée en 1852, paraît avoir été abandonnée depuis 1867 par les éditeurs MM. Rathery et de La Villegille.

Sur la proposition de M. Jourdain, la section désigne M. Marty-Laveaux pour examiner cette question et en faire le sujet d'un rapport constatant la valeur et l'importance des documents parvenus au ministère et l'intérêt que peut présenter actuellement cette publication.

M. le Président fait connaître les noms des Sociétés savantes proposées par la commission des récompenses pour les prix de 1876, en exposant les titres de chacune d'elles et l'importance de leurs travaux ; la section adopte à l'unanimité les propositions de la commission.

La section adopte ensuite au scrutin la liste des candidats présentés par la commission en remplacement de M. Rathery.

M. Georges Picot annonce au Comité que le ministère a reçu ses

Digitized by Google

premières réponses à la circulaire du 11 janvier dernier, concernant la publication des documents relatifs aux États généraux.

Un certain nombre de documents inédits ont été signalés, notamment :

Un manuscrit de l'abbaye de Marmoutiers, sur les États de 1355 et de 1356, par M. Dorange, conservateur de la bibliothèque à Tours;

Les procès-verbaux d'élection et les doléances de Saint-Quentin, aux États de 1576, par M. Gomart, correspondant à Saint-Quentin;

Les cahiers des trois ordres de Blois, un journal manuscrit de Pierre de Blanchefort, député de la noblesse du Nivernais; de nombreuses pièces traitées pendant la session des États de 1576; les procès-verbaux d'élection et les doléances du tiers État de Blois, pour les États de 1614, par M. Dupré, correspondant à Blois;

Les doléances de la ville et celles du plat pays d'Amboise aux États de 1588, par M. l'abbé Casimir Chevalier, correspondant à Tours ;

Enfin divers renseignements précieux communiqués par :

MM. Dusevel, membre non résidant, à Amiens;
l'abbé Chevalier (Ulysse), correspondant à Romans;
Fierville, correspondant à Saint-Brieuc;
Finot, correspondant à Vesoul;
Lepage, correspondant à Nancy ;
Prost (Bernard), correspondant à Lons-le-Saunier ;
De Saint-Genis, correspondant à Châtellerault.

M. de Boislisle adresse au bureau le projet de la circulaire qu'il a été chargé de préparer dans la séance du 10 janvier dernier relativement à la publication des documents sur les Mémoires des intendants[1].

M. L. Delisle appelle toute l'attention de la section sur ce fait profondément regrettable que des documents d'une haute importance pour notre histoire nationale sont acquis journellement par des bibliothèques étrangères. Il donne à ce sujet lecture d'une note relative à des manuscrits concernant la statistique de la France au XVIIIe siècle qui ont été récemment acquis par le *Bristish Museum*.

[1] V. ci-dessus, p. 1.

Digitized by Google

La section décide que la liste de ces précieux documents sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes* [1].

M. Francisque Michel écrit au Comité au sujet du Psautier de Cambridge pour savoir si le fac-simile doit être reproduit par une simple photographie ou une photographie en couleur.

M. Paul Meyer pense qu'il suffira d'une simple photographie, et dit qu'il se propose d'écrire à Cambridge pour obtenir les indications nécessaires au choix d'un feuillet dont la partie supérieure serait photographiée. La section décide qu'un fac-simile suivant les conditions indiquées par M. Paul Meyer sera exécuté.

Sont désignés pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Levasseur, J. Desnoyers, Hippeau, A. de Barthélemy, de Mofras, Bellaguet, Francis Wey et Boutaric.

Des rapports sont lus par :

M. J. Desnoyers sur les communications suivantes :

1° De M. Lacroix, archiviste de la Drôme : *Charte relative à un interdit jeté sur divers châteaux par Geoffroy, évêque d'Apt (1245) ;*

Note sur une date de la charte d'absolution donnée à Bertrand Raybaud par Guillaume Dalmas, évêque d'Apt ;

Document relatif au prix du gibier en 1540, dans la ville de Grenoble.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

2° De M. Fierville, correspondant à Saint-Brieuc : *Note bibliographique sur l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Sever (Landes).*

Dépôt aux archives.

M. Paul Meyer, sur les communications suivantes :

1° De M. Edmond Blanc, de Vence : *Ordre pour la garde du château de Vence.*

Les dix commandements de Dieu, mis en vers provençaux.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

2° De M. Charvet, correspondant à Alais : *Ordonnance rendue par le seigneur d'Alais à la requête des consuls de cette ville et relative aux fêtes célébrées à l'occasion des mariages.*

Renvoi à la commission de la *Revue*.

[1] V. ci-dessus, p. 4.

Digitized by Google

3° De M. Eyglier, attaché aux archives municipales de Marseille : *Généalogie des comtes de Provence (1503).*

Dépôt aux archives.

4° De M. de Fleury, correspondant à Blois: *Extrait d'une charte de l'abbaye de Vendôme (1535).*

Dépôt aux archives.

5° De M. Gomart, correspondant à Saint-Quentin : *Copie de deux testaments du XIIIe siècle* tirés des archives municipales de Saint-Quentin.

Renvoi à la commission de la *Revue.*

6° De M. Luzel, correspondant à Plouaret (Côtes-du-Nord): *Deux contes bretons et chansons populaires* (texte breton et traduction).

Dépôt aux archives.

7° De M. Mireur, correspondant à Draguignan : *Copie de divers textes relatifs aux États généraux de Provence (1371 à 1383).*

Représentations de mystères à Draguignan, du XVe au XVIIe siècle.

Renvoi à la commission de la *Revue.*

8° De M. Tartière, correspondant à Mont-de-Marsan: *Note sur l'étymologie de Buglose (hameau des Landes).*

Dépôt aux archives.

M. le comte de Luçay, sur des communications de :

1° M. Castan, correspondant à Besançon: *La Société de Jésus au XVe siècle.*

Renvoi à la commission de la *Revue.*

2° M. G. Lecocq, secrétaire général de la Société académique de Saint-Quentin: *Défense de Saint-Quentin en 1410.*

3° *Délibération de la chambre du conseil de Saint-Quentin, relative à une émeute qui eut lieu le 12 mars 1598.*

Dépôt aux archives.

M. Marty-Laveaux, sur les communications suivantes:

1° De M. Combes (Anacharsis), correspondant à Castres : *Copie de divers extraits de procès-verbaux de l'Académie de Castres.*

Dépôt aux archives.

2° De M. Mignard, correspondant à Dijon: *Lettre inédite d'Alexis Piron (1719).*

Dépôt aux archives.

3° De M. Allart, correspondant à Perpignan: *Note et documents*

Digitized by Google

relatifs à des représentations de comédies castillanes qui eurent lieu à Perpignan (1623-1637).

Renvoi à la commission de la *Revue* de celui de ces documents qui fait connaître le répertoire et le personnel de la troupe de Mathéo de Hiervas; dépôt des autres documents aux archives.

4° De M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : *Signification du mot* Fastigage.

Dépôt aux archives.

M. de Courson, sur les communications suivantes de M. Quesnet, correspondant à Rennes :

1° *Contrat de mariage de Claude II de Lorraine avec Louise de Brezé (1546).*

2° *Lettres patentes de Charles V, érigeant, en faveur de Duguesclin, deux foires et un marché (1378).*

3° *Procès-verbal de violences exercées contre le chapitre de Rennes (1638).*

4° *Mandement par lequel François, duc de Bretagne, exempte de fouages, tailles, etc., les frères Miquelon, arquebusiers (1449).*

Dépôt aux archives.

La section adopte les conclusions d'un rapport de M. Rathery sur les communications suivantes :

1° De M. Lhuillier, correspondant à Melun : *Copie d'un acte de soumission et serment du gouverneur de Lyon qui passe du parti de la Ligue au parti du roi Henri IV (1593).*

Renvoi à la commission de la *Revue*.

Copie d'une lettre du roi relative aux prisonniers faits à la bataille de Rocroy (1644).

Dépôt aux archives.

2° De M. Ch. Loriquet, bibliothécaire à Reims : *Un gouverneur de province au XVIIe siècle ; le comte de Soissons à Reims (1665).*

Dépôt aux archives.

M. le Président renvoie à la commission de la *Revue* un rapport de M. Rathery sur les *Annales de l'Académie de Mâcon* [1].

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

[1] Tomes X et XI, 1872-1873, 2 vol.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 17 JANVIER 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le baron de Girardot, membre non résidant du Comité, à Nantes, signale l'existence d'un exemplaire du masque en plâtre de la bienheureuse Jeanne de France, fille de Louis XI, dans la cathédrale de Bourges. A ce propos, M. de Guilhermy fait observer qu'indépendamment de cet exemplaire et de celui de l'église de Ligny-en-Barrois, qui a donné lieu à la communication de M. de Girardot et dont M. Quicherat a parlé dans la *Revue des Sociétés savantes* [1], il en existe beaucoup d'autres en divers endroits [2].

M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, adresse une note sur un passage d'un rapport de M. Douët d'Arcq, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes* [3], dans lequel notre collègue déclarait insolite la coexistence dans un prieuré d'un vicaire avec un prieur. Cette note est renvoyée à M. Douët d'Arcq.

M. l'abbé Auber, correspondant à Poitiers, adresse une note sur les ruines d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Grandmont par lui découvertes dans un voyage en Vendée. Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, a reçu l'inventaire de six églises de ce diocèse et annonce qu'il continuera ceux de toutes les églises de la Tarentaise. Renvoi à M. de Montai-

[1] 6e série, t. Ier, p. 113.

[2] En ceci M. de Guilhermy est d'accord avec M. Quicherat qui terminait son rapport en disant qu'il croit avoir vu ce plâtre à l'étalage des mouleurs de Paris.

[3] 6e série, t. Ier, p. 579.

Digitized by Google

glon. En même temps, le zélé correspondant adresse diverses observations sur les livraisons de la *Revue des Sociétés savantes* de mai-juin et novembre-décembre 1874 et janvier-février 1875. Parmi ces observations, celles relatives à deux inscriptions signalées page 420 (5e série, t. VII) et qui ne seraient pas inédites, sont renvoyées à M. de Guilhermy, ainsi que l'épitaphe du cardinal Sadolet, mentionnée dans le même tome, p. 536. Celles qui se rapportent à la communication de M. Müntz, relative aux manufactures d'*Arazzi*, que le cardinal Barberini voulait établir à Rome, sont renvoyées à notre collègue, M. Darcel, directeur de la manufacture nationale des Gobelins.

M. Berthomieu, correspondant à Narbonne, adresse les estampages des dernières inscriptions romaines inédites découvertes par suite de la démolition des remparts de cette ville et en particulier ceux de cippes avec inscriptions qui formaient la partie supérieure d'un chemin de ronde souterrain récemment retrouvé. En même temps, le correspondant envoie les empreintes de médailles celtibériennes conservées dans le musée de Narbonne ou dans des collections particulières. Cette communication est partagée entre MM. L. Renier et A. Chabouillet.

M. Bourbon, correspondant à Montauban, adresse la fin de la copie de l'inventaire du trésor et du mobilier de l'église de Montpezat (Tarn-et-Garonne). Renvoi à M. Darcel.

M. Brun-Durand, correspondant à Crest (Drôme), adresse le fac-simile d'une inscription latine du XIIe siècle, trouvée à Piégros (Drôme), dans le voisinage de l'ancien monastère de Saint-Médard. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Flouest, correspondant à Lyon, adresse une note avec croquis sur des pierres sculptées de l'époque gauloise, conservées au musée Calvet d'Avignon. Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse un rapport sur la découverte qu'il a faite dans le cimetière gaulois de Sommebionne de la sépulture d'un guerrier inhumé sur son char, avec divers objets étrusques. Le même correspondant adresse une dis-

Digitized by Google

sertation de son frère, M. Morel, curé de Sampigny (Meuse), sur l'œnochoé trouvée à Sommebionne. Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse la photographie de la médaille fort rare, selon lui, du pèlerinage autrefois célèbre que l'on faisait en l'honneur de la sainte Larme de Notre-Seigneur, révérée depuis 1209, en l'église de l'abbaye de Saint-Pierre-lès-Selincourt (Somme). Renvoi à M. le comte Clément de Ris.

M. Vallentin, correspondant à Montélimar, adresse, avec note explicative, une épreuve photographique de l'épitaphe de Gaucerand, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, XIIIe siècle. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. le Président de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure fait connaître le résultat des fouilles exécutées en 1875 sur divers points du département, et notamment à Pornic, dont le «grand tumulus a révélé des faits nouveaux pour l'étude des «temps préhistoriques.» Renvoi à M. A. Bertrand.

M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie), adresse les fac-simile de cinq inscriptions romaines qui sont renvoyés à M. L. Renier, et de quatre du XVIIe siècle, qui seront examinés par M. de Guilhermy.

M. Anatole de Barthélemy, notre collègue de la section d'histoire, fait hommage d'une dissertation dont il est l'auteur sur des *Carreaux émaillés du XIVe siècle du musée de Saint-Germain-en-Laye;*

M. l'abbé Cerf, correspondant à Reims, d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Le vieux Reims;*

M. de Longuemar, correspondant à Poitiers, d'un travail dont il est l'auteur, intitulé : *Importance pour l'histoire locale des collections archéologiques de Poitiers;*

Enfin, M. l'abbé Barbier de Montault, de deux mémoires de lui, intitulés : *Le baptême au moyen âge* et *les Cloches de Rome et d'Anagni.*

Des remercîments seront adressés à MM. A. de Barthélemy, Cerf, de Longuemar et Barbier de Montault.

M. Edmond Le Blant saisit la section d'un projet pour le volume des *Mélanges*. Il s'agirait de publier les sarcophages chrétiens d'Arles,

Digitized by Google

avec un texte que notre collègue se chargerait de rédiger et qui ne dépasserait pas 100 pages in-4°. La section écoute avec intérêt les développements que M. Le Blant donne à cette proposition, qui est prise en considération; une commission désignée par M. le Président et composée de MM. Charles Robert, de Guilhermy et Chabouillet, est chargée de l'examiner de concert avec l'auteur.

M. Darcel appelle l'attention de la section sur l'*Inventaire des meubles et joyaux* de Charles V, dont l'importance est connue de tout le monde et que Léon de Laborde devait publier. M. J. Labarte, membre de l'Institut, demande à être chargé de cette publication; une copie dudit inventaire, faite aux frais du Ministère de l'instruction publique, doit se trouver entre les mains de M. le marquis de Laborde, fils de Léon de Laborde. La section décide qu'avant toute décision à cet égard des informations seront prises auprès de M. le marquis de Laborde.

M. Chabouillet donne lecture de son rapport sur la lettre pastorale de Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, sur l'étude de l'archéologie, etc. Ce rapport est renvoyé à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes* [1].

M. le baron de Watteville, chef de la division des lettres et des sciences, annonce que le Ministre de l'instruction publique vient de recevoir de M. Ber, de Lima, une caisse d'antiquités péruviennes déclarées antérieures aux Incas et par conséquent remontant aux temps préhistoriques. M. de Watteville invite les membres de la section à venir faire l'examen de ces antiquités qui sont déposées dans une des salles du ministère. Après cette visite, qui intéresse vivement les membres de la section, la séance continue.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Clément de Ris, Paul Lacroix, Edmond Le Blant, Darcel, Ed. de Barthélemy, Charles Robert et J. Quicherat.

M. le Président désigne ensuite pour faire partie de la commission des encouragements et des récompenses à décerner aux Sociétés savantes et aux correspondants du ministère MM. de Guilhermy,

[1] Ce rapport a été publié dans le tome II de la 6e série de la *Revue des Sociétés savantes* (v. p. 485).

Digitized by Google

J. Quicherat, Darcel, G. Bertrand, J. Marion, A. de Montaiglon et Ed. le Blant, ainsi que les membres du bureau.

M. le comte Clément de Ris donne lecture d'un rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XII, année 1873, sur le *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, t. VI, 1873-1874, et rend sans rapport des volumes de diverses autres Sociétés savantes sur lesquels il n'a rien à dire au point de vue archéologique.

M. Douët d'Arcq donne ensuite lecture d'une réponse à une réclamation de M. de Fleury, correspondant à Blois, à propos d'un rapport inséré en 1875 dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. Ier, p. 580, et où il est question d'un sceau communiqué par M. l'abbé Barbier de Montault et qui a pour légende *Sigillum conventus nostre domine de Gardia.* La note de M. Douët d'Arcq est renvoyée à la commission de rédaction de la *Revue.*

M. Charles Robert donne lecture d'un rapport sur le premier fascicule de la *Société philotechnique de Pont-à-Mousson;*

M. H. Martin, sur une publication de la Société du Musée de Riom : *Abbaye royale de Mozat, de l'ordre de Saint-Benoît*, par M. H. Gomot, secrétaire de la Société;

M. Chabouillet, au nom de M. le colonel Leclerc, absent pour cause d'indisposition, lit un rapport sur le tome XI, 1874, des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.* Ces rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. A. Bertrand lit une note sur une communication de M. l'abbé Cochet, relative à des objets trouvés à Incheville, près Eu, en 1875.

M. Charles Robert, sur diverses communications : 1° de M. Aurès, correspondant à Nîmes, extrait annoté du catalogue général du musée de cette ville, comprenant les marques de fabrique inscrites sur des vases ou fragments de vase en poterie rouge, dite *samienne;* 2° de M. de Longuemar, correspondant à Poitiers, *sur les marques céramiques* du musée de cette ville; 3° de M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges, *Notes relatives à des souterrains découverts dans le département du Cher.*

Digitized by Google

M. Darcel, sur une communication de M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier, *Inventaire du mobilier de l'église collégiale de Saint-Maurice de Salins*, 1577-1578.

M. Edmond Le Blant, sur des observations de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, relatives à l'inscription de *Casaria*, publiée par la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. Ier, p. 158.

Ces divers rapports sont renvoyés à la Commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, VICE-PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Léon Renier annonce la mort de M. le marquis de La Grange, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie, arrivée le 17 janvier 1876. Bien que la longue maladie de M. de La Grange ait laissé prévoir ce triste événement, les membres de la section n'en apprennent pas la nouvelle sans la plus douloureuse émotion. M. Léon Renier se fait l'interprète des regrets unanimes de la section et rappelle tous les droits que le défunt s'était acquis au respect et à l'affection de ses collègues.

Sur la proposition du secrétaire de la section, M. Jules Marion est chargé de vouloir bien rédiger pour la *Revue* une notice biographique sur M. le marquis de La Grange. En même temps, M. Chabouillet saisit cette occasion de rappeler que la *Revue* n'a pas publié de notice nécrologique sur Prosper Mérimée, qui fut sans contredit l'un des membres les plus éminents du Comité. On le sait, notre collègue mourut à Cannes, le 23 septembre 1870; les funestes événements qui se pressèrent pendant les derniers mois de cette année et les cinq premiers de la suivante, sans faire oublier le regretté défunt [1], ont empêché qu'on songeât alors à rendre à sa mémoire

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. III, p. 10.

Digitized by Google

l'hommage qui lui était si bien dû. L'historien de la Guerre sociale, de la Conjuration de Catilina et de Dom Pèdre Ier, l'auteur de tant d'œuvres littéraires qui ont charmé notre génération et rendu son nom à jamais illustre, a aussi été avec Vitet, Montalembert, Lassus et Didron, du nombre des serviteurs les plus dévoués et les plus actifs de l'archéologie nationale. C'est ce que nous ne pouvons pas laisser ignorer à nos successeurs, qui auront peine à croire que *La prise de la redoute* et *Colomba* aient été écrits par le membre du Comité, par l'inspecteur général des monuments historiques qui a rédigé les *Notes de voyage* dans le midi et l'ouest de la France, en Auvergne et en Corse. La mort de Mérimée remonte déjà à plus de six années, cela est vrai, mais il n'est jamais trop tard pour s'acquitter d'une dette sacrée, aussi M. Chabouillet demande-t-il que la section veuille bien charger un de ses membres de rédiger une notice nécrologique sur l'ancien inspecteur général des monuments historiques de la France. Il semble au secrétaire de la section d'archéologie que M. de Guilhermy, qui déjà, à la séance du 13 novembre 1871 [1], faisait en quelques mots l'éloge de son collègue et de son ami, était désigné pour cette nouvelle tâche. La section et M. le Président adhèrent à cette proposition, ainsi que M. le baron de Guilhermy lui-même.

M. Servaux, chef de division adjoint, donne lecture d'un arrêté du Ministre de l'instruction publique, en date du 22 janvier 1876, par lequel MM. Léon Renier et Jules Quicherat sont nommés, le premier, président, et le second, vice-président de la section d'archéologie.

M. Bulliot, membre non résidant, à Autun, adresse un mémoire sur le forum de Bibracte, fouillé en 1875, avec plan levé par M. le capitaine d'Aboville. Renvoi à M. J. Quicherat.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse quatre empreintes de sceaux des XIIIe et XVIIe siècles, accompagnées d'une notice. Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant à Saint-Cyr (Var), adresse l'extrait d'un acte d'apport de dot avec indication d'un trousseau de 1427, et l'inventaire de la vaisselle d'argent de François de

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, loc. cit.

Digitized by Google

Soyer, seigneur de Bandol, président de la cour des comptes d'Aix (1679). Renvoi à M. Darcel.

M. Grasset aîné, correspondant à Varzy (Nièvre), adresse une notice sur un cadran solaire en plomb de 1629 que possède le musée de cette ville. Renvoi à M. le comte Clément de Ris.

M. Lacroix, archiviste à Valence, adresse deux documents tirés des archives de la Drôme : 1° un contrat d'apprentissage de 1683; 2° une réclamation à l'effet d'être exempté d'impôt comme maître de musique (1762). Renvoi à M. Gustave Bertrand.

M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier, adresse l'inventaire du mobilier de l'église collégiale de Saint-Antoine de Salins (1430).

M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice, adresse une notice sur le peintre Jean Canavesy de Gênes et ses descendants (1491-1666). Renvoi à M. Anatole de Montaiglon.

M. de Rencogne, correspondant à Angoulême et président de la Société historique et archéologique de la Charente, annonce que cette compagnie vient de découvrir et d'acquérir une mosaïque de l'époque romaine d'une superficie de 12 à 14 mètres et reposant sur une couche de béton. La Société demande des instructions sur les procédés à employer pour l'enlèvement de ce monument. Renvoi à M. J. Quicherat.

M. Germer-Durand fils, architecte à Nîmes, adresse la description et l'estampage d'une inscription que l'on vient de découvrir à Nîmes. Cette inscription, qui paraît gauloise, a été acquise par le musée de Nîmes. L'importante communication de M. Germer-Durand est renvoyée à l'examen de M. d'Arbois de Jubainville, membre non résidant du Comité. En attendant ce rapport, on croit devoir faire connaître cette curieuse inscription qui se compose des quatre lignes suivantes :

KACCITAΛOC
OYEPCIKNOCΔ
EΔEBPATOYΔ
EKANTENAΛA

Digitized by Google

M. le Dr Jaubert, inspecteur des eaux thermales de Gréoux (Basses-Alpes), annonce que les environs de cette localité possèdent une grande quantité de grottes recélant de véritables richesses archéologiques, et demande une allocation qui permette d'y faire une exploration méthodique. Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Liénard, correspondant à Verdun, demande de nouveau que les conclusions du rapport de M. A. Bertrand sur l'Homme de Cumières soient modifiées. Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Servaux, chef de division adjoint, fait connaître le nom des Sociétés savantes des départements que la commission propose pour les médailles de 1876, ainsi que les noms des correspondants du ministère et des membres desdites sociétés, que cette commission propose soit pour la croix de la Légion d'honneur, soit pour les distinctions universitaires d'officier d'académie et de l'instruction publique. Après délibération, les propositions de la commission sont adoptées par la section.

M. Chabouillet lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Le Blant, relative à la publication des sarcophages chrétiens d'Arles dans le volume des *Mélanges*. La commission adopte en principe le projet de M. Le Blant; elle demanderait même qu'il fût agrandi et que la publication pût comprendre la totalité des sarcophages existant en France. Après délibération, la section, qui approuve complétement la proposition, demande qu'elle soit soumise à une étude plus approfondie et adjoint M. de Montaiglon à la commission qui se réunira de nouveau prochainement.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. J. Quicherat, Alexandre Bertrand, Jules Marion, A. de Montaiglon, le colonel Le Clerc et Ed. de Barthélemy.

M. de Guilhermy lit deux rapports : 1° sur le *Congrès archéologique de France*, 37e et 38e sessions, deux vol. in-8°, 1870-1871; 2° sur les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. X, 5e et dernière livraison; t. XI, 1re et 2e livraisons.

Digitized by Google

M. Ed. de Barthélemy, trois rapports : 1° sur les *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, année 1874, un vol. in-8° avec planches; 2° *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, 1873-1874*, un vol. in-8°, 1875; 3° *Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, etc. de Saint-Quentin*, t. XII de la 3e série, un volume in-8°, 1875.

M. le comte Clément de Ris lit deux rapports : 1° sur le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, t. XXII, 1873; 2° sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. XIII, 1874.

M. Alex. Bertrand lit un rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XI, XII et XIII, années 1869-1873, 1875.

M. Darcel lit un rapport sur la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord, 38e session du Congrès scientifique de France, tenu à Saint-Brieuc en 1872*.

M. Edmond Le Blant, sur une publication de la Société du Musée de Riom : *Monuments historiques de l'Auvergne. Abbaye royale de Mozat*, par M. Gomot. Riom, 1873-1874, un vol. in-8°.

M. Charles Robert, sur le 2e fascicule du *Musée gallo-romain de Sens*, par M. Julliot, publication de la Société archéologique de Sens.

M. J. Quicherat lit un rapport sur diverses communications de MM. Laurent, Combet, Morel, baron de Girardot, abbé Baudry, et fait ensuite un rapport verbal sur une communication de M. Peigné-Delacour, relative au camp romain de Proix, canton de Guise (Aisne). M. Quicherat propose le renvoi des deux cartes annexées à la note de M. Peigné-Delacour à la commission de la topographie des Gaules.

M. de Guilhermy demande verbalement le renvoi à la commission de la *Revue* d'une notice de M. Houdoy, correspondant à Lille, sur les tombeaux de Baudouin V et de Louis le Mâle, comtes de Flandres.

Digitized by Google

M. Albert Lenoir lit un rapport sur une communication de M. le marquis de Castelnau d'Essenault, correspondant au château de Paillet par Langoiran (Gironde), relative à l'église de Moncaret, (Dordogne), et propose que cette note soit déposée aux archives.

M. Chabouillet lit un bref rapport sur une communication de M. Berthomieu, correspondant à Narbonne. Il s'agit d'empreintes de monnaies celtibériennes et autres trouvées aux environs de Narbonne.

M. Darcel lit un rapport sur une lettre de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, relative à la fabrication des tapisseries dans la première moitié du XVIIe siècle. M. Darcel propose le dépôt aux archives de la lettre de M. Barbier de Montault.

M. Douët-d'Arcq lit un rapport sur une réclamation de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse, relative au sceau du prieuré de Longueville en Normandie. Dépôt aux archives.

Ces divers rapports, dont les conclusions sont adoptées par la section, sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.
4e série, t. IX. Année 1873-1874.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Ce volume devait paraître en 1874. De fâcheuses conjonctures, actuellement conjurées par le concours empressé du bureau et de tous les membres de la Société, en ont retardé la publication jusqu'au mois de juillet dernier. Il contient sous ce titre : *Un fils d'Estienne Pasquier, Nicolas Pasquier*, une intéressante notice de M. Louis Audiat, dont nous voudrions aujourd'hui entretenir quelques instants le Comité. C'est presque un livre, car avec les pièces justificatives elle ne compte pas moins de 296 pages.

Nicolas Pasquier, seigneur de Mainxe et de Balanzac en Saintonge, fut de son temps un personnage considérable; ses écrits ont une valeur réelle, mais sa réputation littéraire s'est trouvée totalement éclipsée par la gloire paternelle, et c'est à peine si les biographes prononcent son nom. M. Audiat a cru avec raison qu'il convenait d'entreprendre de le tirer d'un oubli aussi immérité. L'étude qu'il a consacrée à cette œuvre de réhabilitation est en même temps jusqu'à un certain point l'histoire d'Estienne Pasquier et de ses descendants; elle abonde en détails curieux et précis sur les anciennes maisons de l'Angoumois et de la Saintonge avec lesquelles ils contractèrent des alliances. Suivant l'auteur, et il appuie de preuves nombreuses une opinion que contredisent la plupart des publications généalogiques antérieures, le célèbre avocat général à la chambre des comptes, sous Henri III et Henri IV, fils d'un archer de la garde du roi, n'aurait aucune communauté d'origine avec

Digitized by Google

les autres familles connues du même nom, notamment avec les Pasquier de Coulans, dont le dernier et plus illustre rejeton, chancelier de France sous la monarchie de Juillet, est mort en 1862 duc et membre de l'Académie française. Celui-ci portait de gueules au chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'un buste de licorne de même, tandis que les lettres d'anoblissement du 11 mars 1574 donnèrent à l'auteur des *Recherches de la France* pour armes parlantes trois paquerettes ou marguerites d'argent boutonnées d'or, sur champ d'azur.

Second des cinq fils issus de l'union d'Étienne et de Françoise Belin, dame de Mainxe, Nicolas Pasquier naquit en 1561 et après une forte éducation littéraire heureusement complétée par un voyage à travers l'Italie, embrassa la carrière de la magistrature. En 1590, il se fit pourvoir de la charge de conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel et juge prévôt des eaux et forêts d'Angoumois au siége royal de Cognac, et cinq ans après (12 avril 1595) joignit à cette charge celle de maître des requêtes ordinaires de l'hôtel. Ses services personnels, le souvenir de ceux qu'avait rendus son père, ses deux mariages, le premier (1592) avec Suzanne de Brémond de Balanzac des mieux apparentées à la cour, l'autre (1598) avec Louise Mangot, sœur du garde des sceaux de ce nom, le mettaient en passe de parvenir aux plus hauts emplois; mais il préféra toujours demeurer chez lui en Angoumois et en Saintonge à « rustiquer » comme il l'écrit quelque part, s'occupant de l'éducation de ses deux fils, pour lesquels il composa *Le gentilhomme*, traité d'éducation à l'usage de la jeune noblesse, et qu'il eut la douleur de voir mourir avant lui sans postérité; prêtant volontiers l'appui de ses bons offices; intervenant pour accommoder les différends ainsi qu'il essaya notamment de le faire, mais sans succès, dans la contestation entre Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault et les religieuses du prieuré de Tusson; libellant à l'adresse de la reine-mère régente ainsi que du roi sur les affaires publiques des *remontrances* et des advis, qui n'avaient de très-humble que le titre et se distinguaient au contraire par une rude franchise; enfin et surtout entretenant avec ses nombreux parents et amis une volumineuse correspondance politique, philosophique et littéraire qu'il rédigeait peut-être bien un peu aussi en vue du public. Il la fit en effet paraître en 1623 en un gros in-quarto de 965 pages portant pour titre : *Lettres de Nicolas Pasquier, fils d'Estienne, contenant divers discours des*

Digitized by Google

affaires arrivées en France sous les règnes de Henri le Grand et Louis XIII. C'est un cours complet d'histoire contemporaine, auquel bien des écrivains ont fait, sans le dire, de fréquents emprunts. L'année qui précéda cette publication, Nicolas Pasquier avait donné sa démission de maître des requêtes; il se flattait d'avoir ainsi « mis fin à sa servitude ». L'obligation de défendre la mémoire paternelle contre les violentes satires, les imputations calomnieuses qu'inspira la réédition des *Recherches de la France* (1621) au père Garasse, jésuite qui prétendait venger par là les anciennes injures faites à sa compagnie, trompa son désir et troubla profondément ses dernières années. La polémique qui s'engagea entre Nicolas, assisté de son frère Pasquier de Bussy et de leurs amis, d'une part, et le jésuite de l'autre, fut passionnée, acrimonieuse, grossière, et dégénéra en un véritable dévergondage de plume. C'était la lutte de l'université et des jésuites qui reprenait et se continuait. Les deux adversaires descendirent la même année (1631) dans la tombe et avec eux s'éteignit la querelle. M. Audiat termine sa notice sur Nicolas Pasquier en disant que son ambition serait complète s'il avait fait un peu apprécier en lui l'homme et l'écrivain; il nous semble y avoir pleinement réussi.

A la suite de l'important travail que nous venons de chercher à analyser, nous trouvons une réimpression de l'*Alphabet de l'art militaire de Jean Montgeon, sieur de Haut-Puy de Fléac, Angoumoisin*, savamment annotée par le comte Anatole de Brémond d'Ars. Cité plusieurs fois dans l'*Histoire de la milice française* du père Daniel, cet opuscule (il n'a que 53 pages) semble même inconnu des bibliographes, depuis le père Lelong jusqu'à Brunet et Quérard. Grâce à de patientes recherches, M. de Brémond d'Ars en a retrouvé deux exemplaires de deux éditions différentes, l'un imprimé à Saumur en 1615, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale, l'autre en 1620 à Rouen et qui a été récemment acquis par M. le général Mellinet. La rareté du livre, l'origine de l'auteur qui se rattache à l'une des plus vieilles familles municipales d'Angoulême, ont paru à la Société de la Charente en justifier la reproduction parmi ses mémoires et documents. Par elle-même l'œuvre de Jean Montgeon — l'éditeur est le premier à le reconnaître — n'offre qu'un médiocre intérêt; elle fournit néanmoins d'assez curieux renseignements sur l'ancienne discipline de l'armée française. L'ordonnance donnée à Blois le 20 mars 1550 sur le règlement et ordre

Digitized by Google

que doit tenir l'infanterie y figure *in extenso*, ainsi qu'une instruction écrite en vrai style de corps de garde sur la manière de « donner le *morion* aux soldats manquant à leur devoir. » Le morion, dont le nom comme l'étymologie ont disparu de nos dictionnaires, était un châtiment corporel fort analogue à la bastonnade. Encore en usage en 1636 pour les troupes réglées, — ainsi que nous en avons trouvé l'indication formelle dans une ordonnance du 4 août de cette année, insérée au tome XIV de la collection Saujon (Archives de la guerre) sous le titre de *Règles générales et statuts qui doivent être observés par les Bourgeois de Paris et autres villes de France à la garde des portes desdites villes et faubourgs*, — il aurait, d'après Richelet, été supprimé dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES, AGRICULTURE ET INDUSTRIE DE SAINT-QUENTIN.

3e série, t. XII. Travaux de juillet 1873 à juillet 1874.

(Séance du 10 janvier 1876.)

La plupart des mémoires historiques et littéraires contenus dans ce volume, qui porte le millésime de 1875, ont obtenu des prix ou des mentions honorables aux concours annuels de la Société académique de Saint-Quentin. C'est dire qu'ils ne peuvent qu'être recommandés à l'attention du Comité.

Le premier dans l'ordre des matières, et nous ajouterions volontiers à d'autres titres encore si la qualité de l'auteur n'imposait à notre appréciation une certaine réserve, est une *Étude sur Omer Talon et son influence sur l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle.* Après avoir, contrairement à l'opinion qui s'appuie de l'autorité de Moréri, et par des arguments dont on ne saurait méconnaître la valeur, revendiqué comme d'origine française une famille qui a sa page dans les fastes de notre vieille magistrature, M. Édouard de Barthélemy a tracé en connaisseur la biographie du célèbre avocat général qui pendant vingt-deux ans remplit au parlement de Paris les délicates fonctions du ministère public à une des époques, sans contredit, les plus tourmentées de l'histoire parlementaire. Reçu en effet

Digitized by Google

comme successeur de son frère aîné, le 15 novembre 1631, il eut tout d'abord à défendre les priviléges, à sauvegarder les franchises de sa compagnie contre les entreprises de Richelieu, et, sans jamais transiger sur ce point, réussit à conserver l'estime, voire même la faveur du tout-puissant ministre. Lorsque l'avénement de Louis XIV enfant eut fait passer le pouvoir aux mains d'Anne d'Autriche ou plutôt du cardinal Mazarin, son rôle grandit; il occupait alors une position prépondérante au sein du parlement et s'en prévalut pour contenir d'une part, autant qu'il fut en lui, l'ambition politique des corps judiciaires, pour modérer de l'autre les tendances absolutistes de la régente, qui eut toujours en haute estime son caractère, son fier désintéressement, et, nonobstant des conclusions maintes fois prises par l'avocat général avec une entière indépendance, ne cessa de lui témoigner déférence et ménagements, car elle le savait le seul des officiers du parlement sur lequel elle pût sérieusement compter comme défenseur énergique et convaincu de la monarchie. La conduite patriotique de Talon durant la Fronde justifia pleinement l'appréciation royale. Il mourut le 29 décembre 1652, deux mois après la rentrée triomphale de la cour dans la capitale.

Le programme du concours comprenait également Omer Talon envisagé comme orateur judiciaire et parlementaire. M. de Barthélemy a consacré quelques pages intéressantes à caractériser l'influence réelle qu'il exerça sur l'éloquence du barreau; elles sont de nature à nous faire regretter, d'accord avec le rapporteur de la Société académique, que cette seconde partie du sujet n'ait pas reçu plus de développements encore, et que notre savant collègue n'ait pas complété à ce point de vue un travail qui, tel qu'il est, n'en apparaît pas moins cependant comme l'un des plus considérables dont ait été l'objet celui qui, à deux siècles de distance, demeure encore avec son contemporain et émule Mathieu Molé le type le plus accompli du grand magistrat.

Un prix avec médaille d'or a été décerné à M. E. de Barthélemy. Même distinction a été obtenue dans le concours d'histoire locale par l'abbé Vernier pour son *Histoire du canton de Coucy*. L'étendue de l'œuvre n'a pas permis de l'insérer *in extenso* dans le volume de 1875. Les extraits qui y figurent et qui sont relativement restreints, puisqu'ils ne concernent que trois communes, Coucy-la-Ville, Blérancourt et Quierzy, sur les trente-trois dont se compose

Digitized by Google

le canton, font bien augurer de l'ensemble et paraissent justifier la haute récompense accordée. La notice consacrée à Blérancourt fournit de curieux détails sur deux personnages fort différents l'un de l'autre, Bernard Potier et Saint-Just. Le premier, lieutenant général de la cavalerie légère de France, possesseur en 1612 du marquisat de Blérancourt par donation de son père, Louis Potier, secrétaire d'État, seigneur et non duc de Gesvres, comme l'a écrit l'auteur qui voudra bien nous permettre cette rectification, — Gesvres n'ayant été érigé en duché que l'an 1648 pour René Potier, frère aîné de Bernard, — vit et vivra longtemps encore dans le souvenir reconnaissant des habitants des quinze villages sur le territoire desquels s'étendait son domaine, par la fondation (1661) d'un hospice où soixante orphelins trouvent aujourd'hui asile. L'autre, transféré du Nivernais à l'âge de trois ans avec sa famille à Blérancourt, y fit le 21 février 1790 ses débuts dans la carrière révolutionnaire, débuts relativement modérés à en croire les documents conservés aux archives municipales, mais qui ne l'empêchèrent pas bientôt après, sinon de provoquer, tout au moins de laisser décréter, sans y apporter aucun obstacle, la démolition de la résidence seigneuriale des Potier, l'arrestation et la mise à mort des principaux notables de son pays d'adoption.

Le concours de poésie a eu trois lauréats, M. Millien pour sa patriotique et touchante composition intitulée *Le voyage*, M. Bellier pour une pièce qui a nom *Le passé*, et M. Lugol pour celle qui a nom *Le poëte*. Nous ne pouvons que nous associer, en ce qui concerne ces œuvres, aux appréciations du rapporteur, M. Daudville, qui lui aussi est un disciple des muses, et dont nous nous reprocherions de ne pas signaler en passant au Comité les vers gracieux.

Les autres travaux insérés dans le recueil de la Société académique de Saint-Quentin et qui ont droit à être ici mentionnés sont : une communication de M. de Marsy, membre correspondant, sur le célèbre peintre La Tour; la *Correspondance* du frère de ce peintre, le chevalier Jean de La Tour, publiée par M. Desmaze, autre correspondant; une intéressante notice de M. Georges Lecocq, membre titulaire, sur les *droits et prérogatives des gouverneurs de Saint-Quentin* d'après les archives de la ville; enfin une protestation du même auteur, que son patriotisme local nous semble avoir exprimée en termes bien vifs, contre le passage de l'histoire de France de M. Guizot, relatif au siége de Saint-Quentin en 1557, passage dans lequel

Digitized by Google

l'illustre écrivain n'aurait pas rendu au dévouement et à la vaillance que les habitants déployèrent dans cette lutte mémorable et inégale, toute la justice qu'ils méritent en effet.

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Tome XI, 1872.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Ce petit volume, de moins de 250 pages, est fort bien rempli. Il contient la suite des *Lettres missives du chartrier de Thouars, série du XVe siècle*, publiées par M. Marchegay. Parmi ces pièces (numérotées 26-75) se trouvent des lettres de Louis XI, de Charles VIII, de Charles d'Orléans, et un grand nombre de petits billets intéressants pour la connaissance des détails de la vie privée à cette époque.

Sous le titre de : *Confirmation du droit de haute justice de la seigneurie de Goulaine*, M. Charles Marionneau transcrit et annote le vidimus d'une pièce en date du 12 décembre 1398, émanant de Jehan IV, duc de Bretagne.

M. Charles Thenaisie publie une courte notice, sous forme un peu romanesque, et dépourvue d'autorité et de preuves, au sujet de *Derval*, petite ville située au nord du département de la Loire-Inférieure et chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Châteaubriant.

Sous la rubrique : *Documents inédits*, nous trouvons :

1° *La bulle d'institution de Jean de Pledran, curé de Saint-Nicolas de Nantes, en 1503;*

2° La réimpression d'une plaquette de 12 pages in-4°, publiée en 1790, sans nom d'imprimeur, et intitulée : *Procès-verbaux rapportés par le chapitre de l'église royale et collégiale de Notre-Dame de la ville de Nantes.* C'est une protestation contre l'interdiction des offices canoniaux;

3° Une notice sur le *marc d'or dû à la réception d'un conseiller secrétaire, maison couronne de France, en la chancellerie, près la cour de parlement de Bretagne (1768).*

Digitized by Google

Les *prières nominales de l'église de Notre-Dame de Nantes* nous en font connaître tous les bienfaiteurs ; elles sont extraites d'un manuscrit provenant de la collégiale.

M. L. Prével qui a écrit, il y a quelque temps, une intéressante notice sur le château de Blain, a rencontré plus d'une fois en la composant de curieux documents sur le *château de Goust*, dont il aborde ici l'histoire. L'enceinte de ce château, dont il ne reste que quelques ruines, qui disparaissent sous le lierre et les plantes parasites, est traversée par la voie ferrée de Nantes à Saint-Nazaire, qui laisse au sud le donjon, et au nord le village.

La première mention de ce château date de 1390 ; vers 1500 la seigneurie du Goust entre dans la maison de Montauban, dont la notice de M. Prevel a particulièrement pour but de nous faire connaître un des membres, Jean de Montauban, chevalier, seigneur du Goust, qui, lorsque le duc de Mercœur s'empara des titres de prince et duc de Bretagne et plaça sur le château de Nantes la double croix de Lorraine, se déclara son ennemi acharné, prit avec une énergie singulière la défense du roi et reçut du prince de Dombes, lieutenant général en Bretagne, les pouvoirs nécessaires pour réunir des approvisionnements et lever les sommes destinées à la paye des troupes.

La prise de Blain par Montauban, sa reprise et la démolition du château de Goust par les troupes de Mercœur, sont les épisodes principaux de cette longue lutte qui épuisa la province.

La duchesse de Rohan, revenue dans son château de Blain, se servit des plaintes qui éclataient de toute part contre du Goust pour intenter contre lui une action judiciaire, mais, le 30 août 1599, il obtint d'Henri IV des lettres qui, tout en lui assurant l'impunité, constatent l'exactitude de la plupart des faits articulés contre lui ; en voici les dispositions principales :

« Ledict exposant, qui, pour s'estre toujours maintenu en l'obéissance naturelle qu'il nous doibt, a faict plusieurs ennemys, craint que lesdites actes comme ranczons de prisonniers de toutes qualitez, demantellemens, demollitions et bruslement de maisons en faict d'hostilité, prinses de meubles et bestail sur les parouesses et bourgades rebelles, levées de deniers tant ordinaires qu'extraordinaires et magazins, sur les commissions de nostre tres cher cousin le duc de Montpensier et le sire de La Hunaudaye, corvées de toutes sortes, fascines, boys couppés et aultres matières pour les fortifications et

Digitized by Google

chauffaiges des dictes places, decedz de prisonniers es prisons et aultres actes de guerre, aulcuns de ses dicts ennemys, par surprinse ou aultrement, veullent informer et le travailler en procédures. C'est pourquoy il nous a supplyé et requis luy voulloir sur ce pourvoir de nos lettres et descharges nécessaires.... A ces cauzes, désirant bien et favorablement traicter le dict de Montauban, sieur du Goust, et ne permettre que pour nous avoir fidellement servy il soit en peine ny ceulx qu'il a euz soubz son commandement pendant lesdictz troubles; considéré mesmement les grandes et excessives pertes, dommaiges et ruynes d'héritaiges et maisons qu'il a receu en ses biens, oultre la detemption de sa personne et emprisonnement entre les mains de nosditez adversaires l'espace de sept années. Pour ces causes.... disons et déclarons par les dictes présentes, que les prinses et surprinses des dictes places et havres de Blain, le Gavre, Saint Mars de la Jaille, l'Espinay, le Buron, la Haimeriais, de Lavau, Donges et aultres, que ledict sieur du Goust a prinses sur nos dicts ennemys, ensemble les courses et aultres explects de guerre cy-dessus, que luy et ses dicts soldatz ont faict es années m v^c iiij^xx neufs, dix et unze, pendant et à l'occasion des troubles.... ont esté pour l'affection qu'ilz portent à nostre service, et en avons deschargé et deschargeons ledict de Montauban sieur du Goust et ses dictz soldatz auxquelz il a commandé. »

Tel est, pour ce qui nous concerne, le contenu de ce volume; mais nous n'en avons pas épuisé l'analyse, et les amateurs de monuments mégalithiques y trouveront des discussions fort animées.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

Tome IV de la 5e série.

(Séance du 10 janvier 1876.)

La corporation des apothicaires de Nantes a trouvé un historien en M. Prével, architecte de son état, mais, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, fils de pharmacien et, comme tel, initié dans une certaine mesure aux usages et aux traditions de la profession.

Digitized by Google

Ce travail est divisé en quatre parties : la première traite de l'exercice ancien et de la profession des apothicaires; la seconde, de la corporation; la troisième, du collége de pharmacie; la quatrième, du jardin des apothicaires.

La plupart des documents réunis par l'auteur ont été puisés par lui dans les archives mêmes de la corporation, mais il a commencé par dépeindre dans la première partie l'aspect de la boutique de l'apothicaire.

Une série de bas-reliefs, actuellement recueillis au musée archéologique de Nantes, et provenant d'une maison de bois, aux étages surplombant les uns sur les autres, qui existait encore en 1835 au coin de la Basse-Grande-Rue et de la place Sainte-Croix, touchant l'église Saint-Saturnin, a fourni à M. de Prével les éléments principaux de cette description que le frontispice de l'*Antidotaire* de Jean de Renou est venu compléter.

C'est aussi le *Recueil* de Jean de Renou, traduit par Louis de Serres, qui fournit la curieuse énumération des ustensiles très-variés de forme et de grandeur dont usait l'apothicaire.

Parmi les vases métalliques, il est bon de distinguer le coquemard, que les latins appellent *ahenum*, du chaudron qui se nommait *cacabus*, et de la bassine qui correspond au mot *patina*.

Les vases de faïence, provenant d'ordinaire de Rouen, de Limoges et de Beauvais, et dont une centaine de spécimens existent encore à la pharmacie de l'hospice de Nantes, se divisent en quatre sections principales :

1° Les grands pots à canon;

2° Les chevrettes (*caprunculæ*), munies d'une anse, d'un anneau et d'un bec, et qui servaient à conserver les sirops et les huiles médicamenteuses;

3° Les petits vases en forme de coupes ou calices, nommés, suivant leur usage, soit *piluliers*, soit *poudriers*, quand ils renfermaient des drogues pulvérisées;

4° Enfin, les bocaux de verre (*urceoli*) destinés à conserver des yeux d'écrevisses, des écailles d'huîtres, des pierres précieuses auxquelles on attribuait des propriétés extraordinaires;

Tous ces anciens vases se rencontrent encore assez fréquemment, mais, dit M. Prével, « heureux les collectionneurs qui pourront posséder ces coffrets introuvables, *arculæ et pyscides*, devant lesquels s'extasie J. de Renou, joyeusement décorés de cerfs-volants, de vie-

Digitized by Google

dazes empennés, d'oysons bridés, de centaures à cul pelé, de casnes bastées, entre lesquels, dit le même écrivain, est un quarré où le nom de la drogue est escrit en lettres d'or ou d'azur. »

La description de ces coffrets explique et justifie celle qu'en donne Rabelais, dans un passage du prologue de *Gargantua* que M. Prével aurait dû rapprocher de celui-ci : Il y parle de « petites boîtes telles que voyons de present es boutiques des apothecaires pinctes au-dessus de figures ioyeuses et friuoles, comme de Harpies, Satyres, oysons bridez, lieures cornuz, canes bastées, boucqs volans, cerfz limonniers. »

Le texte de J. de Renou prouve que ces peintures fantastiques dont parle Rabelais n'étaient ni purement imaginaires, ni même exceptionnelles, et qu'elles se trouvaient sur les coffrets de ce genre dans toutes les boutiques bien montées.

Après ces descriptions générales, M. Prével arrive à son sujet véritable, à l'histoire des apothicaires de Nantes, qu'il présente d'une façon fort intéressante, mais avec des détails que nous ne pouvons point reproduire et qui perdraient beaucoup à être analysés.

M. Maître, archiviste du département, a inséré dans ce volume la fin de son *Histoire des hôpitaux de Nantes*, dont nous avons déjà parlé en rendant compte des publications de l'année précédente. Non-seulement ce travail est très-important pour l'histoire locale, mais il mérite d'être soigneusement consulté pour toutes les questions relatives à l'administration charitable, à la répression du vagabondage, à l'extinction du paupérisme. Les pièces originales dont il est rempli en font une source précieuse qu'il serait très-fâcheux de négliger.

Catherine de Parthenay, par M. C. Merland, est une biographie substantielle et consciencieuse qui nous ramène au château de Blain, ce fréquent sujet des études des Sociétés savantes de Nantes.

En 1579, Catherine l'habitait avec son second époux, René de Rohan, et ses cinq enfants; elle en fut chassée par la guerre, perdit son mari, vit son château occupé par le duc de Mercœur, puis ensuite par ce du Goust dont nous parlions tout à l'heure [1], et fut au premier rang des victimes de la guerre qui lui intentèrent une action judiciaire. Ses efforts vinrent échouer, comme nous l'avons vu, contre la volonté d'Henri IV. Catherine en conçut un vif ressen-

[1] Voir, page 48.

Digitized by Google

timent. On lui attribue, avec assez de vraisemblance, deux écrits relatifs à ces événements : l'un est intitulé *Discours de la prise et ruyne de Blein, advenue en novembre 1591;* l'autre est un rude pamphlet qui prend l'apparence d'un éloge. Il a pour titre : *Apologie pour le roy Henri IV envers ceux qui le blasment de ce qu'il gratifie plus ses ennemis que ses serviteurs.*

Catherine de Parthenay était connue de son temps comme savante et comme poëte. En 1574, lorsqu'elle n'avait encore que vingt ans, elle avait fait représenter à la Rochelle une tragédie d'*Holopherne*, qui, d'après La Croix du Maine, avait été suivie de plusieurs autres ouvrages dramatiques; mais aucun d'eux n'est parvenu à notre connaissance, et, par un singulier hasard, nous sommes réduits à apprécier surtout le style de Catherine d'après des ouvrages qui ne lui sont attribués que par suite de conjectures d'ailleurs très-vraisemblables. Aussi la notice dont nous venons de parler, fort complète du côté historique et politique, laisse-t-elle forcément beaucoup à désirer quant à l'examen des œuvres littéraires de celle qui en est l'objet.

Outre les travaux d'histoire locale, nous avons à citer l'*Étude sur la surveillance de la haute police*, par M. Julien Merland, et le mémoire de M. Colombel intitulé : *Des conseils de préfecture.* Ces deux morceaux ont été inspirés par un sentiment si juste des besoins de notre temps que de récentes dispositions législatives, en leur donnant satisfaction sur plus d'un point, leur ont enlevé, de la façon la plus flatteuse, une partie de leur à-propos.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

3e série, tome II, année 1874.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Voltaire tient une grande place dans ce volume. Les deux mémoires les plus étendus dont il se compose sont consacrés à l'illustre philosophe trop loué, trop décrié, que les directions si diverses et parfois si contradictoires de son infatigable activité ne permettent

Digitized by Google

peut-être pas encore d'apprécier avec toute l'impartialité désirable, et au sujet duquel on est heureux de voir se multiplier les études sérieuses et approfondies. Celle de M. Henri Beaune présente ces deux caractères.

Après avoir publié, il y a huit ans, un intéressant volume, très-abondant en documents inédits, intitulé *Voltaire au collége*, il nous le montre aujourd'hui seigneur de paroisse et homme d'affaires, dans un travail intitulé *Voltaire et l'administration du pays de Gex*. C'est la transcription et l'intelligent commentaire d'un assez grand nombre de lettres tirées des papiers de l'ancienne intendance de Bourgogne ou des correspondances saisies à l'époque de la Révolution chez M. de Saint-Seine, beau-père du président de Brosses, compris dans la liste des émigrés. Ces papiers sont déposés aujourd'hui aux archives de la Côte-d'Or. Ils ne renferment que deux lettres inédites de Voltaire, mais celles de ses adversaires sont nombreuses et ont un fort grand intérêt pour qui s'attache à le bien connaître. Elles confirment plutôt, du reste, ce qu'on sait déjà de son caractère qu'elles ne le présentent sous un jour nouveau. Elles nous le montrent bon et humain, et en même temps tyrannique, généreux dans ses sentiments et avare de son bien, porté à défendre les opprimés, mais écrasant sans pitié ni scrupule et avec une sorte de naïveté inconsciente tout ce qui cherche à lui résister, violent sans cesser d'être habile politique, et possédant à un haut degré le rare talent de traiter avec abandon et légèreté les questions auxquelles il attache une grande importance et qui lui tiennent le plus au cœur.

L'autre mémoire, consacré par M. Mignard au même écrivain, est intitulé *Voltaire et ses contemporains bourguignons*. Il ne nous fournit sur lui aucun document tout à fait nouveau, mais ses rapports avec trois Dijonnais qui se montrèrent ses rivaux ou ses adversaires, Crébillon, Clément, Alexis Piron, y sont étudiés avec soin et dans un détail fort digne d'intérêt. Le dernier, tout en déplorant la prodigieuse influence exercée par cet écrivain d'un génie si séduisant et si souple, constate qu'elle se propage en Bourgogne et notamment à Dijon avec une extrême rapidité : « Je ne vois pas sans chagrin, écrit-il en 1766 au docteur Maret, que la contagion a gagné l'enceinte des murs où sont nés les Bossuet, les La Monnoye, les Lantin, les Févret, les Jeannin, les Dumay, les Bouhier, les Buffon, les Saumaise et les Crébillon. » Un peu plus loin, employant un terme qu'on serait tenté de croire plus moderne, et que peut-

Digitized by Google

être il a créé : « Tout presque, ajoute-t-il, est *voltairien* chez vous; vous donnez dans l'éclat de la Toison d'or..... vous! vous! par votre fierté franche et gauloise, faits pour échapper seuls à la corruption générale et pour représenter la toison de Gédéon au milieu d'Israël. »

Le passage de Voltaire à Dijon, le 7 février 1778, son séjour à l'hôtellerie de la *Croix-d'Or*, rue Guillaume, n° 18, la description de cette maison qui n'a presque pas changé d'aspect, les détails relatifs aux visites et aux sollicitations que le célèbre écrivain fit à l'occasion d'un procès pendant au parlement de Bourgogne, forment une étude locale d'un véritable intérêt. Le malheur est qu'elle se trouve noyée dans une longue appréciation des *Œuvres de Voltaire* qui renferme de singulières inadvertances.

Après avoir dit un mot du *Premier discours sur l'homme*, M. Mignard accuse fort gratuitement l'auteur d'un changement d'opinion imaginaire :

« Tout à l'heure, dit-il, il affirmait avec Pope que le mal particulier sert au bien général, et que tout est bien dans la nature; même théorie de sa part dans ses œuvres de *Candide* et du *Mondain;* mais en 1755 un épouvantable tremblement de terre ayant ébranlé Lisbonne jusque dans ses fondements, le poëte en prend occasion de s'indigner contre la Providence et il écrit son poëme du *Désastre de Lisbonne*, âcre satire où le *tout est bien* du précédent optimisme de l'auteur se change en un désolant pessimisme avec la doctrine tout est mal. »

Rien n'est plus piquant assurément que de voir l'auteur d'une étude sur Voltaire, le confondre avec le docteur Pangloss, lui attribuer sérieusement les doctrines qu'il met dans la bouche de celui-ci pour les combattre, et le montrer ensuite comme découragé dans son optimisme par le tremblement de terre de Lisbonne, auquel un chapitre tout spécial, le cinquième, M. Mignard l'oublie, est entièrement consacré dans la première édition du roman de Voltaire, publiée seulement en 1759, quatre ans après ce terrible événement, sous ce titre spirituel, qui nous présente plaisamment cet ouvrage si français pour ce qu'il est le moins au monde, pour un produit de la littérature germanique : *Candide ou l'Optimisme*, traduit de l'allemand par M. le Dr Ralph.

Une méprise de cette force nous dispense d'en citer d'autres, assurément moins graves, mais qui témoignent cependant d'une lec-

Digitized by Google

ture beaucoup trop superficielle des œuvres qu'on entreprend d'apprécier.

Une large place est encore consacrée à Voltaire dans l'intéressant mémoire de M. Duméril intitulé *Influence des Jésuites considérés comme missionnaires sur le mouvement des idées au XVIIIe siècle.*

A toutes les époques où l'extrême civilisation confine à la corruption et à la décadence, les philosophes et les satiriques louent la vie champêtre et parfois la vie sauvage, les uns avec une conviction souvent irréfléchie mais sincère, les autres afin de varier leurs peintures et de trouver matière à d'utiles oppositions.

Le XVIIIe siècle abusa de ce procédé : jamais on ne fut si préoccupé des sauvages ou des populations qu'on regardait, à tort ou à raison, comme simples ou primitives, ou du moins comme exemptes de nos préjugés. Non-seulement *Le huron* de Voltaire, *La péruvienne* de Mme Grafligny et même les Persans de Montesquieu nous étaient présentés comme de vivantes critiques de notre état social, mais il n'y avait pas un traité de législation, de logique ou même de grammaire qui ne débutât par les graves délibérations d'une assemblée de sauvages, qui établissaient les principes de nos codes au milieu de leurs forêts, et fixaient les bases du langage par une mimique expressive, avant de savoir parler.

M. Duméril a spirituellement indiqué le point de départ de cette idée si persistante et de quelques autres qui appartiennent à la même époque.

« Les Jésuites, dit-il, ont fait un portrait flatté de la vie sauvage avant J.-J. Rousseau, Diderot et Raynal; ils ont appliqué dans le Paraguay le système de la communauté à des peuplades habituées à ce genre de vie, suivant la règle que les sophistes de l'école de Morelly et les socialistes modernes ont voulu depuis imposer à l'humanité tout entière, pour y rappeler l'innocence bannie, dans leur opinion, par l'iniquité des lois sociales. Mandarins en Chine, ou visant à le devenir pour prêcher avec plus d'autorité la loi du Christ, ils ont les premiers prôné cette classe lettrée tant admirée d'une partie des promoteurs de la Révolution. En même temps, ils poursuivaient les bonzes et leurs superstitions en véritables émules de Voltaire. »

M. Duméril cite à ce sujet une amusante anecdote qu'il trouve dans la *Description de la Chine* du P. du Halde. Celui-ci raconte avec une vive satisfaction comment deux bonzes obtinrent d'une bonne

Digitized by Google

paysanne deux canards, dont la belle apparence les avait tentés, en feignant de croire que l'âme de leurs pères s'était logée dans le corps de ces volatiles [1].

Ce mémoire fort court a tout l'agrément du paradoxe. Il ne faudrait pas exagérer les conséquences des faits qui y sont exposés; mais, dans les sages limites où l'auteur a su se maintenir, cette étude demeure aussi juste et aussi exacte que piquante, et elle éclaire d'un jour tout à fait inattendu l'histoire littéraire de ce temps.

M. J. Simonnet, enlevé d'une manière si rapide à l'érudition et aux lettres, a fourni un intéressant contingent à ce volume des *Mémoires de l'Académie de Dijon. Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville*, sont venues par ses soins s'ajouter à celles qu'a publiées M. de Wailly, et un intéressant travail philologique entrepris sur le même plan que celui de l'illustre éditeur de Joinville a complété et confirmé les résultats qu'il avait indiqués. La lecture de cet excellent travail ne peut qu'accroître notre douleur et augmenter nos regrets.

Mentionnons en terminant une note de quelques pages intitulée *Des forêts et des rivières banales*, dans laquelle M. Denis de Serrigny, doyen honoraire de la faculté de droit de Dijon, cherche à établir contre Championnière que, dans la coutume de Bourgogne et dans les *cayers* dressés pour la réformation de cette coutume, le terme *garenne* ne désigne pas exclusivement comme aujourd'hui un trou à lapins, mais s'applique d'une manière beaucoup plus générale à toute réserve de gibier ou de poisson.

Le reste du volume est consacré à des mémoires scientifiques dont nous n'avons pas à nous occuper.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société académique de Brest.

2e série, t. Ier, 1873-1874, in-8°.

(Séance du 10 janvier 1876.)

M. Levot, en rappelant la participation du deuxième arrondissement maritime à la guerre de 1870-1871, a traité un sujet d'his-

[1] *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de la Chine et de la Tartarie chinoise.* — Paris, 1735, 4 vol. in-fol. t. III, p. 22.

Digitized by Google

toire tellement moderne que votre rapporteur n'oserait s'y arrêter si un sentiment tout patriotique ne le forçait à vous en dire quelques mots. L'auteur, avec le calme, l'exactitude scrupuleuse qui caractérisent ses travaux, avec le secours de documents officiels, a écrit quelques pages très-intéressantes dès à présent, mais qui le seront encore plus dans un demi-siècle. En énumérant les services rendus par les capitaines de frégate: du Temple, Ansart, Testart du Cosquer, Thomasset, Monchez, Pronhet, de Guilhermy, Montjaret de Kerjégu, Callos, Lartigue; par les officiers sous leurs ordres; par la gendarmerie, l'artillerie, l'infanterie, etc., de l'arrondissement de Brest, M. Levot a mis en évidence ce que le pays doit à la marine française ; on la voit dans l'Est, au Nord, sur la Loire, à Paris, multiplier les preuves de sa vaillance, de sa discipline et de son dévouement à l'ordre.

M. Cuzant, en traitant des boissons enivrantes chez les différents peuples, a fait un mémoire aussi savant au point de vue médical qu'au point de vue physiologique. Ce mémoire est rempli de faits sur les différents moyens que l'homme emploie pour obtenir l'ivresse, depuis les préparations les plus agréables au goût jusqu'aux plus nauséabondes; on y voit les résultats lamentables de l'abus des liqueurs enivrantes chez les sauvages comme chez les peuples les plus civilisés. On constate avec une profonde tristesse les efforts de la spéculation réalisant d'énormes bénéfices en étendant le commerce des poisons qui éteignent l'intelligence et abâtardissent les races. Et voyez combien la logique humaine est chancelante : nous sommes portés à considérer comme presque criminel le commerce de l'opium transporté chaque année en Chine par 70,000 caisses ; et nous ne nous apercevons pas que près de nous l'augmentation annuelle de nos contributions indirectes est en partie prélevée sur l'ivrognerie.

Avec M. A. Riou, le lecteur fait une promenade intéressante dans la presqu'île de Crozon ; et on lit avec curiosité les recherches de M. Turiault qui font connaître l'origine et la formation de la langue créole; c'est une véritable grammaire, probablement la première de ce patois composé de français corrompu, de termes marins et de mots et expressions nègres.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Année 1872-1873.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Je regrette de ne pas pouvoir insister sur les nombreux et excellents travaux que renferme ce volume. J'aurais eu à signaler, entre autres, le *Discours de réception de M. Danzas sur l'Histoire d'Alsace* et l'étude de M. Paul Allard sur le *Socialisme dans l'Empire romain.* L'érudition s'y joint à l'élévation des idées pour en faire de remarquables travaux d'histoire. Mais je dois me conformer aux sages instructions qui ont été rappelées dans la dernière séance et me borner à indiquer rapidement les mémoires de ce volume qui fournissent des renseignements nouveaux pour l'histoire de Rouen et de la Normandie.

Dans un travail intitulé : *Le Bureau des pauvres et le Bureau de la santé de Rouen*, M. Gosselin a exposé les mesures adoptées dans cette ville au XVIe siècle et au commencement du XVIIe pour soulager la misère des classes pauvres et des malades. Il a fait ressortir les services trop peu connus que rendit, comme président du Bureau des pauvres et du Bureau de la santé, Loys de Petremol, conseiller au parlement de Normandie. Ce travail s'appuie sur des documents authentiques fournis par les archives du parlement de Normandie et de l'Hôtel-Dieu de Rouen. A cette étude se rattachent naturellement des renseignements sur l'origine du Collége des médecins de Rouen et sur les principaux médecins rouennais de cette époque.

La *Chronique de D. Pedro Niño, comte de Buelna*, par Diaz de Galmez, son serviteur, a fourni à M. Ch. de Beaurepaire l'occasion de remarques intéressantes sur la vie féodale au commencement du XVe siècle. Le comte de Buelna voyagea, à cette époque, en Normandie ; il fut le héros d'aventures que son loyal serviteur raconte en détail, et qui peignent les mœurs de l'aristocratie normande sous Charles VI.

On doit encore à M. Ch. de Beaurepaire des notes biographiques sur Jean Le Roy, chanoine de Rouen, un des auteurs de la *Satyre Ménippée.*

Digitized by Google

Enfin, M. l'abbé Loth a recueilli quelques renseignements sur la vie de Farin, un des anciens et des plus utiles historiens de Rouen.

A. Chéruel,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix.

Tome III, 1872-1873.

(Séance du 10 janvier 1876.)

A l'exception de deux notices nécrologiques concernant MM. Pierre Motte et le docteur Liagre, membres de la Société d'émulation de Roubaix, et de deux notes très-courtes de M. Alfred Musin sur des questions scientifiques, ce volume rentre tout entier dans le domaine de la section d'histoire. Il est occupé exclusivement par les suites de deux longs et importants mémoires, le premier, de M. Th. Leuridan, sur l'histoire religieuse de la Flandre wallonne; le second, de M. L. Legrand, sur l'histoire des corporations d'arts et métiers.

Dans les premiers chapitres de son étude, M. Leuridan avait exposé les travaux évangéliques des premiers apôtres de la Flandre wallonne, l'influence de leurs prédications, de leurs enseignements et de leurs fondations sur la civilisation de cette contrée, et la part que prirent les Flamands aux premières croisades.

Dans les chapitres qui suivent, M. Leuridan nous montre quelles furent, à l'époque de la féodalité, les relations de l'Église avec les seigneurs, relations souvent bienveillantes et amicales de part et d'autre, mais souvent aussi troublées par des contestations, des querelles et des violences, dans lesquelles intervinrent quelquefois utilement les évêques et même le souverain Pontife. Les abbayes de Phalempin, de Cysoing, d'Anchin, de Marchiennes, de Loos et de Saint-Martin de Tournai, furent principalement le théâtre de ces alternatives de bonne intelligence et de dissentiments. Il en était de même des rapports de ces abbayes avec les communes, entre lesquelles les questions de juridiction civile et religieuse donnaient lieu à de fréquents conflits.

M. Leuridan jette ensuite un coup d'œil sur les établissements religieux et charitables qui furent fondés à la même époque dans la Flandre wallonne. Monastères, asiles, hôpitaux y devinrent très-

Digitized by Google

nombreux, surtout au XIIIe siècle; il en fut créé dans beaucoup de villes, notamment à Lille, à Douai, à Orchies, à Comines, à Séclin, à Tourcoing, à Forest, à Halluin.

Des tentatives furent faites, au commencement de ce siècle, pour introduire en Flandre les doctrines des Albigeois. «Ces erreurs anarchiques et impies, dit M. Leuridan, attirèrent sur leurs fauteurs la terrible mais juste répression d'une législation rigoureuse : dix hommes infestés de ce venin furent brûlés à Douai en 1228 : «*Justissime gravissimeque sævitum est*,» selon l'expression de l'annaliste Buzelin, qui ajoute qu'on donna un grand appareil au supplice, pour inspirer à la multitude une terreur salutaire. Les autres hérésies qui essayèrent de pénétrer dans le pays vers le même temps y furent réprimées avec la même rigueur.»

Rien de ce qui intéresse directement ou indirectement l'histoire ecclésiastique en Flandre n'est omis dans le mémoire de M. Leuridan. On y trouve des renseignements sur le droit d'asile, sur les abus et les désordres qui en furent la conséquence, et sur les modifications qu'il subit jusqu'à son abolition, sur les effets du schisme d'Occident dans les cités flamandes, qui restèrent, pour la plupart, fidèles au pape de Rome, sur la participation des chevaliers flamands aux dernières croisades et à la bataille de Nicopolis, sur l'institution des cours ecclésiastiques et leurs luttes avec la justice civile.

Un chapitre spécial est consacré à l'état de l'instruction publique dirigée par l'Église au moyen âge. Vers le milieu du IXe siècle, le monastère de Saint-Amand enseignait avec éclat. Plusieurs enfants de grands seigneurs et de princes, et même des fils de Charles le Chauve y venaient recevoir les leçons du moine Milon, poëte et philosophe, dont le neveu Hucbald, Jean et Gilbert continuèrent l'enseignement avec distinction pendant le Xe siècle. L'abbaye de Saint-Martin et l'école capitulaire de Lille se firent aussi remarquer par l'impulsion donnée aux études, aux XIIe et XIIIe siècles, ainsi que les abbayes d'Anchin, de Marchiennes, de Cysoing et de Comines.

M. Leuridan s'est arrêté à la limite du moyen âge. Ce qu'il a voulu surtout démontrer, comme résultat de ses recherches, ainsi que nous l'avons déjà indiqué dans notre compte rendu de la première partie de son travail [1], c'est l'action civilisatrice de l'Église

[1] Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, tome VII, p. 439.

Digitized by Google

pendant toute cette époque. Mais il nous semble avoir quelquefois dépassé le but par ses exagérations et ses points de vue systématiques et exclusifs, n'ayant pas toujours recours aux sources les plus authentiques et les plus sûres, consultant trop souvent les ouvrages de seconde main et s'appuyant de préférence sur ceux desquels il peut tirer des conclusions favorables à ses idées et à sa thèse.

La même observation pourrait s'appliquer, jusqu'à un certain point, au mémoire de M. Legrand sur *les corporations d'arts et métiers*. Après avoir esquissé, dans un article précédent dont nous avons rendu compte au Comité[1], l'histoire des associations ouvrières dans l'antiquité païenne, sous les deux premières races des rois francs et sous les premiers Capétiens, jusqu'à la fin du XIIe siècle, M. Legrand expose, dans la deuxième partie de son mémoire, qu'il intitule : *Organisation du travail dans la société chrétienne du XIIIe siècle*, quelle était la situation des artisans à cette époque, les diverses catégories de membres qui composaient les corporations, la hiérarchie et l'administration des métiers, les précautions prises pour assurer la fabrication loyale des produits de chaque industrie, les impôts et les charges qui pesaient sur le commerce, enfin les dispositions concernant les foires, les halles et les marchés.

Toute cette partie de l'étude de M. Legrand n'est guère qu'une analyse détaillée, avec de nombreuses citations, du *Livre des métiers, d'Étienne Boileau*, publié par M. Depping dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France. Il aurait été préférable, selon nous, que l'auteur, au lieu de nous donner une simple analyse d'un document déjà publié et auquel il n'a rien ajouté de nouveau, et au lieu d'embrasser l'histoire des corporations en général, se fût borné à celle des corporations du Nord en essayant, par des recherches dans les archives locales, d'apporter sur ce sujet quelques notions nouvelles. D'un autre côté, il n'aurait peut-être pas été hors de propos que, puisqu'il faisait ressortir, pour la glorification du moyen âge, les avantages et les bienfaits de ces institutions, il en signalât en même temps les inconvénients. Ce n'est pas seulement de nos jours ni au siècle dernier qu'on a reconnu le vice inhérent à ces règlements restrictifs de l'industrie. Philippe le Bel avait déjà cherché à y remédier par quelques réformes, et, un demi-siècle plus tard, une ordonnance de 1358 disait que ces règlements

[1] Voir la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VII, p. 440.

Digitized by Google

étaient « en gregnieure partie fais plus en faveur et prouffit des per-
« sonnes de chascun mestier que pour le bien commun. »

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Tome XVI.

(Séance du 10 janvier 1876.)

M. le docteur Pétrequin, qui a fourni au tome XV des *Mémoires de l'Académie de Lyon* une étude vive et intéressante sur un jeune poëte mort prématurément, Eugène Faure, complète largement son travail dans le tome XVI, dont les œuvres posthumes du poëte remplissent la moitié.

Il y a certainemeut des inspirations élevées et beaucoup de traits heureux dans les poëmes d'Eugène Faure, et il est d'autant plus regrettable qu'il ait pris habituellement pour thème des idées exagérées et chagrines, qu'il ait lancé l'anathème contre la société et consacré à d'obscures et folles visions un talent qui aurait pu grandir dans la lumière.

Son éditeur, qui a dépensé tant de soins pour reconstituer les fragments épars des poésies dont il se déclare l'admirateur, a la loyauté de reconnaître, dans une introduction d'ailleurs très-bienveillante pour son ami, que Faure, sur les traces de Byron, s'est laissé entraîner à célébrer les doctrines funestes du socialisme.

« Notre auteur, dit-il, se complaît à rembrunir à plaisir le tableau déjà assez sombre des choses d'ici-bas... Toute une littérature, inspirée du même esprit de dénigrement, ne cessait de répandre à profusion ces doctrines malsaines... D'un pareil milieu, on ne peut entrevoir la société que sous de fausses couleurs. Ce n'est plus la raison qui juge, c'est la passion, c'est le préjugé. Il faut plaindre ceux qui se meuvent et vivent au milieu d'une telle atmosphère. »

M. le docteur Pétrequin condamne donc hautement les idées de l'auteur dont il a tenu à nous donner l'œuvre complète. La séduction de la forme et un vif sentiment d'affection personnelle expliqueraient cette apparente contradiction; mais nous devons faire nos réserves. Nous honorons le travail sérieux du savant critique; mais

Digitized by Google

nous estimons que les déclamations dangereuses de son jeune poëte ne sont pas suffisamment rachetées par quelques beaux vers.

A la suite des 180 pages que ce travail occupe, nous rencontrons dans les *Mémoires* une étude fine et savante de M. Paul Sauzet sur Ludovic Vitet, membre de l'Académie française, associé de l'Académie de Lyon. Les mérites divers de Vitet, comme littérateur, comme archéologue, sont appréciés par un juge très-compétent.

Plusieurs dissertations philosophiques sur *L'ordre moral dans la société*, par un avocat, M. Rougier; sur *Les lois positives contre le suicide*, par un magistrat érudit, M. Onofrio, prouvent que l'Académie de Lyon a le goût des études sérieuses. Quelques autres morceaux appartiennent à l'archéologie, comme *Une excursion à Naples*, par un architecte, M. Desjardins, et une étude sur les *Bâtons à main* chez les Hébreux et dans l'ancienne Égypte, par M. Chabas, correspondant de l'Institut.

THÉRY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE L'ISÈRE.

Tomes IV et VI.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Le VIe volume des *Mémoires*, qui a paru après le IIIe, est rempli tout entier par des documents inédits que M. de Rochas, capitaine du génie, a puisés dans la bibliothèque publique de Grenoble et dans les archives départementales de l'Isère. Ce *Spicilége*, dont le savant éditeur a classé les pièces d'après leur objet, fournira des matériaux intéressants pour une future histoire complète du Dauphiné. Publié, en 1874, sous les auspices de la Société de statistique, il a précédé le volume IV, qui porte le millésime de 1875. Le volume V paraît être sous presse.

Une étude de statistique pure, par M. Gimel, directeur des contributions directes, ouvre le IVe volume. Elle a pour but de prouver par des chiffres que le morcellement de la propriété foncière dans le département de l'Isère n'a rien d'excessif, et n'est pas de nature à inspirer des inquiétudes.

Une grande place est réservée à des communications scientifiques

Digitized by Google

et archéologiques. L'histoire revendique seulement dans ce volume quelques notes inédites empruntées à plusieurs mémoires de Vauban par M. de Rochas. Courtes et incomplètes, ces notes intéressent surtout par le grand nom de leur auteur.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Année 1873.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Le remarquable cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes, publié sous les auspices de l'Académie du Gard, par M. Germer-Durand, bibliothécaire de la ville de Nîmes, remplit, avec l'introduction qui le précède, une moitié du volume de ces mémoires pour l'année 1873.

L'autre moitié comprend plusieurs travaux d'archéologie et quelques études historiques, d'importance inégale, mais également consciencieuses.

La première de ces études est consacrée par M. Bondurand à la première Agrippine, femme de Germanicus. Appliqué surtout à réfuter quelques écrivains modernes, qui ont contredit le jugement de Tacite sur cette femme remarquable, le critique abonde dans le sens du grand historien. On peut regretter qu'il ait dépensé trop d'efforts pour démontrer l'évidence.

Viennent ensuite quelques notes philologiques et étymologiques où sont discutées plusieurs difficultés de la langue française. Ce travail, qui ne semble qu'ébauché, pourrait fournir quelques matériaux utiles à une étude plus complète. Il est dû à la plume de M. Liotard.

Un ingénieux mémoire de M. Grisy nous signale l'erreur singulière du Tasse, qui, après avoir composé son admirable *Jérusalem délivrée*, refit ce poëme sous le titre de la *Jérusalem conquise*, et crut de bonne foi ce second ouvrage supérieur au premier. Son esprit, égaré par le malheur et affaibli par la souffrance, lui dicta un arrêt contraire à toutes les lois du goût. Il y a quelque chose de pénible dans ce repentir du génie, qui se méconnaît lui-même, et qui, tout en semant des beautés nouvelles dans une seconde épreuve

Digitized by Google

très-affaiblie, ne réussit pas à diminuer la gloire d'un premier essai, demeuré son chef-d'œuvre.

Deux autres études, purement philosophiques, l'une de M. Pelon, sur *Le mal dans les sociétés humaines*, l'autre, surtout, de M. Pérès sur la *Question sociale*, s'élèvent à une hauteur bien voisine des nuages. Elles ont moins de clarté que d'élévation, mais elles accusent des esprits sérieux, dignes de chercher et de rencontrer la lumière.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE NATIONALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

Année 1875.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Un intérêt croissant s'attache aux publications de l'Académie nationale de Caen. La variété et l'importance du dernier volume de ses mémoires le rendent très-digne de figurer auprès de ses aînés.

La philosophie, les études de mœurs, les monographies historiques, y occupent une large place; la science y conserve la sienne, et la poésie, non sans honneur, en réclame les derniers feuillets.

M. Chauvet, professeur de philosophie à la faculté des lettres, nous offre d'abord une docte et piquante étude sur la doctrine morale d'un médecin célèbre, de Galien.

Nous connaissons des œuvres magistrales consacrées à la morale pratique par les derniers philosophes de l'antiquité païenne, les Lettres de Sénèque, les Pensées de Marc-Aurèle, le Manuel d'Epictète. Beaucoup d'autres ont été perdues, mais il est deux petits traités dus à la plume d'un médecin philosophe, que M. Chauvet essaye de tirer de l'oubli, et dont il nous fait connaître la valeur.

Ces traités, distincts par la forme, étroitement liés par le fond, ont pour objet le *discernement* et le *traitement des passions et des fautes*. C'est une pathologie et une thérapeutique morales, qui rappellent le double titre de l'écrivain.

Dans son étude sur les passions, Galien fait preuve d'une perspicacité singulière, d'une grande finesse d'appréciation. Cet éloge

Digitized by Google

s'applique surtout au *discernement des passions*. Quant au traitement, on peut douter de son efficacité. L'auteur, partant de cette vérité que nous nous aimons trop nous-mêmes pour savoir gouverner et régler nos passions, veut que nous trouvions un ami, un censeur, qui se charge pour nous de cette lourde tâche. Il se défie du malade et lui conseille naturellement de se confier au médecin. Solution ingénieuse peut-être, mais qui ne semble pas très-pratique, et que chacun de nous aurait grand'peine à réaliser.

Le second traité, qui regarde les *fautes*, n'a pas autant de précision que le premier. Galien y confond quelquefois la faute avec l'erreur, ce qui, remarque M. Chauvet, ôte de l'autorité à ses paroles. Il conserve cependant le mérite d'une doctrine élevée et d'une prédication éloquente de la vertu.

Avec M. Joly, doyen de la faculté des lettres, dont le Comité a pu apprécier fréquemment les travaux, nous aborderons ce qu'il appelle : *Menues études de philosophie comparée*. Le sérieux qui manque au titre se retrouve dans le mémoire, qui a une valeur scientifique réelle. Il était difficile de traiter avec une gravité constante le sujet choisi par M. Joly, l'historique de la *Civilité puérile et honnête*.

Cette histoire des manières, des bienséances, dit-il, se rattache à la grande histoire. Les diverses époques ont laissé d'elles-mêmes, dans les poésies, dans les romans, dans les chroniques, des témoignages de leur vie publique et privée.

On a essayé, à plusieurs reprises, d'enseigner les bienséances. Robert de Blois, au XIIIe siècle, écrivait un *Castoiement des dames* (instruction à l'usage des dames). Leur tenue au salon, à table, à l'église, l'attention qu'elles doivent avoir d'éviter les modes extravagantes, donnent lieu aux préceptes les plus minutieux.

Le *Chevalier de la Tour Landry*, au XIVe siècle, n'est pas moins attentif, ni d'une naïveté moins exigeante pour apprendre aux dames les bonnes manières.

Quelques années plus tard, le *Ménagier parisien* applique plus spécialement à la bourgeoisie les recommandations de ce genre.

Le *Mirouer du mariage*, *d'Eustache Deschamps*, en pousse la liste jusqu'à des insistances fastidieuses.

Au XVIe siècle, naît le livre connu sous le titre de *La civilité puérile et honnête*. Ce livre est le code de la politesse, esquissé dans un siècle de transition entre la naïveté souvent grossière des vieilles mœurs et les raffinements d'élégance d'un siècle nouveau. Il est traduit

Digitized by Google

presque littéralement d'un petit traité latin du savant et spirituel Érasme.

Le grand succès de cette publication provoque l'émulation des imitateurs. Le texte, simplement reproduit d'abord, se modifie, se charge de détails d'une excessive minutie.

Un certain Courtin, né en Auvergne, et devenu un personnage à la cour de la reine Christine, publie, en 1672, un *Traité de la civilité*, où il se flatte d'avoir tout prévu. La pensée religieuse domine dans ce livre, dont l'auteur fait de la piété une suprême bienséance.

Le père de la Salle accentua davantage le sentiment religieux dans sa *Civilité chrétienne*, composée pour les écoles. C'est la dernière forme que prit le vieux livre d'Érasme, en se modifiant toujours.

Dans cette étude, où les citations amusantes amènent des conclusions sérieuses, M. Joly donne à ce chapitre de l'histoire française une importance qu'il ne faut pas exagérer, mais qui a cependant sa valeur.

M. Émile Travers, fils de l'honorable secrétaire de l'Académie, étudie, au seul point de vue de l'érudition historique, une question fort grave, celle de l'élection des papes. Il emprunte les éléments de son mémoire à un traité de l'illustre Jérôme Bignon, un des hommes qui ont le plus honoré la magistrature française.

Les formes de l'élection des papes ont varié suivant les époques. Le cérémonial a peu changé depuis le XIIIe siècle, où Grégoire X, en 1274, codifia et promulgua les traditions. La question délicate du droit d'exclusion attribué jusqu'ici à trois puissances, l'Autriche, la France et l'Espagne, est touchée discrètement, comme pouvant appartenir à la politique contemporaine. On comprend seulement que le vœu de l'auteur serait en faveur d'une sage conciliation.

Dans un mémoire court et substantiel, M. Desdevises du Désert, professeur d'histoire à la faculté des lettres, écrit la biographie de Nicolas Foucault, un de ces grands intendants, création du génie administratif de Richelieu, qui furent les instruments les plus énergiques de la centralisation sous la royauté absolue. Foucault résida successivement à Montauban, à Pau, à Poitiers, à Caen, et, dans une position difficile, entre Colbert qui le protégeait et Louvois qui le contrariait en haine de Colbert, il se maintint pendant trente-deux ans, avec l'habileté d'un administrateur expérimenté, avec un

Digitized by Google

goût particulier pour l'équité et le bon sens, mais aussi avec l'adresse d'un courtisan qui ne veut pas compromettre sa fortune. Il montre quelquefois trop de zèle; il exécute avec une sévérité implacable les mesures dirigées contre les Réformés. Son naturel le porterait à plus d'indulgence; mais Louvois ordonne, il faut obéir.

La protection accordée par Foucault aux lettres, aux sciences et aux arts est honorable pour sa mémoire. Partout où il séjourne, il crée des chaires, il réforme des colléges, il sert avec chaleur les intérêts de l'Académie naissante de Caen, qui tenait modestement ses séances chez Segrais, un de ses membres, et à laquelle il assure des conditions avantageuses.

Enfin, retiré à Paris, dans un splendide hôtel du quartier Saint-Paul, il écrit, dans des mémoires lourds, mais exacts, l'histoire de son administration, et laisse en mourant la réputation d'un magistrat intègre et d'un savant antiquaire.

Plusieurs notices biographiques s'ajoutent à cette sérieuse étude.

M. Boulatignier, ancien conseiller d'État, un des hommes qui ont rendu le plus de services à la science du droit administratif, paye une dette d'amitié à la mémoire d'un savant juge du tribunal de Cherbourg, Couppey, que ses qualités rendaient digne de rencontrer un si éminent panégyriste.

M. Travers consacre quelques pages vivement et sincèrement écrites à un savant modeste, Baudement, mort bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Enfin, M. le docteur Fayel raconte avec chaleur la vie et la mort d'un médecin de Caen, Roulland, praticien fort distingué, maire de la ville pendant plusieurs années, et professeur populaire par la science et par le talent.

Je me garderai d'oublier une étude de M. Büchner, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres, sur les chants populaires de la Serbie. M. Büchner a l'heureuse habitude de puiser sans cesse à des sources nouvelles, ce qui donne à ses travaux un relief incontestable d'originalité.

Enfin, M. Bertauld, sénateur et maire actuel de la ville de Caen, fait ressortir heureusement la figure sympathique de Montalembert, considéré comme orateur. Mais ici, nous côtoyons de trop près la politique pour y engager une simple analyse littéraire, quoique la parole mesurée de M. Bertauld ne puisse donner lieu qu'à une grave appréciation.

Digitized by Google

Dirons-nous quelques mots des poésies qui terminent cet opulent volume? Pourquoi non, si elles portent le double signe de l'inspiration et du goût?

Je signalerai du moins M. Blier, professeur, qui a déjà fait ses preuves comme poëte, et qui sait exprimer, en vers faciles, des sentiments généreux; M. Collas, conseiller à la cour de Caen, qui porte dans des poésies familières une verve toute juvénile; M. Travers, toujours sur la brèche, qui préfère ordinairement les sujets graves, et qui sème ses vers de traits énergiques, attestant à la fois la vocation du poëte et les fermes principes de l'homme de bien.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Ce volume intéresse presque exclusivement l'archéologie et les sciences agricole et médicale.

L'histoire réclame seulement trois lettres inédites d'un député de la municipalité de Troyes, chargé de recueillir des informations sur les opérations militaires de Dumouriez en 1793. Ce qui donne quelque intérêt à ces lettres, d'ailleurs relatives à des mouvements stratégiques de peu d'importance, c'est qu'elles ont été écrites après l'entrée de l'ennemi à Verdun, lorsque Dumouriez reprenait l'offensive en occupant les plateaux de l'Argonne, et peu de jours avant la glorieuse bataille de Valmy, qui sauva la France.

Cette communication est due à M. Albert Babeau, membre résidant.

THÉRY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS.

Tome XII, in-8°. Orléans, 1875.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Le XIIIe volume des *Mémoires de la Société archéologique et histo-*

Digitized by Google

rique de l'Orléanais est entièrement consacré à l'intéressante correspondance qui s'établit, en 1647 et 1648, à propos de l'expédition du duc de Guise à Naples, entre Louis XIV, la Reine, le comte de Brienne, qui tenait le portefeuille des affaires étrangères, et le marquis de Fontenay-Mareuil, récemment nommé ambassadeur de France à Rome. A ces pièces nombreuses sont jointes de très-rares missives du cardinal Mazarin à Monsignor Bentivoglio, nonce apostolique à Florence, du Roi au duc de Guise et de quelques autres personnages importants de l'époque.

Cette correspondance, publiée par MM. Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, et Baguenault de Puchesse, fut signalée par eux, en 1866, à l'attention du Comité et du Ministre de l'instruction publique à qui la Société archéologique demanda une allocation pour alléger les frais d'impression. Sur le rapport de M. Cocheris et sur l'avis favorable du Comité, M. le Ministre signa, à la date du 21 décembre 1872, un arrêté par lequel il octroyait à la Société de l'Orléanais le crédit sollicité.

C'est à cette mesure bienveillante que nous devons le volume dont il est question. Les auteurs ont placé en tête des documents une courte introduction qui résume les événements, racontés antérieurement avec plus de détails par M. Loiseleur, dans un article de la *Revue contemporaine*, sous le titre de *Mazarin et le duc de Guise*, travail remanié une seconde fois, en 1873, et imprimé à la suite d'un volume sur *Ravaillac et ses complices*, paru à la librairie Didier.

Il n'y a donc d'inédit dans la publication d'aujourd'hui que les documents qui en forment la plus grande partie et parmi lesquels nous croyons devoir signaler un Mémoire de Son Éminence écrit en italien et adressé, au mois de mai 1647, au nonce en Toscane; deux Mémoires du Roi au marquis de Fontenay, du 12 septembre et du 28 novembre 1647, portant que « puisque la révolte de Naples est complète, il faut faire en sorte d'en tirer parti en favorisant tout ce qui pourra enlever ce royaume à l'Espagne; » une lettre du Roi au duc de Modène, du 20 novembre 1647, lui demandant « de lui donner des troupes pour envoyer à Naples, » et enfin une lettre du Roi au duc de Guise, du 1er mars 1648, lettre pleine d'illusion, dans laquelle le Roi « se dit heureux de la fortune du duc de Guise et déclare que le peuple de Naples a bien fait de le choisir pour chef. »

Digitized by Google

Dans sa préface, M. Loiseleur nous apprend que le volume de la Correspondance du marquis de Fontenay, au lieu de revenir à sa place naturelle, aux archives des affaires étrangères, était resté aux mains du secrétaire de l'ambassadeur, le célèbre André Félibien, mort en 1695. Il devint, sans doute, en ce moment, la propriété du fils du défunt, Michel Félibien, auteur de l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint Denys en France*, bénédictin du couvent de Bonne-Nouvelle à Orléans. C'est de cette maison religieuse que le volume est passé à la bibliothèque de la ville, où il se trouve.

MM. Loiseleur et Baguenault de Puchesse ne se sont pas contentés de l'insertion des documents qui nous occupent dans le recueil des *Mémoires de la Société historique d'Orléans*, ils viennent d'en faire, à la librairie Didier, l'objet d'une publication spéciale sous le titre de *Lettres et instructions de la cour de France* (*1647-1648*). Par une circonstance heureuse pour nous, dans le *Correspondant* du 25 novembre, notre savant collègue, M. Chéruel, avec une autorité que nous ne saurions avoir, a fait la critique de ce volume et de certains documents qui lui paraissent apocryphes ou porteurs d'une date fausse.

Le premier volume des *Lettres de Mazarin* s'arrêtant au 30 juin 1644, il faut attendre la publication très-prochaine du second pour se rendre un compte exact du rôle joué par le Cardinal dans toute cette grave affaire de l'insurrection de Naples et de l'expédition aventureuse du duc de Guise.

En terminant cet examen du livre de MM. Loiseleur et Baguenault de Puchesse, qu'il nous soit permis de manifester notre étonnement de voir que, dans leur relation de la révolution napolitaine de 1647, ils semblent ignorer l'existence d'un ouvrage capital sur cette affaire. Nous voulons parler des deux volumes publiés à Madrid, en espagnol, en 1848, et traduits en français, chez Amyot, en 1849, par le baron d'Hervey de Saint-Denys, sous le titre de l'*Insurrection de Naples en 1647*. L'auteur de la *Subvelacion de Nápoles capitaneada por Masanielo*, feu M. le duc de Rivas, ancien ambassadeur d'Espagne à Paris, et avant à Naples, avait profité de sa haute position dans cette ville, où il écrivit son livre, pour obtenir l'accès le plus complet dans les archives du royaume et dans celles des particuliers. C'est là surtout qu'il a trouvé les documents les plus précieux, dont quelques-uns, en italien, en latin et en espagnol, servent d'appendice à son ouvrage, et nous pensons être utile à

Digitized by Google

ceux qui voudront un jour étudier à nouveau et Masaniello et le duc de Guise, en leur indiquant les sources où a puisé le duc de Rivas : Tomas de Santis, auteur contemporain, secrétaire de l'administration d'un des quartiers importants de Naples; Giraffi, contemporain aussi, qui a publié à Venise, sous un faux nom, une relation des événements écrits au jour le jour; Rafael de Torres, témoin oculaire, qui a publié à Gênes sa relation; Parrino, panégyriste des vice-rois, Giannone et le docteur Baldichini. Parmi les manuscrits d'une grande valeur, il faut placer au premier rang celui du maréchal de camp Capecelatro, celui d'Agnello della Porta et deux autres appartenant au prince de San Giorgio, dus à un fournisseur général du temps et à un valet de chambre du duc d'Arcos. MM. Volpicelli, Blanch et Cuomo, les princes de Casaro et de Montemiletto, le marquis de Satriano et le prince de la Roca fournissent encore d'intéressants documents au duc de Rivas. Ajoutons enfin qu'il faudrait voir à Simancas et qu'à Madrid il serait indispensable de consulter les archives de la famille d'Oñate et celles de la famille d'Osuna à laquelle appartient aujourd'hui le titre de duc d'Arcos.

E. DE MOFRAS,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Tome IV, in-8°, 2e série, 1875.

(Séance du 10 janvier 1876.)

Bien que l'archéologie joue le rôle principal dans les *Mémoires de la Société de Soissons*, son recueil contient des travaux intéressants au point de vue de l'histoire de certaines corporations et des chartes et documents, dont quelques-uns remontent jusqu'au XIIe siècle.

Nous trouvons dans le IVe volume, due à la plume de M. Francis Biscuit, une importante étude sur *L'arquebuse de Soissons*. Cette ville, ou plutôt sa célèbre abbaye de Saint-Médard, possédait depuis longtemps une compagnie d'archers organisée par le prieur pour la garde des reliques de saint Sébastien. En 1116, le roi Louis le Gros, ayant accordé à la ville les droits de commune, lui concéda en outre l'autorisation d'avoir une milice réglée dans laquelle furent

Digitized by Google

enrôlés tous les bourgeois. Les archers et les arbalétriers du Soissonnais, du Vermandois et du Laonnois, mêlés aux troupes royales, se distinguèrent, en 1214, à la bataille de Bouvines. Plus tard, ces mêmes compagnies repoussèrent les Anglais, les Bourguignons et les Espagnols, guidées par leur étendard vert fleurdelisé portant pour devise : *aut ludo aut bello.*

Ces milices, d'abord particulières à quelques provinces, furent constituées dans toute la France par un édit du roi Charles VI, daté du 26 mai 1399 et elles furent entourées de nombreux priviléges, tels que l'exemption de tailles et dispense de logements militaires. Malgré l'introduction des armes à feu, nous voyons encore en Picardie et presque aux portes de Paris, des compagnies de l'arc et des chevaliers de l'arbalète. Ce ne fut qu'en 1697 que la compagnie de Soissons s'arma de l'arquebuse à longue portée. Il serait inutile de parler des vicissitudes de l'existence de cette milice, supprimée, comme toutes les corporations, par la loi du 14 octobre 1791 ; rétablie en 1809, confirmée en 1815, en 1833 et régie depuis 1843 par un règlement encore en vigueur aujourd'hui et qui détermine le lieu de ses exercices et la nature des prix qu'elle accorde annuellement au plus habile tireur. L'auteur du mémoire que nous venons d'analyser est vice-président de l'*Arquebuse de Soissons*, et il a joint à son travail des lettres patentes et règlements publiés sous Charles IX, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, en faveur de la compagnie.

Le président de la Société archéologique et historique, M. de la Prairie, a imprimé dans ce tome IV un mémoire sur les passages des Commentaires de César relatifs à la *civitas Suessionum* et aux *oppida*, *pagi*, *vici*, *urbes*, *arces*, *fossa* et *castella* du pays des *Suessiones*, travail qui fait le plus grand honneur à son érudition.

Nous signalerons, en terminant, des détails intéressants sur le prieuré de Saint-Lambert et sur l'abbaye de Saint-Médard fondée vers 654 par Clovis II, qui donna à ce monastère de nombreuses marques de sa munificence royale.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Annales de l'Académie de Mâcon.

Tomes X et XI. Mâcon, 1872 et 1873, 2 vol. in-8°.

(Séance du 7 février 1876.)

Les deux volumes de l'Académie de Mâcon dont nous avons à rendre compte ne renferment presque pas de mémoires proprement dits; les travaux qui y figurent sous ce nom rentrent dans le domaine de l'archéologie ou dans celui des sciences. On y trouve aussi un assez grand nombre de vers, et, sans vouloir interdire la poésie à une société qui a compté Lamartine parmi ses membres, vous nous excuserez de signaler ici de préférence les hommages rendus en prose par M. de Laprade, par M. Didelot, membres de l'Académie de Mâcon, par son président M. Charles Alexandre, à l'auteur des *Méditations*, qui vécut en partie au milieu d'eux, mais qu'ils se gardaient bien de prendre au sérieux lorsqu'il leur disait : Je ne suis pas un grand poëte; je suis un grand vigneron.

Nous sommes donc forcé, pour trouver matière à une analyse, de glaner dans le compte rendu des séances dont les procès-verbaux remplissent à peu près exclusivement ces deux volumes, quelques travaux rentrant dans les études qui sont du ressort de notre section. Nous ne rappelons ici que pour mémoire *Deux lettres inédites de Voltaire* et un *Fragment relatif à ses funérailles à l'abbaye de Scellières*, que M. Gaudier, professeur de littérature française à l'école normale de Cluny, a communiqués depuis à la réunion de la Sorbonne du 20 avril 1870[1]. Nous pouvons mentionner aussi, comme se rapportant à l'histoire des arts, et non sans quelque doute sur notre compétence, deux morceaux offrant du reste un intérêt réel : 1° le discours de réception de M. Réty, consacré à l'éloge d'Alexandre Choron, et rappelant non-seulement ses travaux si appréciés sur la musique et sur l'art du chant, mais encore les services moins connus qu'il rendit à la cause de l'instruction primaire. Nous citerons à plus forte raison l'*Histoire des comtes de Mâcon*, que l'Académie avait mise au concours pour l'année 1869, et qui a valu le prix à M. Martin-Rey. Dans cette étude, l'auteur a classé les comtes héréditaires qu'il distingue avec soin des comtes bénéficiaires ou amovibles, indique leur origine dans les premières années du xe siècle,

[1] Voyez *Revue des Sociétés savantes*, année 1870, 1er semestre, p. 433.

Digitized by Google

démêle leurs diverses branches et montre les points de contact de leur histoire avec celle des comtes de Bourgogne ou de Vienne. M. Chavot, dans son rapport sur le mémoire de M. Martin-Rey auquel l'Académie a décerné le prix, annonce que l'auteur a l'intention de le faire suivre d'un travail complémentaire dont il trace d'avance le programme et indique les principales divisions, avec un aperçu du développement dont chacune d'elles est susceptible.

Voici les questions qui seront successivement traitées dans ce complément désiré : I. Quelle a été l'origine du comté? — II. Quelle a été son étendue territoriale? — III. Quels étaient les pouvoirs du comte avant la féodalité? — IV. A quelle époque les comtes sont-ils devenus héréditaires? — V. Quels étaient leurs pouvoirs féodaux? A quelle époque et comment a fini le pouvoir des comtes ?

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Ce rapport, que M. Rathery avait composé peu de temps avant sa mort (25 novembre 1875), n'a pu être lu que dans la séance du 7 février 1876.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.

Tome XII, année 1873.

(Séance du 17 janvier 1876.)

MM. Martin et Pocard-Kerviler ont été chargés par la *Société archéologique de Nantes* de diriger des fouilles dans un tumulus dit la *Bosse de la prière* près du village de Signac ou Ti-Signac (maison de Signac) entre Saint-Nazaire et Guérande. Ces fouilles ont été exécutées au mois de septembre 1873. Le volume dont la section m'a fait l'honneur de me confier l'examen en contient le compte rendu.

Ce tumulus mesurant 3m,20 de hauteur, en forme de cône tronqué, recouvrait deux dolmens parallèles distants l'un de l'autre de 3 à 4 mètres. L'un de ces dolmens avait 13 mètres, l'autre, 15 mètres de longueur. Chacun était terminé par une chambre plus élevée de voûte que le reste de l'allée. Les fouilles ont constaté ce fait, très-rare, je crois, dans les monuments de ce genre : à savoir que, dans la chambre du grand dolmen, les pierres horizontales ne portent pas immédiatement sur les pierres verticales, mais bien sur trois ou quatre pierres formant encorbellement et maintenant une distance d'un mètre à peu près entre les pierres horizontales et les pierres verticales. Sauf cette particularité, les fouilles de Signac n'ont amené la découverte d'aucun objet digne d'un signalement particulier ou offrant une différence quelconque avec ceux trouvés précédemment.

Leur résultat peut se résumer ainsi :

1° Le tumulus formant originairement un cône complet a été tronqué à une époque que l'on ne peut préciser. Cette section, en faisant apparaître au niveau du sol les pierres horizontales, a signalé l'existence des dolmens, et a permis aux fouilles de ne pas s'égarer.

2° L'érection du tumulus est très-postérieure à celle des dolmens.

Digitized by Google

3° Lors de l'établissement du tumulus l'intérieur des dolmens a été intentionnellement, et par couches successives, comblé de pierrailles.

4° A ces pierrailles se trouvent mélangés d'une façon très-sensible des vestiges de poteries et de cendres. On n'a constaté la présence d'aucun reste humain.

Commencées par MM. Martin et Pocard-Kerviler, les fouilles ont été terminées par ce dernier seul, lorsque M. Martin, officier de marine, eut été forcé de rejoindre son port d'embarquement. C'est également M. Pocard-Kerviler qui a terminé le rapport adressé à la Société. En voici la conclusion adoptée par les deux auteurs : « Ces dolmens ont été ouverts à l'époque gallo-romaine et ont servi aux populations environnantes de lieu de sépulture par incinération et par couches successives. Lorsque tout le monument a été rempli de cette sorte, on l'a fermé religieusement avec tout le soin possible, en replaçant exactement toutes les dalles de recouvrement telles qu'elles ont été trouvées en septembre 1873. »

La lecture du compte rendu des fouilles justifie cette hypothèse. Toutefois, ne connaissant pas les monuments de Signac, je ne puis en contrôler la justesse.

Ce compte rendu est accompagné de six planches donnant l'aspect du tumulus avant les travaux; les coupes, plans et profils des deux dolmens et l'aspect des fouilles à divers moments.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts.

Tome VI, 1873-1874.

(Séance du 17 janvier 1876.)

Je n'ai à signaler à l'attention de la section que le travail qui a pour objet l'épigraphie du canton de la Guerche-sur-l'Aubois (département du Cher) et pour auteur M. Louis Roubet, vice-président de la Société. Membre d'une société dont les études sont naturellement limitées à la circonscription du département de la Nièvre, M. Roubet a fait une incursion sur le département voisin. J'espère que les archéologues du Cher ne s'en plaindront pas. Préparé par

Digitized by Google

des études variées et solides, M. Roubet a relevé avec un soin et une persévérance remarquables les inscriptions de tout genre, sauf les inscriptions romaines, éparses dans le canton : inscriptions murales, inscriptions tombales, inscriptions des cloches, marques de tâcherons, etc. C'est un catalogue fort bien fait qui pourra fournir des documents précieux à la publication des *Inscriptions de la France* quand elle aura à s'occuper du département du Cher.

Conduit par ses investigations au pied du château d'Apremont qui domine le cours de l'Allier, M. Roubet fait justice en passant de la tradition erronée qui regarde le boulet de fonte incrusté dans la courtine du château comme ayant été lancé par la petite armée de Jeanne d'Arc (novembre 1429), quand elle allait faire le siége de la Charité après celui de Saint-Pierre-le-Moustier.

M. Roubet renverse cette tradition par un excellent argument : c'est que l'usage des projectiles de fonte pour le service des bouches à feu ne remonte pas, en France du moins, plus haut que le règne de Louis XI. L'auteur pense que ce boulet a dû être lancé vers l'époque de Henri II.

J'ai remarqué avec regret chez M. Louis Roubet une tendance prononcée au néologisme. Il invente des mots nouveaux pour exprimer des idées ou raconter des faits à l'énoncé desquels la terminologie ancienne suffisait parfaitement et offrait en outre le mérite d'être admise par les auteurs qui font autorité. Son travail est intitulé *Épigraphie historiale*. Il est divisé en épigraphie *campanaire* (des cloches), en *brachygrammes* (signes abréviatifs); les iconoclastes sont des *lapicides*. Ce que les archéologues connaissent depuis trente ans sous le nom de marques de tâcherons devient des *signes d'appareilleurs*. C'est là d'abord une faute de goût, puis une tendance fâcheuse qui finirait, à force de termes bizarres, par donner à la science un caractère pédantesque plus propre à éloigner qu'à attirer. Il suffira d'indiquer cet écueil pour qu'il soit évité.

Le travail de M. Roubet est accompagné de plusieurs reproductions gravées des principaux monuments qu'il décrit, qui paraissent très-exactes.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

1er fascicule, 1874.

(Séance du 17 janvier 1876.)

Pont-à-Mousson et le château qui couronnait la montagne voisine formaient autrefois une des défenses avancées de la Lorraine dans la vallée de la Moselle. C'est aujourd'hui la première ville, encore française, que l'on rencontre en venant du pays messin. Quelques hommes d'étude, obligés, après nos désastres, d'abandonner Metz et son Académie, se sont arrêtés à Pont-à-Mousson. Or, la petite ville, dont l'hospitalité leur permettait de rester Français sans perdre de vue le sol natal, est un vieux foyer littéraire qui, jusqu'à la Révolution, a jeté un grand éclat, grâce à la célèbre université fondée en 1572 par le duc Charles III de Lorraine. Hôtes et arrivants avaient des traditions communes et devaient s'entendre. Aussi, renforcés de quelques Nancéens, se constituèrent-ils bientôt en compagnie savante sous le nom de *Société philotechnique de Pont-à-Mousson.* La nouvelle Société, approuvée par arrêté préfectoral du 9 janvier 1874, se mit de suite à l'œuvre et publia, dans le courant de l'année, le fascicule ou plutôt le volume dont j'ai à vous rendre compte.

Outre des travaux scientifiques produits par divers membres et une notice nécrologique due au président, M. Eugène Grellois, qui, bien qu'archéologue, n'a encore abordé aucun sujet de notre domaine, la publication de la Société philotechnique renferme quatre articles de nature à vous intéresser.

Dans le premier, M. Ory examine savamment un curieux ouvrage imprimé à Pont-à-Mousson en 1630, sous le titre de *Pyrotechnie*, et réunit des renseignements biographiques sur l'auteur, Jean Appier Hanzelet, maître des feux artificiels de S. A. le duc Charles IV. Au cours de cette intéressante étude, M. Ory signale comme digne de remarque l'existence, dès le XVIIe siècle, d'un engin qui a, sinon par son mécanisme, du moins par son aspect, quelque analogie avec les mitrailleuses actuelles; mais le *jeu d'orgues* remonte bien plus loin; on en voit figurer un certain nombre dans l'inventaire des pièces que le comte d'Estrées, grand maître de l'artillerie de France, présenta au roi Henri II dans la grande revue que ce prince passa de son armée, le 10 juin 1552, sous les murs de Metz, au moment de partir pour l'Allemagne.

Digitized by Google

Les trois autres articles ont trait à l'université. Cette importante création, agrandie par les libéralités du cardinal de Lorraine, le célèbre ministre de Charles IX, ne comprenait toutefois au début qu'une faculté des arts et une faculté de théologie dont les cours furent confiés aux jésuites et s'ouvrirent, en 1574, dans une maison connue sous le nom de Château-d'Amour. Le duc tenait à introduire dans l'université une faculté de droit, mais s'était adressé en vain à l'illustre Cujas. Il jeta alors les yeux sur l'Écossais Guillaume Barclay, qui avait déjà une grande réputation et qui, comme aujourd'hui les émigrants de Metz, venait chercher asile en Lorraine. C'est à Pont-à-Mousson que Guillaume Barclay prit la plume pour combattre les doctrines de son compatriote Buchanan. Puis, en 1581, arrive un célèbre juriste, Pierre Grégoire, de Toulouse, auquel M. l'abbé Hyver, professeur au séminaire et secrétaire de la Société, a consacré une excellente étude, qui n'a pas moins de 100 pages. Le caractère de Pierre Grégoire, qui fut doyen de la faculté de droit, ses luttes avec le recteur de l'université, et les règlements qu'il fit accepter par le duc, sont soigneusement examinés et sainement jugés. Des documents inédits et curieux complètent l'article : ce sont des lettres du duc, un manifeste du doyen contre les élèves turbulents, la formule des deux serments exigés des professeurs, le modèle des divers diplômes et le fac-simile des sceaux qui y étaient appendus, enfin un règlement en date du 15 mars 1582.

Vient ensuite une notice de M. Alfred Gérardin sur quelques éditions des œuvres d'un écrivain connu, Jean Barclay, fils de Guillaume. Si Jean Barclay, qui devait retourner en Écosse après la mort de son père, survenue en 1605, n'a joué aucun rôle en Lorraine, il n'a jamais oublié le lieu de sa naissance et a décrit Pont-à-Mousson, sous le nom de Delphium, dans la satire d'*Euphormion*, imprimée à Paris cette même année 1605. En terminant, M. Gérardin constate que la belle édition que Jean Barclay fit faire en 1610 de l'ouvrage de son père, intitulé : *De potestate papæ*, avait un éditeur à Pont-à-Mousson, mais n'y avait pas été imprimée.

Enfin, dans le dernier article dont j'ai à m'occuper, l'université de Pont-à-Mousson reparaît luttant, au XVIIe siècle, pour les justices locales et sans doute pour sa propre juridiction, qu'allait absorber le conseil souverain créé à Nancy par Richelieu. La résistance de l'université, punie par l'expulsion de ses membres, se réveilla en 1681, sous Louis XIV; les professeurs et les fonctionnaires

Digitized by Google

mandés à Metz pour prêter serment au Roi paraissent, en effet, n'avoir pas tous répondu à l'appel, ce qui, suivant l'auteur, M. Henri Lepage, le savant archiviste de Meurthe-et-Moselle, expliquerait une lettre dans laquelle le Père de La Chaise se plaignait, l'année suivante, au Père Duperrier, de l'esprit de l'université de Pont-à-Mousson, et demandait qu'on fît partir immédiatement le chancelier et un professeur, si l'on voulait leur éviter des lettres de cachet. « Dieu, disait en terminant le confesseur du Roi, donne à ces Pères un peu de zèle pour son service et un peu de bon sens dans la conduite. »

Ce court aperçu, Messieurs, vous permettra de juger que la Société philotechnique de Pont-à-Mousson avait bien débuté en 1874, et vous regretterez, comme moi, qu'elle n'ait rien produit en 1875.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Publications de la Société du Musée de Riom. — Monuments historiques de l'Auvergne.

Abbaye de Mozat, de l'ordre de Saint-Benoît, par M. H. Gomot, secrétaire de la Société. 1 vol. in-8°. Riom, 1874.

(Séance du 17 janvier 1876.)

La Société du Musée de Riom, préoccupée, dès les premiers jours de son existence, du louable désir d'agrandir le cadre de ses travaux et d'étendre son action dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire, a conçu ou du moins laissé entrevoir la pensée de faire connaître au public lettré les monuments historiques de l'Auvergne, si nombreux et si intéressants, et de consacrer à ces glorieux restes du passé, non pas seulement de brèves et insuffisantes notices, mais une suite de monographies complètes, avec documents originaux à l'appui. Pour ses débuts dans cette grande œuvre, la Société a judicieusement choisi l'un des établissements religieux les plus anciens, les plus vénérés, les plus considérables de l'Auvergne, l'abbaye clunisienne de Mozat (*Mauziacum*), dont la fondation, attribuée à Calminius (plus tard saint Calmin) et à son épouse Namadia, remonte certainement à la deuxième moitié du VIIe siècle. L'auteur de la monographie, M. Gomot, secrétaire de la Société, a divisé son travail en deux parties presque égales : *partie historique; partie archéolo-*

Digitized by Google

gique. C'est de cette dernière seulement que nous avons à nous occuper ici.

L'église abbatiale de Mozat, bien que très-intéressante et très-digne de l'attention des archéologues, ne saurait cependant être placée sur la même ligne que les célèbres églises qui font la gloire de la grande école auvergnate des XIe et XIIe siècles : Notre-Dame-du-Port de Clermont, Saint-Paul d'Issoire, Saint-Julien de Brioude, Saint-Nectaire, etc. Elle ne présente ni l'unité dans la construction, ni surtout la puissante et si remarquable originalité de style qui distinguent ces dernières. Des restaurations ou des agrandissements successifs, qui se sont, à vrai dire, poursuivis pendant tout le cours du moyen âge et jusqu'aux temps modernes, en ont sensiblement altéré le caractère primitif.

Dans son état actuel, l'église de Mozat se compose de trois nefs, accompagnées, à leur extrémité orientale, de deux chapelles faisant l'office de transsepts et suivies d'un chœur de vastes dimensions. La nef principale est séparée de ses bas côtés par de grandes arcades en plein cintre que supportent de massifs piliers carrés, entièrement lisses sur leur partie antérieure (j'entends la face qui regarde le centre de la grande nef) et flanqués sur les trois autres faces de colonnes engagées, dont les chapiteaux, de style byzantin et d'un beau travail, méritent d'être particulièrement signalés. Les uns sont simplement ornés de larges feuilles recourbées, grossière et lointaine imitation des feuilles d'acanthe du chapiteau corinthien; les autres, les plus nombreux, sont historiés de scènes empruntées, soit à l'Ancien et au Nouveau Testament, soit à la symbolique chrétienne. Les mêmes motifs allégoriques sont plusieurs fois répétés : tels sont, par exemple, un homme montant un animal fantastique dont la queue se termine en fleur; des griffons accroupis devant une patère; des vendangeurs; enfin, deux génies ailés, coiffés d'un bonnet en forme de mitre et tenant des boucliers entre lesquels on aperçoit une figure humaine. L'ordonnance supérieure de la nef, à partir du sommet des grandes arcades, ne comporte (si je comprends bien la description, un peu obscure en cet endroit, que nous donne M. Gomot), ne comporte pas autre chose qu'une muraille entièrement lisse, sans triforium ni fenêtres hautes. Toute cette partie de l'édifice, construite suivant les principes faciles à reconnaître de l'école auvergnate, doit être attribuée sans hésitation au commencement du XIIe siècle. Le chœur, appartenant au style go-

Digitized by Google

thique flamboyant, a été élevé au xve siècle. Il est éclairé par de grandes fenêtres ogivales, autrefois décorées de magnifiques verrières, dont il ne reste malheureusement aujourd'hui que des débris impossibles à reconnaître. Les voûtes de toute l'église paraissent avoir été refaites au xviie siècle.

La façade occidentale de l'église est flanquée d'une tour carrée, que M. Gomot suppose être, au moins dans la partie inférieure, le morceau le plus ancien de l'édifice, et qu'il ne craint pas d'attribuer à la reconstruction ordonnée par le roi Pépin en 764. Cet étage inférieur, construit en gros moellons de pierre calcaire non dégrossis, formait jadis un porche dont les portes en plein cintre ont été dès longtemps murées. Sous le chœur s'étend une crypte de petite dimension, dont l'origine remonte, sans doute, sinon au temps même de la fondation de l'abbaye, au moins à une époque fort reculée. Mais, complétement abandonnée et aux trois quarts comblée, lorsque le chœur actuel remplaça, au xve siècle, l'abside romane primitive, cette chapelle souterraine, déblayée et reconstruite en partie en 1840, n'offre plus à l'archéologue qu'un intérêt de souvenir.

« Au xvie siècle, nous dit M. Gomot, le trésor de l'église de Mozat passait pour le plus riche de la province. » Cruellement maltraité par les huguenots d'abord, puis par la Révolution française, il a pu, néanmoins, conserver quelques beaux restes de son antique splendeur. Au premier rang de ces objets d'art, heureusement préservés de la destruction, il faut mettre sans conteste la magnifique châsse de saint Calmin, dont M. Gomot fixe la date de construction entre les années 1147 et 1181. Le nom de l'abbé Pierre, gravé sur l'une des faces, ne saurait, selon lui, s'appliquer à d'autres qu'à Pierre de la Tour ou à Pierre de Marsat, qui se sont succédé sans intermédiaire de 1147 à 1181. Pour trouver un autre abbé du nom de Pierre, il faut descendre jusqu'à la seconde moitié du xiiie siècle, et l'auteur regarde comme tout à fait inadmissible d'attribuer à une époque aussi avancée du moyen âge un monument dont le style roman-byzantin sans mélange est si nettement accusé.

« La châsse de saint Calmin, dont la longueur est de 0^m,82, la largeur de 0^m,25 et la hauteur de 0^m,40, se compose de quatorze panneaux émaillés sur cuivre. Les fonds sont bleus; les rosaces qui les décorent sont nuancées de jaune, de vert et de blanc; les bordures sont émaillées de rouge; les figures et les ornements sont dorés.

Digitized by Google

« La châsse a la forme d'un tombeau. La partie inférieure est une caisse quadrangulaire et oblongue; la partie supérieure, en forme de toiture à pans très-inclinés, se termine par une crête ou bordure en cuivre découpée à jour.

« Les six panneaux qui constituent la face principale, représentent la légende de Calminius et de Namadia; les six de la face opposée sont remplis par les figures des douze Apôtres, du Père éternel et du Christ; les deux qui garnissent les côtés et qui tiennent toute la hauteur figurent, l'un la Vierge, l'autre saint Austremoine. La face principale est complétement unie, et toutes les figures sont incrustées et cloisonnées dans l'émail, tandis que celles de la face opposée, ainsi que les deux latérales, sont en cuivre repoussé et placées après coup sur la garniture émaillée qui forme le fond de chaque tableau [1]. Les panneaux sont séparés les uns des autres par de grandes bordures de cuivre en manière d'encadrement, ornées de patères, de clous et de gravures dans le style du temps. Quelques-unes de ces bordures, ayant été détruites, ont été remplacées par des lames de métal dont la simplicité contraste avec la richesse de celles que l'on a conservées. »

Cette belle châsse a figuré à l'Exposition universelle de 1867, dans les vitrines de l'exposition de l'Histoire du travail, où elle était inscrite sous le n° 2063. Le rédacteur du catalogue, notre collègue, M. Darcel, la classe parmi les monuments du XIIIe siècle. L'abbé *Pierre* de l'inscription serait, en ce cas, non plus Pierre de la Tour ou Pierre de Marsat, mais Pierre d'Ysserpans, qui siégeait en 1250 [2].

La châsse de saint Austremoine, qui fait pendant à la châsse de saint Calmin, est un travail de l'époque de la Renaissance. Elle est entièrement en bois et couverte sur ses quatre faces et sur le cou-

[1] Il me semble que les termes de cette description ne donnent pas une idée nette du procédé employé pour la décoration en cuivre et émail des panneaux de la châsse. On devine plutôt que l'on ne comprend bien ce que l'auteur veut dire.

[2] Il faut bien se garder de confondre la châsse de saint Calmin de Mozat avec une autre châsse du même saint, plus belle et surtout plus célèbre que la première. Cette dernière, dont M. Alfred Darcel a donné une excellente description dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1re série, tome X, p. 213), provenait de l'église de Laguenne-en-Limousin (Corrèze), d'où elle était fort incorrectement sortie en 1841. Après d'aventureuses migrations, dont M. Darcel nous a donné le piquant récit, elle eut la chance de tomber dans le cabinet du prince Soltykoff, et fut comprise plus tard dans la vente de la célèbre collection du prince. Elle appartient, paraît-il, aujourd'hui à un collectionneur amateur de Paris.

Digitized by Google

vercle, en forme de toit, de peintures, que l'artiste a pris soin de signer de son nom. On lit, en effet, au bas de l'un des panneaux : *Marye fecit*. Deux autres châsses, également en bois et recouvertes de minces lames de cuivre; cinq ou six reliquaires plus petits, en bois ou en métal; une magnifique croix processionnelle, de dimension tout à fait inusitée, et couverte d'ornements sculptés et dorés; enfin, deux crucifix de métal qui, de même que la croix de procession, me paraissent, d'après la description de l'auteur, pouvoir être attribués au XIIIe siècle: telles sont les riches épaves que l'église de Mozat a eu l'heureuse fortune de retirer à peu près intactes des tempêtes qui, à deux reprises, ont fondu sur elle.

Les bâtiments claustraux ont complétement disparu, ou peu s'en faut. Il ne reste guère debout aujourd'hui qu'un certain nombre de portes, conduisant à l'église ou au couvent, et dont deux méritent une mention particulière. La première semble appartenir à la partie la plus ancienne du monastère et donnait accès dans l'église par le transsept méridional. Le tympan en est occupé par un grand bas-relief représentant la Vierge avec l'Enfant Jésus, entourés de saints et de personnages agenouillés. « La pierre employée, dit M. Gomot, le caractère naïf et grossier des sculptures, le sentiment général de la composition, tout indique l'enfance de l'art et détermine une date certainement antérieure au XIIe siècle. » La deuxième porte, placée symétriquement avec la première du côté du nord, n'a conservé de sa décoration sculpturale qu'une curieuse représentation de la Cène qui occupe toute la surface du tympan et qui circonscrit une riche archivolte de style byzantin. Le reste de la porte a été complétement refait.

Il y a lieu de souhaiter que la Société du Musée de Riom persévère dans la bonne voie où elle s'est engagée. Si M. Gomot doit continuer à lui prêter son utile concours, je me permettrai de lui adresser quelques observations dans l'intérêt des monographies suivantes. Je lui demanderai donc d'apporter dans la description archéologique des monuments une précision plus rigoureuse dans les termes et surtout une plus grande abondance de détails[1]; de

[1] Les détails architectoniques sur l'église de Mozat sont absolument insuffisants. Ainsi M. Gomot a négligé de nous dire la forme des grandes arcades de la nef et celle des voûtes; il ne parle pas davantage de la forme et de l'emplacement des fenêtres, non plus que des deux importantes chapelles qui font l'office de transsepts; enfin, il est muet sur tout ce qui concerne l'extérieur de l'édifice.

Digitized by Google

serrer de plus près la question si importante des dates, lors même qu'elles ne sont qu'approximatives; enfin, de s'astreindre, dans l'examen des diverses parties de l'édifice, à suivre un ordre méthodique, sans lequel il est impossible au lecteur, même le plus attentif, de ne pas s'égarer.

JULES MARION,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE.

(Séance du 17 janvier 1876.)

Ce volume, publié en 1874, contient un rapport adressé au préfet par M. Albert Babeau sur les monuments du département. Après une intéressante discussion sur l'importance relative qu'ils présentent, l'auteur du Mémoire demande, au nom de la Société, qu'un certain nombre de ces précieux restes du passé soient classés au nombre des monuments historiques. Il en donne la liste par arrondissement. Il émet encore le vœu que des mesures protectrices soient prises par l'État en faveur des objets que ces monuments renferment à titre d'objets mobiliers.

On voit figurer sur cette liste le tombeau de saint Lupien, abbé du monastère de Saint-Privat, placé à Somme-Fontaine, canton de Marcilly-le-Hayer, arrondissement de Nogent-sur-Seine. Tel est le sujet d'une étude due à M. l'abbé Coffinet. Ce sarcophage, taillé dans un bloc d'un grain très-dur, est formé d'un prisme rectangulaire creusé, de 2m,12 sur 65 centimètres, et surmonté d'un couvercle demi-cylindrique. Il a 95 centimètres de hauteur. On peut lui assigner pour date la fin de la conquête romaine. A la tête du couvercle est gravée en demi-creux la figure d'une *ascia*. Sur l'un des grands côtés, on lit en caractères gothiques l'inscription suivante, placée postérieurement à la construction :

tumbeau sainct
Lupien 1517

A l'angle gauche existe une petite ouverture d'un décimètre carré, pratiquée probablement pour permettre la vue des reliques.

En 1469, l'évêque Louis Raguier avait extrait de ce tombeau les

Digitized by Google

reliques du martyr, pour les transférer « dans la chasse neufve de bois doret, embelli d'imaiges. »

Saint Lupien aurait donc été enseveli dans une tombe appartenant à un âge antérieur.

M. l'abbé Coffinet cherche ensuite à donner une explication de cette figure sur laquelle on a si souvent discuté, et que l'on nomme l'ascia. Il y voit un instrument destiné à creuser la terre, la *houe* que les paysans de certaines contrées de notre pays appellent aisoée. M. Coffinet fait une étude des cérémonies funéraires de l'antiquité, et fait observer qu'elles n'étaient terminées que lorsqu'au neuvième jour on avait jeté trois fois de la terre sur le mort, *injecta gleba*. Cette terre était jetée avec l'ascia, et de là procède la phrase de consécration : *Diis manibus sub ascia dedicare*. Dès ce moment, le tombeau devenait un temple consacré aux dieux mânes, un lieu sacré. L'ascia représentait ainsi le signe de l'acte des funérailles, et imprimait au tombeau un caractère de légalité religieuse et d'inviolabilité.

Ce signe se trouve assez rarement sur les tombes chrétiennes, et cependant M. Coffinet en cite un second exemple sur une pierre tumulaire trouvée en 1763, à Troyes, sur l'emplacement actuel du salon de Mars, cercueil de pierre qui contenait deux cadavres. Il n'existe plus aujourd'hui; l'inscription jadis placée sur la dalle plate qui le recouvrait a été conservée dans les éphémérides de Grosley (1767) et dans ses Mémoires (1812); elle a été également recueillie en 1773 par le chanoine Tremet.

Notre savant collègue, M. Edmond Le Blant, consulté à ce sujet, estime que c'est la version du chanoine Tremet qui offre le plus d'exactitude. Il y voit un nom de femme, probablement

MADALA.

Au-dessous est placé le monogramme du Christ $\frac{P}{I}$, accosté de l'ω et de l'A, inversion dont on a trouvé des exemples; enfin, au-dessous de ces signes, deux croix. D'après la forme du monogramme, cette tombe devait appartenir au VIe siècle.

M. le marquis de Sinety a pu faire quelques fouilles en 1867 sur le territoire de Vinneuf (Yonne), au lieu dit Grande-Noue, lors de la construction d'une écluse pour le canal, et il croit y avoir découvert une station lacustre.

Digitized by Google

Le nom du lieu ainsi que la configuration du terrain indiquent qu'il y a eu jadis là un marécage. Il ajoute que la drague, après avoir traversé une couche de terre de 3 mètres, et des sables sur la même épaisseur, a rencontré 80 centimètres de tourbe où l'on a trouvé une belle hache polie en serpentine de couleur vert foncé; puis les objets suivants : un andouiller de cerf aplati par un bout en forme de polissoir, la pointe d'un autre andouiller qui a servi de pointe de flèche, un fragment de mâchoire de cerf avec entailles faites à coups de hache, des os de cerf et de chevreuil nettement tranchés, des morceaux de bois grossièrement équarris et fortement entaillés, restes d'une habitation établie sur pilotis, une grande quantité de noisettes.

L. Le Clerc,

Membre du Comité.

Congrès archéologique de France.

37e et 38e sessions, 2 vol. in-8°.

(Séance du 17 février 1876.)

Les 37e et 38e sessions du Congrès archéologique de France se sont tenues, sous la direction du regrettable M. de Caumont, à Lisieux en 1870, à Angers en 1871. Les opérations de ces deux sessions forment la matière de deux volumes où des planches nombreuses servent de complément au texte. Nous avons déjà rendu compte au Comité de plusieurs volumes de même nature, et nous nous sommes efforcé d'en faire ressortir le mérite, tout en déclarant que ces procès-verbaux de séance et de discussion ne nous paraissaient pas se prêter à l'analyse. Le Congrès choisit pour lieu de rassemblement quelque ville importante par le nombre ou par l'antiquité de ses édifices; il provoque les expositions qui font sortir de leurs dépôts une foule d'objets précieux disséminés dans les collections particulières; il obtient, au moyen de ses questionnaires, des renseignements spéciaux sur les monuments de tout genre que possède encore la contrée. A Lisieux, c'était M. de Caumont; dans la ville d'Angers, notre savant correspondant, M. Godard-Faultrier, qui se sont constitués les guides des membres du Congrès pour les conduire, de siècle en siècle, depuis les débris de la civilisation romaine jusqu'aux merveilles du moyen âge et de la Renaissance. Le jour où le Congrès aura terminé son tour de France, on possédera une nomencla-

Digitized by Google

ture aussi complète que possible de toutes nos richesses archéologiques. A la suite de cet éloge sincère, qu'il nous soit permis de ne pas prendre au sérieux certaines récriminations provinciales contre ce qu'on appelle le despotisme parisien. La prééminence de Paris s'exerce sans tyrannie par cette raison qu'elle est librement acceptée. Les artistes accourent d'eux-mêmes là où ils sont assurés de trouver des enseignements, des modèles, des encouragements. Un certain concours de circonstances avait favorisé jadis la formation de divers centres d'études. Des circonstances d'un ordre différent ont occasionné une centralisation qui absorbe la variété, l'originalité des écoles. Quel moyen pratique pourrait-on proposer pour qu'il en fût autrement? Quant à nous, quelque Parisien que nous puissions paraître, nous applaudirons toujours avec empressement, sans distinction d'origine, à tout ce qui pourra contribuer dans le pays au succès des hommes de bonne volonté.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

Tome X, 5e et dernière livraison. Tome XI, 1re et 2e livraisons.

(Séance du 14 février 1876.)

La part faite à l'archéologie dans les livraisons renvoyées à mon examen des travaux de la Société du Midi de la France se compose de trois Mémoires :

1° Notice sur le lieu de Six-Fours en Provence, par M. Armieux;

2° Simple note sur quelques artistes qui ont travaillé à Toulouse du XIVe au XVIe siècle, par M. Roschach;

3° Description d'une tapisserie du XIVe siècle, par M. l'abbé Carrière.

Six-Fours, aujourd'hui réduit à la condition de misérable village, était une de ces petites villes d'origine antique dont les ruines se rencontrent sur le littoral de la Méditerranée. On y a trouvé jadis des fragments de sculpture, de la poterie samienne et des inscriptions. Une urne de marbre et un chapiteau corinthien sont conservés sur un des autels de l'église paroissiale. Cette église, du titre de Saint-Pierre-ès-Liens, a été reconstruite en majeure partie au commencement du XVIIe siècle, en 1614; mais on a épargné quelques

Digitized by Google

restes d'une église romane bien antérieure au nouvel édifice, et une vieille crypte creusée dans le roc comme celle de Saint-Victor à Marseille. M. Arnieux pense que la crypte peut dater du Ier siècle de notre ère, *du temps même de l'apostolat de saint Lazare*, et la partie romane du VIIe ou du VIIIe siècle. Il croit retrouver dans la crypte la place assignée aux hommes, celle qui était réservée aux femmes, le bassin destiné au baptême, le siége du pontife, le banc du clergé. Tout cela nous paraît singulièrement douteux. La description donnée par l'auteur n'est pas suffisante pour ceux qui, comme nous, n'ont pas eu l'occasion de voir le monument. Nous avons bien de la peine à croire que la façade qui serait, nous dit-on, du style roman le plus pur, puisse appartenir au dernières années de l'époque mérovingienne. L'église possède quelques anciens tableaux, notamment une peinture du XVe siècle, à plusieurs volets, représentant le Christ en croix, la Vierge et les saints les plus vénérés du pays; n'en connaissant pas l'auteur, on l'attribue, sans preuve aucune, au Pérugin.

Les monuments de notre pays n'ont pas, comme la plupart des monuments italiens, l'avantage de porter leur histoire inscrite sur leurs murailles. Pour découvrir les noms de nos architectes, de nos sculpteurs, de nos peintres et de nos autres artistes, il faut se livrer à de laborieuses et fastidieuses recherches au milieu des paperasses de nos anciens dépôts de comptabilité. C'est de ce côté que M. Roschach, l'infatigable archiviste toulousain, a dirigé ses études. Il a tiré des greniers du Capitole plus de trois cent cinquante volumes de dépenses, appuyés d'innombrables ballots de pièces justificatives. De quel courage ne faut-il pas se sentir animé pour entreprendre l'exploitation d'une pareille mine! Bien en a pris d'ailleurs à M. Roschach. De ces registres, dont le premier en date est un superbe manuscrit de 1337 enrichi de remarquables majuscules, il a extrait toute une série de noms d'orfévres et de peintres employés par les capitouls, du XIVe au XVIIe siècle, et nous comptons bien que les livraisons à venir des Mémoires de la Société archéologique nous donneront la suite de cet intéressant travail. Si le résultat des investigations de M. Roschach nous eût été communiqué inédit, nous en aurions réclamé l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes;* il est déjà publié; nous ne pouvons qu'engager les chercheurs de noms d'artistes à y recourir.

La salle des séances de la Société archéologique est décorée, depuis plusieurs années déjà, d'une tapisserie du XIVe siècle que nous

Digitized by Google

avons vue jadis dans la sacristie de l'église métropolitaine de Toulouse. On l'employait alors à recouvrir l'aubon de la chaire à prêcher, les jours des fêtes les plus solennelles. On croyait qu'elle avait appartenu à la célèbre église des Cordeliers de la même ville, où elle aurait pu servir de parement d'autel. Sa hauteur est de 90 centimètres; sa longueur, autrefois plus considérable, est de 1m,56. Les ornements et personnages qu'elle représente sont brodés en soie à l'aiguille sur un fond de fil d'or. Le canevas consiste en deux toiles de fil accolées. Les sujets, au nombre de trente-trois, disposés sur cinq rangs, occupent des médaillons de formes diverses. On y voit des anges, des scènes de la Passion, les martyres de quelques-uns des saints les plus illustres des premiers siècles chrétiens, et plusieurs des actes les plus mémorables de la légende de saint François d'Assise, tels que le miracle des stigmates, le saint ordonnant aux oiseaux de ne pas troubler sa prière, son ravissement dans un char de feu, et sainte Claire recevant de ses mains le voile sacré. Le dessin ne manque pas de grâce, et la broderie a été exécutée avec un soin extrême. La conservation de ce précieux ouvrage est désormais garantie; félicitons-nous de le voir placé sous la sauvegarde d'une Société aussi vigilante que celle du Midi de la France.

F. de Guilhermy,

Membre du Comité.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

Tome XII de la 3e série. 1 vol. in-8° de 500 pages, 1871.

(Séance du 16 février 1876.)

La Société de Saint-Quentin a fêté sa cinquantaine en 1874, et ses membres se montrent justement fiers d'une durée déjà aussi respectable. Nous sommes heureux de pouvoir constater à cette occasion l'importance du volume publié pour l'année 1873-1874.

M. l'abbé Vernier a remporté le premier prix au concours d'histoire locale de la Société avec une histoire du canton de Coucy. Nous en signalerons seulement quelques notes archéologiques. L'auteur mentionne l'église de Coucy dont le sanctuaire et la tour carrée accusent nettement la fin du XIIe siècle. Il ne reste plus de

Digitized by Google

la tour que quelques mètres de hauteur : elle s'élève au-dessus de la croisée : ses quatre faces sont décorées d'une élégante frette crénelée et elles sont percées d'arcades purement romanes. Le reste de l'église date de diverses époques. On y remarque un clocher très-élancé datant du xve siècle ; des peintures murales de la chapelle Saint-Antoine en sont évidemment contemporaines, mais elles ont été malheureusement badigeonnées, ce qui donne lieu à M. l'abbé Vernier de s'élever avec une légitime indignation contre cette prétendue restauration dont l'art a toujours à souffrir : les peintures forment huit panneaux formés par les huit arcades de la chapelle. Sur les voûtes on distingue trente-deux démons portant chacun un instrument de musique. Notons encore à Coucy-la-Ville des fonts baptismaux du xiie siècle. Ils sont composés d'une base, d'un fût cylindrique cantonné de quatre colonnettes supportant la cuve. A la naissance de chacune se trouvait autrefois une tête, probablement de l'un des Évangélistes : quatre crapauds adossés contre le fût se reposant sur la base complètent l'ornementation. Il y a aussi quatre pierres tombales en assez mauvais état : la seule dont on puisse distinguer la légende recouvre « le marguiller maistre Tâquart de Rozières » mort le 8 janvier 1619.

Dans le même canton, Blérancourt possède un très-bel hôpital fondé en 1661 par Bernard Potier de Gesvres dont les armes figurent au-dessus de la porte vraiment monumentale : le château qui était très-beau a été complétement détruit à la Révolution. Quierzy, dont le nom figure si souvent dans les annales mérovingiennes, n'a conservé aucun trait intéressant du passé.

M. Georges Lecoq étudie le menhir de Tugny : ce monument, situé au milieu d'un champ, mesure au-dessus du sol $0^m,78$ de haut, $0^m,65$ de large au sommet et $1^m,15$ au niveau du terrain. M. Lecoq a fait fouiller aux alentours et a reconnu que la pierre allait s'élargissant d'abord au nord-est plus rapidement qu'au sud-ouest, puis prenait une autre forme, et l'arête sud décrit avec l'horizon un angle d'environ 45° ; il en est de même au sud-ouest. La hauteur totale fut reconnue de $2^m,25$ sur une épaisseur moyenne de $0^m,90$. Au sommet de la pierre est une entaille de $0^m,10$ sur $0^m,02$, évidemment faite par la main de l'homme. Les fouilles de la « Pierre à bénit » ont amené la découverte de quelques silex taillés — couteaux, pointes de flèches, grattoirs — et de beaucoup d'éclats.

Le même auteur a également dirigé ses investigations vers le

Digitized by Google

cimetière mérovingien du même village de Tugny, touchant presque à ses dernières maisons. On y a reconnu une trentaine de cercueils dont une vingtaine en pierre, orientés de l'est à l'ouest. Leur longueur était de 2 mètres : la plupart étaient faits d'un seul morceau, en calcaire grossier des environs de Saint-Gobain: un seul était taillé dans la craie; les tombes avaient toutes été violées précédemment. M. Lecoq n'a pu recueillir que de nombreux débris de poterie : deux vases en terre grise, de forme élégante avec annelets en relief, étaient entiers. Il a recueilli également un poignard, un fer de lance, des boucles carrées, des grains de collier en pâte de verre colorée et quelques petits menus objets en fer ouvragé.

Nous mentionnerons seulement le mémoire de M. le baron Textor de Ravisi sur les instruments de musique en pierre, lu précédemment à la Sorbonne.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS.

Comptes rendus et Mémoires, année 1874, 1 vol. in-8° avec planches.

(Séance du 14 février 1876.)

M. le comte de Maricourt étudie dans ce volume une route qui est, selon lui, le plus vieux chemin gaulois, mettant en communication le centre de la Gaule avec le nord, et qui au moyen âge portait le nom de *chemin de Flandre*. Cette voie va de Paris à Saint-Denis, Gonesse, Louvres, Senlis; son tracé est suivi généralement par celui de la grande route moderne, mais celui-ci reste presque toujours complétement séparé du premier : un peu avant Senlis ils se confondent au contraire pour se bifurquer ensuite en dehors de la ville en deux directions: la Gaule belgique et la Flandre proprement dite. M. de Maricourt doit dans le prochain volume de la Société poursuivre son travail.

M. le docteur Boursier cherche dans un court mémoire à démontrer l'existence, au Tremblay (commune de Verneuil), d'un fort ayant servi sous les Romains à défendre le passage de l'Oise. La présence de débris de poteries, de tuiles, les traces de fossés et de relèvements de terre semblent donner raison à M. Boursier; l'emplacement au bord de la rivière et un croisement de plusieurs che-

Digitized by Google

nrins répond à une situation militaire. Le même volume contient un travail supplémentaire de M. Boursier composé sur le même sujet après des fouilles exécutées par lui à Verneuil et qui ont amené la découverte de fondations importantes. Ses premières conclusions ne sont que plus clairement appuyées.

M. Louches passe en revue les stations préhistoriques du canton de Creil, en y joignant un grand nombre de bons dessins composés par lui-même. Six plateaux ont été reconnus par lui dans cette circonscription comme ayant été anciennement habités. 1° Celui qui longe l'Oise de Verneuil à Gournay : l'oppidum de Verneuil, dont nous venons de parler, a présenté une hachette-ciseau et seulement quelques fragments insignifiants; on a trouvé aux lieux dits Canneville et le Rond-Val quelques lames de couteau; au lieu dit la Justice, deux haches polies, une flèche à ailerons, quelques pointes de flèches; à l'île de Creil, une hache polie en serpentine, des haches grossières, et diverses menues pièces au camp de César à Gouvieux.

2° Plateau de Villers-Saint-Paul, un couperet taillant en scie et quelques rares fragments de silex taillés; une hache polie à Rieux.

3° Plateau de Saint-Vaast : une grande hache polie à Courcamps; une flèche à ailerons à Nogent-les-Vierges, terrain où, au lieu dit *le Retiro*, on avait en 1816 découvert deux cents squelettes avec beaucoup de haches en silex, dont une emmanchée dans un andouiller de cerf.

4° Plateau entre l'Oise et le Therain : de nombreuses pièces ont été recueillies à Maysel, à Cires-lès-Mello, à Blaincourt. M. Louches a trouvé dans la première de ces localités une hache en silex brut d'une forme particulière : elle est longue de 18 centimètres sur 6 centimètres, taillée sur toutes ses parties, plane en dessous, irrégulièrement angulaire au-dessus, pointue par un bout avec taillant un peu courbe à l'autre extrémité; au milieu est une encoche assez profonde, probablement destinée à en faciliter l'emmanchement.

5° Plateau de Précy : M. Louches mentionne l'opinion de M. le docteur Robert qui prétend avoir découvert à Précy un atelier d'armes de guerre, sans le soutenir ni le contester. Il y a trouvé vers Villers une pierre de stéachiste en forme de cœur, percée d'un trou évasé des deux côtés; M. de Mortillet considère cet instrument comme un marteau-hache brisé par le milieu et où l'on aurait percé un trou après coup; le musée de Saint-Germain possède un objet semblable, mais complet.

Digitized by Google

6° Plateau de Chantilly : quelques éclats insignifiants, mais plusieurs *tumuli* non explorés. M. Louches conclut qu'aux temps préhistoriques le canton de Creil était habité par une assez nombreuse population. Il existait incontestablement sept stations principales : Canneville, Cramoisy, Précy, Blaincourt, Cires, Maysel et Gouvieux, les deux dernières fortifiées. Les autres localités recélant des silex ne paraissent à l'auteur que des stations temporaires. Mais il n'y voit pas d'atelier d'armes de guerre. Dans les assises du calcaire grossier et de la craie, on ne reconnaît aucune trace de brèches ayant pu servir de demeures. Enfin, toutes ces stations dénotent le même travail, la même époque, excepté Précy qui accuse des produits plus grossiers et un travail plus puissant.

Dans un second travail sur les silex brisés, M. Louches cherche à expliquer la cause du brisement des haches polies et l'époque à laquelle cela a eu lieu. Il se pose deux questions : les haches polies avaient-elles ou non le caractère religieux; dans le second cas, leur destruction s'expliquerait naturellement, mais M. Louches ne l'admet pas et il propose cette explication que nous relatons sans la discuter. « Les haches polies en silex perdirent leur rôle d'objets sacrés lorsqu'une religion plus pure fut apportée aux hommes. Elles devinrent des outils et des armes jusqu'à ce que les métaux fussent la propriété de tous; alors elles furent définitivement abandonnées, mais la superstition leur a conservé longtemps une réputation et des attributions mystérieuses. » Seulement, du jour où les haches perdirent leur caractère officiellement sacré, elles rentrèrent dans la seconde hypothèse de M. Louches et furent exposées à une destruction commune à tous les outils ne pouvant plus être utilisés.

M. de Caix de Saint-Amour rectifie une erreur commise par M. Charvet, dans sa *Description de la collection des sceaux-matrices* de M. Dangé; il assigne un très-joli sceau du XIVe siècle au prieuré de Bray-sur-Seine, lequel porte cette légende : ✝ S. FRATRIS PETRI PRIORIS DE BRAIO. Or le prieuré de Bray-sur-Seine fut fondé seulement en 1630, tandis qu'il en existait un dès le XIIIe siècle à Bray-sur-Aunette (Oise), dont deux prieurs ont porté le nom de Pierre au XIVe siècle : Pierre de Barre en 1356 et Pierre Chablis en 1351.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

Années 1873-1874, 1 vol. in-8° avec planches, 1875.

(Séance du 16 février 1876.)

Ce volume contient un intéressant rapport de M. Morel sur ses découvertes de sépultures gauloises au territoire de la commune de Marson, avec une série de planches en couleur reproduisant très-exactement les objets trouvés dans ces importantes fouilles. Nous regrettons de ne pouvoir parler ici de ce travail, mais comme il a été lu à la réunion de la Sorbonne, le 4 avril 1874, nous ne pouvons que nous reporter à l'excellent résumé publié par notre collègue M. Chabouillet dans la *Revue*[1].

M. Savy, président de la Société, mort depuis quelques mois, s'est occupé avec succès de l'étude des voies de communication, mais à un point de vue historique trop général pour que nous ayons mieux à faire que de mentionner simplement cette courte notice, en constatant comme seuls faits locaux l'existence très-reconnaissable d'un tronçon de chemin gaulois, dit encore *chemin de la Barbarie*, entre Muizon et Villers-Marmery, sur une longueur de 35 à 40 kilomètres; et d'un autre tronçon de chaussée, dit *de Brunehaut*, entre Fismes et Courlandon.

Mais nous ne quitterons pas le département de la Marne sans ajouter en terminant, d'après nos renseignements particuliers, que bientôt le Comité sera saisi d'un nouveau rapport de M. Joseph de Baye sur le cimetière franc qu'il vient d'explorer à Oyes près de Sézanne (Marne), et qui lui a procuré une riche moisson. Nous citerons seulement le contingent fourni par une tombe. Cette tombe, profonde de $0^m,60$, présentait les dimensions ordinaires pour les adultes, bien qu'elle n'ait servi qu'à recevoir les dépouilles d'un enfant dont les pieds étaient dirigés vers le levant. Il reposait dans un cercueil de bois, six vases étaient rangés extérieurement et à droite, savoir : une coupe de verre de $0^m,11$ de diamètre à l'ouverture et $0^m,05$ de hauteur; un grand vase de bronze, ovale, en contenant un petit de terre rouge, uni, à la hauteur des genoux; une bouteille de verre et un plat de terre rouge orné de quelques rayures, vers la ceinture; un vase de terre noire. Le vase de bronze a $0^m,25$ de longueur

[1] 5e série, t. VII, p. 310.

Digitized by Google

sur $0^m,22$ de largeur : un rebord renversé, large de $0^m,02$, règne tout autour, orné d'une rangée de perles au repoussé : il reposait sur un cercle de cuivre de $0^m,19$ de diamètre, qui avait été soudé avec de l'étain. L'enfant inhumé pouvait avoir de dix à douze ans; à ses pieds on a trouvé un amas de charbon; des perles étaient répandues sur tout le corps comme ayant appartenu à un vêtement. Trois fibules décoraient la poitrine, la plus grande sous le menton, les deux autres, plus petites, au-dessus à droite et à gauche; deux morceaux d'ambre sur la tête ainsi qu'un morceau de cristal de roche adhérant à un fil de fer; il y avait encore un passe-lacet et un stylet en argent.

On aurait pu espérer que les immenses travaux exécutés pour la construction des forts bâtis sur les monts de Berru près de Reims, auraient amené d'importantes découvertes. Il n'en est rien jusqu'à présent, comme nous avons pu nous en convaincre, mon frère et moi, dans une récente excursion. Les ouvriers du génie ont bien mis à jour un vaste cimetière antique, mais on n'y a recueilli jusqu'à présent qu'une dizaine de vases de terre de dimensions variées, mais connus et sans intérêt, sauf un dont la forme est très-élégante et qui sera certainement reçu avec plaisir au musée de Saint-Germain. Plusieurs contenaient des os d'animaux : nous citerons une seule urne renfermant des ossements humains calcinés. Nous mentionnerons ensuite les ferrements à peu près complets d'un char : cercles des roues, frettes, fuseaux, anneaux, etc.; il était enfoui dans le sable à 4 ou 5 mètres de profondeur, puis un assez beau collier, quelques bracelets, des anneaux de verroterie, des fers de lances et un torque. Non loin du char était un squelette humain très-bien conservé. Tous ces objets sont soigneusement gardés au bureau du génie à Berru.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN.
Tome XXII, année 1873.
(Séance du 14 février 1876.)

Je puis signaler à la section, dans le volume dont elle m'a fait l'honneur de me renvoyer l'examen, le travail de M. René Faye, membre correspondant de la Société à Tulle, sur la *restauration du*

Digitized by Google

cloître de Tulle, et celui de M. Poulbrière, également membre correspondant à Servières (Corrèze), sur l'*église de Beaulieu et son portail sculpté.*

L'*Histoire de Tulle* par un de plus illustres enfants de la ville, Étienne Baluze, l'*Histoire de l'église de Tulle* par Bertrand de Latour, moine bénédictin de la fin du XVIe siècle, ont fourni à M. Faye de nombreux renseignements sur tout ce qui touche au monument. Seulement, ce qui arrive souvent en pareil cas, ces renseignements ne concordent pas exactement entre eux. D'après Baluze, un duc d'Aquitaine, saint Calmine, aurait fondé l'abbaye de Tulle au VIIe siècle, en même temps que les abbayes de Mauzac ou Mozat[1] et de Calminiac. Suivant Bertrand de Latour, elle devrait son origine à saint Martial, qui, d'après des traditions controversées, aurait été un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, et aurait évangélisé le Limousin à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne. La congrégation des rites à Rome, qui, il est vrai, n'a pas d'autorité en archéologie, penche pour la version de Bertrand de Latour. Elle a autorisé l'inscription dans le *Propre* du diocèse de Tulle de la phrase suivante : *Gloriantur Tutellenses se primum inter Galliarum populos audivisse nomen Christi.* L'examen de cette question appartient à la section d'histoire, mais j'ai cru le fait curieux à rappeler.

Quoi qu'il en soit, la construction de l'ancienne chapelle du couvent, devenue cathédrale de Tulle, remonte aux premières années du XIIe siècle (1103-1117). Elle était accostée sur son flanc droit (sud) d'un beau cloître datant de la même époque, enveloppé lui-même par les dépendances conventuelles : la maison de l'abbé, le réfectoire, les celliers surmontés probablement d'une salle capitulaire. L'ouvrage intitulé *Historique monumental du Limousin*, par Tripon (Limoges, 1837), contient trois gravures donnant l'aspect de ce cloître en 1837, c'est-à-dire toute la partie nord, la moitié de la partie est et la moitié de la partie ouest. Quant à la portion sud, c'est-à-dire au réfectoire, après avoir servi à diverses industries et en dernier lieu à un magasin de tabac, il fut démoli en 1822. Il n'en reste plus trace, et le théâtre s'élève aujourd'hui sur ses ruines. Mais une foule de constructions parasites étaient venues s'appuyer aux portions du cloître restées debout. Un bal public occupait une partie du préau, c'est-à-dire le cimetière. « Un décret récent, dit M. Faye, qui a ordonné l'expropriation de Tivoli et des habitations

[1] V. ci-dessus, p. 81, et plus loin, p. 118.

Digitized by Google

construites sur les ruines du couvent, est en pleine exécution. Chaque jour les ouvriers portent la pioche sur les vieux murs, font disparaître la trace de l'emménagement moderne, démasquent les voûtes des galeries et rendent à la lumière les arceaux du cloître. Le terrain qui avait été considérablement exhaussé est ramené à son premier niveau. Une restauration, dirigée par un habile architecte, suivra les travaux de déblaiement, et les lieux saints recouvreront leur ancien aspect. » Ces divers travaux ont été suivis jour par jour par M. Faye qui en a tracé l'historique dans un style sobre et clair, que rend plus clair encore l'adjonction d'un plan de l'église et du cloître restauré.

Beaulieu, qui fait l'objet du travail de M. Poulbrière, est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brive situé sur la rive droite de la Dordogne. Son église paroissiale, autrefois abbatiale, sous le vocable de Saint-Pierre, appartient à la seconde moitié du XIIe siècle. L'architecture rappelle l'école bourguignonne de Cluny plutôt que l'école auvergnate. Le *Monasticum Gallicanum* donne le plan et le relief de toutes ses dépendances vers 1670.

Dans le mur méridional de la nef, à la hauteur de la seconde travée, s'ouvre une porte enchâssée à l'extérieur sous une profonde embrasure et flanquée de deux piliers saillants qui ont soutenu jadis un porche en bois. Les piliers, les plates-bandes de l'archivolte, le tympan de la porte reposant sur deux linteaux superposés soutenus par un pied-droit qui divise la porte en deux baies, sont chargés de sculptures dont M. Poulbrière donne une description que des planches bien faites eussent rendue plus explicite sans lui enlever de son intérêt. Ces sculptures paraissent contemporaines de l'église. Les principales représentent *Daniel dans la fosse aux lions*, *la Tentation de Notre-Seigneur*, *le Christ triomphant*, *l'Église triomphante*, *le Jugement dernier* et *les Sept péchés capitaux* sous la forme d'animaux réels et fantastiques dont M. Poulbrière a facilement expliqué le symbolisme qui avait échappé à M. l'abbé Texier. Je n'ai pas vu l'église de Beaulieu. Pour contrôler les assertions de l'auteur, j'ai dû recourir à des documents graphiques. Les cartons de la commission des monuments historiques contiennent un dessin de la porte de Beaulieu exécuté par M. Laneck en 1843, qui représente précisément le tympan et les deux bandeaux où se trouve la frise d'animaux. L'examen de ce dessin justifie l'interprétation de M. Poulbrière.

Digitized by Google

Je demande en terminant à l'auteur la permission de faire une legère critique qui ne vise que la forme de son travail. Ce travail dénote un observateur instruit, laborieux et éclairé, mais je crains que ces qualités ne soient altérées par des déclamations inutiles et des ornements étrangers. Chaque genre a son ton et son mode définis par l'usage et consacrés par le goût. La poésie perdrait à être traitée en style archéologique, l'archéologie de son côté ne demande pas à la poésie des effusions littéraires et des prosopopées religieuses. Que M. Poulbrière dise simplement et clairement ce qu'il sait, et comme il sait beaucoup, tout le monde y gagnera et l'archéologie n'y perdra rien.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes.

Tome XIII, année 1874.

Séance du 16 février 1876.)

Ce volume ne contient que deux articles intéressant la section : *Inscriptions antiques de Meniscoul*, par M. Martin; *Compte rendu des fouilles faites à Saint-Donatien en 1873*, par M. Cahour.

L'examen du premier sera bref. Sur le chemin qui conduit de Guérande à Piriac, près du moulin de Meniscoul, M. Martin a rencontré, servant de clôture à un champ, deux pierres qu'il suppose être d'anciennes tables de dolmens. De petites croix sont profondément intaillées sur ces pierres. Ce sont ces intailles que, par une extension beaucoup trop étendue du mot *inscription*, M. Martin qualifie d'inscriptions antiques. Il y voit « des signes employés par les Celtes ou leurs prédécesseurs dans le pays nantais, ou des caractères inédits mais parfaitement définis se rattachant à une écriture symbolique de peuples encore en enfance. »

A mon avis M. Martin s'est laissé égarer par son imagination. Il a du reste rendu facile le contrôle de son opinion en joignant à son texte des gravures reproduisant ces intailles. En examinant ces gravures, quiconque est familier avec les habitudes de nos campagnes, y reconnaîtra ces croix que la piété des paysans trace soit au passage d'un mort, soit à l'anniversaire d'un décès. Cet usage est fréquent en France. On le retrouve en Berry, dans la Touraine, dans la Normandie, en Périgord. A défaut de pierres, on plante de

Digitized by Google

petites croix de bois soit au pied d'une croix beaucoup plus grande, soit au pied d'un arbre qui acquiert par ce seul fait une espèce de consécration. L'intaille de la pierre demande naturellement plus de travail. Mais l'usage est tellement invétéré que des ingénieurs des ponts et chaussées se sont plaints que des bornes kilométriques en fussent chargées au point qu'il devenait urgent de les remplacer au bout d'un temps assez court. Les règlements municipaux n'y peuvent rien. En laissant donc de côté la question de savoir si ces pierres sont réellement d'anciennes tables de dolmens ou tout simplement des pierres naturelles, je crains que M. Martin n'ait été chercher bien loin une solution qu'il eût pu trouver auprès de lui. Je ne connais pas les environs de Guérande et j'ignore si l'usage que je signale y est en vigueur; mais à l'autre extrémité de la Bretagne, dans le Léonnois et le Trégorois, on en constate fréquemment l'existence.

Le second travail a plus d'importance. Dans un faubourg au nord-est de Nantes il existait, sous l'invocation de saint Donatien et de saint Rogatien, patrons de la ville, une église ruinée en 1794 et primitivement élevée sur l'emplacement de la tombe de ces deux disciples de saint Clair, martyrisés vers l'an 300. C'est cette église que Mgr Fournier, évêque de Nantes, fit, en 1871, vœu solennel de réédifier si l'intervention divine préservait la ville de l'invasion allemande. Les déblais pour asseoir les fondations commencèrent en octobre 1872. Ils consistaient en tranchées assez profondes (4 mètres) dont l'ouverture fut suivie avec une assiduité exemplaire par la *Société archéologique* qui espérait y trouver la confirmation de la tradition relative aux patrons nantais. M. Cahour a rédigé l'historique de ces fouilles avec la collaboration de ses collègues : MM. Petit, Pocard-Kerviler et Anizon.

Le résultat a justifié les espérances de la compagnie; et bien que dans l'ensemble, de l'aveu même de M. Petit, « ces travaux n'aient rien procuré qui déjà n'ait été découvert ailleurs », ils offrent cependant cet avantage de confirmer les observations précédemment faites dans des circonstances analogues, et d'avoir permis de constater *de visu* l'emplacement et le périmètre des trois églises qui se sont succédé sur les tombes des deux martyrs.

Saint Donatien et saint Rogatien, d'après des témoignages dont le contrôle est du ressort de la section d'histoire, ont été martyrisés entre l'année 290 et l'année 300. Leurs corps sont ensevelis suivant le rite

Digitized by Google

chrétien, c'est-à-dire par inhumation, dans un cimetière où la tradition place antérieurement des sépultures païennes, c'est-à-dire par incinération. Albert le Grand, dans la *Vie des saints de la Bretagne armorique*, dit qu'un premier oratoire fut élevé sur le lieu de la sépulture des deux martyrs, par les soins d'un Karmundus, ami de Sidoine Apollinaire, vers 580. Les fouilles ont confirmé cette tradition. Elles ont mis à jour, non-seulement des débris de vases funéraires et d'auges de pierre qui témoignent de deux modes d'ensevelissement, mais encore de substructions d'une basilique romaine, des vestiges de colonnes, de fûts, de chapiteaux, toutes découvertes qui démontrent qu'un édifice d'une certaine importance avait précédé l'érection de l'oratoire de Karmundus, et lui avait sans doute, comme il est généralement arrivé en pareil cas, servi de carrière.

Les Normands renversent cette première église au IXe siècle. Elle est relevée et agrandie au Xe siècle. Les fouilles ont retrouvé l'absidiole en cul-de-four et tout le mur sud du second édifice. Trois siècles plus tard, le duc de Bretagne, Jean III, rebâtit complétement l'église et lui donne des proportions plus considérables. Les fouilles, suivant l'histoire pas à pas, ont encore relevé le périmètre de cette troisième église qui subsista jusqu'en 1794 et fut reconstruite en partie en 1804. Elle avait la forme d'une croix latine sans bas côtés, et la nef était plus longue, mais non plus large que l'édifice du Xe siècle dont elle empruntait les murs latéraux. Ce sont encore les fondations de ces murs qui soutiendront les piliers de la nef dans les plans de reconstruction présentés par l'habile architecte M. Perrin et adoptés par Mgr Fournier. M. Cahour a donc pu dire très-justement que « l'église entière n'a pas changé de place ni d'enceinte depuis sa première construction jusqu'à nous. »

Ce rapport, on le voit, est fidèle à la méthode expérimentale à laquelle les études archéologiques ont dû tant de progrès. Il est un point toutefois où M. Cahour s'en écarte, c'est quand il s'efforce de prouver que deux tombeaux retrouvés par les fouilles sont ceux de Monnechius et de Karmundus, dixième et onzième évêques de Nantes. Il est impossible d'admettre comme concluants les arguments qu'il invoque pour appuyer son hypothèse, et lui-même ne paraît pas bien convaincu de la justesse de son argumentation.

Ces fouilles ont été exécutées dans l'automne de 1873. C'est ici le lieu de rappeler que dans la séance du 8 juin 1874, sur la proposition de notre collègue M. Quicherat, la section a accordé une

Digitized by Google

subvention à la *Société archéologique de Nantes* pour continuer les fouilles, « les premiers travaux ayant déjà donné d'importants résultats. » Il y a donc tout lieu d'espérer que, grâce à l'ardeur et au dévouement des membres de la Société, la campagne de 1874 n'aura pas été inférieure à celle de 1873.

M. Cahour a accompagné son compte rendu de nombreuses planches donnant l'aspect des travaux à divers moments ou reproduisant les objets les plus curieux mis à découvert par les ouvriers, et d'un plan remarquablement exécuté par M. Pocard-Kerviler qui fait comprendre l'extension successive des trois églises, comment elles se sont enveloppées l'une l'autre, et ce que sera l'église actuelle relativement à celles qui l'ont précédée.

L. Clément de Ris.

Membre du Comité.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

38e session du Congrès scientifique de France, t. II. Saint-Brieuc, 1872.

(Séance du 14 février 1876.)

Les mémoires relatifs à l'archéologie lus pendant la 38e session du Congrès scientifique de France, tenue en 1872, à Saint-Brieuc, sous les auspices de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, se divisent en trois sections, qui sont les suivantes :

Âges paléolithique et néolithique;

Âges indéterminés;

Époques gauloise, romaine et du moyen âge.

Nous suivrons cet ordre dans l'examen de ces mémoires. Mais nous nous étonnerons tout d'abord du peu de place qu'y occupe l'archéologie du moyen âge. Nous l'avons déjà dit à propos des travaux des savants bretons, et nous le répéterons encore, l'étude des monuments du moyen âge en Bretagne présente un intérêt particulier résultant, d'un côté, de certaines tendances qui donnent à ces monuments un air de parenté avec ceux de la Grande-Bretagne; de l'autre, de formes et de dimensions résultant des matériaux employés.

Le granite, offrant une grande résistance sous un petit volume, a permis d'user d'appuis d'une section bien moindre que si l'on eût

Digitized by Google

employé le calcaire; il a permis aussi de donner un développement immense à la surface des fenêtres.

Le système de construction des églises à trois nefs abritées sous un même toit, ne permettant l'éclairage de la nef centrale que par les bas côtés, a fait exagérer les dimensions de la vitre du chevet, qui est ordinairement plat. De plus, il a fait souvent briser, par des pignons percés de fenêtres, la corniche du mur des bas côtés, de façon à pouvoir augmenter la surface de ces fenêtres qui, si elles eussent été ouvertes sous la corniche, nécessairement peu élevée, puisqu'un même comble couvre les trois nefs, n'eussent point donné assez de jour dans l'église.

Des campaniles plats et à jour, élevés tantôt sur l'arc qui sépare la nef du sanctuaire, tantôt sur le mur d'entrée, souvent d'une forme très-élégante, ne sont d'ordinaire constructibles qu'à l'aide de matériaux aussi résistants que le granite.

D'un autre côté, la difficulté d'obtenir dans cette matière des détails un peu délicats a fait simplifier ou supprimer la sculpture d'ornement et surtout la statuaire.

Enfin, le style gothique ayant pénétré tard en Bretagne y a persévéré longtemps. Aussi rencontre-t-on des églises qui, bien que datées de la fin du XVIe siècle, présentent encore l'aspect de celles du XVe, tant dans leurs formes que dans leur ornementation, dont les détails sont loin, d'ailleurs, d'être parfaitement purs.

Il résulte de ces différentes conditions un ensemble de constructions qui présentent une physionomie toute particulière et qui mériteraient une étude attentive.

Mais les artistes ne voient de la Bretagne que le côté pittoresque : les architectes croient qu'ils n'ont rien à y apprendre, et les érudits bretons n'ont d'yeux que pour les monuments des âges préhistoriques. Ils en augmentent même parfois le nombre en y comprenant, avec une complaisance un peu aveugle, de simples roches granitiques qui accidentent de leur relief irrégulier l'arène provenant de la désagrégation de la formation géologique à laquelle elles appartiennent.

Cette dernière observation s'adresse surtout aux érudits de la vieille école. Ceux de la nouvelle y échappent surtout lorsqu'ils sont doués de l'esprit critique que l'on remarque dans le mémoire de MM. Fornier et V. Micault sur « l'Atelier préhistorique du Bois-du-Rocher, en Ploudilen (Côtes-du-Nord). »

L'atelier du Bois-du-Rocher appartient à l'époque que l'on ap-

Digitized by Google

pelle paléolithique. Il est établi dans un gisement de quartzite de deux natures que distingue leur cassure : l'une grenue et l'autre conchoïde. Les roches qui donnent la première ont été abandonnées, et l'on n'a exploité que les secondes. Outre les matériaux trouvés sur place, on a travaillé dans l'atelier de Bois-du-Rocher des silex provenant de terrains crétacés qui ont dû être apportés d'assez loin; du jaspe qui doit provenir des environs, où il en a été trouvé, et qui a été complétement utilisé; des quartz à cassure vitreuse peu employés; des quartz résinites provenant des terrains crétacés; des quartzites roulées qui doivent être des galets trouvés au bord de la mer.

La percussion était le mode de fabrication employé. On n'a pas trouvé d'enclumes, mais des *percuteurs* de quartz, de formes variées, tous terminés d'un côté par une surface plane où pouvait s'appuyer la main. Ils servaient à dégrossir, puis à achever la pièce par des cassures successives après qu'on l'avait détachée de la roche au moyen d'*écrasoirs*, qui ne sont que des percuteurs d'un plus gros volume.

Ce que l'on appelle des couteaux était enlevé de prismes de quartz appelés *nuclei*, et parfois de blocs d'une forme qui permettait d'en détacher une lame d'un seul coup de percuteur.

On trouve encore parmi les résidus de la fabrication des pierres creuses, espèces de *mortiers* que MM. Fornier et Micault croient être accidentels.

Les objets façonnés ont été divisés par eux en armes et en outils.

Les premières sont des casse-tête, des hachettes-casse-tête, des instruments hachettiformes, des pointes de lances et de flèches.

Les seconds sont des couteaux, des ciseaux, des grattoirs et des percuteurs.

Les casse-tête étaient, à ce qu'on suppose, employés à la main ou emmanchés. Ils ne diffèrent des hachettes que parce que le côté tranchant dans celles-ci ne l'est pas dans ceux-là. Le profil est le même.

MM. Fornier et Micault concluent de l'examen de l'atelier de Bois-du-Rocher que celui-ci, donnant les mêmes instruments que celui de Saint-Acheul, doit appartenir à la même époque dite paléontologique, contemporaine du mammouth; mais que, donnant aussi des pointes de flèches du type de Moustiers et qu'étant, de plus, voisin d'une allée couverte, il appartient aussi à l'âge dit néolithique. Ce

Digitized by Google

fait s'expliquerait par l'absence dans le pays d'autres carrières de roches susceptibles de servir d'aliments à l'industrie grossière et cependant si ingénieuse à laquelle on doit les instruments de pierre façonnés par éclats.

Les femmes, en Angleterre, ne craignent pas de se livrer aux études qu'elles laissent aux hommes de ce côté du détroit, non plus que de jouer leur rôle dans les réunions savantes. C'est ce qu'a fait à Saint-Brieuc Miss Kerchever-Arnold, avec un Mémoire sur « les pierres à cercles de la grande et de la petite Bretagne. »

Ces pierres, qui ont été depuis longtemps l'objet d'études attentives en Angleterre, sont négligées en France où, d'ailleurs, elles semblent être plus rares.

En Angleterre, ces pierres sont gravées de segments de cercles concentriques plus ou moins complets; en France, des cercles complets entourent une capsule centrale.

Sur une pierre de la lande de Lanvaux, à Plaucadec (arrondissement de Vannes), Miss Kerchever-Arnold a reconnu dix systèmes différents d'arrangement du cercle et de la capsule centrale. Elle en a reconnu également sur les supports d'un dolmen, en avant de ceux de Keriaval, près de la route d'Auray à Plouharnel.

Mais, outre ces signes, le même explorateur en a signalé un autre d'une forme toute particulière, qui est composé de sept gradins et que l'on rencontre sur les cylindres babyloniens.

Miss Kerchever-Arnold en tire cette conclusion qu'une race venue d'Orient a tracé sur les pierres dont il s'agit des signes solaires, symboles de l'ascension graduelle des âmes. Elle remarque que les mêmes cercles se trouvent sur les monnaies gauloises.

Le Congrès de Saint-Brieuc nous semble avoir écouté avec un respectueux silence la lecture de ce mémoire dont les conclusions sont peut-être un peu hasardées et en contradiction avec les données de la science.

Une « Note sur des tranchées présumées antiques, » observées aux environs de Saint-Brieuc, par M. Pocard-Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées, a été lue par son auteur à la Sorbonne en 1873.

Nous rappellerons qu'il s'agit d'abord d'une tranchée rectiligne à section triangulaire creusée dans le granite et remplie de terre noire contenant des fragments de charbon, d'argile cuite, de poteries, de meules de granite et de morceaux de quartz blanc; puis d'une tranchée semblable mais sur un plan circulaire, dessinant une en-

Digitized by Google

ceinte. On y a trouvé des ossements d'hommes et d'animaux, des coquilles marines, du charbon, des poteries romaines et encore des cailloux de quartz.

Comme M. Pocard-Kerviler n'a exploré la première tranchée qu'au point où elle était coupée par une route qu'il traçait, il ne sait si elle se prolonge au loin en ligne droite, où si elle se relie à d'autres tranchées en ligne droite ou brisée de façon à former une enceinte. Quant à la seconde, il se demande, à cause des choses que l'on y trouve, si elle n'aurait point protégé un camp romain, après avoir servi à une peuplade gauloise.

Les enceintes vitrifiées et notamment le camp de Péran ont depuis longtemps occupé le monde savant. Le Comité y a consacré plusieurs études qui ont trouvé place tant dans les recueils de *Mémoires lus à la Sorbonne* que dans la *Revue des Sociétés savantes*, études que nous nous contenterons de rappeler en note[1].

M. le lieutenant-colonel du génie Prévot, dont nous avons analysé déjà en 1866 les précédents travaux sur les forts vitrifiés dans notre rapport sur le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, revient encore aux «Enceintes fortifiées du camp de Péran (Côtes-du-Nord).»

Selon lui, l'exécution de cette enceinte dut être facile pour qui connaissait la cuisson des briques sans fourneau, telle qu'on la pratique souvent encore dans le nord de la France.

Les Romains seuls, pense-t-il, qui avaient l'habitude de la brique et des constructions à bain de mortier, ont pu imaginer de recourir au feu pour maçonner des matériaux granitiques en l'absence de chaux et par conséquent de mortier. Or, comme les Romains n'ont

[1] *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866*, p. 169. Rapport sur le camp de Péran, par M. Geslin de Bourgogne, p. 174. — Mode de construction du parapet vitrifié de Péran, par M. Geslin de Bourgogne.

Mémoires lus à la Sorbonne en 1867, p. 109. Note sur les forts vitrifiés du département de la Creuse, par M. de Cessac.

Revue des Sociétés savantes, 4e série, t. IV, p. 284. Rapport de M. A. Darcel sur le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, p. 313. — Note sur les forts vitrifiés des environs d'Inverness (Écosse), par M. Jules Marion, membre du Comité. — 4e série, t. VIII, p. 400. Notes sur les forts vitrifiés et sur les blocs de granit fondu du département de la Creuse, par M. Thuot. — 5e série, t. II, p. 679. Rapport de M. J. Marion sur la cinquième note de M. Thuot sur les forts vitrifiés de la Creuse. — 5e série, t. VI, p. 305. Quatrième note de M. Thuot sur les forts vitrifiés, etc.

Digitized by Google

connu l'usage des briques cuites que du temps d'Auguste, il est impossible que les enceintes vitrifiées, qui supposent la connaissance de la cuisson des briques, soient antérieures à la domination romaine en Gaule.

Dans le massif de l'enceinte de la Courbe (Orne), on a trouvé un long clou en fer qui provient probablement d'une voiture de charriage, preuve de sa construction à une époque où le fer était connu.

A Péran, on a trouvé une médaille de Germanicus et une tuile à rebords. Le camp était assis près de la route romaine de Carhaix à Corseul, et sa forme elliptique n'est point un obstacle à ce qu'il soit une appropriation romaine d'une enceinte antérieurement tracée par les Gaulois.

Nous ne pouvons ni ne voulons discuter la théorie de M. le colonel Prévot, mais nous devons faire observer que les constructions en briques cuites étaient connues à Rome bien avant l'Empire. En effet, M. J.-H. Parker qui, au nom de la Société anglaise d'exploration à Rome dite *Roman exploration fund*, a fait de si intéressantes études sur les différents modes de construction des Romains, attribue à l'époque de Camille (350 ans av. J. C.) l'emploi des briques cuites. Ensuite, la trouvaille d'une tuile à rebords dans l'enceinte de Péran ne prouve rien quant à l'époque de la construction de cette enceinte, s'il n'est point précisé qu'elle était engagée dans le mortier igné qui réunit les matériaux.

En effet, M. Mazellier, ingénieur des chemins de fer, dans une « Notice sur le camp vitrifié de Péran, » est d'avis que cette enceinte est antérieure aux Romains. Il a fouillé cette construction à l'occasion du Congrès et il en donne une coupe qui en explique l'économie, mais il la trouve d'une exécution trop barbare pour des constructeurs si habiles. Il croit qu'au lieu de recourir au feu, ce qui était absolument en dehors de leurs habitudes, ils eussent persévéré dans leurs méthodes ordinaires en fabriquant du mortier avec la chaux provenant soit de la cuisson des coquilles de la plage, soit d'un gisement de calcaire voisin qu'ils eussent certainement découvert.

Selon lui, toutes les enceintes obtenues par la voie ignée dans l'ouest de la France seraient des essais malheureux de peuplades barbares; car, ainsi qu'il le montre, ces enceintes sont loin de présenter la résistance qu'on avait cru leur donner. Il suppose enfin qu'elles ont été élevées à la hâte par les peuplades voisines de la tribu

Digitized by Google

remuante des Bituriges, à laquelle leur chef donna un objectif en l'entraînant en Italie où elle fonda Milan en l'année 587 avant Jésus-Christ.

Tout ceci n'est que suppositions, mais ce qui est certain dans la Notice de M. Mazellier, c'est la description et la coupe du parapet de Péran.

M. Mazellier, qui est ingénieur, insiste sur un point capital que nous avions indiqué nous-même lorsque nous avons rendu compte en 1866 du Mémoire de M. le lieutenant-colonel Prévot : c'est que les constructions par la voie ignée ne sont possibles qu'avec des matériaux granitiques argileux. Avec des matériaux calcaires, le feu eût produit de la chaux qui eût fusé à la première pluie, au lieu de faire un mur résistant. En employant des matériaux granitiques, au contraire, qui sont en partie fusibles à cause du feldspath et du mica, roches à base de potasse qui entrent dans leur composition, en les liant au moyen d'argile et à l'aide d'un fondant qui est fort probablement la cendre du combustible, on doit obtenir une masse solide et d'une grande résistance. Celle-ci se compose d'un mortier, qui a reçu un commencement de vitrification, mais qui n'est point du verre, quelque chose d'analogue à une porcelaine grossière ou à du grès, retenant des pierres spongieuses qui sont la partie quartzeuse du granite privé de ses parties fusibles, et parfois, comme à Péran, des morceaux de quartz et de grès réfractaires introduits dans la maçonnerie.

La coupe que M. Mazellier a jointe à sa Notice montre que la masse vitrifiée n'occupe que le tiers du massif du mur de Péran : elle est inclinée de l'intérieur à l'extérieur, sur une base de 3 mètres pour une hauteur de 2 mètres; elle s'appuie sur une construction de pierres sèches, et est recouverte d'une autre maçonnerie de pierres sèches que le feu n'a altérée que dans le voisinage de la partie entièrement vitrifiée. Elle présente à sa base des chambres qui ont dû être des foyers de combustion, et dans sa coupe des fragments de charbon et même des rondins de bois qui ont subi une transformation en matière vitreuse par un phénomène de substitution semblable à celui que les géologues observent dans certains terrains ignés.

De cet aspect du mur de Péran, M. Mazellier conclut que la maçonnerie était faite de granite et de bois reliés et revêtus par de l'argile, avec des foyers ménagés de 2 en 2 mètres; que la

Digitized by Google

combustion, entretenue pendant plusieurs jours et dirigée à l'aide d'évents ménagés au sommet du mur, a brûlé les bois d'interposition que les coulées de matières fusibles ont remplacés de façon à former une masse compacte qui a éteint le feu en bouchant toutes les issues.

Nous ne savons pourquoi M. Mazellier suppose que les opérations ont été successives de 2 en 2 mètres, et non simultanées sur plusieurs points à la fois.

En résumé, il croit la formation des murs ignés de Péran volontaire et non accidentelle, ce qui est l'opinion la plus généralement admise. Ses observations s'accordent avec celles que M. Thuot a faites au Puy-de-Gaudy; mais il diffère d'opinion avec lui quant au combustible employé. M. Thuot, ajoutant une nouvelle inconnue au problème, croit à l'emploi du feu grégeois, tandis que M. Mazellier, comme M. le lieutenant-colonel Prévot, croit à l'emploi du bois seul.

L'un d'eux désirerait qu'on tentât une expérience directe. Comme celle-ci ne saurait être coûteuse, nous souhaitons qu'on l'essaye afin d'en finir d'un coup avec cette question si controversée.

« Les allées couvertes et les chambres sépulcrales de basse Bretagne » ont occupé M. A. Grenot qui a exploré à Plogoff un tumulus recouvrant un dolmen, ainsi qu'une allée conduisant à un dolmen découvert.

Aux environs de Quimper, à la Tournelle, il a exploré une allée percée dans une colline et aboutissant à deux chambres sépulcrales en forme de four. On y a trouvé, avec des traces d'incinération, du bronze, de l'or, du fer, des poteries et des instruments de pierre.

Dans la galerie gisaient des fragments de poteries romaines.

A Plouhinec, au milieu d'un assemblage assez confus de chambres formées de pierres levées, que recouvrait peut-être une charpente, mais où l'on ne rencontre qu'un seul dolmen, M. Grenot a constaté l'existence de sépultures de plusieurs époques successives. Avec les instruments de pierre, dont il donne l'énumération, il a constaté la présence sous les dolmens et dans la terre vierge de fragments de poteries gauloises et romaines que l'on voit aussi dans les terres qui ont été évidemment remuées.

Nous n'avons point à nous occuper de « l'Examen critique des expéditions gauloises en Italie, » par M. P.-L. Lemière. Ce travail très-important ne renferme rien qui concerne l'archéologie.

Digitized by Google

Mais nous devons signaler « l'Étude sur l'inscription itinéraire de saint Christophe, » par M. le commandant Mowat, comme étant un modèle de critique scientifique.

Cette inscription se trouve sur une borne milliaire en granite, creusée en auge funéraire chrétienne, car elle est marquée d'une croix, puis employée comme auge à bestiaux. Elle fut découverte en 1842 par le capitaine Than, et souvent transcrite d'une façon si fautive que de tels procédés sont bien faits pour étonner les gens scrupuleux, même lorsqu'ils ne sont pas épigraphistes.

M. le commandant Mowat restitue l'inscription qui a dû être oblitérée lors de la transformation de la borne milliaire en sarcophage, en s'aidant d'inscriptions analogues, ce en quoi il montre surtout la nécessité des transcriptions respectueuses tant de la disposition des lignes que de l'oblitération des lettres; en quoi il montre aussi l'utilité des recueils épigraphiques. Mais où il nous semble avoir fait preuve d'un grand sens critique, c'est dans la lecture et l'interprétation de la dernière ligne de l'inscription qu'on avait lue A D . M. Il transforme l'M. en partie effacée, en L XI.. et tire de cette modification la conséquence que la borne dont il s'agit marquait la distance de Darioritum, chef-lieu des Veneti, placé à peu près où est Vannes aujourd'hui, à un lieu situé à 11 ou 13 lieues gauloises sur la route de Vannes à Angers.

Un important Mémoire de M. Auguste Longnon sur « Les cités gallo-romaines de la Bretagne » ne regarde point la section d'archéologie; aussi ne pouvons-nous que signaler la compétence en ces matières du jeune savant qui s'est fait comme une spécialité des questions géographiques.

Les églises rondes ont été pour M. A. de Dion l'objet d'un mémoire général où le soi-disant « temple de Lanleff » n'est entré que comme unité. Cet édifice circulaire, que nous avons visité lorsqu'il était presque à l'état de ruine, à ciel ouvert, soudé à une église dont il était bien difficile d'apprécier l'époque, était en ce temps un cimetière. Un arbre qui, si nos souvenirs sont exacts, était l'if traditionnel, en occupait le centre.

Nous croyons que cette imitation grossière du saint Sépulcre eut toujours cette destination, d'après une observation que nous eûmes l'occasion de faire. C'est que les douze piliers cantonnés de colonnes qui enceignent la partie centrale et la séparent de la galerie qui l'enveloppe, portent sur un massif continu dont l'arête est taillée en

Digitized by Google

biseau, tant du côté de la galerie que du côté de ce que nous appellerons la nef. Un sondage que nous essayâmes n'avait pu dépasser quelques décimètres, mais il avait suffi pour nous convaincre qu'il n'y avait de pavage d'aucun côté. Il nous semble qu'au cas où cet édifice eût été un baptistère, le bas côté eût été dallé si la nef eût reçu l'eau d'une fontaine qui coule à côté de l'édifice, cas qui n'est point particulier en Bretagne à l'église de Lanleff.

Un « Essai sur le pagus ou pays de Quintin, » par M. l'abbé Audo, recteur du vieux bourg de Quintin, termine la série des mémoires historiques et archéologiques du congrès de Saint-Brieuc.

Cet essai est une sorte de statistique monumentale où M. l'abbé Audo classe en trois époques les monuments qu'il décrit sommairement.

Pour l'époque celtique, ce sont des menhirs dont plusieurs lui semblent plantés suivant une certaine orientation, et des tumulus dont quelques-uns ont été explorés.

Celui de Kerfolben a montré des os de cheval et de chien dans une couche de terre noire, puis, au-dessous, un cercle de cailloux roulés de 6 mètres de diamètre, couvert sur une épaisseur de 20 centimètres de terre blanche mêlée de cendres.

Celui de Bourbriac, dont la voûte avait dû être de bois, a donné une pince épilatoire et un peu de poudre d'or.

M. l'abbé Audo signale encore une découverte singulière faite à la Villeneuve en 1872. Celle d'un pot rempli de vingt-cinq coins de bronze superposés et rangés comme des rayons, le tranchant au centre, et il rappelle qu'une trouvaille à peu près semblable avait été faite dans des cendres à Saint-Fiacre, en 1856.

Enfin, il rappelle l'importante découverte d'espèces de hausse-cols d'or, trouvés à Heutquer en 1832, et vendus 24,800 francs. Leur surface était ornée d'ornements guillochés, rayés ou ponctués. Des dessins et même des moulages en sont conservés au musée de Saint-Germain.

A l'époque romaine appartiennent quelques vestiges d'usines, à en juger par la quantité de scories qu'on y rencontre et d'habitations détruites par l'incendie. Au milieu d'épaisses couches de cendres, on a trouvé des tuiles à rebords, une statuette en terre cuite de Lucine, et une médaille de Faustine.

M. l'abbé Audo a suivi la voie pavée de Corseul à Carhaix qui, partout d'égale largeur, épouse toutes les ondulations du terrain sans

Digitized by Google

remblais ni déblais et traverse les cours d'eau à gué. Il cite enfin quelques enceintes circulaires placées sur des points stratégiques élevés, notamment pour commander la route qui passe sous l'enceinte vitrifiée de Péran.

Le moyen âge semble pauvre dans le pays de Quintin, car on n'y signale que des croix monolithes en granite, aux formes larges et aplaties.

L'analyse, même succincte, de tous ces mémoires nous a entraîné plus loin que nous ne l'eussions voulu, mais elle fera mieux comprendre l'importance et la variété des questions archéologiques traitées pendant le Congrès scientifique tenu à Saint-Brieuc sous les auspices de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS.

Tomes XI, XII et XIII, années 1869, 1873, 1875.

(Séance du 16 février 1876.)

Le tome XIII des Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais est rempli tout entier par les *Lettres et instructions diplomatiques de la cour de France*, 1647-1648, publiées avec introduction et notes par MM. Loiseleur et G. Baguenault de Puchesse. La section d'histoire du Comité a déjà donné son avis sur cet excellent travail. Je n'aurais donc point à vous parler de la Société de l'Orléanais, si à ce *treizième* volume qui m'a été remis tout récemment ne se trouvaient joints les tomes XI et XII (t. XI, 1868; t. XII, 1873) de la même Société.

Il paraît que, par suite du décès de celui de nos estimables confrères de la section d'archéologie qui était plus spécialement chargé des publications du Loiret, aucun compte rendu des Mémoires de la Société de l'Orléanais n'a paru dans la *Revue* depuis 1868. Ce n'est pas que la Société de l'Orléanais n'ait plusieurs fois, depuis cette époque, et très-légitimement attiré votre attention. Vous avez entendu faire l'éloge de l'intéressant musée organisé à Orléans sous le patronage de la Société. Vous savez qu'à l'annonce de la moindre découverte, la Société s'empresse d'envoyer aux renseignements

Digitized by Google

quelqu'un de ses membres, et que des achats importants ont été le résultat de cette constante sollicitude; vous savez enfin que depuis 1870 tous les objets trouvés dans la Loire sont soigneusement recueillis, catalogués et décrits par M. l'abbé Desnoyers au grand avantage de la science, mais aucune trace ne reste de ces communications verbales. Devais-je donc reprendre le compte rendu des travaux de la Société à partir de 1867? J'ai pensé que telle était votre intention, mais que je devais être très-court. Il s'agit, en effet, de notes et mémoires déjà connus et sur lesquels votre jugement n'est plus à faire.

Les notices et mémoires *archéologiques* contenus dans les tomes XI et XII (1869) sont les suivants :

Tome XI :

1° *Notice* sur quatre colliers et plusieurs objets gallo-romains trouvés dans la commune de Saint-Viâtre, par M. L. de Buzonnière.

2° *Nouvelles études* sur l'inscription romaine récemment trouvée à Mesves (Nièvre); conséquences de cette découverte pour la détermination géographique de Genabum, par M. Boucher de Molandon.

3° *Notice* sur une urne funéraire trouvée dans la commune de Saint-Jean-de-Braye, par M. l'abbé Desnoyers.

4° Notice sur une mosaïque découverte au Pré-Haut (commune de Sceaux [Loiret]), par M. l'abbé Cosson.

5° Vase antique appartenant au musée historique d'Orléans.

Le tome XII, de son côté, contient :

1° Recherches et fouilles archéologiques sur le territoire de la commune de Sceaux (Loiret), en un lieu nommé le *Pré-Haut*, par M. l'abbé Cosson.

2° Objets trouvés dans la Loire durant l'été de 1870, par M. l'abbé Desnoyers.

3° *Note* sur un vase de terre décoré de reliefs, conservé au musée historique d'Orléans, par M. J. de Witte.

Les nos 1 et 3 du tome XII ne sont que le complément ou le développement des articles correspondants nos 4 et 5 du tome XI. Je crois donc utile de traiter chaque sujet à part, sans m'inquiéter du volume qui le contient.

« Les *colliers* en bronze trouvés à Saint-Viâtre (autrefois *Tremblevif*), antique bourg de la Sologne, sont fort intéressants. Ces colliers, qui

Digitized by Google

appartenaient à M. Goffart sur les terres duquel ils avaient été recueillis, font aujourd'hui partie des collections du musée de Saint-Germain. C'est un don de M. Goffart. Nous avons donc pu les étudier avec soin. Nous n'avons rien à dire de la description de M. de la Buzonnière. Cette description est fort exacte, peut-être même trop minutieuse (si l'abondance de renseignements en pareille matière peut être considérée comme un défaut). Les conclusions auxquelles est amené M. de la Buzonnière nous semblent, au contraire, ne pouvoir être acceptées sans observations.

« Nos colliers, dit M. de la Buzonnière (p. 219), sont *romains* par l'idée première et *gaulois* par l'exécution. » Aussi, est-ce dans la catégorie des objets *gallo-romains* que les colliers ont été classés par l'auteur de la *Notice*. Puis M. de la Buzonnière, après avoir fait remarquer que l'un des colliers (n° 4) est trop petit pour le passage de la tête d'un homme et n'a pu servir qu'à une femme, et que les n°s 1 et 2, d'un autre côté, ne peuvent convenir qu'à des hommes, ajoute : « Il serait plus judicieux de regarder ces objets comme des marques distinctives de la noblesse et de la puissance et pouvant dès lors être portés par tous les membres d'une même famille. »

Quelque judicieuse que puisse être cette hypothèse, elle est inexacte.

La forme de ces colliers n'a point été inspirée, en effet, par des idées romaines comme le croit M. de la Buzonnière. Ce n'est pas en Italie, mais dans les pays scandinaves, que nous pouvons trouver des objets analogues. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Comité un dessin représentant à un tiers de la grandeur réelle le n° 225 du *Musée des antiquités du nord de Worsace*. Vous y retrouverez les colliers de Saint-Viâtre avec leurs particularités les plus marquantes, leur forme ovale et l'inégalité des dimensions. Les quatre colliers d'Orléans composaient un *tout*, comme les trois colliers de Copenhague encore réunis les uns aux autres par une barre transversale. Il en résultait une sorte de *diadème* ou de *plastron* sur l'usage duquel je n'ai point à me prononcer. Toujours est-il que ni les Romains ni les Gallo-Romains n'ont rien à voir en cette affaire, et que ces colliers ne peuvent être divisés entre plusieurs membres d'une même famille. Ils sont, de plus, très-vraisemblablement l'indice de rapports, à l'époque antéromaine, entre les populations du Nord et les riverains de la Loire. Ce n'est pas là un des résultats les moins curieux de la découverte.

Digitized by Google

II. Nous ne nous arrêterons pas au mémoire de M. Boucher de Molandon dont vous avez entendu la lecture à la Sorbonne en 1867. L'inscription de Mesves VICANIS MASAVENSIBVS est aujourd'hui connue de tout le monde, et M. Léon Renier en a depuis longtemps montré l'importance. Il n'y a rien à dire sur un tel sujet après notre éminent président. Quant à la question de l'identification d'Orléans et de Genabum, il est inutile de revenir sur une discussion épuisée pour défendre une cause qui n'a plus, croyons-nous, de contradicteurs.

III. *La* Notice *sur une urne trouvée dans la commune de Saint-Jean-de-Braye* constate un fait intéressant, la découverte d'une urne funéraire en pierre, fait nouveau pour les archéologues de l'Orléanais, mais moins rare en Gaule que ne le croit M. l'abbé Desnoyers. La forme de l'urne de Saint-Jean est, sans doute, un peu insolite; elle est ronde avec $1^{m},14$ de circonférence sur 69 centimètres de hauteur. Elle rentre toutefois dans une série connue et dont le département du Lot, en particulier, a fourni plusieurs exemplaires. Deux de ces urnes sont au musée de Saint-Germain. Il est vrai qu'elles servent ordinairement d'enveloppe à des urnes de verre; toutefois la présence des ossements déposés directement dans la caisse ou urne de pierre a été signalée aussi quelquefois. L'urne d'Orléans n'est donc pas une exception, elle rentre comme variété dans une catégorie déjà classée.

IV. *Le* Pré-Haut (commune de Sceaux) est un lieu depuis longtemps exploré. En 1867, vous votiez l'impression d'un premier mémoire de M. l'abbé Cosson, lu à la Sorbonne en avril de la même année. La *mosaïque* dont il est question a été découverte non loin des ruines précédemment explorées et qui indiquent un établissement considérable. La *Notice* de 1870 n'est donc qu'une annexe de la notice de 1867 : elle n'exige pas d'analyse. L'un des motifs de dessin de la mosaïque composé de quatre cœurs surmontés d'une espèce de T doit seul d'être signalé. M. l'abbé Cosson va peut-être un peu loin en y voyant un signe qui rappelle la croix, et en concluant que le monument doit être voisin de l'époque où le christianisme a triomphé en Gaule.

Le Mémoire inséré dans le tome XII n'est que la reproduction des communications précédentes concentrées en un travail d'ensemble. Nous n'en parlerons pas.

V. *Le* Vase antique signalé dans le tome XI est le même que

Digitized by Google

celui qui reparaît dans le tome XII. Ce vase très-curieux, sur la panse duquel figurent en relief quatre squelettes ou *larves* dansant, a été l'objet d'une étude approfondie de M. le baron de Witte, étude insérée dans le tome XXXI des Mémoires de la Société des antiquaires de France. Cette étude est reproduite, en grande partie du moins, dans le tome XII des Mémoires de la Société de l'Orléanais. Je n'ai aucune réflexion à faire sur un travail de M. le baron de Witte qui, comme on le sait, est l'homme le plus compétent en pareille matière. Je ne puis que conseiller à nos correspondants de lire son Mémoire.

VI. Reste à l'actif du XIIe volume le *Mémoire de M. l'abbé Desnoyers sur les objets trouvés dans la Loire.* L'idée de cette intéressante statistique est née de cinq découvertes nombreuses faites par la drague des ingénieurs des ponts et chaussées, en 1869; puis, par les explorations isolées rendues possibles à la suite d'un abaissement exceptionnel de la Loire durant l'été de 1870. Ce relevé est fait avec méthode. Les découvertes sont classées par catégories et accompagnées de réflexions généralement instructives.

La partie la plus curieuse de cette statistique se rapporte à des monnaies grecques dont une date d'Hiéron Ier de Sicile, 478-468 avant Jésus-Christ. Parmi les autres se trouvent une monnaie de Naples, une de Phocide, une de Sicyone, une de Lacédémone, une de Corinthe. Viennent ensuite les monnaies romaines des familles *Caponia*, *Marcia* et *Fufia*, des bronzes de la colonie de Nîmes et de l'empereur Auguste jusqu'à Justin II, au nombre de 188, plus 551 monnaies gauloises.

Il n'est pas douteux que cette statistique continuée (et M. l'abbé Desnoyers a déjà en portefeuille un second rapport) ne puisse conduire à des résultats importants. Je me permettrai seulement deux observations que je recommande à l'attention de M. l'abbé Desnoyers. La découverte faite à Orléans dans la Loire, de monnaies grecques aussi anciennes que la monnaie d'Hiéron et même celles de Naples, de Phocide et de Sicyone méritait une enquête spéciale. Il eût été bon de savoir dans quelles circonstances ces monnaies ont été retirées du lit du fleuve, et de constater que toute idée de fraude devait être écartée. Un entrepôt de commerce grec sur la Loire au ve siècle avant notre ère est tout à fait invraisemblable. M. l'abbé Desnoyers, d'un autre côté, croit que les *rouelles* sont des monnaies. C'est une opinion aujourd'hui abandonnée; mais il est encore moins

Digitized by Google

permis de donner le titre de monnaies aux petits objets que M. Desnoyers appelle des rouelles sans rayons (pl. VI). Ces rouelles sans rayons ne sont même pas des rouelles, ce sont des pesons de fuseau.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ DU MUSÉE DE RIOM.

(Séance du 14 février 1876.)

Le porche de l'église de Mozat que mentionne M. Gomot porte deux vers qu'il a transcrits ainsi :

INGREDIENS TEMPLVM REFERAD SVBLIMIA VVLTVM
VALVAM INTRATVRI VENITE AD SOLEMNIA CHRISTI

Je ne saurais dire si cette inscription, que je n'ai pas vue, est fidèlement reproduite; il me faut toutefois remarquer que, dans les *Notes d'un voyage en Auvergne*, P. Mérimée a donné ainsi le second vers (p. 369) :

INTRATVRI VALVAM VENITE AD SOLEMNIA CHRISTI

De deux copies qui m'ont été transmises en 1854 par M. l'abbé Faure, curé de Mozat, et par M. François Lenormant, la première donne :

VALVAM INTRATVRI VENERANDO LIMINA XPI

et la seconde :

INTRATVRI AVLAM VENERANSQ LIMINA XPI

Il serait d'autant plus intéressant d'arriver à une leçon précise que la réunion des deux hexamètres assez singulièrement accouplés a son explication

J'ai eu l'occasion de montrer que souvent les vers d'une épitaphe avaient été reproduits sur plusieurs tombes et j'en ai apporté des preuves dont il serait aujourd'hui facile de multiplier le nombre (*Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 476, etc. *Journal des Savants*, 1873, p. 356). Il n'en était pas seulement ainsi pour l'épigraphe funéraire. Les inscriptions monumentales se copiaient de même pour être reproduites sur divers édifices. Nous voyons ainsi un roi de Vessex, Ina, faire inscrire sur une église des vers composés du début et

Digitized by Google

de la fin de deux pièces de Fortunat (*Miscellanea*, l. III, c. VII, et l. II, c. XI. *Inscr. chrét. de la Gaule*, nos 198 et 208). Longtemps avant, saint Paulin avait envoyé à Sulpice Sévère, pour être inscrit sur de nouvelles constructions, un distique qu'il avait composé pour l'entrée de l'église de Nole (*Epist.* XXXII, *ad Severum*, § 12) :

PAX TIBI SIT QVICVMQVE DEI PENETRALIA CHRISTI
PECTORE PACIFICO CANDIDVS INGREDERIS

Un emprunt semblable a fait inintelligemment reproduire sur le porche de l'église de Mozat les deux vers par lesquels débutent deux inscriptions de la basilique de Saint-Martin à Tours :

INGREDIENS TEMPLVM REFERAD SVBLIMIA VVLTVM
(*Inscr. chrét. de la Gaule* n° 170.)

INTRATVRI AVLAM VENERANTES LIMINA CHRISTI
(*Id.* n° 171.)

C'est à ce dernier hexamètre qu'il me paraît falloir se reporter en vérifiant la lecture du second vers gravé sur le porche de Mozat et qui, selon toute apparence, doit s'éloigner peu de ce modèle.

M. l'abbé Faure a bien voulu me faire savoir que la pierre où l'inscription se développe en hémicycle, au-dessus du cintre de la porte, est blanche et encastrée dans la lave noire de Volvic employée pour la construction; je vois d'ailleurs, par les notes de Mérimée, que plusieurs des claveaux où est incisée la légende peuvent avoir été refaits ou transposés. Si, examen fait, le second vers ne commence pas, comme le modèle, par le mot INTRATVRI, il serait bon de regarder, s'il n'y a pas eu ici, dans la pose de ces claveaux, quelques interversions qui l'expliquent.

M. Gomot voudra sans doute élucider un fait qui se rattache à l'un des rares souvenirs laissés sur notre sol par la célèbre basilique de Saint-Martin de Tours [1].

EDMOND LE BLANT,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DE BÉZIERS.

1re livraison, 1870.

(Séance du 14 février 1876.)

La plus intéressante des découvertes archéologiques mentionnées

[1] Sur l'église de l'abbaye de Morat, voyez ci-dessus, p. 81 et 118.

Digitized by Google

par le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 1re livraison de 1875, porte sur un marbre signalé par M. Noguier et qui se trouve dans le dallage de l'église de Capestang. C'est un fragment de dalle rectangulaire encadrée d'une moulure plate que termine à l'intérieur une série de découpures en forme de fer à cheval. Autour de ce marbre où M. Noguier reconnaît la table d'un autel romain, régnait une inscription dont on voit encore quelques mots :

PRIMO *anno* POST HOBITVM ODONIS REGIS X LESARIVS PRESBITER

M. Noguier rappelle à ce sujet que les autels chrétiens datés sont rares en France. Il en cite quelques-uns, parmi lesquels celui de Rodez qu'il attribue au VIe siècle, mais qui me semble être un monument restitué à l'époque carlovingienne. J'en ai donné ailleurs les raisons paléographiques (*Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 348), et la ressemblance du système de bordure de cet autel (*Revue de l'art chrétien*, 1875, p. 293) avec celui du marbre de Capestang me confirme dans cette appréciation. Au nombre des autels chrétiens à date certaine, il ne faut pas oublier celui qu'en 456 Rusticus, évêque de Narbonne, fit placer dans l'église de Minerve, et que les anciens pèlerins ont couvert de tant de signatures.

Ainsi que fait, dans le Gard, M. Germer-Durand, M. Noguier enregistre, avec un soin dont nous devons le louer, les monuments archéologiques trouvés dans le département de l'Hérault.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS.

MUSÉE GALLO-ROMAIN. — DEUXIÈME PARTIE.

(Séance du 14 février 1876.)

Le second fascicule du *Musée gallo-romain de Sens* se compose de dix planches, numérotées de XXI à XXX. Il fait connaître treize monuments ou fragments de monuments d'antiquité figurée et vingt-huit spécimens de décoration architectonique. Le procédé Dujardin a donné cette fois, comme la première, des reproductions saisissantes; de telles planches laissent bien loin derrière elles, malgré la

Digitized by Google

diffusion des ombres, tout ce qu'on peut attendre des dessinateurs les plus habiles, qui, malgré eux, se laissent toujours influencer par leur tempérament artistique et substituent plus ou moins l'idéal de leur vision au caractère réel de la composition antique.

Les têtes des personnages et les objets qu'ils tenaient dans la main, sont en général mutilés; je n'en dirai rien. Mais le temps a mieux respecté les draperies, et l'on ne peut que recommander la nouvelle publication de la Société archéologique de Sens aux archéologues et aux artistes qui feraient du costume gallo-romain une étude analogue à celle que M. Heuzey consacre au costume grec et romain. Quelques-uns des vêtements que portent les morts représentés sur les pierres sépulcrales, semblent rappeler, en plein empire, les usages grecs plutôt que les usages romains; ce fait n'aurait rien d'insolite; il prouverait seulement, comme le font les médailles, que la race celtique avait gardé de son contact avec le monde grec de puissantes traditions artistiques. On rencontre aussi, dans les figures de Sens, la caracalle et le manteau ouvert aux bras qu'on considère en général comme caractérisant plus particulièrement le vêtement gaulois.

Quant aux fragments de frises, de chapiteaux et de colonnes, ils sont pleins d'intérêt pour les architectes et les artistes.

C'est M. Julliot, professeur au collége de Sens, qui est l'âme de cette publication à laquelle il apporte, malgré une santé délicate, le dévouement le plus absolu; le texte descriptif abrégé et sans commentaire, mais précis, est, je crois, son œuvre exclusive.

Le Comité souhaitera, comme moi, que la troisième partie, purement épigraphique et si intéressante, soit également reproduite par la photogravure, qui seule conserve aux inscriptions leur valeur paléographique; mais le procédé Dujardin est coûteux et il est à craindre que la Société ne recule devant la dépense qui lui incomberait.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Notes sur l'instruction primaire dans une commune du département de Vaucluse, par M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse.

(Séance du 10 janvier 1876.)

M. l'abbé André, l'un de nos correspondants, nous a transmis quelques notes qui ne sont pas dépourvues d'intérêt sur l'instruction primaire dans la commune de Lagnes, département de Vaucluse, arrondissement d'Avignon. Ces notes sont extraites des délibérations municipales de la commune, formant seize volumes manuscrits, qui ont été heureusement conservés. Elles font connaître les noms des maîtres qui ont tenu l'école de Lagnes de 1570 à 1789, les traitements qu'ils ont reçus, et les délibérations dont ils ont été l'objet. Nous empruntons à ce curieux document quelques faits principaux.

En 1590, les deux consuls de la commune informent le parlement général, c'est-à-dire le conseil communal, composé de tous les chefs de famille, qu'il s'est présenté un maître d'école pour enseigner la jeunesse du lieu... « Et seroyt bon, ajoutent les consuls, de luy bailher gaiges auxfins qu'il enseigne aussi les enfants qui vont et iront mendier leur vie, sans rien payer.... » Le conseil accorde trois écus.

En 1595, les consuls exposent « que messire Hyerosme Imbert, du lieu de Saint-Sauveur, diocèse d'Embrun, s'est offert de prendre les enfants de la commune pour la somme de cinq francs de gaiges que la dicte communauté luy donnera, payables quarton par quarton, et qu'il veult troys souls pour chascun enfant aprenant les petites matières, et six souls les grammairiens; et enseignera les povres qui vont mendiant leur vie pour l'honneur de Dieu. » La pro-

Digitized by Google

position est acceptée; le conseil, dans sa libéralité, ajoute même à la somme de cinq francs une chambre qu'il met à la disposition de M. Jérôme Imbert.

En 1600, la somme de cinq francs est portée à quatre écus; en 1609, à six écus; en 1610 à huit écus, plus certaines prestations en blé.

Les maîtres que la commune de Lagnes se procurait à d'aussi modestes conditions ne répondaient pas toujours à l'attente des parents. En 1642, les consuls se plaignent que les enfants qui vont à l'école y perdent leur temps, que le maître d'école, Pierre Imbert, n'a pas soin d'eux; qu'au lieu de se tenir dans la classe pour enseigner, il vaque journellement à ses affaires particulières; il est sans cesse occupé au greffe, pour la ruine du plus grand nombre des habitants. Sur le rapport des cousuls, les membres du conseil communal prononcent à l'unanimité la révocation de Pierre Imbert; mais pour lui trouver un successeur capable et zélé, ils sont obligés d'élever son traitement qui se trouve porté à douze écus. Voilà des émoluments bien modiques assurément; mais n'oublions pas qu'un demi-siècle avant il n'était alloué annuellement à l'instituteur de Lagnes qu'un seul écu.

Dans les années suivantes, nous ne trouvons à relever aucun fait notable. Les maîtres se succèdent fréquemment dans l'école de Lagnes sans que leur position personnelle semble se modifier. Il résulte toutefois d'une délibération de 1714 qu'ils avaient obtenu, depuis quelques années, l'autorisation de tenir leur classe dans une salle de la maison de ville.

Mais nous voici arrivé au XVIIIe siècle, et à cette époque où tout s'agite, le modeste théâtre sur lequel nous sommes en ce moment placé n'échappe pas lui-même à la loi du changement.

En 1743, un maître en chirurgie nommé Michel se présente pour servir de précepteur à la jeunesse de Lagnes: mais il ne se contente pas de douze écus, soit trente-six livres par an; il demande cinquante-quatre livres et il les obtient.

En 1765, un ecclésiastique, l'abbé Crozet, propose de se charger d'instruire gratuitement tous les enfants de la commune sous la seule condition d'un traitement annuel de cent cinquante livres. Le conseil émet un vœu favorable, sauf la permission de Mgr le Vice-Légat et l'approbation de Mgr l'évêque de Cavaillon.

Mais la gratuité de l'enseignement primaire ne paraît pas avoir

Digitized by Google

porté des fruits très-heureux dans la commune de Lagnes; elle a dû y soulever du moins d'assez vives réclamations : car dix ans après avoir été consentie par un vote solennel, elle était supprimée par une délibération contraire, prise à l'unanimité. Les registres compulsés par M. l'abbé André portent en effet qu'en 1775 « le conseil, nul discrépant, a décidé, sous toutefois le bon plaisir et l'agrément de Son Excellence Mgr le Vice-Légat, de reprendre l'ancien usage, de faire chercher un régent des écoles qui aye les qualités requises, lequel, outre le salaire que la communauté est en usage de payer, savoir trente-six livres, sera encore payé des écoliers, suivant l'ancien usage. » Il se trouva un maître, du nom de Janselme, qui accepta à ces conditions la régence de l'école de Lagnes; mais il ne conserva son poste qu'une année, et eut pour successeurs : M. Joseph Auzet en 1780, M. Beaufils en 1790, M. Bonnard en 1791.

Nous sommes parvenu aux premières années de la Révolution et au terme des notes recueillies par M. l'abbé André. On voit que ces notes ne sont point dépourvues d'intérêt pour l'histoire de l'instruction publique. Nous avons l'honneur de proposer qu'elles soient déposées aux archives du Comité, et que des remercîments soient adressés à M. l'abbé André.

JOURDAIN,

Membre du Comité.

CHARTE RELATIVE À UN INTERDIT LANCÉ SUR DIVERS CHÂTEAUX PAR GEOFFROY, ÉVÊQUE D'APT (1245). — NOTE SUR UNE DATE DE LA CHARTE D'ABSOLUTION DONNÉE À BERTRAND RAYBAUD, PAR GUILLAUME DALMAS, ÉVÊQUE D'APT.

Communication de M. Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

(Séance du 7 février 1876.)

La charte originale sur parchemin dont M. Lacroix a envoyé, de Valence, une copie au Ministère, appartenait à un curé de Clansayes; elle est, depuis peu de temps, déposée aux archives de la Drôme. Sa date est du XIII des kalendes de septembre (29 août) 1245. Elle est garnie d'un sceau en cire verte, suspendu par un lacet de soie, représentant un évêque mitré, avec cette inscription circulaire : *S. Gaufridi Ap...sis episcopi.* L'authenticité de ce document est donc incontestable. L'évêque dont elle émane et dont elle

Digitized by Google

a conservé le nom, qui, dans l'intitulé de la charte, est seulement désigné par la lettre initiale G, est bien *Gaufridus* (Geoffroy) et non *Guillelmus*, comme les auteurs du *Gallia christiana* (t. Ier, col. 359) l'avaient indiqué, avec doute cependant, pour ce même évêque administrant le diocèse d'Apt en 1246.

Cette rectification, que M. Lacroix signale avec raison comme devant résulter de la charte dont il communique la copie, n'est cependant pas aussi neuve qu'il le présume. Elle avait déjà été indiquée, dès 1774, par l'abbé Hugues du Tems dans le premier volume (p. 36) de son ouvrage bien connu, intitulé : *le Clergé de France*. Mais tel n'est pas le seul et le plus réel intérêt de ce document inédit, que n'ont pas connu les auteurs du *Gallia christiana*. L'évêque d'Apt, dont il s'agit, Geoffroy de Dalmas, était d'une illustre famille de Provence; ses possessions personnelles et ses domaines épiscopaux étaient importants, et, à leur occasion, des dissensions graves s'étaient élevées entre lui et un riche seigneur du pays, de famille non moins distinguée, Bertrand Raybaud, ou Raimbault de Simiane. Ces dissensions, nées à l'occasion d'envahissements ou d'empiétements de territoires et de destruction de châteaux dépendant du temporel de l'évêché, avaient atteint une telle gravité, qu'après une condamnation pécuniaire considérable, fixée par le légat du Saint-Siége et par Bérenger, comte de Provence, l'évêque Geoffroy n'avait pas craint de lancer l'interdit ecclésiastique sur les domaines que possédait Raimbault, sur ceux qu'il avait envahis et sur la ville d'Apt même, dont il s'était emparé, et tant qu'il y séjournerait.

La charte, document fort étendu, fort détaillé, par laquelle l'évêque Geoffroy, après plus d'une année de cette lutte entre les deux seigneurs ecclésiastique et civil, levait enfin l'interdit prononcé, rendait aux habitants le libre exercice du culte religieux, et donnait en fief à Raimbault, pour une redevance annuelle, la plupart des biens contestés, a été publiée dans le *Gallia christiana*[1] (t. Ier, *Eccl. Aptensis*, instr. col. 79 à 81). C'est un des documents les plus curieux et les plus instructifs pour l'histoire du diocèse d'Apt, à raison des indications de localités, de personnes, de monnaies provençales, de coutumes à la fois ecclésiastiques et judiciaires, de formules diplomatiques usitées dans ces sortes d'actes,

[1] D'après les manuscrits de Peiresc, conservés encore aujourd'hui dans la bibliothèque de Carpentras.

Digitized by Google

des garanties et cautions de différentes sortes auxquelles l'évêque avait eu recours pour assurer l'indemnité des dégâts et des envahissements de Raimbault de Simiane.

Mais cette charte de réconciliation et de transaction entre les deux puissances rivales, décrétée solennellement, *coram omnibus*, manquait d'un document essentiel, la charte même, l'acte officiel et authentique par lequel l'interdit avait été prononcé par l'évêque Dalmas contre son puissant adversaire. Or, c'est ce document que M. l'archiviste de la Drôme a eu la bonne chance de retrouver, et dont il a envoyé la copie.

On y remarque d'abord, comme caractère essentiel, que l'évêque d'Apt, pour donner à un acte si grave de son autorité temporelle toute l'authenticité possible, l'avait fait rédiger à Aix par le notaire public, qui signe avec les autres témoins et fait figurer, au bas de la charte, son parafe ornementé, signe habituel des tabellions du moyen âge. On y retrouve aussi la mention des principales localités indiquées dans la charte de réconciliation, telles que le château de Saignon, dont le nom est désigné sous plusieurs formes peu différentes (*C. Sagnionis* ou *de Sangnione*), ceux de Castelet (*castrum Castillionis*) ou de Saint-Martin-de-Castillon, de Modène (*Medianum castrum*), de Roque-Major (*C. de Rupe majori*), et autres dont l'identité pourra être constatée plus sûrement par M. Lacroix.

Plusieurs mots de basse latinité y figurent, tels que *ferrago*, *fascie*, etc.; ils sont suffisamment expliqués dans le Glossaire de Ducange. Celui de *Bezignani* se lit dans la phrase suivante : *Casamentum quoddam quorumdam hominum qui Bezignani appellantur.* M. Lacroix s'est borné à écrire en marge, à côté de ce mot, sans autre réflexion : « Il y a dans la Drôme, près de Buis, un *Besignan;* mais quel rapport existe-t-il ? » Ne peut-on pas indiquer l'origine de ce même mot, écrit dans la charte de réconciliation sous la forme de *Bezennarii?* Le mot *bezenna*, *bezagnia* ayant le sens de peau de mouton, n'est-il pas probable qu'il s'agit de bergers couverts de peaux de moutons, comme il est encore d'usage en plusieurs contrées montagneuses du midi de la France ?

Dans la charte d'interdit, il y a, comme je l'ai dit, plusieurs autres noms de localités, de châteaux et de villages autres que ceux précédemment indiqués, tels que *ortus de Fonte Calido*, *castrum de Claitibus*, dont l'identité ne sera pas difficile à reconnaître. Un très-petit nombre de mots ont aussi besoin d'une lecture plus certaine.

Digitized by Google

Sous cette réserve, à laquelle une recherche plus attentive permettra aisément à M. Lacroix de répondre, en corrigeant l'épreuve, ce document me paraît mériter d'être publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, tant à raison de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire et la géographie du diocèse d'Apt au XIIIe siècle, que comme complément indispensable du document inséré dans le *Gallia christiana*, et relatif aux mêmes personnages et aux mêmes événements.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Interdit jeté sur divers châteaux par Geoffroy, évêque d'Apt.

29 août 1245.

Anno Domini millesimo cc° XL° v°, xiiii kalendas septembris, Nos G. (Gaufredus) Aptensis episcopus, pro injuriis et dampnis datis nobis et ecclesie Aptensi et coherentibus eidem, de quibus et pro quibus Bertrandus Raibaudus nobis et ecclesie extitit condempnatus a G. Barjolensi preposito, delegato a domino Zoen Avinionensi episcopo, tunc temporis summi pontificis legato, et a domino R. Berengario comicte quondam Provincie bone memorie in viginti duobus millibus solidorum minus quingentis, ex cujus prepositi ante dicti sentencia omnia bona singula et universa dicti Bertrandi Raibaudi pro singulis et universis dampnis et injuriis datis nobis et ecclesie Aptensi fuerint obligata, et in nullo satisfaciat sed pejor diebus singulis et crudelior censeatur, castrum Sagnionis interdicto supponimus preter baptismata parvulorum et penitencias morientium, pro eo quod pro injuriis et dampnis datis expressis superius in nullo nobis et ecclesie satisfacere jam procurat, et pro destructione turris et castri Mediani de Sangnione et pro detentione illicita bonorum Aicardi de Sangnione et Bertrandi de Insula et emptione bonorum Bertrandi Aicardi, preter quam de Rupe majori, et sacramentis extortis a feudatariis Aptensis ecclesie et jurisdictione generali castri de Sangnione preter quam de Rupe majori, que omnia singula et universa pertinere videntur ad ecclesie jurisdictionem, supponimus inquam dictum superius interdictum; preterea castrum Castellionis supponimus interdicto, preter penitentias morientium et baptismata parvulorum, pro eo quod cum adjudicata nobis et ecclesie Aptensi ferrago de capella et due fascie que nunc existunt vinee cum venatione et ortus de Fonte Calido et censa tum de ordeo quam de denariis, singula et universa detinere presumit et reddere contradicit, preterea ferraginem relictam quondam a domino Riperto quondam Aptensi preposito et casamentum quoddam quorumdam hominum qui Bezignani appellantur, quia turbat et impedit eccle-

Digitized by Google

siam Aptensem in pace et quiete possidere, supponimus in eodem castro dictum superius interdictum. Item castrum Sancti Martini subponimus interdicto preter baptismata parvulorum et penitencias morientium pro eo quod cum castrum Sancti Martini tanquam commissum nobis et ecclesie Aptensi adjudicatum fuerit detinere presumit et reddere contradicit et quia censam nostram de dicto castro extrahere non permittit, et quia priorem ecclesie Sancti Martini expellere de ecclesia non formidavit et clausis januis ad castrum de Claitibus deportatis, et hec omnia fecit ille vel alius vel alia pro eo, subponimus inquam interdicto.

Item civitatem Aptensem supponimus interdicto quamdiu Bertrandus Reibaudus sepe dictus in eadem civitate visus fuerit remanere. Nos vero auctoritate domini cujus vices fungimus precipimus in virtute obediencie et sub atestacione divini judicii P. Aptensi preposito officiali nostro, castrorum predictorum singula interdicta cum integritate observari. Preterire nolumus quod bajulum in breve episcopale ponere procuret, et si non sufficientem invenerit ponere vel ordinare non differat qualem qualem, contradictores vero bajulie vel interdicti dicti superius verbo vel facto vel auctoritate vel consilio singulos et universos specialiter excommunicamus, donec resipiscant et satisfaciant competenter. Acta fuerunt hec apud Aquis in porticu Beate Marie de Lasseres coram istis testibus vocatis et rogatis Riperto Aptensi archidiacono, Bertrando Dalmacio Villelmo Airaudo clerico. Et me Bertrando Benedicto publico notario domini G. Aptensis episcopi, qui mandato et voluntate domini G. Aptensis episcopi hanc cartam scripsi et signum meum apposui.

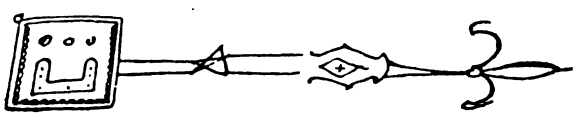

Et nos G. Aptensis episcopus ante dictus eandem cartam nostri fecimus sigilli munimine roborari.

Sceau en cire avec corde de soie représentant un évêque mitré, debout; autour : *S. Gaufredi Ap...sis episcopi.*

(Ce parchemin, qui a appartenu à Claude Martin, curé de Clansayes, est depuis peu de temps arrivé aux archives de la Drôme.)

Pour copie conforme :

LACROIX,

Archiviste de la Drôme.

Digitized by Google

Document relatif au Prix du gibier, en 1560, dans la ville de Grenoble.

Communication de M. Lacroix, archiviste de la Drôme.

(Séance du 7 février 1876.)

Cette pièce, conservée dans les archives de Romans déposées aux archives de la Drôme, paraît n'être qu'une partie d'un document plus étendu, concernant la *Taxe maximum de viandes et vivres* achetés par les revendeurs des faubourgs de Grenoble, par délibération de la cour des comptes, sur la requête du procureur général.

On y voit seulement la mention de vingt-huit sortes de gibier, presque uniquement de gibier à plumes, telles que faisan, héron, butor, perdrix rouges et grises, grue, merle, râle, bécasse, caille, tourterelle, pigeon-ramier, perdreau, canard, sarcelle, oie sauvage, auxquelles s'ajoutent six volailles de basse-cour : poulet, poule, chapon, chaponneau, oie privée, oison, et quatre sortes de gibier à poil : lièvre, levreau, lapin et cognin (ou lapin sauvage).

On connaît des règlements analogues, à peu près contemporains de celui-ci, tels qu'une taxe de police de 1549, par Henri II, des statuts de Bordeaux pour l'année 1585, etc. Les gibiers les plus chèrement taxés dans le document de Grenoble sont le héron et l'oie sauvage, dont le prix est de VII sols, la grue VI sols, ainsi que la couple de perdrix rouges; le perdreau, le lièvre et le lapin ne sont taxés qu'à II sols; le chapon, II sols VI deniers; le prix du merle est le moins élevé : il n'est que de II deniers.

On sait que le butor, la grue et le héron étaient un gibier de plume fort goûté, contrairement au goût actuel. Le héron surtout était prisé, au moyen âge, comme une viande royale. Au XVIe siècle, les héronnières étaient aussi fréquentes dans les châteaux féodaux que les faisanderies l'ont été plus tard[1]. On ne voit point mentionnés dans ce document les cygnes sauvages, quoiqu'ils fussent alors très-fréquents dans plusieurs rivières et dans de grands étangs de France. La chasse en était, en effet, prohibée, et Legrand d'Aussy en indique la cause : les cygnes étaient dès lors considérés comme des oiseaux de luxe et d'ornement, et la chasse simulée qu'on leur faisait (en juillet et août) dans les canaux de Flandre, où ils étaient

[1] *Histoire de la vie privée des Français*, Ed. de Roquefort, t. II, p. 21.

Digitized by Google

entretenus aux frais des villes et des bourgeois, était une partie de plaisir fort goûtée des habitants.

Le Tarif communiqué par M. Lacroix étant fort court et sans commentaires, me paraît pouvoir être publié, au triple point de vue des indications d'espèces, de prix et de règlement d'administration et de police municipales au XVIe siècle.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Prix du gibier, en 1560, dans la ville de Grenoble.

Tauxe faicte des viandes achaptees par les revendeurs des faubourgs de Grenoble, en quelque lieu et heure que ce soyt, faicte par la deliberacion de la court et assistance des gens des comptes, sur la requeste presentee par le procureur général de la court a ces fins, le XXII décembre MV^c XL.

Le faysan	VI sols.	La ramee[2]	X deniers.
La faysande	V sols.	Le perdreau	II sols.
Le heron	VII sols.	La cannarde	II sols.
Le buttor	VI sols.	La sarcelle	II s. VI d.
Le coubles de perdris rouges	VI sols.	Le pollet	VIII deniers.
		La polle	XVIII deniers.
Le coubles de perdris grises	V sols.	Le chappon	II s. VI d.
		Le chapponeau	XVI déniers.
La grue	VI sols.	Loye saulvaige	VII sols.
Le merle	IV deniers.	Loye privee	V sols.
Le ratle[1]	X deniers.	Loyson	II s. VI d.
Le beccasson	X deniers.	Le lievre	II sols.
La cailhe	VIII deniers.	Le levraut	II s. VI d.
La tourtorelle	XV deniers.	Le cognin	II s. VI d.
Le pingeon	VIII deniers.	Le lappin	II sols.

Au dos :

Le taux des vivres mesmement des vollataillie ordonne par MM. du Parlement à Grenoble, l'an 1540.

(Archives de Romans, déposées aux archives de la Drôme, E 3614.)

Pour copie conforme :

Lacroix,

Archiviste de la Drôme.

[1] Râle de genêt ou roi des cailles.

[2] Pigeon sauvage.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Note sur une réclamation de M. de Fleury, relative à un sceau communiqué par M. l'abbé Barbier de Montault.

(Séance du 17 janvier 1876.)

M. P. de Fleury, archiviste de Loir-et-Cher, a écrit une longue lettre au Comité pour réclamer contre une assertion de M. Douët d'Arcq, contenue dans un article qui a paru dans la livraison de la *Revue des Sociétés savantes* du mois de mai 1875, à propos d'un sceau communiqué par M. Barbier de Montault, et qui a pour légende : *Sigillum conventus Nostre Domine de Gardia.* Dans la note qui accompagnait son envoi, M. Barbier de Montault disait qu'il y avait un ancien couvent de Notre-Dame de la Garde dans le diocèse de Chartres. Sur quoi M. Douët d'Arcq remarquait que l'on ne trouvait pas d'abbaye de ce nom dans le diocèse signalé. M. l'archiviste de Blois réclame en faveur de l'abbaye de la Guiche, dite en latin *Custodia beatæ Mariæ apud Guischam*, et donne une foule de preuves tirées de ses archives que l'abbaye de la Guiche a toujours été nommée l'abbaye de la Garde Notre-Dame. C'est aussi ce qu'on voit dans le *Gallia christiana*, mais il eût fallu que M. Barbier de Montault eût dit dans sa note que cette abbaye de la Garde faisait partie du diocèse de Blois, tandis qu'il l'a donnée au diocèse de Chartres. C'est donc à M. Barbier de Montault, et non à M. Douët d'Arcq, que s'adresse la rectification que demande M. l'archiviste de Blois.

Note relative à des objets trouvés à Incheville, près Eu, en 1875.

Communication de feu M. l'abbé Cochet.

(Séance du 17 janvier 1876.)

Au commencement de mai de l'année dernière, notre confrère l'abbé Cochet, dont nous devions, si peu de temps après, déplorer la perte, envoyait au Comité la relation d'une découverte d'objets de l'époque romaine faite près d'Eu (Augusta), à l'embouchure de la

Digitized by Google

Bresle. C'est de ce dernier témoignage de l'activité de notre regretté confrère que j'ai à vous entretenir brièvement aujourd'hui.

La découverte de 1875 n'est pas la première qui ait été signalée sur le territoire d'Incheville. Déjà, en 1856, un briquetier de la localité, le sieur Hénocque, avait déterré, au pied du camp de Mortagne, une série de vases romains provenant de sépultures des IIe et IIIe siècles de notre ère. Ces vases, en métal, en terre et en verre, ont été décrits par l'abbé Cochet dans ses *Sépultures gauloises, romaines et franques* (p. 416-434). Ils figurent aujourd'hui au musée d'Amiens, qui en a fait l'acquisition.

Les nouvelles antiquités dont je vous entretiens appartiennent à M. Lelong, négociant à Rouen, rue Saint-Sever, qui les a recueillies dans une de ses propriétés. L'abbé Cochet, à qui il les avait soumises immédiatement, nous donne à ce sujet des renseignements qu'il me semble utile de consigner dans la *Revue*.

« Deux monnaies du haut empire, deux grands bronzes, écrit l'abbé Cochet, doivent d'abord être mentionnées, parce que, si elles ne datent pas par elles-mêmes la découverte, elles empêchent au moins de s'égarer. Ces deux bronzes, où l'on reconnaît, mais difficilement, Adrien et Faustine la Jeune, paraissent avoir beaucoup voyagé. »

A côté de ces bronzes, se trouvait un vase en terre noire, de forme bien connue et rappelant certains vases des cimetières romains du département de la Marne, dont le musée de Saint-Germain possède de si nombreux spécimens. Ce vase était vide. C'était un vase à offrandes, qui doit provenir d'une sépulture. Nous n'avons rien de particulier à vous en dire. Il n'est pas nécessaire d'insister non plus sur la découverte d'une fibule ronde en métal (bronze probablement) de 4 centimètres de diamètre sur un millimètre d'épaisseur. Cette fibule, couverte d'émaux ou pâtes colorées, rouges, vertes et jaunes, et qui, suivant l'expression de l'abbé Cochet, ressemble à une cocarde, est un produit assez commun de l'industrie des IIe et IIIe siècles en Gaule. C'est, du moins, ce qu'il nous est permis de conclure de ce fait que le musée de Saint-Germain a déjà pu réunir *cent huit* fibules semblables ou analogues, toutes émaillées d'après le même procédé. Je mets une de ces fibules sous les yeux du Comité, le n° 14303 de notre Catalogue. Ces fibules proviennent des points les plus divers de la Gaule : Vaison (Vaucluse), Orange, Mâcon, Mont-Berny, Garenne-du-Roi, etc. (forêt

Digitized by Google

de Compiègne), Béthune (Pas-de-Calais), etc. Les nos 14335, 14581, 15457, 17540, 17657, 17664, 17670 sont, comme le n° 14303, des reproductions presque identiques de la fibule d'Incheville. Le n° 14303 a été trouvé à la Garenne-du-Roi. Il n'est pas inutile, je crois, de constater l'étendue et l'abondance des découvertes de ce genre sur notre territoire.

Le dernier objet décrit dans la note que j'analyse est pour nous le plus intéressant. Ce n'est, toutefois, ni par sa beauté, ni par sa rareté qu'il mérite d'attirer votre attention, mais parce que les objets semblables étaient jusqu'ici restés à l'état de problèmes dans nos musées, et que ce problème semble aujourd'hui résolu de la façon la plus simple. Vous en jugerez vous-mêmes.

«Le dernier objet, dit l'abbé Cochet, que je cite ici textuellement, est une espèce de coquetier dont les ouvriers ont brisé la partie inférieure. Il se compose de deux coupes soudées ensemble par un emmanchement qui est plein d'élégance. Celle que nous supposons être la partie supérieure est entière et festonnée. Le métal paraît difficile à définir. Je crois que c'est du bronze. Mais bien des parties laissent paraître un blanc mat, de sorte que je ne serais pas surpris que ce métal eût été étamé ou argenté. Nous possédons, au musée de Rouen, *sept coquetiers* de ce genre. *Mais nous n'en connaissons pas la destination.* Nous les conservons comme des échantillons d'antiquités que l'on découvre chaque jour et dont nous attendons l'explication d'une circonstance heureuse.»

L'espoir de notre confrère n'a pas été trompé. S'il n'a pu déterminer la nature des objets conservés au musée de Rouen, c'est que ces objets n'étaient pas complets. Il suffit de jeter un coup d'œil sur quatre des *onze* originaux réunis au musée de Saint-Germain pour se convaincre immédiatement que ces espèces de *coquetiers* sont tout simplement de petits chandeliers ou bougeoirs doubles destinés à brûler de petits cierges ou de petites chandelles de suif ou de résine. L'exemplaire que j'ai l'honneur de présenter au Comité, et qui provient de la ville de Rome (forêt de Compiègne), me semble résoudre

Digitized by Google

la question; mais s'il restait quelque hésitation dans vos esprits, ces hésitations disparaîtraient devant le bougeoir en fer de même provenance (fouilles de la forêt de Compiègne) qui se présente à nous avec des caractères de porte-flambeau indiscutables, et qui

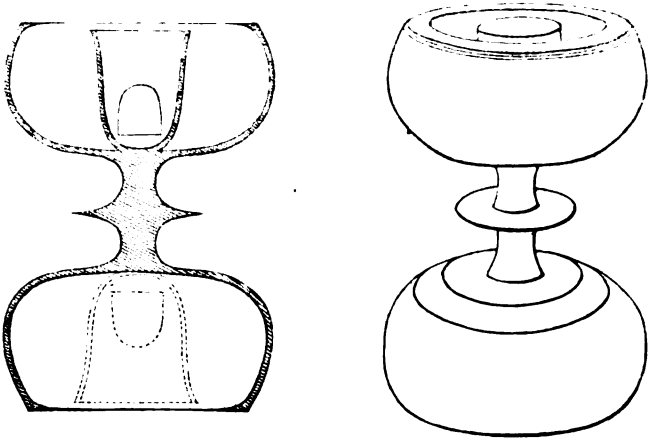

sort du même milieu archéologique et appartient à la même époque que nos doubles coquetiers. Ce bougeoir appartient également au musée.

Je propose de joindre à la présente note un bois représentant le petit chandelier complet, avec élévation et coupe, afin que les conservateurs de nos musées puissent à l'avenir classer convenablement ces petits objets et leur donner leur véritable nom de *candelabrum* ou de *lychnuchus*.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité

VOIES COMMERCIALES DE LA POTERIE ROMAINE.

Communication de M. Aurès.

(Séance du 17 janvier 1876.)

M. Aurès rappelle d'abord que la poterie, qui se fabriquait en Italie, était devenu un article de commerce si important que Pline[1] la montre exportée *per maria terrasque ultro citroque*; mais ces vases

[1] *Hist. nat.* l. XXXV.

Digitized by Google

dont le sol nous rend incessamment les débris, «on ignore, ajoute votre correspondant, comment et par quelles voies ils étaient transportés.»

Pour retrouver les courants commerciaux de la poterie italienne dans les provinces de l'empire, M. Aurès demande qu'on interroge toutes les marques de fabrique et qu'on plante des jalons là où les mêmes noms se rencontrent. Pour lui, il a déjà relevé les sigles figulins du musée de Nîmes et a constaté que, sur 93 noms de potiers, 67 se rencontrent dans le *Corpus* des inscriptions de l'Espagne et 61 dans celui de l'île de Bretagne; enfin, que 51, c'est-à-dire plus de la moitié, appartiennent à la fois à Nîmes et à ces deux provinces. De ce résultat, il conclut que deux grands courants commerciaux s'étaient produits à travers les Gaules et réunissaient l'Italie à l'Espagne et à l'île de Bretagne, le premier longeant les côtes de la Narbonnaise jusqu'à la péninsule, le second s'arrêtant à l'embouchure du Rhône, remontant ce fleuve et la Saône, traversant le faîte séparatif des deux mers et gagnant la Bretagne après une dernière traversée. Je ferai remarquer, en passant, que d'autres voies étaient également suivies, et, par exemple, que, si la Garonne et l'Aude réunies l'une à l'autre par des bêtes de somme, amenaient à la Méditerranée l'étain de l'île de Bretagne, comme nous l'apprend Strabon[1], elles servaient aussi à l'exportation. Il serait donc intéressant pour M. Aurès de faire entrer dans son travail comparatif les noms de potiers découverts à Narbonne et à Bordeaux, les deux entrepôts extrêmes de la ligne.

Aux mouvements de dissémination des poteries italiennes qu'étudie M. Aurès, il serait bon de joindre les mouvements de concentration plus considérables encore, qui se produisaient dans le monde romain, parmi les poteries généralement grossières, servant de récipients pour les produits du sol et certaines marchandises nécessaires à la consommation des grandes villes. On sait en effet que les bas-reliefs représentent souvent des amphores chargées sur des navires[2] et que les débris des récipients, de diverses origines, ayant servi à apporter à Rome le vin, l'huile, les céréales, les fruits, le

[1] *Géogr.* liv. III, ch. v. Cf. liv. III, ch. II.

[2] Voir, par exemple, le bas-relief du Casino de la villa Volkonski, près du Latran; voir aussi dans la Rome souterraine de M. de Rossi (t. II, pl. XLIX et L) le navire emblématique de l'époque chrétienne, montrant deux vastes amphores arrimées de chaque côté du mât.

Digitized by Google

miel, etc. ont formé le mont Testaccio, qui s'élève à côté de l'emporium du Tibre[1]. D'immenses amas de même nature, qui n'ont pas tous disparu, ont existé dans les grands ports; j'en ai vu un à Kertch, l'ancienne Panticapée, et j'ai recueilli sur ses flancs plusieurs anses estampillées. Des dépôts analogues, mais moins importants, se produisaient aux abords des *horrea* des villes situées sur les grands fleuves. Si donc on relève les points où se rencontrent les poteries portant la marque d'une même fabrique, il faut aussi rechercher d'où venaient les poteries accumulées sur un même point. Ce dernier problème est, il est vrai, quelque peu difficile dans l'Occident et dans la Gaule, car les marques y manquent souvent ou sont peu explicites et ne permettent pas de découvrir la provenance des objets, comme le font les marques qui abondent dans le monde grec et, par exemple, celles des amphores de Rhodes, que des emblèmes spéciaux et des noms de magistrat ont permis de suivre de tous côtés et de retrouver dans les remblais de Sicile, d'Athènes, d'Alexandrie, d'Égypte et même jusque chez les Sarmates[2]. Néanmoins nos correspondants pourront se guider par les caractères de la poterie, tels que la forme, le style, les ornements lorsqu'il y en a, la couleur et la matière. Le Comité a déjà du reste traité plus d'une fois la question des poteries, et l'on peut voir dans les musées de Paris, de Saint-Germain et de Sèvres par quels moyens ingénieux on est arrivé à faire des classements.

En résumé, si le mode d'enquête adopté par M. Aurès n'est pas entièrement nouveau, votre correspondant n'en mérite pas moins des éloges pour la manière dont il sait l'appliquer.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Marques céramiques du musée de Poitiers.

Communication de M. de Longuemar, correspondant à Poitiers.

(Séance du 17 janvier 1876.)

M. de Longuemar, conservateur du musée de Poitiers et auteur d'une importante publication épigraphique, adresse au Comité les

[1] De Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, édit. française, 2e série, t. Ier, p. 25.
[2] De Witte, *Revue numismatique*, 1858, p. 33.

Digitized by Google

empreintes en papier de quelques marques de potiers qu'il pense inédites. Il est difficile d'obtenir avec le papier des estampages satisfaisants, lorsque les inscriptions sont en relief; aussi M. de Longuemar a-t-il dû repasser au crayon, pour les rendre intelligibles, ceux qu'il vous envoie. Sa grande pratique de l'épigraphie l'a assurément bien servi, mais ce procédé en de moins bonnes mains peut devenir une source d'erreurs analogues à celles qu'entraînait l'usage de retracer au rouge les inscriptions lapidaires. Il serait donc à désirer que nos correspondants pussent faire parvenir au Ministre des empreintes en plâtre ou en toute autre substance solidifiée, lorsqu'il s'agit d'objets d'aussi petites dimensions et aussi peu en relief que les marques de potier. On pourrait ainsi satisfaire au vœu que formait récemment l'auteur d'une étude sur les inscriptions céramiques découvertes à Autun [1] et enrichir rapidement le musée spécial de Saint-Germain d'éléments d'étude précis et comparatifs.

Des huit estampages communiqués par M. de Longuemar, cinq ont été pris sur des anses d'amphores et trois sur des rebords de jattes grossières. Le n° 1 porte M(*arcus*) ALVIVS; le n° 7 MARITVMNVS. Ces noms ne donnent lieu à aucune observation. Le second et le troisième paraissent appartenir à la même fabrique; tous deux en effet fournissent le surnom ASIATICVS écrit avec plus ou moins de ligatures; le prénom est de part et d'autre T(*itus*). Quant au nom, si l'on s'en rapporte à l'estampage repassé au crayon, il serait représenté par une sigle composée des trois lettres ATL, dont l'ordre est indiqué par le n° 2 [2]; cette racine ne pourrait produire qu'ATLEIVS, nomen assez rare; mais en consultant un second estampage non repassé, j'ai cru reconnaître dans la sigle un I figuré par un apex vertical qui la surmonte; on aurait alors le nomen très-répandu, ATILIVS. Le n° 4 porte TAVRVFS pour TAVRVS F(*ecit*); cette inversion s'est produite dans l'application des poinçons sur le bronze de la matrice. Taurus n'est pas nouveau dans l'onomastique sigillaire.

Le n° 5 que M. de Longuemar a lu : P. M. R. POR paraît être la même marque que celle donnée par Tudot [3], avec cette différence

[1] In-8°, 1874, par M. Harold de Fontenay.

[2] Une marque de trois lettres, n° 2 bis, qui semble se rattacher au même groupe, donne TAT.

[3] Figurines gauloises, p. 72.

Digitized by Google

toutefois que le dernier a vu un H après le M, au lieu d'un R; l'examen des estampages me fait pencher vers cette dernière lecture qu'il serait intéressant de faire contrôler par votre correspondant.

N° 6. PATERNVS FE. Le surnom Paternus s'est rencontré à peu près dans toutes les régions de l'Occident où l'on recueille des poteries de l'époque romaine. On ne peut juger *a priori* si les poteries à cette marque viennent de la même fabrique ou si elles sont l'œuvre de plusieurs potiers ayant porté un surnom d'ailleurs très-commun. Toutefois l'hésitation cesse en ce qui concerne une inscription d'Autun dont on doit le fac-simile à M. de Fontenay. Cette marque est identique à celle du musée de Poitiers et caractérisée, comme elle, par le renversement de la lettre S. Voilà une preuve de l'utilité des reproductions paléographiques substituées aux simples transcriptions.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Souterrain de Saint-Saturnin (Cher).

Communication de M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges.

(Séance du 17 janvier 1876.)

M. Buhot de Kersers, correspondant à Bourges, a signalé, le 10 octobre dernier, à M. le Ministre de l'instruction publique, la découverte d'un souterrain, dans la commune de Saint-Saturnin, sur l'arête orientale d'un coteau assez élevé qui règne dans le sud du département du Cher. Cette découverte, que pouvait en quelque sorte faire présager le nom de Tanière sous lequel est connu un domaine voisin, a eu lieu à la suite d'un éboulement causé par le passage d'un bœuf. Une excavation d'environ 3 mètres de profondeur s'étant produite, on y est descendu et on s'est trouvé sur une sorte de palier, d'où partaient trois galeries creusées dans la glaise et se dirigeant à peu près au sud, au nord et à l'est. Les deux premières sont obstruées, mais la troisième, celle qui s'avance du côté de la pente du terrain, et dont la hauteur maximum est de 2 mètres, et la largeur de 80 centimètres à un mètre, est libre sur une longueur d'environ 50 mètres. M. de Kersers, qui l'a parcourue, a reconnu qu'elle suivait à peu près le sol naturel, car

Digitized by Google

les radicelles des plantes apparaissent çà et là à sa voute. Elle présente deux ramifications qui se détachent de sa paroi nord et qui paraissent former deux arcs de cercle devant se réunir.

Le sol est couvert d'une sorte de boue provenant des terres détachées de la voûte; le boursouflement de la glaise, même dans les parties les mieux conservées, ne permet pas de juger de quel instrument s'étaient servis les mineurs. Aucun objet, sorti de la main de l'homme, n'a été recueilli. Il est donc bien difficile de conjecturer à quelle époque remonte ce travail souterrain. Les Gaulois creusaient des galeries, mais on en creusait aussi au moyen âge. Le peu de profondeur de ces galeries sous la surface naturelle du sol et la nature du terrain ne permettent pas de supposer une exploitation de terre ou de minerai; il est probable, comme le pense M. Buhot de Kersers, qu'il s'agit d'un refuge.

Malgré l'incertitude qui règne sur le caractère du souterrain si soigneusement exploré par M. de Kersers, je pense qu'il y a lieu de renvoyer son rapport à la Commission de la Topographie des Gaules.

P. Charles Robert,

Membre du Comité.

Inventaire du mobilier de l'église collégiale de Salins (1577-1578).

Communication de M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier.

(Séance du 17 janvier 1876.)

A l'aide de l'inventaire que M. Prost communique au Comité il est possible, malgré certaines maladresses de rédaction, de reconstituer le mobilier du chœur de l'église de Saint-Maurice de Salins tel qu'il était à la fin du xvie siècle.

Sur le grand autel se dressait un retable peint des représentations de la Trinité, du Sauveur et des douze Apôtres, qui supportait une croix de bois doré, peut-être un crucifix, accostée comme à l'ordinaire des figures peintes et dorées de la Vierge et de saint Jean qu'accompagnaient celles de saint Michel et de sainte Marguerite. Deux nouvelles images de la Vierge et de saint Jean, en bronze et de un pied de haut, trouvaient également place sur cet autel que l'on tendait de six pièces de satin bleu de Bruges orné de lions d'or, qui étaient quelque peu usées lorsque l'inventaire fut dressé. Il y avait

Digitized by Google

aussi quatre tapis de sayette autour de cet autel. Mais étaient-ce des parements ou ce que nous appelons aujourd'hui plus spécialement du nom de tapis? Nous ne saurions le préciser, car nous trouvons qu'un grand tapis de damas, orangé et blanc, garni de franges était posé sur le même autel au jour et pendant l'octave de la Fête-Dieu. Une cène figurée en toile, que note l'inventaire, pouvait, à cause de sa forme nécessairement oblongue servir de devant d'autel.

Nous trouvons encore qu'il y avait sur le grand autel quatorze « carreaulx, » tant grands que petits, mais sans pouvoir assigner à tous un emploi. Nous voyons bien, en effet, qu'un coussin est représenté dans les miniatures sous le grand missel placé sur l'autel, mais quatorze coussins, sans compter plusieurs autres, ne devaient pouvoir servir que sur les siéges et sur les stalles.

Le grand autel était entouré par quatre « custodes » formées de huit rideaux de serge rouge et blanche portées sur quatre « perches » de fer.

En avant pendait ou se dressait un grand chandelier de laiton à deux étages, l'un de dix cierges, l'autre plus petit, de cinq, que dominait une statue de Notre-Dame. Il y avait en outre une lampe d'airain.

Quatre grandes pièces de tapisserie représentant la légende de saint Maurice entouraient le chœur, où, en plus des stalles qui devaient exister, se dressait le siége du prévost qu'on décorait, devant et sur le dossier, de tapis de couleur entremêlée, qu'accompagnait un carreau.

Notons encore deux pupitres portatifs garnis des mêmes tapis de couleur entremêlée destinés à la lecture des épîtres et des évangiles.

Le chœur était fermé par un jubé garni de rideaux (custodes) de drap jaune et vert portés sur deux perches de fer de chaque côté de la porte d'entrée. Un pupitre était sur le jubé, où deux coffres de chêne fermant à trois clefs et une garde-robe de sapin conservaient un grand nombre de vêtements ecclésiastiques avec les tentures et les tapis nécessaires à la décoration de l'église.

Les rédacteurs de l'inventaire de Saint-Maurice de Salins, qui ne semblent point posséder une grande connaissance des termes usités à leur époque pour désigner les divers instruments du culte, en emploient de nouveaux qui demandent à être expliqués.

Ainsi nous trouvons « huict paires de chauvettes à dire messe. » Or comme ces *chauvettes* se trouvent avec différents vases, parmi

Digitized by Google

lesquels «un bassin d'estaing à baptiser les enffans,» nous croyons qu'il s'agit de burettes.

De même nous trouvons le mot *paste* deux fois employé dans deux articles qui heureusement peuvent se combiner de façon à l'expliquer.

Dans le premier sont «huit bâtons paincturez à porter le paste» et dans le second «un dolcier de velour noir et blanc à mectre au paste, garniz de franges, auquel sont les armories, etc.» Le paste nous semble d'après cela être le pain bénit.

Faut-il voir une bannière ou ce que les Italiens appellent un *gonfalone* dans cet article-«un grant conferon garniz de baston?»

Quant aux «trois tenences, l'une de camelot tannez, les aultres de bleux, à porter les sainctes relicques,» si leur nom vient du latin *tenere*, ce seraient les palles dont les prêtres se couvrent les épaules et les mains pour porter le saint Sacrement lorsqu'ils donnent la bénédiction.

Embarrassés pour nommer ce que nous appelons aujourd'hui un ostensoir, les rédacteurs de l'inventaire désignent comme étant une «rotonde» garnie de deux verres protégeant un demi-croissant la pièce d'orfévrerie d'argent doré qui servait à porter l'hostie lors de la Fête-Dieu.

Le ciboire n'a pas non plus de nom pour eux et ils l'appellent «une tasse d'argent», tout en en spécifiant l'emploi.

Deux articles nous révèlent un usage qui nous semble particulier à l'église de Saint-Maurice de Salins : c'est que le prêtre officiant portait aux processions une petite croix de laiton, tandis que le diacre et le sous-diacre portaient chacun un reliquaire dont l'un, qui contenait un fragment de la vraie Croix, avec plusieurs autres reliques, devait être selon l'usage en forme de croix à doubles branches.

L'inventaire que nous analysons nous fournit un argument contre M. l'abbé Barbier de Montault, qui, se fondant sur le «cérémonial des évêques» (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VIII, p. 502), avait avancé que le mors de chape avait été jadis un insigne épiscopal, ainsi qu'il semble l'être aujourd'hui en Italie.

Or si nous trouvons parmi les vêtements un assez grand nombre de chapes garnies «d'ouffrois et de fermoillons», ce qui ne spécifie par assez la nature des accessoires, nous les voyons assez clairement désignés parmi les pièces d'orfévrerie enfermées dans le

Digitized by Google

trésor. Ce sont « quatre fermoillons à us de chappes, d'airain, dorez, tant d'or que d'aultres diverses couleurs. »

Nous passons sur le mot « gréaulx » employé dans l'inventaire des livres de chœur pour graeaux, graels, aujourd'hui graduels, pour arriver au mot *sandal* qui se trouve deux fois dans le même article : « une relique de bois, en forme de bras, ouquel il y a ungt grant os et des relicques dedans un petit sandal, avec ung billet... Plus en ung aultre billet trouvez oudit bras, attaichez en ung petit sandal où qu'est ung petit os..... »

L'objet désigné par ce mot est certainement une enveloppe, un contenant quelconque. Mais est-ce un sachet de « cendal » ou une boîte de bois de sandal? Nous pencherions plutôt vers la première opinion comme plus conforme aux faits ordinaires.

Nous signalerons encore dans cet inventaire parmi les articles relatifs aux vêtements qui renferment plusieurs désignations d'étoffes, ceux qui concernent les draps mortuaires qui sont nombreux.

A propos des cérémonies des morts nous mentionnerons « quatre grandz chandeliers de fer à mectre les cierges à l'entour de la bière » et « une grande barre de fer à mectre sur les chandeliers pour la position des cierges aux solempnitez des ténèbres en la sainte sepmaine » dont l'usage s'explique de soi-même.

Nous avons peu à parler de la partie de l'inventaire qui vise l'orfévrerie, parce que la désignation des pièces est faite avec assez de détails et de soins pour se passer de commentaires, notons cependant que le mot diadème y est employé dans le sens de nimbe, comme dans cet article : « Le reliquiaire et remembrance de mons^r saint Sebastiain liez à ung arbre, sur le chef duquel est un diadème. »

Enfin des images d'argent de plusieurs saints étaient portées sur des bâtons par les choristes et les bedeaux dans les processions.

L'article relatif aux fers à hostie mérite qu'on s'y arrête. Il est ainsi conçu : « quatre fers à faire hosties, les fers à compas pour ronder icelles, que sont ung compas et platine à ce servant, et deux rondeaulx, l'ung pour les grandes hosties et l'aultre pour les communes. » Il nous semble que les pièces ici désignées sont les suivantes : un moule à grandes hosties et un moule à petites, formés de deux plaques gravées et assemblées comme à l'ordinaire : deux emporte-pièces circulaires, à compas comme on disait

Digitized by Google

alors, pour couper les hosties, et la plaque de fer sur laquelle se faisait l'opération.

Le commentaire que nous avons dû faire de l'inventaire adressé par M. Prost, montre l'intérêt qu'il nous a semblé présenter, aussi n'avons-nous pas besoin d'ajouter que nous proposons la publication intégrale de cet envoi.

Ajoutons qu'il serait intéressant de savoir si l'église de Saint-Maurice de Salins existe encore et, si elle existe, quels vestiges des choses indiquées dans l'inventaire de 1576 elle peut montrer encore. Nos correspondants devraient être moins sobres de commentaires à leurs envois, et en faire l'objet d'un mémoire où ils réuniraient tout ce qui se rattache à la pièce qu'ils ont découverte considérée au point de vue archéologique.

Tout le monde y trouverait son profit, eux tous les premiers.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MAURICE DE SALINS.
1577-1578.

Inventaire des reliques, sanctuaires, calices, platines, chappes, utensilles, habitz et ornemens compétans et appartenans aux vénérables prévost, chanoines et chapitre de l'église collégial Sainct Mauris, deppendans de lad. église pour la décoration d'icelle, commencé faire le ving-ungième jour du mois d'octobre l'an quinze cens septante-sept, par vénérables et égréges personnes messires Hugues Blondel, docteur ès drois, trésorier en ladicte église, Pierre Daillefoz, docteur esd. drois, chantre, François Guillemin, protho-notaire du Sainct-Siége apostolicque, Jehan Richard, Claude Coquelin, sexchal, commis par auctorité dud. chapitre, appellé avec eulx Claude Huguenin, tabellion général ou Conté de Bourgoingne, juré aud. chapitre, pour icelluy expédier; lequel inventaire a esté faict en présence de discrette personne messire François de Gilley, prebstre, marrelier en lad. église, auquel et en la puissance d'icelluy sont estez mis lesdictes relicques, sanctuaires, calices, ornemens, utensilles et habitz cy-après déclairez, pour en rendre compte ausd. vénérables, tant par luy que sa plaige, quant requis en sera.

Premièrement : une grande croix d'argent dorez, en laquelle pend la remembrance du sainct crucifix, d'ung coustel (*côté*), et, de l'aultre, ung *agnus Dei*, et, aux quatre quarrés du coustel dud. crucifix, avec le

Digitized by Google

diadème dorez, les représentations des quatre éwangélistes, pourtans chascun leur escripteaul dorez. Au pied duquel crucifix est ung reliquiaire de la saincte croix, et, du coustel dud. *agnus Dei*, sont les remembrances des quatre docteurs de nostre mère saincte église, eslevez et dorez, trois d'iceulx tenans croix et crosses. A laquelle [croix] aussi pendent huit pierres enchassées, pendantes à petites chainnes d'argent, de diverses couleurs, tant blanches, grises, bleuves, que aultres[1]. Au long du montant de laquelle est escript : «Guillemette Corretier et Jehan de Gilley, son filz, ont donnez ceste croix à l'église de Sainct-Moris de Salins, leur patron, l'an mil quatre cens quatre-vingtz et neufz,» pesant en tout, selon qu'elle est garnie, comprenant le bois en icelle, vingt marcs et deux onces.

Plus, la remembrance et commémoration de la glorieuse saincte Anne, en argent fin, garnie de deame (?)[2], fournie à l'entour de six pierreries enchassées et une devant ; à lequelle est joincte l'imaige et représentation de la sacrée vierge Marie, tenant ses heures, avec ung diadème, au milieu duquel est une pierre rouge enchassée, le tout sur une subhasse ; le tout d'argent, pesant dix marcs une once sept tréseaulx. [En marge : «l'un des bras est rompu.»]

Plus, le reliquiaire et présentation du glorieux sainct Mauris, à cheval, garniz d'une lance et bannière, le tout d'argent, mis et posez sur une subhasse d'arain dorez, lad. bannière aux armories dud. sainct Moris, dorée, avec son espée rompue au bas; et au poictral duquel cheval pendent deux escussons des armories des s^rs de Gilley[3] ; pesant le tout treize marcs moins demy once.

Item: la remembrance du glorieux sainct Jehan-Baptiste, tenant ung agneaul pourtant une croix dorée, à laquelle pend une bannière en signe [où] est imprimée une croix dorez d'or. A laquelle représentation est diadème dorez où sont enchassées sept pierres et une au millieu[4]. Lad. représentation est sur une subhasse, le tout d'argent et dorez d'or en plusieurs lieux ; en laquelle subhasse est enchassé ung reliquiaire où qu'est escript: «Relicque de sancto Johanne Baptista;» et au flan de laquelle subhasse est ung escusson des armories desd. s^rs de Gilley, pesant dix marcs et une once.

Item : le reliquiaire et remembrance de mons^r sainct Sébastiain liez à ung arbre, sur le chief duquel est ung diadème, le tout d'argent et estant mis

[1] Ajouté en marge du ms.: «Y a encore une petite croix d'or adjouxtée, attachée avec ung petit courdon rouge.»

[2] Diadème, dans le sens de nimbe, comme dans l'article relatif à la statue de saint Jean-Baptiste. (A. D.)

[3] D'argent à un arbre de sinople.

[4] Ajouté en marge du ms.: «Sont encoires aud. reliquiaire saint Jehan, tant au dyadème que à l'entour du col de son manteaul, trante et une perles de médiocre grosseur.»

Digitized by Google

sur une subhasse de bois; à laquelle remembrance sont infixées quatre flèches aussi d'argent, pesant, sans comprandre led. bois, sept marcs moins demy once.

Item: trois ymaiges d'argent à pourter sur les bastons des coristes et bedaulx, tous trois garniz de lances, diadèmes, escussons et espées, le tout d'argent; l'une desquelles espées, estant à l'imaige sainct Exupite, rompue[1]; pesant le tout quatre marcs une once demye.

Plus, une ymaige de sainct Georges, estant de bois colorez, en laquelle est enchassée (*sic*) ung os des saintes relicques de mons^r sainct George.

Item: quatre calices avec leurs platines, le tout d'argent dorez; au plus grand desquelx, au pied, sont les armories de feu vénérable personne mestire Hugues de Vaulx[2], jaidis prévost de lad. église, pesant deux marcs cinq onces deux tréseaulx; et deux aultres sont les armories des David, pesans quatre marcs trois onces, assavoir celluy en escusson desd. David, en croix, avec la platine, en laquelle est gravé (*sic*) l'effigie d'un *Salvator*, deux marcs une once, et l'aultre, deux marcs deux onces, avec la platine, est gravée une main à bénédiction; et au quart, les armories des s^rs Guyerche[3], pesant, avec la platine, deux marcs demy once, en la platine de laquelle est insculpté *Ihesus*.

Plus, cinq aultres calices, avec leurs platines, le tout d'argent; au bas de l'ung desquelx sont les armories desd. s^rs de Gilley, pesant, avec sa platine, deux marcs mal pesez; en ung aultre, la coppe dorée en dedans, pesant ung marc cinq onces; celluy de Breneaul, ung marc cinq onces; celluy de David, deux marcs moings une once six treseaulx; et le cinquième, pesant deux marcs moins une once; ung aultre, dedans le bor duquel est escript: «Messire Hugues Breneaul;» en ung aultre est escript: «Stephanus David, presbstre;» et au cinquième sont certaines armories en champt d'or, avec une barre d'azur[4].

Plus, une tasse d'argent pour servir et administrer le précieux corps de Dieu aux parrochiens de lad. église; au fond de laquelle est ung escusson à trois mouchet, champt rouge gravé[5], pesant ung marc.

Item: ung ancensier d'argent, garniz de cinq channettes d'argent, avec le garniement dessus, fourniz de grande boucle et une petite pour pourter icelluy, le tout d'argent, sauf la pelle dedans icelluy à mectre feug pour led. ancensier, garniz d'estuys de cuyr et de bois; pesant l'argent d'icelluy, sans comprandre lad. pelle, quatre marcs.

[1] Ajouté en marge du manuscrit: «Et celle de St Mauris rompue.»

[2] D'azur à trois chapeaux d'Albanais d'or.

[3] De gueules à la fasce d'azur, accompagnée de trois cygnes nageants d'argent, deux en chef et un en pointe.

[4] Armes de la famille La Porte.

[5] Armes de la famille Mouchet.

Digitized by Google

Plus ung vas à mode de nave, ensemble une cuillié, le tout d'argent, pour mectre et pourter led. ensans, garniz d'ung estuyt de cuyr doublé de drap verd, pesant, en argent, quatre onces deux treseaulx, comprins lad. cuillier.

Item: deux aultres calices, avec leurs platines d'arain estamez.

Plus, ung long vas d'arain sur trois pattes et une de bois, à mectre relicques; icelluy vas dorez d'or.

Item: deux larges fermoillons d'arain à us de chappes, dorez tant d'or que aultres dyvers couleurs.

Item: deux aultres grandz fermoillons à uz de chappes, aussi d'arain, dorez aussi tant d'or que d'aultres diverses couleurs.

Item: une rotonde d'argent dorée d'or, sur laquelle est une croix aussi d'argent dorez, ayant les ymaiges du Crucifix et Nostre-Dame, lad. rotonde garnie d'ung my-croissant aussi d'argent dorez, et garnie aussi de deux verres; et lad. rotonde faicte pour mectre la très-sacrée hostie pour la solempnité de la Feste-Dieu.

Plus, deux ymaiges en bois et ung lyon à mectre sur les bastons des coristes et bedaulx le jour des Innocens; lesd. imaiges dorez.

Item: une paix de matière d'arain, en laquelle pend l'imaige de sainct Crucifix, le tout dorez d'or.

Item: ung aultre ancensier d'arain garniz d'une grant boucle seullement.

Item: deux grandes croix de laton, que l'on porte ordinairement au baston aux processions, ausquelles pendent les ymaiges de sainct Crucifix et de Nostre-Dame.

Plus, une aultre petite croix de laton, que le prebstre célébrant la grande messe porte ordinairement aux processions quotidiennes et grandes messes de lad. église.

Item: deux aultres reliquaires de laton, que les diacres et soubdiacres portent ordinairement aux processions, iceulx d'arain et dorez, bien anticques; à l'ung desquelx est ung escript contenant: «Hic sunt reliquie de ligno Crucis, de crinibus Beate Marie Virginis, de sancto Joanne, de sancto Stephano, de sancto Laurentio, de sancto Severino, de collegio undecim millium virginum, de legione Thebeorum aliorumque sanctorum et sanctarum;» et dedans led. reliquiaire sont plusieurs ossemens et aultres sainctes, selon led. escript, reliques, au-dessus desquelles est ung petit reliquiaire armorier aux armes des Palouzet[1], ès deux bout d'iceulx, et garniz d'une petite croix; et en l'aultre sont plusieurs relicques, selon l'escript estant dedans, contenant: «Hic sunt reliquie beati Dionisii, martiris, de propria carne, de oculo, costa et sanguine effuso, etc.»

Plus, une relique de bois, en forme de bras, ouquel il y a ung grant os et des relicques dedans ung petit sandal[2], avec ung billet contenant: «de

[1] De gueules à trois losanges d'or mises en fasce.

[2] Cendal? étoffe de soie légère analogue au taffetas. (A. D.)

Digitized by Google

sancto Anthonio, de sancto Vincentio;» et en ung aultre billet trouvez dedans led. bras : «de sancto Victore martire.» Et en ung aultre est escript «que l'on croit estre led. grand os de ossibus.....[1] Coloniensis archiepiscopi et martiris.» Plus en ung aultre billet trouvez oud. bras, attaichez en ung petit sandal, où qu'est ung petit os contenant : «de sancta Catherina;» led. bras aultreffois dorez de fin or.

Item, une coquasse d'estaing à ance de fer, le couvercle estaché, estant derrier le grant aultel.

Item: ung bassin d'estaing à baptiser les enffans.

Plus, huict paires de chauvettes à dire messe.

Item: dix grandz chandeliers de lothon, assavoir deux grandz, deux aultres moindres et six moyens, pour servir aux aultelz.

Item: ung petit pot d'estain, de demy-tier, marqué.

Et deppuis, le vingt-troizième de may l'an mil cinq cens septante-huit, par lesd. vénérables, en présence dud. messire François de Gilley, prebstre et marrelier et lad. église, a esté procédez à la description et confection dud. inventaire.

Assavoir: sur le tableaul du grant aultel sont quatre ymaiges paincturées et dorées, assavoir, l'une de Nostre-Dame, sainct Jehan, sainct Michiel et saincte Marguerite, et ce oultre, led. tableaul garniz de la Trinité, de nostre Saulveur et des sainctz apostres, ensemble une croix de bois dorée, qu'est rompue, dorée.

Item: deux imaiges de brunze, de l'haulteur d'ung pied, l'une de Nostre-Dame, et l'aultre de sainct Jehan.

Plus, à l'entour du grant aultel sont quatre perches de fer, quatre grandes custodes de sarge rouge et blanche, avec l'ornement dudict haultel de mesme sarge, en nombre de huict pièces.

Plus, est devant led. grand aultel ung grant chandelier de lothon à dix membres, à mectre cierges, et cinq petitz plus hault, et une Nostre-Dame en hault.

Plus, ung aultre chandelier de lothon, que souloit pendre devant le petit aultel, estant présentement ès mains de noble Jacques Fèvre, l'ayant pour le faire rabiller, en considération que feu mons^r son père l'avoit donné à lad. église.

Plus, quatre grandz chandeliers de fer à mectre les cierges à l'entour de la bière et aultres actes de lad. église, et ung aultre chandelier de fer ordinaire.

Plus, une grand barre de fer à mectre sur les chandeliers pour la position des cierges aux solempnitez des ténèbres, en la saincte sepmaine.

Plus, une petite clochette servant à sonner quant l'on porte le précieux corps de Dieu aux malades, avec une grande lanterne neufve.

[1] Le nom de cet archevêque a été laissé en blanc dans le ms.

Digitized by Google

Plus deux vas servans à eaulx-benoistiers, de matières de cloches, garniz d'ances, l'ung tenant environ quatre channes, et l'aultre deux.

Plus, deux pourpitres portatifz à dire les évangilles, l'ung et l'aultre en musicque, garniz de tappes de couleur entremeslée.

Plus, ung saichet rouge; dedans sont neufz bources de diverses couleurs, les unes de velour, les aultres de soye en broderie d'or et d'argent, dedans lesquelles sont plusieurs sainctes reliques de plusieurs sainctz, sainctes et sainctz lieux, en pierres, terres, et aultres enseignemens.

Item : deux grandz livres de parchemin à notte, appellez gréaulx [1] des deux temps, à respondre les messes, l'ung couvert de cuyr noir et l'aultre rouge.

Item : deux livres en grant volume de parchemin, appellez antiphonaires, sur les deux pourpitres du cueur, couvers de cuyr blanc.

Item: deux aultres grans livres aussi en parchemin, appellez le psaultier, esquelx sont nottées les hymnes estans sur lesd. pourpitres, couvertz aussi de peaul blanche.

Plus, une bible couverte de peaul noire, imprimée.

Plus, quatre viez missel (*sic*) en parchemin escriptz à la main, entre lesquelx l'ung n'est que demy.

Plus, sept livres en parchemin escriptz à la main, notez en d'aulcuns parties, entre lesquelx y a deux psaultiers, quatre légendaires et ung petit psaultier couvert de rouge.

Plus, ung bréviaire en parchemin, couvert de peaul blanche, attaiché à une chaynne au bas des formes, du coustel gaulche.

Plus, ung livre en parchemin où sont les invitatoires, leçons et responces des vigilles.

Plus trois petitz livres processionnaires en parchemin, couvert de rouge, et les aultres deux de noir.

Plus, ung livre en parchemin neuf, dict le collectaire, couvert de rouge, tout neuf.

Plus, ung aultre viez collectaire aussi en parchemin.

Plus, ung livre en grant volume en parchemin pour les coristhes aux festes solempnelles.

Plus, deux vieux petitz livres en parchemin esquelx est notez et escript l'office de la Feste-Dieu.

Plus, trois quahiers de pappier, en l'ung desquelx est notté l'office sainctz Remy et Germain, et ès aultres sainctz Exupère et Juside (?).

Plus, deux groz bréviaires au mole, bien usez, couvers de cuyrs noirs.

Plus, ung petit livre en parchemin, escript à la main, contenant la vie et légende sainct Mauris, sainct Blaise et sainct Siriach.

Trois misselz, l'ung à my-uz, et les aultres deux bien caducques.

[1] Graeaux? graduels. (A. D.)

Digitized by Google

Ou cueur de laquelle église est le chorus et reigle enchassée.

Item : deux lampes d'arain, l'une devant le grant haultel, et l'aultre en la chappelle sainct Joseph.

Item : trois tenences, l'une de camelot tannez, et les aultres de bleux, à porter les sainctes relicques.

Item : aux deux costelz de la grant porte dud. cueur, deux perches de fer ensemble deux custodes de drapt jaulne et verd.

Plus, au siége du s^r prévost sont deux tappis, l'ung derrier led. siége, et l'aultre devant, ensemble d'ung carreaul, le tout de couleur entremeslée.

Plus, quatre fers à faire hosties, les fers à compas pour ronder icelles, que sont ung compas et platine à ce servant, et deux rondeaulx, l'ung pour les grandes hosties, et l'aultre pour les communes.

Plus, quatre grandes pièces de tapisserie à mectre à l'entour du cueur, commémorans la vie mons^r sainct Mauris.

Plus, au jubé sont deux coffres de nouhiers fermans à clefz, en l'ung desquelx sont trois serrures, qu'est le moindre, et en l'aultre deux.

Plus, une garde-robbe de sappin fermant à clefz, à mectre les habbiz de lad. église, sur laquelle est le rouaige d'ung petit horeloge, ung tibre [1] où sont six clochettes.

Plus, ung tabernacle à reposer le précieux corps de Dieu le jour de la feste [2] et durant l'octave.

Plus, un grant conferon garniz de baston.

Plus, ung chandelier de fer pendant devant la saincte ymaige du Crucifix.

Plus, huit bastons paincturez à porter le paste.

Plus, une grande chappe de drapt d'or garnie d'ouffroy, et fermoillons.

Plus, trois chappes de damas blan aussi garnies d'ouffrois et fermoillons, deux neufves et une vielle.

Item : deux chappes de velour rouge bien figurez à roses d'or, garnies aussi d'ouffroys et fermoillons.

Plus, trois aultres chappes de velour jaulne figurez, garnies d'ouffrois et fermoillons.

Plus, trois chappes de velour rouge garnies d'ouffrois et fermoillons.

Item : deux chappes de camelot bleux aussi garnies comme dessus.

Plus, une chappe de velour verd garnie d'ouffroy velour rouge, le tout figurez.

Plus, trois chappes de camelot noir, deux garnies d'ouffroys de camelot rouge, et l'aultre de fil d'or usez.

Plus, deux chappes de camelot de soye changeant [3], l'une de couleur

[1] Timbre.

[2] La Fête-Dieu.

[3] Satin ou damas.

Digitized by Google

jaulne, où que pendent les armories du s' chanoine Guillemin, et l'aultre de camelot changeant où pendent les armories du s' prévost Contesse.

Item : ung grant tappis de damas orangier et blanc, garniz de franges, que l'on mect sur le grant aultel au jour et octave de la Feste-Dieu.

Plus, ung dolcier de velour noir et blanc à mectre au paste, garniz de franges, ouquel sont les armories du s' de Chenesvres.

Item : une chaisible de velour noir figurée, en toile d'or, garnie d'estolle et maniple de mesme manière, à laquelle pendent les armories du s' de Sainct-Loup, lesd. armories d'argent.

Plus, les tunicques de velour noir, les paremens de satin, figurée à coquilles d'or.

Item : une aultre chaisible avec les deux tunicques de velour jaulne figurez, ensemble deux estolles et maniples.

Item : une chaisible de damas blanc figurez, avec les deux tunicques de mesme matière garnie de deux estolles et maniples.

Item : une aultre chaisible de camelot figurez bleux, garnie de deux tunicques, estolles et maniples.

Plus, une aultre chaisible de futaine blanche, ensemble des tunicques, maniples et estolles.

Item : une chaisible, deux tunicques de trippe de velour rouge figurez, ensemble les estolles et maniples.

Item : une chaisible de camelot noir undoyez, ensemble les deux tunicques, estolles et maniples.

Item : une chaisible, ensemble des deux tunicques, estolles et maniples, de demy ostade, noire, les ouffrois rouge.

Item : une chaisible de damas noir figurée, ensemble les deux tunicques, estolles et maniples.

Plus, une chaisible de velour noir sans tunicques, à laquelle pendent les armories des Patornay [1], les ouffroys à personnaiges de fil d'or.

Item : une chaisible de velour cramoisy, les ouffroys de velour noir, à laquelle pendent les armories des Mangeroz [2].

Plus, une aultre chaisible de drapt d'or semez de fleurs et figures, l'ouffroy de velour violet, y estant un crucifix de fil d'or.

Item : une chaisible, tunicques, estoles et maniples de satin cramoisy, semées à coquilles de fil d'or, bien usées.

Item : une chaisible de velour rouge, l'ouffroy de toille d'or, ensemble les maniple et estolle, en laquelle pendent les armories du s' de Chenesvre.

Item : une chaisible ensemble les estolle et maniple de camelot noir

[1] D'azur à trois croissants d'argent, deux en chef et un en pointe, et une quintefeuille d'or en pointe.

[2] D'or fretté de sable au chef d'azur.

Digitized by Google

undoyez, l'offroy de groz fil d'or, en laquelle pendent les armories des Galet en layne.

Item : une chaisible de satin de Bruge de bleux, l'ouffroy de toille d'or, ensemble les estolles et maniples, en laquelle pendent les armories en trois quarreletz de mons^r Morelly.

Plus, une chaisible de camelot tannez undoyez, l'ouffroy de satin de Bruges rougé, en laquelle pendent les armories des Chavirey [1], ensemble les estolles et maniple; lad. chaisible a deux endroitz le dedans bleux.

Plus, une chaisible de damas verd quasi usée, l'offroy de fil d'or usez.

Plus, une aultre chaisible de camelot changeant de soye, l'offroy rouge, qu'est usez.

Item, une chaisible avec les deux tunicques de serge noire à carreletz, les ouffroys de sarge blanche, garnie d'estolles et maniples.

Plus, une aultre chaisible de sarge en barre de tannez bleux et jaulne.

Item : quatre vielles chaisibles, l'une de sayette violette tannée, et les aultres trois de dyverses couleurs, usées.

Plus, à l'entour du grant aultel, quatre tappis de sayette de couleur faulve.

Item : ung grand tappis figurez de rouge, que l'on mect sur la chayre à prescher.

Plus, ung aultre viez tappis au jubel sur le pulpitre.

Item : deux aultres tappis de layne figurée verde.

Item : ung aultre tappis de layne jaulne figurée, tenant trois aulnes, garniz de plusieurs fleurs de lys.

Item : deux grandz quarreaulx neufz de soye en royées, le dessoubz de cuyr blanc, soye verde, jaulne et rouge.

Plus, sur le grand aultel quatorze quarreaulx tant grandz que petitz.

Item : deux dolciers de vielle sarge rouge, garniz d'une croix blanche, chascun, au millieu.

Item : deux vieux quarreaulx de camelot tannez.

Item : six vielles pièces de sattin de Bruge bleux, où que sont les lyons d'or, servans à mode de tandues à l'entour du grant haultel.

Item : ung viel tappis de sayette mal blanche, doublé de toille.

Item : une Cène figurée en toille.

Item : ung drapt de deul, tenant six aulnes deux tiers, de drap noir, ouquel y a une croix de futaine blanche.

Item : ung aultre grant drap noir de deul, ouquel y a aussi une croix blanche, tenant huit aulnes de bon drap noir.

Item : ung aultre drapt noir, contenant aussi huit aulnes, ouquel y a une croix blanche de futayne.

[1] D'azur à la fasce d'or, chargée d'un lion rampant de sable, accompagnée de trois feuilles de chêne d'argent, deux en chef et une en pointe.

Digitized by Google

Plus, ung aultre drapt noir de trois aulnes, ouquel y a une croix blanche.

Item : ung aultre drapt de groz drapt noir ouquel y a double croix blanche de futaine, contenant trois aulnes de longueur et deux de largeur, comprenant lesd. croix.

Item : ung aultre groz drapt noir, ouquel y a double croix de toille blanche, l'une et l'aultre de futaine, tenant trois aulnes et quart de long.

Item : ung aultre drapt noir de groz drapt, ayant une croix blanche de futaine, contenant deux aulnes.

Plus, un aultre drapt de frize noire, tenant trois aulnes de longueur et deux de largeur, ouquel y a une croix blanche de futaine.

Plus, une aulne deux tiers de frize noire.

Item : ung aultre drapt noir de deul, de futaine, ouquel y a une croix blanche de futaine, contenant trois aulnes et quart de longueur et trois aulnes de largeur.

Tous et chascungs lesquelx meubles, cy-devant spécifiez et déclairez, sont estez mis ès mains et puissance dud. messire François de Gilley, prebstre, marrelier en lad. église, présent et acceptant, et a promis et promect, en conformité de sa réception oud. office, en rendre bon compte *et reliqua* ausd. vénérables, toutes fois que requis en sera, noble et vénérables personnes messires Sidrach Colin, prévost, Hugues Blondel, docteur ès drois, trésorier, Pierre Daillefoz, docteur esd. drois, chantre, Oudet Viron, Jehan Richard, Gille Le Maire, docteur esd. drois, prieur de Jussey, Jehan Bousson et Guyod Bouvier, maistre aux ars, tous prebstres et chanoines en lad. église, présens et acceptans. Promectant, etc. Obligeant, etc. Submectant, etc. Renunçant, etc.

Faict aud. Salins le cinquième jour de jung, l'an quinze cens septante-huit, présens honnorable homme Claude Paris, orfévre, ayant pesez lesd. sanctuaires, Guillaume Landry, de Foncine, clerc habitué en lad. église, et maistre Pierre de la Noix, subalterne des enffans de cueur de lad. église, tesmoings ad ce requis. Et n'est comprins ou présent inventaire le ciboire, que n'a estez pesez pour la révérance du précieulx corps du Dieu y poser.

Ainsi signé : F. de Gilley, Claude Paris, G. Landry.

Huguenin.

(Archives du Jura, série G, fonds de l'église collégiale de Saint-Maurice de Salins; cahier in-8°, papier, de 15 ff.)

Pour copie conforme :

BERNARD PROST,

Archiviste du Jura.

Digitized by Google

Note sur le début de l'inscription de CASARIA.

Communication de M. l'abbé André.

(Séance du 17 janvier 1876.)

Les deux lettres que M. l'abbé André, de Vaucluse, a adressées au Ministre, le 20 octobre et le 30 novembre 1875, et dont on m'a chargé de rendre compte, sont relatives à la publication faite, l'an dernier, par le Comité, d'une communication de M. l'abbé Albanès sur un supplément à la partie, depuis longtemps connue, de l'inscription de *Casaria*. Notre honorable correspondant dénonce comme faux le supplément dont il s'agit et proteste contre son insertion dans la *Revue des Sociétes savantes*.

L'inscription de *Casaria* est chrétienne et provient de Villeneuve-lès-Avignon. Le marbre original depuis longtemps perdu, et dont une partie a été retrouvée en 1870, commence par les vers :

MENSIBVS ET GEMINIS CONCLVDENS TEMPORA VITAE
VIVIT IN AETERNVM NVLLVM PERITVRA PER AEVVM
ISTA VALENS FIERI FLETV MANANTE ROGAVIT
IVRA SACERDOTII SERVANS NOMENQVE IVGALIS

Suivent quelques lignes de prose où nous lisons le nom de la femme de Valens et la date du décès de cette chrétienne.

Une inscription indiquant l'âge de la morte par le début : *Et deux mois* (*mensibus et geminis*), ne pouvait être complète; mais personne, paraissait-il, ne l'avait vue qu'en cet état, et ses très-nombreux éditeurs l'avaient donnée telle que je viens de la transcrire. En lisant les *Animadversiones* placées en tête du tome II du *Gallia christiana*, M. l'abbé Albanès a rencontré une note adressée par Jacques Boyer à Denys de Sainte-Marthe et contenant le début de l'épitaphe. Ce supplément, accompagné de quelques mots peu explicites, a pu être tiré, pense-t-on, des papiers de dom Polycarpe de la Rivière qui affirme l'avoir trouvé dans un manuscrit maintenant disparu : *In vetutissimis membranis Sanctandreani cœnobii*. Si le fait est constant, ainsi qu'on semble disposé à le croire, nous nous trouverions ici en présence de ce seul religieux dont la réputation littéraire est fort suspecte. Le plus grave en ceci est que plusieurs de ceux qui ont écrit après lui, et entre autres dom Chantelou, auteur de l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-André, n'ont emprunté ni à dom Polycarpe, ni au manuscrit qu'il a pu voir, le supplément de l'ins-

Digitized by Google

cription de *Casaria;* il me faut pourtant ajouter qu'en même temps que par Jacques Boyer et le *Gallia christiana* ce supplément était alors enregistré par Fornery et par l'abbé de Massilian [1].

Nous ne pouvons donc écarter tout d'abord, et sans l'avoir examiné, le texte donné par un homme qui, suivant l'expression de M. de Mazaugues, acquéreur de ses manuscrits, « a mêlé à des faits peu sûrs des recherches très-curieuses [2]. » Telle est d'ailleurs la pensée de l'abbé André, qui ne se croit pas dégagé par ses soupçons du soin d'étudier ce supplément; telle est aussi la mienne, et l'on me permettra de transcrire à cet effet les vers dont il s'agit :

Condita Cæsariæ sunt hic pia membra sepulchro
Cui probitas, virtus, facies, mens, nomen, origo
Connubiumque fuit simili splendore refulgens,
Et dulcis proles, cujus post fata superstes,
Se totam vovens, caro cum conjuge, Christo,
Jejunans, orans, mendicis lauta ministrans,
Has solas censebat opes mercedis opimæ,
Quas illis sacrisque dabat de divite censu
Templis. Unde satis meritis felicibus aucta,
Lustris jam denis et quatuor insuper annis,

Suivent les vers conservés par le marbre :

MENSIBVS ET GEMINIS CONCLVDENS TEMPORA VITAE
VIVIT IN AETERNVM NVLLVM MORITVRA PER AEVVM, etc.

Plusieurs particularités inquiètent ici notre honoré correspondant : tandis que l'original retrouvé porte CASARIA, ces vers nous donnent *Cæsaria;* d'après une ancienne tradition, la chrétienne était honorée comme vierge épouse par l'abbaye de Saint-André ainsi que par la paroisse de Villeneuve, et nous la voyons ici épouse et mère; l'historien de Nîmes, Ménard, affirme, dans une lettre, que l'inscription commence bien par la phrase : « *Et deux mois,* » MENSIBVS ET GEMINIS, et que le marbre n'a rien pu porter avant ces mots.

En ce qui touche ce dernier point, M. l'abbé André aurait pu également invoquer l'opinion de Fantoni [3]; mais je m'y arrêterai

[1] Manuscrits au musée Calvet. Fornery, fol. 31 et 32; de Massilian, t. VI, p. 123 et t. XIV, fol. 35. Je dois cette double indication à l'obligeance et au savoir de M. Deloye.

[2] Lettre du 28 août 1717, dans le manuscrit de Calvet.

[3] *Histoire d'Avignon*, t. II, p. 395.

Digitized by Google

peu, l'abbé de Massilian[1], Claret[2] et Columbi[3] nous disant le contraire, ainsi que deux notes conservées dans le fonds Saint-Germain latin de la Bibliothèque nationale[4], et où on lit : *Deest initium. Marmori inscriptum est epitaphium cujus superior pars deest.* Je dois ajouter que la forme matérielle des fragments nouvellement retrouvés confirme cette pensée et qu'en les publiant dans la *Revue des Sociétés savantes*[5], notre savant collègue, M. Guilhermy, les a fait, avec raison, précéder de points indiquant que le début manque.

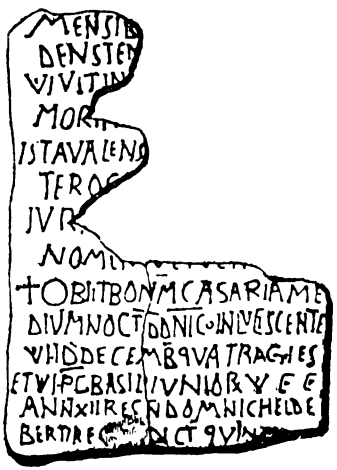

Je suis peu touché de la difficulté résultant du nom *Cæsaria* inscrit dans le texte nouveau, tandis que le marbre original nous donne la mauvaise orthographe CASARIA[6]. Il y a pu avoir sur ce point quelque erreur de transcription, et d'ailleurs il faut remarquer qu'à l'époque mérovingienne on trouve souvent les noms propres orthographiés diversement dans une même pièce[7].

Quant à la tradition d'après laquelle Casarie serait restée vierge

[1] Recueil manuscrit au musée Calvet, t. XIV, fol. 35.

[2] Baronius, *Annales*, t. X, p. 448.

[3] *De reb. gest. Vas. Episc.* p. 12.

[4] N° 559, p. 25, et Résidus, n° 978, p. 153.

[5] 1870, p. 56.

[6] J'ai indiqué ailleurs, d'après les marbres et les manuscrits, d'autres exemples de cette façon d'écrire (*Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 420).

[7] Pardessus, *Diplomata*, t. Ier, p. 197 : Bertrannus; p. 215 : Bertichramnus; — t. II, p. 9 : Teudolinæ; p. 10 : Theodilanæ.

Digitized by Google

dans le mariage, tradition que ruine le début en nous la montrant mère, je n'en éprouve pas d'embarras. Bien des légendes sans fondement se sont attachées de la sorte à nos inscriptions et à nos sarcophages et, si la tradition est heurtée, l'application des règles canoniques est sauve. Rien de plus fréquent que de voir, en ces temps anciens, les prêtres mariés et pères de famille; leur paternité était antérieure à leur élévation à la prêtrise, la règle exigeant que l'on se séparât charnellement de sa femme en entrant dans les ordres[1]. C'est là ce qu'ont fait les époux de Villeneuve-lès-Avignon, ainsi que le constate Fornery en remarquant expressément que les premières années de leur mariage avaient été fécondes[2].

Les objections tirées du style de la partie contestée ne me convainquent point, je l'avoue. L'accumulation des mots :

Cui probitas, virtus, facies, nomen, origo[3],

[1] Hieron. *Adv. Vigil.* «Quid facient Orientis Ecclesiæ, quid Ægypti et Sedis Apostolicæ quæ aut virgines clericos accipiunt, aut continentes, aut si uxores habuerint, mariti esse desistunt?» Sirmond, *Notæ ad Ennodium*, p. 61, etc.

[2] Fol. 31, 32 du ms. du musée Calvet : «Tout le monde convient aujourd'hui que sainte Casarie a été l'épouse de Valens. On avait cru jusqu'ici qu'ils avaient toujours vécu dans une parfaite continence; mais il paraît, par l'épitaphe de cette sainte, qu'on a aujourd'hui tout entière, qu'elle aurait eu un enfant dans les premières années de son mariage avec Valens, mais qu'après l'avoir perdu jeune ces deux époux avaient pris la résolution de vivre désormais comme frère et sœur.»

[3] Cf. Fortunat, IV, XXVI, v. 44, 45 :

Ambo pares animo, voto, spe, moribus, actu,
Certantesque sibi mente, decore, fide.

Marini, *Giornale de' litterati di Pisa*, t. VI, p. 26 :

EXORNANS PROAVOS MENTE PVDORE FIDE·

Ennodius, *Epist.* V, 7 :

SANGVIS HONOR GENIVS PROBITAS CONSTANTIA VIRTVS·

Saint Damase, *Carm.* XV :

CORPORE MENTE ANIMO PARITER DE NOMINE FELIX

Marini, dans Mai, *Script. vet. nova coll.* t. V, p. 34 :

CORPORE MENTE ANIMO PARITER QVOQVE NOMINE MAGNE

Inscr. chrét. de la Gaule, n° 457 B :

.....*p*IETAS PRVDENTIA VVLTVS
.....*hon*OR PROBITASQ·PVDORQ·

Un grand nombre de vers de basse époque sont formés d'épithètes accumulées. *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 25 :

MANSVETVS PATIENS MITIS VENERABILIS APTVS, etc.

Digitized by Google

l'éloge de la beauté [1], de la noblesse [2] de Casaria, la mention de ses dons aux églises [3], l'idée que les richesses employées en bonnes œuvres sont les seules profitables [4], offrent autant de traits en rapport avec l'âge auquel ce texte nous reporte.

M. l'abbé André y voit « un latin plus pur, plus renaissance » que dans la partie conservée. La distinction m'échappe et, dans la pensée comme dans la forme de l'ensemble, j'incline plutôt à reconnaître le type vulgaire et maussade de la *nænia* mérovingienne. Une latinité pure s'accommoderait d'ailleurs assez mal de la faute de quantité *vōvens* pour *vŏvens* que donne le cinquième vers.

Jusqu'à production d'arguments décisifs, il serait donc, à mon sens, hasardeux d'écarter des vers rendus suspects par le nom de dom Polycarpe, mais qui ne me semblent présenter par eux-mêmes aucune marque de supposition.

EDMOND LE BLANT,

Membre du Comité.

[1] *Inscr. chrét. de la Gaule*, n° 397, et préface, p. XCVI.
[2] *Ibid.* n°s 217, 373 A, 429, 462, 543, et préface, p. XCIX.
[3] *Ibid.* n°s 217, 637.
[4] *Ibid.* n°s 218, 585, 587, 633.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

DENIS-LOUIS-MARTIAL AVENEL.

M. Avenel, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, mort le 19 août 1875, dans sa quatre-vingt-treizième année, était depuis 1843 l'un des éditeurs de la collection des Documents inédits. Nous lui devons un recueil considérable et important entre tous, celui des *Lettres, instructions diplomatiques et mémoires d'État du cardinal de Richelieu*, et cette publication seule suffirait à justifier le tribut d'hommages et de regrets que nous payons aujourd'hui à la mémoire de notre collaborateur, si d'ailleurs son existence, tout entière consacrée au travail, n'avait été de celles que chacun de nous admire et envie.

Denis-Louis-Martial Avenel, fils du receveur des aides d'Orbec (Calvados), naquit dans cette ville le 28 mai 1783 et y perdit peu après son père. Il fut alors amené à Paris et commença ses études dans une pension de la rue Saint-Étienne-du-Mont. A cette époque encore agitée, l'enseignement public rencontrait bien des entraves et présentait plus d'une grave lacune: ce fut de lui-même que le jeune Avenel compléta son instruction littéraire en suivant les cours des écoles centrales ou les leçons du Collége de France.

Le temps était venu de choisir quelque carrière, un ami d'Avenel, qui était précepteur des enfants du roi Joseph, sollicita pour lui un emploi à la cour de Westphalie, auprès du secrétaire du roi Jérôme. Mais ce secrétaire mourut avant que son nouveau collaborateur arrivât à Cassel : celui-ci eut comme compensation un poste de chef de division au ministère des affaires étrangères (1808), qu'il échangea, au bout de cinq ans, contre les fonctions de secrétaire ordinaire du roi, avec le titre d'auditeur au Conseil d'État (février 1813). Deux ans plus tard, le royaume de Westphalie disparaissait, et le secrétaire royal, qui avait été fidèle jusqu'au dernier jour, reprenait sa liberté d'action.

Ce fut à la littérature, à la poésie même, qu'il se donna tout

Digitized by Google

d'abord, mais sans abdiquer les opinions politiques et les idées libérales dont il ne devait jamais dévier. Écrites en vers, ses premières productions, le *Discours d'un Constituant à son fils* et deux *Lettres à M. Decazes, ministre de l'intérieur*, ne furent que des articles de polémique sur les questions à l'ordre du jour : elles facilitèrent à leur auteur l'accès de deux ou trois journaux demi-littéraires et demi-politiques [1]; mais une hospitalité plus durable lui fut bientôt offerte au *Courrier français*, celui même où notre illustre Augustin Thierry venait de commencer la publication de ses *Lettres sur l'histoire de France*.

Tout récemment placé sous les auspices de Casimir Périer et conduit par nos meilleurs écrivains, ce journal entrait dans la voie de politique franche, ferme et invariable où il persévéra pendant les vingt années que M. Avenel y occupa un des premiers postes de la rédaction. Lorsque le succès assuré au *Courrier* par son indépendance et l'honorabilité de sa tenue lui permit d'aborder la littérature, elle revint de droit à M. Avenel. Dès lors, ses articles de critique firent autorité, mais plutôt dans le public que parmi les auteurs; ceux-ci redoutent un juge impartial, et plus d'une fois M. Avenel fit sentir au romantisme des uns, à l'éclectisme des autres, qu'il ne serait jamais de leurs coteries : l'art pur, l'art classique trouvait seul grâce devant lui.

Le service assidu du *Courrier* ne l'empêchait pas de collaborer à un certain nombre d'autres publications périodiques[2]; je ne citerai dans le nombre que le *Journal de l'Instruction publique* (1836) et le *Journal des Savants*, où il débuta en 1839 par quatre articles sur les *Prisons et Pénitenciers*, à propos des études de MM. de Montalivet, Léon Faucher et Charles Lucas. Il avait donc conquis une position des plus honorables dans le journalisme, lorsqu'une révolution survenue au *Courrier français* vint inopinément ouvrir à son principal rédacteur la carrière des études historiques.

Dans les derniers jours de 1842, un célèbre publiciste ayant inauguré la presse à bon marché, et la concurrence devenant impossible pour un journal indépendant et modéré, le *Courrier* passa

[1] Le *Lycée français*, le *Journal général de France*, qui fut plus tard l'*Indépendant*, et le *Journal du commerce* (1818-1820).

[2] La *Revue encyclopédique* (1821-1830), la *France chrétienne* (1828), la *Revue trimestrielle* (1828), le *Temps* (1829), la *Revue de Paris* (1834), la *Revue universelle* (1837), etc.

Digitized by Google

en de nouvelles mains, qui échangèrent aussitôt ses couleurs d'opposition monarchique contre une nuance beaucoup plus accentuée; mais on conçoit que l'ancienne rédaction refusa de se ranger sous ce drapeau, et M. Avenel fut des premiers à se retirer. Trois jours après, M. Villemain le faisait appeler au Ministère de l'instruction publique : il ne connaissait de notre journaliste que ses comptes rendus des séances académiques et une critique de l'*Histoire de Cromwell;* encore cette critique avait-elle été peu élogieuse, mais elle témoignait d'aptitudes particulières qui ne demandaient qu'à être utilisées, et ce fut sur ce point que portèrent les ouvertures du Ministre. Il offrait à M. Avenel de devenir le collaborateur du Comité institué pour la publication des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, et lui demandait de rechercher dans nos dépôts ou dans nos collections de manuscrits les preuves du commerce de Richelieu avec Cromwell et avec les fauteurs de la révolution d'Angleterre.

M. Avenel avait alors soixante ans : bien qu'une frugalité extraordinaire et un sage ménagement de ses forces lui eussent conservé et garanti pour longtemps encore toute la verdeur de la jeunesse, il touchait à cette époque où le travailleur se sent quelque droit de songer au repos, ou du moins à la stabilité. Cependant, il n'hésita pas un instant à reporter toute son activité de la politique et de la littérature à l'histoire, qu'il n'avait connue qu'au passage, en curieux, en critique. Deux mois s'étaient à peine écoulés, qu'il venait faire un rapport au Ministre. Sur les affaires d'Angleterre, il n'avait presque rien trouvé qui pût fournir matière à une publication; mais le nombre et la valeur des lettres inédites du cardinal de Richelieu l'avaient frappé dans tout le cours de ses recherches, sur quelque point qu'il se fût dirigé. M. Villemain s'empressa de faire cette communication au Comité qu'il présidait : il y donna même lecture de quelques-unes des pièces découvertes, et sa proposition de les utiliser fut vivement appuyée par M. Mignet. L'un et l'autre démontrèrent sans peine la nécessité de réunir les lettres du cardinal, inédites ou non, en un corps complet, d'où la pensée et l'action du grand ministre ressortissent bien plus fidèlement que des médiocres compilations du XVIIe siècle. Publication et éditeur furent acceptés par le Comité, dans sa séance du 6 mars 1843 : MM. Mignet, Monmerqué et Walckenaer eurent la haute direction du travail confié à M. Avenel.

Ce qu'est devenue depuis lors la publication des *Lettres, instruc-*

Digitized by Google

tions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu, personne ici ne l'ignore. La valeur et l'importance hors ligne de ce recueil sont unanimement reconnues; ce sera à jamais le plus beau monument que l'on puisse élever à la mémoire du plus grand homme d'État que l'Europe nous envie.

Vous savez également pourquoi et comment les proportions du plan primitif se sont agrandies à plusieurs reprises. Le 6 mars 1843, M. Avenel n'avait présenté que 303 lettres inédites, et il ne croyait pas pouvoir en réunir plus de 900, soit : deux volumes de la collection. Après six mois de nouvelles recherches, le nombre des lettres inédites recueillies à la Bibliothèque royale, dans le dépôt des Affaires étrangères, libéralement ouvert par M. Mignet, aux Archives du royaume ou dans les papiers des Godefroy, s'élevait à 1,000. Puis, la publicité justement donnée à cette entreprise nationale valut à l'éditeur des communications d'une importance exceptionnelle, comme celles de MM. de La Grange et de Bouthillier; et enfin, d'accroissement en accroissement, le butin devint tellement abondant, que le Comité dut s'en rapporter complétement à son habile éditeur pour le triage des pièces à publier ou simplement à indiquer par des analyses.

L'impression fut suspendue par les événements de 1848, et le Ier volume ne parut qu'en 1853, onze ans après le rapport de M. Villemain. Mais ce temps avait été bien employé, et le Comité n'eut à regretter ni sa confiance ni sa patience. Tout autant que les textes précieux où commençait à revivre la grande personnalité du cardinal, on remarqua la Préface et l'Introduction de M. Avenel : la Préface, comme une exposition simple et lucide du plan de l'édition et des sages principes qui en devaient être la base; l'Introduction, comme une étude absolument nouvelle sur cette première partie de l'existence de Richelieu que faisaient connaître les six cents lettres mises au jour. Dans l'un et l'autre de ces morceaux, M. Avenel traçait d'une main ferme et sûre sa ligne de conduite.

Il s'effaçait modestement derrière les textes, voulant « reproduire des archives, et non faire un livre; » et cependant, quelles sommes de labeur représentent la recherche des sources, le déchiffrement des pièces, la comparaison des copies aux originaux et des originaux aux minutes, la restitution des dates, l'établissement des textes, la vérification des caractères qui distinguent la correspondance personnelle de tout ce qui est « lettres de bureau ! » Labeur aride en appa-

Digitized by Google

rence, mais qui ne saurait aboutir sans l'heureux concours d'une passion vraie; et cette passion, on la sentait à toutes les pages chez M. Avenel; elle redoublait ses forces à chaque nouvelle découverte de quelque minute raturée, tourmentée, indéchiffrable comme l'âme de celui qui l'avait écrite ou dictée au milieu de la nuit. Aussi notre éditeur était-il de ceux qui ne s'avouent jamais lassés ni satisfaits. « Mon travail, a-t-il dit quelque part, mon travail a cela de tristement bizarre, que plus le hasard favorise vos investigations, et plus vous acquérez la preuve qu'il vous restera toujours quelque chose à trouver : quelles que soient la persévérance et l'assiduité des recherches, on ne peut jamais espérer d'avoir obtenu d'un si vaste trésor tout ce qu'il peut donner. »

Mais ce qui fait le principal mérite de la publication de M. Avenel, c'est plus encore que l'exactitude des textes et des analyses, plus que l'abondance des matériaux et la sagacité des choix : c'est le travail historique des notes, des sommaires, des appendices, et surtout des mémoires destinés à relier les pièces de la correspondance, à combler certaines lacunes, à éclaircir certaines questions politiques ou diplomatiques. Sans doute, il y a là une dérogation aux règles ordinaires qui n'admettent pas que l'éditeur puisse intercaler des dissertations de ce genre, son œuvre personnelle, entre les différentes parties d'un recueil de lettres; mais, lorsque l'exception est représentée par des ouvrages tels que la *Correspondance du cardinal de Richelieu* ou les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, la loi ne doit-elle pas céder devant l'autorité de l'éditeur, devant son indépendance, sa consciencieuse impartialité? Ces qualités, très-remarquables chez M. Avenel, le sauvèrent de plus d'un écueil. « Il y a, disait-il, dans la peinture des personnages illustres, un péril qu'on ne craint pas toujours assez, auquel même on se complaît : on se passionne pour son modèle, on le place devant soi à un point de vue qui trompe, parce qu'en laissant apercevoir les grands traits, cette perspective efface les nuances qui seules font ressembler et vivre l'image. On dédaigne, comme une œuvre trop vulgaire, de peindre le personnage avec sa simple physionomie et ses proportions naturelles, et il se trouve qu'au lieu d'avoir reproduit un homme, on a taillé une statue [1]. » Mais l'excès opposé est également à redouter. Mûri par le travail et par une longue expérience, M. Avenel condamne avec

[1] Article sur la *Jeunesse de Richelieu*.

Digitized by Google

la même autorité le dénigrement systématique et l'enthousiasme inconsidéré. « En racontant l'histoire des grands hommes, dit-il, il faut prendre garde de faire honneur au génie de ce qui ne serait dû qu'au hasard. Toutefois, le contraire est plus difficile peut-être à éviter. Quand on s'arrête à la surface des événements et qu'on n'observe que les résultats, on se laisse aller à beaucoup grandir la puissance de la fortune et à lui donner plus que sa part dans la renommée des hommes célèbres; mais quand on étudie le détail des affaires, on voit mieux combien le succès appartient aux grands hommes, et combien la fortune est nécessairement obéissante à leur volonté; combien ce qu'on nomme le hasard est l'esclave de leurs combinaisons, et combien il leur a fallu d'activité, de travaux, de prévoyance, pour préparer le triomphe, enfin tout ce qu'il y a de personnel dans la gloire [1]. »

C'est ainsi qu'en se donnant entièrement et pour jamais au grand cardinal, M. Avenel sut examiner chacune des faces du personnage avec une parfaite justice, louant sans restriction les mérites politiques, mais blâmant bien des actes administratifs et condamnant avec indignation le fanatisme, le despotisme, l'humeur vindicative. Grâce à lui, grâce à sa publication, il est désormais possible aux historiens de rendre sur Richelieu un verdict définitif [2].

Durant les trente-cinq années que dura l'impression des sept volumes de cette correspondance, le dévouement de M. Avenel à son entreprise fut absolu et complet, au point d'éviter toute distraction, c'est-à-dire tout travail qui eût pu le détourner un moment. A peine livra-t-il quelques articles de critique au *Moniteur* (1845-1852), à l'*Athenæum*, à la *Correspondance littéraire* (1856-1863). Un seul recueil eut sa collaboration assidue, mais ce recueil était le *Journal des Savants*. Là, il donna de nouvelles preuves de son indépendance et de sa franchise en traitant tour à tour les sujets historiques les plus variés, tels que la papauté d'*Innocent II* et *Innocent III*, la *Chronique de Duguesclin*, la *Guerre des Vêpres siciliennes* d'Amari, l'*Histoire de Charles d'Anjou* du comte de Saint-Priest, la *Vie de saint Louis* par Tillemont, les *Mazarinades* de Moreau ou l'*Histoire de Mme de Maintenon*

[1] *Lettres de Richelieu*, t. Ier, introduction.

[2] Les sept volumes ont paru en 1853, 1856, 1858, 1861, 1863, 1867, 1874. Le nombre des lettres publiées *in extenso* est de 3,300 environ; il en est simplement analysé un pareil nombre dans les sommaires chronologiques qui terminent chaque volume.

Digitized by Google

de M. le duc de Noailles. En écrivant pour le même recueil un mémoire fort important sur la composition et l'authenticité des *Mémoires de Richelieu*, il rentra dans ses travaux ordinaires, de même qu'en donnant à la *Revue des questions historiques* trois mémoires sur la jeunesse du cardinal, sur ses relations avec le connétable de Luynes — sujet qu'il entendait tout autrement que Cousin, — ou sur la conspiration de Cinq-Mars [1].

Ces trois derniers mémoires n'étaient sans doute que des fragments d'une étude sur l'administration du cardinal, par laquelle M. Avenel devait clore son œuvre, mais que probablement nous ne connaîtrons jamais, car la préparation n'en a pas été assez avancée pour qu'on puisse lui faire voir le jour.

En retraçant cette existence si laborieuse, je ne dois point oublier les services que M. Avenel rendit au public et à l'administration dans les différents postes où l'appela successivement le Ministère. En 1847, l'appui de MM. Thiers et Odilon Barrot n'avait pu lui faire obtenir qu'une position très-modeste à la bibliothèque de l'Université. Loin de dédaigner ses fonctions, M. Avenel sut en tirer profit pour l'histoire. En effet, c'est à son court séjour au milieu des manuscrits de la Sorbonne que nous devons un certain nombre de rapports sur les documents historiques que renferme ce dépôt [2]. En 1848, M. Avenel devait être nommé à la bibliothèque Mazarine ou à l'Arsenal, lorsqu'un changement de ministère renversa la combinaison préparée. M. de Falloux ne put disposer que d'une place de sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève (1849). Là devait s'achever la carrière de M. Avenel. Loin des faveurs et des honneurs que lui eussent assurés ses relations du premier Empire, mais qu'il repoussa plus d'une fois par modestie ou par attachement à ses idées libérales, il ne parvint au poste de conservateur qu'en suivant la voie hiérarchique. En décembre 1851, il avait été désigné une première fois pour la décoration de la Légion

[1] Sainte-Beuve lui écrivait, à propos de son article sur la conspiration de Cinq-Mars : «Heureuse l'histoire quand elle peut être écrite de la sorte, et que pas un pas ne s'y fait que sur un pavé neuf et sûr!»

[2] *Revue des Questions historiques*, t. IV, p. 92, 1er janvier 1868; t. VI, p. 146, 1er janvier 1869, et t. IX, p. 77, 1er juillet 1870.

Cinq rapports ont été publiés dans le *Bulletin* du Comité; une seconde série, qui portait, entre autre sujets, sur les papiers du président Hénault, devait paraître à son tour, mais la publication n'en a pas été faite, malgré les conclusions favorables de M. de Pastoret. Voy. le procès-verbal du 17 décembre 1855, p. 59.

Digitized by Google

d'honneur; il n'accepta cette distinction que dix ans plus tard (août 1861), et ne reçut qu'en janvier 1875 le titre d'officier de l'instruction publique.

A cette époque, le VIIe volume des *Lettres de Richelieu* venait enfin de nous être livré; il conduisait le lecteur jusqu'à la mort du cardinal et donnait les suppléments pour le recueil entier. Toutefois la tâche de M. Avenel n'était pas encore tout à fait terminée. Il lui restait à réunir en un dernier tome les documents découverts trop tard et à y joindre la table analytique, appendice indispensable d'une correspondance aussi volumineuse. La mort, rarement si clémente pour les travailleurs, lui permit d'achever la préparation de ce volume, sinon sa publication. Jusqu'au mois de février 1875, il put corriger les feuilles déjà livrées à l'imprimerie et continuer l'établissement de la table. Puis, quand les forces lui firent défaut, l'intelligence restant toujours aussi active, aussi lucide, il eut tout le loisir de donner ses instructions à l'ami dévoué qui s'offrait pour le suppléer dans l'achèvement de sa tâche, et dont le nom fut accueilli avec empressement par le Ministère[1]. Ayant remis ses pouvoirs en des mains si dignes, M. Avenel ne songea plus qu'à couronner par une belle fin cette existence qui avait été si longue et si bien remplie. Le dévouement de ses enfants, les secours de la religion l'aidèrent à supporter les dernières douleurs, et ce fut en toute paix que s'éteignit notre regretté et vénéré collaborateur.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

[1] M. Tamizey de Larroque, que M. Avenel présentait dans un de ses derniers volumes comme «l'une des meilleures et des plus sûres espérances de la science, un des plus actifs et des plus habiles investigateurs des sources de l'histoire.»

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société d'émulation du département de l'Allier. — *Bulletin*, tome XII. Moulins, 1873, in-8°, avec planches.

Une campagne de Louis XI. La ligue du bien public en Bourbonnais (mars-juillet 1465), par M. A.-M. Chazaud. P. 23 à 184.

L'ancienne académie de musique à Moulins, par M. l'abbé Melin. P. 185 à 195.

Poésies de Villiet-Marcillat, par M. J. Benoid-Pons. P. 196 à 204.

L'église triomphante, poëme de Claude Billard de Courgenay. Analyse, étude critique et philologique, par M. H. Faure. P. 240 à 300.

Notice sur M. Gabriel Dufour, par M. J. Auger. P. 317 à 330.

Le département de l'Allier en 1793-1794. Rapports de Jean Garnier, publiés par M. A.-M. Chazaud. P. 331 à 418.

Jaquemart. Reconstruction en 1656, fonte et inscriptions des cloches. P. 419 et 420.

Découverte de timbres antiques dans la commune de Montoldre (Allier). Notice par M. Bertrand. P. 533 à 540.

Un procès au présidial de Moulins en 1687 : Jacques Fauconnier contre les demoiselles Ducarruge, par M. Bardoux. P. 541 à 551.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. — *Mémoires*, tome III. Cannes, 1873, in-8°.

Chronologie des abbés de Lérins, par M. l'abbé Tisserand. P. 19 à 38, 135 à 152.

Notice sur M. Victor Petit, par M. A. Macé. P. 39 à 44.

Du R. P. Denys Faucher, prieur de Lérins, par M. H. Tournaire. P. 63 à 98.

Digitized by Google

De quelques sociétés littéraires et clubs en Angleterre, par M. E. Galichon. P. 108 à 123.

Différence entre le théâtre de Racine et celui de Corneille, par M. Evrat. P. 124 à 134.

La pièce aux cent florins de Rembrandt, par M. E. Galichon. P. 153 à 160.

Rapport sur les travaux de la Société en 1872, par M. A. Macé. P. 297 à 304.

Éphémérides cannoises, 1870-1871, par M. A. Macé. P. 304 à 326.

Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. — Mémoires, tome IV. Cannes, 1874, in-8°.

Chronologie des abbés de Lérins (suite), par M. l'abbé Tisserand. P. 61 à 125.

Notice sur l'épigraphie romaine de Vence et de ses environs, par M. Edmond Blanc. P. 126 à 200.

Causeries sur le théâtre, par M. Ed. Lafond. P. 231 à 283.

Étude littéraire sur une traduction des œuvres de Virgile, en vers français du XVIe siècle, par Robert et Anthoine Lechevalier, sires d'Agneaux, de Vire, en Normandie, par M. l'abbé Lalanne. P. 284 à 320.

Éphémérides cannoises, 1872-1873, par M. A. Macé. P. 321 à 339.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. — Annales, tome III. Nice, 1875, in-8° avec planches.

La vida de Sant Honorat. Légende en vers provençaux, par M. R. Féraud, troubadour niçois du XIIIe siècle. — Notice sur l'auteur et sur son œuvre, par A.-L. Sardou; texte dudit poëme. P. V-XX et 1-214.

Étude sur les sépultures gallo-romaines dans les Alpes-Maritimes, du IIIe au VIe siècle, par M. F. Brun. P. 215 à 221.

Recherches archéologiques sur le château de Nice, par M. Gény. P. 222 à 241.

Étude sur l'établissement et la résidence des israélites en la ville de Nice, par M. Gallois-Montbrun. P. 242 à 258.

Deux actes mémorables de patriotisme des Antibois, par M. l'abbé Tisserand. P. 259 à 270.

Problème de géographie historique, par M. A.-L. Sardou. P. 271 à 283.

Digitized by Google

Tombeaux antéhistoriques du Mont-Agel, par M. Chambrun de Rosemont. P. 284 à 286.

Machiavel et Savonarole. — Étude historique, par le Dr Macario. P. 287 à 297.

Des causes régulatrices du taux des loyers, par M. Ed. Corinaldi. P. 298 à 304.

Nécrologie. — Notice sur M. le Dr Giraud, par M. A.-L. Sardou. P. 317 à 320.

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche. — Bulletin n° 8, 1874. Privas, 1875, in-8°.

Marguerite de Surville, sa vie, ses œuvres, ses descendants, devant la critique moderne, par M. Eugène Villedieu. P. 83 à 318.

Les poésies de François Valeton d'Aubenas, manuscrit original du XVIIe siècle, par M. Henri Vaschalde. P. 319 à 341.

Le nid de l'oiseau, poésie, par M. L. Grasset. P. 342 et 343.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. — Mémoires. Années 1874-1876. Marseille, 1876, in-8° avec planches.

Inauguration du canal maritime de Suez, par M. Berteaut. P. 1 à 9.

Notice sur quelques monnaies et médailles acquises par le musée numismatique de Marseille de 1870 à 1875, par M. Laugier. P. 37 à 73.

Compte rendu sommaire de l'exercice 1873-1874, par M. l'abbé Dassy. P. 75 à 82.

Notice sur une médaille du grand maître de Rohan, par M. l'abbé Boyer. P. 95 à 105.

Des sciences dans leurs rapports avec le droit, par M. Gustave Rousset. P. 107 à 122.

La folie, le crime et la peine de mort aux points de vue de la morale et du droit social, par M. le Dr Ev. Bertulus. P. 149 à 192.

Le bâton (suite), par M. A. Laforet. P. 193 à 278.

Les inondés, poésie, par M. E. Parrocel. P. 279 et 280.

La poésie française et la poésie provençale, par M. G. Rousset. P. 281 à 298.

Séance publique du 23 janvier 1876.

L'unité des sciences, par M. l'abbé Aoust. P. 299 à 308.

L'histoire de la charité à Marseille, par M. Octave Teissier. P. 309 à 321.

Éloge de M. Audiffret, par M. H. Matabon. P. 327 à 336.

Digitized by Google

L'immensité, poésie, par M. Meynier. P. 341 à 346.

L'art à Florence du temps du Dante, par M. L. Méry. P. 347 à 354.

Société des antiquaires de Normandie. — *Bulletin.* Années 1870, 1871, 1872 et 1873. Tome VI, Paris et Caen, in-8°.

Rapport de M. Ch. Gervais sur le manuscrit de M. Le Vaillant de La Fieffe, relatif aux verreries de la Normandie et aux gentilshommes verriers. P. 44 à 55.

Lettre de M. l'abbé Do sur l'apostolicité des églises, par M. l'abbé Chevalier. P. 57 à 59.

Compte rendu d'un article biographique de M. Samuel Frère, sur M. Charma, par M. Renault. P. 62 à 67.

Compte rendu d'une brochure de M. l'abbé Tapin sur saint Thomas de Cantorbéry, par M. Gaston Le Hardy. P. 68 à 71.

Le fusil primitif, par M. Eug. de Sainte-Beuve. P. 72 à 74.

Pierre tombale d'un abbé de Jumiéges au XIIIe siècle, retrouvée à Caudebec, par M. E. Guéroult. P. 75 à 78.

Découverte d'un columbarium, par M. J. Roger. P. 78 et 79.

Lecture faite par M. Rœssler sur les antiquités du Havre. P. 80 à 88.

Rapport de M. Desportes sur les Antiquités rouennaises de M. Thaurin. P. 131 à 133.

Habitations lacustres de la Savoie, par M. L. Rabut. — Rapport de M. Albert Trochon. P. 135 et 136.

Les porches de nos édifices, à propos du porche du Bosc-Bordel (Seine-Inférieure), par M. l'abbé Cochet. P. 137 à 148.

Le château de Courteilles. — L'église d'Épaignes et sa statue de saint Christophe. — Les confréries de charité, par M. R. Bordeaux; rapport de M. Albert Trochon. P. 149 à 155.

Lettre de M. Louis Duval sur la capture du sieur Dutailly. P. 155 à 159.

Lettre de M. l'abbé Cochet sur un théâtre romain. P. 159 et 160.

Note de M. de Brécourt déterminant l'emplacement où ont été découvertes les poteries qu'il offre à la Société. P. 160 et 161.

Notice sur une pierre-limite de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, par M. l'abbé Cochet. P. 161 à 166.

Rapport de M. Gervais sur les monnaies découvertes aux Vignets de Formigny. P. 166 à 169.

Extrait d'une lettre sur les monnaies de Formigny. P. 169 à 174.

Notes pour servir à l'histoire des livres à Lisieux, par M. Ch. Vasseur. P. 174 à 180.

Digitized by Google

De l'enquête franque et des origines du jury, par M. Ch. Hettier. P. 228 à 252.

Robert de Floques, bailli d'Évreux et capitaine de Conches, ou l'expulsion des Anglais de la Normandie, par M. Semelaigne. — Compte rendu par M. Eug. de Sainte-Beuve. P. 252 à 268.

Essai sur les villes fondées dans le sud-ouest de la France aux XIIIe et XIVe siècles sous le nom générique de bastides, publié par M. Curie-Seimbre dans le Xe volume des *Mémoires de la Soc. arch. du midi de la France*. Compte rendu par M. Launay. P. 272 à 276.

Études comparatives et classification des édifices religieux du midi de la France antérieurs au XIe siècle, par M. Henri Révoil. Compte rendu par M. Levalley-Duperroux. P. 276 et 277.

Complainte de Guillaume Longue-Épée, éditée pour la première fois par M. Jules Lair, par M. G. Le Hardy. P. 277 à 279.

Voies romaines. — Les chemins de Bayeux et de Vieux à Jublains. — L'établissement romain de la Villette, par M. J. Tirard. P. 289 à 298.

Découverte de monnaies à Authie, par M. Ch. Gervais. P. 278 à 301.

Lettre de M. A. Le Breton sur une découverte de médailles faite à Formigny. P. 301 et 302.

Lettre de M. Duval sur une découverte de médailles faite à Moulineaux. P. 302 à 308.

Note de M. Ch. Gervais sur une pièce d'or de Lucius Vérus. P. 308 et 309.

Quittance du bourreau de Falaise qui avait pendu une truie infanticide. Communication faite par M. Desnoireterres. P. 309 et 310.

Église de Soliers. — Plaque commémorative à la mémoire des cinq frères Lefebvre, tous cinq prêtres, etc. P. 310 et 311.

Séance publique du 1er décembre 1873.

Discours de M. Guizot. P. 322 à 327.

Résumé de l'histoire de la Société durant l'année 1872-1873, par M. E. Chatel. P. 327 à 345.

Notice sur M. de Caumont, par M. Cauvet. P. 345 à 358.

Quelques vers de circonstance, par M. Julien Travers. P. 358 et 359.

Journal manuscrit d'un sire de Gouberville et du Mesnil-au-Var, gentilhomme campagnard au Cotentin, de 1553 à 1562. Compte rendu par M. Gustave Dupont. P. 373 à 392.

Un manuscrit bourguignon égaré en Normandie. — Compte rendu par M. E. de Beaurepaire. P. 392 à 402.

Étude archéologique sur l'église de l'abbaye de Longues (diocèse de Bayeux), par M. P. de Farcy. P. 402 à 416.

Digitized by Google

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Caen. — Congrès archéologique de France, XLe session. Séances générales tenues à Châteauroux en 1873. Paris, Tours, 1874, in-8° avec planches.

Séance d'ouverture du 10 juin 1873.

Discours de M. de Cougny. P. 2 à 6.

Aperçu de l'histoire de Châteauroux et sur les lieux que devra visiter le Congrès, par M. Fauconneau-Dufresne. P. 7 à 13.

Mémoire de M. de Beaufort. P. 14 à 33.

Monuments celtiques de l'arrondissement du Blanc, par M. l'abbé Voisin, p. 34 à 73.

L'antiquaire hagiologue, par M. Roubet. P. 73 à 79.

Séance du 11 juin 1873.

Mémoire de M. l'abbé Voisin. P. 79 à 83.

Existe-t-il des cavernes à ossements? Ont-elles été explorées? par M. l'abbé Damourette. P. 83 et 84.

Pourrait-on, d'après l'étymologie des noms des diverses localités, indiquer celles dont l'origine remonte aux époques celtique, gallo-romaine ou franke, par M. l'abbé Damourette. P. 84 à 87.

Topographie et monuments gallo-romains de l'arrondissement du Blanc, par M. l'abbé Voisin. P. 87 à 124.

Grottes de la Marne, par M. Joseph de Baye. P. 124 à 128.

Le bronze dans l'ouest de l'Europe aux temps préhistoriques, par M. de Cessac. P. 129 à 144.

Des Marges, Mardelles ou Margelles, par M. Guillard. P. 144 à 183.

Recueil des inscriptions gallo-romaines des départements du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et de la Nièvre, par M. Buhot de Kersers. P. 183 à 264.

Séance du 12 juin 1873.

Rapport sur les voies romaines dans les environs d'Argenton, par M. Lenseigne. P. 267 à 293.

De l'invasion romaine et de l'établissement du camp de Vercingétorix dans le Berry, sur la colline où se trouve placée la ville de la Châtre, par M. Mauduit. P. 294 à 304.

Des voies romaines situées dans l'arrondissement d'Issoudun (Indre), par M. Guillard. P. 304 à 340.

Notice sur la basilique de Tébessa (Algérie), par M. de Laurière. P. 344 à 355.

Digitized by Google

Monnaies du moyen âge et de l'ère moderne, trouvées dans l'arrondissement du Blanc, par M. l'abbé Voisin. P. 356 à 368.

Séance du 13 juin 1873.

Rapport sur l'excursion faite à Déols par le Congrès, le 11 juin 1873, par M. de Salier. P. 370 à 405.

Note de M. Rouëde sur les dernières découvertes numismatiques faites dans le département de l'Indre. P. 405 à 407.

Excursions de saint Martin, évêque de Tours, en Berry, par M. l'abbé Damourette. P. 407 à 485.

Du symbolisme dans les monuments religieux du Berry, par M. l'abbé Damourette. P. 485 à 494.

Note sur la signification symbolique des sujets de chasse représentés sur le tombeau de saint Ludre dans la crypte de Déols, et sur le tombeau de Javarzay, par M. Lenail. P. 496 à 499.

Quelle est la signification des emblèmes du soleil et de la lune, figurés de chaque côté de la tête du défunt, sur une dalle tumulaire du musée de Châteauroux? par M. l'abbé Damourette. P. 500 à 504.

Note sur un ancien camp situé en la commune de Sassierges, au lieu dit Blard, par M. Guillard. P. 504 à 506.

Les arbres généalogiques de l'Hôtel-Dieu d'Issoudun, par M. Damourette. P. 507 et 508.

A quelle époque remontent les archives municipales des principales villes de la région? En signaler les documents historiques les plus importants, par M. Fauconneau-Dufresne. P. 509 à 513.

Note de M. Hubert. P. 513 à 536.

Hôtels-Dieu, Charités, Léproseries, par M. l'abbé Damourette. P. 536 à 545.

Chapelle Saint-Marc, par M. l'abbé Damourette. P. 545 à 550.

Mémoire de M. Barboux. P. 550 à 559.

Note sur le mot *donataire*, par M. Lenail. P. 559 à 562.

Séance du 14 juin 1873.

Note sur les confréries établies à Châteauroux sous les dénominations de Saint-Blaise, de Saint-Sébastien et du Saint-Sacrement, par M. Guillard. P. 563 à 576.

Note sur le cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Vierzon, par M. Daiguson. P. 576 à 606.

Mémoire sur l'unité de style dans les édifices religieux, par M. Lenail. P. 606 à 614.

Séance de clôture du 14 juin 1873.

Origine de la famille d'Hervé de Buzançais, par M. l'abbé Damourette. P. 621 et 622.

Digitized by Google

Les seigneurs du Berry, par M. l'abbé Damourette. P. 622 à 626.

Note à propos de la statuette chinoise trouvée à Argenton, par M. l'abbé Voisin. P. 626 à 628.

Un mot sur *Gergovia Boïorum*, par M. Roubet. P. 628 à 634.

Observation sur l'importance archéologique des pierres sculptées qui existent dans les murs de l'église de Chabris (Indre); ancienneté de cette localité, par M. Guillard. P. 634 à 648.

Note sur la croix de Sainte-Sévère, par M. Martial Boucheron. P. 648 à 650.

Hôtel-Dieu d'Issoudun, par M. Bouet. P. 657 à 675.

Notes et croquis par M. Bouet. P. 675 à 689.

Argenton, Saint-Marcel, par MM. Laurière et Lenail. P. 690 à 715.

Église de Saint-Génitour, au Blanc, par M. Lenail. P. 715 à 718.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, à Caen. — Congrès archéologique de France, 41e session. Séances générales tenues à Agen et à Toulouse en 1874. Paris, Tours, 1875, in-8° avec planches.

I. — Congrès d'Agen.

Séance du 8 juin. — L'archéologie préhistorique du haut Agenois (âge de la pierre), par M. Ludomir Combes. P. 3 à 12.

Étude sur l'âge de pierre, d'après les découvertes faites dans la région nord et nord-est de Lot-et-Garonne, et sur la valeur chronologique et artistique des silex ouvrés, recueillis à la surface du sol, par M. l'abbé Landesque. P. 13 à 32.

Note sur les silex taillés trouvés à Mérigou, par M. le Dr de Gauléjac. P. 32 à 38.

Mémoire sur les fouilles de Bapteste, par M. Faugère-Dubourg. P. 38 à 56.

Antiquités gallo-romaines du département de Lot-et-Garonne, par M. Tholin. P. 56 à 63.

Séances du 10 juin. — Rapport sur l'excursion du congrès archéologique aux ruines de Bapteste, par M. le Dr Bourousse de Laffore. P. 65 à 159, 172 à 276.

Caractère des grandes églises romanes du département de Lot-et-Garonne. — Types principaux des petites églises romanes, par M. Tholin. P. 160 à 168.

Visite aux monuments d'Agen. — Compte rendu par M. Tholin. P. 168 à 172.

Superstitions qui s'attachent dans les temps historiques et chez les

Digitized by Google

peuples civilisés aux objets de l'âge de pierre, par M. Cartailhac. P. 177 à 179.

Bastides du département de Lot-et-Garonne, par M. Tholin. P. 179 à 203.

De l'origine de la voie clermontoise, par M. Moulenc. P. 203 à 209.

Limite des Nitiobriges du côté des Tolosates, par M. Moulenc. P. 209 à 219.

Note sur un monument romain, connu sous le nom de *Roc de la pile*, situé près de Duravel (Lot), par M. Castagné. P. 219 à 222.

Note sur la borne milliaire de Roudoulous, près d'Agen, par M. A. Magen. P. 222 à 227.

II. — Congrès de Toulouse.

Séances du 2 juin. — Rapport sur la visite du muséum d'histoire naturelle (galerie d'anthropologie), par M. le comte de Chasteignier. P. 233 à 236.

Appréciation de l'ouvrage d'Herzog : *Histoire de la Gaule narbonnaise*, par M. Ed. Barry. P. 243 à 248.

3 juin. — Excursion à Saint-Bertrand-de-Cominges et à Valcabrère. — Rapport par M. Jules de Laurière. P. 249 à 326.

Séances du 4 juin. — Visite du Congrès aux hôtels de la Renaissance. — Rapport par M. le baron de Verneilh. P. 327 à 347.

Rapport de M. Lapierre sur les archives départementales de la Haute-Garonne. P. 347 à 351.

De la restauration des églises à propos des travaux exécutés récemment à l'intérieur de Saint-Salvi d'Albi, par M. Crozes. P. 352 à 356.

Roman et patois, étude par M. de Combettes-Labourelie. P. 357 à 366.

Proverbes moraux, sentencieux, philosophiques. P. 367 à 381.

Proverbes sur l'amour, le mariage, etc. P. 381 à 385.

Le palais de justice et l'ancienne maison des Carmes à Albi, par M. Crozes. P. 385 à 391.

Séance du 5 juin. — Rapport sur la visite du Congrès au musée des antiques, par M. le baron de Rivières. P. 392 à 395.

Causerie sur la numismatique languedocienne, par M. Chalande. P. 395 à 397.

Séance du 6 juin. — Rapport de M. l'abbé Carrière sur la visite du Congrès aux églises du Tarn et de Saint-Sernin. P. 397 à 413.

Rapport sur la découverte de peintures murales du XIVe siècle, à la cathédrale de Cahors, par M. Calmon. P. 413 à 424.

Mémoire sur les ouvrages de fortification des oppidum gaulois de Murcens, d'Uxellodunum et de l'Impernal (Luzech) situés dans le département du Lot. P. 427 à 538.

Collection de M. le baron d'Agos à Tibiran (Hautes-Pyrénées). P. 539 à 567.

Digitized by Google

Anciens vêtements sacerdotaux, par M. le baron de Rivières. P. 567 à 572.

Société des antiquaires du Centre. — Mémoires, 1873-1874, tome V. Bourges, 1875, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de la Société pendant les années 1873 et 1874, par M. A. Buhot de Kersers. P. I-XVII.

Sépulture gauloise du séminaire de Saint-Célestin, à Bourges, par M. A. de La Chaussée, avec deux lettres de M. l'abbé Cochet. P. 1 à 11.

Rapport sur le classement des monuments historiques du département du Cher, par M. Buhot de Kersers. P. 13 à 36.

Sépulture gallo-romaine de Fontillet, commune de Berry-Bouy (Cher), par M. Ch. de Laugardière. P. 37 à 64.

Villa romaine découverte à Thizay (Indre), par M. Albert des Méloizes. P. 65 à 81.

Épigraphie romaine dans le département du Cher, par M. A. Buhot de Kersers. P. 83 à 96.

Notes et procès à propos des murs de Saint-Hippolyte, à Bourges, par M. E. Toubeau de Maisonneuve. P. 97 à 106.

Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry, par M. Paulin Riffé. P. 107 à 322.

Bulletin numismatique, par M. A. Buhot de Kersers. P. 323 à 353.

Société d'archéologie du département de Constantine. — Recueil des notices et mémoires, 2e série, VIIe volume (XVIIe vol. de la Collection). 1875. — Constantine, Alger, Paris, 1876, in-8° avec planches.

Excursion archéologique dans les cercles de Guelma, de Souk-Ahras et de la Calle, par le Dr V. Reboud. P. 1 à 54.

Ordre des inscriptions nouvelles ou déjà connues, reproduites dans les planches, par M. le Dr V. Reboud. P. 55 à 58.

Tableau général des localités où l'on a découvert des inscriptions libyques, par M. le Dr V. Reboud. P. 59 et 60.

Note sur les vestiges d'un monument découvert à Constantine, dans la rue Combes, auprès de la mosquée de Si-Hamouda, par M. le colonel Brunon. P. 61 à 65.

Vestiges d'un monument découvert à Constantine, dans la rue Combes, auprès de la mosquée de Si-Hamouda, par M. Meister. P. 66 à 68.

Bibliographie carthaginoise, par M. E. de Sainte-Marie, p. 69 à 110.

Étude sur l'oasis de Négrine et les ruines de Besseriani (*ad majores*), par M. Baudot. P. 111 à 126.

Digitized by Google

Ruines romaines de Bir-Mohammed ben Jounes, situées au sud-ouest de Négrine, par M. Parisot. P. 127 à 130.

Notice sur l'emplacement d'un édifice ancien à Carthage (*temple de Baal, Curie, couvent de Salomon, Basilique «restituta» et divers thermes*), par M. E. de Sainte-Marie. P. 131 à 139.

Le Sahara de la province de Constantine (2e partie), par M. M. Ragot. P. 141 à 326.

Inscriptions relevées aux environs de Khenchela et de Sétif, par M. A. Goyt. P. 327 à 338.

Inscriptions recueillies dans la province, par MM. Costa, Jauze, Nicolas, Dufour et Walter, en 1874 et 1875, et communiquées par M. Costa. P. 339 à 348.

Notice sur une inscription découverte à la Robertsau, par M. Vasseur. P. 349 et 350.

Inscriptions de la Numidie et de la Mauritanie sétifienne, par M. A. Poulle. P. 351 à 440.

Lettre de M. E. Masqueray sur quelques inscriptions trouvées à Thamgad. P. 441 à 447.

Nécrologie. — Note sur M. P.-W. Ragot. P. 449 à 452.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.— Mémoires, 3e série, tome Ier, années 1871-1873. Dijon, Paris, 1873, in-8°.

Partie des lettres.

Correspondance inédite du président Bouhier avec le professeur Bourguet, de Neufchâtel, par M. J. Tissot. P. 1 à 26.

J.-J. Rousseau, ou un lauréat de l'Académie de Dijon, par M. J. Tissot. P. 27 à 170.

M. Foisset, par M. Henri Beaune. P. 171 à 234.

Gervinus, par M. Duméril. P. 235 à 260.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Mémoires, 3e série, tome II, année 1874. Dijon, 1874, in-8°.

Partie des lettres.

Influence des jésuites considérés comme missionnaires, sur le mouvement des idées au XVIIIe siècle, par M. A. Duméril. P. 1 à 33.

Voltaire et ses contemporains bourguignons, par M. Mignard. P. 35 à 190.

Voltaire et l'administration du pays de Gex, par M. Henri Beaune. P. 191 à 242.

Digitized by Google

Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville, par M. J. Simonnet. P. 243 à 287.

Des forêts et des rivières banales, par M. Denis Serrigny. P. 289 à 299.

Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). — *Bulletin*, 11e année, 1874. Semur, 1875, in-8° avec planches.

Emplacement d'un château mérovingien à Ruffey-Menhir de Montigny-Saint-Barthélemy. — La Chaudière de la fée en Gallafre, par M. Bruzard. P. 71 à 76.

Généalogie de la famille Le Clerc de Buffon, par M. L. P. Desvoyes. P. 77 à 105.

Société dunoise. — *Archéologie, histoire, sciences et arts.* — *Bulletin*, t. II (1870-1874). Châteaudun, 1875, gr. in-8° avec planches.

Mémoires.

Peintures murales à Saint-Valérien de Châteaudun, par M. l'abbé Marquis. P. 29 à 36.

Tumulus sans monument intérieur aux Monts-Gasteau, à Saint-Denis-les-Ponts, près Châteaudun (âge de pierre), par M. l'abbé Marquis. P. 45 à 51.

Une découverte dans la commune de Saint-Denis-les-Ponts, par L.-D. Coudray. P. 52 à 55.

Lettre authentique du comte Eudes II au roi Robert (1023 à 1024), par M. l'abbé Marquis. P. 56 à 58.

Note sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Lomer de Blois publiée par M. Dupré, par M. l'abbé Marquis. P. 58 à 60.

Les siéges et incendies de la ville de Châteaudun, par M. H. G... P. 65 à 74.

Inscriptions funèbres qui se lisent sur deux tombes remarquables, dans les cryptes de l'Hôtel-Dieu, par M. l'abbé Marquis. P. 100 à 106.

Cochereau, par M. L.-D. Coudray. P. 109 à 114.

L'église de la Madeleine, par M. L.-D. Coudray. P. 119 à 128, 134 à 146, 166 à 176, 206 à 217.

Molitard, souvenir historique du VIIe siècle, par M. l'abbé Marquis. P. 147 à 151.

Essai sur l'enseignement de la géographie, par M. H. Gougeon. P. 177 à 184.

Réjouissances publiques à Châteaudun à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle (Extrait des archives de la ville de Châteaudun). P. 197 à 200.

Digitized by Google

Note sur l'incendie de Châteaudun en 1723, par M. J. P... P. 218 à 220.

Copie des lettres du duc Charles d'Orléans conférant à Jehan, bastard d'Orléans, le comté de Dunois, en échange des chastellenies de Romorantin et Millançay et du comté de Vertus. P. 227 à 229.

Tablettes de Saint-Avit (2e partie), par M. R. S... P. 230 à 252.

Les principes du beau dans la nature et dans les arts, par M. H. Gougeon. P. 261 à 276.

Notice sur la châtellenie de Courtalain, par M. E. Lefèvre. P. 279 à 325.

Topographia abbatiæ S. Florentini Bonævalis, par M. V. Bigot. P. 330.

Introduction à l'histoire de l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, par M. V. Bigot. P. 331 à 381.

Notice sur M. Émile Mabille, par M. Zotenberg. P. 387 à 389.

Société académique de Brest. — *Bulletin*, 2e série, t. II, 1874-1875. Brest, 1875, in-8°.

Compte rendu des travaux de l'année, par M. L. Dauriac. P. XIII à XXIII.

Recherches historiques et littéraires sur l'usage de certaines algues, par M. Mauriès. P. 1 à 43.

Étude historique sur les Ordalies ou épreuves judiciaires, vulgairement appelées *Jugements de Dieu*, par M. V. Saillet. P. 44 à 121.

Projets de l'enseigne de vaisseau Rivoire contre le port de Brest, sous le Consulat, par M. P. Levot. P. 122 à 161.

Découverte d'une station préhistorique dans le département de la Seine, par M. P. Carbonnier. P. 162 à 171.

Notes de campagne. Station des mers de Chine et du Japon, effectuée à bord de la corvette *le Cosmao*, par M. E. Lavise. P. 172 à 224.

Un bouquet de légendes par M. O. Pradère : la légende de saint Christophe, la légende des plantes, la dernière hirondelle, Rose de Gueldre, la perle de la Vierge, la rose et le bengali. P. 225 à 255.

Inauguration du musée des beaux-arts à Brest. Allocution de M. P. Levot. P. 256 à 260.

Notice sur Vincent de Montpetit, peintre du XVIIIe siècle, par M. O. Pradère. P. 261 à 303.

Analyse du mémoire de M. le Dr A. Puech sur les origines de l'homme, d'après le système de Darwin, par M. A. Riou. P. 304 à 320.

Le vaisseau *le Vétéran* à Concarneau, par M. P. Levot. P. 321 à 335.

La légende de saint Éloi, par M. F.-M. Luzel. P. 336 à 347.

Les ruines et les jardins Farnèse sur le mont Palatin, par M. Le Guen. P. 348 à 377.

Digitized by Google

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. — *Mémoires*, 7e série, tome VII. Toulouse, 1875, in-8°.

Inscriptions et belles-lettres.

De quelques livres imprimés au xve siècle sur des papiers de différents formats, par M. Desbarreaux-Bernard. P. 49 à 78.

Buvettes et festins des Capitouls à Toulouse, par M. Victor Fons. P. 95 à 114.

Un drame religieux de Calderon de la Barca, par M. Victor Molinier. P. 115 à 142.

Note sur l'enceinte primitive de Toulouse, par M. Ad. Baudouin. P. 156 à 168.

Note sur trois lettres inédites du cardinal de Richelieu, conservées au château de Pinsaguel, par M. Roschach. P. 245 à 258.

Moralistes et romanciers du xviiie siècle : Lesage, par M. Delavigne. P. 332 à 347.

Vie de sainte Marguerite en vers romans, publiée par M. Noulet. P. 348 à 371.

La crise agricole dans les pays à céréales. — Étude économique sur la Haute-Garonne, par M. Théron de Montaugé. P. 393 à 425.

Un conflit en 1782 entre le capitoulat de Toulouse et le parlement de la même ville. Récit et appréciation des faits, au point de vue de la séparation du pouvoir administratif et judiciaire, par M. Rozy. P. 479 à 498.

Henri d'Aguesseau, intendant de Languedoc (1673-1685), par M. Roschach. P. 576 à 592.

Société archéologique de Touraine. — *Mémoires*, tome XXIV. Tours, 1874, in-8°.

Histoire de l'abbaye de Marmoutier par dom Edmond Martène, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, publiée pour la première fois et annotée par M. l'abbé C. Chevalier et formant le tome Ier de cette histoire, xii-591 pages.

Société archéologique de Touraine. — *Bulletin*, tome III. Tours, 1874, in-8°, avec planches.

Les souterrains du château de Loches, par M. E. Gautier. P. 29 à 58

Les reliques de saint Martin aux xvie et xviie siècles, par M. Dorange. P. 59 à 65.

Pièce relative à la construction du château d'Amboise, communiquée par M. A. Boulay de la Meurthe. P. 66 à 69.

Digitized by Google

Procès-verbal de l'ouverture des tombeaux ou sépulcres des saints Ours, Senoc et Gratien, communiqué par M. A. Boulay de la Meurthe. P. 70 à 80.

Extrait du Nécrologe de l'église collégiale de Notre-Dame de Loches, communiqué par M. A. Boulay de la Meurthe. P. 81 à 88.

Rapport sur l'exécution de la tombe de M. l'abbé Bourassé, par M. G. Guérin. P. 97 à 99.

M. Émile Mabille, par M. H. Zotenberg. P. 100 à 102.

Hildebert de Lavardin, archevêque de Tours, par M. le comte de Déservillers. P. 103 à 171.

Hardouin de Bueil, évêque d'Angers et baron de Châteaux (1398-1425), par M. P. Nobilleau. P. 172 à 176.

Académie delphinale. — Bulletin, 3e série, tome IX, 1873. Grenoble, 1874, in-8°.

Allocution à l'ouverture des séances de l'année 1873, par M. Gautier. P. 3 à 10.

Extrait des comptes rendus des publications reçues par l'Académie en 1873, par M. Gautier. P. 11 à 77.

Négociations relatives au rappel du parlement de Dauphiné en 1764, par M. de Rochas-Aiglun. P. 78 à 86.

Alexandrie et l'Égypte pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, par M. Fialon. P. 87 à 112.

Essai sur l'histoire de la romance, par M. F. Crozet. P. 113 à 127.

La morale de Plaute dans le *Rudens*, par M. C.-J. Jeannel. P. 128 à 152.

De Jaffa à Jérusalem; souvenir de voyage, 1869, par M. le comte Alphonse de Galbert. P. 158 à 183.

Discours de réception de M. C. Charaux. P. 190 à 209.

Académie delphinale. — Bulletin, 3e série, tome X, 1874. Grenoble, 1875, in-8°.

Diodore Rahoult et son œuvre, par M. Petit. P. 10 à 63.

Aèdes et rapsodes, par M. Fialon. P. 64 à 80.

Naxos et les établissements latins de l'Archipel, par M. E. Dugit. P. 81 à 337.

Un mot de philosophie médicale, par M. Maignien. P. 338 à 342.

Le premier mariage sur la terre, par M. Maignien. P. 343 à 348.

Étude d'esthétique, par M. Maignien. P. 349 à 387.

Digitized by Google

Épisodes de l'histoire des Burgondes, par M. E. Caillemer. P. 392 à 420.

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. — *Bulletin*, 3e série, tome VI (XVIIe de la Collection). Montbéliard, 1874, in-8°.

Documents historiques sur le Dauphiné, tout le volume, VIII-400 pages.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura.) — *Bulletin*, 14e année, 1873, Poligny, 1874, in-8°.

Étude historique sur le marquis de Pombal, par le baron Ed. de Septenville. Analyse par M. Cler. P. 143 à 147.

Le concours de littérature et de poésie, par M. Monin. P. 147 à 149.

Règles et statuts du noble jeu de l'arbalète de la cité impériale de Besançon (1608), communiqués par M. Prost. P. 169 à 174.

Le Dr Bonnet. Biographie par M. Sauria. P. 174 à 179.

Le vieux semeur, poésie par Mlle Mélanie Bourotte. P. 183 à 185.

Règlements et statuts portant réunion des trois jeux de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse en une seule compagnie établie en la cité royale de Besançon, etc., communiqués par M. Prost. P. 203 à 209, 234 à 240.

Inventaire des reliques et ornements de la chapelle de Tournay, fondée en l'église collégiale de Poligny, communiqué par M. Prost. P. 240 à 242.

A l'occasion de la libération du territoire, poésie, par M. Cler. P. 244 et 245.

Les châteaux royaux de Franche-Comté, en 1731, par M. Vayssière. P. 265 à 272.

Le chemin de fer interocéanique du Honduras, par le commandeur Napoléon Portalapi, traduit de l'italien par M. le Dr Bertherand. P. 297 à 311.

Influence de la disposition du mobilier scolaire sur la santé des enfants, par M. E. Girard, communiqué par M. le Dr Rouget. P. 312 à 314.

Huit ans de l'histoire de Salins et de la Franche-Comté, par M. Vayssière. P. 329 à 335.

Une sorcière en 1657, communiqué par M. Prost. P. 335 à 338.

Lettres de M. Mouslier, président de Sa Majesté Très-Chrétienne en Suisse, écrites à Messieurs du canton de Fribourg et aux États généraux des treize cantons, avec les réponses d'un conseiller du magistrat de Fribourg, par M. Perraud. P. 361 à 389.

Digitized by Google

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois. — Bulletin, tome XIV, 1875. Vendôme, 1875, in-8°, avec planches.

Rapport sur la découverte d'un polissoir faite dans la commune de Villerable, en 1874, par M. G. Launay. P. 20 à 23.

Aperçu historique sur le séjour du duc de Mercœur, cardinal de Vendôme, gouverneur de Provence, dans la ville d'Aix, par M. Sabatier. P. 24 à 33.

Lettres de rois de France aux habitants de Vendôme, par M. Ch. Bouchet. P. 34 à 57; 138 à 153.

Note contenant la description d'un volume ayant appartenu à Ronsard, une particularité tirée de son oraison funèbre et une pièce de vers de lui entièrement inédite, par M. P. Blanchemain. P. 58 à 68.

Épisode de l'invasion allemande dans le Perche, en novembre 1870. P. 124 à 137.

Documents sur l'église Saint-Laurent de Montoire, par M. Dupré. P. 154 à 170.

Le jugement dernier des animaux, par M. Ch. Bouchet. P. 185 à 204.

Rapport sur la découverte d'une ancienne sépulture à Villavard, par M. G. Launay. P. 219 à 224.

Histoire de la mobile de Vendôme, par M. de Maricourt. P. 225 à 291.

Un libéré de Fontevrault, poésie, par M. Ch. Chautard. P. 292 à 300.

Charles IV à Vendôme, par M. de Rochambeau. P. 313 à 320.

Journal d'un vigneron vendômois (1756-1810), publié par M. E. Nouel. P. 321 à 389.

La caverne du Carnute, poésie, par M. P. Blanchemain. P. 390 à 396.

Chronique, par M. E. Nouel. P. 121, 216 à 218, 311 et 312.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — Annales, tome XIX, année 1875. Saint-Étienne, 1875, in-8°.

Section des arts et belles-lettres.

Le Registre des maistres mareschaux et confrères de la confrairie de M. Sainct-Heloy, de Saint-Galmier, par M. le vicomte de Lastic-Saint-Jal. P. 26 à 32.

Excursions foréziennes sur le chemin de fer de Saint-Étienne à Montbrison, Boën, Couzan, Thiers, par M. le Dr Rimaud. P. 49 à 80, 92 à 123, 201 à 236, 303 à 322.

Programme des questions posées par la Société pour être traitées au Congrès provincial des orientalistes à Saint-Étienne, du 19 au 25 octobre 1875. P. 177 et 178.

Digitized by Google

Rapport de M. Chapelle sur un mémoire intitulé : «Usages locaux du canton de Saint-Genest-Malifaux (Loire)», par M. J. Barret. P. 283 à 287.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire publiés en 1875, dressé par MM. Auguste Chaverondier et E.-F. Maurice. P. 340 à 365.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Mémoires, tome XIV. Orléans, 1875, gr. in-8°.

Concours de 1869 et 1875. — Ouvrages couronnés.

Recherches historiques sur Romorantin, par M. Dupré. P. 3 à 64.

Élection de Thibaut d'Aussigny au siége épiscopal d'Orléans, par Mlle de Foulques de Villaret. P. 65 à 114.

Châtillon-sur-Loire. — Son histoire avant 1789, par M. l'abbé Th. Cochard. P. 115 à 196.

De la condition des hommes libres dans l'Orléanais au XIIe siècle, par M. René de Maulde. P. 197 à 226.

Étude historique sur la ville de Jargeau, par M. de Monvel. P. 227 à 295.

L'enseignement des lettres et des sciences dans l'Orléanais, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fondation de l'université d'Orléans, par Mlle de Foulques de Villaret. P. 299 à 440.

Étude sur les institutions municipales de Blois, par M. Dupré. P. 441 à 550.

L'École de Fleury-sur-Loire à la fin du Xe siècle et son influence, par M. Cuissard-Gaucheron. P. 551 à 716.

Monographie de Troô (Loir-et-Cher), étude topographique, historique et archéologique, par M. A. de Salies. P. 717 à 722.

Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. — Mémoires, 4e série, tome XVII, n° 4 (XLVIIIe volume de la Collection). Orléans, 1875, in-8°.

Section des lettres.

Une anthologie d'Horace, précédée d'observations sur la manière dont il convient de traduire aujourd'hui les poëtes, par M. Jules Loiseleur. P. 40 à 156.

Rapport sur l'anthologie d'Horace de M. J. Loiseleur, par M. E. Boutet de Monvel. P. 157 à 222.

Nouvelle découverte faite au hameau de Quatre-Clefs, notice de M. le Dr Cyprien Czajewski. P. 227 à 230.

Digitized by Google

Rapport, par M. Boutet de Monvel, sur l'ouvrage de feu M. Beaumarié, intitulé : *Le chien*. P. 254 à 274.

Menton. — Idylles, par M. L. de Vauzelles. P. 275 à 335.

Atelier de charnières romaines découvert à Orléans; notice par M. l'abbé Desnoyers. P. 336 à 340.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. — *Bulletin*, tome XXIII, 1872. Mende, 1872, in-8°, avec planches.

Première partie.

M. le général d'Aurelle de Paladines, poésie, par M. l'abbé Baldit. P. 146 à 149.

Deuxième partie.

Au maréchal Mac Mahon, poésie, par M. l'abbé Baldit. P. v à x.

Saint-Gervais, ancienne église paroissiale de la ville de Mende, par M. Ferdinand André. P. 5 à 34.

Documents communiqués par M. Benoît. P. 63 à 84.

Notice sur les juifs en Gévaudan, par M. Ferdinand André. P. 85 à 90.

La bête du Gévaudan, par M. Ferdinand André. P. 91 à 104.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. — *Bulletin*, tome XXIV, 1873. Mende, 1873, in-8°, avec planches.

Première partie.

Écarts de la jeunesse, par M. l'abbé Baldit. P. 288 à 292.

Deuxième partie.

Notice historique sur la ville de Marvejols, par M. L. Denisy. P. 57 à 277.

Les anciens pèlerins du Gévaudan, par M. Ferdinand André. P. 279 à 284.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère. — *Bulletin*, tome XXV, 1874. Mende, 1874, in-8°, avec planches.

Première partie.

Notice de M. Fabre sur les débris de l'âge de pierre trouvés dans la vallée du Lot. P. 21 et 22.

Le bon père de famille, poésie, par M. l'abbé Baldit. P. 254 à 259.

Digitized by Google

Deuxième partie.

Notice sur de nouvelles fouilles dans les dolmens de la Lozère, par M. L. de Malafosse. P. 5 à 18.

Documents sur l'histoire de Chirac, par M. Delaruelle. P. 89 à 100.

Société académique de Maine-et-Loire. — Mémoires, tome XXXI [1]. Angers, 1875, in-8°.

Troisième essai sur le canton de Longué et sur le bassin du Lathan, par M. E. Cornilleau. P. 1 à 132.

Observations sur le serment professionnel des anciens pharmaciens, par M. Ch. Menière. P. 133 à 151.

Le plus grand camée des temps modernes. — L'apothéose de Napoléon Ier, camée d'après Ingres, par M. A. David; note de M. A. Chabouillet. P. 152 à 166.

Progrès de la grammaire en France, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, par M. Arthur Loiseau. P. 167 à 264.

Société nationale académique de Cherbourg. — Mémoires. Cherbourg, Caen, 1875, in-8°.

Biographie de M. Jouanne, par M. de Pontaumont. P. XVII à XXVIII.

Biographie de M. Liais, par M. Ed. de la Chapelle. P. XXIX à XXXVI.

Biographie de M. Géhyn-Vérusmor, par M. Digard de Lousta. P. 1 à 8.

Voyage au Paradis terrestre, par M. de Pontaumont. P. 9 à 13.

Sonnets, par M. Louis Basset. P. 14 à 16.

Pièces inédites relatives à l'histoire de Cherbourg, par M. Digard de Lousta. P. 17 à 28.

Livre de raison des filles de la congrégation de Notre-Dame à Carentan, par M. de Pontaumont. P. 29 à 100.

Paysages, poésies, par M. Alex. Piédagnel. P. 101 et 102.

M. Malouet à Cherbourg, par M. de Pontaumont. P. 103 à 114.

Étude sur lord Byron, par M. A. Buchner. P. 115 à 135.

Normandie et Provence, par M. H. Jouan. P. 136 à 203.

De la fondation de l'ancien port de Cherbourg, par M. le marquis de Caligny. P. 204 à 211.

Jacques Cœur à Cherbourg, par M. Léopold Delisle. P. 212 à 217.

[1] Le tome XXXII est entièrement consacré aux sciences.

Digitized by Google

La seconde interdiction de *Tartuffe*, par M. Édouard Thierry. P. 218 à 251.

La duchesse Mazarin et le chevalier le Poupet de Courbeville, par M. de Pontaumont. P. 252 à 257.

De l'influence de la philosophie sur la législation française moderne, par M. Ed. de La Chapelle. P. 258 à 276.

La morale dans les fables de La Fontaine, par M. Ed. de La Chapelle. P. 277 à 287.

La gardienne d'enfants, poésie, par M. Ed. de La Chapelle. P. 288 à 294.

Les ouvriers militaires de la marine à la Grande Armée, par M. de Pontaumont. P. 295 à 301.

Les sépultures franques de la lande Saint-Gabriel, par M. H. Jouan. P. 302 à 314.

Deux misanthropes, Timon et Alceste, par Ch. Frigoult. P. 315 à 364.

Un mot sur Barfleur et Gatteville, par M. de Pontaumont. P. 365 à 368.

Le vieux Cherbourg, d'après les archives du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle, par M. l'abbé Leroy. P. 369 à 516.

Académie nationale de Reims. — Travaux, LIIIe volume, année 1871-1872. Reims, 1874, in-8°.

Séance publique.

Discours d'ouverture, par M. l'abbé Tourneur. P. 1 à 14.

Compte rendu des travaux des années 1871-1873, par M. Ch. Loriquet. P. 15 à 34.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. Vanier. P. 35 à 39.

Rapport sur le concours de législation, par M. Piéton. P. 40 et 41.

Rapport de M. Fanart sur les ouvrages hors concours, et en particulier les œuvres musicales de M. H. Dallier. P. 42 à 48.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Lesueur. P. 49 à 58.

L'émigration en Alsace, par M. Ach. Millien. P. 59 à 65.

Sciences.

De l'enseignement public en France comme principale cause de la crise actuelle, par M. l'abbé Gainet. P. 89 à 247.

L'instruction primaire à Reims, note pour servir à l'histoire du progrès de l'instruction primaire en France, par M. Ch. Loriquet. P. 249 à 264.

Littérature.

Mots du patois d'Aunis que l'on retrouve en Champagne, communication de M. Soullié. P. 333 à 336.

Études sur les tragédies de Racine, par M. Soullié. P. 337 à 485.

Digitized by Google

Poésie.

Psaumes VIII, XLV et CXLV, par M. F. Clicquot. P. 486 à 491.
Odes d'Horace : *Ad fontem Blandusiæ*, par M. F. Clicquot. P. 492.
Maître Corbeau, fable, par M. F. Clicquot. P. 493.
La Saint-Barthélemy, ode, par M. Soullié. P. 494 à 497.

Académie nationale de Reims. — *Travaux*, LIVe volume, année 1872-1873. Reims, 1874, in-8°, avec planches.

Histoire.

Autographes rémois ou relatifs à Reims, communication de M. Ed. de Barthélemy. P. 1 à 10.

Les petits mensonges de l'histoire, par M. Arthur Barbat de Bignicourt. P. 11 à 27.

Simple note sur le droit du seigneur, par M. Arthur Barbat de Bignicourt. P. 28 à 45.

Le siége et la destruction du très-fort château de Linchamps, par M. l'abbé V. Tourneur. P. 46 à 70.

Les massacres à Reims en 1792, par M. A. Barbat de Bignicourt. P. 71 à 101.

Précis historique et statistique de la commune d'Arcy-le-Ponsart, suivi de l'histoire de l'abbaye d'Igny, par M. Mercier. P. 102 à 239.

Histoire du Châtelet-sur-Retourne, de Bergnicourt, Alincourt, Mondrégicourt et Épinois, par M. l'abbé Th. Portagnier. P. 241 à 554.

Académie nationale de Reims. — *Travaux*, LVe volume, année 1873-1874, n°s 1 et 2. Reims, 1875, in-8°.

Séance publique.

Discours d'ouverture, par M. Piéton. P. 1 à 10.

Compte rendu de l'année 1873-1874, par M. Ch. Loriquet. P. 11 à 28.

Commission d'histoire. — Rapport de M. Fanart. P. 29 à 33.

Commission d'archéologie. — Rapport de M. Givelet. P. 34 à 36.

Rapport de M. Soullié sur le concours de poésie. P. 37 à 42.

Nécrologie.

Discours de M. Piéton sur la tombe de Mgr Landriot. P. 61 à 63.

Littérature.

Le goût des livres, par M. Diancourt. P. 65 à 85.

Digitized by Google

Étude sur *Mithridate* de Racine, par M. Soullié. P. 86 à 104.
Étude sur *Iphigénie en Aulide*, par M. Soullié. P. 105 à 144.

Poésie.

Psaume XIII; — Le sanglier, fable, par M. F. Clicquot. P. 145 à 148.
L'homme comparé au papillon; — Le but de la vie, par M. P. Soullié. P. 149 à 152.

Histoire.

Découverte d'une habitation lacustre en France, par M. l'abbé Gainet. P. 153 à 168.
Un gouverneur de province au XVIIe siècle. — Le comte de Soissons à Reims, par M. Ch. Loriquet. P. 169 à 198.
Le bureau des incendiés et les autres établissements de charité de M. de Talleyrand, archevêque de Reims, par M. Ch. Loriquet. P. 199 à 225.
Lettre de Linguet au comte de Merci Argenteau, ministre de l'empereur à la cour de France, relativement à l'ouverture de l'Escaut, communiquée par M. Ch. Loriquet. P. 226 à 237.
Rapport de M. Remi sur les *Annales de la Société académique de Nantes* (2e semestre). P. 238 à 247.
Mémoires de Oudard Coquault. — Introduction, par M. Ch. Loriquet. P. 249 à 338.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François. — Travaux, tome V. Vitry-le-François, 1872, in-8°.

Discours de M. le Dr Martin sur la tombe de M. Valentin. P. 149 à 152.
Quelques regards sur le passé, par M. Étienne Gallois. P. 153 à 183.

Société des sciences et arts de Vitry-le-François. — Travaux, tome VI, 1873-1874. Vitry-le-François, 1874, in-8° avec planches.

Étude sur Juvénal, par M. Legrand. P. 1 à 12.
Rollin et la réforme de l'enseignement classique, par M. A. Piat. P. 37 à 46.
Notice biographique sur M. Jacobé de la Franchecourt, par M. E. Deschiens. P. 73 à 76.
Opinion politique de Tacite, étude par M. Alvin. P. 77 à 93.
Notice sur les communautés laïques de la ville de Vitry-le-François, par M. A. Denis. P. 95 à 108.
Notice sur l'introduction et l'exercice de l'imprimerie dans la ville de Vitry-le-François, par M. A. Denis. P. 109 à 122.

Digitized by Google

Fondation de Vitry-le-François, avec l'arpentage des places à bâtir fait par Estienne Marchant, mesureur juré de Cheppes, etc., par M. le Dr Valentin. P. 123 à 224.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts. — Bulletin, 2e série, tome V. Nevers, 1872, in-8°, avec planches.

Chronique ou histoire abrégée des évêques et des comtes de Nevers. P. 10 à 106.

Tableau synoptique de l'histoire du Nivernais et du Donziais, mise en rapport avec l'histoire ecclésiastique et l'histoire de France. P. 107 à 240.

Plaque votive en cuivre jaune trouvée à Entrains. P. 244.

Mosaïque trouvée dans la paroisse de Crux-la-Ville. P. 245.

La vérité, poésie. P. 248 et 249.

La mer, poésie. P. 253 à 256.

Passage de troupes à Nevers au xvie siècle. P. 258 à 267.

Mines d'argent au pays du Nivernois, par M. L. Roubet. P. 267 à 276.

Les cessions territoriales dans notre histoire, par M. A. de Villenaut. P. 276 à 284.

Réponse de M. de Maumigny. P. 284 à 293.

Mémoire sur les anciens vocables des autels et chapelles de la cathédrale de Nevers, par M. F. Boutillier. P. 294 à 399.

Observations de M. de Villenaut relativement aux opinions que lui a prêtées M. de Maumigny. P. 399 et 400.

Éphémérides, par M. L. Roubet. P. 406.

Le trésor du Veuillin, par M. L. Roubet. P. 407 à 420.

Des anciens orfévres de Nevers, par M. L. Roubet. P. 421 à 440.

Nécrologie. — Mgr René-Nicolas Sergent; M. de Romanet. P. 444 à 454.

Société nivernaise des sciences, lettres et arts. — Bulletin, 2e série, tome VI. Nevers, 1874, in-8°, avec planches.

Récits et impressions de voyage au xvie siècle. — Montaigne en Suisse, en Allemagne et en Italie (1580-1581), par M. A. de Chambrun de Rosemont. P. 5 à 62.

Notes sur le château du Marais, recueillies par M. Morlon. P. 64 et 65.

Catalogue du musée lapidaire de la porte du Croux. P. 80 à 154.

L'Océan, poésie, par M. l'abbé Bogros. P. 159 et 160.

Épigraphie historiale du canton de la Guerche, par M. L. Roubet. P. 161 à 366.

La légende de Clèves au château ducal de Nevers, par M. de Villenaut. P. 366 à 372.

Digitized by Google

Note sur une sépulture gauloise antérieure à l'époque gallo-romaine, par M. le Dr Jacquinot. P. 378 à 382.

Bibliographie. — Vie de François Philibert, soldat. P. 382 à 384.

Toast à l'agriculture, poésie, par M. l'abbé Clément. P. 384 à 387.

Note sur les sépultures présumées gallo-romaines trouvées à Decize en janvier 1873, par M. de Pierredon de Ferron. P. 387 à 390.

Requête d'un maître ès arts aux échevins de Nevers, en 1689, accompagnée d'un acrostiche latin, par M. F. Boutillier. P. 392 à 397.

Belna, par M. L. Roubet. P. 397 à 399.

Note sur quelques sépultures éduennes de l'époque gallo-romaine, par M. le Dr Jacquinot. P. 399 à 405.

Tribunal criminel révolutionnaire à Nevers. P. 410 à 416.

Une excursion dans le Morvan, par M. A.-L. Morlon. P. 417 à 489.

Requête de l'imprimeur de Nevers aux échevins en 1622, par M. l'abbé Boutillier. P. 490 à 497.

Notes pour servir à l'histoire de la commune de Vandenesse (Nièvre), recueillies par M. V. Guenéau. P. 498 à 575.

Académie d'Arras. — *Documents inédits*, n° 6. Arras, 1875, in-8°, xxx-488 pages, avec planches.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, rédigé au XIIe siècle par Guimann, et publié pour la première fois par M. le chanoine Van Drival.

Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. — *Mémoires*, 1870-1872, tome IV. Boulogne-sur-Mer (sans date), in-8°, avec planches.

Essai sur l'histoire de Boulogne-sur-Mer, pendant la première moitié du XVIIIe siècle, par M. Edmond Magnier. P. III-VII et 1-207.

Rapport sur les fouilles exécutées par la Société dans le tumulus dit *la Tombe Fourdaine*, à Equihen (Pas-de-Calais), par M. le Dr E.-T. Hamy. P. 209 à 227.

Sur des vestiges de l'âge de pierre en Égypte, trouvés par MM. F. Lenormant et E.-T. Hamy, par M. Herm. Hofberg. P. 229 à 240.

Précis historique des campagnes de son bataillon (15 janvier 1792-26 octobre 1795), par P.-N. Delacre, de Boulogne, annoté et précédé d'une courte notice sur l'auteur, par M. Théodore Hamy. P. 241 à 262.

Essai sur la pêche pendant l'époque du renne, par M. Émile Sauvage. P. 267 à 276.

Digitized by Google

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. — *Mémoires*, tome XVI (XLVIIe volume de la collection des *Annales*), 1874. Clermont-Ferrand, in-8°, avec planches.

L'origine de la justice d'après Cicéron, par M. l'abbé Chardon. P. 23 à 40.

Note sur les chemins conduisant au sommet du Puy-de-Dôme, par M. Dulier. P. 46 à 48.

Trois brelans de sonnets, par M. Louis Chalmeton. P. 49 à 54.

Rapport sur les poésies de M. Gabriel Marc, par M. Louis Chalmeton. P. 55 et 56.

L'Auvergne au tombeau de Théophile Gautier. — A mon pays. — Le long des quais, poésies, par M. Gabriel Marc. P. 57 à 61.

Souvenirs des lettres de Pline, par M. E. Fabre. P. 62 à 80.

A M. Laurent-Pichat. — Panthéos. — Méditation, par M. Louis Chalmeton. P. 81 à 87.

Les fouilles du Puy-de-Dôme, par M. le Dr Dourif. P. 92 à 96.

Rapport sur les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1872-1873. — Voies romaines, par M. P.-P. Matthieu. P. 97 à 99.

Description archéologique des monuments celtiques, romains et du moyen âge, du département du Puy-de-Dôme, etc., par M. J.-B. Bouillet. P. 101 à 334.

Communication de M. le Dr Dourif. P. 335 à 339.

Quelques jours en Galice (Espagne) en 1859 (suite), par M. Blatin-Mazelhier. P. 340 à 356.

Note archéologique sur le Grun de Chiniore, par M. le Dr Félix Planat. P. 636 à 646.

La statue de Châteaubriand, ode, par M. Maury. P. 647 à 652.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Mémoires*, années 1874-1875. Lyon, 1875, gr. in-8°, avec planches.

Les familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais aux croisades, par M. A. Vachez. P. 1 à 121.

Le réfectoire de l'abbaye des Dames de Saint-Pierre à Lyon, par M. Léon Charvet. P. 122 à 139.

Les Stella, par M. Léon Charvet. P. 140 à 149.

Les Martellange, par M. Léon Charvet. P. 150 à 182.

Notre-Dame de Lyon. — Recherches sur l'origine du pont de la Guillotière et du grand Hôtel-Dieu et sur l'emplacement de l'hôpital fondé à Lyon.

Digitized by Google

au VIe siècle, par le roi Childebert et la reine Ultrogothe, par M. Guigue. P. 183 à 328.

Maures et Sarrasins. — Étude étymologique, par M. le baron Raverat. P. 329 à 341.

L'inondation. Souvenir des 23 et 24 juin 1875, par M. E. Beauverie. P. 343 à 349.

Pétrarque, sonnet, par M. Charles Boy. P. 350.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. — *Bulletin*, 3e série, n° 6. Vesoul, 1875, in-8°.

Procès de sorcellerie au bailliage de Vesoul de 1606 à 1636, par M. Jules Finot. P. 1 à 71.

Un précis de géographie commerciale de l'empire romain au IVe siècle. Le géographe Junior et sa description de la terre, par M. Jules Finot. P. 113 à 168.

L'agriculture chez les anciens Juifs, par M. Isaac Lévy. P. 169 à 173.

L'enseignement secondaire en Allemagne, par M. Reboul de Neyrol. P. 189 à 245.

Société éduenne. — *Mémoires*, nouvelle série, tome IV. Autun, 1875, in-8°, avec planches.

Annales historiques du prieuré de Mesvres en Bourgogne et de ses dépendances, par M. Anatole de Charmasse. P. 1 à 105.

Le temple du mont Beuvray. — Fouilles de 1872-1873, par J.-G. Bulliot. P. 107 à 135.

Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun (suite), par M. Harold de Fontenay. P. 137 à 141.

Notice historique sur la paroisse de Couches, par M. l'abbé Pequegnot. P. 143 à 171.

Mémoires de Claude, Jacques et N*** Dusson, pour servir à l'histoire de Couches au XVIIe siècle, publiés par M. Harold de Fontenay. P. 173 à 282.

Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun, pour les États généraux de 1789 (suite), par M. Anatole de Charmasse. P. 283 à 344.

Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prieur, J.-B.-Augustin de Salignac-Fénelon, par M. l'abbé Sebille. P. 345 à 437.

L'art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne, d'après les découvertes faites au mont Beuvray, par MM. J.-G. Bulliot et Henry de Fontenay. P. 439 à 480.

Digitized by Google

Académie de Mâcon. — Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture. — Annales rédigées et mises en ordre par M. Adrien Arcelin, tome XII. Mâcon, 1875, in-8°.

Travaux et Mémoires.

La chronologie préhistorique d'après l'état des berges de la Saône, par M. Arcelin. P. 3 à 55.

A propos de la révision cadastrale, note de M. de Surigny. P. 56 à 63.

Note sur la déesse Épona, par M. Monnier. P. 64 à 69.

L'âge du moustier à Solutré, par M. l'abbé Ducrost. P. 91 à 101.

La question anthropologique à Solutré, par M. Arcelin. P. 102 à 119.

Poésie.

A Lamartine, vers imités de Henri Heine; — Tristesse, par M. Devienne. P. 169 à 172.

Où va la foule; — La paille dans l'œil du voisin, par M. Putois. P. 172 à 175.

A Mme B... B..., qui m'avait offert les plus beaux fruits de son jardin, par M. le Dr Bouchard. P. 176 et 177.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Mémoires et Documents, tome XV (Ire partie). Chambéry, 1875, in-8°.

Compte rendu de l'*Histoire de Grésy-sur-Aix* par M. le comte de Loche, par M. Rabut (François). P. XI à XIV.

Inventaire des biens de l'abbaye d'Hautecombe. P. XVIII et XIX.

Note concernant l'origine et la famille de Henri Mürger, par M. Brachet. P. XXXVIII à XL.

Rapport au nom de la commission des noms des rues de Chambéry. P. XLIII à L.

Note de M. A. Albrier sur la famille de Brosses. P. L et LI.

Louis de Nice, juif converti, filleul et médecin du duc Louis de Savoie (1445 à 1474). Note et documents inédits publiés par MM. Auguste Dufour et François Rabut. P. 1 à 151.

La famille de Brosses. Notes historiques et généalogiques, par M. Albert Albrier. P. 53 à 73.

Documents inédits relatifs à la Savoie, extraits de diverses archives de Turin et publiés par M. Auguste Dufour. 10e décade : Topographie de Chambéry au XVe siècle. P. 75 à 116.

Digitized by Google

Obituaire de l'abbaye d'Aulps en Chablais, publié par M. Pierre-Antoine Naz. P. 117 à 145.

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne. — *Bulletin*, tome VII (1873-1874). Meaux, 1875, gr. in-8°, avec planches.

Notice historique et archéologique sur le prieuré Saint-Sauveur de Melun, par M. G. Leroy. P. 1 à 84.

Note sur plusieurs menhirs et sur un polissoir de l'âge de pierre des environs de Nemours, par M. E. Doigneau. P. 85 à 95.

Pie VII à Fontainebleau, par M. Max. Beauvilliers. P. 97 à 128.

Note sur un prêt à gages en l'année 1573, par M. G. Leroy. P. 129 à 131.

Notices philologiques sur quelques noms de lieux de la Brie : Ozoir, Bazoches, par M. E. Drouin. P. 133 à 143.

Derniers honneurs rendus aux cendres de Voltaire dans le département de Seine-et-Marne, par M. Camille Bernardin. P. 145 à 151.

Notice sur un sabre oriental, par M. E. Drouin. P. 153 à 156.

Notice sur une monnaie géorgienne du musée de Melun, par M. E. Drouin. P. 157 à 160.

La formation du département de Seine-et-Marne en 1790, par M. Th. Lhuillier. P. 161 à 182.

Notice historique sur l'Hôtel-Dieu de Melun, par M. Ernest Aubergé. P. 183 à 201.

Communication d'objets antiques trouvés à Drachy, par M. Gaucher. P. 203 à 205.

Sur l'origine et la formation des racines dans les langues indo-européennes, par M. E. Drouin. P. 207 à 250.

La Société du noble jeu de l'arc de Fontainebleau, par M. Max. Beauvilliers. P. 251 à 282.

La caverne du Croc-Marin et le foyer du Long-Rocher, dans la forêt de Fontainebleau, par M. Doigneau. P. 283 à 295.

De la légende de sainte Cécile, comme patronne des musiciens, par M. Torchet. P. 297 à 302.

Le safran en Gâtinais, étude culturale et historique, par M. Max. Beauvilliers. P. 303 à 332.

Des fables et des contes, par M. Auguste Deschamps. P. 333 à 344.

Notice sur des vestiges antiques découverts à Saint-Martin, commune de la Ferté-sous-Jouarre, par M. Réthoré. P. 345 à 360.

Digitized by Google

Société nationale havraise d'études diverses. — Recueil des publications, 40e année, 1873. Le Havre, 1875, gr. in-8°, avec planches.

Résumé des travaux de la 40e année, par M. Le Minihy de La Villehervé. P. 7 à 19.

Anciennes mesures. Notice sur quelques mesures de pierre qui se trouvent au musée d'Amiens, par M. E. Borély. P. 257 à 267.

Note sur les antiquités gauloises de Caudebec-en-Caux, par M. le Dr Ernest Guéroult. P. 269 à 284.

Zigzags philosophiques, organogénie, par M. le Dr Maire. P. 285 à 308.

Essai d'analyse grammaticale d'un texte en langue maya, par M. H. de Charencey. P. 309 à 315.

Notice historique sur Bouteilles, près Dieppe, par M. D. Bourdet. P. 317 à 323.

Quinze jours en Bourgogne, par M. A. Devaux. P. 325 à 408.

Mémoire pour les propriétaires et les habitants de l'Heure contre Mme de Melmont, dame d'Orcher. P. 419 à 471.

Une panique, souvenir du choléra de 1832, par M. le Dr Lecadre. P. 497 à 506.

Note sur un vase romain, par M. Bourdet. P. 507 à 509.

Ballades galantes, par M. Le Minihy de La Villehervé. P. 511 à 530.

Séance publique du 29 septembre 1875. — Discours et rapports sur les concours. P. 531 à 574.

Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens. — Mémoires, 3e série, tome II. Amiens, 1875, in-8°.

Berk, par M. Mancel. P. 1 à 16.

L'art dans l'industrie, par M. A. Roger. P. 17 à 35.

Récit de la bataille de Bapaume, par M. Daussy. P. 37 à 73.

Discours de réception de M. Gustave Dubois. P. 75 à 102.

Réponse par M. Jules Verne. P. 103 à 112.

Notice sur Félicien David, par M. Jules Deneux. P. 113 à 119.

Biographie d'Auguste Magdelaine, par M. A. de Puyraimond. P. 121 à 155.

Notice sur M. Mathieu, par M. de Beaussire. P. 157 à 166.

Discours de réception de M. Ernest Obry. P. 167 à 208.

Réponse par M. J. Garnier. P. 209 à 238.

L'histoire considérée au point de vue moral, par M. le comte de Gomer. P. 239 à 259.

Digitized by Google

Étude sur l'embouchure de la Somme, par M. A. de Puyraimond. P. 261 à 307.

Discours de réception de M. Gédéon Baril. P. 309 à 319.

Réponse par M. Jules Verne. P. 321 à 328.

Obsèques de MM. Decaieu et Charles Dubois. P. 329 à 346.

Séance publique du 12 décembre 1875. — Discours de M. Jules Verne. P. 347 à 378.

Rapport de M. E. Yvert sur les travaux de l'année. P. 379 à 392.

Le myosotis, poésie, par M. H. Daussy. P. 393 à 396.

La cloche et la sonnette, dialogue en vers, par M. E. Yvert. P. 397 à 402.

Société des antiquaires de l'Ouest. — Mémoires, tome XXXVIII, année 1874. Poitiers, 1875, in-8°, avec planches.

Séance publique du 8 janvier 1875.

Discours de M. le comte Louis de La Boutetière. P. 3 à 18.

Lettres patentes du Roy pour la convocation du ban et arrière-ban dans la province du Poitou. P. 19 à 24.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1874, par M. Philippe Rondeau. P. 25 à 39.

Archéologie et histoire.

Le sesterce du trésor de Vernon et l'histoire de la fabrication du sesterce dans le monnayage romain, par M. Ducrocq. P. 41 à 54.

Le Terrier du grand fief d'Aulnis, texte français de 1246, par M. A. Bardonnet. P. 55 à 296.

Monographie du monastère des dominicaines de Sainte-Catherine, à Poitiers (1628-1783), par le R. P. Marie-Philippe Fontalirant, des Frères Prêcheurs. P. 297 à 373.

Société d'émulation du département des Vosges. — Annales, tome XV. 1er cahier. Épinal, Paris, 1875, in-8°, avec planches.

Séance publique du 10 décembre 1874. — Les poëtes. — Discours de M. Thomas. P. 57 à 79.

Rapport de la commission des concours littéraire, artistique, etc., par M. de Chanteau. P. 80 à 87

Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec un plan topographique de la ville de Saint-Dié en 1738 et pièces justificatives, par M. de Chanteau. P. 101 à 137.

Digitized by Google

Histoire vosgienne. — Souvenirs de 1814 à 1848, par M. Ch. Charton. P. 138 à 167.

Notice biographique sur M. Maud'heux, par M. Ch. Charton. P. 168 à 172.

Pauvre femme, poésie, par M. Ch. Charton. P. 173.

L'épargne, — la Genèse, poésies, par M. Resal. P. 176 à 182.

Une saison archéologique à Contrexéville, par M. Barbier de Montault. P. 183 à 234.

Un épisode de la guerre de Trente ans. — Les Allemands à Rambervillers, par M. le Dr Fournier. P. 248 à 281.

Chansons en patois vosgien, recueillies et annotées par M. Louis Jouve, avec glossaire et musique. P. 282 à 405.

Rapport sur les fouilles archéologiques faites au grand Mald'heux, par MM. de Chanteau et de Jarry. P. 406 à 416.

Rapport sur les fouilles archéologiques faites au Bois Leroy, par MM. de Chanteau et de Jarry. P. 417 à 420.

Rapport sur les fouilles archéologiques faites à la colline des Eaux, par MM. L. Rambaud et de Jarry. P. 421 à 424.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Bulletin, année 1875 (2e semestre), XXIXe volume (tome IX de la 2e série). Auxerre, Paris, 1876, in-8° avec planches.

Sciences historiques.

Notice sur Pierre Bureteau, religieux célestin, chroniqueur et poëte, par M. Ch. Quantin. P. 409 à 441.

Le général François Watrin, sa carrière militaire, par M. Duchatellier. P. 442 à 466.

Les archives de la chambre des comptes du duché de Bourgogne. Leurs révélations sur l'histoire de l'Auxerrois, par M. A. Challe. P. 467 à 479.

L'Avallonnais aux XIIe et XIIIe siècles, par M. Max. Quantin. P. 480 à 496.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.
Programme des concours de 1877-1878.

CONCOURS DE 1877.

Histoire. — Une médaille d'or de la valeur de 300 francs sera décernée à l'auteur de la meilleure *Étude sur le passé et l'avenir de l'une des grandes industries de Tarn-et-Garonne.*

Désirant laisser à des travaux en cours de préparation le temps de se produire, la Société proroge encore d'un an le délai précédemment accordé aux concurrents. Ce terme expiré, elle retirera définitivement la question du concours.

Littérature et poésie. — La Société propose pour cette année 1877 :

Une médaille d'or de la valeur de 200 francs à la meilleure œuvre de poésie lyrique (ode, poëme, stances, etc.);

Une médaille d'or de la valeur de 100 francs à la meilleure pièce de genre (conte, ballade, fable, etc.);

Une médaille d'argent de la valeur de 50 francs au meilleur groupe de trois sonnets.

Des médailles de bronze pourront être accordées aux poëtes qui auront obtenu des mentions très-honorables.

Les sujets de ces compositions sont laissés au choix des concurrents.

Conditions générales. — Les manuscrits devront être adressés, francs de port, au Secrétaire général de la Société, à Montauban, avant le 1er février 1877, terme de rigueur. Chacun d'eux devra porter une épigraphe qui sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert qu'après le jugement, et seulement pour les ouvrages admis à concourir.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

CONCOURS DE 1878.

Histoire et sciences. — La Société propose, pour 1878, une médaille d'or de 200 francs à la meilleure *Monographie d'une des villes ou bourgs du département.*

Après la séance publique de 1877, un nouveau programme, en rappelant la question proposée pour 1878, indiquera les sujets de poésie pour ce même exercice et les conditions générales à remplir par les concurrents.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MARS-AVRIL 1876.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS

DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE.

SÉANCE DU 19 AVRIL 1876.

Le mercredi 19 avril, à midi précis, a eu lieu à la Sorbonne, dans la salle du concours général, sous la présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, président de la section d'histoire du Comité des travaux historiques, la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements.

Auprès de M. L. Delisle avaient pris place MM. Léon Renier, président de la section d'archéologie; Le Verrier, président de la section des sciences; Alfred Maury, J. Quicherat et Milne Edwards, vice-présidents; Hippeau, Chabouillet et Blanchard, secrétaires. On remarquait dans la salle plusieurs membres du Comité des travaux historiques et un très-grand nombre de délégués des Sociétes savantes.

M. Léopold Delisle a prononcé l'allocution suivante, qui a été vivement applaudie :

Messieurs,

Une expérience de près de quinze années vous a fait comprendre

Digitized by Google

le but que se proposaient les fondateurs des réunions auxquelles le Ministre de l'instruction publique convie chaque année les délégués des Sociétés savantes des départements. L'utilité n'en est plus méconnue par personne, et les préventions qu'elles avaient fait naître dans certains esprits se sont peu à peu dissipées. D'année en année les avantages en sont mieux appréciés; les membres des Sociétés savantes, qu'ils s'occupent de philologie, d'histoire, d'archéologie ou de sciences mathématiques, physiques ou naturelles, sont tous persuadés aujourd'hui qu'ils ont le plus grand intérêt à se communiquer leurs découvertes, et à provoquer un contrôle qui assure le progrès des études, en abrégeant les tâtonnements et en constatant les résultats définitivement acquis. Nous n'avons plus qu'à suivre la voie tracée, en nous attachant de plus en plus dans nos réunions à mettre en relief les travaux originaux, ceux qui sont dirigés avec méthode et qui tendent à élargir le domaine de nos connaissances.

Il reste encore beaucoup à faire pour que les travaux de nos Sociétés savantes portent tous les fruits qu'on est en droit d'en espérer. Malgré les efforts du Comité, que de mémoires importants ne reçoivent pas toute la publicité dont ils seraient dignes! Que d'observations ingénieuses et fécondes n'arrivent pas à la connaissance des savants qui pourraient et devraient en tirer le meilleur parti! Nos réunions annuelles ont déjà atténué dans une notable mesure les inconvénients d'un isolement qui a parfois découragé de bons esprits et frappé de stérilité des travaux vraiment utiles. Vous continuerez, Messieurs, à venir en aide au Comité dans la tâche que lui a confiée l'administration et vous ne vous lasserez pas de lui fournir les renseignements qu'il vous fait demander et que seuls vous pouvez donner exacts et complets.

Le moment n'est-il pas venu de se rendre compte du chemin parcouru par nos Sociétés savantes depuis l'époque où elles ont pris naissance, et le meilleur moyen d'établir ce bilan ne consisterait-il pas à dresser, sans phrases, sans commentaires et sans jugements critiques, une table générale de vos collections de mémoires? Le projet en a été conçu plus d'une fois, mais jamais il n'a été réalisé. Peut-être les plans qui ont été proposés visaient-ils à une perfection qu'il était trop difficile d'obtenir. Peut-être aussi les classements méthodiques auxquels on songeait offraient-ils trop de prise à l'arbitraire. Nous ne pouvons pas, cependant, rester toujours privés d'un fil conducteur au milieu des centaines de volumes où vous avez

Digitized by Google

consigné le fruit de vos veilles. Un simple inventaire des mémoires contenus dans ces volumes rendrait déjà de grands services, et pourrait ultérieurement se transformer en répertoires alphabétiques ou méthodiques. L'exécution pourrait en être menée assez rapidement du jour où votre concours nous serait assuré. Les détails du plan étant arrêtés, chaque Société aurait à fournir la liste rigoureusement exacte de ses publications, sans énumérer par le menu des communications indiquées ou analysées dans les procès-verbaux ou des comptes rendus plus ou moins sommaires. La réunion de ces listes constituerait un instrument bibliographique d'un usage journalier, et ferait le plus grand honneur aux Sociétés dont il achèverait de mettre les travaux en pleine lumière. Vous me pardonnerez, Messieurs, de vous avoir entretenus un instant d'un projet qui réussira si vous l'accueillez avec faveur.

Je n'ai rien à vous dire, Messieurs, de l'ordre adopté pour les travaux de la session à laquelle vous voulez bien prendre part. Comme les années précédentes, les sections d'histoire, d'archéologie et des sciences vont, pendant trois jours, recevoir les communications que vous avez préparées. Le nombre en est fort considérable. Il importe donc de nous mettre au plus tôt à l'œuvre, et après vous avoir remerciés de votre empressement à répondre à l'appel du Comité, je vous invite, Messieurs, à vous rendre dans les salles qui ont été préparées pour vos réunions. Les bureaux y seront constitués conformément à l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, dont je dois vous donner lecture.

M. Léopold Delisle a donné ensuite lecture des trois arrêtés qui fixent les jours des lectures, les récompenses et la composition des bureaux dans les trois sections d'histoire, d'archéologie et des sciences.

Voici le texte de ces actes officiels :

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Sur la proposition du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La distribution des récompenses aux Sociétés savantes des dépar-

Digitized by Google

tements aura lieu à la Sorbonne, le samedi 22 avril 1876, à midi précis.

ART. 2.

Les mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 avril, des lectures et des conférences publiques seront faites à la Sorbonne, dans les trois sections du Comité, par les membres des Sociétés savantes.

Fait à Paris, le 20 janvier 1876.

Signé H. WALLON.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 25 décembre 1872,

ARRÊTE :

Une allocation de 3,000 francs sera mise, en 1876, à la disposition de chacune des sections d'histoire, d'archéologie et des sciences du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour être distribuée à titre d'encouragement, savoir :

1° Pour les sections d'histoire et d'archéologie, aux Sociétés savantes des départements dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie;

2° Pour la section des sciences, *soit aux Sociétés, soit à des savants des départements*, dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

Fait à Paris, le 20 janvier 1876.

Signé H. WALLON.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts

ARRÊTE ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, pour les séances qu'il tiendra à la Sorbonne les 19, 20 et 21 avril 1876 :

1° SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Président :

M. Léopold Delisle.

Digitized by Google

Vice-Président :

M. Alfred Maury.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen;
De la Société de l'Académie de Reims;
De la Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Secrétaire :

M. Hippeau.

2° SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. Léon Renier.

Vice-Président :

M. J. Quicherat.

Assesseurs :

MM. les Présidents de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc;
De l'Académie du Gard, à Nîmes;
De la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Secrétaire :

M. Chabouillet.

3° SECTION DES SCIENCES.

Président :

M. Le Verrier.

Vice-Président :

M. Milne Edwards.

Secrétaire :

M. Émile Blanchard.

MM. les Assesseurs de la section des sciences seront désignés dans

Digitized by Google

la réunion préparatoire de la section, qui aura lieu le mercredi 19 avril, à midi, à la Sorbonne.

Fait à Paris, le 15 avril 1876.

Signé WADDINGTON.

Après cette lecture, M. Léopold Delisle a invité MM. les délégués à se rendre dans les salles affectées aux travaux des sections d'histoire, d'archéologie et des sciences.

La section d'histoire et de philologie, présidée par M. L. Delisle, et la section d'archéologie, présidée par M. Léon Renier, ont tenu des séances de lecture pendant les journées des 19, 20 et 21 avril.

La section des sciences s'est divisée en trois commissions et a également tenu, pendant ces trois jours, des séances générales où ont été entendues de nombreuses communications. Le compte rendu détaillé de ces divers travaux est donné plus loin.

Digitized by Google

DISTRIBUTION

DES

RÉCOMPENSES ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES.

Le samedi 22 avril a eu lieu, à midi, à la Sorbonne, sous la présidence de M. Waddington, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements.

M. le Ministre avait à ses côtés, sur l'estrade, MM. L. Delisle, Milne Edwards, Léon Renier, Le Verrier, Maury, Blanchard, Chabouillet, Daubrée, C. Jourdain, Quet, P. Lacroix, Hippeau, Ravaisson, Théry, de Watteville, Servaux.

On remarquait dans l'assistance MM. L. Passy, A. Bertrand, Ch. Robert, F. Wey, Bellaguet, G. Desjardins, Desnoyers, Chéruel, Hébert, Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris, de Boislisle, Egger, Renou, Tardif, Deltour, Maggiolo, Boutan, Mourier, de Ghennevières, G. Rey, Filhol père, Filhol fils, Chassaing, Lecoq de Boisbaudran, Lefèvre-Pontalis, de Sainte-Marie, Fouché de Careil, Vieille, J. Barbier, Magnabal, Leymerie, Boucher de Molandon, Clémendot, Bulliot, etc.

Trois rapports ont été lus sur les travaux des Sociétés savantes et des savants qui ont obtenu des récompenses, par MM. Hippeau, pour la section d'histoire, Chabouillet, pour la section d'archéologie, et Blanchard, pour la section des sciences.

Ces rapports, plusieurs fois applaudis, ont été écoutés avec un vif intérêt. On les trouvera un peu plus loin.

M. le Ministre s'est ensuite levé et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Ce n'est pas un médiocre honneur pour moi, au début de mon

Digitized by Google

ministère, d'être appelé à présider cette grande solennité, de trouver autour de moi d'anciens et chers amis, des confrères illustres, des maîtres dont j'ai reçu les leçons; de me trouver surtout en présence de tous ces délégués de nos Sociétés savantes, de ceux qui sont les véritables architectes de notre histoire nationale, de ceux qui sont les premiers et laborieux pionniers de la science; de ceux qui, par leur activité et leurs travaux constants, apportent tous les jours de nouveaux éléments non-seulement à la science, mais encore à la prospérité de l'industrie française.

Je ne voudrais pas revenir sur ce qui a été si bien dit dans les rapports que vous venez d'entendre; ils vous ont donné le récit détaillé de tout ce que ces Sociétés ont fait depuis un an; mais je vous demande la permission de vous signaler de nouveau quelques-uns des principaux travaux qui ont été accomplis dans cette période de temps. Je voudrais montrer dans combien d'ordres d'idées différents les Sociétés savantes ont contribué à l'honneur et à la gloire de la France en lui donnant un véritable accroissement de science.

Quelques-uns, comme M. Bulliot, au mont Beuvray, ont fait en fouillant le sol national des découvertes importantes. M. Bulliot nous a montré ce que c'était qu'un grand *oppidum* gaulois; il nous a fait connaître l'emplacement de cette grande cité gauloise de Bibracte qui est signalée par César comme une des plus importantes de la Gaule.

D'autres, comme M. Capmas, ont fouillé nos archives et ont eu l'insigne honneur de mettre au jour des lettres dont on ne soupçonnait pas l'existence et parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs de Mme de Sévigné.

Enfin, M. Lecoq de Boisbaudran, par ses recherches savantes, a ajouté un nouveau corps simple à la liste de ceux qui étaient déjà connus, et il a montré par un exemple rare dans tous les pays, et surtout rare en France, que la gestion intelligente des affaires commerciales n'empêchait pas le dévouement à la science dans sa plus haute expression.

De son côté, M. Filhol, à travers de véritables périls, à travers des difficultés de toutes sortes, vous a apporté des renseignements intéressants et nouveaux sur la faune si peu connue des mers australes.

Ainsi, soit à l'étranger, d'où M. Cournault nous a rapporté de précieux dessins relatifs à la période préhistorique, soit chez nous, où M. Lecoq de Boisbaudran, dans le silence de son laboratoire, a

Digitized by Google

découvert le gallium, partout les Sociétés savantes des départements ont apporté leur concours à la grandeur scientifique de la France.

Cette action des Sociétés départementales est celle à laquelle j'attache le plus grand prix, parce que c'est celle qui résulte de l'initiative individuelle. A côté de celle-là, permettez-moi de vous dire quelle a été l'action du Gouvernement représenté en ceci par le Ministre de l'instruction publique.

Vous connaissez tous cette immense collection de mémoires et documents sur l'histoire de France, qui augmente tous les jours avec le concours de plusieurs d'entre vous; à côté de cette publication, le ministère a publié le catalogue des manuscrits des bibliothèques des départements; cette grande collection se continue: les tomes V et VI vont bientôt paraître.

Une autre publication, en ce moment en préparation, est celle de l'*Histoire naturelle complète de l'île de Madagascar*, par M. Grandidier. Le premier volume vient de paraître, les autres se succéderont rapidement; ce sera une publication des plus importantes dans l'ordre des sciences naturelles.

Enfin, une autre publication du ministère qui intéresse les Sociétés départementales et sur laquelle j'appelle spécialement leur attention, parce que nous aurons besoin de leur concours pour l'exécuter, c'est le catalogue général de toutes les monnaies gauloises, non-seulement de celles qui se trouvent à la Bibliothèque, mais encore de celles qui, éparpillées partout, manquent encore à notre grande collection. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'il y a deux ans l'Assemblée nationale a consacré 200,000 francs à l'acquisition de la magnifique collection formée pendant si longtemps par M. de Saulcy; cette collection, réunie aux trésors que possédait déjà la Bibliothèque nationale, est la base de la nouvelle publication, mais, pour la rendre plus complète, il faudra avoir recours au dévouement des possesseurs de collections locales et faire appel aux membres des Sociétés savantes des départements.

Si vous ajoutez, Messieurs, à ces différentes publications, à cette œuvre qui se poursuit sur différents points de la France et si vous ajoutez ce que font les grands corps scientifiques de Paris, l'Institut, l'École des chartes, vous reconnaîtrez que la France maintient son rang dans le domaine de la science et qu'il y a un mouvement intellectuel égal à ceux qui se sont produits à d'autres époques de notre histoire.

Digitized by Google

Nous faisons tout ce qui est possible, non-seulement pour étudier notre pays, mais encore pour connaître l'étranger, et les missions scientifiques, que nos ressources ne nous permettent pas de multiplier comme nous le voudrions, se continuent activement.

C'est ainsi que M. V. Guérin, en Syrie, continue à dresser la carte de la Terre Sainte et recherche sur les lieux tous les noms géographiques qui sont mentionnés dans les saintes écritures.

M. Masqueray, en Algérie, une terre qui nous appartient et qui est si riche en monuments archéologiques, nous envoie tous les jours des documents nouveaux d'une grande importance.

M. de Sainte-Marie, à Carthage, nous a envoyé, je ne dirai pas des centaines, mais des milliers d'inscriptions phéniciennes; ces documents, d'un grand intérêt philologique, vont faire partie des publications que l'Académie des inscriptions commence en ce moment, du *Corpus* des inscriptions sémitiques. Cette réunion de documents fera honneur à la science française.

Je vous citerai encore M. Wiener qui, au Pérou et en Bolivie, continue des études des plus fructueuses sur l'archéologie de l'Amérique et sur l'histoire si peu connue de ses anciennes populations.

M. Graux a été en Espagne faire le catalogue des manuscrits grecs que contiennent les bibliothèques publiques de ce pays.

M. Rayet, non pas aux frais de l'État, mais aidé par une grande libéralité particulière, est allé fouiller à Milet et à Branchides les restes des temples d'Apollon. Les marbres qu'il a rapportés sont déposés au Musée du Louvre; ils intéresseront les jeunes architectes qui trouveront là des données nouvelles et tout à fait en dehors des idées que l'on se faisait jusqu'à présent de la construction de ces temples célèbres.

M. Fouqué, à Santorin, a été étudier ces phénomènes volcaniques si extraordinaires qui ont fait sortir de la mer des îles entières. Son collaborateur, M. de Cessac, a recueilli là des restes de civilisations, des vases en grand nombre, des restes d'habitations aujourd'hui couvertes par des éruptions volcaniques dont on peut fixer à peu près la date. La science trouvera là des points de repère importants pour des époques très-éloignées, remontant à quinze ou dix-huit siècles avant Jésus-Christ.

En Afrique, M. Savorgnan de Brazza et M. Marche viennent d'aborder une expédition d'un grand intérêt, où nos vœux doivent les accompagner, car elle présente de grands dangers. Ils sont par-

Digitized by Google

tis du Gabon dans l'intention de rejoindre le cours supérieur du Nil; en un mot, ils veulent être les émules français des Livingstone, des Grant, des Cameron et de tant d'autres Anglais qui nous ont révélé, souvent au prix de leur vie, les mystères de l'Afrique centrale. Honneur, Messieurs, à ces voyageurs, ils ont devant eux une tâche difficile et périlleuse, ils viennent de commencer, espérons que dans deux ou trois ans ils seront ici, au milieu de nous!

Pour terminer cette énumération, je rappellerai que nos écoles d'Athènes et de Rome contribuent aussi au mouvement des recherches historiques.

M. l'abbé Duchesne, déjà connu au mont Athos, doit partir ces jours-ci, pour explorer une partie peu étudiée de la Caramanie et restée à peu près en blanc sur la carte. Lui aussi aura des dangers à courir; envoyons-lui d'ici tous nos vœux pour le succès de son entreprise.

Voilà, Messieurs, quelle est la part de la France dans ce mouvement de recherches historiques et scientifiques qui se fait dans l'Europe entière.

Permettez-moi de jeter un coup d'œil rapide sur ce que nos voisins et rivaux ont fait de leur côté, non pas pour diminuer notre part, mais pour stimuler le zèle de ceux qui voudraient entreprendre de pareils travaux.

Le Musée britannique s'est distingué entre tous les établisements de ce genre par ses nombreuses acquisitions, il est doté avec une richesse à laquelle nous ne pouvons prétendre aujourd'hui, mais que la France pourra peut-être atteindre quand elle aura payé ses dettes.

Après avoir enlevé les marbres de Xanthe, le tombeau de Mausole, les Anglais ont fouillé le temple d'Éphèse, qui était une des sept merveilles du monde. Ils en ont rapporté les monuments les plus intéressants, un notamment que je signale aux architectes et aux savants, et qui avait déjà été mentionné par Pline. On avait douté de l'exactitude du texte de Pline; il nous disait que ce temple d'Éphèse avait un grand nombre de colonnes couvertes de sculpture du haut en bas. Ceci était si contraire à ce que nous connaissions de l'architecture grecque que, comme je viens de le dire, on voyait là une inexactitude ou une exagération. Eh bien, il est acquis aujourd'hui que ce temple d'Éphèse avait un grand nombre de colonnes sculptées du haut en bas. Il y a là une donnée

Digitized by Google

nouvelle et une donnée empruntée à un des monuments les plus célèbres de l'antiquité.

A côté des Anglais, les Allemands ont entrepris des fouilles très-importantes à Olympie, et là, je dois le dire, ils ne sont que nos imitateurs et nos successeurs; l'expédition de Morée avait commencé ces fouilles, et avec un certain succès comme le prouvent les monuments conservés au Louvre. Les Allemands les ont continuées, et avec fruit.

En Grèce, on a fait peu de chose, le Gouvernement grec n'aime pas fouiller lui-même, et n'aime pas qu'on fouille chez lui.

Les Italiens n'ont pas besoin comme nous de sortir de chez eux, pour trouver des fouilles à faire, car ils sont sur la terre classique de l'antiquité. A eux aussi on pourrait demander des efforts plus soutenus pour mettre au jour ce que renferme leur sol; et je me permettrai d'exprimer un vœu qui intéresse tous les amis de l'antiquité, ce serait que les fouilles d'Herculanum fussent enfin reprises sur une grande échelle. Il n'y a pas un endroit au monde où l'on puisse trouver plus de documents de toute espèce. Herculanum était une cité importante où la civilisation grecque était venue se greffer sur les anciennes civilisations italiques. Ce n'était pas seulement une ville de plaisir, une ville d'eaux comme a été Pompéi. C'est là qu'a été trouvée cette bibliothèque dont les manuscrits ont été déposés au musée de Naples. Malheureusement elle n'était pas intéressante; mais elle n'était certainement pas la seule bibliothèque d'Herculanum, et on peut espérer, à coup sûr, qu'on en découvrirait quelque autre qui, au lieu d'être composée de livres de philosophie ou de littérature, serait une bibliothèque historique. Je me permettrai donc d'émettre le vœu que les fouilles d'Herculanum soient reprises le plus tôt possible; elles pourraient donner lieu à un immense accroissement de connaissances.

Vous le voyez, Messieurs, dans toutes les parties de l'Europe, il y a un mouvement général dont le caractère est de creuser l'antiquité sous toutes ses faces, de remonter aux sources des histoires nationales, de reprendre par sa base l'édifice de l'histoire que beaucoup de gens, il y a quarante ans, croyaient achevé et que nous sommes en train de recommencer. Personne ne connaît plus que vous l'importance de ces études, mais enfin il n'est pas le seul qui doive nous préoccuper.

La France ne veut pas seulement donner l'exemple aux autres

Digitized by Google

par la méthode, par la sagacité qu'elle a portées dans toutes les investigations scientifiques, elle veut rester à l'avant-garde des nations dans tout ce qui touche à la littérature et à la science, et pour cela elle veut faire beaucoup pour son enseignement public dans toutes ses branches, pour l'enseignement supérieur, pour l'enseignement secondaire, et enfin pour l'enseignement primaire qui nous tient au cœur à tous.

Ici, Messieurs, j'aborde une partie de mon sujet qui touche plutôt aux devoirs du Gouvernement qu'à ce qui est à proprement parler le but de la réunion d'aujourd'hui. Mais je suis certain que des hommes qui s'intéressent aussi profondément à la gloire de l'ancienne France s'intéresseront également à ce qui touche la gloire de la France nouvelle.

Nous avons beaucoup à faire, beaucoup à demander au patriotisme du pays et au patriotisme des Chambres, car pour faire de grandes choses en matière d'enseignement il faut beaucoup d'argent. Le Gouvernement espère qu'il sera dans cette circonstance énergiquement soutenu par les Assemblées, et que les sacrifices qu'il demandera ne lui seront pas refusés.

Nous avons de grands efforts à faire pour la création de laboratoires de chimie, pour la dotation de nos bibliothèques, pour les bâtiments de nos facultés, tant à Paris qu'en province, pour le Muséum d'histoire naturelle, où les collections se perdent faute de place, pour la Bibliothèque nationale.

Il faut créer des chaires nouvelles, il faut grouper les facultés, il faut organiser sur certains points du territoire des universités complètes et puissantes, qui soient de grands foyers de lumière dans nos départements.

Il faudrait aussi, et j'attache une grande importance à ce point, faire une large place aux jeunes savants, aux jeunes gens de talent qui, après le doctorat ou leur agrégation, voudraient ouvrir un cours sur telle ou telle branche spéciale des sciences ou des lettres, dans laquelle ils auraient fait leurs preuves.

Et cela, il faut le faire sans briser notre ancienne organisation universitaire, qui est une de nos forces nationales et qu'il faut conserver soigneusement. Je voudrais seulement l'assouplir un peu, donner un peu d'élasticité à ses cadres, lui fournir les moyens de se rajeunir un peu, en ouvrant une place plus tôt et plus promptement aux jeunes talents qu'elle a contribué elle-même à former. J'espère

Digitized by Google

que sur ces différents points un projet de loi présenté à la rentrée donnera satisfaction à ce que le pays attend du Gouvernement.

Dans l'enseignement secondaire, nous avons moins à faire; mais dans certains départements les lycées sont tout à fait insuffisants sous le rapport de l'hygiène et de l'espace: ce sont plutôt de vieilles casernes que des établissements dignes de la France. Là encore nous demanderons aux Chambres des sacrifices importants: nous espérons qu'ils ne nous seront pas refusés.

Nous voulons développer aussi l'enseignement du dessin; nous avons déjà constaté à cet égard d'heureux résultats, et nous avons lieu d'espérer que cette amélioration pourra être exécutée sans difficulté.

Enfin, je veux vous indiquer spécialement les intentions du Gouvernement dans l'ordre de l'instruction primaire. Depuis quelques années, d'excellents esprits se sont préoccupés de ce qui se fait dans beaucoup d'autres pays où l'instruction primaire est obligatoire. Il est évident que les esprits tendent de ce côté, et que l'exemple de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suisse donne beaucoup de force à cette opinion. Quant à nous, nous sommes résolus à marcher avec prudence, mais à marcher dans cette voie.

Notre pensée n'est pas de décréter à la légère l'instruction obligatoire, ce serait non-seulement une folie, mais un leurre; ce serait dire à une foule de pères de famille: Nous savons bien que vous n'avez pas d'écoles à votre portée, néanmoins nous allons vous obliger à y conduire vos enfants. Pour faire quelque chose d'utile et de sérieux, il faut, dans un grand nombre de départements où toutes les communes ne sont pas pourvues d'écoles et où les écoles existantes sont plutôt des bouges que de vraies écoles, il faut trouver ou construire des locaux convenables. Il faut, dans les départements montagneux, que nous ayons créé partout des écoles de hameau. Il faut aussi augmenter largement le nombre des instituteurs et fonder de nouvelles écoles normales.

Quand cette œuvre-là sera accomplie, et c'est une œuvre qui demande de grands sacrifices pécuniaires, lorsque sur presque tout le territoire de la France nous aurons mis l'école à la portée des pères de famille, à la portée de l'enfant; quand nous aurons montré que l'enfant n'a pas à faire plus de deux ou trois kilomètres pour gagner la classe, nous dirons : Il faut l'enseignement obligatoire; le père de famille ne peut plus refuser à l'enfant le pain de

Digitized by Google

l'âme, pas plus que celui du corps. Ceux qui refuseront de se soumettre à ce devoir pourront alors être justement frappés d'une pénalité.

Ce ne sont pas là, vous le voyez, de grandes phrases, c'est un procédé fort simple, fort terre à terre, mais pratique, et, quant à moi, je crois que c'est la seule manière d'arriver au but que tous nous sommes désireux d'atteindre, les uns avec plus d'ardeur et d'impatience que d'autres, mais que tous nous voulons réaliser.

Voilà, Messieurs, de quoi nous occuper longtemps.

Vous le voyez, ce sont des œuvres de paix, des œuvres de développement intérieur, et c'est dans cette voie que le Gouvernement veut marcher avec fermeté, mais avec prudence.

C'est ce que M. le Maréchal de Mac Mahon, Président de la République, a voulu en décrétant, il y a quelques jours, une exposition des produits de l'industrie et des beaux-arts, qui aura lieu en 1878. Il a voulu montrer que la France est désormais en pleine possession d'elle-même, ayant une constitution que le suffrage universel vient de sanctionner par un vote éclatant.

Il a voulu que le premier acte de la France sortie du provisoire et sûre d'elle-même fût de convier les nations de l'Europe à cette lutte fraternelle. Le Chef de l'État, dont la gloire a été acquise sur les champs de bataille, a voulu que notre jeune République cueillît ses premiers lauriers dans cette pacifique arène. Il a voulu que la France montrât à l'Europe, au monde, que si elle ne craint pas de rivaux dans le domaine de l'industrie, dans le domaine des arts elle a conservé le premier rang.

Vous, Messieurs les délégués des Sociétés savantes, vous aurez votre part dans cette grande solennité. Vous serez appelés à rencontrer vos confrères, les savants étrangers, vous apprendrez à les estimer et à les apprécier; eux aussi, en vous quittant, emporteront des souvenirs et des leçons, et vous en ferez, j'en suis sûr, les missionnaires en pays étrangers de l'âme et de l'intelligence de la France.

Beaucoup d'entre vous, Messieurs, vont retourner dans leurs départements. Dites partout qu'on se prépare à cette grande lutte pacifique qui va avoir lieu dans deux ans; préparez-vous à l'aborder avec confiance et sécurité; dites partout à vos concitoyens que le Gouvernement de la République est un gouvernement de paix à l'extérieur, d'ordre et d'apaisement à l'intérieur!

Digitized by Google

Dites que ce Gouvernement, fermement résolu à maintenir en toutes choses les droits de l'État, est profondément respectueux de tout ce qui est cher à la conscience religieuse, dites partout qu'il respecte au même titre la soutane du prêtre et la robe du professeur.

Répétez partout ce que le Maréchal a déjà dit en plusieurs occasions, qu'il fait appel à tous les hommes de bonne volonté, à tous les citoyens de la France. Dites partout que nous avons foi dans l'avenir, et que par le concours de tous, avec l'aide de Dieu, et sous sa protection divine, la nouvelle République, la République de 1875, notre jeune et chère République procurera à la France de longs jours de prospérité et de grandeur.

Ce discours, qui a provoqué de vifs applaudissements, a été suivi de la proclamation des récompenses, faite par MM. Hippeau, Chabouillet et Blanchard, secrétaires des sections du Comité.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'histoire, a été partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Caen, *Société des antiquaires de Normandie*	1,000f
Montpellier, *Société pour l'étude des langues romanes*	1,000
Reims, *Académie*	1,000

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

L'allocation de *trois mille francs*, mise à la disposition de la section d'archéologie, sera partagée ainsi qu'il suit entre les trois Sociétés savantes des départements ci-après désignées :

Nîmes, *Académie du Gard*	1,000f
Orléans, *Société archéologique et historique de l'Orléanais*	1,000
Saint-Brieuc, *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*	1,000

SECTION DES SCIENCES.

Cinq médailles d'or ont été accordées à :

M. Abria, doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux. — Travaux de physique.

Digitized by Google

MM. Clos, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. — Travaux de botanique.

Dumortier (Eugène), membre de la Société linnéenne de Lyon. — Travaux de paléontologie.

Filhol (Henri) fils, à Toulouse. — Travaux de géologie.

Lortet, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Lyon. — Travaux de zoologie et de paléontologie.

Dix médailles d'argent ont été accordées à :

MM. Besnou, à Avranches (Manche). — Travaux de botanique.

Fabre (Georges), inspecteur des forêts à Alais. — Travaux de géologie.

Fauvel (Albert), membre de la Société linnéenne de Normandie, à Caen. — Travaux d'entomologie.

De Folin, capitaine du port, à Bayonne. —Travaux de zoologie.

Mouchot, professeur au lycée de Tours. — Travaux de physique.

Périer (Léon), pharmacien à Pauillac. —Travaux de zoologie.

Docteur Quélet, membre de la Société d'émulation de Montbéliard. — Travaux de botanique.

Tissot, ingénieur des mines, à Constantine. — Travaux de géologie.

Mayet (Valéry), à Montpellier. — Travaux d'entomologie.

Violle, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble. — Travaux de physique.

M. O. de Watteville, chef de la division des sciences et lettres, a proclamé les noms des personnes qui, en récompense de leurs travaux, ont obtenu les grades d'officier de l'instruction publique et d'officier d'académie :

Officiers de l'instruction publique.

MM. Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône, correspondant du ministère, à Marseille.

Combet, avocat, correspondant, à Uzerches (Corrèze).

Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant, à la Rochelle.

Digitized by Google

MM. Boucher de Molandon, président de la Société archéologique de l'Orléanais, correspondant, à Orléans.
René Galles, intendant militaire, correspondant, à Rennes.
Hucher, membre non résidant du Comité, au Mans.
Cotteau, membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne, à Auxerre.
Hetet, pharmacien en chef de la marine, membre de la Société académique de Brest.
Hébert, président de la commission départementale des observations météorologiques de la Haute-Vienne, à Limoges.
l'abbé Lebeurier, archiviste de l'Eure, correspondant, à Évreux.

Officiers d'académie.

MM. Albanès, docteur en théologie, correspondant, à Marseille.
Loiseleur, bibliothécaire de la ville, correspondant, à Orléans.
Leloup-Leupol, membre de l'Académie de Stanislas de Nancy.
Mireur, archiviste du Var, correspondant, à Draguignan.
Richard (Alfred), archiviste de la Vienne, correspondant, à Poitiers.
De Saint-Génis, conservateur des hypothèques, correspondant, à Châtellerault.
Tamizey de Larroque, correspondant, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
Périaux (Nicétas), membre de l'Académie des sciences de Rouen.
Berthomieu (Léonce), secrétaire de la commission archéologique de Narbonne, correspondant.
Revel du Perron, correspondant du ministère, au Puy.
Garnier, architecte de la Côte-d'Or, correspondant, à Dijon.
Morel, correspondant, percepteur à Châlons-sur-Marne.
Debray, conducteur des ponts et chaussées, à Lille.
Rey, membre de la Société linnéenne, à Lyon.
Chantre, sous-directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Lyon.
Falguère, instituteur, à Montlouis (Pyrénées-Orientales).
Demersay, chargé d'une mission au Paraguay.
Raffray, mission à Zanzibar et en Abyssinie.
Wiener (Charles), mission au Pérou et en Bolivie.

Digitized by Google

M. le Ministre a donné lecture du décret de M. le Maréchal Président de la République, nommant chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

MM. Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance du Puy, correspondant du ministère pour les travaux historiques. Services exceptionnels, éditeur des journaux historiques d'Étienne Médicis et de Burel, documents de premier ordre donnés à la Bibliothèque nationale.

Bulliot, président de la Société éduenne, membre non résidant du Comité des travaux historiques. Services exceptionnels; auteur de divers ouvrages archéologiques très-estimés, membre depuis vingt-cinq ans de la Société éduenne; a dirigé avec le plus grand succès les fouilles du mont Beuvray.

Lecoq de Boisbaudran, négociant à Cognac, chimiste et physicien. Services exceptionnels; auteur de découvertes importantes en chimie et de travaux sur la spectroscopie très-estimés des savants.

Le soir a eu lieu, dans les salons du Ministère, une brillante réception. On y remarquait un grand nombre de délégués des Sociétés savantes et de personnes de distinction.

Digitized by Google

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Messieurs,

La section d'histoire et de philologie a désigné, cette année, la *Société des antiquaires de Normandie*, dont le siége est à Caen, l'*Académie nationale de Reims*, et la *Société pour l'étude des langues romanes*, établie à Montpellier, comme dignes d'être signalées d'une manière toute spéciale pour le mérite et l'importance de leurs travaux et de leurs publications.

Personne n'ignore les services rendus par la Société des antiquaires de Normandie, à l'archéologie, à l'histoire et à la philologie. Fondée au commencement de l'année 1823, elle a publié vingt-huit volumes de Mémoires, et depuis 1861, un Bulletin qui forme aujourd'hui huit volumes.

La première série de ses Mémoires, de 1824 à 1836, contient des travaux d'un grand intérêt dus à ses fondateurs : MM. Arcisse de Caumont, Auguste Le Prévost, de Gerville, Lambert, Deville, Féret et Pluquet. C'est dans les premiers volumes, notamment, qu'ont été publiées les notices de M. de Gerville sur les châteaux et les abbayes du département de la Manche et la dissertation de M. de Caumont sur l'architecture du moyen âge, travail substantiel qui contient en germe tout le système que son auteur devait développer plus tard dans ses nombreux ouvrages.

Fidèles aux exemples donnés par ces maîtres, les membres de la Société des antiquaires de Normandie n'ont cessé de parcourir toutes les parties du vaste champ ouvert à leurs recherches, et d'étudier, selon le programme adopté par les fondateurs, tout ce qui intéresse l'histoire et la littérature dans leur province, à l'époque celtique, sous la domination romaine et dans le moyen âge. Ils se sont efforcés avec un soin pieux d'arracher au vandalisme qui détruit, ou, ce qui revient à peu près au même, soumet à des réparations barbares et sans goût les admirables édifices religieux, militaires et civils élevés successivement sur le sol normand. Ils se sont inspirés à la fois d'un vif et sincère amour pour la science et de cet attachement au pays natal qui, dans l'âme des Normands, s'allie si bien à l'amour de la grande patrie.

La Société adopta, dès son début, l'usage d'élire chaque année, outre son président local, un directeur choisi parmi les notabilités

Digitized by Google

de la science. Les considérations élevées développées dans les séances publiques annuelles par les hommes éminents qui ont tenu à honneur d'accepter cette distinction, ont certainement exercé une heureuse influence sur la direction donnée à ses travaux.

Au moment où M. de Caumont faisait appel aux savants qui devaient s'occuper d'étudier l'histoire et de décrire les monuments de la Normandie, on s'imaginait que de pareilles études n'étaient possibles qu'à Paris, où se trouvent réunies des conditions de succès qui n'existent pas ailleurs. « Je compare, lui disait à ce sujet un membre de l'Académie des inscriptions, le savoir d'un homme studieux de la province à ce que les physiciens appellent le « calorique « latent », qui ne produit ni chaleur ni étincelles, faute de frottement. Il faut être compris et encouragé. En province, on ne comprend pas l'utilité des études archéologiques, et l'on fait peu de cas de ceux qui s'en occupent. »

Les temps sont bien changés depuis cette époque, Messieurs. Je n'en veux pour preuve que le nombre toujours croissant des savants distingués que la province envoie chaque année aux réunions de la Sorbonne.

Dans une province où s'étaient fondées près de cinquante abbayes, dont quelques-unes, telles que celles de Jumiéges, du Bec, du Mont-Saint-Michel, de Saint-Étienne et de Sainte-Trinité de Caen, ont joui d'une grande célébrité, il est tout naturel que ces beaux monuments religieux aient donné lieu à des recherches historiques et à de savantes monographies. Malgré les pertes qu'ont subies leurs archives, on a pu sauver des outrages du temps ou des ravages des hommes un nombre considérable de chartes dont l'étude est une source inépuisable de renseignements; l'énumération seule de celles que possèdent les archives du Calvados a fourni la matière de deux volumes à un de ses membres fondateurs, M. Léchaudé d'Anisy.

A cet ordre de travaux à la fois historiques et archéologiques, se rapportent les études de l'abbé de la Mare sur la cathédrale de Coutances, de l'abbé Laffetay sur l'Hôtel-Dieu de Bayeux, de M. Lecanu sur l'abbaye de Lessay, de l'abbé Cochet, le savant révélateur de la *Normandie souterraine*, sur l'abbaye royale de Montivilliers, et l'histoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.

Deux des hommes qui ont illustré l'abbaye du Bec, Lanfranc et saint Anselme, ont été l'objet de deux biographies à la fois histo-

Digitized by Google

riques et philosophiques, dues à M. Charma, qui a donné aussi aux Mémoires de la Société une étude sur Guillaume de Couches et un poëme latin du XIIe siècle intitulé : *Fons philosophiæ.*

L'histoire des anciens manoirs normands et des familles qui les ont tour à tour possédés, a suscité de nombreuses études parmi lesquelles il me suffira de citer celles de M. Vaultier sur l'ancien pays de Cinglais et de l'ancien doyenné de Vaucelles, de M. Deville sur le château de Gisors durant la domination normande, de M. Dubourg d'Isigny sur la ville et le château de Vire, de M. d'Estaintot sur le duché d'Estouteville, de M. Fierville sur la maison et baronnie de Tournebu, de M. Alfred de Caix sur le bourg d'Écouché dans l'Orne. M. Hector de la Ferrière, dans son histoire de la comtesse de Sanzay, nous a ouvert et fait connaître l'intérieur d'un château normand au XVIe siècle.

Parmi les travaux d'un intérêt plus général concernant l'histoire de la province, je mentionnerai les mémoires sur les baillis du Cotentin, par M. Léopold Delisle, les insurrections populaires en Normandie, la prise de Caen par les Anglais en 1417, le siége de Rouen en 1418, le siége du château de Caen, par M. Léon Puiseux; les Chartiers, par M. de Beaucourt; le tableau animé de la domination anglaise de 1424 à 1429, par M. Charles de Beaurepaire; enfin une notice historique sur l'ancien évêché-comté de Lisieux, fragment détaché de l'ouvrage important publié en 1873 par M. de Formeville.

Dans ce pays de sapience, où les recherches juridiques ont toujours été en grand honneur, on doit s'attendre à trouver plus d'une communication relative à un sujet que l'on a souvent considéré comme une étude de prédilection pour les habitants. Un manuscrit du coutumier de Normandie, du XIVe siècle, a été commenté par M. Beautemps-Beaupré. M. Trolley a fait ressortir toute l'importance de ce coutumier au point de vue de l'histoire du droit. M. Canel, dans un mémoire sur les États de Normandie, avait donné des détails intéressants sur le combat judiciaire en Normandie.

Un professeur de la Faculté de droit, M. Jules Cauvet, à qui l'on doit une étude sur le Collége des Droits dans l'ancienne université de Caen, a fait connaître ce qu'était sous la coutume de Normandie le droit de colombier, un de ces droits qui, sous le régime féodal, était l'apanage exclusif de certains fiefs et un signe de noblesse et de suzeraineté. Tout récemment, M. Guillouet a fait con-

Digitized by Google

naître les dispositions du coutumier à l'égard des pauvres lépreux du moyen âge; et une question toute spéciale, celle des droits de mer en basse Normandie, a été traitée de main de maître par M. G. Dupont.

Une Société qui a compté au nombre de ses fondateurs l'abbé de la Rue, un des premiers érudits français qui, au commencement de ce siècle, se sont occupés de faire revivre le souvenir de l'ancienne langue et de l'ancienne littérature française, ne pouvait manquer de s'intéresser à des études qui, outre leur importance littéraire, offrent un intérêt national. M. Francisque Michel, qui, dans la collection des documents inédits de l'histoire de France, a publié la chronique des ducs de Normandie par Benoît, a édité dans les Mémoires de la Société *le Roman du Mont-Saint-Michel*, par Guillaume de Saint-Pair, avec une introduction par M. Eugène de Beaurepaire. La Société qui avait publié en 1852 *le Bestiaire divin*, de Guillaume, clerc de Normandie, et une notice historique sur Garnier, de Pont-Sainte-Maxence, auteur de la vie de saint Thomas de Cantorbéry, poëme du XIIe siècle, édités par l'auteur de ce rapport, a consacré son XXVIIe volume tout entier au *Roman de Troie*, de Benoît de Saint-More, édité par M. A. Joly. Ce poëme, qui ne contient pas moins de trente mille vers, est précédé d'une longue introduction dans laquelle le savant doyen de la Faculté des lettres de Caen a retracé l'histoire des transformations d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen âge.

M. Eugène de Beaurepaire avait précédemment publié des études littéraires sur Olivier Basselin, Jean le Houx et le Vaudevire, deux poëmes extraits d'un manuscrit du Mont-Saint-Michel, conservés à la bibliothèque d'Avranches, *le Tombel de Chartrose* et *le Chant du Roussignol*. C'est encore le Mont-Saint-Michel qui a fourni au même écrivain le sujet d'une notice sur la captivité du gazetier Dubourg dans la cage de fer de la célèbre abbaye, devenue prison de l'État. Je me reprocherais de laisser passer ce grand nom de Mont-Saint-Michel sans rendre hommage à tous les efforts qui se sont produits dans ces derniers temps et auxquels la Société des antiquaires de Normandie n'est pas restée étrangère, pour la conservation et la restauration du merveilleux édifice que revendiquent également la religion, la poésie, l'archéologie et l'histoire.

A un autre ordre d'études appartiennent les dissertations philologiques dues à un travailleur infatigable, M. Le Héricher, auteur

Digitized by Google

de *l'Avranchin monumental.* A l'exemple de M. Édélestand-Duméril, qui s'était occupé de signaler les traces qui existent dans le dialecte normand du séjour des Scandinaves dans le pays, M. Le Héricher a publié, sous le titre de *Philologie topographique de la Normandie*, des recherches sur les noms propres d'hommes et de lieux en les rapportant à leurs origines celtique, latine, germanique et scandinave. La première livraison du XXIXe volume contient du même savant un mémoire ayant pour titre : *Les Scandinaves en Normandie, ou influence philologique et morale des Scandinaves dans cette province.*

La Société, dont les mémoires contiennent en si grand nombre les compositions personnelles de ses membres, n'a pas oublié que c'est rendre un service signalé aux études historiques que de publier les documents inédits conservés dans les bibliothèques et dans les archives publiques et privées : tâche que s'est donnée et qu'accomplit, du reste, avec distinction, la *Société de l'Histoire de Normandie.* Indépendamment des poëmes dont j'ai parlé plus haut, elle a donné une édition excellente et probablement définitive de l'ouvrage de Dudon de Saint-Quentin, ce prédécesseur du Grégoire de Tours de la Normandie, Orderic Vital. L'étude dont l'éditeur, M. Jules Lair, a fait précéder le texte du doyen de Saint-Quentin, est un modèle de critique historique. Une publication plus étendue, sinon plus importante, est la réimpression des *Rôles de l'échiquier*, édités en Angleterre par le savant Stapleton, auxquels ont été ajoutés un certain nombre de textes inédits se rapportant au même sujet. Le XVIe volume des Mémoires contient un fragment des rôles relatifs à l'année 1184, découvert aux Archives nationales, et le cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Bel.

Tous ces travaux, toutes ces publications, qui font un grand honneur à une des sociétés savantes les plus actives et les plus laborieuses, ne constituent qu'une partie des titres qui la recommandent. Je n'ai mentionné que ceux qui sont du ressort de la section d'histoire et de philologie. Il en est d'autres, et en grand nombre, dont la section d'archéologie a plus d'une fois apprécié l'importance et signalé le mérite.

Je ne terminerai pas, Messieurs, cette revue sommaire des œuvres sur lesquelles je devais appeler votre attention sans mentionner avec tout l'intérêt qu'il mérite l'important et substantiel mémoire de M. Charles de Beaurepaire, sur les établissements

Digitized by Google

d'instruction publique et la population de l'ancien diocèse de Rouen. Ce sont les archives de la Seine-Inférieure qui ont fourni à leur zélé conservateur les documents nombreux dont il a si bien tiré parti. Le sujet qu'il a traité est de ceux qui, dans tous les pays, ont excité un vif intérêt, mais qui sont devenus pour bien des motifs le juste sujet des préoccupations du temps présent.

On semble plus que jamais comprendre généralement que travailler aux progrès de l'instruction et à la diffusion des lumières, c'est travailler à la moralisation des âmes et au bonheur des peuples. Quand on étudie tout ce qui se fait aujourd'hui chez diverses nations en faveur de l'instruction populaire, on peut constater que, s'il nous reste sur ce point plus d'un progrès à accomplir, nous n'avons pas, à certains égards, à nous plaindre de notre infériorité. Les Sociétés consacrées à l'étude des siècles écoulés s'occupent aussi, et je les en félicite, d'étudier quel était l'état de l'éducation publique dans l'ancienne France. Des recherches consciencieuses, comme celles de M. Ch. de Beaurepaire, sont de nature à combattre une double erreur, dont l'une consiste à croire que l'ancien régime n'avait à ce sujet rien à envier à notre époque, et l'autre à s'imaginer qu'il ne s'intéressait que médiocrement à l'instruction populaire. Malgré les progrès qui assurent à l'état actuel de nos institutions d'éducation publique une supériorité incontestable, nous devons reconnaître qu'à cet égard encore nous n'avons pas à rougir de nos pères. Il n'est dans notre histoire nationale aucune époque qui ne mérite d'être étudiée. L'illustre historien qui, après avoir applaudi aux premiers travaux de la Société des antiquaires de Normandie, n'a cessé jusqu'à ses derniers moments de l'aider de son influence et de ses conseils, M. Guizot, disait en présidant comme directeur la séance publique de 1839 : «L'unité nationale existe dans le temps comme dans l'espace, à travers les siècles comme à travers les provinces et les départements. La France d'autrefois est la France, tout aussi bien que la France contemporaine. Cette France, il faut la connaître, la comprendre, l'honorer.»

C'est de cette noble pensée que s'inspirent, Messieurs, les Sociétés que vous représentez dans cette enceinte, et en particulier une Société moins ancienne que celle dont je viens de parler, mais ayant, depuis le moment où elle a été fondée, mis au jour des travaux qui forment aujourd'hui près de soixante volumes. L'Académie nationale de Reims embrasse dans ses études les sujets les plus

Digitized by Google

divers : les sciences exactes, la physique, l'histoire naturelle, l'économie politique, l'archéologie. Je n'appellerai votre attention, Messieurs, que sur la partie des publications dont s'occupe spécialement la section d'histoire.

On peut dire que la ville et le territoire de Reims semblent faits pour offrir à l'historien des sujets intéressants d'études. Peut-on se trouver, en effet, dans cette cité à laquelle se rattachent tant de souvenirs, en présence de monuments qui saisissent et font rêver l'âme, sans se sentir pénétré du désir de reproduire quelques-unes des scènes mémorables dont Reims a été témoin et qui se lient intimement à l'histoire générale de notre pays! Reims, à toutes les époques de son histoire, s'est placée au premier rang des villes que recommandent le goût des lettres et les travaux de l'intelligence. Ce sont ces considérations qui ont engagé quelques hommes distingués de cette intéressante cité à se grouper autour d'un de nos prélats les plus lettrés, Mgr Gousset, pour fonder en 1841 une académie. Ses écoles célèbres, même au temps de la conquête romaine, furent, sous la deuxième et au commencement de la troisième race, illustres entre toutes celles qu'avaient fondées les Capitulaires. Les Gerbert, les saint Bruno, les Jean de Salisbury y avaient dicté leurs doctes leçons. Tandis que le génie des Li-Berger, des Robert de Courcy enfantaient les merveilles de la cathédrale, de Saint-Nicaise, Robert Sorbon, Guillaume Fillastre, Jean Gerson, Guillaume Coquillart et bien d'autres, sortis des écoles de Reims, élevaient à la jurisprudence, à la théologie, aux sciences et à la poésie d'impérissables monuments.

En même temps que l'Université, l'imprimerie s'établit à Reims. Les arts et les lettres brillèrent alors d'un nouvel éclat. Les grands travaux de Bergier, de Marlot, de Mabillon, de Dom Ruinart, le talent du graveur Nanteuil, l'érudition de Rainssaut, et après eux l'abbé Pluche, l'abbé Batteux, Levesque de Pouilly et le P. Véri conservèrent à la patrie rémoise sa vieille illustration.

A la ville et au pays de Reims n'ont donc manqué ni les monuments à décrire, ni les grands hommes à louer, ni des œuvres importantes à tirer des archives pour les offrir au monde savant. Parmi les œuvres appartenant à la première classe, il me suffira de citer la belle *Monographie de Saint-Nicaise*, par M. l'abbé Nanquette, depuis évêque de Nantes, et celle de la cathédrale de Reims, par MM. les abbés Cerf et Mannesse.

Digitized by Google

Je passe sous silence un nombre considérable d'études spéciales dont la section d'archéologie a eu plusieurs fois à s'occuper, et s'appliquant soit à l'édifice dont la ville de Reims est si justement fière, soit à la cité elle-même : *les Reliques de saint Remi* et *le Toucher des Écrouelles*, par M. l'abbé Cerf; *les Trésors de l'église de Reims*, par M. Tarbé; *les Toiles peintes* et *les Tapisseries de Reims*, par M. Louis Paris; *la Mosaïque de Reims sous les Romains*, par le secrétaire général de la Société, M. Charles Loriquet; *les Antiquités de Reims*, par M. Brunelle; le *Journal anecdotique de Reims*, par M. Galeron.

Plusieurs localités importantes ont trouvé, parmi les membres de l'Académie, des historiens; on connaît l'histoire de Rethel, par M. Jolibois; celle de Charleville, par M. J. Hubert; de Rosoy-sur-Serre, par M. Martin; de Maubert-Fontaine, de Montcornet en Ardennes, de Château-Porcien, par M. Lépine. C'est sous l'influence de l'Académie qu'a été entreprise et achevée l'*Histoire de l'abbaye de Hautvilliers*, par M. l'abbé Perquien, ouvrage considérable qui a huit volumes in-4°, et celle de la ville de Sedan, par M. l'abbé Prignon.

Les concours d'histoire et d'archéologie institués par l'Académie de Reims ont donné des résultats d'autant plus heureux qu'un esprit judicieux préside au choix des sujets indiqués dans ses programmes. Ce sont des monographies de communes importantes du diocèse, des études sur l'université de Reims et les hommes remarquables qui y ont professé, une histoire populaire de la ville de Reims, l'éloge des personnages célèbres auxquels le pays a donné le jour. Les membres de l'Académie ont eux-mêmes publié sur quelques-uns des sujets proposés des écrits qui peuvent servir de modèles aux concurrents. C'est ainsi que M. Louis Paris a publié les Documents pour servir à l'histoire des États généraux de 1789, et les Cahiers du bailliage de Reims aux mêmes États; que M. Ch. Loriquet s'est occupé de recueillir sur les écoles de Reims des notes intéressant l'histoire des progrès de l'instruction primaire en France; que M. l'abbé Lupot, enfin, a écrit une savante biographie d'Hincmar, ce grand prélat que M. Guizot a comparé à Bossuet.

M. Lasserre, traitant un sujet tout local, était sûr d'intéresser ses compatriotes en racontant la légende du vin de Champagne, épisode de la guerre des vins, qui s'est prolongée depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Dans la lutte entre le vin de Champagne et le vin de Bourgogne, M. Lasserre s'est tout naturellement prononcé

Digitized by Google

en faveur du premier. Lorsque le débat fut porté devant la Faculté de Paris, un Bourguignon prétendit que le sang engendré par le vin de Reims picotait les parties nerveuses et rendait sujet aux débordements, aux fluxions d'humeur, à la goutte; un autre prétendit même qu'il recélait un poison caché. Mais un enfant de Reims soutint dans son ode «la Champagne vengée» que le vin de Champagne, au lieu de la lourde ivresse du vin de Bourgogne, peut seul inspirer une gaieté facile sans troubler les cervelles. La cité de Reims reconnaissante servit à l'auteur une rente annuelle en vins de Sillery. Notre spirituel et bien regretté confrère, M. Rathery, qui, pendant plusieurs années, a rendu compte des Mémoires de l'Académie de Reims, a dit en parlant de ce débat que c'est au *goût* et non à l'*oreille* qu'il appartient de résoudre la question.

Ce qui recommande plus particulièrement l'Académie nationale de Reims, ce sont les publications importantes d'ouvrages devant servir de base et de point de départ aux travaux historiques. L'Académie n'a pas hésité à s'imposer pour ces ouvrages d'assez lourds sacrifices, et même à recourir à des emprunts lorsque ses ressources ont été insuffisantes. C'est d'abord l'histoire de la ville, cité et université de Reims par Dom Guillaume Marlot, bénédictin rémois, dont l'histoire latine en deux volumes in-folio, publiée en partie par l'auteur, est devenue fort rare; l'édition française donnée par l'Académie a été faite sur le manuscrit autographe de l'auteur, que possède la bibliothèque de la ville.

Au moyen âge, la ville de Reims avait eu deux historiens importants : Flodoard et Richer. L'Académie a donné une nouvelle édition de l'un et de l'autre. En publiant une traduction de la chronique de Richer, M. Ponsignon l'a enrichie de savants commentaires et de notes géographiques.

Le secrétaire général de l'Académie de Reims a entrepris une collection de documents inédits tirés de la bibliothèque de la ville. Elle doit se composer d'un assez grand nombre de volumes. Ceux qui ont été publiés sont le *Journalier* de Jean Pussot, la correspondance de Philibert Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême au XVIe siècle, et les mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims au XVIIe siècle.

Le charpentier Jean Pussot, d'abord grand partisan des Lorrains, fait dans son journal une rude guerre aux ministres protestants, qu'il appelle des *preschementeurs*, et aux royalistes partisans de Henri

Digitized by Google

de Valois et de Henri de Bourbon, qui sont pour lui des ennemis, des voleurs, des *genspilhommes*. Quant à Henri IV, c'est l'hérétique, l'ennemi de l'Église, l'étranger roi de Navarre, l'excommunié. Ce qui n'empêche pas l'ancien ami des ligueurs d'abandonner leur cause, comme cela s'est vu trop souvent, lorsqu'il la voit perdue, et de faire des vœux pour Henri IV, devenu pour lui le roi de France et de Navarre. Il avait crié : « Vive la ligue! » il cria : « Vive le roi! »

Les mémoires de Jean-Oudard Coquault apportent aux documents que nous possédons sur le premier tiers du règne de Louis XIV un assez riche contingent. Marchand aisé et lettré de Reims, d'une famille bourgeoise considérée et assez ancienne dans cette ville, Oudard Coquault a consacré une grande partie de sa chronique aux événements ayant eu lieu à l'époque de la Fronde. Il est peu favorable à Mazarin et à la cour, et le Parlement a toutes ses préférences. Mais les événements modifièrent plus tard son esprit frondeur. La grandeur de Louis XIV l'éblouit, et la bonne administration de la France sous son règne le rallia à la cause monarchique; après avoir dit bien du mal des princes, il finit par louer un régime qui avait rendu à la France l'ordre et la sécurité.

Quelques mots maintenant, Messieurs, pour terminer un exposé que le nombre des publications dues aux deux Sociétés dont je viens de parler ne m'a pas permis de faire plus court, sur la *Société pour l'étude des langues romanes de Montpellier*.

Dans les premiers jours de l'année 1869, quelques hommes, jeunes encore, mais déjà connus par des travaux sur la littérature du midi de la France, s'entretenaient de l'objet de leurs études de prédilection. Ils se demandaient pourquoi, tandis que la langue et la littérature provençales, réveillées au souffle puissant des Félibres, jetaient un si vif éclat, tandis que les lettres catalanes s'épanouissaient, disaient-ils, plus que jamais brillantes et vivaces, eux et leurs compatriotes étaient obligés d'aller chercher au loin un enseignement philologique, de demander à quelques revues, publiées à Paris, en Italie ou en Allemagne, des travaux de linguistique concernant leur province. Le résultat de cet entretien, auquel avaient pris part MM. Cambouliù, Boucherie, Paul Glaize, de Tourtoulon et Montel, fut la résolution de fonder une association ayant pour but de créer un centre d'études destiné à renouer la tradition en poursuivant l'œuvre commencée par Fauriel et Raynouard, et à perpétuer le goût et la connaissance de la langue d'oc et de sa littérature aux

Digitized by Google

diverses époques : ainsi fut décidée la création de la *Société pour l'étude des langues romanes*, et de la revue qui devait lui servir d'organe.

Ils voulurent s'assurer si le point de vue tout local auquel ils se plaçaient ne leur avait pas fait illusion. « Quelque décentralisateur que l'on soit, dit M. de Tourtoulon dans un compte rendu des premiers travaux de la Société, on ne peut nier que Paris ne constitue un admirable observatoire pour interroger l'horizon intellectuel. Il était bon de savoir quel accueil serait fait à notre idée, soit par nos confrères et nos maîtres, soit par le monde officiel dont il est légitime d'attendre certains encouragements. » Je n'ai pas besoin de dire que les deux délégués de la Société envoyés à Paris reçurent partout un accueil des plus sympathiques. Le 12 avril 1869, le règlement définitif était adopté, et cinq jours plus tard, grâce à la bienveillance de l'administration municipale de Montpellier, la Société tenait sa première séance. M. Paul Glaize se chargea de la philologie générale; M. A. Boucherie, de la langue d'oil; M. de Tourtoulon, de la partie historique; M. Camboulìù, de la langue catalane, et M. A. Montel, de celle des troubadours. La Société se compléta, dans la même année, par la nomination de dix membres correspondants pour les pays de la langue d'oil : MM. Brunet de Presle, Chabaneau, Egger, Guessard, Lescœur, Magnabal, P. Meyer, Paulin Paris, Gaston Paris et Saint-René-Taillandier; de huit membres correspondants pour les pays de la langue d'oc : MM. Alart, Arnavielle, Gabriel Azaïs, Dom Cauderan, L. Dessoles, Gatien-Arnoult et Ruben; de trois correspondants pour l'Espagne : MM. Balaguer, de Bofarul y de Sartorio et Mila y Fontanels; de quatre pour le Portugal, l'île de Sardaigne et l'Allemagne : MM. le marquis de Niza, F. Franck, Fréd. Diez et Boehmer. Deux correspondants ont été nommés depuis pour l'Italie : MM. le chevalier Nigra et Ascoli.

Ainsi constituée et assurée de trouver des collaborateurs, la Société put faire paraître, en 1870, la première livraison de la *Revue des langues romanes*, qui forme aujourd'hui près de dix volumes. Le zèle de ses rédacteurs ordinaires, loin de se ralentir, a semblé prendre d'année en année de nouvelles forces, si l'on en juge par l'importance et le nombre croissant des mémoires qu'ils publient et des communications qui leur sont adressées. Ces mémoires sont d'abord des travaux de science pure, intéressant soit la philologie locale,

Digitized by Google

soit la philologie comparée; puis des analyses critiques des différentes publications qui rentrent dans le cadre de leurs études, et enfin la mise au jour des pièces inédites, anciennes ou modernes, parmi lesquelles figurent des compositions dues aux poëtes dont s'honore aujourd'hui le midi de la France. Cette belle contrée n'a rien perdu, en effet, de son amour pour la poésie, et demeure toujours fidèle aux riantes traditions du *gay saber*.

L'importance des travaux philologiques est d'autant plus grande qu'ils se rattachent à toutes les publications sur les langues romanes qui ont lieu en France et à l'étranger, et à la science du langage, à la grammaire comparée à laquelle doivent aboutir les travaux partiels et les études de détail. La France, qui a devancé la plupart des nations européennes en traitant non sans éclat les questions de linguistique générale qui sont précisément les dernières que doit résoudre la science, est entrée depuis plusieurs années dans une voie plus sûre. Elle applique aux études philologiques la méthode d'observation à laquelle les sciences physiques et naturelles doivent leurs merveilleux progrès. C'est à cette œuvre que la *Revue des langues romanes* est venue apporter son intelligent concours. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'école scientifique à laquelle appartiennent ses rédacteurs a pour principe que les lois qui président à la formation des langues ne se devinent pas, et qu'on ne parvient à les découvrir qu'au prix des observations les plus patientes et les plus minutieuses.

Cette méthode rigoureuse a été appliquée par M. Chabaneau dans sa grammaire de la langue limousine, un des travaux les plus considérables de la *Revue*. Le dialecte limousin est parlé dans la plus grande partie des départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Dordogne. L'auteur, qui le connaît à fond, l'a jugé d'autant plus digne d'être étudié que cette contrée a été au moyen âge la terre classique de la poésie et du bon et pur langage. La première partie de ce savant travail est consacrée à la phonétique. L'auteur passe en revue tous les sons usités en limousin : voyelles, diphthongues, consonnes; puis les différentes espèces de mots ou parties du discours, ce qui lui permet de noter et de saisir pour ainsi dire sur le fait les transformations dans les sons et les flexions par lesquelles les mots de la langue latine sont devenus les mots de la langue qui en est dérivée.

Les observations philologiques abondent dans les nombreux arti-

Digitized by Google

cles donnés par M. Boucherie à la *Revue* et dans les ouvrages qu'il édite ou qu'il soumet à son examen.

Tels sont la *Passion du Christ*, poëme écrit au XIVe siècle, dans ce français corrompu que les Italiens du Nord ont employé dans leurs compositions littéraires, rendant ainsi un hommage inconscient à l'universalité de la langue française; la *Vie de sainte Euphrosyne*, texte en latin barbare du IXe siècle; les fragments d'une anthologie picarde du XIIIe siècle, tirés d'un précieux manuscrit que possède la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier; la *Vie de saint Alexis*, étude critique de l'édition publiée par MM. Gaston Paris et Pannier; les fragments d'un commentaire sur Virgile, texte bas latin du Xe siècle.

En publiant l'œuvre du chirurgien arabe Albucasis, traduite en dialecte toulousain du XIVe siècle, M. de Tourtoulon l'a fait précéder d'un commentaire sur le langage du traducteur roman. M. Egger, que la Société est heureuse de compter au nombre de ses correspondants, a publié dans la *Revue* une étude philologique sur les substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif[1], travail digne du savant qui a mis en honneur et rendu classique en France l'étude de la grammaire comparée.

Parmi les autres ouvrages publiés par la Société des langues romanes, je citerai, avec le regret de ne pas en parler avec l'étendue qu'ils méritent, la partie romane du livre des priviléges de la commune clôture, le Mémorial des nobles, par M. Montel; les observations sur la langue du roman de Blandin de Cornouailles et de Guillot Ardit de Miramar; les documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne, par M. Alart; les considérations sur la date probable du roman de Flamenca, par M. Révillout.

En parlant des dialectes divers ou des patois qui ont trouvé leur historien dans le docteur Noulet, et dont la Société des langues romanes se fait un devoir de recueillir et de publier les textes, je ne puis oublier que la *Revue* doit à M. Gazier la publication d'un document fort curieux : c'est un recueil de lettres adressées à l'abbé Grégoire sur les patois de la France. On sait que la Convention, dans son désir de faire disparaître ce que l'on appelait alors le *fédé-*

[1] C'est une réimpression revue et augmentée d'un travail publié en 1864 dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Digitized by Google

ralisme des idiomes, pour leur substituer la langue dans laquelle était écrite la Déclaration des Droits de l'homme, décréta, le 18 pluviôse an II, que l'on établirait dans toutes les communes des départements des instituteurs français. L'abbé Grégoire, deux ans auparavant, avait voulu connaître à fond les idiomes qu'il se proposait d'immoler aux nécessités de la politique. Il envoya partout des circulaires pour obtenir les renseignements dont il avait besoin. Ce sont les réponses, inédites jusqu'à ce jour, à ces circulaires, dont quelques-unes sont dues au conventionnel Chabot, que M. Gazier a publiées dans la *Revue des langues romanes*.

Ainsi que le fait remarquer leur éditeur, le but que l'on poursuivait ne pouvait être atteint, car les hommes n'abandonnent pas aussi facilement qu'on paraissait le croire la langue de leurs aïeux. Les patois n'ont pas disparu, sans doute, et les nombreux admirateurs de Goudouli et de tous ceux qui, après lui, ont essayé de les faire revivre dans leurs vers, doivent s'en féliciter; mais tous les Français entendent aujourd'hui la langue française.

L'anéantissement des patois nous aurait privés des gracieuses poésies qu'a publiées la *Revue*, et qui sont signées des noms aimés de Mistral, d'Aubanel, de Tavan, d'Achille Mir, d'Azaïs, de Félix Gras et de leurs imitateurs ou disciples.

Au nombre des pièces en vers et en prose qui appartiennent aux divers dialectes du Midi que nous pouvons lire dans la *Revue*, il en est peu qui présentent autant d'intérêt que celles qui appartiennent à la littérature populaire. Tous les pays ont leurs chants, leurs légendes, leurs contes, leurs dictons, leurs proverbes, dont les uns se retrouvent quelquefois avec des variantes dans des lieux bien éloignés les uns des autres, et dont les autres sont essentiellement propres à la localité où les érudits les retrouvent dans la bouche des vieillards, des femmes et des enfants. Le *Comité de la langue et de la littérature de la France* attachait à ces chants, à ces poésies pleines des traditions du génie populaire une grande importance. Un rapport du savant et ingénieux J.-J. Ampère avait appelé sur eux, il y a vingt-cinq ans, l'attention des sociétés savantes. Le vaste recueil formé par les soins du Comité, qui doit être déposé à la Bibliothèque nationale, fournira à la Société des langues romanes un contingent dont elle saura tirer un bon parti, si l'on en juge par les pièces de ce genre qu'elle a déjà mises au jour : je veux parler des poésies populaires du Languedoc, des proverbes et dictons populaires en

Digitized by Google

languedocien par le docteur Espagne; des chants populaires, par MM. Montel et Louis Lambert, des proverbes du pays de Béarn, énigmes et contes populaires, par M. V. Lespy.

On peut appliquer aux peuples ce que Plutarque dit des grands hommes : « Ce n'est pas toujours dans les actions les plus éclatantes que se montrent davantage les vertus ou les vices des hommes. Une action ordinaire, une parole, un badinage font souvent mieux connaître le caractère d'un homme que des batailles sanglantes et des siéges mémorables. »

Les chants populaires recueillis et mis en ordre par MM. Achille Montel et Lambert suivent l'homme d'âge en âge, du berceau à la tombe. Ce sont ces chants dont on se sert pour endormir ou pour réveiller les enfants, ceux par lesquels on leur apprend à agir, à régler leurs mouvements sous la double influence de paroles expressives et du rhythme musical. On sait combien est féconde la muse populaire exprimant dans ses chants naïfs les différentes phases de l'existence humaine, la naissance, le baptême, le mariage, la mort, les traits caractéristiques des diverses professions; on sait aussi avec quelle verve railleuse elle attaque les travers et les ridicules. Elle conserve dans ses légendes des souvenirs historiques ou religieux dont les érudits se plaisent à rechercher les origines. La Société des langues romanes ajoute une abondante moisson à ce genre de publications que recueillent avec soin les savants de tous les pays.

La Société, qui fait appel à toutes les personnes qui pourraient lui communiquer quelques nouveaux fragments de ces poésies populaires, a donné partout autour d'elle une vive impulsion en constituant des concours auxquels sont conviés, non pas seulement les dialectes de Provence et des bords du Rhône, constitués par les Mistral et les Roumanille à l'état de langues littéraires, mais encore tous les dialectes du midi de la France : le provençal et le languedocien, le gascon, le dauphinois, le limousin, le béarnais, sans oublier le catalan, dont les représentants à Barcelone envoient à la *Revue* d'excellentes communications, et les idiomes qui s'y rattachent dans la province de Valence et les îles Baléares.

Il ne règne, on le voit, dans la Société, aucun esprit d'exclusivisme. Bien qu'elle donne naturellement une large part aux dialectes parlés dans le Midi, dialectes dont deux de ses membres, MM. de Tourtoulon et le très-regretté Bringuier se sont occupés à

Digitized by Google

déterminer les limites, il faut la féliciter de porter son attention sur tous les idiomes issus de la langue latine.

S'il est permis d'espérer que l'étude de notre vieille langue française prendra bientôt la place qui lui est due dans notre enseignement classique, elle en sera redevable en partie à l'influence exercée par la Société dont je viens d'indiquer les travaux et de caractériser les tendances, et aux efforts persévérants qui, dans des revues et des publications bien connues du monde savant, poursuivent le même but. C'est un vœu qui ne peut être exprimé plus à propos que dans cette antique Sorbonne, où tant d'illustres professeurs ont jeté un vif éclat sur les lettres françaises dans des leçons inspirées à la fois par l'amour de la science et par l'amour de la patrie.

Digitized by Google

Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie.

Messieurs,

Avant d'exposer, au nom de la section d'archéologie, les titres des Sociétés savantes auxquelles vont être décernées les médailles de 1876, le rapporteur a la mission d'en mentionner deux autres comme étant particulièrement dignes de la protection de l'État : la *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, à Châlons, dont les mémoires sont enrichis de planches représentant fidèlement les résultats de fouilles intéressantes exécutées dans son domaine, et la *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, à Arras, à laquelle on doit une statistique monumentale de ce département, ouvrage orné de planches remarquables par un véritable sentiment de l'art du moyen âge. Le rapporteur a encore à remplir un autre devoir non moins agréable et du même ordre : il est chargé de rappeler la médaille obtenue en 1864 par la *Société d'émulation du Doubs*, à Besançon, celle obtenue de nouveau en 1873 par la même compagnie[1], et celle qui en 1868 fut

[1] La Société d'émulation du Doubs a publié deux beaux volumes depuis la réunion de 1872. Premièrement, le tome VIII de la 4e série de ses Mémoires, portant la date de 1874, dans lequel nous citerons deux mémoires de M. Quiquerez, l'un sur une *Découverte de tombeaux dans l'église primitive de Moutier-Grandval*, l'autre sur *Montjoie et les anciens châteaux du clos du Doubs*, puis une dissertation de M. Castan intitulée *La Vierge des Carondelet*, bien connue des délégués aux réunions de la Sorbonne qui en ont eu la primeur en 1874. (V. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. VII, p. 305.) Secondement, la Société d'émulation a publié le tome IX de la même série de ses Mémoires. Ce volume, qui porte la date de 1875, a fait à l'histoire une place plus grande qu'à l'archéologie; cependant la Société d'émulation est loin de délaisser cette branche des sciences historiques. Sous la direction de M. Castan, son secrétaire, et d'un savant architecte, M. Ducat, membre de la Société d'émulation, cette compagnie continue les fouilles qui ont révélé l'existence d'un théâtre romain à Besançon, et cette année on est parvenu à la scène de cet édifice. D'ailleurs, la Société ne néglige aucune occasion d'enrichir les musées de la ville et dernièrement elle donnait au musée municipal archéologique un dauphin de bronze doré trouvé avec des monnaies romaines du 1er siècle dans le Champ de Mars de Vesontio.

Nous croyons devoir encore rappeler ici que M. Castan a reçu la croix de la Légion d'honneur des mains du Ministre de l'instruction publique à la Sorbonne en 1868, à la séance solennelle du 18 avril. (Voy. *Rev. des Soc. sav.* 4e série, t. VII, p. 335.)

Digitized by Google

décernée à la fois à la *Société éduenne*, à Autun, et à M. Bulliot, l'explorateur du mont Beuvray [1].

Les Sociétés savantes auxquelles la section d'archéologie attribue les médailles de la présente année sont : la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, à Saint-Brieuc, l'*Académie du Gard*, à Nîmes, et la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, à Orléans.

Quinze années seulement se sont écoulées depuis la naissance de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, et déjà elle occupe l'un des premiers rangs parmi les compagnies savantes de notre pays [2]; déjà la petite ville où elle siége est devenue un centre scientifique dont l'influence s'étend hors des limites du département. Il est facile d'expliquer ce rapide succès. Sous la vive impulsion de MM. Geslin de Bourgogne, Gaultier du Mottay et Lamare, fondateurs de la Société d'émulation, avec cette force de volonté que l'on attribue au génie breton, avec cette opiniâtreté au travail qui triomphe de tout, abordant résolûment toutes les branches de l'archéologie, les membres de cette compagnie, depuis son origine jusqu'à ce jour, n'ont jamais cessé de se montrer les fidèles observateurs du généreux programme formulé dans le premier article de leurs statuts [3]. Fils d'une terre qui passe pour le dernier asile de la langue celtique en France, ils ont fait une grande place à l'étude de nos origines, et ont même recherché jusque dans les cavernes et les

[1] Les deux derniers volumes publiés par la Société éduenne, les IIIe et IVe de la nouvelle série de ses Mémoires, contiennent d'importants travaux. Dans le tome III, M. Bulliot a donné un travail sur *le Temple du mont de Sène à Santenay* (*Côte-d'Or*), et un autre sur l'*Ex-voto de la Dea Bibracte*, et M. Harold de Fontenay, une notice intitulée : *Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun, suivies des inscriptions sur verre, bronze, plomb et schiste de la même époque trouvées au même lieu.* Dans le tome IV, nous retrouvons l'infatigable M. Bulliot avec un mémoire sur le *Temple du mont Beuvray,* fouilles de 1872 et 1874; M. Harold de Fontenay, avec la suite du travail commencé dans le tome III; enfin un mémoire de MM. Bulliot et Henri de Fontenay sur l'*Art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne.*

[2] La première réunion préparatoire de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord a eu lieu le 31 janvier 1861, l'année même qui vit l'inauguration des réunions de la Sorbonne, où cette compagnie se fit représenter par deux délégués. (*Mémoires de la Société d'émulation*, t. Ier, p. 1 et 25.)

[3] Les formules diverses de ce programme se retrouvent, sinon dans les mêmes termes, du moins avec la même pensée dans toutes les modifications des statuts de la Société. (Voy. t. Ier de ses Mémoires, pour 1861-1864, p. 1, article 1er des statuts; — t. II, 1865, p. II de l'avertissement qui précède les mémoires; — t. III, 1867, p. 2, titre Ier, art. 1er des statuts définitifs.)

Digitized by Google

terrains quaternaires les vestiges des races préhistoriques. Sans s'abandonner à la mélancolique rêverie que la sévérité des paysages de la Bretagne inspirait au chantre de René, malgré leurs droits à se croire les représentants directs des Celtes, loin de dédaigner le génie positif des Romains, ils étudient les monuments que le peuple-roi a laissés sur leur sol, avec la même curiosité, avec le même zèle que ceux des époques primitives ou relativement modernes, et ils veillent et contribuent avec une égale sollicitude à la conservation des uns et des autres.

Que l'on ne croie pas que nous exagérions; les preuves de ce que nous venons de dire à l'honneur des membres de la Société d'émulation abondent dans les douze volumes de son recueil, et particulièrement dans le VIIIe, où l'on remarque des « Instructions pour la conservation des monuments, » suivies d'un « questionnaire » que cette compagnie répandait à profusion en 1868, surtout parmi les instituteurs[1]. La lecture de ces documents est on ne peut plus édifiante. On y voit une société qui, tout en se tenant au courant des nouveautés les plus hardies, ne les acceptera pas sans les avoir au préalable sérieusement discutées.

Une étude sur l'*Église Saint-Jacques*, à Saint-Léon en Merléac, due à M. Geslin de Bourgogne, inaugure dignement la série des Mémoires de la Société d'émulation[2]. On doit au même savant une substantielle *Revue des monuments des Côtes-du-Nord*[3], un rapport sur le *Camp vitrifié de Péran*[4], dont il fixe la date au ve ou au vi^e^ siècle,

[1] Voy. t. VI, *in principio*.

[2] Voy. p. 1 des *Mémoires*, t. II du recueil. Le travail sur l'église de Saint-Jacques avait été lu dès la première année de l'existence de la Société à la séance du 7 mars 1861.

[3] Ce travail, intitulé *Coup d'œil général sur les monuments des Côtes-du-Nord*, fut lu d'abord à la Sorbonne (séance du 23 avril 1867). Voyez le compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, p. 98. Le travail de M. Geslin de Bourgogne a été imprimé deux fois, *Mémoires lus à la Sorbonne en 1867* (voy. p. 97) et tome V des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, publié en 1867, p. 20.

[4] Voy. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. II, publié en 1866, p. 49. Avant de paraître dans ce recueil, ce rapport, qui fut lu à la Sorbonne le 6 avril 1866, avait été donné dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1866*, volume publié en 1867, p. 169 et suiv. (Voy. aussi *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. III, p. 64.) Le camp vitrifié de Péran n'a pas été étudié que par le président de la Société d'émulation; on le retrouvera plus loin.

Digitized by Google

un excellent travail sur les *Remparts de Dinan*[1], qui ne fut pas inutile à les préserver de la destruction en contribuant à les faire classer sur la liste officielle des monuments historiques où est largement représenté le département des Côtes-du-Nord[2]. Avant d'être imprimés dans le Recueil de la Société d'émulation, ces trois derniers travaux avaient été lus à la Sorbonne et l'on n'en a pas perdu le souvenir. Il en est de même d'un rapport sur des fouilles exécutées sous les auspices de la Société à Durétal, où se trouvent d'étranges et grandioses constructions qui auraient été élevées par les Normands entre les années 920 et 938[3]. A un des collègues de M. Geslin de Bourgogne dans l'exploration du *Camp fortifié de Durétal*, à M. Gaultier du Mottay, on doit deux importantes études : l'une, un livre, est consacrée aux *Voies romaines du département des Côtes-du-Nord*[4]; l'autre, à des *Substructions de l'époque romaine, découvertes à Caulnes*[5], et ce n'est là qu'une faible partie des travaux que la Société d'émulation doit à cet archéologue aussi actif qu'érudit[6].

[1] Prononcé d'abord à la Sorbonne, séance du 6 avril 1870, le plaidoyer de M. Geslin de Bourgogne pour les remparts de Dinan a été publié dans le tome VIII des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, daté de 1870 (voy. p. 19 et p. 72 et 78 des Bulletins, même volume). Voyez encore sur la lecture de M. G. de Bourgogne, *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. Ier, p. 412.

[2] Voyez à la page 366 du tome V des *Rapports sur l'Exposition universelle de Vienne en 1873*, dans le Rapport de M. du Sommerard, commissaire général, intitulé *Les monuments historiques de France, etc.*, la liste par départements de ceux de ces monuments qui sont classés par la Commission des monuments historiques. Sur cette liste le département des Côtes-du-Nord figure avec quinze monuments. Dans les riches cartons de cette commission on trouverait des dessins, par M. B. Lambert, de l'église Saint-Jacques dont on vient de parler; on y verrait encore ceux d'autres édifices du même département situés à Dinan, Lamballe, etc.

[3] Voy. t. XI, publié en 1874, p. 34, des *Mémoires*. Ce travail avait d'abord été lu à la Sorbonne. (Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. VII, p. 324.)

[4] Ce mémoire, considérable par les informations qu'on y rencontre, plus encore que par son étendue, forme un appendice paginé à part dans le tome V du *Recueil de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*.

[5] Voy. t. II, publié en 1865, des *Mémoires*, p. 31.

[6] Le 4 juin 1874, M. Gaultier du Mottay commençait devant la Société d'émulation la lecture du Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord, dont il rassemble les matériaux depuis 1864, et que ce savant a entrepris « pour répondre à l'appel que le Ministre de l'instruction publique adressait, il y a quelques années, aux Sociétés savantes des départements. » Il s'agit du programme du Répertoire archéologique sur lequel on peut consulter la *Revue des Sociétés savantes* et particulièrement le tome Ier de la 1re série, pages 3 et suivantes. On sait que cet appel a été entendu et qu'on possède déjà les Répertoires archéologiques de sept dé-

Digitized by Google

On le voit, malgré son zèle pour les antiquités touraniennes, druidiques ou celtiques, ainsi que pour les monuments du moyen âge et de la Renaissance, cette compagnie ne néglige pas l'archéologie romaine. Il semble même qu'elle ait une certaine prédilection pour les choses romaines, car, afin de les mieux connaître, elle pousse des reconnaissances jusqu'en Afrique, où elle est représentée par M. Yves Geslin de Bourgogne, dont elle publiait en 1874 un mémoire intitulé l'*Occupation des Aurès par les Romains*, accompagné de bonnes planches dessinées par ce jeune officier en face des principaux monuments de Lambèse[1]. C'est aussi dans les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord qu'ont été reproduits exactement pour la première fois deux célèbres monuments épigraphiques, *La borne milliaire de Saint-Méloir* qui porte le nom de *Marcus Piavonius Victorinus*, l'un de nos empereurs gaulois, et la pierre de Corseul ou Corseult, qui, malgré son état de mutilation, a conservé les initiales du nom des *Curiosolites*, et dont la découverte ne permet plus de doutes sur le véritable site de cette peuplade. C'est M. le président Fornier, auteur d'un excellent rapport *Sur les fouilles du Haut-Bécherel-en-Corseul*, qui a communiqué ces précieuses reproductions à la Société[2].

Si je rappelle avec brièveté tant de travaux qui mériteraient mieux, c'est qu'il serait impossible de parler en détail de tout ce que renferme le recueil des Mémoires de la Société d'émulation au

partements : l'Aube, l'Oise, le Morbihan, le Tarn, l'Yonne, la Seine-Inférieure et la Nièvre. C'est peu si l'on considère ce qui reste à faire, et surtout si l'on compare ce nombre avec celui des Dictionnaires topographiques publiés; mais il ne faut pas oublier qu'on compose ceux-ci dans son fauteuil, tandis qu'il faut parcourir entièrement la contrée à décrire pour réunir les matériaux des Répertoires archéologiques si l'on veut que ces ouvrages répondent aux instructions du Comité.

[1] Voy. t. XI, p. 118, des Mémoires. Six planches lithographiées. Antérieurement, le capitaine Geslin de Bourgogne avait adressé à son père, le président de la Société, une lettre datée du Sahara, dont des fragments ont été publiés dans le tome VIII du recueil, 1870 (p. 127 des *Mémoires*).

[2] Voir dans le tome VIII du recueil, publié en 1870, les planches où sont reproduites la borne milliaire de Saint-Meloir et l'inscription inédite de Corseult dont les calques ont été procurés par M. le président Fornier. (Bulletins, dans le même volume, p. 3 et 83.) C'est dans le même tome VIII du recueil que l'on trouvera le *Rapport sur les fouilles du Haut-Bécherel-en-Corseul*, de M. le président Fornier (voy. p. 3 des *Mémoires*). M. Fornier est aussi l'auteur, en collaboration avec M. Micault, d'un travail intitulé *L'atelier préhistorique du Bois-du-Rocher en Pleudihen et Saint-Helen, arrondissement de Dinan* (*Côtes-du-Nord*), t. X, p. 243.

Digitized by Google

point de vue archéologique. Il le serait également de louer, comme nous l'aurions voulu faire, tous ceux de ses membres qui se sont consacrés à la noble tâche de montrer ce que recélait de ressources intellectuelles la province qui a donné à la France des héros comme du Guesclin et du Couëdic, et qui est aussi la patrie de Lesage, de Châteaubriand et de Lamennais. Les poëtes ont seuls le privilége de faire supporter un dénombrement; j'essayerai cependant de mentionner quelques-uns des monuments que la Société d'émulation a sauvés de l'oubli, ou arrachés à la destruction par ses écrits, par ses démarches, par les illustrations de ses volumes et souvent par des sacrifices pécuniaires. Indépendamment d'une multitude d'églises, de peintures murales, de verrières, décrites ou préservées par la Société d'émulation, comme Notre-Dame du Tertre, Chatel-Audren, Notre-Dame de Lamballe, les chapelles de Kermaria et de Notre-Dame de la Cour, la cathédrale de Tréguier, l'église ronde de Lanleff, les églises de Saint-Martin de Moncontour, de Langast, de Runan, de Quimper-Guezenec, etc. etc., cette compagnie a fouillé et scientifiquement inventorié la plupart des dolmens et des tumulus des Côtes-du-Nord, et a exploré particulièrement les stations préhistoriques de Pleudihen, de Saint-Helen et du Bois-du-Rocher, marquées sur la belle carte des cavernes que vient de publier la Commission de la carte des Gaules. Ne se renfermant pas étroitement dans les limites de son département, la Société a libéralement ouvert le tome XI de son recueil à une savante investigation du Mont-Dol (Ille-et-Vilaine), due à M. Sirodot [1], et de concert avec ses collègues du Morbihan, elle a contribué à assurer la conservation, un moment fort compromise, des allées de Carnac désormais placées sous l'efficace protection de la Commission des monuments historiques.

C'est encore à la Société d'émulation des Côtes-du-Nord qu'appartient l'honneur d'avoir organisé le premier et le seul congrès international celtique qui ait eu lieu jusqu'à ce jour. A cette brillante assemblée, qui coïncida avec les derniers jours de l'exposition universelle de 1867, se pressèrent en foule des celtistes venus de tous les départements de l'Armorique, de Paris, de l'Irlande, de l'Écosse, du pays de Galles; on y vit même des bardes dont les chants tempé-

[1] Voyez dans le tome VIII du recueil, page 59 des *Mémoires*, *Conférences sur les fouilles du Mont-Dol*, par M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes.

Digitized by Google

rèrent maintes fois la sévérité de longues discussions scientifiques qui occupèrent dix séances et dont le compte rendu remplit un volume entier. Pour me conformer au sentiment de délicate courtoisie qui porta les membres de la Société d'émulation à s'effacer devant leurs hôtes, je ne nommerai guère que ces derniers et d'abord ceux qui n'appartiennent pas à notre pays. Je rappellerai donc qu'à cet *Eisteddvod*, les Îles Britanniques furent représentées par MM. Powell, Lukis et Todd, et qu'un poëte de Cornwall, un barde, M. Kenward, ne pouvant se rendre à Saint-Brieuc, y envoya un *bardit* de sa composition qui fut lu par M. le vicomte de la Villemarqué, barde lui-même, et dont on sait que la réception eut lieu en 1838 dans le pays de Galles, selon les rites traditionnels de l'île de Bretagne[1]. Parmi les membres français du congrès celtique, je ne mentionnerai plus que M. Charles de Gaule qui en fut l'instigateur[2], MM. de la Borderie et Henri Martin qui y prirent une part très-active, et le président d'honneur de la Société d'émulation, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, à qui la Société doit de savantes communications et qui accorde aux investigations archéologiques une protection éclairée ainsi que beaucoup d'autres membres de l'épiscopat fran-

[1] Le tome IV du *Recueil de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, publié en 1868, et qui est consacré en entier au congrès celtique, ne comprend pas moins de 520 pages, dont 128 contiennent les morceaux de poésie, lus ou chantés soit en français, soit en breton; ces derniers sont accompagnés d'une traduction en regard. Inauguré le 15 octobre 1867, le congrès fut clos le 19 du même mois, après avoir tenu chaque jour deux séances, une le matin, l'autre le soir. Parmi les travaux archéologiques lus au congrès, je citerai *Les pierres et les textes celtiques*, par M. le vicomte de la Villemarqué (p. 225); le *Mémoire sur l'origine des monuments mégalithiques*, par M. Henri Martin (p. 164); celui de M. le Dr Closmadeuc, *Du mode de sépulture et des ossements dans les dolmens du Morbihan* (p. 153).

Les morceaux joués sur la harpe galloise, *Telynor*, par le célèbre barde Th. Gryffidd et chantés par sa fille n'ont pas été recueillis; mais on peut lire dans le volume du congrès deux morceaux de M. Lescour, le barde de N.-D. de Rumengol. L'un de ces morceaux, intitulé *Telenn Remengol savit gaut J. P. M. Az Scour*, «la Harpe de Rumengol,» est dédié «au grand barde de la Bretagne, M. de la Villemarqué, *Da vazz-meur Breiz, ann aotrou Kermacker.*» (V. annexes du t. IV, p. 24.) En effet, M. le vicomte de la Villemarqué, visitant le pays de Galles en 1838, fut alors reçu barde «d'après les priviléges des bardes de l'île de Bretagne. *Bardd arth vraint a devowd Ynis Pry dain.*» (Voy. p. 19 du volume, dans l'allocution du R. Jenkins, pasteur à Morlaix.) L'autre morceau de M. Lescour est intitulé *Une mère et son enfant*, par M. J. P. M. Lescour, barde de N.-D. de Rumengol (*Eur vamm hag he bugel savit gaut J. P. M. Az Scour, bazz itrou varia Remengol*). Voy. p. 58 des annexes du tome IV.

[2] Voy. t. IV, p. 1.

Digitized by Google

çais [1]. Si pressé que je sois de quitter l'Armorique pour la Narbonnaise, je ne puis omettre le nom de M. Lamare, l'un des fondateurs de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Paléographe plutôt qu'antiquaire, M. Lamarre a cependant donné à ses confrères l'histoire des artistes de la Psalette, du diocèse de Tréguier [2]. Je dois encore rappeler M. le Dr Halléguen [3], les abbés Audot [4] et Euzenot [5], M. Clouet, auteur de curieux travaux sur les fortifications normandes [6], M. Mazellier [7], M. V. Micault [8] et enfin M. Lemière, qui, dans le volume de 1874, donnait un travail encore inachevé, dont l'un des chapitres porte ce titre significatif : « Les Gaulois étaient étrangers à la race celtique [9]. »

Je n'en ai pas assez dit pour féliciter dignement les auteurs de

[1] Mgr David, sacré le 2 juillet 1862, occupait le siége de Saint-Brieuc dès la deuxième année de l'existence de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Depuis cette époque, S. G. n'a pas cessé de montrer le vif intérêt qu'elle porte aux études historiques et archéologiques. Le nom de Mgr David reparaît fréquemment dans les comptes rendus des séances où il fait d'intéressantes communications. (Voy. notamment t. III, *Bull.* p. 28; t. IV, *Bull.* p. 60; t. V. *Bull.* p. 31; t. VI, *Bull.* p. 43, 51; t. XI, *Bull.* p. 41, 52; t. XII, *Bull.* p. 54.) En 1867, Mgr David envoya à l'exposition universelle le diptyque de Beauport (XVIe siècle).

[2] Voy. t. Ier du recueil, *Bulletin* de l'année 1863, p. 9.

[3] Voy. t. IV, p. 30, 49, 67.

[4] Voy. t. IV, p. 47, *Sur les dolmens*, et t. V, p. 10, *Quelques mots sur Saint-Caradec et ses anciens monastères.*

[5] Voy. t. XI, p. 53, *Un mot sur les cercueils de pierre du Morbihan.*

[6] Voy. t. XI des Mémoires, p. 43, *Caractères propres aux fortifications de Durétal.* Ce travail fait pour ainsi dire suite au rapport sur les fouilles de Durétal dû à M. Geslin de Bourgogne. Voyez encore, de M. Clouet, dans les *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. X, p. 478, le travail intitulé *Invasions des Normands dans le Berry.*

[7] Voy. t. X des Mémoires, p. 295, *Notice sur le camp de Péran*, par M. Mazellier, ingénieur des chemins de fer. Dans le même volume, p. 281, on trouvera un mémoire intitulé : *Enceintes vitrifiées, Camp de Péran* (*Côtes-du-Nord*). — *Quels ont pu être les procédés employés pour obtenir un commencement de fusion et souder les unes aux autres des pierres de granit, de schiste et même de grès quartzeux, comme au camp de Péran.* Ce mémoire est de M. le lieutenant-colonel du génie Prévost.

[8] Voy. t. X, p. 109, *Synchronisme des stations humaines du Mont-Dol et du Bois-du-Rocher.* Note de M. V. Micault.

[9] Voy. t. XI des *Mémoires*, p. 216, *Étude sur les Celtes et les Gaulois. Essai de classification des peuples anciens appartenant à chacune de ces deux races.* C'est page 216 que figure la phrase que l'on vient de citer; c'est le titre du livre Ier. M. Lemière avait déjà publié dans le tome X, p. 309, des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, un travail intitulé : *Examen critique des expéditions gauloises en Italie..... suivi de recherches sur l'origine de la famille gauloise.*

Digitized by Google

tant de bons travaux, que je nomme à peine ou que je passe sous silence: j'espère néanmoins avoir montré que la création de la Société d'émulation a été le signal d'une véritable renaissance archéologique dans le département des Côtes-du-Nord.

L'*Académie du Gard* n'est pas une nouvelle venue comme la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. Fille de l'Académie royale de Nîmes qui, fondée en 1682, était admise en 1692 dans l'alliance de l'Académie française[1] à la demande de Fléchier, son protecteur, l'Académie du Gard possède des titres de noblesse dont elle a le droit d'être fière, parce qu'elle travaille vaillamment à en rajeunir l'éclat. «L'étude des antiquités semble devoir être naturelle aux habitants de Nîmes,» disait, il y a soixante-dix ans, M. Trélis, son secrétaire perpétuel[2]. Comment, en effet, se défendre d'être antiquaire dans la ville de la *Maison carrée* et des *Arènes*, dans un département qui renferme le *Pont du Gard*, et dont on ne peut remuer le

[1] On ne lira pas sans intérêt le récit officiel de la réception de l'Académie de Nîmes dans l'alliance de l'Académie française :

«Le 2 octobre 1692, M. l'évêque de Nîmes a proposé de mettre l'Académie «de Nîmes, dont il est le protecteur, dans l'alliance de l'Académie comme celle «d'Arles. On a reçu la proposition comme l'on devoit, émanant d'un confrère dont «elle reçoit tant d'honneur, et il a été ordonné que les députés de cette compagnie «venant dans la nôtre, seront assis au bout de la table, et qu'ils seront reçus à l'en«trée de la première salle où l'Académie s'assemble et reconduits par ceux de mes«sieurs qu'aura nommés M. le directeur. Signé de Toureil, directeur.» (Extrait des registres de l'Académie française du 2 octobre 1692, cité à la page 1 du volume de 1871, publié en 1872, des *Mémoires de l'Académie du Gard.*)

Fléchier, qui procura l'alliance de l'Académie de Nîmes avec l'Académie française, fut le successeur de J.-J. Séguier de Verrière sur le siége de Nîmes et fut protecteur de l'Académie de Nîmes après ce personnage qui porta le premier ce titre. L'évêque Séguier n'était pas parent de l'antiquaire J.-F. Séguier; ce prélat appartenait à la famille du chancelier de ce nom. L'Académie du Gard, désireuse de perpétuer le souvenir de son alliance avec l'Académie française, a adopté pour sceau celui de l'ancienne Académie de Nîmes, lequel faisait allusion à cette mémorable page de ses annales. C'était une couronne de palmes, au milieu de laquelle on lisait *ÆMVLA LAVRI;* elle a ajouté au-dessus de la couronne les mots ACADÉMIE DU GARD, et au-dessous REVIRESCIT. En outre, sa médaille dont la figure est gravée sur la première page de ses volumes, rappelle également ce souvenir. On y voit d'un côté, en légende, ces mots : ACADÉMIE DU GARD, et dans le champ, au milieu d'une couronne de palmes, la date *1682* et la devise *ÆMVLA LAVRI*. De l'autre côté paraît le type si connu du revers des monnaies de la colonie de Nîmes : un crocodile enchaîné au pied d'un palmier, avec le nom en abrégé de la colonie : *COL. NEM.*

[2] *Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804-1805).* Séance publique du 10 frimaire an XIV (1er décembre 1805), p. 18.

Digitized by Google

sol sans en faire sortir les plus précieux vestiges des siècles passés. Aussi ne s'est-on jamais défendu d'aimer et d'étudier les antiquités à Nîmes; aussi trouve-t-on des mémoires d'archéologie à côté de morceaux littéraires dans le premier volume publié par l'Académie royale, celui de 1756[1], comme dans celui de 1809 publié par cette compagnie, devenue en cette année l'Académie du Gard, et qui, sous ce nouveau nom, n'a jamais cessé, comme sous l'ancien, de suivre les traces des fameux antiquaires nîmois, les Poldo d'Albenas, les Ménard et tant d'autres. Je devrais ne parler que de ceux d'aujourd'hui ; mais à Nîmes, après avoir rendu hommage à Fléchier, qui y devint antiquaire lui-même et qui a décrit les monuments de sa ville épiscopale[2], peut-on se dispenser de saluer en passant Jean-François Séguier, l'auteur de la restitution de la dédicace de la *Maison carrée*[3] et de l'*Index général des inscriptions antiques*[4], le protecteur et le bienfaiteur de l'Académie royale. L'Académie du Gard ne pardonnerait pas un tel oubli ; elle s'étonnerait encore si l'on négligeait de rappeler qu'en 1820 elle devinait l'un de nos plus éminents écrivains en couronnant pour l'*Éloge de*

[1] *Recueil de pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes*, MDCCLVI, in-12. Dans ce volume on remarque, entre autres travaux archéologiques, une dissertation anonyme «sur les anciens Volces arécomiques et sur la ville de Nismes,» et un mémoire, par M. Meynier, sur *Les sciences des Gaulois avant J. C.*

[2] «..... Fléchier arriva à Nîmes en 1687..... Il réunit les débris de l'Académie «(dispersée à la suite de la révocation de l'édit de Nantes), composa lui-même une «description succincte des monuments de Nîmes.....» J'emprunte ces détails peu connus de la vie de Fléchier à un remarquable travail de M. Auguste Silvy, aujourd'hui conseiller d'État. (Voy. *Rev. des Soc. sav.* 1re série, t. Ier, p. 206, *Des sociétés savantes du Languedoc, deuxième article; Académies de Nîmes.*)

[3] Je n'oublie pas que l'on a contesté à Nîmes même l'exactitude de la restitution due à Séguier de la dédicace du temple connu sous le nom de *Maison carrée;* mais, on le sait, le changement proposé est contraire aux données de l'histoire, de la numismatique et de l'épigraphie. Les deux princes de la jeunesse mentionnés sont et ne peuvent être que Caius et Lucius Césars, et non pas, comme on l'a dit, Marc-Aurèle et Lucius Vérus, en proposant de remplacer le *C* qui commence l'inscription *Caius* par la lettre *M, Marcus.* Séguier a donné deux éditions de sa *Dissertation sur l'ancienne inscription de la Maison carrée,* la première en 1759, la deuxième en 1776.

[4] Ce grand et savant ouvrage, qui n'a jamais été imprimé, est conservé à la Bibliothèque nationale; il se compose de huit volumes in-folio. Voy. *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, etc.*, par M. Léopold Delisle, t. II, p. 17, publié en 1874, dans la collection municipale de l'*Histoire générale de Paris.*

Digitized by Google

Charles VII, un jeune avocat d'Aix nommé Mignet[1]; elle ne permettrait pas non plus qu'on manquât de se souvenir que François Guizot fut son président honoraire jusqu'au jour où la mort vint arracher la plume des mains de l'auteur de l'*Histoire de la civilisation.*

On s'attarderait volontiers à retracer ce passé glorieux; mais le présent nous réclame et nous avons à faire apprécier l'importance des services que l'Académie du Gard rend actuellement à l'archéologie. Ces services sont considérables, et cependant cette compagnie se compose seulement de soixante membres, parmi lesquels figurent des poëtes, des naturalistes, des historiens, des mathématiciens, et elle ne dispose pas d'autant de ressources que celles qui peuvent compter leurs adhérents par centaines. N'importe, le zèle supplée à tout, et l'Académie du Gard a rendu à l'archéologie autant de bons offices que telles sociétés plus nombreuses et plus riches. Il est vrai que les intérêts de l'archéologie y sont représentés aujourd'hui, comme ils l'étaient déjà, il y a dix ans, au rapport de M. Léonce Maurin, son secrétaire perpétuel, par trois savants qui seuls auraient suffi à la recommander aux suffrages du Comité[2]. Je veux parler de MM. Aurès, Germer-Durand et Revoil; mais à côté de ces archéologues de profession, elle compte encore des irréguliers dont les travaux et les concours méritent aussi l'attention, comme M. Léonce Maurin lui-même qui, en 1861, commentait avec sagacité l'une des plus grandes inscriptions du musée de Nîmes, celle sur laquelle on lit le *cursus honorum* de *L. Emilius Honoratus*[3]; M. l'abbé Azaïs, aujourd'hui secrétaire perpétuel, auteur d'une *Notice sur deux inscriptions des premiers siècles du christianisme*[4]; M. Lenthéric[5], M. Canonge[6], M. Flouest[7], M. Jean-Jean[8], et d'autres encore. Il y aurait

[1] Dans le rapport concluant en faveur de M. Mignet, inséré dans le volume publié en 1822 (le IVe des *Mémoires de l'Académie du Gard*), on lit que : «cet ouvrage décelait un talent très-distingué, propre à honorer la carrière que l'auteur devait parcourir, etc.»

[2] Voy. p. 13 du volume de 1865-1866.

[3] Volume de 1861, *Une célébrité nimoise au IIe siècle de notre ère.*

[4] Volume de 1868-1869, p. 164.

[5] Le travail de M. Lenthéric (sur Aigues-Mortes), d'abord lu à la Sorbonne (voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e sér. t. Ier, p. 418), a été publié dans le volume de 1868-1869 de l'Académie du Gard, p. 173.

[6] Même vol. p. 247, *Sur une tête antique de la collection du duc d'Aremberg.*

[7] Même vol. p. 235, *L'oppidum de Nages.*

[8] Volume de 1870-1871. Recherches dans la grotte de Labry (Gard), où l'auteur, M. Jean-Jean, aurait trouvé du verre remontant aux âges préhistoriques.

Digitized by Google

aussi de l'ingratitude à ne pas réveiller aujourd'hui le souvenir d'un des plus zélés membres de l'Académie du Gard, bien qu'il y ait déjà plus de dix ans qu'il a terminé sa laborieuse carrière. Je veux parler d'Auguste Pelet, l'infatigable explorateur des monuments du Gard et de Nîmes, à qui l'on doit entre autres travaux le catalogue du musée de cette ville. Auguste Pelet ne fut pas un grand archéologue comme il en eut un moment le renom; ce n'était pas un érudit et le sens critique lui fait trop souvent défaut pour qu'il soit permis de lui conserver ce titre; mais pendant trente années il a rendu les plus grands services à l'archéologie et a bien mérité les honneurs que lui rendirent ses confrères au lendemain de sa mort[1].

Il n'y a pas à faire de semblables réserves à propos des travaux des savants qui composent aujourd'hui, comme en 1856, un triumvirat archéologique dans l'Académie du Gard. Les œuvres de MM. Aurès, Germer-Durand et Revoil sont bien connues et chacun a pu en apprécier la valeur; aussi suffira-t-il de les rappeler rapidement. Ce n'est pas à la Sorbonne qu'il serait nécessaire d'insister sur le succès qui, en 1867, y accueillit la lecture d'un mémoire dans lequel M. Aurès démontrait que le *pied de roi* dérivait du pied gaulois et en avait exactement conservé la longueur et les divisions[2]. Dès lors, il y avait longtemps que le savant ingénieur enrichissait le recueil de l'Académie du Gard d'études sur les monuments de l'antiquité, considérés au point de vue de l'importance que les anciens auraient attachée aux lois et à la puissance des nombres. Dans le volume de 1859, M. Aurès donnait un mémoire sur l'*Hécatompédon*, un autre sur la détermination de la courbe intérieure de l'amphithéâtre de Nîmes; depuis il en a publié beaucoup d'autres pour justifier un système dont il poursuit les applications, non-seulement dans les proportions des édifices, mais aussi dans celles des instruments ou des armes qui nous restent de l'antiquité et jusque dans celles des *titulus*. Il est facile de reconnaître que ces travaux témoignent de beaucoup d'érudition et d'un grand talent d'exposition, mais c'est à des mathématiciens archéologues qu'il faut demander un avis raisonné sur des problèmes aussi ardus. Je serais plus à l'aise pour remercier M. Aurès de ses mémoires sur le *Calendrier romain*[3], sur le véritable emplacement des *Fosses ma-*

[1] Voyez dans le volume de 1865-1866 la *Notice sur Auguste Pelet*, p. 21.
[2] Volume de 1866-1867.
[3] Volumes de 1869-1870, p. 5, et 1870-1872, p. 1.

Digitized by Google

riennes[1], sur les *Marques de fabrique du musée de Nîmes*[2], et de bien d'autres travaux du plus grand intérêt, mais je ne puis même pas en indiquer complétement les titres. Je n'indiquerai pas non plus ceux de tous les travaux de M. Germer-Durand, dont le rôle est aussi considérable à Nîmes que celui de son confrère. Indépendamment de nombreux mémoires que M. Germer-Durand publie depuis vingt années dans le recueil de l'Académie, il y a commencé en 1869 des Revues semestrielles des découvertes faites à Nîmes et dans les environs, qui sont de véritables modèles. En inventoriant au jour le jour ce que le hasard ou les fouilles viennent mettre sous ses yeux attentifs, M. Germer-Durand ne se contente pas de sèches descriptions. Toutes les fois que le monument en vaut la peine, il le commente avec brièveté, mais si bien qu'il n'y a pas à y revenir. La lecture de ces Revues rappelle celle du journal des fouilles de Pompeï, avec cette différence que la vie n'ayant jamais cessé dans l'antique colonie de la Narbonnaise, il y a plus de variété dans les découvertes qui s'y succèdent presque aussi fréquemment que dans celle de la Campanie. A Nîmes, sous la conduite de M. Germer-Durand, on passe des temps de l'autonomie à ceux de la domination romaine, du moyen âge et de la Renaissance; d'une trouvaille de monnaies impériales à celles de bulles papales; d'une inscription grecque à des épitaphes des premiers siècles du christianisme, à d'autres qui datent de la période carlovingienne ou sont encore plus rapprochées de nous; de descriptions de verrières à celles de vases antiques de terre et à des nomenclatures de cachets de potier, enfin à des notices sur des artistes inconnus des XIVe et XVe siècles.

Il n'a pas été entrepris de semblables revues qu'à Nîmes; mais je ne crois pas qu'ailleurs un seul ait suffi à pareille tâche et surtout l'ait exécutée comme M. Germer-Durand. C'est que l'on trouve rarement réunies au zèle et à la solidité du jugement les connaissances diverses dont cet archéologue a fait preuve dans ce journal momentanément suspendu, mais qui doit être prochainement repris. Le Comité doit encore à M. Germer-Durand le *Répertoire topographique du département du Gard*, publié sous les auspices de l'Académie du Gard, par les ordres du Ministre de l'instruction publique, et qui valut à l'auteur l'une des médailles d'or de l'année 1868. Cette distinction fut décernée à M. Germer-Durand dans l'enceinte

[1] Volumes de 1870-1871, p. 39, et 1871-1872, p. 2.
[2] Volumes de 1873-1874, p. 29, et 1874-1875, p. 2.

Digitized by Google

où nous sommes aujourd'hui réunis, et c'est ici également que, deux ans après, le savant nîmois recevait des mains du Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la section d'archéologie, la croix d'honneur qu'il avait si vaillamment gagnée [1].

Il me reste encore à parler d'un des trois archéologues militants de l'Académie du Gard. Habile architecte, archéologue consommé, M. H. Revoil a apporté à cette compagnie un concours des plus actifs et dont nul n'ignore l'importance; mais, chargé par le Gouvernement de travaux qui l'obligent à de fréquents déplacements et lui laissent peu de loisirs, M. Revoil ne pouvait fournir au recueil de l'Académie un contingent de mémoires aussi considérable que ceux de ses confrères MM. Aurès et Germer-Durand; cependant son nom revient souvent dans les volumes imprimés depuis son entrée dans la compagnie. C'est à l'Académie du Gard que M. Revoil a donné les prémices de son livre sur l'architecture romane dans le midi de la France, ouvrage remarquable, même de l'aveu de ceux qui ne partagent pas toutes les idées de l'auteur et notamment son opinion sur la date reculée qu'il assigne à certains édifices. Je ne puis énumérer divers travaux de M. Revoil sur des découvertes d'inscriptions, sur un vase orné de bas-reliefs représentant des bestiaires, sur des phalères romaines; mais je mentionnerai le rapport sur les fouilles de l'amphithéâtre de Nîmes, qu'il lut à la Sorbonne en 1866, et qui, publié d'abord dans le Ve volume des *Mémoires lus à la Sorbonne*, fut réimprimé plus tard dans le recueil de l'Académie du Gard. On n'a pas oublié que ces fouilles, entre autres résultats, amenèrent la découverte de deux pierres sur lesquelles on a lu ces mots :

T·CRISPIVS
REBVRRVS
FECIT

qui nous ont fait connaître, non pas l'architecte des Arènes, mais le citoyen de Nîmes qui paya de ses deniers la construction de l'édifice où on les a trouvées [2].

[1] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. Ier, p. 378.

[2] Voyez, volume de 1863, p. 227, le fragment sur l'architecture romane. Voyez encore, du même M. Revoil, divers travaux dans les volumes de 1864-1865, 1866-1867, 1870-1871, et surtout dans le volume de 1865-1866, p. 160 à 168, 173, ses *Observations sur l'amphithéâtre romain de Nîmes*. C'est dans ce travail que M. Revoil fit connaître les inscriptions de Reburrus que l'on vient de citer. Sur ces inscrip-

Digitized by Google

J'ai à peine donné l'idée de ce que contiennent de savantes dissertations et de faits curieux les nombreux volumes que je viens d'entr'ouvrir; je n'ai pas rappelé tout ce que la compagnie à laquelle on les doit a fait pour le musée de Nîmes, je n'ai pas dit les prix qu'elle distribue à des mémoires d'archéologie, mais je ne puis rien ajouter à cette nomenclature déjà trop longue. Je me tiendrai cependant pour heureux si j'ai prouvé que l'Académie du Gard est restée digne de Fléchier et de Séguier, ces deux illustres protecteurs de l'ancienne Académie de Nîmes.

La *Société archéologique et historique de l'Orléanais*, dont nous avons maintenant à exposer les titres, obtenait l'année dernière l'une des trois médailles mises à la disposition de la section d'histoire. Aujourd'hui la section d'archéologie vient déclarer que cette compagnie a contribué aux progrès de cette science aussi efficacement qu'à ceux de l'histoire en la proposant pour une distinction semblable. Ce double succès n'étonnera pas ceux qui, comme les membres du Comité, suivent depuis plus de vingt ans la marche ascendante de cette savante association [1]. Fondée en 1849, sous le titre de *Société archéologique de l'Orléanais*, cette Société, aujourd'hui *archéologique et historique* [2], a publié dix-neuf volumes de bulletins ou de mémoires avec atlas, planches et bois dans le texte [3].

Dès son origine, elle s'est constituée la sentinelle vigilante des intérêts de l'archéologie dans son vaste domaine, où elle subventionne,

tions, voyez encore dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV, p. 187 et suiv. un rapport de M. L. Renier.

[1] D'autres Sociétés savantes ont obtenu deux fois les grandes médailles d'or de la Sorbonne. Pareille bonne fortune advint à la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, sur la désignation de la section d'archéologie (1861 et 1867), ainsi qu'à la *Société d'émulation du Doubs*, en 1864 et 1873; à l'*Académie de Rouen*, en 1862 et 1869, et à la *Société d'émulation de Montbéliard*, en 1864 et 1874, sur la désignation de la section d'histoire; mais ces distinctions furent fort espacées et, en outre, si j'ai bien cherché, aucune Société savante n'avait encore obtenu de médailles coup sur coup et successivement des deux sections d'histoire et d'archéologie. (Voy. *Rev. des Soc. sav.* 3e série, t. Ier, p. 495, et 4e série, t. VI, p. 12. — 3e série, t. III, p. 299. — 3e série, t. Ier, p. 495, et 4e série, t. IX, p. 254. — 3e série, t. III, p. 298, et 5e série, t. VII, p. 261.)

[2] Depuis l'année 1874, la Société archéologique de l'Orléanais prend le titre de *Société archéologique et historique*.

[3] La Société archéologique et historique de l'Orléanais a publié cinq volumes de Bulletins in-8° et quatorze volumes de Mémoires grand in-8°. Le VIe volume des Bulletins est en cours de publication; le XVe volume des Mémoires est sous presse.

Digitized by Google

dirige ou exploite les fouilles, ce puissant engin auquel nous devons tant de notions nouvelles sur le passé de notre pays et sur celui de l'humanité. Je ne songe pas à rappeler tout le bien qu'a déjà fait la Société de l'Orléanais; mais je ne laisserai pas oublier qu'on lui doit en grande partie la création du *Musée historique*, établi à Orléans depuis 1855, où l'on conserve les collections réunies du département, de la ville et de la Société elle-même, qui ne cesse d'enrichir cet établissement de ses libéralités collectives ou de celles de ses membres.

Un autre des titres de cette compagnie à la gratitude des amis des sciences historiques, c'est l'établissement de concours à l'issue desquels elle décerne des prix aux auteurs de travaux relatifs à l'histoire ou aux antiquités de l'Orléanais. Déjà deux fois, en 1869 et en 1875, la Société archéologique a distribué des médailles d'or dans des séances solennelles qui paraissent destinées à se répéter tous les cinq ans, car un troisième concours est annoncé pour 1880. Je ne tairai pas le nom de celui de ses membres qui a eu l'initiative de cette institution, qui seul en a posé libéralement les bases, et qui a fini par obtenir de la compagnie le droit de faciliter, de concert avec elle-même, les concours de 1875 et de 1880. Malgré les précautions de sa modestie, trahi par son passé, le donateur a été bien vite deviné par ses confrères qui n'ont pas permis que son nom restât ignoré et l'ont inscrit dans la préface de leur XIVe volume, entièrement consacré aux mémoires couronnés en 1869 et en 1875 [1]. On est donc autorisé à nommer le fondateur des concours de la Société de l'Orléanais, M. Boucher de Molandon, son président aujourd'hui comme l'an dernier et l'un des savants les plus actifs de la compagnie. Parmi les écrits de M. Boucher de Molandon, je citerai notamment son plaidoyer pour la *salle des thèses de l'ancienne université d'Orléans* qu'il lut d'abord à la Sorbonne où il obtint le succès le plus flatteur, puisqu'il suspendit, puisqu'il a sans doute empêché à jamais la destruction projetée de cet édifice, aussi vénérable par les souvenirs qu'il réveille, que précieux par l'élégance de sa décoration [2].

On doit encore à M. Boucher de Molandon des mémoires sur

[1] Voy. p. XI, note 2 du t. XIV des *Mémoires de la Société archéologique et littéraire de l'Orléanais*, et *Bulletins*, t. V, n° 65, 3e trim. de 1869, p. 153.

[2] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 4e série, t. IX, p. 357, le compte rendu de cette lecture, et dans le tome XII des *Mémoires de la Société de l'Orléanais*, p. 296, la lecture elle-même.

Digitized by Google

une *Inscription romaine trouvée à Mesves* (Nièvre)[1], sur une *Bastille anglaise*, dernier vestige du siége de 1429[2], sur la *Chapelle de Saint-Aignan*[3], sur une *Station préhistorique aux bords de l'Essonne*[4], et d'autres encore que je suis forcé de négliger. Heureusement, le Recueil de la Société de l'Orléanais renferme beaucoup de travaux comme ceux-ci, qu'il suffit de citer pour en avoir fait l'éloge. Que dire par exemple de la dissertation sur les *Bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias*, pour laquelle en 1866 une médaille d'or a été décernée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à M. Mantellier, aujourd'hui premier président de la cour d'appel d'Orléans et correspondant de l'Institut? Il n'est pas un archéologue qui n'ait présent à la mémoire ce beau travail, ainsi que l'atlas qui l'accompagne et particulièrement la planche où est représenté le cheval dédié au dieu Rudiobus, comme nous l'apprend la curieuse inscription gravée sur le socle de cette figure qui ne mesure pas moins de 65 centimètres. On le sait, tous ces bronzes acquis directement des inventeurs, grâce au bon vouloir de l'autorité administrative, activement secondée par M. Mantellier et par la Société archéologique, comptent aujourd'hui parmi les plus précieux monuments du musée historique d'Orléans. Ce travail n'est pas le seul tribut que M. Mantellier ait payé à la Société, mais c'est le plus important parmi les œuvres proprement archéologiques qui soient sorties de la plume du savant magistrat[5].

[1] *Mém.* t. XI, p. 236. *Nouvelle étude sur l'inscription romaine de Mesves, etc. Conséquences de cette découverte pour la détermination géographique de Genabum.*

[2] *Ibid.* t. IV, p. 320. En nommant un travail relatif au siége d'Orléans et à la délivrance de cette ville, on ne peut négliger de rappeler que dans ce même volume, à la page 388, figure le *fac-simile* d'une page des minutes de Guillaume Giraut, écrite le 8 mai 1429, où le bon notaire parle avec un accent religieux et patriotique du rôle providentiel de Jeanne la Pucelle dans ce mémorable événement. La notice qui accompagne cette importante publication est encore de M. Boucher de Molandon.

[3] *Mém.* t. XI, p. 511.

[4] *Bullet.* t. V, p. 446.

[5] L'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire*, par M. Mantellier, ne comprend pas moins de trois volumes des *Mémoires* de la Société, les VIIe, VIIIe et X^e. A la vérité, l'archéologie est l'accessoire dans cet ouvrage; mais nous pouvons encore revendiquer parmi les œuvres de M. Mantellier, la *Notice sur un atelier de faux monnayeurs du XVIe siècle* (t. Ier, p. 321) et son travail sur la *Valeur des principales denrées, marchandises, etc. à Orléans, du XIVe au XVIIIe siècle* (t. V, p. 103 à 496). Indépendamment d'aperçus économiques des plus intéres-

Digitized by Google

Les *Fouilles de Triguères*, localité du Loiret où l'on a reconnu un vaste théâtre romain, ont fourni le sujet d'un bon mémoire à M. Dupuis[1]; les découvertes d'importants vestiges de l'antiquité faites au *Rochoir*, commune d'Ouzouer-sur-Trézée[2], ont été très-bien décrites par M. Marchand et nous nous plaisons à le déclarer, bien que nous ne partagions pas les idées de cet archéologue qui reconnaît sur son domaine du Rochoir le *Brivodurum* des anciens que l'on place généralement à Briare, où le laissent les auteurs du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*[3], aussi bien que le dernier éditeur de la *Carte de Peutinger*[4].

Je mentionnerai encore un rapport de M. Pillon sur la découverte des restes de Dunois dans l'église de Cléry[5]; du même, une *Notice sur les ruines de Montbouy*, l'Herculanum du Loiret[6]; des *Notices sur la crypte de Saint-Avit* et sur le *Château de Cormes*[7], du regrettable M. de Buzonnière; les *Fouilles dans le lit de la Loire*, exactement exposées dans un remarquable travail dû à l'un des plus zélés membres de la Société, M. l'abbé Desnoyers, vicaire général d'Orléans[8]; deux mémoires de M. l'abbé de Torquat, l'un sur le *Vallum* de Neung-sur-Beuvron[9], l'autre sur *Chevilly* (Loiret)[10], et quatre de

sants, on trouvera dans les nombreux tableaux qui accompagnent cet ouvrage les renseignements les plus curieux, comme l'article qui, à la date remarquable de mai 1429, nous montre le duc d'Orléans faisant offrir à la Pucelle une *robe* et une *huque* (toque) de la valeur de 13 écus d'or, que la ville semble d'ailleurs avoir payés. Je citerai encore, bien qu'il ne soit pas resté ignoré, un autre article, daté de 1439, qui est ainsi conçu : « *A la mère de Jehanne la Pucelle à titre de pension, par mois, 2 livres tournois* (voy. p. 389, tableau n° CXIX, et p. 460, tableau n° CCLXVII).

[1] *Mém.* t. IV, p. 390.

[2] *Ibid.* t. IV, p. 159.

[3] V° Brivodurum. *Époque celtique*, p. 203.

[4] Voyez à la page 33 de l'édition non encore achevée que l'on doit à M. E. Desjardins.

[5] *Mém.* t. IV, p. 414.

[6] *Bullet.* t. II, p. 149. Sur Montbouy, voyez encore *Bullet.* t. III, p. 2, notes par M. de Langalerie, sur son *Excursion archéologique dans l'arrondissement de Montargis*, et même tome, p. 466, une notice de M. Loiseleur.

[7] *Mém.* t. II, p. 159, et t. VI, p. 372. Voyez encore du même savant, t. XI, p. 221, une *Notice sur quatre colliers antiques trouvés à Saint-Viâtre.*

[8] *Mém.* t. XII, p. 245. Voyez encore du même savant ecclésiastique, dans le tome XI, p. 274, une *Notice sur une urne funéraire trouvée à Saint-Jean-de-Braye.*

[9] *Ibid.* t. IX, p. 504.

[10] *Ibid.* t. XI, p. 351.

Digitized by Google

M. l'abbé Cosson sur ses *Découvertes au Préhaut*, commune de Sceaux (Loiret)[1]. Dans ces mémoires remplis d'observations intéressantes, l'on remarque la description d'une mosaïque, d'un aqueduc et des imposantes ruines d'un théâtre romain au moins aussi grand que celui de Triguères, mais l'on voit aussi que le savant ecclésiastique incline vers l'opinion de Jollois, qui reconnaissait au Préhaut le *Vellaunodunum* de César que d'Anville plaçait à Beaune-la-Rolande. Les identifications géographiques s'imposent difficilement, à moins qu'elles ne portent avec elles l'évidence. Le nouveau Vellaunodunum sera-t-il mieux accueilli que le nouveau Brivodurum? M. l'abbé Cosson n'y compte peut-être pas lui-même; ce qui est certain, c'est qu'une théorie aussi hasardeuse ne pouvait rencontrer l'assentiment accordé à peu près par tout le monde à la notice sur la pierre trouvée à Orléans, sur laquelle on lit nettement CENABVM. C'est à M. le comte de Pibrac que revient l'honneur de la découverte et de la première publication de ce marbre, qui pendant dix-huit siècles a conservé aux Orléanais le nom antique de leur ville, et qui est venu ruiner l'opinion qui plaçait le *Cenabum* ou le *Genabum* de César à Gien, le *Giemus* du moyen âge. M. de Pibrac ne s'est pas contenté de faire connaître ce monument; il a pensé que sa place était dans le musée historique d'Orléans, et il en a fait don à cet établissement. On le sait, en 1865, l'année même où, dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, paraissait la notice de M. le comte de Pibrac[2], M. Léon Renier, complétant l'argumentation du savant orléanais, démontrait péremptoirement devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres que Genabum était décidément Orléans[3].

On l'a déjà vu, l'antiquité classique ne fait pas l'unique objet des préoccupations de la Société archéologique; il me reste cependant à faire apprécier la variété des travaux intéressants à divers titres qui remplissent ses volumes.

Je signalerai un curieux article de M. Jacob sur un *Alphabet majuscule du XIIIe siècle*, avec 22 planches[4]; un *Manuel de l'Iconophile*,

[1] *Mém.* t. II, p. 478; — t. IV, p. 237; — t. XI, p. 281; — t. XII, p. 230.

[2] *Bullet.* t. IV, p. 234. La question de *Genabum* a été souvent débattue. Le seul tome IX des *Mémoires* de la Société de l'Orléanais contient quatre dissertations sur ce sujet.

[3] On peut lire le mémoire de M. Léon Renier dans la *Revue archéologique*. (Voy. nouv. série, t. II, p. 408.)

[4] *Mém.* t. II, p. 486.

Digitized by Google

par M. Leber[1]; une intéressante notice sur un *Nielle inédit*, par M. de Langalerie[2]; enfin des monographies archéologiques sur une foule de localités, ou sur les nombreux et curieux édifices de tout genre qui attirent tant de voyageurs dans l'Orléanais. J'en mentionnerai quelques-unes. Parmi les plus anciennement publiées, est une *Notice sur la ville et l'église de Puiseaux*[3], par M. Dumesnil, l'auteur honorablement connu de trois ouvrages sur les amateurs français, italiens et étrangers et d'autres écrits non moins importants; viennent ensuite des notices sur le *Château d'Arabloy*[4], par M. Pillon; l'*Abbaye de la Guiche*[5], et les *Églises de Saint-Bohaire*[6] *et de Saint-Laumer*[7], près et à Blois, par M. Laurand; le *Château de Chemault*[8], par M. de Langalerie; la *Mairie d'Orléans, ancien hôtel Grolot*, par M. Bimbenet[9]; le *Château de Chaumont*, par M. Loiseleur[10]; les *Ruines des Montils*, par M. Maxime de Beaucorps[11], etc. etc.

Cet exposé des travaux de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, si rapide qu'il soit, aura suffi, je l'espère, à montrer que cette compagnie était digne de la distinction nouvelle que son président va avoir l'honneur de recevoir en son nom des mains de M. le Ministre de l'instruction publique.

On l'a peut-être remarqué, la critique est presque absente de ce rapport. Ce n'est pas que la section d'archéologie prétende qu'il n'y ait rien de discutable dans les travaux des Sociétés qu'elle désigne pour les médailles mises par l'État à sa disposition; les intéressés ne nous en croiraient pas eux-mêmes. Les œuvres humaines sont toutes discutables et particulièrement les spéculations de l'archéologie; mais, d'une part, le temps nous manquerait pour combattre ici en détail ce qui a pu nous paraître hasardeux; de l'autre, nous sommes heureux de le constater, les publications des Sociétés

[1] *Mém.* t. Ier, p. 29 : *Des estampes et de leur étude.*
[2] *Ibid.* t. IV, p. 311.
[3] *Ibib.* t. Ier, p. 75.
[4] *Ibid.* t. IV, p. 199.
[5] *Ibid.* t. IV, p. 184.
[6] *Ibid.* t. Ier, p. 367.
[7] *Ibid.* t. II, p. 445.
[8] *Ibid.* t. IV, p. 12.
[9] *Ibid.* t. Ier, p. 152.
[10] *Ibid.* t. IV, p. 249.
[11] *Ibid.* t. XI, p. 221.

Digitized by Google

savantes témoignent généralement de progrès marqués dans toutes les directions. On ne se contente plus d'à peu près comme dans la jeunesse de ces compagnies. L'esprit critique s'y fait jour; on remonte aux sources, on cite les textes avec précision, et pour tout dire, en un mot, les saines doctrines gagnent rapidement du terrain. En même temps, les Sociétés savantes ne se bornent plus au rôle presque exclusivement littéraire ou scientifique des anciennes académies provinciales. Ce sont aussi des écoles de patriotisme. Pour ne parler que de celles dont on vient de préconiser les mérites, toutes, selon les temps, les lieux ou les circonstances, ont prouvé que le goût de l'étude n'exclut pas l'amour du pays.

Il y a trois ans, l'Académie du Gard choisissait pour sujet d'un prix de poésie, l'*Hospitalité suisse envers l'armée française en 1871*, et, le 23 mai 1874, cette compagnie décernait une médaille d'or à l'auteur couronné pour ce morceau, M. J.-B. Goux, d'Agen.

A Orléans, on n'a pas encore oublié la charité patriotique de plusieurs membres de la Société archéologique et particulièrement de son président, qui, pendant les désastreuses années 1870 et 1871, recueillaient nos blessés dans leurs maisons transformées en ambulances, entretenues de leurs deniers et desservies par eux-mêmes, avec un dévouement qui sut se faire respecter au milieu des plus périlleuses difficultés.

A Saint-Brieuc on n'eut pas à remplir des devoirs semblables; mais en feuilletant les annales de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord je n'y ai pas trouvé seulement des mémoires scientifiques, j'y ai appris aussi que cette compagnie a fourni des volontaires à la défense nationale. Au premier bruit des dangers du pays, se souvenant de son ancien métier de soldat et abandonnant pour la première fois son paisible fauteuil de président, M. Geslin de Bourgogne courut à la tête d'un bataillon de mobiles prendre sa part de dangers avec les bons citoyens dont le courage prolongea le siége de Paris. C'est encore par le Bulletin de la Société des Côtes-du-Nord que j'ai appris que deux de ses membres payèrent de leur vie un dévouement qu'on ne leur aurait pas demandé. L'un, M. l'abbé Kermoalquin, succomba épuisé avant la fin de la campagne dont les fatigues se trouvèrent au-dessus de ses forces, sinon de son courage. Le second, Charles Miorcec de Kerdanet, après avoir échangé sa robe de magistrat contre la tunique de sous-lieutenant de mobiles, concourut, comme le commandant Geslin de Bourgogne, à la dé-

Digitized by Google

fense de Paris, et tomba mortellement frappé d'une balle en pleine poitrine au combat de l'Hay, le 29 septembre 1870[1].

On me pardonnera d'être sorti un instant du domaine de l'archéologie. Je l'avoue, je n'ai pu me refuser la satisfaction de rappeler que les Sociétés savantes ne vivent pas que dans le passé et qu'à l'occasion on sait y préparer de nobles pages pour l'histoire de notre temps.

[1] Voy. t. VIII du Recueil de la Société, *Bulletins*, p. 125. On ne lira pas sans intérêt le discours prononcé sur la tombe de Charles de Kerdanet, en juillet 1871, à Lesneven, pays natal de cette héroïque victime du patriotisme. On trouvera dans l'*Indépendance bretonne* ce discours que l'on doit à l'un des confrères de Ch. de Kerdanet, à M. de la Chenelière, aujourd'hui secrétaire général adjoint de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Digitized by Google

Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences.

Messieurs,

Il y a trois siècles, Montaigne disait : « Il n'est désir plus naturel que le désir de cognoissance. Nous essayons touts les moyens qui nous y peuvent mener... La vérité est chose si grande que nous ne debvons dédaisgner aulcune entremise qui nous y conduise. » Jamais on ne contredira le vieux philosophe. C'est le désir de connaissance autrefois chéri d'une bien faible partie de la nation, qui venant à se propager a depuis un siècle fait luire tant de vérités, conduit à la possession de tant de richesses de tout genre, créé une civilisation à tant d'égards supérieure à toutes les civilisations qui l'ont précédée. Plus les hommes mettront d'ardeur à augmenter le savoir, plus les bienfaits se multiplieront. Le goût des grandes entreprises, des beaux établissements scientifiques, des belles publications, se répand sur divers points de la France; les présages sont favorables.

En Angleterre, des hommes que leurs occupations habituelles sembleraient éloigner des travaux de l'esprit, cultivent parfois la science avec distinction; on cite des œuvres de grand mérite qui émanent d'un financier, d'un négociant, d'un industriel. En France nous ne sommes point accoutumés à de pareilles fortunes; aussi est-ce une vive satisfaction d'en trouver un exemple. Dans la ville de Cognac, ville très-célèbre dans le monde, mais qui ne doit rien à la science de sa célébrité, un négociant, M. Lecoq de Boisbaudran, s'est acquis depuis longtemps la réputation d'habile chimiste. Il vient de se signaler par la découverte d'un métal qui avait jusqu'à présent échappé à toutes les investigations. La découverte d'un nouveau corps simple est un événement si rare, que toujours elle suscite à un haut degré l'intérêt; accomplie cette fois à force de sagacité, dans une lutte contre d'incroyables difficultés, elle mérite d'être fort appréciée.

M. Lecoq de Boisbaudran a mis au jour d'importants mémoires relatifs à la sursaturation, à la formation des facettes des cristaux, à l'équilibre moléculaire des solutions d'alun de chrôme. Ayant poursuivi pendant plusieurs années avec un soin extrême et une

Digitized by Google

patience inaltérable des recherches sur les bandes dont se composent les spectres d'un grand nombre de corps portés à l'incandescence, il ne pouvait manquer d'être frappé de l'apparition de raies que ne donne aucune matière connue. C'est ainsi que le 27 août 1875, soumettant à l'expérience les produits chimiques d'une blende de la mine de Pierrefitte dans la vallée d'Argelès, il aperçoit «les indices de l'existence probable d'un nouveau corps simple.» On se doute de la joie de l'observateur en un pareil moment; on ne soupçonne pas combien d'efforts seront nécessaires pour aller plus loin. Le corps qui vient de se décéler se trouve associé au zinc en très-minime proportion; comme ce dernier métal, il est à l'état de combinaison avec d'autres corps; la séparation semble presque impossible. M. Lecoq de Boisbaudran ne se rebute pas devant les obstacles : au bout de quelques semaines, il se croit sûr d'être en présence d'un nouveau métal; il le désignera sous le nom de *gallium*.

Le chlorure donne des raies bien caractéristiques : l'une, assez vague, l'autre d'un beau violet, faible encore dans la flamme du gaz, déjà brillante avec l'étincelle électrique. La rareté de la matière rendait les opérations longues, toujours pénibles. Néanmoins, après trois ou quatre mois de recherches assidues, l'habile chimiste obtenait des sels de gallium presque purs. Au spectroscope, on distinguait à peine la trace des raies du zinc, tandis que celles du gallium se montraient dans leur magnificence[1].

Bientôt en décomposant par le courant voltaïque une solution ammoniacale de sulfate de gallium, le métal même se précipitait sur la lame de platine servant d'électrode négative; — l'Académie des sciences en reçut un échantillon le 6 décembre dernier[2]. — Le succès était complet. On doit en faire remonter l'origine à d'ingénieuses modifications que M. Lecoq de Boisbaudran apporta dans l'appareil destiné à recevoir les spectres électriques. Le jour de la première observation, il possédait à peine un centième de milligramme du nouveau corps dissous dans une gouttelette de liquide; en quantité si réduite, jamais on ne se serait aperçu de sa présence avec les appareils ordinaires.

Le Comité inscrit avec bonheur la découverte de M. Lecoq de

[1] Raie 417 du spectre, éclatante; raie 404 plus faible.
[2] L'échantillon pesant 3 mgr. 4.

Digitized by Google

Boisbaudran au nombre des productions des savants de la province pendant l'année 1875. Il juge que M. le Ministre seul peut l'honorer.

M. Abria, doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux, occupe un rang élevé parmi les physiciens. A une époque déjà ancienne, il a gagné l'estime du monde savant par de belles études sur la diffraction, par des recherches bien conduites sur l'interférence des rayons chimiques, par des expériences sur la combustion vive de plusieurs substances dans le chlore, par des travaux sur le développement de la chaleur dans les actions chimiques; depuis peu, il s'est acquis de nouveaux titres à la considération.

Après avoir découvert les curieux phénomènes du magnétisme de rotation, Arago ne rechercha point comment la force capable de les engendrer varie selon la distance qui sépare l'aimant de la plaque active et selon l'épaisseur ou la conductibilité de cette plaque; à résoudre ces questions, M. Abria mit les ressources d'un esprit inventif.

Pour atteindre le but, il a imaginé deux méthodes excellentes. Dans l'une, on observe la rapide décroissance que la force émanée de la plaque active fait éprouver à l'amplitude des oscillations de l'aimant, et de la mesure de la décroissance de la force on déduit celle de l'intensité. Dans l'autre, on assure la détermination de cette intensité d'après l'angle dont l'aimant s'écarte du méridien magnétique sous l'action de la plaque tournante. La parfaite concordance des résultats obtenus par les deux méthodes en a prouvé la rigoureuse exactitude. Tout récemment, M. Abria menait à bonne fin une série d'expériences fort délicates, entreprises dans le dessein de fournir de nouvelles vérifications du fameux théorème de Huyghens sur la double réfraction des cristaux à un axe. Après Malus, qui a traité le sujet, le physicien de Bordeaux a trouvé une méthode d'une grande généralité; les résultats qu'elle a donnés constituent, de l'avis des juges les plus autorisés, une précieuse richesse pour la science de l'optique. Nul éloge ne vaudrait cette simple constatation.

Une médaille d'or sera décernée à M. Abria.

Après d'importantes études sur l'équivalent mécanique de la chaleur, M. Violle, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble,

Digitized by Google

a fait des tentatives pour apprécier la température du soleil. En vue d'expériences, au mois d'août dernier, il a exécuté l'ascension du mont Blanc. Servi par un temps magnifique, sur la cime de la montagne, il a mesuré l'intensité du rayonnement solaire, tandis qu'un collaborateur opérait au point où le glacier des Bossons tombe dans la vallée de Chamonix. La comparaison des observations simultanées a permis de déterminer l'étendue de l'absorption exercée sur la chaleur du soleil par les couches atmosphériques dans deux stations d'altitude différente.

M. Violle recevra une de nos médailles.

Le développement toujours croissant de l'industrie et de la navigation à vapeur a plus d'une fois inspiré de graves réflexions sur l'avenir; on se demande ce qui adviendra lorsque les mines de houille seront épuisées. Des forêts de la vieille Gaule, il ne reste qu'un souvenir historique. Tout le bois qu'on récolte sur un pays presque en entier livré à la culture compterait peu pour alimenter les usines et faire marcher les bateaux. Les gisements de houille découverts sur différents points du globe rassurent, il est vrai, pour une longue période; néanmoins, le moment arrivera où les hommes manqueront de combustible. Les générations actuelles, ne se croyant pas exposées à souffrir de la pénurie, se consolent avec la pensée que nos descendants sauront recourir à de nouvelles sources de chaleur. On pourra se montrer non moins audacieux que Prométhée, sans craindre la colère des dieux.

Le professeur de physique du lycée de Tours, M. Mouchot, a déjà trouvé le moyen de satisfaire à certaines heures aux besoins habituels d'une maison, en n'employant aucun combustible. Par exemple, il demande un beau soleil, et une pareille exigence fait frémir, car en l'absence de feu dans le fourneau, il faudrait se passer de dîner les jours de froid, les jours de pluie, les jours de brouillard, les jours de ciel nuageux, et il y en a beaucoup dans notre pays. L'essai de M. Mouchot est pourtant digne de la plus sérieuse attention. L'appareil inventé par l'ingénieux physicien se compose d'un miroir métallique à foyer linéaire, d'une chaudière noircie formée de deux enveloppes ayant entre elles un espace destiné à recevoir l'eau, enfin d'une cloche de verre qui laisse arriver les rayons solaires jusqu'à la chaudière et les empêche de sortir quand la surface noire les a transformés. Au moyen d'un engrenage

Digitized by Google

à vis sans fin, l'appareil tourne de 15 degrés par heure autour d'un arbre parallèle à l'axe du monde et s'incline graduellement sur cet arbre pour répondre à la déclinaison du soleil.

A Tours, le 8 mai, 20 litres d'eau introduits dans la chaudière fournirent au bout de quarante minutes de la vapeur à deux atmosphères ou 121 degrés. Le 22 juillet, on put vaporiser 5 litres d'eau par heure. A la faveur d'une nouvelle disposition qui permet de concentrer rapidement les rayons solaires, la cuisson des aliments, la distillation de l'alcool deviennent faciles lorsque l'astre du jour est dans son éclat. Maintenant M. Mouchot porte plus loin son ambition; il veut résoudre le problème de la *machine solaire à vapeur*. Déjà un grand appareil a fait bouillir 20 litres d'eau en une demi-heure et donné à la vapeur une tension suffisante pour mettre en mouvement une petite pompe servant d'élévateur. En vérité, le résultat est fort curieux. L'invention de M. Mouchot sera peut-être l'origine de quelque merveille de la science; dans sa simplicité actuelle, on prévoit qu'elle sera d'un grand secours pour les pays chauds où pendant de longs mois le ciel n'est presque jamais voilé.

Un observatoire météorologique s'élève aujourd'hui au sommet du Puy-de-Dôme. C'est l'œuvre de M. Alluard, professeur à la Faculté de sciences de Clermont-Ferrand. Le savant n'a reculé devant aucune peine, aucun effort, pour réaliser le plan qu'il avait conçu. De la station choisie qui domine toutes les montagnes voisines, la vue embrasse un immense horizon. Les observateurs ne seront pas moins excités par les avantages du site que par le souvenir des expériences sur le baromètre faites en 1648, à l'instigation de Pascal. Nous attendons la prochaine inauguration de l'observatoire du Puy-de-Dôme [1], qui contribuera certainement à fournir des lumières sur les questions relatives à la physique du globe.

Les géologues poursuivent les recherches avec le zèle et l'activité dont tant de fois nous avons rapporté les brillants résultats.

Pittoresque au possible, mais singulièrement âpre est la contrée de la France où s'élève le chef-lieu du département de la Lozère. Des plateaux arides, formés de calcaire jurassique que dominent les hauts massifs de la Boulaine, de la Margerie et du mont Lozère,

[1] Elle a eu lieu le 22 août 1876.

Digitized by Google

sont coupés par les profondes vallées du Lot et du Bramont. Deux régions accidentées, les environs de Mende et le Valdonnez que caractérise le terrain liasique, sont fertiles. Les terrains granitiques et les schistes cristallins de la région montagneuse sont en général fort dénudés; les forêts n'en occupent qu'une trop faible partie. M. Georges Fabre, ingénieur à Alais, a dressé avec beaucoup de soin la carte géologique et agronomique du canton de Mende. Il a mis ainsi à la portée de tout le monde des renseignements exacts dont on profitera pour améliorer les cultures et pour opérer des reboisements.

Depuis quelques années on fouille avec ardeur le sol de l'Algérie, et chaque jour la connaissance des terrains de notre colonie fait un progrès. On n'a pas oublié les remarquables travaux de M. Pomel, de M. Ludovic Ville, d'autres encore. M. Tissot se livre aux études avec une suite et une opiniâtreté dignes de tous les éloges. Le savant ingénieur des mines a construit les cartes de la province de Constantine et du cercle de Bou-Saada; il vient d'achever les cartes de la partie nord-ouest de la subdivision de Batna et des versants sud-est et nord-ouest de l'Aurès.

MM. Tissot et Georges Fabre recevront une de nos médailles.

Sur le littoral de la Flandre et du département de la Somme existent de vastes tourbières. M. Debray, de la Société des sciences de Lille, a remué ces dépôts et il croit pouvoir préciser la date de leur formation. La couche supérieure ne remonte qu'à l'époque de la domination romaine. Des dépôts marins recouvrent des tourbières du département du Nord et, à des indices très-certains, l'investigateur a reconnu qu'ils se sont effectués après le règne de l'empereur Posthume.

Le Comité entend donner un témoignage de haute estime à un membre de la Société linnéenne de Lyon, un savant modeste et laborieux qui a consacré sa vie à l'étude. M. Dumortier a employé dix années à composer un vaste ouvrage qui fait connaître les restes fossiles de la période jurassique dans le bassin du Rhône. Les descriptions ont été tracées avec méthode, les gisements bien déterminés, les faunes des différents étages scrupuleusement comparées. Longtemps l'œuvre de M. Dumortier rendra des services

Digitized by Google

considérables aux géologues et aux paléontologistes[1]; elle a été jugée digne de la médaille d'or.

Depuis plus d'un quart de siècle, M. Clos, membre de l'Académie de Toulouse, professeur à la Faculté des sciences de la même ville, publie d'utiles observations sur les végétaux. Le Comité n'a pas attendu jusqu'à présent pour en constater l'intérêt, mais aujourd'hui son attention est arrêtée par de nouvelles recherches. M. Clos a reconnu chez un grand nombre de plantes le véritable caractère d'organes dont la nature était indécise. Il a réussi à rattacher au type fondamental des formes d'inflorescence qui semblaient spéciales. Par l'étude des bourgeons, la préfoliation dans le langage des botanistes, il a mis en évidence des affinités demeurées incertaines entre divers groupes de végétaux.

Une médaille d'or sera décernée à M. Clos.

Il y a une douzaine d'années, M. Duval-Jouve, de l'Académie de Montpellier, recevait ici de chaleureux éloges et une marque significative de considération pour d'importants travaux et surtout pour une très-belle étude des plantes singulières qu'on nomme les prêles. Le mérite du savant bien constaté, les œuvres d'auteurs qui n'avaient point encore pris part à nos récompenses, ne nous ont pas toujours laissé le loisir de parler de recherches qui se recommandaient par le seul nom de l'investigateur. Nous ne pouvons cependant les oublier; dans toutes nos réunions, M. Duval-Jouve a présenté des observations neuves, originales, qui doivent beaucoup profiter à la science. Les espèces de plusieurs familles de végétaux, telles que des graminées, des joncs, des souchets (*Cyperus*), sont souvent fort difficiles à distinguer les unes des autres : le patient et habile botaniste a découvert dans la structure des tissus des particularités caractéristiques. Les feuilles des graminées semblent en général si pareilles qu'on songeait peu à en tirer des caractères précis. M. Duval-Jouve a étonné les naturalistes en montrant dans ces feuilles une extrême diversité de structure. Il arrive à déterminer les espèces d'après un simple fragment de feuille, de tige ou de racine; le résultat mérite d'être noté.

[1] *Études paléontologiques sur les dépôts jurassiques du bassin du Rhône.* 4 volumes in-8° et un atlas composé de 187 planches.

Digitized by Google

La connaissance de la flore des diverses régions de la France devient chaque jour plus parfaite. M. Besnou a donné l'énumération très-complète des plantes qui croissent dans l'arrondissement d'Avranches, M. le docteur Quelet a depuis peu achevé le travail considérable qu'il avait entrepris sur les cryptogames du Jura et des Vosges.

Les zoologistes ne s'occupent pas de la faune avec moins d'activité. M. Albert Fauvel, de la Société linnéenne de Normandie, a terminé l'étude d'une famille d'insectes (les Staphylinides) qui renferme une épouvantable profusion d'espèces de la taille la plus exiguë. MM. Rey et Mulsant, de la Société linnéenne de Lyon, ont ajouté de nouveaux volumes à cette grande histoire des coléoptères de la France dont nous avons à plusieurs reprises signalé l'importance. MM. de Folin, à Bayonne, et Perier, à Pauliac, ont appris de nombreux détails sur la faune maritime des côtes de Gascogne et sur la nature des fonds qu'habitent les différents mollusques, annélides et crustacés [1].

Autrefois, à cette place même, nous avons raconté les observations de M. Henri Fabre sur la vie et les étranges métamorphoses des insectes du type de la cantharide. Ces insectes, d'une fécondité inouïe, pondent à terre; les jeunes larves à peine écloses, grimpent sur les plantes et s'attachent au corps des abeilles solitaires qui butinent sur les fleurs. Ainsi l'hyménoptère emporte dans sa cellule la bête qui mangera d'abord son œuf, ensuite sa provision de miel et de pollen.

M. Valéry Mayet, de Montpellier, ayant eu l'occasion d'étudier une espèce particulière du genre *Sitaris* [2], a saisi quelques nouveaux traits de mœurs. La Sitaris des environs de Montpellier vient pondre dans les galeries qui conduisent aux loges des abeilles solitaires; alors très-souvent plusieurs petites larves s'accrochent à l'hyménoptère nidifiant et se trouvent amenées dans la cellule où un seul œuf est déposé. En pareille circonstance, M. Mayet a vu la bataille s'engager entre les larves de la Sitaris pour la possession de l'œuf de l'abeille; parfois, tandis que deux individus combattent, un troisième se jette sur l'œuf et l'entame, mais rarement il a le temps de consommer le repas. Attaqué par un rival et dans une mauvaise

[1] *Les Fonds de la mer*, t. II, 1871-1875.

[2] *Sitaris analis*, Schaum. = *Sittaris Colletis*, Mayet.

Digitized by Google

position pour se défendre, il est tué. L'œuf ne contient déjà plus assez de substance pour nourrir le vainqueur; la mort est pour tous. C'est un curieux exemple des luttes pour la vie qui s'engagent entre les êtres.

L'année dernière nous avons dit comment M. Lortet a transformé et beaucoup accru le Musée d'histoire naturelle de Lyon, aujourd'hui un établissement des mieux disposés pour l'étude. M. Lortet a fait récemment un voyage en Palestine et il a recueilli différentes observations. J'en rapporterai une seule. Certaines espèces de poissons étonnent par la sollicitude qu'elles témoignent pour leur progéniture. Des mâles façonnent des nids, gardent les pontes, surveillent les petits et les protégent contre le danger, montrant une vigilance extrême et un courage à toute épreuve en face de l'ennemi. Pendant son mémorable voyage dans l'Amérique du Sud, Louis Agassiz trouva dans les eaux du Solimoens des poissons ayant la bouche et les chambres branchiales pleines de jeunes. Ce moyen de conserver sa famille qui doit être gênant parut singulier. L'exemple était unique; un second exemple a été constaté par M. Lortet chez une espèce d'un tout autre type que celle de l'Amazone.

Le poisson, de taille moyenne, vert sur le dos, argenté sur le ventre, orné de jolies rayures et de taches bleues, vit dans les eaux peu profondes du lac de Tibériade; — c'est le *Chromis paterfamilias*. Lorsque la femelle a déposé ses œufs entre les touffes de roseaux, le mâle, — étonnant père de famille, — les prend dans la bouche et les y maintient; les jeunes éclosent; il ne les abandonne pas; sa cavité buccale est bientôt prodigieusement distendue, ses joues sont gonflées, ses mâchoires ne peuvent plus se rapprocher; néanmoins il ne perd jamais patience; les petits ne se sauveront pas avant d'avoir acquis une certaine force. L'histoire de la vie des animaux s'est enrichie d'un nouveau trait de mœurs.

Le Comité devait prendre en plus forte considération le recueil de grand luxe que M. Lortet publie sous le titre d'*Archives du Muséum d'histoire naturelle de Lyon*. L'ouvrage, accompagné de planches d'une remarquable exécution, renferme d'importants mémoires. M. Lortet a décrit, dans son ensemble, le squelette d'une sorte de lièvre maintenant éteinte (*Lagomys corsicans*); de concert avec

Digitized by Google

M. Chantre, il a savamment traité de la faune du bassin du Rhône, à l'époque quaternaire; avec M. l'abbé Ducrost, après de nouvelles fouilles, il a mis dans tout son jour l'état de la vie d'autrefois sur la fameuse station de Solutré.

La publication du directeur du Musée d'histoire naturelle de Lyon appelle tous les genres d'encouragement. Le Comité décerne une médaille d'or à M. Lortet.

Je ne puis quitter la ville de Lyon sans rappeler que M. Mulsant publie, également dans une forme superbe, l'*Histoire des Oiseaux mouches*. Deux volumes ont déjà paru.

A Gray, M. de Fromentel, auteur de nombreux travaux de paléontologie, vient d'achever avec ses propres ressources un grand ouvrage sur les Infusoires ou Microzoaires; — encore un livre magnifique accompagné d'un riche atlas[1]. — En investigateur habile, M. de Fromentel a observé, sous le rapport de l'organisation et du mode de propagation, des êtres microcopiques dont l'étude est pleine de difficultés. Dans la pensée d'avoir bientôt à revenir sur l'œuvre du naturaliste de Gray, nous nous bornons aujourd'hui à cette simple mention.

Un des plus jeunes membres de l'Académie de Toulouse, M. Henri Filhol, s'est annoncé dans la science, il y a plusieurs années, par des recherches sur les animaux fossiles, et tout de suite on a reconnu un véritable talent d'observateur. M. H. Filhol a exploré avec un merveilleux succès les dépôts de phosphorite des départements du Lot et de Tarn-et-Garonne. On n'a pas été peu surpris en voyant pour la première fois des batraciens d'une époque géologique ancienne transformés en phosphate de chaux et conservant les formes de la vie. Les restes d'une faune entière exhumés, M. H. Filhol en a fait une étude approfondie. Il n'a pas tardé à rendre à la science des services d'un autre genre.

Au moment où se préparaient les expéditions pour l'observation du passage de Vénus sur le disque du soleil, des membres de l'Académie des sciences demandèrent qu'on mît à profit les circonstances pour faire explorer, au point de vue de l'histoire naturelle, les

[1] *Études sur les Microzoaires ou Infusoires proprement dits*, gr. in-4°, Paris, Masson, 1874-1876.

Digitized by Google

terres australes où devaient s'établir les astronomes. On allait visiter les îles Saint-Paul et Amsterdam comme perdues dans l'immense espace qui sépare l'Afrique de l'Australie, et l'île Campbell située à longue distance au sud de la Nouvelle-Zélande. Nous avions l'idée de la misère de ces îles froides, sans cesse battues de la tempête. Nous savions peu nombreux et de chétive apparence les êtres qui habitent ces régions désolées, mais il était du plus haut intérêt de bien connaître les derniers vestiges de la vie au voisinage des glaces de l'hémisphère austral.

Par la comparaison des plantes et des animaux répandus sur les îles, nous sont révélés ou de curieux exemples de dissémination des espèces, ou des changements qui se sont produits à travers les âges dans la configuration des terres et des mers. La richesse et le caractère tout spécial de la flore et de la faune de la Nouvelle-Zélande nous ont persuadés depuis longtemps de l'existence ancienne d'un continent austral dont il ne subsiste plus maintenant que des débris. Il importait de recueillir tous les faits capables d'en fournir des preuves. M. Henri Filhol fut attaché à la mission de l'île Campbell, conduite par M. Bouquet de la Grye, et de recherches laborieuses il a tiré de nouvelles lumières.

Sous un affreux climat, l'île Campbell inhabitable pour les hommes, en grande partie couverte de hautes bruyères, offre l'aspect le plus triste et le plus monotone. A reconnaître les phénomènes géologiques dont elle a été le théâtre, M. H. Filhol s'est attaché. Les anciens terrains de l'île sont des sables agglomérés que surmonte une couche de calcaires en certains endroits brisée par les éruptions volcaniques. Les fossiles que recèlent les roches et le caractère des dépôts éruptifs ont donné à l'investigateur l'assurance que Campbell au commencement de la période tertiaire était unie à la Nouvelle-Zélande. Vers la fin de l'époque éocène elle s'est affaissée et a disparu sous les eaux ; les terrasses formées par la mer et les dépôts marins l'attestent. Durant l'époque miocène, un mouvement d'élévation s'est produit dans des limites restreintes ; alors il y eut une île éloignée des autres terres.

Comment donc une nouvelle végétation a-t-elle surgi ? Selon toute probabilité par des semences qu'entraînaient, surtout de la Nouvelle-Zélande, les vents et les courants ; mais à cet égard il faut se défendre d'affirmations trop absolues. Les espèces végétales : cryptogames et phanérogames, se retrouvent la plupart à la Nouvelle-

Digitized by Google

Zélande; cependant plusieurs espèces observées à Campbell n'ont pas jusqu'ici été rencontrées ailleurs. Quelques-unes sont venues de la Patagonie, très-peu de l'Australie. Des plantes qu'on ne voit à la Nouvelle-Zélande qu'à des altitudes de 1,500 à 2,000 mètres croissent à Campbell au niveau de la mer. C'est un rapport semblable à celui qui existe entre la végétation des Alpes et de la Laponie. Un seul oiseau terrestre vit à Campbell : une fauvette originaire de l'Australie [1] maintenant répandue à la Nouvelle-Zélande, que des coups de vent ont sans doute jetée sur ces rives étrangères. A Macquarie, située plus près de la banquise, il existe des perroquets; il n'y en a point à Campbell, et c'est un nouvel indice de la submersion de cette terre.

Après avoir bien étudié l'île de Campbell, M. Henri Filhol a fait une exploration de l'île Stewart; il a visité les îles Auckland et quelques points de la Nouvelle-Zélande, afin de réunir les éléments de comparaison propres à éclairer sur les relations actuelles et sur l'état antérieur de ces terres australes. Il a voulu mettre à profit son voyage dans les mers du Sud pour entreprendre certaines recherches aux îles Viti et à la Nouvelle-Calédonie. Sur ce dernier point, il a découvert un débris fossile de grand pachyderme et ainsi apporté une sorte de preuve que dans les âges reculés la Nouvelle-Calédonie était reliée à d'autres terres.

M. Henri Filhol a bien servi la science; le Comité lui décerne une médaille d'or.

Messieurs, j'ai indiqué les principaux résultats des travaux récemment accomplis par les membres des Sociétés savantes des départements. Vous jugerez jusqu'à quel degré ils font honneur à la France.

[1] *Zosterops lateralis.*

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section.

Séance du mercredi 19 avril 1876.

M. Ludovic Drapeyron, professeur au lycée Charlemagne, membre de la Société d'émulation du Doubs, donne lecture d'un mémoire intitulé : *La transformation de la méthode historique par les études géographiques et l'application des réformes du Congrès de Paris.* Après avoir exposé les réformes proposées au Congrès de géographie de Paris, M. Drapeyron essaye de caractériser l'antagonisme de l'esprit littéraire et de l'esprit scientifique dans les méthodes historiques actuelles. «Pour faire pénétrer dans l'étude de l'histoire l'esprit scientifique, dit-il, il faudrait commencer par celle de la géographie véritable, celle qui centralise et s'assimile ce que les sciences mathématiques, physiques et naturelles renferment de notions indispensables à l'historien.» Il étudie ensuite les rapports entre la géographie et les sciences auxiliaires, topographie, géologie, botanique, zoologie. Toutes ces connaissances doivent compléter l'étude de l'histoire et lui servir de préliminaires; car elles servent surtout à mettre en lumière les raisons de l'histoire militaire et politique des peuples, de leurs institutions politiques et sociales, des modifications des races et des langues, des formes variées de la civilisation et des religions, et à montrer comment les intimes croyances de l'homme tiennent au sol qui l'a enfanté.

M. Drapeyron, cherchant à établir un nouveau mode d'exposition géographique conforme aux décisions du Congrès de Paris, notamment en ce qui concerne la concordance des cours d'histoire et des cours de géographie, en résume ainsi les conditions.

Le cours doit procéder dans l'ordre et d'après les divisions suivantes :

1° Géographie physique; — structure générale et géologie; — orographie; — hydrographie; — climatologie.

2° Géographie politique; — formation territoriale et localisation du pouvoir; — provinces et villes; — races et répartition de la population; — langues; — religions; — institutions centrales, provinciales et municipales.

3° Géographie économique; — richesses naturelles; — agricul-

Digitized by Google

ture; — industrie; — commerce; — voies de communication; — finances, monnaies, budget, dette publique; — armée; — marine; — instruction publique.

Quant aux méthodes d'enseignement, M. Drapeyron insiste sur la nécessité de rejeter après l'étude de l'orographie celles de la configuration des côtes et de l'hydrographie; sur l'utilité d'exercices topographiques au tableau noir, et sur l'intérêt du problème à peine effleuré de la localisation de la puissance dans chaque État.

Pour réaliser ces réformes réclamées par le Congrès, le concours du Gouvernement serait nécessaire. M. Drapeyron annonce qu'une enquête a été commencée et que les résultats en seront prochainement publiés. Il signale les efforts qui ont été tentés déjà dans ce sens par d'autres puissances, telles que l'Allemagne, la Russie et la Suède. Comme moyens pratiques il indique la création d'une grande revue internationale de géographie, paraissant tous les mois, d'une section de géographie à l'École normale, d'une agrégation de géographie, de chaires de géographie appliquée à l'histoire, dans les grands lycées, à l'École normale, dans les principales facultés et au Collége de France; d'une section de géographie à l'Académie des sciences morales et politiques et au Comité des travaux historiques, et d'une Société de topographie (cette dernière est sur le point de se fonder). Il conviendrait également que les membres sédentaires de la grande Société de géographie de Paris, répartis en groupes distincts, entreprissent de reconstituer la géographie d'après le nouveau programme. Après avoir cité une règle posée par M. Berlioux, professeur de géographie à la Faculté de Lyon, d'après laquelle chaque lecture topographique doit être limitée à une contrée de peu d'étendue, ayant une sorte d'unité au point de vue physique et au point de vue historique, M. Drapeyron exprime en terminant le vœu que la Faculté des lettres de Paris soit appelée dans un avenir peu éloigné à juger des thèses géographiques conçues dans cet esprit.

M. Frédéric Hennequin, ancien graveur et dessinateur au dépôt de la guerre, membre de la Société de géographie et du Congrès de Paris, de la Société d'émulation du Doubs, a lu un mémoire intitulé : *Passage de la topographie à la géographie.*

« Le maître, dit M. Hennequin, montrera tout d'abord à l'élève comment il doit s'y prendre pour tracer le plan de l'école où il

Digitized by Google

étudie. Il le conduira ensuite dans le village. Élargissant son horizon, il lui fera faire, en pleine campagne, des promenades topographiques. Il mesurera le terrain sous ses yeux, lui en expliquera la structure. Au moyen du relief qu'il exécutera lui-même, il reproduira en quelque sorte, d'après une échelle exacte, cette structure. Plus tard, il placera sous ses yeux un fragment de la carte de l'état-major, celui où figurent le village et les environs du village; il lui enseignera l'usage des courbes et le mode de représentation des divers objets qui existent à la surface du sol. Lorsque l'élève aura passé par cette série d'exercices gradués, il conclura de lui-même que *la carte géographique, sous peine de non-sens, ne peut être autre chose que la réduction mathématique de la carte topographique.*

M. Hennequin expose ensuite dans ses détails une promenade topographique et place sous les yeux du bureau et des membres des Sociétés savantes les travaux de ses élèves, travaux qui ont fixé l'année dernière l'attention du Congrès de géographie de Paris. On sait que le Congrès, sur la proposition de M. Hennequin, a résolu que *l'étude de la géographie devait commencer dorénavant par la topographie et non plus par la cosmographie.* La Russie et la Suède appliquent en ce moment même cette réforme. M. Hennequin a terminé en donnant lecture d'une lettre adressée par lui au Ministre de l'instruction publique, pour lo conjurer d'introduire dans les écoles primaires et dans les établissements secondaires l'enseignement topographique. Outre que la topographie est le commencement obligé de la géographie, elle assurerait le recrutement de nos sous-officiers.

M. Félix Le Sergeant de Monnecove, délégué de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer, donne lecture d'un mémoire de M. Lauwereyns de Rosendaele intitulé : *Le droit germanique et le droit romain au xve siècle, étudiés dans les épisodes d'une guerre de six ans, entre les bourgeois de Saint-Omer et les Flamands de la châtellenie de Cassel, de 1416 à 1422.*

L'auteur du mémoire raconte avec les plus minutieux détails les phases de cette longue lutte, dont l'origine remonte à des violences exercées en 1416, le mercredi de Pâques, sur la personne de Chrétienne Ledeguer, Flamande des faubourgs de Saint-Omer, épouse de Hans Donzebrœucq, bourgeois de cette ville. Sur le conseil d'un autre bourgeois de la ville, Andrieux Flamand, le mari s'est dé-

Digitized by Google

cidé à quitter son épouse; de là plainte de Chrétienne Ledeguer à ses parents; deux de ceux-ci, Michel Delattre et un Flamand de Zutpeene viennent prendre connaissance des faits et, constatant que Chrétienne a subi «injure et vilenie» de la part du frère d'Andrieux Flamand et de deux autres bourgeois, veulent user du droit de représailles. Il en résulte une rixe, à laquelle met fin l'arrivée d'un certain Renaud, cousin d'Andrieux Flamand.

Invités par l'abbé de Saint-Bertin à se réunir en son église avec leurs arbitres, les Flamands et les bourgeois ne peuvent s'entendre. Les premiers exigent que les auteurs de l'injure viennent «prier merci» et fassent ensuite deux pèlerinages, l'un à Notre-Dame d'Ardembourg, en Flandres, l'autre à Notre-Dame d'Aix, en Allemagne. Cette amende honorable étant refusée par les bourgeois, les Flamands demandent qu'il leur soit payé en échange une indemnité de deux blancs doubles par lieue. Cette composition est acceptée; mais les bourgeois ne tardent pas à revenir sur leur consentement; les négociations se rouvrent, puis sont définitivement rompues, et la querelle dégénère en une lutte à main armée où cinq Flamands sont tués et plusieurs bourgeois de Saint-Omer grièvement blessés.

La querelle s'étend dès lors à toute la ville, malgré l'intervention du duc de Bourgogne, obligé de rendre de nombreuses ordonnances contre les Flamands, qui continuèrent à maltraiter les bourgeois; il se présente enfin comme arbitre entre les parties. Les bourgeois sont tenus pour coupables; mais, dans l'intérêt de la paix publique, toutes choses sont mises à néant. Les Flamands protestent contre cette sentence; et bien qu'il eût fallu arrêter un d'entre eux, Jehan Calsart, teneur des bourgeois, ils finissent par obtenir satisfaction.

Le 20 mai 1422, après six ans de guerre, la paix est faite devant le bailli de Cassel. Les échevins de Saint-Omer sont condamnés à payer dans un délai de deux jours 1,200 écus d'or de 42 gros aux parents des victimes, moyennant quoi la remise sera faite du crime d'homicide. La paix existe alors entre les bourgeois de Saint-Omer et les Flamands sous peine de 1,000 francs d'amende contre les contrevenants.

Voici les principaux points de droit dégagés de cette étude par l'auteur du mémoire.

Toute injure, au moyen âge, donnait à l'offensé ou à la famille le droit de représailles jusqu'à la réparation.

Digitized by Google

Au commencement du xve siècle, la loi salique laissait à l'offensé le droit d'accepter ou de refuser la composition.

Une somme d'argent due à l'offensé ou à sa famille pouvait être remplacée par un pèlerinage.

La règle du droit féodal que «nul autre que gentilhomme ne pourra guerroyer» n'était point partout observée au xve siècle.

Enfin, dans les ordonnances et sentences rendues contre les bourgeois de Saint-Omer, les principes du droit germanique étaient toujours observés au préjudice de ceux du droit romain.

M. Tessier, professeur suppléant à la Faculté des lettres, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen : *Relations de la France avec le Portugal au temps de Mazarin, d'après des documents inédits.*

Les documents dont s'est servi M. Tessier et qu'il a découverts chez un libraire de Caen, ne sont autres que la copie d'une relation manuscrite du voyage du chevalier de Jant, envoyé de Mazarin à la cour de Portugal, et dont l'original figurait, au commencement du xviiie siècle, dans la bibliothèque du président Bouhier. A son journal et à ses réflexions personnelles, de Jant a joint toutes les pièces officielles qui lui semblaient de nature à bien faire saisir l'intérêt et l'objet de sa mission. C'est là une sorte d'historique des relations entre la France et le Portugal, depuis l'avénement de la maison de Bragance jusqu'à la paix des Pyrénées.

La France avait reconnu le nouveau royaume et, par le traité du 1er juin 1641, avait conclu avec lui une alliance contre l'Espagne; mais les hommes d'État portugais s'étaient attachés, depuis 1643, à obtenir ce qu'ils appelaient une *ligue formelle*, c'est-à-dire l'engagement du Gouvernement français de ne point conclure de paix avec l'Espagne sans que le Portugal y fût compris. Faute de cette promesse, ils refusaient de prendre l'offensive. Le 22 février 1655, de Jant est envoyé par Mazarin pour décider le Portugal à observer le traité de 1641. Sa mission a pour objet de réclamer au *minimum* un subside de douze vaisseaux de guerre de 400 à 800 tonneaux, faute de quoi l'alliance sera rompue. Il se conforme à ses instructions et remet en quelques semaines au roi Jean IV trois mémoires où sont exposés les griefs du Gouvernement français.

Le roi refusant de prêter son concours tant que la *ligue formelle* ne sera pas conclue, de Jant n'a plus dès lors qu'à se retirer. Diverses

Digitized by Google

circonstances le forcent à différer son départ : l'arrivé de «pirates barbaresques et une fièvre double-tierce.» Il est enfin embarqué depuis trois jours et n'attendant «que le vent pour faire voile,» quand il revient à terre, sur l'avis qui lui est donné par un des secrétaires de l'ambassade d'un traité entre le Portugal et la Castille. Sur la confirmation de cette nouvelle, il se décide à conclure la *ligue formelle*, sauf ratification du roi son maître.

Mazarin désavoua son envoyé; de Jant avait donc échoué dans sa mission officielle; mais il avait eu plus de succès dans une mission confidentielle dont l'objet est révélé par son journal.

Il s'agit d'abord d'introduire un agent secret du Gouvernement français à la cour de Portugal. Il s'agit aussi de persuader à la reine, dona Luisa, qui exerce une certaine influence sur son mari, que «quant à l'infante sa fille, lorsque le Roy sera en estat de se marier, S. E. fera tout son possible pour obliger S. M. à considérer l'advantage de son alliance.» Les instructions de Mazarin prescrivent en effet au chevalier d'étudier avec le plus grand soin le caractère, l'esprit, le jugement de l'infante Catherine, de s'enquérir s'il n'y a «rien à dire en sa personne et en son corps de défectuosité ou autrement,» enfin de rapporter deux de ses portraits, «l'un en grand, l'autre en petit, au naturel et sans artifice.» Le cardinal n'oublie point de s'informer des revenus et des ressources de la maison de Bragance.

Ces recommandations durent inspirer une certaine confiance à la reine, car, après la mort de Jean IV, en 1656, dona Luisa se hâta de prendre l'offensive, précisément par le siége de Badajoz, que Mazarin avait désigné dans ses instructions comme un point stratégique des plus importants. Néanmoins, les dispositions de Mazarin à l'égard du Portugal ne furent point plus favorables que par le passé, et la *ligue formelle* ne fut pas conclue.

Lors du traité des Pyrénées, ce fut encore de Jant que Mazarin chargea de rassurer la régente dona Luisa sur les intentions de la France envers le Portugal. La reine avait du reste assez de courage pour ne point se laisser abattre par l'abandon de ses alliés. Elle avait annoncé à de Jant que si le Portugal avait un jour à supporter tout le poids de la guerre, elle saurait s'inspirer de l'exemple des Numantins pour «chercher dans l'embrasement de Lisbonne un glorieux monument en la mémoire des hommes.»

Ce n'était donc point cette princesse qui eût pu conclure, comme

Digitized by Google

on l'a prétendu, un traité avec l'Espagne où elle eût cédé sa couronne moyennant la possession garantie des Algarves et du Brésil. M. Tessier réfute cette hypothèse, déjà combattue par M. Rosseeuw Saint-Hilaire dans son *Histoire d'Espagne*, et cite en terminant le témoignage du chevalier de Jant qui proclamait Luisa de Guzman « une des plus parfaites, des plus esclairées et des plus accomplies de toute la terre. »

M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas, a analysé et commenté un mémoire fort étendu sur l'instruction publique dans les hautes Cévennes. Les pièces d'archives, les documents inédits qu'il a lui-même recueillis en grand nombre, dans les communes situées au sud du mont Égire, jettent un jour nouveau sur l'histoire de l'instruction publique dans ces âpres et intelligentes contrées.

M. Maggiolo s'est appliqué à démontrer que de la Réforme à la Révolution française (1560-1789) la question de l'enseignement n'a été, à proprement parler, dans les hautes Cévennes, que l'un des côtés, le plus grand peut-être, des guerres de religion. A l'aide de chiffres et de faits officiels, il a mis en lumière le vaste système d'enseignement populaire, obligatoire, à peu près gratuit, laïque plus qu'ecclésiastique, fondé avant 1789, par la triple influence du clergé catholique, des pasteurs de l'Église réformée et de la royauté. Il a ensuite indiqué les causes fatales de la décadence et de la ruine des institutions scolaires, en ces mêmes contrées, de 1790 à 1802. Dans cette nouvelle étude, M. Maggiolo affirme, une fois de plus, par ses conclusions motivées, les doctrines émises dans ses précédentes lectures en 1874 et en 1875.

M. Th. Lhuillier, secrétaire général de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, correspondant du ministère pour les travaux historiques. — *Le procès criminel de Pierre Barrière, dit La Barre, jugé comme régicide et exécuté à Melun au mois d'août 1593.*

Les pièces originales de ce procès, recherchées, notamment par MM. de Monmerqué et Dubarle, dans les archives de l'ancien greffe criminel de Melun, n'ont pu être retrouvées. L'exécution de Barrière avait bien donné lieu à la publication de plusieurs relations ou manifestes contemporains de l'événement, plaquettes rares aujourd'hui et connues seulement d'un petit nombre de bibliophiles; mais

Digitized by Google

M. Lhuillier a eu entre les mains une relation manuscrite du temps, qui faisait partie de la collection Villenave. S'aidant de ce document, qu'il a annoté, d'un certain nombre de pièces inédites et du *Journal de l'Estoile*, l'auteur a retracé l'état de la ville de Melun en 1593 et raconté les circonstances de l'arrestation, du jugement et de l'exécution du malheureux accusé du crime de régicide. Cette communication fournit des éclaircissements et des détails nouveaux sur un épisode imparfaitement connu du règne de Henri IV.

C'était à l'époque où le monarque, entouré d'une petite cour en quelque sorte ambulante, attendait dans cette ville que Paris ouvrît ses portes. Barrière, natif d'Orléans, charretier de rivière, puis soldat de la Ligue, aventurier fanatique poussé par les partis, fut signalé à son arrivée à Melun comme ayant formé le dessein d'attenter à la vie du Béarnais. Arrêté le 27 août 1593 avant toute tentative, son procès fut instruit par le prévôt de l'hôtel, jugé par une cour d'exception, et le coupable subissait le dernier supplice quatre jours après son arrestation, le 31 août.

Un jésuite de Lyon et deux prêtres de Paris, impliqués dans l'affaire furent poursuivis à leur tour, mais seize mois plus tard seulement, et exécutés en effigie, car ils avaient eu le temps de se réfugier à Rome à la suite du cardinal Cajetan.

Le populaire s'émut de cette inégalité dans la façon de frapper les coupables, et s'en prit alors aux magistrats vers lesquels il tourna les préventions qu'il avait d'abord conçues contre le parti du roi. Les libelles, les pamphlets surgirent. Ce fut le petit côté de cette guerre de plume qui produisit à la même époque la Démonologie de Sorbonne, le Dialogue de Maheustre et du Manant et la Satire Ménippée.

M. Guillouard, professeur à la Faculté de droit de Caen, membre de la Société des antiquaires de Normandie. — *Le baron de Béthencourt, roi des Canaries.*

M. Guillouard s'est proposé d'étudier une intéressante figure du xve siècle, le baron de Béthencourt, conquérant des Canaries, et dont le nom est presque oublié aujourd'hui. L'auteur de ce mémoire rappelle que M. Gravier, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a publié il y a deux ans une édition de la conquête des Canaries et signale l'importance de cette publication. Le héros est

Digitized by Google

en effet un des types les plus complets du chevalier normand au moyen âge, toujours prêt à courir les aventures et à braver les dangers du moment où il s'agit d'illustrer son nom et de contribuer au développement de la foi catholique.

Jean de Béthencourt, né vers 1360 et appartenant à une des plus anciennes familles du pays de Caux, avait, dans le cours de ses navigations et dans ses entretiens avec les marins de Dieppe, conçu le dessin d'explorer les îles Canaries, que les expéditions des Génois, des Portugais et des Dieppois avaient fait connaître à l'Europe du moyen âge. Ayant réalisé une somme de 7,000 livres en engageant son fief de Béthencourt, il se rendit à la Rochelle pour y fréter un navire et y fit la connaissance de Gadiffer de la Salle, «bon et honeste chevalier, disent les chroniqueurs, et qui aloit à son adventure.» Celui-ci n'hésita pas à s'embarquer avec le baron normand, qui le prit pour lieutenant. L'expédition partit de la Rochelle le 1er mai 1402. Elle comprenait d'abord 250 hommes d'équipage; mais, non loin des côtes d'Espagne, une sédition éclata à bord et près de 200 matelots se rendirent à terre, refusant de continuer le voyage.

Béthencourt, avec les 53 hommes qui lui restaient, fit voile vers les Canaries, s'écartant des côtes d'Afrique, atteignit le but de l'expédition par une traverse en pleine mer. Mais, après avoir effectué son débarquement, il ne tarda pas à reconnaître l'impossibilité de triompher avec ses faibles forces de la résistance des indigènes. Il lui fallut donc abandonner à Gadiffer la conduite de ses hommes et retourner en Espagne pour y chercher des renforts, des munitions et des vivres. Il réussit à en obtenir du roi de Castille, mais il lui fallut faire hommage à la couronne de ce pays de la possession des terres qu'il avait résolu de conquérir, moyennant quoi il aurait droit d'y battre monnaie et d'y percevoir des impôts. Il envoyait en échange à Gadiffer de l'argent, des vivres et de l'artillerie avec un renfort de 80 hommes. Il rejoignit peu après l'expédition, qui avait déjà commencé l'exploration des îles. Mais, des dissentiments s'étant élevés entre lui et son lieutenant, celui-ci fut obligé de se séparer de son chef et de retourner en France. Béthencourt eut bientôt achevé la conquête des îles, et se hâta d'y établir une organisation solide et durable, après avoir converti les indigènes à la foi catholique. Il revint à Harfleur le 31 janvier 1405, et en repartit le 9 mai suivant, emmenant avec lui 160 colons, dont

Digitized by Google

23 étaient accompagnés de leurs femmes; il répartit entre eux et les anciens conquérants de l'île les terres et les fonctions.

Le 15 décembre de la même année, il quitta définitivement les Canaries, en abandonnant le gouvernement à un de ses neveux, Maciot de Béthencourt, et après avoir pris congé de la colonie en termes touchants et affectueux.

Après avoir rappelé la popularité que sa mémoire a conservée aux Canaries et mis en relief le caractère doux et humain de ce conquérant, M. Guillouard remarque que l'oubli dans lequel son nom est resté parmi nous est en partie son œuvre. Lui, en effet, lui, le chambellan des rois Charles V et Charles VI, il n'a pas hésité à faire hommage à un souverain étranger de ces îles riches et fertiles qui forment encore aujourd'hui une des colonies les plus prospères de l'Espagne. Cette faute n'empêche pas de regretter l'oubli dans lequel son nom est tombé en France, mais elle suffit à l'expliquer.

M. Ch. Grandmaison, archiviste du département d'Indre-et-Loire, membre de la Société archéologique de Touraine. — *Documents sur les États généraux au xve siècle.*

Les États généraux tenus à Clermont par le dauphin Charles, en 1421, sont à peu près inconnus et n'ont, je crois, été mentionnés que par M. Vallet de Viriville, d'après un extrait de Baluze ainsi conçu : « Ce 22 avril 1421, le chapitre de Marmoutiers décide d'envoyer des députés aux États de Clermont. » Mais cette sèche indication ne suffirait pas pour prouver que ces États ont été effectivement réunis. Il arrivait assez souvent, en effet, dans ces temps malheureux et troublés, que des États projetés n'étaient point réalisés. Aussi M. Picot n'en parle-t-il pas dans sa belle histoire des États généraux où il a coordonné et complété tous les travaux antérieurs.

Nous avons été assez heureux pour trouver aux archives municipales de Tours des documents qui ne permettent aucun doute sur la tenue de ces États qui furent les premiers réunis par le dauphin Charles comme pour protester contre sa propre déchéance ratifiée, ainsi que le honteux traité de Troyes, par les députés réunis à Paris au mois de décembre précédent. On a justement contesté à cette dernière assemblée la qualité d'États généraux du royaume : entièrement composée de députés des pays aux Anglais, elle ne méritait point ce nom.

Digitized by Google

Il en est tout différemment des États de Clermont en Auvergne; ses députés furent peu nombreux, il est vrai, et ne représentaient qu'une partie de la France, mais c'était la portion demeurée fidèle au véritable représentant de la monarchie et restée libre de la domination étrangère. A ce titre donc ils offrent un véritable intérêt.

Nous ne possédons pas la lettre de convocation adressée par le dauphin, peut-être la trouvera-t-on dans quelque autre dépôt. Mais nous avons la procuration donnée par les bourgeois de Tours à ceux qui doivent les représenter aux États du royaume convoqués à Clermont. Cette pièce, datée du 22 février 1420 (1421, n. s.), est en forme authentique et munie du sceau de la ville.

D'autres renseignements recueillis par M. Grandmaison ne laissent aucun doute sur la tenue effective des États. Mais on peut encore y joindre un document plus important, sinon plus décisif. Ce sont les articles mêmes proposés aux États de Clermont pour le gouvernement du royaume, dont une copie sur parchemin, en écriture de la première moitié du xve siècle, est attachée à la note des dépenses présentée par les députés de Tours et fut sans doute par eux remise au corps de ville.

Les archives de Tours ont fourni à M. Grandmaison d'autres renseignements, moins circonstanciés, il est vrai, mais néanmoins fort intéressants sur deux assemblées d'États généraux réunies l'une et l'autre à Selles en Berry, qui était la capitale parlementaire, si l'on peut dire ainsi, du prince qu'on appelait alors le *roi de Bourges*. Elles eurent lieu dans les années 1423 et 1424, après la mort de Charles VI et l'avénement de Charles VII à la couronne. Elles sont bien connues, mais les documents en question viennent ajouter quelque chose à ce que l'on savait déjà.

Sur les autres assemblées du xve siècle, et notamment sur les grands États de 1468 et 1484, les archives de Tours fournissent, en ce qui concerne le mode d'élection des députés, de précieux renseignements. On peut y signaler, à propos des États de 1484, le règlement fait le 2 janvier au Plessis-du-Parc, en conseil du roi, pour la sûreté des États convoqués à Tours. Il fait connaître le serment prêté à cette occasion par les maire et échevins de la ville, qui devaient fournir chaque nuit une garde de deux cents hommes.

Pour les époques suivantes, les archives de Tours sont fort riches

Digitized by Google

et contiennent des documents d'un haut intérêt, surtout au point de vue local. On y trouve les cahiers de doléances adressées aux assemblées de 1576, de 1588, de 1596, de 1604 et même à celle de 1651, qui ne fut pas réunie, mais qui fut bien près de l'être, car nous possédons une lettre de Louis XIV, du 11 septembre 1651, écrite aux maire et échevins de Tours et leur ordonnant de préparer les logements des députés qui vont arriver aux États.

M. Ch. Fierville, délégué de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord. — *Note pour une édition critique de Quintilien.*

Quintilien est un des auteurs latins dont le texte est le plus difficile à établir à cause de la mutilation étrange qu'ont subie les plus anciens manuscrits. Les savants qui, depuis la prétendue découverte de Pogge (1417), ont cherché à le ramener à sa pureté primitive, se sont bornés à mettre à contribution l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. Il paraît étrange que les manuscrits que possède la France aient été, malgré leur importance, complétement laissés dans l'ombre. La Bibliothèque nationale en possède treize; il y en a un à la bibliothèque de médecine de Montpellier et un à la bibliothèque de Carcassonne.

Pour étudier les manuscrits de Quintilien, il est nécessaire de les classer et d'en distinguer avec soin les familles et les rameaux de chaque famille.

Au premier rang se présentent ces antiques manuscrits qui se font remarquer dès le premier abord par six grandes lacunes bien connues des érudits et qui sont pour ainsi dire leurs titres de noblesse. Ce sont eux qui offrent les meilleures leçons dans les parties qu'ils contiennent, c'est-à-dire environ les deux tiers du texte. Mais, précisément parce qu'ils sont incomplets, on ne peut se dispenser d'avoir recours aux classes suivantes dont l'importance, moindre en réalité, se trouve accrue par le fait des pertes irréparables qu'ont subies les manuscrits de la première classe. C'est ce que n'ont pas fait les éditeurs, à l'exception du savant Karl Halm, conservateur de la bibliothèque de Munich, à qui cependant on peut reprocher de n'avoir pas fait usage des manuscrits de notre Bibliothèque nationale; ces manuscrits d'ailleurs ne sont qu'imparfaitement connus.

Deux seulement ont été publiés. On doit à MM. E. Chatelain et J. Le Coultre les variantes du précieux manuscrit de Notre-Dame

Digitized by Google

(n° 18527 de la Bibliothèque nationale[1]). L'auteur du mémoire a donné celles du manuscrit de Carcassonne. Mais ce ne sont là que des jalons plantés dans une route qu'il convient de parcourir tout entière. Nous nous devons à nous-mêmes de faire une édition qui soit utile à la fois aux philologues et aux littérateurs. Nous devons la faire en suivant la méthode critique déjà employée par le docteur Halm, mais en agrandissant son cadre, dans lequel le texte de Quintilien se trouve trop à l'étroit.

Le résultat de l'étude faite par M. Fierville des manuscrits qu'il a consultés est leur répartition en quatre classes, dont la première contient les manuscrits de Berne et de Bamberg, les manuscrits 18527 (xe siècle) provenant du fonds Notre-Dame, le *compendium* d'Étienne de Rouen n° 14146 et le manuscrit de Claude Dupuy n° 7719 (xiiie siècle). Les manuscrits de la seconde classe les plus importants à l'étranger sont à Milan, à Bamberg, à Florence et à Zurich. Il faut y ajouter celui de Carcassonne et ceux de la Bibliothèque nationale qui portent les numéros 7728 et 7729.

La troisième classe n'est guère connue jusqu'à présent que par le manuscrit de Wolfenbuttel dont Spalding s'est beaucoup servi. Elle est représentée à la Bibliothèque nationale par le n° 7724 (xve siècle), surnommé *Poggianus* parce qu'il renferme la fameuse lettre du Pogge à Guarini de Vérone, et le n° 7727, copie directe d'un manuscrit du xe ou du xie siècle.

Enfin, la quatrième classe qui n'offre en Allemagne que le manuscrit de Gotha (xve siècle) compte à la Bibliothèque nationale les manuscrits 7723, 7725 et 7726. Le premier surtout est bien connu du monde savant, c'est un magnifique palimpseste, revu et annoté par le célèbre philologue Laurent Valla en 1444.

M. A. Sorel, de la Société historique de Compiègne : *Notice sur les procès criminels suivis au moyen âge contre des animaux dans la Picardie et le Valois.*

On s'est longtemps refusé à croire à l'existence de procès intentés aux animaux et l'on s'est demandé comment des esprits sérieux avaient pu s'associer à ces excentricités. Aujourd'hui le doute n'est plus permis. C'est au xiie siècle qu'il faut remonter pour rencontrer

[1] Quintilien, *Institution oratoire;* collation d'un manuscrit du xe siècle, par E. Chatelain et J. Le Coultre, élèves de l'École pratique des hautes études; Paris, A. Franck, in-8°, 1875.

Digitized by Google

des jugements rendus contre les animaux. Le premier dont il est fait mention est daté de 1120 et a été rendu par l'évêque de Laon. Quant au principe de la condamnation des bêtes malfaisantes, il remonte à la plus haute antiquité. «Si un bœuf, dit Moïse dans l'Exode, a frappé de ses cornes un homme ou une femme tellement qu'ils en meurent, il sera lapidé et on ne mangera pas de sa chair.»

Guy Pape, le célèbre jurisconsulte du xve siècle, s'exprime ainsi dans son recueil des discours du Parlement de Grenoble : «Si une bête brute commet un délit, doit-elle mourir? dites que oui.» De son côté Jean Duret, avocat du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Moulins, écrivait en 1573 : «Si les bestes ne blessent pas seulement, mais tuent ou mangent, la mort y eschet et les condamne-t-on à estre pendues et estranglées pour faire perdre mémoire de l'énormité du faict.»

Par application de ce principe, dès qu'un méfait de la part d'un animal était signalé, l'autorité compétente se saisissait de la cause; l'animal était incarcéré dans la prison du siége de la justice criminelle qui devait connaître de l'affaire; des procès-verbaux étaient dressés et l'on procédait, toute chose cessante, aux enquêtes les plus minutieuses; puis, une fois le fait établi, l'officier qui remplissait les fonctions du ministère public près les justices seigneuriales requérait la mise en accusation du coupable. Le juge alors, après avoir à nouveau entendu les témoins, rendait sa sentence, et telle était en certains endroits la rigueur apportée dans l'observation des formalités en matière de procédure criminelle, que cette sentence n'était exécutée qu'après que signification en avait été faite à l'animal lui-même dans sa prison.

L'exécution des arrêts de mort se faisait publiquement et avec la même solennité que pour les criminels ordinaires. La plupart du temps la bête était pendue par les pieds de derrière «à ung arbre esproné.» Dans ce cas, on l'étranglait auparavant. D'autres fois on lui infligeait en quelque sorte la peine du talion. C'est ainsi qu'en 1386 une sentence de la justice à Falaise ordonnait qu'avant d'être pendue une truie serait mutilée à la tête et à la jambe pour avoir déchiré au visage et au bras un enfant qui était mort de ces blessures, et, chose bizarre, cette truie fut habillée en homme pour subir le châtiment qui lui était réservé.

Les frais de l'exécution restaient toujours à la charge du maître de l'animal, et ces frais ne laissaient pas que d'avoir une certaine

Digitized by Google

importance. Un compte présenté le 15 mars 1403 au sujet de l'exécution d'une truie, pendue à Meulan, nous en donne un curieux échantillon. Voici, entre autres choses, les articles qui s'y trouvent :

« Pour dépense faicte pour la truye dans la geôle, six sols parisis;

« *Item* au maître des haultes œuvres qui vint de Paris à Meulan faire la dicte exécution par le commandement et ordonnance de nostre dict maistre le bailli et du procureur du roi : cinquante-quatre sols parisis;

« *Item* pour la voiture qui la mena à la justice, six sols parisis;

« *Item* pour gants, deux deniers parisis. »

Cette paire de gants octroyée au bourreau ne peut faire supposer qu'une chose, c'est qu'on voulait que les mains de l'exécuteur sortissent pures du supplice d'une bête brute.

M. Sorel rapporte plusieurs exemples curieux de ces condamnations et de ces exécutions ayant eu lieu sur différents points de la France. Les cas les plus singuliers sont relatifs aux procédures dirigées non contre un animal isolé, mais contre des collections de bêtes nuisibles et malfaisantes, pour la plupart insaisissables. Dans ce cas, ce n'était plus la justice ordinaire mais bien les tribunaux ecclésiastiques qui évoquaient l'affaire. Tous les ressorts de la controverse et de la discussion étaient alors mis en jeu. Fins de non-recevoir, exceptions dilatoires, sursis, nullités, tout était invoqué suivant les lois d'une procédure formaliste à l'excès. Souvent le juge ordonnait qu'il serait informé sur les dégâts imputés aux animaux, ce qui amenait de nouvelles lenteurs. Les demandeurs offraient alors à ces mêmes animaux un endroit où ils pussent se retirer jusqu'à la fin de l'enquête, sans causer autant de ravages; et quand tout était régularisé, le juge ecclésiastique fulminait contre les bêtes récalcitrantes le *monitoire* qui devait précéder l'excommunication.

Ce monitoire était tout simplement une injonction d'avoir à déguerpir dans un délai qui variait suivant la nature et l'importance des dégâts.

Comme bien l'on pense, cette sommation restait à l'état de lettre morte. Aussi, dès que le délai imparti pour le déguerpissement était écoulé, l'autorité supérieure prononçait solennellement la malédiction et l'excommunication des animaux ravageurs.

M. Sorel termine sa lecture en faisant connaître les raisons apportées par les jurisconsultes pour justifier ces condamnations et

Digitized by Google

ces excommunications d'animaux. « Dans le temps, dit M. Léon Menabrea, où l'on imagina de faire des procédures contre les animaux nuisibles afin de les obliger à déserter les lieux où ils exerçaient leurs ravages, on n'était pas assez aveugle pour croire que ces créatures brutes fussent douées de conscience et qu'on dût les placer au niveau de l'homme; ces procédures ne constituaient qu'une espèce de symbole destiné à ramener le sentiment de la justice parmi les populations qui ne connaissaient de droit que le droit du plus fort et de loi que la loi de l'intimidation et de la violence. »

M. Louis Audiat, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Les origines de l'imprimerie en Aunis.*

Il y avait un siècle que l'art de la typographie était inventé. Nos provinces de l'Ouest ne le connaissaient encore que de loin. Une presse fonctionnait à Paris en 1470, à Lyon en 1473. Mais il fallait du temps pour former des ouvriers. Peu à peu cependant les villes du royaume voyaient s'établir des imprimeries. Le plus souvent, c'étaient des apprentis de la capitale ou de quelque grande cité, qui, formés à l'école des Estienne ou des Verhel, des Dolet ou des Gryphes et devenus maîtres à leur tour, s'en allaient enseigner la science nouvelle. La Rochelle qui s'était laissé devancer par Tours, Bordeaux et Poitiers, devança beaucoup d'autres cités considérables et les surpassa par l'importance de ses productions.

La Rochelle, ville récente, créée pour et par le commerce, a toujours eu une grande activité qui ne s'est pas seulement montrée dans le négoce ou les expéditions maritimes, dans les luttes politiques ou religieuses, mais encore dans les arts et les lettres. Au XIVe siècle, dit son dernier historien, M. Delayant, la Rochelle avait plus d'écoles qu'au commencement du XIXe, chaque paroisse avait la sienne. La typographie a eu naturellement sa place dans une ville où le goût des arts et l'instruction étaient si développés. Elle ne fut pas sans jeter un certain éclat. M. Audiat a essayé, en se servant principalement de notes qui lui ont été communiquées par M. Delayant, d'en faire connaître les débuts.

Barthélemy Berton est le premier dont les presses soient constatées d'une façon certaine dans l'Aunis. Si l'on en croit Barthélemy Paujas, Berton aurait imprimé en 1557 un ouvrage que l'éditeur attribue faussement à Palissy : *Déclaration des abus et ignorance des médecins*, par Pierre Brailler, marchand apothicaire de Lyon. Après

Digitized by Google

la mort de Berton, Pierre Davantès devint en 1573 propriétaire de son imprimerie. M. Audiat fait connaître les principaux ouvrages édités par Davantès et poursuit cette étude en mentionnant ceux que l'on doit aux presses des Haultin, qui ont formé à la Rochelle une dynastie comme les Didot à Paris et les Hus à Saintes. Il passe ainsi en revue tous les successeurs des Haultin jusqu'au commencement du XVIIe siècle.

Ce qui avait donné quelque importance aux presses de la Rochelle c'était le rôle que sa position militaire lui avait permis de remplir pendant les guerres religieuses. A l'abri de ses fortes murailles on pouvait plus facilement être courageux et lancer livres et pamphlets contre le papisme. On y venait de toutes parts se faire imprimer, et jusqu'à la prise de cette ville par Richelieu elle a vu se produire des publications qui sont presque toutes huguenotes, depuis la *Recepte véritable de Bernard de Palissy* jusqu'au *Manifeste des églises réformées.*

A partir de 1628, le genre des impressions change complétement. Les jésuites, les capucins, les récollets prennent la place des pasteurs. La polémique continue, mais, comme avant le siége, elle ne vient que d'un côté : cette fois c'est du côté opposé. Peu à peu les passions se ralentirent, la tolérance s'établit, les ouvrages de controverse religieuse devinrent aussi rares qu'ils avaient été nombreux.

Il y a aujourd'hui à la Rochelle quatre imprimeries; elles publient cinq feuilles périodiques, dont quatre politiques. Les ouvriers qu'elles emploient sont plus nombreux qu'au XVIe siècle, mais on n'y trouverait ni caractères grecs, ni caractères hébreux, ni impressions de musique.

Séance du jeudi 20 avril 1876.

M. Quenault, vice-président de la Société académique du Cotentin, à Coutances, lit un mémoire ayant pour titre : *La chapelle de la Roquette et son pèlerinage.*

La chapelle, qui fait l'objet de ce mémoire, occupait un lieu servant de pèlerinage. L'auteur raconte quelques-unes des contestations qui eurent lieu entre les augustins et l'évêque de Coutances.

M. Léon Maître, archiviste de la Seine-Inférieure : *Les confréries*

Digitized by Google

bretonnes : leur origine, leur rôle, leurs usages et leur influence sur les mœurs.

L'auteur commence par établir qu'en proclamant le dogme de la fraternité humaine, le christianisme a contribué puissamment à la formation de cet état social d'où dérive la société moderne; que l'association a été son meilleur auxiliaire dans sa mission civilisatrice et que, du reste, l'ensemble de ses doctrines pousse invinciblement les croyants à s'unir dans une même solidarité; en un mot, que les confréries du moyen âge sont bien d'origine chrétienne.

Pour appuyer sa thèse, il montre qu'en Bretagne les corporations de métiers elles-mêmes avaient un caractère religieux, que le principe de la mutualité des secours se trouve inscrit dans les statuts des plus anciennes confréries, et que les associés pratiquaient la fraternité avec un esprit de charité que les préceptes de l'Évangile seuls pouvaient inspirer.

L'usage des banquets adopté par les confréries en Bretagne, comme ailleurs, n'est pas une imitation des coutumes païennes, mais une institution d'origine naturelle, vieille comme la race humaine.

Outre leurs biens-fonds et leurs dotations, les confréries possédaient des revenus casuels qui se composaient d'amendes imposées aux membres négligents. La principale dépense était la consommation des cierges qui se portaient aux processions et enterrements. De nombreuses citations prouvent qu'elles avaient le monopole des pompes funèbres.

En Bretagne, on trouve des confréries placées dès le XIIIe siècle à la tête de hôpitaux et occupées du soulagement des pauvres et des malades. M. Maître indique aussi comment elles se gouvernaient, quels étaient leurs dignitaires, puis leurs rapports avec les autorités civile et ecclésiastique, et termine en regrettant que les réformateurs de 1789 n'aient pas compris qu'elles avaient encore un rôle à jouer dans la société moderne.

M. Jules d'Argies, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen : *Introduction à une histoire de Naples sous la dynastie d'Anjou.*

L'auteur, ne pouvant faire une lecture complète de cette introduction, annonce qu'il se bornera à en détacher quelques parties. Il présente d'abord une vue d'ensemble sur les événements qu'il a ra-

Digitized by Google

contés, donne des détails sur la mort de l'empereur d'Allemagne Frédéric II et fait connaître comment Charles d'Anjou, frère de saint Louis, fut mis en possession du royaume des Deux-Siciles.

Louis IX hésita pendant deux ans avant de permettre à son frère d'accepter la couronne que le pape Urbain lui avait offerte en 1262. Ce fut en 1265, le 26 février, que Clément IV, l'ancien légiste, conseiller du roi de France, publia la bulle.

Le comte d'Anjou reçut en fief du Saint-Siége le royaume des Deux-Siciles. Le clergé, animé par des moines envoyés de Rome, commença aussitôt et multiplia les prédications pour exhorter les fidèles à prendre la croix contre Mainfroy. Le frère de saint Louis trouvant la route de terre trop longue pour son impatience, voulut partir de Marseille, n'emmenant avec lui que mille chevaliers embarqués sur trente galères provençales. La flottille fut battue par un ouragan furieux. On répandit le bruit sur les côtes que le comte d'Anjou avait péri; mais lorsque avec dix de ses compagnons, échappés comme lui au naufrage, il parut à l'embouchure du Tibre, Rome entière accourut et le reçut avec des cris de triomphe. Après son couronnement, il ne pensa plus qu'à combattre, et dès le 26 février 1266 il se trouva dans la plaine de Bénévent en face du camp de Mainfroy, dont les troupes rangées en bataille l'attendaient. L'aigle des Hohenstauffen cessa de planer sur l'Italie. Les jours des ennemis de la péninsule étaient comptés. On a comparé les princes de Souabe aux flots qui, dans leurs fureurs impuissantes pour envahir la terre, ont eux-mêmes amoncelé, sur les grèves de l'océan, les digues qui doivent les refouler. Bientôt disparurent tous les fils de Frédéric II : sa dernière fille, succombant sous le poids des méfaits d'une race condamnée, s'éteignit au couvent des dominicaines de Montargis, ayant abjuré le nom de ses ancêtres pour prendre dans son humilité résignée celui de Blanchefleur.

M. Constant, membre de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, à Melun. — *Notes biographiques sur la famille des Goulas, seigneurs de la Motte-en-Brie.*

Un des membres de la famille des Goulas, qui compte de nombreux conseillers au parlement et à la cour des comptes, est Léonard Goulas (1506-1561), avocat au parlement de Paris. C'était un de ceux qui « tenoient le barreau au XVIe siècle et qui paroissoient le plus en la salle du palais. » Allié à la famille Du Mesnil et au

Digitized by Google

président Rémon dont il avait épousé la nièce, Léonard Goulas plaida notamment pour les héritiers de l'amiral d'Annebaud, pour M. de Graville, grand écuyer de France. Sur ses plaidoiries, plusieurs questions de droit furent consacrées par arrêt de la grand'-chambre. Mais c'est surtout comme avocat consultant qu'il a acquis une certaine réputation, et M. de Thou appréciait fort la justesse de son esprit. Léonard Goulas fut aussi un homme de bien, son nom est inscrit dans le *Gallia Christiana* au nombre des « serviteurs du Christ. » La notice biographique que M. Constant vient de lui consacrer suscitera sans doute quelques autres notices du même genre, destinées à faire revivre au milieu de nous quelques autres avocats du XVIe siècle, qui en compte tant d'illustres, mais dans lequel nous en trouvons surtout beaucoup « qui ont possédé le plus précieux et le plus rare de tous les biens, le respect et l'amour de leur belle profession. »

M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon. — *Étude sur la constitution des colonies grecques.*

Les témoignages des historiens anciens suffisent à attester le nombre et l'importance des colonies grecques; mais on ne saurait méconnaître qu'ils contiennent une certaine part d'exagération et qu'on a été porté, d'après eux, à attribuer le caractère d'établissements coloniaux à un grand nombre de migrations dont l'origine était fort différente.

M. Caillemer établit les diverses causes qui provoquaient la fondation d'une colonie grecque et les conditions d'après lesquelles elle devait être organisée. Les causes étaient d'abord la nécessité pour l'État de se débarrasser de l'excédant de la population que les ressources du pays ne suffisaient plus à entretenir, celle d'éliminer les éléments de discorde et de troubles qui compromettaient la sûreté des cités aristocratiques; c'étaient aussi les raisons religieuses, quand les dieux demandaient qu'on leur livrât la dîme de la population, et, principalement, des motifs d'intérêt commercial. Cette dernière cause explique comment presque toutes les colonies étaient situées sur les côtes.

Pour fonder une colonie grecque, il fallait préalablement prendre l'avis des dieux. Les temples grecs étaient presque constamment remplis d'étrangers, près desquels les prêtres pouvaient se renseigner avec la plus grande exactitude sur l'importance des contrées où

Digitized by Google

l'établissement d'une colonie était projeté. Les avis des oracles n'étaient donc point sans utilité et l'honneur de la prospérité des colonies leur revenait en partie. Quand l'oracle avait été consulté, on s'occupait de dresser la liste des émigrants. Souvent c'était une fraction déterminée de la population qui s'expatriait en masse; souvent aussi les émigrants étaient recrutés par engagements volontaires; quelquefois il fallait user de contrainte et de pression pour obtenir les enrôlements; parfois même on invitait une nation amie ou les Grecs en général à se joindre aux colons de la cité; on avait soin, dans le dernier cas, d'exclure les étrangers appartenant à des pays hostiles. Enfin on s'occupait de choisir le chef des émigrés qui devait diriger l'expédition, les augures qui devaient consulter les présages dans les circonstances importantes, les magistrats de l'ordre inférieur, les géonomes qui devaient présider au partage des terres, et un trésorier qui devait pourvoir aux nécessités du premier établissement. Alors on fixait l'époque du départ, et la colonie se mettait en route, emportant avec elle du feu sacré pris dans le foyer de la métropole, et qui devait allumer le foyer de la nouvelle ville.

Le régime constitutionnel des colonies fut en général semblable à celui de la mère patrie, qui était presque universellement aristocratique en Grèce à l'époque de la fondation des colonies. Toutefois celles-ci marchèrent vers la démocratie d'un pas beaucoup plus rapide que les métropoles. Les émigrants, en effet, étaient tous recrutés dans les classes pauvres et laborieuses de la cité: les distinctions de naissance s'effacèrent donc rapidement, et la puissance appartint aux plus riches. Dans un État où chacun pouvait espérer la fortune par son activité ou son industrie, c'était aider à la suppression des institutions aristocratiques. Le droit traditionnel fut bientôt abandonné; il fallut aux colons des lois écrites, et de là vinrent les premiers essais de codification chez les Grecs, qui se produisirent dans les colonies.

M. Caillemer décrit, en terminant, les rapports qui existaient entre les colonies et les métropoles, rapports mal réglés par les pactes coloniaux. Les prétentions à l'hégémonie, d'une part, à l'indépendance, de l'autre, suscitèrent des conflits, des luttes intestines au moment même où la Grèce aurait eu besoin, pour la défendre contre les nations voisines, de réunir toutes les forces disséminées dans le monde entier. Ses colonies, loin d'être pour elle

Digitized by Google

une sauvegarde, contribuèrent pour leur part à l'affaiblir et à la laisser désarmer en présence des Romains dont la victoire fut ainsi assurée.

M. Quicherat lit au nom de M. Alphonse Delacroix, membre de la Société d'émulation du Doubs, un mémoire ayant pour titre ; *Une tradition séquanaise concernant Arioviste.*

L'auteur s'est proposé d'essayer de reconstituer cette guerre d'Arioviste en prenant pour guide dans ses recherches, outre la simple lecture des textes antiques, le vulgaire sentiment de stratégie qu'inspire la connaissance approfondie d'un pays. Il a eu de plus la bonne fortune de découvrir récemment une tradition locale de Frahier, village voisin d'Errevet et de Chérimont ; c'est une chanson ou complainte qui semble à l'auteur confirmer le récit des *Commentaires*, et donne même à la bataille une seconde partie dont César n'a pas fait mention et qui dessine une bonne leçon de stratégie laissée par l'antiquité.

M. Delacroix a reproduit cette légende racontée à ses neveux par une vieille tante franc-comtoise, et s'en sert pour contrôler et justifier les textes anciens d'après lesquels peut être déterminé le lieu où se livra la bataille qui mit en présence Arioviste et César.

M. Capmas, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — *Premiers éditeurs de Mme de Sévigné.*

La lecture faite l'année dernière par M. Capmas avait pour objet la précieuse découverte faite par lui d'un manuscrit inconnu jusqu'à présent des lettres de Mme de Sévigné. Cette bonne fortune devait avoir pour conséquence une nouvelle édition des lettres de cette femme de génie à laquelle la langue française est redevable d'un de ses plus précieux monuments. M. Capmas s'est tout naturellement chargé de cette œuvre à laquelle ses études l'ont si bien préparé. Dans sa nouvelle lecture, il a montré toutes les imperfections que présentent les éditions les plus récentes, même celles du savant M. Regnier qui, comme M. Monmerqué, n'avait eu à sa disposition pour les rectifications à apporter aux éditions précédentes qu'un manuscrit conservé au château de Grosbois près Dijon.

Le manuscrit nouveau permet de combler toutes les lacunes, de rectifier les textes défectueux, d'éclaircir les passages obscurs et douteux. Plusieurs exemples cités par l'auteur du mémoire ont

Digitized by Google

donné la preuve des nombreux services que doit rendre le manuscrit dont il est question, aux nouveaux éditeurs de Mme de Sévigné.

M. Waddington, Ministre de l'instruction publique, est entré dans la salle pendant la lecture de ce mémoire, et a félicité M. Capmas de son heureuse découverte et de tout le parti qu'il en saura tirer pour l'édition complémentaire qui se prépare des lettres de Mme de Sévigné.

M. le baron Textor de Ravisi, membre de la Société d'agriculture, industrie, sciences et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne. — *Invasion de la France en 1707 ou chronique de la campagne de Provence et du siége de Toulon.*

L'auteur du mémoire établit que l'invasion de la France en 1707 fut résolue à Londres et que le plan en fut dressé au conseil de Valence. Les opérations devaient commencer par le siége de Toulon; notre grand arsenal maritime de la Méditerranée serait remis aux Anglais en indemnité des sacrifices qu'ils avaient supportés, et pour leur fournir un port de débarquement pour les contingents qu'ils apporteraient aux alliés. Le généralissime de la coalition fut Victor-Amédée II, duc de Savoie; le commandement de la flotte anglo-batave fut confié à l'amiral Schowel; le prince Eugène remplissait les fonctions de major général.

M. de Ravisi expose la situation politique de l'Europe à cette période de la guerre de la succession d'Espagne et résume les opérations militaires qui suivirent la bataille de Turin. La France était alors ouverte de toutes parts aux armées des alliés, sans crédit, sans argent, sans troupes suffisantes pour résister à l'invasion. Le maréchal de Tessé, ramenant avec lui les contingents des places d'Italie qui avaient capitulé, cherchait à protéger le Dauphiné; le comte de Grignan, n'ayant sous ses ordres que des troupes mal équipées et des places en mauvais état, défendait la Provence. Toulon, réputé le boulevard de la France, avait des fortifications anciennes dans le plus complet délabrement, et les nouvelles étaient encore inachevées. La place pouvait être emportée sans résistance.

Ce fut le comte de Grignan, qui, ayant fait du pays une étude approfondie, fit changer le plan arrêté à Versailles et dirigea l'armée française sur le point stratégique le plus favorable pour délivrer Toulon.

Digitized by Google

Le 15 août 1707, Tessé livra bataille à Sainte-Catherine pour éteindre le feu des batteries des alliés et empêcher qu'ils ne fissent de Toulon un monceau de ruines : il força le duc de Savoie dans ses positions et détruisit ses ouvrages avancés. La continuation du siége était devenue impossible : les alliés n'avaient plus qu'à préparer leur retraite. Ils se vengèrent de leur échec en bombardant la ville « par terre depuis le 15 août à 6 heures du soir jusqu'au 21, et, par mer, depuis le 21 à 11 heures du matin jusqu'au 22 à 5 heures du matin. »

Le 22 août, le duc de Savoie levait le siége de Toulon, commencé depuis vingt-cinq jours à peine, en abandonnant ses morts et en protégeant lui-même la retraite à la tête de 60 escadrons de dragons.

M. de Ravisi décrit les effets du siége en 1707 et termine en faisant l'éloge des habitants de Toulon qui opposèrent à l'invasion une énergique résistance.

M. Em. Forestié, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Les débuts de l'imprimerie à Montauban.*

Les historiens qui se sont occupés de l'introduction de l'imprimerie dans nos cités admettent généralement deux périodes. Pendant la première, des ouvriers, venus de Mayence, de Strasbourg ou des bords du Rhin, transportaient leurs presses dans les villes qui, par leur population, leurs établissements religieux et surtout par des écoles importantes, semblaient devoir leur fournir un travail assuré. Rarement ils s'arrêtaient dans un monastère ou dans un château pour imprimer des livres d'église, une chronique ou des coutumes. Aussi, au lieu de dire qu'il y avait des imprimeurs ambulants, dans le sens donné à cette qualification, il vaut mieux reconnaître, avec Auguste Bernard, que si les typographes ont changé plusieurs fois de résidence, c'était pour chercher mieux que ce qu'ils avaient, et non pour exploiter leur industrie en route; car ce n'était pas une petite affaire que de monter une presse autrefois, alors que ces instruments si imparfaits devaient pour ainsi dire être soudés au parquet et au plafond de la pièce où ils se trouvaient. Des établissements si précaires ne devaient guère laisser de traces dans l'histoire locale, et l'on comprend qu'il soit fort rare de recueillir, après plus de trois siècles, même un seul exemplaire de livres publiés dans de telles conditions.

Pour la seconde période, au contraire, les traités passés entre les

Digitized by Google

villes et les typographes sont en général conservés dans les archives, et en lisant ces traités, on voit combien les municipalités étaient désireuses d'avoir à leur disposition cet art merveilleux, qui permettait de porter à la connaissance des populations les actes émanés de l'autorité. Alors l'imprimeur était logé gratuitement, on l'exemptait des impôts et des corvées, il recevait une somme d'argent pour indemnité d'installation, enfin des gages annuels lui étaient alloués comme rémunération des travaux nécessaires à la communauté. De son côté cet industriel s'engageait à servir, sa vie durant, l'atelier pour ainsi dire municipal, ou à rembourser tout ce qu'il avait reçu dans le cas où il voudrait transporter ailleurs son matériel. M. Forestié a pu, grâce aux informations de ce genre qu'il a recueillies, raconter comment la typographie s'est définitivement établie à Montauban. L'objet du présent mémoire était de faire connaître quelques-uns des plus anciens livres sortis de l'imprimerie de cette ville.

Le plus ancien est signalé par Nicolas Antonio dans sa *Bibliotheca hispana vetus*, sous ce titre: *Cunabula omnium fere scientiarum et precipue physicalium difficultatum in proportionibus et in proportionalitatibus, a Johâne Dolz Aragonensi in lucem deducta.* Montalbani, 1518. Si le *Cunabula* de Dolz est jusqu'à présent du moins le premier ouvrage imprimé à Montauban, il faut placer au second rang la réimpression, exécutée dans la même ville, d'un poëme latin de Jérôme Valla, poëte né à Padoue et mort à Ravenne vers le milieu du xve siècle. Son ouvrage le plus connu est un poëme composé d'environ quatre cents vers sur la Passion. L'édition, faite à Bâle vers 1474, est la première d'après les bibliographes qui en citent un grand nombre d'autres, la plupart en caractères gothiques et sans nom de lieu.

L'édition montalbanaise que nous possédons est incomplète; mais ce qu'elle offre de remarquable, c'est le passage de l'avant-dernière page dans laquelle elle indique le lieu et la date de l'impression. *Memor erit lector hoc opus cusum fuisse in Monte Albano, Tarne fluvio que ab Aquitanis sejungit admodum conspicua urbe, Anno post V Nestora partus Virginei vigesimo primo.* Les érudits qui ont lu ce passage ont dû renoncer à traduire les mots : *Anno post Nestora* par suite de l'oubli du V qui précède *Nestora.* Il est impossible, en effet, si l'on supprime le V, de traduire *anno post Nestora partus Virginei vigesimo primo*, tandis qu'avec le V *Nestora*, nous avons *cinq nesto-*

Digitized by Google

rades ou cinq âges de Nestor qui, selon les poëtes, vécut 300 ans, soit 1500. Ce Valla a donc été réédité après 1500, plus l'an vingt et unième qui a suivi l'enfantement par la Vierge, soit en 1521. M. Forestié présente les résultats d'études du même genre sur les livres imprimés dans la première partie de l'histoire de l'imprimerie montalbanaise. Ses beaux jours cessèrent lorsque les écoles de Montauban, si longtemps florissantes, eurent vu diminuer leurs élèves, qui de 1,200 étaient tombés à 300 à la fin du XVIe siècle. Plus tard, l'administration de la cité s'imposa de grands sacrifices pour ramener et fixer définitivement dans la capitale du bas Quercy un établissement typographique d'où sont sorties plusieurs éditions remarquables.

M. le docteur Espagne, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, membre de la Société pour l'étude des langues romanes à Montpellier. — *Les Provençalismes de la langue de Molière.*

M. Espagne relève dans Molière des tournures et des mots provençaux dont plusieurs existent dans l'ancien français (ce qui n'a rien d'étonnant, le français étant une langue romane comme l'italien, l'espagnol et le provençal) et dont d'autres dérivent directement du dernier.

Celles-ci se rattachent au séjour que Molière fit dans le midi de la France de 1651 à 1654.

Parmi les premières, l'auteur cite : *déchaipir* (*Étourdi*, acte V, scène XIV), *masque*, *aga*, *tribouiller*, *ivrogner*.

Parmi les provençalismes directs, l'auteur mentionne :

Quand nous faisons besoin (*Étourdi*, acte Ier, scène II), et surtout *pour l'amour de* dans le sens de *à cause de*, quelle que soit la nature de la relation, même quand elle est désagréable.

Je me suis dérobée au bal pour l'amour d'eux (*École des maris*, acte III).

Il relève des gallicismes qui altèrent la portée languedocienne du rôle de Lucette (dans *Monsieur de Pourceaugnac*, acte II, scène VIII) et propose une rédaction nouvelle de ce rôle plus conforme au dialecte local dans lequel il a été écrit.

M. Choron, membre de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons. — *Recherches historiques sur l'instruction primaire dans le Soissonnais.*

Rappelant d'abord les institutions d'enseignement de l'empire

Digitized by Google

romain, le nombre des professeurs de belles-lettres assigné par ces institutions à chaque ville, suivant son rang, l'existence des *primi magistri* (instituteurs primaires) dans ces mêmes villes et jusque dans les villages, *in vicis*, ainsi que l'attesteraient divers textes cités par l'auteur, M. Choron a expliqué que ces institutions, comme beaucoup d'autres empruntées aux Grecs et aux Romains, ont régi la Gaule et le Soissonnais.

Passant ensuite aux écoles ecclésiastiques qui ont succédé aux gallo-romaines, il a fait connaître la formation et le développement dans le Soissonnais de l'école épiscopale, des écoles monastiques et des écoles presbytérales ou paroissiales.

M. Choron a terminé en signalant l'apparition au XIe siècle, dans le Soissonnais, des écoles dites *de grammaire*, et en rappelant la dureté des châtiments qui, pendant les divers siècles dont il vient de s'occuper, étaient infligés dans les écoles. Mais déjà, ajoute-t-il, s'élevaient quelques voix contre cette sévérité, entre autres celle de Riculfe, qui recommandait à ses prêtres de ne réprimander leurs écoliers qu'avec modération.

Séance du vendredi 21 avril 1876.

M. Sarat, vice-secrétaire général de la Société académique du Cotentin, à Coutances, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Commission militaire siégeant à Granville en l'an II de la République.* Des renseignements puisés à des sources officielles ont fourni à l'auteur le moyen de rendre un compte détaillé de l'organisation du tribunal organisé à Granville par le représentant du peuple Lecarpentier, non pas seulement pour juger les habitants qui s'étaient rendus coupables de complicité avec les ennemis de la patrie, mais encore pour punir d'autres crimes politiques. Les noms des juges, les condamnations, les exécutions et les élargissements sont relevés avec soin, et M. Sarat joint à tous ces détails des considérations sur des événements qui ont laissé à Granville d'ineffaçables souvenirs.

M. Damiens, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand : *Étude sur le roman de Rabelais.* L'auteur s'est efforcé d'établir que le premier livre du *Pantagruel*, dont la plus ancienne date connue est 1533, a précédé le *Gargantua*, dont la première édition datée est de 1535. Pour cela, il a examiné les sujets traités dans

Digitized by Google

ces deux ouvrages, en montrant qu'ils sont développés dans le *Gargantua* sous une forme nouvelle et vraiment supérieure. L'examen des caractères des personnages qui y figurent l'a encore amené à en tirer comme conclusion l'antériorité du *Pantagruel* et la supériorité du *Gargantua*. Il a fait voir que le type de Panurge ne pouvait pas trouver sa place dans ce dernier ouvrage; mais, en revanche, celui de frère Jean des Entommeures, qui apparaît pour la première fois dans le *Gargantua*, n'aurait-il pas probablement figuré dans les aventures du *Pantagruel*, si ce livre avait été composé après le *Gargantua*, comme le ferait croire la place qu'il a toujours occupée après lui dans toutes les éditions partielles ou complètes du roman de Rabelais, faites de son vivant ou après sa mort? Il a encore appuyé cette antériorité du *Pantagruel* par une preuve tirée des attaques de Rabelais contre les théologiens et les moines, en montrant qu'elles sont faibles dans le *Pantagruel* en comparaison de celles qui remplissent le *Gargantua*, et encore plus les deux livres suivants. A la vérité il se trouve à la fin du *Pantagruel* une attaque violente contre les moines, mais il a rappelé, ce qu'a déjà remarqué M. Brunet, que ce passage n'a été ajouté qu'après coup et ne se trouve pas dans les premières éditions du livre. A la suite d'autres considérations tendant à prouver que les attaques de Rabelais contre les gens de loi ont suivi la même progression de développement, non pas du *Pantagruel* au *Gargantua* où ils ne sont violemment apostrophés qu'en quelques vers de l'inscription mise sur la porte de Thélème, mais de ce premier ouvrage au IIIe livre. M. Damiens a terminé son travail en parcourant rapidement les deux derniers livres du roman de Rabelais. Il a indiqué par divers exemples comment, dans les sujets les plus futiles en apparence, son esprit s'y montre philosophique et satirique tout ensemble, ou par des idées ingénieuses et fortes, élevées et profondes, comment sa verve comique et sa féconde imagination s'y déploient avec une étonnante originalité.

Cette étude a été suivie d'un appendice dans lequel l'auteur a émis l'opinion ou que le Ve livre du *Pantagruel* n'est pas de Rabelais, ou qu'il n'y a eu qu'une part qu'il est impossible de déterminer. Pour justifier sa pensée, il a parlé du manuscrit et des éditions originales de ce livre. Il a discuté l'opinion de M. Paul Lacroix sur ce manuscrit, qui lui paraît être une copie venant de Ronsard; il a indiqué des passages du Ve livre dans lesquels des allusions sont

Digitized by Google

faites à des ouvrages publiés au moment de la mort de Rabelais ou quelques années après. Enfin il a signalé les parties de ce livre qui, de l'aveu même des critiques qui croient à son authenticité, sont apocryphes. Après avoir reconnu et apprécié sommairement les mérites de pensée et du style qu'on n'y saurait en effet méconnaître, il a conclu en disant que les qualités de cette œuvre posthume prouvaient aussi bien que ses défauts que Rabelais n'en pouvait pas être l'auteur; tout au plus était-il permis de penser qu'il y avait pris une part difficile à déterminer.

M. Ch. Hanriot, professeur à la Faculté des lettres de Clermont, dans un travail sur *les Légendes géologiques de la Grèce*, a cherché à éclairer d'un jour nouveau, au moyen des explorations récentes des géologues, les antiques légendes des Hellènes, telles que nous les ont transmises Homère, Hésiode, Pindare, Hérodote. Les travaux de la commission scientifique de Morée, les études de M. Sauvage, ingénieur des mines, sur une partie de la Grèce continentale et des îles, les découvertes si curieuses et si inattendues de M. Albert Gaudry dans les terrains de l'Attique, ont servi à M. Hanriot de points de repère pour déterminer quelle part de vérité historique et traditionnelle peut se trouver dans les récits légendaires des *Aëdes* sur les révolutions du sol grec, et aussi quelles informations, quels renseignements indicateurs la science et l'histoire positive peuvent puiser dans ces vieilles légendes.

M. le docteur Charpignon, membre de la Société d'agriculture sciences, belles-lettres et arts d'Orléans: *Attache officielle, à l'université d'Orléans, des maîtres de tutelle enseignant grammaire et arts libéraux, démontrée par suite de la découverte, dans les ruines de Saint-Benoît-du-Retour, de la sépulture de maître Legendre.*

M. le docteur Charpignon, après avoir déchiffré l'inscription funéraire de la sépulture dont il s'agit, a recherché les documents qui pouvaient établir la profession de maître Legendre. D'après son extrait mortuaire et des pièces conservées dans les archives, telles qu'une quittance de l'année 1575 et le registre des censives pour 1543, maître Legendre était qualifié de vétéran professeur de bonnes lettres en l'université d'Orléans et il avait été imposé au lieu de son domicile, rue de Froidure, ainsi que pour une maison contiguë dite *tutelle* Notre-Dame. Cette maison, qui existe encore, était bien

Digitized by Google

en effet, un lieu d'études : on peut y lire l'inscription *dum tempus opus*, gravée au-dessus d'un emblème à demi-effacé qui représentait des branches de laurier.

L'auteur du mémoire, à l'aide de ces renseignements, s'est proposé de démontrer que les maîtres de tutelle professant la grammaire et les arts libéraux devaient être approuvés par le recteur de l'université, qu'ils étaient nommés par le recteur chacun pour un quartier de la ville, et qu'ils étaient exemptés des taxes municipales au même titre que le recteur et les docteurs, régents et non régents.

Cette attache des maîtres de tutelle à l'université d'Orléans ne prouve point que cette ville ait eu une faculté de lettres, bien qu'elle ait possédé une faculté de droit et une faculté de médecine. M. le docteur Charpignon résume brièvement l'histoire de cette université fondée en 1305 par le pape Clément V, et dotée de priviléges spéciaux, organisée en 1312 par Philippe le Bel, et qui n'enseignait d'abord que le droit civil et le droit canonique. En 1321, l'université comptait, suivant Vergnaud (*Histoire d'Orléans*, p. 567), dix docteurs, professeurs pour le droit civil et le droit canon, plusieurs maîtres et docteurs pour la grammaire, la philosophie et la théologie. Mais, à partir de 1337, l'université cessa de conserver sous sa dépendance les écoles où étaient enseignées les autres matières que le droit, et laissa aux maîtres des corporations spéciales l'enseignement de la grammaire, des lettres et de la philosophie. L'étude de M. le docteur Charpignon prouve que les maîtres spéciaux dits maîtres de tutelle se rattachaient encore par plus d'un lien à l'université.

M. Rey Lescure, de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Du principe et des effets de la loi morale dans les civilisations antiques.*

L'auteur établit d'abord que, pour que les familles, les tribus et les sociétés antiques aient pu s'étendre et se développer peu à peu, comme elles l'ont fait au milieu de difficultés et d'obstacles dont nous nous faisons à peine l'idée, il leur a fallu autre chose que le stimulant de la dure nécessité et l'emploi permanent de la force. Il leur a fallu le principe d'une loi morale qui leur servait tantôt de levier et de point d'appui, et tantôt de frein pour régler l'initiative, fixer l'obéissance, imposer le travail, le respect de la personnalité humaine et le sentiment du devoir, toutes choses qui créent seules les droits véritables et préviennent le désordre.

Digitized by Google

A ces croyances s'est ajouté le pressentiment certain, universel, mais indéterminé, d'une puissance mystérieuse en laquelle l'homme pouvait espérer trouver un point d'appui.

Étudiant les effets de cette loi morale dans les civilisations antiques, M. Rey Lescure montre l'autorité des chefs de famille et de tribu imposant à tous le respect et suffisant à maintenir la paix et la concorde et à perpétuer les traditions religieuses et domestiques, ayant le privilége d'exercer les fonctions de pontife et de sacrificateur au foyer de la famille. Aussi ces croyances sont-elles en parfaite harmonie avec les institutions locales, avec le droit public et privé.

« L'homme, dit M. Rey Lescure, bâtit sa maison isolée de la maison voisine et lui donne pour enceinte un mur solide, infranchissable, et le mur aussi inviolable de la vie privée. Chez lui, dans l'ancien droit, pas de mur mitoyen, pas de jour rapproché sur le voisin; le sillon du dieu Terme entre deux héritages. Il place le tombeau de la famille près du seuil de la porte, un autel devant le tombeau, des sacrifices sur cet autel; il invoque les Lares, dérobant ses rites, ses chants et ses prières aux regards et aux oreilles de l'étranger qui les souillerait ou se les approprierait. Il ne laisse jamais éteindre la flamme du foyer, il associe à ce culte son épouse et son fils aîné, qui aura l'honneur d'en perpétuer les traditions. » M. Rey Lescure étudie ainsi dans les protections accordées par les lois aux familles et aux propriétés les effets des croyances primitives et des coutumes domestiques, et de la loi morale qui dirigeait les sociétés antiques.

M. Combes, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : *Correspondance inédite de Louis XIV et de la République helvétique, après la réunion de l'Alsace et de la Franche-Comté.* — L'auteur montre, à l'aide de quelques citations empruntées à cette correspondance, comment s'envenimèrent les choses entre le monarque et la république. Les Suisses s'assemblaient près du Grütli, comme au temps de Gessler; ils refusaient de nous suivre en Alsace contre les Autrichiens, ils entraient dans la Franche-Comté pour la conserver à l'Espagne, ils faisaient passer Neufchâtel aux mains de la Prusse plutôt qu'en nos mains, ils condamnaient à mort la belle Catherine-Francesque de Watteville, qui blâmait tout haut leurs défiances et leurs soupçons. Il fallut dans Louis XIV, non pas la roideur de Louvois, mais la souplesse parfois de Louis XI pour les

Digitized by Google

ramener dans leur voie. « Sont-ils plus contents aussi et plus assurés, dit en terminant M. Combes, maintenant que les Prussiens sont en Alsace? » Je n'ai pas ici à examiner cette question.

M. de Salies, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, fait connaître et analyse : *Deux arrêts du parlement de saint Louis.*

M. Denis, membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen : *Inauthenticité des fragments platoniciens d'Épicharme.*

L'auteur ne se propose pas d'écrire une monographie d'Épicharme et de la comédie sicilienne. Il n'aurait rien à dire de plus sur ce sujet que MM. Grysar, Collin et Edélestand Duméril. Sa conviction est qu'il y a bien plus à retrancher qu'à ajouter à leurs travaux. Son but est simplement d'émettre des doutes motivés sur les quatre fragments d'Épicharme qu'on lit dans la biographie de Platon, par Diogène Laërce, la plupart des critiques suspectant, et à bon droit, un certain nombre de vers mis sous le nom de ce poëte par les Pères de l'église et principalement par Clément d'Alexandrie.

M. Edélestand Duméril, se fondant sur les citations de Diogène et sur les traditions au moins douteuses qui font d'Épicharme un médecin fils de médecin, et un pythagoricien, a transformé en observateur froid, en savant morose et en sermonneur pédantesque, celui que Cicéron appelle *acutus homo nec insulsus* et dont Platon écrit qu'il est au premier rang dans la poésie plaisante. Il n'y a pas plus de raisons de nier le dire de l'ingénieux critique, qu'il n'en a eu lui-même pour affirmer; car nous ne possédons pas l'esquisse, non pas d'une comédie, mais d'une scène quelconque d'Épicharme. La seule question à examiner c'est de savoir quel fondement on peut faire sur les citations de Diogène.

A-t-il lu lui-même les pièces du comique et y a-t-il puisé les morceaux qu'il cite? Nullement, il emprunte ses citations au Siciliote Alcime, qui ne nous est connu que par la mention qu'en fait Diogène; sa compilation en quatre livres sur les prétendus emprunts faits par Platon à Épicharme ne semble pas d'une date très-ancienne. Quant aux passages écrits par Diogène, ils sont tout à fait invraisemblables comme morceaux comiques. Il y a plus : c'est le faussaire lui-même qui avoue que les vers cités n'appartiennent pas à Épicharme, puisqu'il fait prédire Platon par le poëte sici-

Digitized by Google

lien! M. Denis termine en rapprochant les textes d'Ennius tirés de son *Épicharmus* des soi-disant fragments d'Épicharme. Les uns et les autres ont été évidemment empruntés non aux comédies d'Épicharme, mais à des recueils didactiques qui couraient sous le nom de ce poëte.

M. l'abbé Lecot, curé de Saint-Antoine, membre de la Société historique de Compiègne: *Le mérite relatif de Franklin et de l'abbé Nollet en ce qui concerne la découverte de la présence de l'électricité dans les nuages orageux.*

Il ressort du travail de M. l'abbé Lecot que le savant physicien français, né à Pimprey (Oise), avait dès 1749 exposé une très-sérieuse et très-complète théorie des nuages orageux et que Franklin, *qui lisait les ouvrages de Nollet*, n'a eu que le mérite de faire l'expérience indiquée par ce savant. L'auteur du mémoire exprime le désir que le nom de Franklin ne soit pas exclusivement cité à propos de la théorie du tonnerre dans les ouvrages de physique en usage dans les maisons d'éducation, mais qu'ils veuillent bien faire à Nollet la part qui lui revient dans cette découverte.

M. H. Luguet, membre de la Société archéologique de Saintes : *La philosophie de Leibnitz et la philosophie de J.-B. Duhamel.*

Dans une lettre écrite en 1669 à Jacques Thomasius, Leibnitz cite l'opinion sur la nature du vide d'un Français érudit, Jean-Baptiste Duhamel, dont il paraît faire beaucoup de cas. C'est la seule mention qu'il ait faite de ce savant. Mais faut-il conclure que le philosophe de Hanovre ne connut jamais les autres œuvres de Duhamel et n'entretint avec lui aucune relation? L'auteur du mémoire ne le pense pas.

Né à Vire en 1624 (vingt-deux ans avant Leibnitz), J.-B. Duhamel devint en 1666 secrétaire de l'Académie des sciences, que venait de fonder Colbert.

Il s'était déjà signalé à l'attention publique par plusieurs ouvrages. Il ne cessa d'en publier depuis sur des sujets de physique et de philosophie générale. M. Luguet y signale un grand nombre d'idées analogues à celles qui ont été développées par Leibnitz. Celui-ci vint à Paris (de 1672 à la fin de 1676); là il étudia la géométrie sous la direction de Huyghens, vécut dans le commerce des principaux membres de l'Académie des sciences, dont il était grand

Digitized by Google

admirateur. Il fréquenta assidûment les cartésiens les plus illustres, Arnauld et Malebranche, et pénétré de reconnaissance pour les savants et les philosophes auxquels il devait tant et de si grandes lumières, il s'écriait : « *Si Parisiis egissem pueritiam ut Pascalius, forte maturius ipsas scientias auxissem.* » Mais au moment où il apercevait le mieux les grandes parties et les côtés défectueux du cartésianisme, l'immense avantage de ses méthodes et le danger imminent de quelques-uns de ses principes, qu'il concevait la notion fondamentale de sa propre philosophie qui ne demandait plus, pour mûrir, que quelques années de méditations, il est très-vraisemblable qu'il connut personnellement le docte secrétaire de l'Académie des sciences, dont il suivait lui-même les séances avec un si vif intérêt.

Il eut probablement avec lui quelques-unes de ces conférences auxquelles l'aménité de J.-B. Duhamel conviait ses compatriotes et les étrangers. Des documents écrits sur les relations de deux personnages d'une pareille valeur seraient singulièrement précieux, mais nous apprendraient-ils jamais ce que le philosophe allemand a dû puiser dans la conversation du philosophe français exposant, développant à loisir les vues curieuses qui remplissent ses savants et ingénieux écrits?

M. Vion (Michel), membre de la Société des antiquaires de Picardie, à Amiens : *Appel aux philologues français et étrangers sur un projet de glossaire picard.*

M. Vion expose qu'après avoir mis en relief les études archéologiques par l'érection d'une statue à Du Cange, leur fondateur, et la création du musée de Picardie, consacré aux œuvres d'art de l'époque présente et aux plus précieux débris du passé, il appartient aux antiquaires de Picardie d'entreprendre pour le *haut français*, ou patois picard, ce que Du Cange a fait pour la basse et moyenne latinité. Il fait donc un appel patriotique à toutes les personnes qui s'intéressent aux origines de la langue française. Il s'est formé dans ce but, à Amiens, un groupe d'antiquaires prêts à recevoir et à mettre en ordre, pour en faire un grand dictionnaire raisonné, tous les documents nécessaires au succès d'un pareil travail.

M. Cat, professeur d'histoire à Boulogne : *Une guerre théologique au XVIe siècle.*

Pendant toute la durée du moyen âge, la théologie avait retenu

Digitized by Google

les autres genres de littérature dans une sorte de tutelle, dans un long et stérile servage. Le XVIe siècle fit prendre à l'esprit humain un libre essor. Les lettrés de cette époque firent entrer dans leurs études celle des langues. Ils s'occupèrent beaucoup de grec : « Au grand deboitte de la Sorbonne, dit de Bèze, laquelle s'opposa à tout avec une si grande furie, que si l'on eût voulu croire nos maistres, étudier en grec étoit une des plus grandes hérésies du monde. » Ces savants, il est vrai, ne s'occupaient nullement de théologie, mais on peut dire avec ce même de Bèze, « qu'ils préparoient un chemin aux autres, auquel eux-mêmes ne mettoient pas la plante de leurs pieds. »

Parmi eux se distinguaient deux hommes de mérites divers, et dont la gloire n'est point égale. L'un, outre ses écrits théologiques, sacrifice fait au goût du temps, a composé quelques-uns de ces livres d'un intérêt général, où l'élégance du style fait valoir la finesse des aperçus et l'originalité de la pensée, quelques-uns de ces livres, en un mot, qui passent à la postérité : c'est Érasme. L'autre, que la nature n'avait point doué des mêmes qualités, écrivit de gros livres aujourd'hui oubliés, où une immense érudition se joint à une rare indépendance d'esprit. Il trouva la vérité sur bien des points en litige, donna d'utiles éditions des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et des Pères de l'église, et eut dans son temps une grande réputation de savoir, d'éloquence, de vertu : je veux parler de Jacques Lefebvre d'Étaples. Érasme est un esprit vif, ardent, primesautier, satirique : c'est le Voltaire du XVIe siècle; Lefebvre est un homme d'étude et de réflexion, un de ces ouvriers timides qui ne vont pas eux-mêmes jusqu'au bout de leur tâche, mais qui jalonnent la route pour des esprits plus hardis et plus énergiques.

Lefebvre d'Étaples était un des nombreux amis d'Érasme. La communauté d'études et de goûts, l'amitié commune de Guillaume Budé et de quelques autres lettrés de l'époque les avaient mis plus d'une fois en rapport.

M. Cat reproduit dans tous ses détails une querelle qui s'éleva entre Érasme et Lefebvre d'Étaples. Il raconte quelles persécutions un dissentiment de peu d'importance attira aux deux auteurs, et à ce sujet il fait connaître quelques lettres d'Érasme et de son cher Budé, dont l'une est assez curieuse. Celui-ci, mécontent de la manière dont le grand érudit hollandais avait maltraité Lefebvre, dit à son ami de tant d'années un éternel adieu.

Digitized by Google

M. l'abbé Boitel, chanoine honoraire de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, délégué de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne: *Notice historique et archéologique sur Montmort, chef-lieu de canton.* Les nombreux et savants détails donnés par l'auteur du mémoire sont peu susceptibles d'analyse. Nous nous bornons donc à en indiquer le titre qui suffit pour faire connaître le sujet spécial qu'a traité M. l'abbé Boitel.

M. David, membre de l'Académie des belles-lettres, sciences et arts de Caen: *Des rapports des légendes orientales avec les récits bibliques.*

L'auteur n'a pu, faute de temps, que donner lecture d'une partie de ce mémoire où il prouve la perpétuité des traditions bibliques et leur influence sur les idées des Orientaux qui les développent sans les dénaturer. Les intéressants rapprochements faits par l'auteur entre le Coran et la Bible ne laissent aucun doute sur l'appropriation par Mahomet de légendes communes aux récits bibliques, dont il avait évidemment la plus parfaite connaissance. On a écouté avec un vif intérêt le récit de quelques légendes piquantes sur Abraham et Salomon.

Digitized by Google

Compte rendu des lectures faites à la section d'archéologie, par M. A. Chabouillet, secrétaire de la section.

Tout a été dit sur le succès des réunions annuelles de la Sorbonne, ce compte rendu n'a donc pas plus besoin de préface que celui de l'an passé[1]. Je demande seulement à constater que ce succès s'accentue davantage d'année en année. Mais, en même temps, comme les institutions doivent aller toujours s'améliorant sous peine de déchoir, je répéterai, sans me lasser, ce que je disais en 1873, en 1874 et l'an dernier, de l'inconvénient des lectures par procureur. Autant que possible, il faut lire soi-même. Un représentant peut rarement soutenir les idées de l'auteur, comme l'aurait fait celui-ci dont l'absence diminue grandement l'intérêt et le profit de nos courtoises discussions. Je rappellerai encore qu'il faut se décider à résumer succinctement ce que l'on destine à la Sorbonne. Quelques-uns, pour vouloir tout dire, oublient, quand une fois ils ont la parole, que d'autres ont à faire d'importantes communications qu'eux-mêmes regretteraient de n'avoir pas entendues et qu'ils empêchent cependant de se produire. Enfin, on me permettra d'ajouter qu'il ne suffit pas que les travaux soient brefs, il faut encore qu'ils soient inédits. On ne vient pas des quatre points cardinaux du territoire national pour entendre ce qu'on a pu lire dans son cabinet, et cependant, cette année encore, on ne s'est pas toujours conformé à la recommandation si souvent faite de n'apporter à la Sorbonne que des mémoires véritablement inédits. Si nous présentons ces observations, ce n'est pas que l'absentéisme des auteurs, les secondes éditions et les mémoires trop longs aient été plus nombreux cette année que par le passé; au contraire, ces imperfections diminuent graduellement. Si l'on en parle de nouveau, c'est qu'on voudrait les voir disparaître tout à fait; l'institution des réunions de la Sorbonne y gagnerait.

Séance du 19 avril 1876.

M. Théophile Ducrocq, professeur de droit administratif à la Faculté de Poitiers, vice-président de la Société des antiquaires de

[1] Voy. 6e série, tome Ier, page 350, note 1.

Digitized by Google

l'Ouest, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Observations sur le monnayage anglo-français de l'Aquitaine dans les ateliers de Bordeaux et Poitiers et dans l'atelier probable de Périgueux*. M. Ducrocq rectifiant une inadvertance de l'auteur des *Monnaies féodales de France*, qui range dans les ateliers *inconnus* de l'Aquitaine un *Guyennois* du Prince Noir, commence ses observations par attribuer cette pièce à Bordeaux en raison de la présence de la lettre B qui y est gravée très-visiblement comme on peut le voir sur la planche LXIV, n° 9, de cet important ouvrage, bien que F. Poey d'Avant ne l'y ait pas remarquée. Selon M. Ducrocq, il n'y a pas à hésiter entre Bordeaux et Bayonne, comme le proposait Poey d'Avant[1], puisque, selon cet auteur lui-même, l'atelier de Bayonne était à Guessin dont la marque monétaire est un G [2]. Je suis très-disposé à admettre la rectification de M. Ducrocq ; cependant, je demande à faire observer au savant professeur qu'il y a une certaine divergence entre lui et Poey d'Avant sans qu'il se soit expliqué à ce sujet. En effet, selon l'auteur des *Monnaies féodales de France*, l'atelier de Bayonne ou de Guessin n'eut qu'une existence passagère, et le Prince Noir n'y aurait pas monnayé[3] ; au contraire, M. Ducrocq, après avoir reproduit l'assertion de Poey d'Avant sur la nécessité de donner à Bordeaux les monnaies à la lettre B, ajoute : « Ceci exclut Bayonne dont l'atelier, en activité sous l'administration de l'Aquitaine par le Prince Noir, était placé à quelque distance de cette ville, au Guessin et dont la lettre monétaire était un G [4]. » Ce n'est pas dans ce rapport que l'on pourrait essayer de concilier ces divergences, ou plutôt rechercher sur quoi s'est fixé Poey d'Avant pour émettre, sans preuves, l'hypothèse que l'atelier de Bayonne était à Guessin, alors qu'en même temps il confesse ne pas connaître le site de cette localité que

[1] Le mémoire de M. Ducrocq vient d'être publié dans les *Bulletins de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1er trim. de 1876 (v. p. 335 et suiv.).

[2] On lit dans les *Monnaies féodales* de Poey-d'Avant, t. II, p. 84.

« Liste des ateliers de l'Aquitaine avec les diverses interprétations des lettres monétaires :

« B. Bordeaux ou Bayonne. La première explication est seule acceptable. L'atelier de Bayonne était placé à Guessin. »

[3] « G. Guessin. C'était un lieu situé près de Bayonne. Je ne sais s'il en est reste quelques traces ; les dictionnaires les plus étendus ne le mentionnent même pas. Du reste, cet atelier n'eut qu'une existence passagère, puisque le Prince Noir ne parait pas y avoir monnayé. » *Ibid.* plus bas.

[4] Page 336, *Bulletins de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, loc. cit.

Digitized by Google

M. Ducrocq n'indique pas non plus; mais je ne puis me dispenser de noter que déjà, depuis plusieurs années, les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* n'ignorent plus le site de cet atelier monétaire et savent que Guessin est l'une des formes anciennes du nom d'une ville bien connue, Guiche-en-Bidache, laquelle est située à 25 kilomètres de Bayonne[1].

Dans la seconde partie de son travail, M. Ducrocq confirme au moyen de pesées l'attribution à Bordeaux du *Pavillon* du Prince Noir décrit par Poey d'Avant au tome II, page 105, de son livre.

La troisième partie, la plus importante de ce travail, est consacrée à démontrer que, selon toute vraisemblance, parmi les monnaies anglo-françaises de l'Aquitaine données généralement à Poitiers en raison de la présence de la lettre P, il serait possible d'en céder un certain nombre à Périgueux qui a eu aussi un atelier monétaire à la même époque.

Les documents et les arguments allégués par M. Ducrocq sont très-bien exposés et paraissent militer en faveur de cette opinion, qui a déjà pour elle l'assentiment de M. Lecointre-Dupont, si compétent en pareille matière; nous penchons nous-même du côté de ces archéologues; mais nous désirerions que de nouvelles recherches pussent permettre à M. Ducrocq de déterminer, parmi les monnaies à la lettre P, la part de Poitiers et celle de Périgueux. Le vice-président de la Société des antiquaires de l'Ouest ne peut laisser sans solution la question qu'il a si bien entamée. Ce n'est pas assez de nous dire que l'atelier de Poitiers frappait surtout et abondamment de la monnaie d'or, tandis que celui de Périgueux frappait surtout et sur une échelle beaucoup moindre de la monnaie d'argent; il faut maintenant que l'on nous apprenne à discerner le monnayage poitevin du monnayage périgourdin aux temps de la domination anglaise. M. Ducrocq y parviendra, je n'en doute pas, si les devoirs du professorat lui laissent les loisirs nécessaires pour fouiller encore plus profondément dans les documents monétaires qui seuls peuvent éclaircir l'intéressant problème numismatique soulevé avec succès à la Sorbonne par ce savant.

M. le Dr Briau donne lecture d'un travail de M. Godard-Faul-

[1] Cette identification, qui jusqu'à présent n'a pas été contestée, a été proposée par celui qui écrit ces lignes dans un rapport inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, en 1872, voy. 5e série, t. IV, p. 161.

Digitized by Google

trier sur une *Statuette de terre vernissée de l'époque romaine représentant Mercure.*

Ce petit monument, qui a été trouvé récemment dans un cimetière romain à Angers, dans le voisinage de la gare, à la Visitation, est remarquable par l'inscription du socle qui n'est autre que la signature du figuriste dans l'atelier duquel on le fabriqua. On lit : sur ce socle P. FABI. NICIAE, c'est-à-dire (*manu*) ou (*officina*) *Publii Fabii Niciæ* (de la main ou de l'atelier de P. Fabius Nicias). Malgré ce surnom, il ne s'agit pas nécessairement d'un artiste grec comme on pourrait le croire. Les esclaves à Rome portaient très-souvent des noms grecs, sans être nécessairement d'origine grecque, et cet usage tenait à ce qu'on ne leur permettait pas de porter des noms de citoyens romains; il est donc très-probable, et M. Léon Renier l'a fait observer, que le figuriste en question était un affranchi qui, à son nom primitif de Nicias, avait ajouté, en quittant la servitude, les *prénom* et *nom* de son maître *P. Fabius.* Le travail de M. Godard-Faultrier, orné d'un bon dessin par M. le Dr Hippolyte Godard, a vivement intéressé l'assemblée et, indépendamment de la remarque de M. Renier, a donné lieu à diverses observations des plus instructives.

M. le commandant Mowat en a fait une sur le nom LVXIATI cité par M. Godard-Faultrier comme se trouvant sur un fragment de terre dite *samienne* trouvé aux Châtelliers, près d'Angers. Sur ce fragment, M. le commandant Mowat reconnaît, moulé en caractères incus et rétrogrades, le nom ICVTXAL, c'est-à-dire LAXTVCI, génitif de LAXTVCIUS, signature observée par le savant officier supérieur sur d'autres poteries antiques. On a encore entendu une bonne observation de M. J. Quicherat sur le vernis des poteries antiques. Enfin, toujours à l'occasion de la lecture du mémoire de M. Godard-Faultrier et du Mercure de terre vernissée du musée d'Angers, un des assistants, dont je regrette d'ignorer le nom, a fait circuler dans la salle une statuette de bronze de la même divinité, de très-bonne conservation, mais à laquelle manque le bras gauche sans qu'on aperçoive de traces de cassure. On commençait à proposer diverses explications de cette singularité, observée assez souvent sur d'autres figurines antiques par plusieurs membres de l'assemblée, lorsque M. Chevrier, intervenant dans le débat, a fait savoir qu'il possédait lui-même une statuette de bronze privée du bras gauche, mais que, bien qu'on n'y vît pas non plus de traces de soudure, il était per-

Digitized by Google

suadé que le bras gauche manquait par suite d'un accident, et qu'il ne fallait pas voir là d'intention mystérieuse.

A l'appui de l'opinion émise par M. Chevrier, le secrétaire de la section d'archéologie, prenant la parole, a cité un mémoire de M. de Longpérier, publié il y a déjà dix ans par la *Revue archéologique* [1], dans lequel ce savant démontrait péremptoirement qu'il n'y a pas à s'étonner de la fréquence de la découverte de statuettes privées d'un bras. Dans ce travail dont l'occasion fut un article de M. le Dr Emil Braun sur un Bacchus privé du bras gauche mais sans traces de cassure, circonstance qui parut inexplicable au savant allemand, M. de Longpérier a donné la solution de ce problème archéologique. «La mythologie, dit M. de Longpérier, n'a aucun rôle à jouer dans cette affaire.» C'est par l'étude des procédés des arts, un peu trop négligée par les érudits, que M. de Longpérier explique la fréquence de la découverte de statuettes antiques privées d'un bras.

«Il s'agit, dit-il, d'une statuette dont l'épaule gauche était drapée; la figure était assez grande pour que la draperie fût, dans ses parties tombantes, détachée du corps, et assez petite pour que l'espace laissé entre le corps et la draperie forçât le mouleur de construire une pièce de son creux de sable très-peu résistante. En pareil cas, il vaut beaucoup mieux couler la figure en plusieurs pièces; l'épaule sans bras et sans draperie devient extrêmement facile à mouler. Le métal en fusion n'a point à s'engager dans un passage étroit, et ne rencontre pas de mince cloison qu'il puisse briser. D'un autre côté, le bras gauche, accompagné de la draperie pendante, forme une pièce à part beaucoup moins difficile à mouler une fois qu'elle est isolée. Cette pièce était ajustée au moyen d'une soudure, etc. etc.» Quant à l'objection tirée de l'absence des traces de soudure, M. de Longpérier y a répondu d'avance dans le mémoire cité; qu'on veuille s'y reporter, et on y trouvera, p. 148, une explication des procédés de soudure usités par les anciens qui lève toute difficulté.

M. P. Foisset, correspondant du Ministère de l'instruction publique à Dijon, membre de la Commission des antiquités de la

[1] *Revue archeologique*, nouvelle série, t. XIII, p. 145 à 151. *Observations sur une figure de Bacchus privée du bras gauche.*

Digitized by Google

Côte-d'Or, a envoyé à la Sorbonne un mémoire intitulé : *Destruction de l'ancien Palais de justice de Beaune*, dont M. Capmas a bien voulu donner lecture.

Dans ce travail, M. Foisset montre d'abord que la destruction de l'ancien Palais de justice de Beaune en 1874 a mis en lumière deux importants monuments qui y étaient comme noyés, une muraille de l'époque romaine qu'il considère comme un vestige du *Castrum Belnense*, puis, une salle basse carrée et arquée de nervures aboutissant au centre à un fût de colonne, laquelle serait tout ce qui reste de l'ancien donjon de Beaune. Il fait ensuite observer que l'on ne sait rien des origines de Beaune, dont la première mention n'apparaît dans l'histoire qu'en 664.

En passant, M. Foisset réfute les vieux historiens qui, à la suite de Gaudelot, prétendent que le nom primitif de Beaune était *Minervia*, se fondant sur la présence de ce mot dans une inscription trouvée dans le rempart, laquelle se rapporterait à un *primipile* commandant la station romaine *Minervia*. M. Foisset a cent fois raison de ne pas accepter cette naïve interprétation. A son argumentation, on pourrait ajouter que le mot *Belnum* a une physionomie gauloise qui rend inutile la recherche d'un ethnique plus ancien pour la ville qu'il désigne, puisqu'il est évident que l'abréviation *pri* et le mot *Minervia* pris pour le nom d'une station, nous apprennent que cette inscription se rapportait à un *vétéran* de la *legio prima Minervia*. Gaudelot lisait cette inscription :

VET LEG PRI VIXIT XXX MINERVIAE CIVES

Évidemment cette lecture tient à ce que l'on s'est trouvé en présence de fragments employés comme moellon dans le rempart. On ne peut restituer l'inscription dont ils provenaient, mais on doit forcément y reconnaître le nom de la *legio prima Minervia* connue par beaucoup d'inscriptions, et notamment par l'épitaphe d'un autre vétéran, de *Vitalinus Felix*, trouvée précisément à Lyon, c'est-à-dire non loin de Beaune [1].

Bien que s'appuyant sur une sérieuse étude des vestiges de l'ancien *castrum*, M. Foisset ne s'est pas renfermé dans le domaine de

[1] Boissieu, *Inscript. antiq. de Lyon*, 1846, voy. p. 305. — *La recherche des antiquités et curiosités de Lyon*, de J. Spon, édition de 1858, dans le *Supplément* par M. de Montfalcon, V, p. 345. — Wilmanns, *Exempla inscript. latinar. etc.* Berlin, 1873, n° 2569 a.

Digitized by Google

l'archéologie; abordant l'histoire, il a tenté de montrer que la tour du château de Beaune, dont il ne reste plus que la salle basse, n'avait pas été élevée pour défendre la place, mais que c'était plutôt le signe matériel de la puissance des ducs de Bourgogne; en un mot, quelque chose comme la Tour de Londres ou la *grosse Tour du Louvre* dont les fiefs relevant directement de la couronne étaient dits relever dans ces actes.

M. J. Quicherat a fait de graves objections au système de M. Foisset. Le vice-président de la section d'archéologie croit que si les *donjons*, les *grosses tours* étaient les signes visibles et le chef-lieu de la puissance royale ou féodale, on ne les avait pas élevés pour leur faire remplir cette fonction, mais bien pour en faire la principale défense de la place que dominaient ces édifices. C'était leur importance militaire, leur force, qui communiquaient aux donjons le prestige constaté par M. Foisset. L'absence de ce savant n'a pas permis aux objections de M. Quicherat de faire naître une discussion qui aurait certainement été des plus intéressantes. Le mémoire de M. Foisset, sagement ordonné et bien écrit, est accompagné de trois planches lavées représentant les monuments décrits; la publication de ce mémoire nous paraît fort désirable.

M. Eugène de Robillard de Beaurepaire, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, a lu une *Note sur une découverte de bijoux mérovingiens à Moult* (*Calvados*). Après une rapide et instructive revue de diverses fouilles exécutées en Normandie depuis l'année 1868, M. de Beaurepaire s'est arrêté à décrire avec plus de détails la découverte, due au hasard, d'une sépulture mérovingienne qui eut lieu le 4 mars 1876 sur le territoire de Valmeray, commune de Moult, et où l'on recueillit un collier d'or, une boucle d'argent, douze fibules d'or et d'argent rattachées ensemble par une boucle d'argent et enfin 160 fragments d'or qui constituent la plus importante partie de ce trésor. C'est ainsi que l'a compris M. de Beaurepaire à qui nous empruntons la description de ces fragments qui forment un poids total de 37 grammes, « comprenant des bordures triangulaires disposées deux par deux, des triangles pleins avec terminaisons circulaires en bossette, des carrés longs ornés de trois lignes de points saillants, des cercles avec bossette centrale, enfin deux doubles triangles pleins ornés de grenats. »

Selon M. de Beaurepaire, tous ces morceaux d'or avaient été

Digitized by Google

cousus à l'origine sur une étoffe que le temps a détruite. S'ils ne portent pas, dit-il, un crochet au revers comme les fameuses abeilles du tombeau de Childéric, ils présentent les uns trois, les autres quatre petits trous qui accusent nettement une destination analogue à celle que tout le monde assigne à ces abeilles. M. de Beaurepaire a grandement raison de signaler la rareté d'ornements analogues cousus à des étoffes, et de rapprocher ceux-ci des abeilles de la trouvaille de Tournay, car on n'en trouve guère de semblables dans la Gaule, et il est probable que les rois ou les grands chefs portaient seuls des vêtements aussi richement ornés[1]. On sait que les tombeaux du Koul-Oba en Crimée ont fourni un grand nombre de plaques d'or reconnues pour avoir été cousues à des vêtements et dont on peut voir plusieurs spécimens au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, où l'on conserve aujourd'hui deux des abeilles d'or provenant de la trouvaille de Tournay, les seules qui n'aient pas disparu[2].

[1] J'ignore si, depuis la découverte du tombeau de Childéric Ier, on a retrouvé en Gaule des objets analogues à ces abeilles. Il n'y en avait pas dans la célèbre trouvaille faite en 1842 à Pouan (Aube), où cependant figuraient divers joyaux en or et un anneau avec le nom propre HEVA.

[2] Sur les bijoux d'or du Koul-Oba, voyez *Catalogue général des monuments exposés au cabinet des médailles*, publié en 1858 par M. Chabouillet, p. 390 et suivantes. Il n'est pas parlé dans cet ouvrage des monuments trouvés dans la sépulture franque de Tournay si célèbre sous le nom de *Tombeau de Childéric Ier*, parce qu'en 1858 tout ce qui avait échappé au funeste vol de 1831 avait été enlevé du Cabinet des médailles et transporté dans le Musée des Souverains au Louvre. Sur cette sépulture, qui, comme l'on sait, fut découverte à Tournay en 1653, on doit consulter le curieux ouvrage publié en 1859 par le regrettable abbé Cochet sous le titre de : *Le tombeau de Childéric Ier, etc.*

Depuis la dislocation du Musée des Souverains tous les objets encore existants de la sépulture de Tournay, dite de Childéric, ont été de nouveau déposés au cabinet des médailles. Sans prendre ici parti pour ou contre l'authenticité de l'anneau qui a seul donné son nom à cette sépulture, je dois rappeler que Marion du Mersan, dans l'une des éditions de sa Notice du Cabinet des médailles, a laissé percer quelques doutes à ce sujet. Parlant des objets de la trouvaille de Tournay, du Mersan s'exprimait ainsi : «dans un tombeau que l'on a supposé être celui de Chidéric, père de Clovis»; et plus loin, à l'article de l'anneau, «on a publié, avec ces objets, un cachet en or, portant un buste de face, avec l'inscription *Childerici regis.*» «Comme on n'a parlé de ce cachet que quelques jours après la découverte, on a supposé qu'il était apocryphe.» (*Histoire du cabinet des médailles, etc., avec une notice sur la Bibl. royale et une description des objets dans cet établissement*, par Marion du Mersan, Paris, un vol. in-8°, 1838. Voy. p. 29 et 30.) Où du Mersan, qui cite rarement ses autorités dans cette notice sommaire, a-t-il vu que cet anneau à sceller

Digitized by Google

M. Buhot de Kersers, secrétaire de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges, lit un mémoire sur l'*Architecture féodale au XIIe et au XIIIe siècle dans le département du Cher*. L'idée fondamentale du mémoire de M. Buhot de Kersers, c'est qu'au moins dans le haut Berry, les châteaux ne furent construits en pierre qu'à partir du XIVe siècle et qu'antérieurement presque tous, sinon tous, étaient construits en bois. M. de Kersers a soutenu cette thèse par une revue rapide, mais fort instructive, des châteaux encore existants dans le Berry, ainsi que de ceux dont on a des souvenirs très-précis ou récents. L'argumentation de M. de Kersers est très-serrée, et s'appuie sur des remarques judicieuses; cependant ce savant a trouvé un contradicteur parmi ses auditeurs, M. de Salies, qui croit à l'existence simultanée des châteaux de bois et de pierre; mais l'auteur a été soutenu par un architecte archéologue, M. Geslin. Quoi qu'il en soit de la justesse de l'opinion émise par M. de Kersers, son mémoire qui ne se perd ni dans de longues généralités, ni dans de trop minutieuses descriptions, a été qualifié avec des éloges mérités par un de nos plus célèbres historiens, M. Henri Martin. Le savant académicien a posé à l'auteur une question qui vaudra un

ait été trouvé plusieurs jours après la découverte de la sépulture? Il ne le dit malheureusement pas, mais cette phrase lui a valu de la part de l'abbé Cochet des reproches contre lesquels on me pardonnera de saisir cette occasion de protester.

L'abbé Cochet dans sa passion pour l'archéologie franque avait accusé de dédain pour nos monuments nationaux, l'élève de Millin, du Mersan, «le seul des conservateurs de la Bibliothèque du roi qui en ait parlé,» c'est l'abbé que je cite (*Tombeau de Childéric*, p. 183), et cela parce que celui-ci n'avait consacré que quelques lignes à la trouvaille de Tournay dans un mince volume où sont décrits tous les monuments exposés en 1838 dans le Cabinet des médailles!

En ce qui concerne le fait énoncé, à la vérité sans preuves, par du Mersan, à savoir que l'anneau aurait été trouvé plusieurs jours après les autres objets, l'abbé ne le dément pas formellement, ne cite même pas cette allégation, mais semble y répondre indirectement et seulement par une hypothèse, p. 347 : «Tout porte à croire que les deux anneaux de Childéric furent recueillis le jour de la découverte; ils durent même être aperçus des premiers, car, si nos conjectures sont vraies, la tombe aurait été attaquée par le bassin. Ce qui nous fait hasarder cette hypothèse, etc.» En terminant, je ferai observer que les doutes émis par l'auteur de la Notice du Cabinet des médailles avaient été apparemment partagés jadis par d'autres antiquaires et que s'il les exprimait en 1838, c'est que depuis l'année 1795, date de son entrée dans cet établissement, on ne les avait pas dissimulés devant lui. De ceci résulte une moralité; gardons-bien nos monuments; car les empreintes ne remplacent pas les originaux, surtout lorsqu'il s'agit d'une question d'authenticité.

Digitized by Google

complément à ce travail. J'ajouterai qu'on a écouté M. de Kersers avec une attention soutenue et qu'on lira certainement son travail avant peu dans les Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, s'il n'est pas recueilli auparavant par une des revues publiées à Paris, dont les directeurs en ont reconnu comme nous la valeur.

M. E. de Sainte-Marie, drogman de l'ambassade de France à Tunis, délégué de la Société archéologique de Constantine, a donné lecture d'un mémoire *Sur la topographie de la première guerre punique.* « Polybe, dit M. de Sainte-Marie au début de son travail, eut le loisir pendant son séjour en Afrique (de 149 à 145 avant Jésus-Christ) de réunir sur place tous les renseignements topographiques relatifs à la lutte de Rome contre Carthage. » Comme Polybe parmi les anciens, M. de Sainte-Marie est le seul parmi les modernes qui ait écrit sur cet important sujet après avoir visité les localités ; aussi son travail, dans lequel il compare les récits du confident de Scipion Émilien le second Africain et ceux de Tite-Live, mérite-t-il la plus grande attention et devra-t-il être désormais consulté par les commentateurs des deux célèbres écrivains, ainsi que par tous ceux qui voudront de nouveau étudier l'histoire de ces guerres à jamais mémorables. On ne peut suivre les démonstrations de M. de Sainte-Marie sans le secours de la grande et belle carte qu'il avait déployée pendant la lecture, mais on peut dire qu'il a démontré victorieusement la supériorité de Polybe sur Tite-Live en ce qui concerne la première guerre punique, particulièrement au point de vue topographique. Grâce aux recherches et à la sagacité de M. de Sainte-Marie, certains faits cités par Tite-Live ne sont plus inexplicables, attendu qu'il restitue tous les noms des lieux altérés ou falsifiés soit par Tite-Live lui-même, soit par les copistes qui nous ont conservé tant bien que mal son précieux texte. Espérons que le mémoire de M. de Sainte-Marie sera prochainement publié; ce travail est digne de celui qu'on doit déjà à ce jeune savant et qu'il vient de faire paraître dans le journal l'*Explorateur* sous le titre de : *Les ruines de Carthage.*

Maintenant je ne parle plus seulement en mon nom. A la fin de la lecture de M. de Sainte-Marie, M. Léon Renier a remercié le drogman de l'ambassade de France à Tunis d'avoir bien voulu donner à la Sorbonne les prémices de ce remarquable mémoire, puis, le pré-

Digitized by Google

sident de la section a rappelé que c'est à M. de Sainte-Marie que l'on doit la découverte de ces nombreuses inscriptions puniques, qu'on a crues perdues pour la science au moment de l'explosion du *Magenta* qui nous les avait apportées d'Afrique[1]. Cette magnifique découverte, a ajouté M. Renier, fixera pour toujours le nom de M. de Sainte-Marie à tous les travaux qui auront pour objet l'étude de la langue et des antiquités carthaginoises. On sait que, grâce au zèle, à l'habileté et au dévouement de nos braves marins, officiers et soldats, la plupart des inscriptions et des monuments retrouvés par M. de Sainte-Marie dans les fouilles du Forum de Carthage, sont aujourd'hui en sûreté à la Bibliothèque nationale et au Louvre[2].

M. Joseph de Baye, délégué de la Société française d'archéologie et membre de l'Académie de Reims, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Les instruments en silex mélangés aux produits de l'industrie franque.* Depuis quelques années, des archéologues, frappés de la rencontre assez fréquente de silex taillés dans des sépultures des époques historiques, et jusque dans les cimetières mérovingiens, en sont venus à penser que l'usage des instruments de pierre que l'on croyait avoir appartenu à peu près exclusivement aux âges préhistoriques, s'était extrêmement prolongé et que l'on pouvait le constater jusque fort avant dans les temps historiques. M. G. Millescamps, dans deux dissertations insérées dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, résume en ces termes son opinion à ce sujet[3] à la fin de la seconde de ces dissertations : « Les silex taillés recueillis dans les cimetières mérovingiens autorisent à supposer que l'usage et la taille des instruments de pierre ont persisté en Gaule tout au moins pendant les premiers siècles qui ont suivi l'invasion des Francs. » C'est contre cette conclusion antérieurement combattue par M. de Mortillet, mais qui compte de nom-

[1] Il y en avait 2,083 sur *le Magenta*.

[2] Les inscriptions sont à la Bibliothèque nationale ; les monuments au Musée du Louvre.

[3] *Le cimetière de Caranda et la coexistence de l'usage des instruments de pierre avec ceux de bronze et de fer jusqu'à l'époque mérovingienne, par M. G. Millescamps. Extrait des bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, séance du 18 juin 1874.* Paris, 1875. Cette dissertation est suivie, dans le tiré à part que j'ai sous les yeux, d'un autre travail intitulé : *Sur les silex taillés du cimetière franc de Caranda.* La brochure comprend en tout 28 pages in-8°.

Digitized by Google

breux partisans, que M. J. de Baye a composé le mémoire dont nous venons de transcrire le titre. J'ai écouté et lu avec attention ce mémoire, j'ai lu de même les deux dissertations de M. Millescamps, sans parvenir à me faire une opinion arrêtée sur le sujet traité par ces deux antiquaires. Hippocrate dit oui, Galien dit non. MM. Millescamps et de Baye citent tous deux des faits contradictoires qui paraissent avoir été cependant bien observés, mais il faut, je crois, reconnaître avec celui des antiquaires dont je viens de citer la conclusion, que la question est loin d'être résolue. On le voit chez M. de Millescamps, la conviction n'exclut pas la modestie; on peut en dire autant de M. de Baye, qui semble cependant se croire plus certain d'être dans le vrai. Le mémoire du jeune délégué de la Société française d'archéologie, écrit pour une lecture publique de la Sorbonne, n'est pas aussi nourri de faits et de citations précises que les dissertations de M. de Millescamps; peut-être aurait-il gagné à être plus resserré; toutefois, tel qu'il est, on l'a fort écouté et il a donné lieu à une discussion intéressante. Parmi ceux qui y ont pris part je citerai M. Millescamps lui-même, M. Leguay qui, dès 1863, parlait en faveur de la longue persistance de l'usage des silex taillés, M. Auguste Nicaise qui a rappelé d'après M. Millescamps que les pirates normands avaient des flèches de pierre[1], M. Henri Martin qui a fait observer qu'il fallait distinguer entre la fabrication et l'usage, sans parler d'autres savants dont on n'a pu savoir les noms.

Quelle que soit d'ailleurs l'opinion vers laquelle on incline à ce sujet, quel que doive être le résultat final de ces recherches persévérantes sur le passé de l'humanité, chemin faisant, la science progresse et emmagasine des faits, comme la description de ce cimetière de Caranda, où l'on a trouvé des silex taillés en grand nombre, une allée couverte, des objets appartenant à l'époque

[1] « Au XIe siècle, à la bataille de Hastings, les Anglais, se servirent d'armes de pierre, d'après Guillaume de Poitiers : « Jactant Angli cuspides et diversorum generum tela, sævissimas quoque secures et lignis imposita saxa. » (A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. III, p. 221.) Le texte cité par M. Millescamps en faveur de son opinion lui est-il aussi favorable qu'il le pense? Pourrait-on citer à l'appui de la persistance des instruments des âges préhistoriques aux époques historiques l'usage des boulets de pierre que l'on a constaté aux débuts de l'invention de la poudre à canon et même assez tard? Je ne dis pas cela pour prendre parti; je le répète, je crois, comme M. Millescamps, que la question est loin d'être résolue, et ce savant cite d'autres faits plus concluants que celui-ci en faveur de sa manière de voir.

Digitized by Google

de l'autonomie gauloise et à celle de la domination romaine, et enfin un nombre considérable de sépultures de l'époque franque.

M. G. Leroy, correspondant du Ministère de l'instruction publique à Melun, a donné lecture d'une *Note sur une sépulture gauloise découverte à Vaux-le-Pénil, près Melun* (*Seine-et-Marne*). Dans ce village, sur le territoire duquel on a trouvé des vestiges des temps préhistoriques, on a trouvé au mois d'avril 1876, dans une tombelle sur la pente d'un coteau de la Seine, le corps d'un guerrier gaulois, inhumé dans une fosse au milieu d'une sorte d'encadrement de pierres régulièrement disposées, comme la sépulture de Courtavant, décrite en 1875 à la Sorbonne par M. Morel. A côté du cadavre, l'inventeur de la sépulture, M. Nivet, trouva une épée de fer rongée par la rouille, des vestiges de fourreau également en fer, deux bracelets de cuivre, sans ornements, une fibule de cuivre finement ciselée et quelques autres vestiges moins reconnaissables. La note de M. Leroy, précise et brève, n'ajoute rien de nouveau à ce que nous savions du rite funéraire des Gaulois, mais il ne faut pas se lasser d'enregistrer les faits à mesure qu'ils se présentent. Un bon dessin accompagne la note de M. Leroy.

M. Bulliot, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, président de la Société éduenne, à Autun, a donné lecture d'un mémoire intitulé: *Les Karres de la voie romaine de Saint-Honoré au pied du Beuvray.* Il s'agit, dans ce nouveau travail de l'infatigable explorateur du mont Beuvray, de ruines de constructions remontant à l'époque romaine, échelonnées sur la voie romaine d'Autun à Saint-Honoré-les-Bains, et dont plusieurs portent la dénomination de *Karre*, terme qui en certaines parties de la Bourgogne désigne une pièce de terre et, dans d'autres, une habitation attenant à un champ. M. Bulliot est encore au début de ses études sur les Karres; il ne propose pas encore d'explication de ces habitations qui pourront peut-être un jour nous révéler l'existence de postes de cantonniers. Comme tous les écrits de M. Bulliot, ce mémoire témoigne d'observations attentives.

M. Darlet, membre de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, professeur de mathématiques au collége de Clamecy, a donné lecture d'une *Note sur une station préhistorique de l'âge de pierre*

Digitized by Google

à Basseville, près Clamecy (*Nièvre*). Là, M. Darlet a recueilli plus de 2,000 silex taillés présentant des traces manifestes du travail de l'homme, parmi lesquels dominaient surtout les couteaux et les grattoirs. M. Darlet croit qu'il y avait à Basseville un atelier de fabrication dont il est disposé à placer la date à l'époque de la pierre polie.

SÉANCE DU JEUDI 20 AVRIL 1876.

M. Gros, membre de la Société archéologique et littéraire d'Alais (Gard), a envoyé une note lue par M. Plantier, *Sur le Pas romain, considéré comme mesure itinéraire.* L'auteur de cette note a évidemment craint de fatiguer l'assemblée par le déploiement de chiffres que pouvait exiger son sujet; aussi l'a-t-il faite si brève, qu'il serait certainement plus facile de la transcrire que de la résumer. J'essayerai cependant, en imitant de mon mieux sa concision. Le résultat des calculs de M. Gros, c'est que le *passus* romain représente l'espace parcouru par un même pied, en mouvement de marche pendant que l'autre pied, servant de point d'appui, reste stationnaire. Il termine ainsi : « On peut déduire de ce qui précède que le pas romain doit être considéré comme unité de mesure itinéraire dont le mille serait un multiple, et dont le *gradus* ou *gressus*, ainsi que le pied, seraient des sous-multiples [1]. »

M. H. Durand-Morimbau, membre de l'Académie nationale de Savoie, professeur de rhétorique au lycée de Chambéry, a donné lecture d'une *Notice sur un mode musical usité dans la très-haute antiquité grecque.*

Après avoir exposé les éléments de la musique des anciens Grecs nécessaires à l'intelligence de son étude, l'auteur propose une traduction nouvelle de deux passages difficiles du traité de Plutarque *sur la musique.* A l'aide de ces passages, il restaure un mode musical inventé par Olympe de Piérie cinq ou six siècles avant l'ère chrétienne. Ce mode, qu'on appelait *spondiaque*, est très-remarquable par sa haute antiquité; il est beaucoup plus ancien que les modes dits de Platon, transmis par Aristide Quintilien; très-curieux

[1] M. Jules Quicherat, dès l'année 1861, traitait dans le même sens cette question du pas mesure itinéraire. (Voy. rapport du vice-président de la section d'archéologie sur un mémoire de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, *Rev. des Soc. sav.* 2e série, t. VII, p. 353.)

Digitized by Google

par sa constitution, qui renferme un intervalle rare dans la musique ancienne, l'intervalle de trois quarts de ton; très-instructif par les lumières nouvelles que sa restauration jette sur des points très-controversés de la musique archaïque.

La partie la plus originale du travail est celle où l'auteur établit l'existence, particulière au mode spondiaque, d'une double série de sons différents, l'une servant à la mélodie chantée, l'autre à l'accompagnement sur les instruments. Ainsi, il paraîtrait prouvé que, dès la plus haute antiquité, les Grecs faisaient usage de la musique polyphonique, et M. Durand-Morimbau croit pouvoir induire de la double série *spondiaque* et des indications de Plutarque, qu'ils n'étaient même pas étrangers à l'art de mélanger dans la polyphonie les dissonances avec les consonnances.

Enfin, la discussion sur les raisons qui ont amené Olympe à inventer le mode *spondiaque*, ainsi que sur le caractère du genre inharmonique qui en est dérivé, permet d'entrevoir la possibilité de parvenir à des notions précises sur l'esthétique musicale des Grecs et sur les caractères de beauté propres à leurs différents systèmes.

Si brève que soit cette analyse, celui qui écrit ces lignes n'en accepte pas l'honneur, ayant été contraint, à son grand regret, par son incompétence, de la demander à la complaisance de l'un de MM. les délégués présents à la séance.

M. Léon de Vesly, membre de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, à Rouen, professeur à l'École supérieure des sciences et des lettres de cette ville, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Origine des arts graphiques; — l'Art celtique.*

Dans ce mémoire, l'auteur combat l'opinion généralement admise par les savants anglais, « qui consiste à considérer comme autochthone et indigène l'ornementation des premiers peuples des Îles Britanniques, art qu'on a appelé *celtique.* » Ce travail ne peut se passer des beaux dessins dont l'a illustré son savant auteur, et qu'il a placés sous les yeux des membres de l'assemblée; aussi nous nous contenterons d'en donner les conclusions, qui paraissent déduites d'études approfondies. Selon M. de Vesly, l'art dit *celtique* par divers savants anglais, et notamment par M. Westwood, n'est pas né dans les Îles Britanniques, mais est originaire de l'Asie, comme l'avait pensé également M. Racinet, auteur de la *Grammaire de l'ornement*,

Digitized by Google

que cite honorablement M. de Vesly. Le mémoire de M. de Vesly a vivement intéressé l'assemblée.

M. Henri Mosnier, de la Société académique du Puy, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte d'un plafond héraldique dans l'ancien hôtel du doyen du chapitre de Brioude.* Du chapitre noble de Brioude, autrefois si célèbre, il ne subsiste plus que la collégiale de Saint-Julien, « église byzantine de grand caractère, bien que tristement altérée par des réparations modernes, et plus tristement encore par le vandalisme révolutionnaire[1], » et le doyenné qui, dit M. Mosnier, « en dépit de transformations dont quelques-unes remontent à des époques très-reculées, présente encore des constructions qui semblent être contemporaines de son origine. »

C'est dans cette construction qu'un acte de 1291 montre comme étant alors depuis longtemps la demeure du doyen, et qui appartient aujourd'hui à la ville de Brioude, qu'on a fait récemment la découverte du plafond historié d'armoiries, objet du travail de M. Mosnier. Ce plafond, qui s'étend sur une salle rectangulaire irrégulière, presque aussi grande que celle dite de la *Diana*, à Montbrison, à laquelle M. Mosnier l'a justement comparée, est décoré d'environ huit cents écussons aux armes des principales familles nobles de la France et d'un grand nombre d'ornements héraldiques en bois découpé au ciseau, animaux fantastiques, lions, chimères, griffons, sirènes, etc.

La restauration de ce curieux plafond n'est pas encore terminée; on n'a même pas encore dégagé toute son ornementation du badigeon au lait de chaux qui l'avait dissimulée depuis tant d'années; aussi M. Mosnier ne croit-il pas le moment venu d'en fixer la date; cependant, il inclinerait à la croire très-ancienne. Suivant l'un des assistants, cette date ne serait pas aussi reculée que le suppose M. Mosnier; M. Palustre a visité dernièrement plusieurs villes du Midi, où il a vu des plafonds analogues à celui de Brioude, notamment au Pont-Saint-Esprit et à Tarascon, et il se croit fondé à ne faire remonter celui qui a été si bien décrit par M. Mosnier qu'au xve siècle. M. l'abbé Le Beurrier appuie les conjectures de M. Palustre, tout en rendant comme celui-ci la justice due à l'intéressante communication de M. Mosnier.

[1] P. Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, p. 197.

Digitized by Google

M. Morel, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, percepteur à Châlons, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Découverte de Somme-Bionne (Marne) : Gaulois inhumé sur son char et objets étrusques.* Dans le cimetière gaulois de Somme-Bionne, en décembre 1873, des ouvriers découvrirent, en un lieu dit *l'Homme-Mort* ou *la Tomelle*, une large fosse renfermant les restes d'un guerrier inhumé avec son char. Dans une série de paragraphes intitulés : *La fosse, le char, l'épée, le couteau, les lances, la ceinture, l'anneau d'or, l'œnochoé, le bandeau d'or, la coupe, le vase de terre*, M. Morel décrit soigneusement tout ce que recélait cette sépulture, l'une des plus intéressantes que l'on ait découvertes depuis quelques années, au point de vue de l'archéologie gauloise.

Une des circonstances les plus dignes de fixer l'attention des érudits a été la mention d'une coupe à deux anses, de terre peinte, semblable aux vases que l'on découvre en si grande quantité dans les nécropoles de la Toscane et de l'Italie méridionale. Un dessin de cette coupe ayant été présenté à la Société des antiquaires de France par M. Morel, à la séance du 15 avril 1874, M. de Witte en a donné une description terminée par ces mots : « La coupe que l'on prétend avoir été trouvée dans une sépulture gauloise offre un dessin négligé. » M. Morel s'élève vivement contre ce mot : *prétend*, et déclare que ce vase a été réellement trouvé dans une sépulture gauloise, et qu'il n'entend pas être assimilé aux industriels qui ont cherché à induire les archéologues en erreur; il ajoute que, depuis quinze années qu'il s'occupe d'études archéologiques, il n'a jamais perdu de vue l'intérêt de la science, ni la recherche de la vérité. M. Morel n'avait pas à se défendre; dans la pensée de M. de Witte, le mot « prétend », qui l'a choqué, ne s'adressait certainement pas à M. Morel, mais aux intermédiaires que le savant académicien était en droit de supposer entre les ouvriers inventeurs et l'honorable collectionneur. J'ajouterai que la protestation de M. Morel, superflue en ce qui touche sa sincérité, qui ne fut et ne put jamais être mise en doute, n'est pas suffisante au point de vue de la constatation du fait en lui-même. M. Morel affirme que la coupe a été réellement trouvée dans une sépulture gauloise, mais il ne dit pas par qui; il ne dit pas par quels intermédiaires cette coupe a pu passer, et il restera permis aux archéologues, sceptiques comme ils doivent l'être, de douter de l'exactitude du fait signalé. Sans nier la possibilité de la présence de vases et même d'objets étrusques

Digitized by Google

dans des sépultures gauloises, les faits de ce genre n'ont pas encore été signalés assez souvent, et surtout avec toutes les garanties d'exactitude désirables, pour qu'il ne soit pas naturel qu'on ne les accueille qu'après examen. A ce sujet, il sera permis au secrétaire de la section d'archéologie de citer l'histoire d'une découverte de vases grecs faite, prétendait-on, dans les fouilles du chemin de fer, aux environs de Quimper, mais qui, informations prises, avaient été apportés de Paris en Bretagne par des marchands[1]. Je n'ai nullement l'intention d'insinuer qu'il en serait ainsi de la coupe de Somme-Bionne, si l'on faisait une enquête au sujet de sa découverte, car je n'ai pas l'habitude de déguiser ma pensée, et je n'oublie pas que de semblables découvertes se répètent depuis quelque temps; mais je ne pouvais me dispenser de faire observer que M. de Witte était parfaitement en droit de faire ses réserves sur ce fait matériel. Il n'y a d'ailleurs que des éloges à donner à M. Morel, qui a pris rang depuis longtemps parmi les plus zélés et les plus expérimentés des explorateurs de nos antiquités nationales. Je ne dois pas oublier d'ajouter que son travail est orné d'excellents dessins[2].

Après la lecture de M. Morel, M. A. Bertrand, membre du Comité des travaux historiques et conservateur du Musée de Saint-Germain, à la prière de M. Morel et sur l'invitation du président de la section d'archéologie, donne des détails sur la découverte faite récemment dans la même région que Somme-Bionne, à Somme-Tombe, par M. Foudrignier, d'une autre sépulture de guerrier inhumé avec son char. On a trouvé dans cette sépulture, entre autres objets des plus intéressants, un casque de bronze battu ressemblant à celui de Béru, une *œnochoé* de bronze et un bracelet d'or. Suivant M. A. Bertrand, les deux sépultures de Somme-Bionne et de Somme-Tombe, ainsi qu'un grand nombre d'autres moins importantes, mais de même nature, qu'il connaît en France, remonteraient à 200 ou 250 ans avant J. C., et c'est aussi à cette période qu'il faut placer

[1] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. VIII, p. 18, 26 et 33, comptes rendus des séances des 9 et 31 mars et 11 mai 1874.

[2] Je m'aperçois que M. de Witte a repris cette question et que le savant archéologue, édifié par des découvertes analogues, paraît converti aux idées de M. Morel. (Voy. *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, année 1876, 1er trimestre, séance du 2 février, p. 61.) Je laisse nonobstant subsister les observations qui précèdent, attendu qu'elles restent applicables à toutes les constatations de découvertes.

Digitized by Google

la fabrication de la coupe étrusque trouvée à Somme-Bionne, ainsi, ajoute-t-il, que celle de Rodenbach.

M. Mayaud, membre de la Société des sciences, lettres et arts de la Creuse, à Guéret, lit une *Note sur l'oppidum gaulois de Château-Vieux*. Il s'agit dans ce travail d'un retranchement ou d'un fort dont l'enceinte représente un espace superficiel d'environ 3 hectares 20 ares. Ce fort s'élevait dans des bois escarpés dits *Château-Vieil* et *Château-Vieux* depuis un temps immémorial, ainsi qu'en témoignent des chartes du xve siècle citées par M. Mayaud. On remarque à Château-Vieux des vestiges de murs entièrement vitrifiés, ainsi qu'à Thoron et au Puy-de-Gaudy, localités situées également dans la Creuse [1].

Sans oser déterminer avec précision la date de la destruction de l'*oppidum* de Château-Vieux, M. Mayaud a été amené à la croire contemporaine de la conquête des Gaules par l'absence des débris de tuiles et d'autres ouvrages pouvant indiquer une station romaine. En terminant cette description qui abonde en observations judicieuses, M. Mayaud exprime le vœu que la Société de la Creuse entreprenne des fouilles à Château-Vieux; si ce vœu se réalisait, il serait à souhaiter que M. Mayaud pût diriger les travaux et fût chargé d'en rendre compte. Le mémoire que nous venons de signaler démontre qu'on ne pourrait mieux s'adresser qu'à cet archéologue.

M. Ragon, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, professeur de droit romain à Poitiers, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Restitution d'un milliaire qu'on devra appeler le milliaire de Saint-Florent-sur-Cher*. On n'a pas oublié la dissertation lue l'année dernière, à la Sorbonne, en présence du Ministre de l'instruction publique par M. Ragon, et dont le sujet était une rectification de géographie historique [2]. Cette année, M. Ragon a encore traité une question de cet ordre. Les géographes archéologues et les épigraphistes connaissent tous le milliaire d'Allichamps, qui a été trouvé vers 1750 dans le village de ce nom, situé à 31 kilomètres de Bourges.

[1] On parlera plus loin d'une notice de M. J. Thuot sur l'un des trois forts vitrifiés que possède la Creuse, le Puy-de-Gaudy.

[2] On en a rendu compte dans la *Rev. des Soc. sav.* 6e sér. t. Ier, p. 755.

Digitized by Google

Voici tout ce qu'on y lit, d'après le fac-simile donné par M. Buhot de Kersers, celui-là même dont on a parlé plus haut[1] :

FELICIAVGTRIBPCOSIII
PPPROCSAVARLXIIII
MEDIXII·NERLXXV.

On a interprété cette inscription de diverses manières[2]; M. Ragon y voit que le milliaire était à XIV lieues d'Avaricum, Bourges, à XII de Medolanum, Meaulne selon lui et non pas Château-Meillant ou Cullan, et à XXV lieues de Neriomagus, Néris.

Sur ces données, M. Ragon a essayé de restituer un autre milliaire des environs de Bourges, trouvé à Nouy, comme le précédent au XVIIIe siècle, et dont on peut voir aussi le fac-simile dans le travail déjà cité de M. de Kersers[3]. M. Ragon ne s'occupe que de la dernière ligne où on lit :

XVIIII F LIIII.

Par la combinaison des chiffres de la carte de Peutinger et de l'Itinéraire avec ceux du milliaire, l'auteur de la lecture établit que ce milliaire devait être à Saint-Florent-sur-Cher sur la voie romaine de Bourges à Poitiers, et que la dernière ligne où la lettre F désigne un lieu dit FINES devrait être restituée ainsi :

[AVARI VIIAL] XVIIII F LIIII.

ce qu'il traduirait en ces termes :

« La colonne est à VII lieues d'Avaricum (Bourges, point initial de la voie), à XVIIII d'Alerta (Ardentes, l'une des stations intermédiaires) et à LIIII de Fines (Ingrande-sur-l'Anglin), où finit le territoire biturige. »

Je n'ai pas besoin de répéter que je ne me prononce pas sur ces

[1] *Épigraphie romaine dans le département du Cher.* (V. *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*, année 1873, p. 123.) M. de Kersers a figuré un L, *leuga*, après AVAR et non un I, un I après MED et une L après NER.

[2] *Les voies romaines en Gaule*, résumé du travail de la Commission de la topographie des Gaules; voyez *Revue archéologique*, nouv. sér. année 1863, t. VIII, p. 77.

[3] Page 128.

Digitized by Google

difficiles questions d'identification géographique qui ont plus que d'autres le privilége de partager indéfiniment les savants. Toutefois, en ce qui concerne l'identification du milliaire de Nouy, je dois dire qu'avant M. Ragon, M. Buhot de Kersers, dans l'ouvrage que l'on vient de citer, avait reconnu un lieu dit FINES dans l'abréviation de la dernière ligne, et qu'il penchait à croire que ce milliaire, que l'on n'a pas trouvé en place, était situé originairement à VII lieues gauloises d'Avaricum, soit vers Saint-Florent. Voici donc déjà deux savants d'accord pour une identification; s'ils réussissent à obtenir l'assentiment de ceux qui travaillent avec tant de persévérance à constituer la carte de la Gaule, il sera permis de croire qu'au moins cette fois on sera assuré d'être dans le vrai. Le mémoire de M. Ragon, bref et composé avec méthode comme celui de l'année dernière, a été très-bien accueilli à la Sorbonne.

M. J.-F. Cerquand, inspecteur d'académie à Pau, président de la Société des sciences et lettres de Pau, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Le mythe de l'Aurore dans les récits populaires du pays basque.* En 1875 et 1876, M. Cerquand a publié dans les *Annales de la Société des sciences et lettres de Pau* cinquante récits populaires inédits de la région basque, recueillis à son instigation par les instituteurs du pays de Soule et de la basse Navarre, sous la dictée des conteurs. En commençant ce travail, M. Cerquand avait eu l'espoir de trouver chez les Basques des traditions originales et une mythologie propre comme l'est leur langue, et cette préoccupation l'a exposé d'abord, c'est lui-même qui le dit, « à quelques vues aventurées. » Depuis, à mesure que les documents se sont accumulés entre ses mains, « les analogies entre ces récits et les contes de France, des deux Bretagnes, d'Allemagne et des pays slaves se sont dessinées avec une parfaite netteté. »

A la Sorbonne, M. Cerquand s'est efforcé de montrer à ses auditeurs que les récits basques ont de grandes analogies avec la mythologie de l'Inde et celle de la Grèce, en prenant pour exemple un conte où figure un *Lamigna.* De même que les Bretons ont leurs *Korrigans*, les Anglais et les Français leurs *Fairies* ou *Fées*, les peuples scandinaves et germaniques leurs *Elfes* et leurs *Trolls*, les Basques, dit M. Cerquand, ont leurs *Lamignas.* C'est un conte dans lequel un *Lamigna* enlève une jeune fille, que M. Cerquand a choisi pour type et qu'il rapproche de mythes relatifs à l'Aurore qu'il re-

Digitized by Google

trouve dans les mythologies de l'Inde et de la Grèce. M. Cerquand a analysé trois variantes de ce conte populaire.

Ce mémoire, qui a été écouté avec beaucoup d'intérêt, aurait peut-être été mieux à sa place dans la section d'histoire et de philologie, d'autant plus que l'auteur y a joint le texte Euskara de la version du pays d'Aussuracq. Chacun pourra d'ailleurs juger de l'importance du travail de M. Cerquand, car ce savant compte le publier dans les *Annales de la Société des sciences et lettres de Pau.*

M. le Président place sous les yeux des membres de l'assemblée un volume adressé par M. Adeline, membre de la Société rouennaise des bibliophiles, architecte à Rouen. Selon le désir de M. Jules Adeline, ce volume, dont soixante exemplaires seulement ont été mis dans le commerce, et qui est accompagné du fac-simile du plan de Rouen par Jacques Gomboust, sera déposé dans la bibliothèque des Sociétés savantes, au Ministère de l'instruction publique. C'est une élégante réimpression exécutée à Rouen en 1875 de l'ouvrage de Gomboust intitulé : *Description des antiquités et singularités de la ville de Rouen*, par J. Gomboust, 1655.

Les eaux-fortes qui ornent ce beau livre qui a fait l'admiration des assistants sont de M. Jules Adeline; on a également admiré le fac-simile du vieux plan de Rouen qui ne le cède pas à celui de Paris du même Gomboust, publié en 1652 et reproduit par la Société des bibliophiles français en 1858, avec une *Notice* due à notre regretté collègue Le Roux de Lincy.

M. le Ministre de l'instruction publique entre dans la salle des séances de la section d'archéologie au moment où M. le Président venait de donner la parole à M. le baron de Wismes. Les moments dont M. Waddington peut disposer étant comptés, M. le baron de Wismes a bien voulu interrompre la lecture à peine commencée de son travail pour permettre à M. Cournault de rendre compte verbalement de la mission archéologique qu'il vient de remplir et de placer ses dessins sous les yeux du Ministre et des membres de l'assemblée.

Parfaitement exécutés, les dessins de M. Cournault représentent une multitude d'objets trouvés en Suisse et en Allemagne dans les stations lacustres et ailleurs, et conservés dans les musées publics ou privés de Bâle, Berne, Zurich, Sigmaringen, Munich, chez le docteur Gross à Neuveville, etc. etc. On sait que d'autres dessins, exécutés dans les

Digitized by Google

précédentes missions de M. Cournault, sont déjà déposés au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale où chacun peut les consulter; ceux de la dernière mission, ainsi que ceux qu'il doit faire en Hongrie et en diverses régions ont la même destination.

Après le départ de M. le Ministre, qui n'a pas quitté le fauteuil sans adresser ses félicitations à M. Cournault, M. le baron de Wismes, membre du comité central de la Société archéologique de Nantes, reprend et termine la lecture de son mémoire qui est consacré à la description avec commentaires d'un *Tumulus de l'âge des dolmens, découvert récemment près Pornic* (*Loire-Inférieure*).

Je n'ai pas le mémoire de M. de Wismes sous les yeux; je me contenterai donc de rappeler que ce qui donne un intérêt particulier à cette communication fort savante, mais un peu longue pour la Sorbonne, c'est la découverte de six caveaux accompagnés chacun de leur allée dans un même tumulus composé en entier de petites pierres de schiste. Dans un des caveaux on a trouvé trois squelettes, probablement homme, femme et enfant; on y a recueilli aussi des poteries dont certaines fort remarquables. Toutes les antiquités recueillies dans cette fouille sont déposées dans le musée archéologique de Nantes.

M. Gustave de Rencogne, président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême, donne lecture d'une *Note sur deux mosaïques découvertes dans une villa gallo-romaine au bourg de Fouqueure, canton d'Aigre* (*Charente*). Après avoir établi la topographie de cette villa, M. de Rencogne donne la description de ces deux mosaïques qui ne sont décorées que d'ornements géométriques, de feuillages, etc., et sont formées de cubes de dix couleurs différentes. L'auteur place la fabrication de ces mosaïques au IIe siècle de notre ère, sous le règne de Trajan ou celui d'Hadrien.

Séance du vendredi 21 avril 1876.

M. Thuot, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, donne lecture d'une note intitulée : *Sur les forts vitrifiés de la Creuse et particulièrement celui du Puy-de-Gaudy. Époque et mode de formation de l'enceinte de ce dernier.* Suivant M. Thuot, le département de la Creuse possède trois forts vitrifiés : Thoron, à 3 kilomètres ouest de Pontarion et à 21 kilomètres sud de Guéret; Château-Vieux, celui-là même auquel M. Mayaud a consacré un

Digitized by Google

travail dont il a été parlé plus haut, à 4 kilomètres est d'Ajain et à 14 kilomètres est-nord-est de Guéret, et le Puy-de-Gaudy, à 3 kilomètres sud de Guéret.

Après une courte description des vestiges des forts de Thoron et de Château-Vieux qui, comme le Puy-de-Gaudy, occupent le sommet de montagnes coniques, M. Thuot s'est attaché à présenter un travail définitif sur le fort vitrifié du Puy-de-Gaudy qu'il étudie depuis environ dix ans, dont il a souvent entretenu le Comité des travaux historiques et que connaissent bien les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*. En effet, dès l'année 1868, ce recueil a publié trois mémoires sur ce sujet, dus à ce savant qui ne se lasse pas d'adresser des Notes supplémentaires sur un thème que l'on serait en droit de croire épuisé depuis longtemps[1].

L'enceinte du Puy-de-Gaudy a 1,582 mètres d'étendue. Là, suivant M. Thuot, était une ville que les auteurs et la tradition nomment Ribaudelle, terme qui n'a pas d'analogue dans le patois du pays, et serait d'origine tudesque, et dû au séjour que firent en ce lieu les Wisigoths, de 472 à 507. C'est à ce peuple que M. Thuot attribue la vitrification du rempart. Quant au mode de formation de cette vitrification, attendu que le feu ordinaire est impuissant à fondre le granit, ainsi qu'on peut le constater dans les incendies, M. Thuot pense que ce phénomène doit être attribué au feu grégeois, lequel, toujours suivant notre auteur, contenait du salpêtre ainsi que du nitrate de soude fondants de la silice, base des roches granitiques.

M. Armand Parrot, membre de la Société des antiquaires de Normandie, correspondant du Ministère de l'instruction publique à Angers, donne lecture d'un mémoire intitulé : *L'église de Béhuard et ses fondateurs*. Cette église, qui s'élève dans l'île de Béhuard, l'une des plus pittoresques de la Loire, aurait été donnée à titre de fief à un chevalier nommé *Buhuardus* par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, date du xve siècle et a été bâtie par Hardouin de la Haye-Joullain et sa première femme, Jeanne de Vendôme. M. Parrot a curieusement décrit cette église où il a reconnu les armoiries des fondateurs peintes sur une verrière divisée en neuf panneaux. Il

[1] Voyez *Rev. des Soc. sav.* dans la 4e série, t. VII, p. 15, et t. VIII, p. 12 et 113, et de la p. 400 à 422, trois notes ou mémoires. Dans la 5e série, t. Ier, p. 490; t. II, p. 146 et 246; t. III, p. 17, 277 et 679; t. IV, p. 314, 371 et 532; t. VI, p. 22, 161 et 305; t. VII, p. 29; 6e série, t. Ier, p. 133.

Digitized by Google

faut savoir gré à M. Parrot d'avoir décrit cet édifice encore peu connu, bien qu'il nous apprenne que les moines de Saint-Nicolas, Laurent Lepeltier et Barthélemy Roger, le curé de Sainte-Croix d'Angers Joseph Grandet, et de nos jours, notre collègue M. Jules Quicherat, ont déjà recueilli quelques-uns des souvenirs qui s'y rattachent.

M. Jules Chevrier, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, correspondant du Ministère de l'instruction publique, a donné lecture d'une dissertation sur une statue antique qu'il a rapportée de Naples, où elle était conservée dans le joli palais de Chiatamone situé au bord de la mer. Cette statue de marbre de Paros, qui représente Vénus Anadyomène d'après un type que M. Chevrier croit nouveau, porterait suivant ce savant la signature de son auteur gravée sur un socle où il lit I.CALV. Ce sculpteur serait un Romain de la famille Calvisia qui aurait visité la Grèce pour y étudier son art et se serait inspiré surtout des œuvres de l'école de Praxitèle. M. Chevrier place la date de sa statue entre 350 ou 280 avant J. C.

Diverses objections se sont produites à la suite de cette lecture. M. Léon Renier a déclaré que, surtout à l'époque fixée par M. Chevrier pour l'exécution de cette statue, les membres des grandes familles romaines ne se livraient pas à la culture des arts et que par conséquent on ne peut trouver leurs noms sur des œuvres d'art. Celui qui écrit ces lignes croit devoir ajouter que les lettres écrites assez maladroitement sur le socle de la Vénus de M. Chevrier ne paraissent pas représenter la signature d'un artiste. C'est plutôt un *graffito* d'époque indéterminée; ne sait-on pas d'ailleurs à quel point sont rares les signatures incontestables d'artistes sur les monuments de la sculpture antique conservés dans nos musées, et ne sait-on pas aussi que lorsqu'on a le bonheur d'en rencontrer, elles ne se présentent pas avec la négligence qui caractérise l'inscription I.CALV. Quoi qu'il en soit de la valeur de ces observations arrachées au Président et au Secrétaire de la section par le respect que nous devons tous aux droits de la critique, les représentations de la statue de M. Chevrier placées sous les yeux des membres de l'assemblée en ont démontré l'importance au point de vue de l'art, et on a été unanime à louer le discernement de son heureux possesseur. M. Chevrier ne s'est pas borné à établir la date de la statue qu'il vient de

Digitized by Google

placer dans sa collection; il s'est livré à un examen des types analogues, et à propos des restaurations qu'il a dû lui faire faire, il a étudié les principes à suivre dans ces délicates opérations. Cette communication est une de celles qui ont le plus vivement interessé l'assemblée.

Après cette lecture, M. Auguste Nicaise, président de la Société d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Marne, place sous les yeux des délégués des Sociétés savantes, l'*Album des cimetières de la Marne*, dont un archéologue mentionné plus haut, M. Morel, vient de commencer la publication [1].

M. de Vertus, membre de la Société archéologique de Château-Thierry, donne lecture d'un mémoire intitulé : *Les médailles anépigraphes de la Gaule belgique.* «Il ne s'agit pas, dans ce mémoire, d'attribuer telle ou telle médaille à telle ou telle peuplade de la Gaule, à tel ou tel chef plus ou moins connu. La question est beaucoup plus sérieuse,» c'est M. de Vertus qui parle, «il s'agit de montrer que les médailles gauloises antérieures à César ne sont point des imitations de l'art grec, mais des produits de l'art national, et surtout une expression symbolique et religieuse se rapportant aux phases de la lune par lesquelles se dirigeaient les peuples primitifs.» Si M. de Vertus entend par là que les monnaies gauloises ne sont pas exclusivement des imitations des monnaies grecques et romaines, il a raison et ne nous apprend rien de nouveau; mais s'il prétend nier que les Gaulois aient copié les peuples qui les précédèrent dans la civilisation, je ne puis me dispenser de dire qu'il me paraît être dans l'erreur. Quant à ses idées sur la valeur astronomique et religieuse des symboles gravés sur ces monnaies, et à la descendance à la fois asiatique et égyptienne que M. de Vertus leur donne, je crois que là encore cet

[1] Il y a déjà deux livraisons de cet ouvrage dont le texte est in-8° et dont les planches sont grand in-4° oblong. Le titre est : *Album des cimetières de la Marne à toutes les époques.* Les premiers fascicules du texte publiés avant que le plan de cet ouvrage eût été entièrement déterminé portent l'une ce titre sans indication de livraison, *Découverte de sépultures gauloises au tombeau de Maison. Rapport de M. Morel*, etc. Châlons-sur-Marne, 1875, 20 pages in-8°; la deuxième livraison porte celui-ci : *La Champagne souterraine, matériaux et documents ou résultat de vingt années de fouilles archéologiques dans la Marne, par M. Morel*, etc. *Deuxième livraison*, 1876, p. 21 à 68.

Digitized by Google

archéologue est trop absolu. Il faut se garder des solutions définitives lorsque l'on touche à des questions aussi ardues. En ce qui concerne la numismatique gauloise, on n'a pas encore dépassé la période de l'observation analytique; avant d'arriver à la synthèse, il nous faut encore beaucoup travailler et peut-être même sommes-nous destinés à ne posséder jamais que des notions fort incomplètes sur la religion et les doctrines philosophiques de nos ancêtres les Gaulois. N'oublions pas qu'ils n'ont rien écrit et que, par conséquent, les symboles gravés sur leurs monnaies se prêtent aux interprétations les plus divergentes.

M. l'abbé Joyeux, curé de Vicq (Haute-Vienne), a fait une communication verbale sur la découverte de deux camps romains sur les monts Cey et Gargan (Haute-Vienne). Sur le mont Gargan, le camp occupe un espace d'environ 5 hectares; celui du mont Cey a environ 800 mètres de longueur sur 350 de largeur. M. l'abbé Joyeux, qui a dirigé les fouilles faites à la suite de cette découverte, a trouvé au mont Gargan deux vastes habitations renfermant des vases de verre, d'autres de poterie fine et grossière, une lampe dont le bas-relief représente la louve allaitant Romulus et Remus, un anneau d'argent dont le chaton est une pierre gravée représentant un génie ailé, des fragments de peintures murales de bonne conservation, des débris d'armes, des briques ornées de figurines et striées, enfin 9 monnaies (4 d'argent et 5 de cuivre) dont la plus récente est de Constantin. Au mont Cey, où quinze appartements sont maintenant à ciel ouvert, on a trouvé une très-belle cassolette émaillée, de bon travail et d'excellente conservation, une grappe de raisin en bronze, que M. l'abbé Joyeux a placée sous les yeux des assistants, une épée à poignée de bronze ciselé, un vase en fer remarquable par sa forme et sa conservation, des clefs de bronze, beaucoup de vases de toutes formes et de tous genres, représentant des divinités, des guerriers, des femmes, des chasses, des animaux, des fleurs, etc. etc., 10 ou 12 moulins de pierre et de granit, du plomb fondu, des ferrements, des briques de toutes dimensions et 65 monnaies de bronze.

M. l'abbé Joyeux, dont la communication a été fort bien accueillie par l'assemblée, a terminé en annonçant qu'il compte reprendre cette année ces fouilles qui ont déjà donné de si beaux résultats; il espère aussi que l'approbation donnée à ses efforts par MM. les

Digitized by Google

délégués pourra contribuer à faire accorder par l'État une allocation qui permettrait d'entreprendre les travaux avec plus de vigueur. En nous associant aux vœux de M. l'abbé Joyeux et de l'assemblée, nous ferons une observation. Est-il bien certain qu'il s'agisse de deux camps romains? On est prodigue de cette appellation; j'aimerais mieux station ou établissement de l'époque romaine. Ces termes sont moins compromettants; il ne faut donner aux établissements fouillés de qualificatifs déterminés que lorsque les fouilles en ont fait connaître avec quasi-certitude la destination ancienne.

M. Félix Voulot, délégué de la Société d'émulation de Montbéliard, a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Age de la pierre polie. Aperçu archéologique sur le Vallum funéraire du mont Vaudois près d'Héricourt et la caverne sépulcrale de Cravanche, banlieue de Belfort.* M. Voulot, qui l'an dernier avait présenté des aperçus rapides sur ses découvertes au mont Vaudois, est venu les compléter par une description détaillée des sépultures de ce Vallum funéraire qu'il a consciencieusement exploré.

M. Voulot a observé au mont Vaudois la coïncidence singulière, selon lui, à une époque qu'il place dans la première moitié de l'âge de la pierre polie, d'incinérations et d'ébauches de sarcophages. En même temps, M. Voulot a décrit la caverne sépulcrale de Cravanche, et a présenté le résumé de ses remarques sur ces cavernes.

Selon cet investigateur, les cavernes auraient été habitées de préférence à l'époque de la pierre ébauchée, tandis qu'à l'époque de la pierre polie, elles auraient servi seulement de nécropoles. M. Voulot invoque le secours de la philologie pour refaire l'histoire des âges qui n'en ont pas et retrouver dans les langues aryennes la signification de noms affectés aujourd'hui à des lieux où il reconnaît des stations préhistoriques. Étranger à l'étude du sanscrit et des autres langues de l'Inde, je n'ai pas la prétention de contester la valeur des découvertes de M. Voulot dans cet ordre d'idées, mais je crois de mon devoir de rappeler que la philologie est une arme qui éclate souvent entre les mains de ceux qui la manient imprudemment. Cette observation ne s'adresse ni à M. Voulot, ni à ceux qui, comme ce savant, auraient sérieusement étudié les langues aryennes, mais à ceux qui pourraient être tentés de mettre au service de l'archéologie préhistorique les vagues notions de phi-

Digitized by Google

logie que l'on peut acquérir en parcourant rapidement des articles d'encyclopédies. Ne l'oublions pas, la philologie est une science que l'on ne maîtrise qu'au prix de longs efforts.

En terminant, je ne puis négliger de rappeler que M. Félix Voulot est l'auteur d'un ouvrage intitulé *Les Vosges avant l'histoire*, dont il a mis un exemplaire sous les yeux de ses collègues, MM. les délégués des Sociétés savantes. Cet ouvrage témoigne d'un zèle et d'un dévouement à la science que l'on ne saurait trop louer; il forme un volume grand in-4°, imprimé avec luxe, enrichi de planches nombreuses et très-bien exécutées, qui a fait l'admiration de tous les assistants.

M. Ch. Braquehaye, secrétaire adjoint de la Société archéologique de Bordeaux, a donné lecture d'un mémoire intitulé: *Statue de la Renommée provenant du mausolée du duc d'Épernon à Cadillac (Gironde), conservée au musée du Louvre, musée de la sculpture et de la Renaissance, n° 164.*

Cette statue qui est en bronze et a 1^{m},340 de hauteur, est indiquée dans la Notice des sculptures du Louvre comme provenant du château Trompette à Bordeaux et y est attribuée à Guillaume Berthelot, sculpteur français dont le nom était presque inconnu et dont on peut dire que la biographie n'existait pas avant l'article que lui a consacré Jal dans son *Dictionnaire critique*, en 1867 [1]. On savait cependant que Berthelot était l'auteur d'une statue de bronze de la Renommée qui décorait le château de Richelieu, et dont celle du Louvre pouvait être considérée comme une réplique, non sans beaucoup de vraisemblance. Armé de documents inédits, M. Braquehaye déclare que la Renommée du Louvre ne provient pas du château Trompette; suivant ce savant, cette statue décorait le tombeau du duc d'Épernon à Cadillac, et, disons-le tout de suite, nous sommes disposé à croire qu'il est dans le vrai, bien qu'il y ait encore de petites difficultés de détail à cette identification, difficultés que de nouvelles recherches feront probablement disparaître.

Avant de donner et de motiver mon sentiment sur une question aussi intéressante pour l'histoire de l'art français, encore si imparfaite, surtout au point de vue biographique, j'ai consulté M. Barbet

[1] Guillaume Berthelot n'est nommé ni dans l'*Abecedario* de Mariette, ni dans les *Archives de l'Art français*, ni même dans les *Nouvelles archives de l'Art français* dont il a paru quatre volumes depuis l'année 1879.

Digitized by Google

de Jouy, dont on connaît la compétence en pareille matière, et non sans profit. J'avais été bien inspiré; mon savant collègue m'a d'abord appris que si la Renommeé du Louvre avait été donnée, il y a près de vingt ans, comme provenant du château Trompette, il fallait accuser de cette erreur certain article 361 des *États des entrées au Louvre en octobre 1834*, ainsi conçu : «Renommée, statue en bronze venant du château Trompette à Bordeaux[1];» puis, il m'a fait encore observer que, plus de vingt-cinq ans avant la communication de M. Braquehaye, l'inexactitude provenant du registre des Entrées avait été corrigée implicitement par l'article concernant notre Renommée dans le *Musée de sculpture antique et moderne* et du comte de Clarac, où on lit : «Notre statue décorait le tombeau du duc d'Épernon à Cadillac en Guyenne. Elle en fut enlevée en 1793 et placée dans le jardin de l'hôtel de ville de Bordeaux.» Malheureusement cette assertion qui contredisait un registre officiel avait été émise sans discussion et sans preuves, dans un article commençant par cette erreur manifeste : «On attribue cette statue à Jean de Bologne. Ce bronze, dont l'exécution est fort belle, paraît entrer dans sa manière[2].» C'est là ce qui explique l'oubli dans lequel on a laissé l'assertion de Clarac, dont les documents apportés à la Sorbonne par M. Braquehaye démontrent l'exactitude qu'ils rendent du moins aujourd'hui très-probable aux yeux de M. Barbet de Jouy, comme aux miens. Il y a donc, avant tout, lieu de remercier M. le secrétaire adjoint de la Société archéologique de Bordeaux de sa communication, bien que le fait constaté par le document dont on lui doit la connaissance ait été consigné antérieurement dans un ouvrage où il était naturel de l'aller chercher, sauf à en contrôler la valeur.

[1] Le château Trompette ayant été démoli en 1816, en vertu d'une ordonnance royale du 5 septembre 1816, il aurait fallu au moins sur l'état indiquer où la statue avait été placée depuis cette époque jusqu'en 1834. Sur la démolition du château Trompette, voyez l'*Histoire complète de Bordeaux*, par l'abbé P.-J. O'Reilly, 2e édit. publiée en 1863, t. XI, 2e partie, p. 506.

[2] Le tome V du *Musée de sculpture*, rédigé après la mort de Clarac sur ses notes par M. Alfred Maury, a été publié en 1850 par Victor Texier, graveur, dont on connaît le dévouement à la mémoire de son célèbre ami. (V. p. 322, n° 2626 B.) La Renommée est gravée pl. CCCLXII A; l'artiste l'a représentée sonnant de la trompette; en réalité, la trompette n'existe plus; mais on voit que la Renommée l'embouchait réellement, car des vestiges de l'instrument paraissent distinctement à ses lèvres. La main gauche tenait une deuxième trompette, dont elle a aussi gardé des vestiges.

Digitized by Google

M. Braquehaye, d'après divers écrivains bordelais [1], décrit soigneusement le tombeau de Cadillac, où l'on voyait les statues du premier duc d'Épernon et de sa femme, Marguerite de Foix-Candale, en marbre blanc, couchés sur un sarcophage, surmonté d'un baldaquin en fer doré supportant une boule de bronze d'où s'élançait « les ailes déployées et sonnant de la trompette la Renommée qui est aujourd'hui au Louvre. » Après l'avoir décrit, M. Braquehaye fait l'historique du tombeau de Cadillac dont la destruction eut lieu en 1792, et non en 1793, comme on vient de le lire dans Clarac, et cite un article de l'inventaire des matériaux recueillis, dressé par ordre de la municipalité de cette ville. C'est là le document important dont on doit la connaissance à M. Braquehaye et qu'il est bon de mettre en regard de l'article du registre des Entrées du Louvre : « 9° Plus une Renommée avec sa trompe, le tout en cuivre, à l'exception d'une partie des ailes qui est en bois, ladite Renommée pesant environ 300 livres. » M. Braquehaye qui a pu comparer la Renommée du Louvre avec un dessin de celle de Cadillac [2], n'hésite pas à reconnaître dans le n° 164 de la Notice du Musée la figure qui décorait le tombeau de Jean-Louis de Nogaret, duc d'Épernon. Tout en partageant cette manière de voir, je ferai une observation à propos d'un détail sur lequel s'appuie M. Braquehaye. Selon l'inventaire de Cadillac, la statue était « toute en cuivre, à l'exception d'une partie des ailes qui est en bois. » Or, après avoir constaté que les dimensions de la statue du Louvre et son poids [3] sont semblables à celles de Cadillac, M. Braquehaye ajoute : « mais la remarque la plus importante, c'est qu'une partie des ailes de la Renommée du Louvre sont rapportées exactement comme le constate l'inventaire des matériaux provenant de Cadillac, etc. » *Rapportées* oui, mais non pas *en bois*, car, du moins aujourd'hui, les extrémités des ailes sont en bronze, ainsi que la statue entière. Étaient-elles en bois lorsque M. Braquehaye vit la statue au Louvre, à une date qu'il n'indique pas, ou bien,

[1] Lacour, Bernadau, Jouannet, Ducourneau, Lamothe, Léo Drouyn, etc. Si M. Braquehaye publie la communication qu'il a bien voulu lire à la Sorbonne, comme c'est désirable, il ferait une chose utile en citant les titres exacts de tous ces ouvrages et en indiquant avec précision les passages relatifs à la statue.

[2] Ce dessin exécuté en 1808 par M. Courbet, architecte du département de la Gironde, est conservé dans la collection de M. Jules Delpit.

[3] En ce qui concerne le poids, l'assertion de M. Braquehaye doit être simplement approximative; on n'a probablement pas démonté la statue afin de permettre de la peser.

Digitized by Google

apercevant les traces du raccord d'une partie des ailes, a-t-il cru que cette partie des ailes n'avait du bronze que l'apparence et était en bois peint? c'est possible; les visiteurs ne peuvent toucher ces ailes qui sont loin de la vue, ainsi que j'ai pu le faire en vertu d'une autorisation spéciale. Qui sait? peut-être s'est-il glissé une erreur soit dans le document lui-même, soit dans la lecture qu'on en a faite. Je signale ce détail à M. Braquehaye et je continue l'histoire de notre statue d'après son intéressant travail. Sous le règne de Louis-Philippe, le 24 janvier 1835, le palais jadis impérial de Bordeaux, alors royal, devint l'hôtel de la mairie par suite d'un échange entre cette ville et l'État, et c'est à ce moment, selon M. Braquehaye, que les administrateurs du domaine firent transporter à Paris la statue de la Renommée. A une année près, sur ce point M. Braquehaye est d'accord avec le registre des Entrées cité plus haut, lequel place cette translation au mois d'octobre 1834.

« Quant au nom du statuaire qui l'exécuta, c'est Jean de Bologne, disent les uns; Guillaume Berthelot, imprime le catalogue du Louvre; *chacun sait que Girardon était le sculpteur du duc*, écrivent les auteurs bordelais. » Je cite textuellement M. Braquehaye, qui plus loin exclut d'abord Jean de Bologne, qui, étant mort en 1608, ne put faire la statue qui couronnait le tombeau du duc d'Épernon, mort en 1642. Il y a une autre raison à opposer à celle-ci qui, quoique considérable, n'est pas suffisante, puisqu'on aurait pu utiliser dans un tombeau du milieu du XVIIe siècle une figure de la Renommée exécutée antérieurement : c'est que cette figure est évidemment d'une époque plus rapprochée de nous que celle de Jean de Bologne et n'est pas du tout dans sa manière, comme il est facile d'en juger, la Renommée de Cadillac faisant aujourd'hui pendant précisement à une œuvre de ce maître, à son célèbre Mercure[1]. M. Braquehaye ne croit pas non plus que la Renommée en question soit de Girardon, qui, né en 1628, « ne peut avoir composé et exécuté quoi que ce soit » sous

[1] Cette réplique ancienne, remarquable par sa patine verte aussi belle pour le moins que l'exemplaire du musée du Bargello à Florence, se voyait jadis dans le petit parc du château de Compiègne; on l'a ramenée récemment à Paris et elle porte le n° 60 *bis* au musée du Louvre. On s'étonnera peut-être de voir Clarac adopter sans discussion l'attribution de la Renommée de Cadillac à Jean de Bologne qu'il paraît avoir trouvé établie. Comme beaucoup d'archéologues de son temps, Clarac était plus instruit que connaisseur en matière d'art, surtout en ce qui concerne les temps modernes; mais il a rendu tant de services qu'il ne faut pas lui reprocher sévèrement les erreurs qu'on pourrait relever dans ses ouvrages.

Digitized by Google

le premier duc d'Épernon, mort en 1642, mais il laisse entrevoir qu'il serait possible qu'il eût travaillé pour Bernard de Nogaret, deuxième duc d'Épernon; les auteurs de Bordeaux s'accordant à en faire « le sculpteur du duc d'Épernon. » Quant à Guillaume Berthelot, pas un auteur de Bordeaux ne cite son nom, nous apprend M. Braquehaye qui, d'ailleurs, conclut prudemment en déclarant qu'il faut attendre qu'un heureux hasard, venant en aide à des recherches consciencieuses, vienne fournir des documents authentiques sur la construction de ce monument. Tout en approuvant la réserve de M. Braquehaye, qui mérite de rencontrer les documents dont il semble pressentir la découverte, on peut cependant discuter l'attribution à Guillaume Berthelot, qui a pour elle les dates et que Jal inclinait à adopter; mais il faut renoncer à l'argument qui y a fait penser à l'origine et que l'on trouve dans la Notice du Louvre, c'est-à-dire la ressemblance supposée entre la Renommée du Louvre et la Renommée, décrite en 1676, comme étant de Berthelot, par Vignier, l'auteur du *Château de Richelieu*. La Renommée de Berthelot surmontait au château de Richelieu le dôme de la porte monumentale du pont-levis dont la façade était décorée d'une statue pédestre de Louis XIII vêtu à la romaine, due au même artiste[1]; or la Renommée du Louvre, qui est entièrement nue, ne peut pas être une réplique de celle-là qui était vêtue d'une robe flottante. C'est

[1] Voyez p. 10 de l'ouvrage intitulé : *Le château de Richelieu, ou l'Histoire des dieux et des héros de l'antiquité avec des réflexions morales, par M. Vignier*. (Un vol. in-8°. Saumur, 1676.) Dans ce singulier ouvrage, où les vers alternent avec la prose, l'auteur nous apprend que la statue de la Renommée et celle de Louis XIII étaient de Berthelot. La Renommée est décrite dans les cinq vers que voici :

La Renommée au vol soudain,
Au-dessus de ce petit dôme,
Une trompette en chaque main,
Publie avec plaisir de royaume en royaume
La grandeur du ministre et de son souverain.

Deux autres écrivains, plus poëtes que le bon M. Vignier, ont décrit également en vers la Renommée de Richelieu. C'est d'abord Desmarets de Saint-Sorlin, dans ses *Promenades à Richelieu*, ou *les Vertus chrétiennes, IVe promenade* (1653), puis La Fontaine. Je ne résiste pas au plaisir de citer les vers de l'inimitable fabuliste. On en doit la connaissance à M. de Monmerqué, qui les publia en 1820 dans les *Mémoires de M. de Coulanges, suivis de lettres inédites de Mme de Sévigné..., de Jean de La Fontaine*, etc. (1 vol. in-12). On les trouvera p. 572, dans une lettre à sa femme, où les vers s'entremêlent à la prose : « Vous vous souviendrez surtout qu'elle est couverte d'un dôme (la porte qui suivait le pont-levis), et qu'il y a une Renom-

Digitized by Google

ce dont on peut s'assurer facilement, puisque si l'on ne sait pas ce qu'est devenu le bronze de Berthelot, on en peut du moins voir la figure dans l'ouvrage de l'architecte graveur Jean Marot sur le château de Richelieu[1]. En outre, les attitudes de ces deux Renommées ne sont pas semblables. Dans les gravures de Marot, on voit nettement que la Renommée de Richelieu sonne d'une de ses deux trompettes et va emboucher la seconde, tandis que si celle du Louvre avait aussi deux trompettes, elle sonnait de l'une et tenait l'autre inclinée vers la terre. Toutefois, Berthelot peut avoir fait deux Renommées, et parmi les circonstances de sa vie dont on doit la connaissance à Jal, il en est qui, sans être concluantes, tendent du moins à montrer qu'il serait possible que cet artiste eût travaillé au tombeau de Jean-Louis de Nogaret, premier duc d'Épernon.

D'après l'article de Jal, auquel nous faisions allusion tout à l'heure, les dates ne s'opposeraient pas à ce que Berthelot eût travaillé au

mée au sommet; c'est une déesse qui ne se plaît pas d'être enfermée, et qui s'ayme mieux en cet endroit que si on luy avoit donné le plus bel appartement du logis.

«Mesme elle est en une posture
Toute preste à prendre l'essor;
Un pied dans l'air, à chaque main un cor,
Légère et déployant les aisles,
Comme allant porter les nouvelles
Des actions de Richelieu,
Cardinal, duc et demi-dieu:
Telle enfin qu'elle devoit estre
Pour bien servir un si bon maistre;
Car tant moins elle a de loisir
Tant plus on lui fait de plaisir.»

Un autre écrivain du XVIIe siècle, Colardeau, cité par M. Marty-Laveaux dans son édition de La Fontaine, a aussi décrit le château de Richelieu, mais dans un livre devenu introuvable.

[1] La *Description des sculptures modernes du musée impérial du Louvre* (édit. de 1855, p. 80, n° 167) nous apprend que l'on a vendu à Paris en décembre 1854 une Renommée indiquée dans le catalogue de vente (sans preuves), comme provenant du château de Boissy et antérieurement de celui de Richelieu; mais l'absence d'une description détaillée de cette statue ne nous permettant pas de savoir s'il s'agit d'une figure vêtue ou habillée, répondant en un mot aux dessins de Marot, on ne peut contrôler l'assertion des vendeurs.

L'ouvrage de Marot en question, qui est sans date, a été publié vers la deuxième moitié du XVIIe siècle; il est intitulé: *Le magnifique chasteau de Richelieu ou plans et profils et élévation dudit chasteau, gravés par Jean Marot.* C'est un in-folio oblong. La figure de la Renommée du dôme y reparaît à plusieurs reprises.

Digitized by Google

tombeau d'un personnage mort en 1642, puisqu'il ne mourut qu'en 1648 et non en 1615 comme on l'a souvent imprimé [1], et puisque, dès l'année 1624, Guillaume Berthelot paraissait dans des actes authentiques avec le titre de sculpteur ordinaire de la reine mère, c'est-à-dire de Marie de Médicis. Jal nous apprend encore que Berthelot travaillait beaucoup pour cette princesse et habita pendant plusieurs années son palais du Luxembourg [2]; or, personne n'ignore que le duc d'Épernon fut l'un des partisans les plus dévoués, d'aucuns ont même dit les plus passionnés serviteurs de la veuve de Henri IV. On le voit, l'attribution à Berthelot d'une statue ayant orné le tombeau de Cadillac est admissible; mais pour la rendre acceptable aux yeux de la critique, à défaut de documents positifs, il faudrait des éléments de comparaison entre la Renommée du Louvre et des œuvres que l'on saurait formellement être de Berthelot et qui auraient de l'analogie avec cette figure nue et allégorique. Malheureusement, ces deux conditions ne sont pas faciles à remplir. Le catalogue actuel des œuvres de Berthelot est loin d'être complet. Nous avons vu que l'on sait par Vignier que notre artiste avait fait, pour le château de Richelieu, une statue de bronze de la Renommée et une de Louis XIII; mais, d'une part, on ne sait ce que sont devenus ces deux ouvrages et, de l'autre, les dessins de Marot, suffisants pour aider à l'identification de ces œuvres si on les retrouvait, ne le sont pas pour donner une idée du style et de la manière de leur auteur. Berthelot avait «fait fournir et livrer divers ouvrages de bronze pour les fontaines du grand palais [3],» comme parle un article de comptes du 14 février 1630, cité par Jal, mais on ne sait ce que sont devenus ces ouvrages. A Rome, qui a conservé les œuvres d'art dont elle a été enrichie par les papes, les cardinaux et les grands de la cour pontificale, mieux que nous ne conservons les nôtres, il existe encore des sculptures que l'on sait être de Berthelot, grâce à la brève biographie que lui a consacrée Giovanni Baglione, peintre romain son contemporain,

[1] Les grands dictionnaires de biographies des artistes de Füssli et de Nagler fixent la mort de Berthelot à 1615; c'est une erreur. Jal a vu l'acte de son convoi et enterrement qui eurent lieu en juillet 1648; Berthelot demeurait alors rue Férou, non loin du Luxembourg.

[2] G. Berthelot quitta le palais de ou du Luxembourg vers 1642. (Voy. Jal, *Dict. crit. d'hist. et de biog.* v° Berthelot, p. 211, col. 2.)

[3] Le Luxembourg.

Digitized by Google

dans ses Vies des artistes faisant suite à celles de Vasari [1]. Baglione cite d'abord, comme étant de Berthelot, la statue de bronze représentant la Vierge avec l'enfant Jésus qui surmonte la précieuse colonne de marbre blanc, provenant de la basilique de Constantin au Campo-Vaccino, que l'on admire sur la place de Sainte-Marie-Majeure. Il n'est pas facile de juger de la manière de Berthelot par cette figure, puisque le monument dont elle forme le couronnement n'a pas moins de 40 mètres d'élévation [2]. Les deux anges et le saint Paul de bronze dont parle encore Baglione seraient plus abordables, mais ne serviraient que très-imparfaitement à nous apprendre si on peut considérer cet artiste avec quelque vraisemblance comme l'auteur d'une figure nue. J'en dirai autant de la restauration d'un Narcisse de marbre et d'un Crucifix de bois; il n'y aurait guère que le Narcisse de bronze, sans doute imité de l'antique, dont parle encore Baglione, que l'on pourrait rapprocher de la Renommée du Louvre; serait-ce assez? Je ne le crois pas.

A cette liste des œuvres exécutées, soit à Paris, soit à Rome, où Berthelot travailla de 1605 à 1619 selon les calculs très-probables de Jal, on pourrait ajouter certaines statues dont je rencontre l'indication dans la biographie de Simon Guillain, autre sculpteur français mieux connu, due à Guillet de Saint-Georges, l'historiographe de l'ancienne académie de peinture et de sculpture [3].

[1] *Vite de' pittori, scultori et architetti, le quali seguitano le vite che fece G. Vasari*, par Jean Baglione, etc. Il y a deux éditions de cet ouvrage : l'une de 1642, l'autre de 1649 ; mais cette dernière me paraît être une reproduction, sinon un tirage avec titre nouveau de la première avec quelques mots d'addition à la fin. En tous cas, l'article de Berthelot n'a subi aucun changement dans l'édition dont le titre porte 1649. Je dois avertir que Baglione nomme notre artiste Guillaume Bertolot; mais, comme l'a remarqué M. Barbet de Jouy, à cette époque, une aussi légère altération de l'orthographe d'un nom propre français est peu surprenante de la part d'un Italien; nous en faisions bien d'autres alors. Jal pense comme M. Barbet de Jouy à ce sujet; j'ajouterai que Nibby paraît avoir vu que Baglione avait mal écrit le nom de notre sculpteur; dans son *Itinerario di Roma* (édit. de 1838, p. 240), il écrit Bertholot. Le *Guide Murray* se rapprochant un peu plus de la véritable forme, écrit Bertelot. (Voy. *Handbook for travellers in central Italy*. Édit. de 1856, p. 111, col. 2.)

[2] Carlo Fea donne « 130 piedi d'altezza da terra in cimo tutto compreso » à ce monument célèbre. (Voy. p. 136 de l'édition de la *Descrizione di Roma* de Carlo Fea, procurée en 1834 par Bonelli.)

[3] *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture, etc., publiés par M. Dussieux, Soulié, Ph. de Chenevières, P. Mantz et A. de Montaiglon.* (Voy. t. Ier, p. 190 et 192.)

Digitized by Google

Guillet y parle de huit figures d'apôtres et d'évangélistes «faites par M. Berthelot» lesquelles décoraient l'église de la Sorbonne, où elles étaient placées, «à la main gauche en allant du chœur au grand portail et qu'on voit dans une situation opposée à celle de M. Guillain.» A l'époque de la Révolution, l'église de la Sorbonne fut saccagée et les statues qui la décoraient furent dispersées et en partie détruites; cependant plus tard on en retrouva dix, et parmi ces dix, par un hasard singulier, il en est six qui sont certainement de Guillaume Berthelot, car Guillet les a «spécifiées», il le dit lui-même, «autant pour la distinction des goûts et des manières que pour le discernement de leurs symboles.» Or, par un autre hasard, en ce moment même (mai 1876), on peut voir à son aise ces statues; elles sont placées sous le porche de la façade de l'église de la Sorbonne qui regarde la cour du vénérable édifice, où elles attendent une destination [1]. Je n'ai à m'occuper que des figures de Berthelot; en voici l'énumération dans l'ordre où elles sont aujourd'hui sous le porche de l'église de la Sorbonne : 1° saint Thomas avec une lance; 2° saint Jude, surnommé Thadée, avec équerre et règle; 3° saint Paul avec l'épée; 4° saint Jacques le Majeur avec gourde et bâton; 5° saint Philippe avec la croix; 6° saint Barnabé avec un volume.

Il serait injuste de juger Guillaume Berthelot d'après ces six statues. Ces figures décoratives, en modeste pierre de Tonnerre, sont un peu lâchées et ne suffisent pas à donner l'idée de ce que serait une statue de bronze soignée comme l'aurait été certainement celle d'un monument comme celui de Cadillac, et comme l'est la Renommée du Louvre, quel qu'en soit l'auteur. Pour que l'on puisse se risquer à donner à Guillaume Berthelot son véritable rang parmi les artistes français du XVIIe siècle, pour être en mesure de lui attribuer avec quelque vraisemblance la Renommée du Louvre, il faudrait avoir sous les yeux tout au moins la Renommée et la statue de Louis XIII du château de Richelieu, dont nous parlions plus haut. N'ayant pour asseoir un jugement sur la valeur de Guillaume Berthelot que les six statues de la Sorbonne et les dessins de celles du château de Richelieu donnés par J. Marot, on ne peut

[1] Au commencement du premier empire, ces statues furent envoyées à Saint-Cyr d'où dernièrement on les a fait revenir à la Sorbonne; il est à désirer qu'elles soient replacées dans l'église pour laquelle elles furent exécutées.

Digitized by Google

dire si le sculpteur de Marie de Médicis fut un artiste distingué ou seulement un très-habile praticien.

En terminant ce compte rendu, je dois le confesser, l'attrait que je ressens pour la reconstitution de l'histoire de l'art et des artistes français m'a entraîné au delà des bornes que je m'impose d'ordinaire. L'excuse du secrétaire de la section d'archéologie, c'est que les Sociétés savantes des départements se plaisent évidemment à ces études autant que lui-même, si l'on en juge par l'intérêt avec lequel leurs délégués ont écouté la remarquable communication de M. Braquehaye. On me pardonnera donc d'avoir saisi une occasion aussi favorable d'apporter mon tribut à cette entreprise de l'histoire de l'art français si vaillamment commencée il y a environ trente ans, qui est loin d'être achevée, mais qui le sera bientôt si partout on la poursuit avec autant de zèle et de critique qu'en a montré M. Braquehaye. Que le savant bordelais me permette d'ajouter qu'il nous doit de rechercher, dans les archives publiques ou privées de la Guyenne, s'il ne serait pas possible de faire quelque jour l'histoire définitive du tombeau du duc d'Épernon à Cadillac, c'est-à-dire d'un des plus importants monuments de l'art national au XVIIe siècle.

M. Guigue, délégué de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, archiviste de cette ville et correspondant du Ministère, a lu un mémoire intitulé : *Le réseau des voies antiques du grand pagus Lugdunensis déterminé par les hôpitaux du moyen âge.*

Après avoir constaté, d'après de nombreux documents d'archives, que beaucoup de petits hôpitaux situés dans des localités sans importance aujourd'hui comme jadis, existaient dès les XIIe, XIIIe et XIVe siècles dans les circonscriptions des départements du Rhône, de la Loire et de l'Ain, M. Guigue a d'abord démontré que ces petits hôpitaux qui jalonnent les routes du moyen âge ont été fondés pour recevoir des voyageurs surpris par la maladie. Ce point solidement établi, M. Guigue a encore démontré que ces routes ne sont autres que les voies antiques, et comme conséquence de ces faits, le savant archiviste conclut qu'un travail d'investigation, entrepris en France d'après les titres de ces petits hôpitaux, faciliterait singulièrement la recherche et la connaissance des voies antiques de la Gaule à l'époque de la domination romaine.

Ce mémoire bien écrit et sagement coordonné a été écouté avec inté-

Digitized by Google

rêt. Nous nous permettons de le recommander aux savants qui se sont voués aux difficiles études de la géographie historique et particulièrement à ceux qui ont entrepris de nous donner la carte des Gaules.

M. Adolphe de Dion, secrétaire de la Société archéologique de Rambouillet, lit une *Étude sur l'église de Maule-sur-Mauldre* (*Seine-et-Oise*).

Après avoir montré avec quelles précautions il faut généralement lire les textes lorsqu'on rencontre des témoignages relatifs à l'âge des monuments, M. de Dion, « prenant à partie l'un de nos plus curieux et de nos plus exacts chroniqueurs du XIIe siècle, Orderic Vital, » s'est attaché à prouver que, bien qu'il soit contemporain de la construction de l'église de Maule, on ne peut accepter sans correction ce qu'il nous en dit. D'ailleurs, ajoute M. de Dion, « pour justifier sa hardiesse », Auguste Le Prévôt, dans son édition d'Orderic Vital, exprime une opinion conforme à ses propres conclusions. Selon M. de Dion la nef de l'église de Maule-sur-Mauldre, qui offre les caractères de l'architecture romane primitive, aurait été construite au Xe siècle; quant au chœur, il serait moins ancien. En 1076, cette église fut donnée à l'abbaye normande bénédictine de Saint-Évroult; ce serait alors que l'on aurait ajouté un chœur sous lequel se trouve une crypte. Le mémoire de M. de Dion, qui atteste une érudition très-étendue et témoigne de recherches sérieuses, est accompagné de six belles planches représentant le plan et des vues de l'église de Maule. Tout en payant un juste tribut d'éloges au travail et aux dessins de M. de Dion, M. Jules Quicherat a émis des doutes sur la date fixée à l'église de Maule par M. de Dion. Suivant le savant professeur, cette église ne remonterait pas plus haut que le XIIe siècle.

M. Reboux, membre de la Société de Vitry-le-François, donne lecture d'une brève étude sur la fabrication des haches aux âges préhistoriques, et particulièrement sur celle d'une hache en *grès psamite* qu'il a placée sous les yeux de l'assemblée. Dans ce travail, M. Reboux a rappelé qu'au congrès préhistorique de 1867, on avait présenté une hache d'une forme semblable à celle dont il est le possesseur, mais beaucoup plus grande, et dans laquelle un archéologue avait cru reconnaître un instrument dont on se serait servi comme de la guillotine moderne. M. Reboux déclare qu'il ne croit pas que nos ancêtres aient devancé le docteur Guillotin, mais que

Digitized by Google

les haches de grande dimension que l'on trouve au bord des rivières avaient dû servir à la construction de radeaux ou de pirogues.

Personne ne demandant plus la parole, M. Léon Renier déclare la séance levée, non sans avoir préalablement remercié les délégués des Sociétés savantes des travaux remarquables qu'ils ont bien voulu apporter à la Sorbonne. M. le Président ajoute qu'il serait à désirer que les archéologues songeassent à faire des recrues parmi les jeunes gens, car s'il reconnaît dans l'assemblée, et avec la plus grande satisfaction, des habitués de nos réunions, il y voit peu de nouvelles figures. Cette allocution donne lieu à une intéressante causerie sur les besoins et les desiderata de l'archéologie nationale.

En quittant le fauteuil, M. le Président donne rendez-vous à MM. les délégués des Sociétés savantes pour l'année prochaine, à pareille époque.

Notes sur les travaux qui n'ont pas été lus, mais sont restés entre les mains des membres du bureau.

Beaucoup d'autres mémoires avaient été annoncés par leurs auteurs, mais deux seulement ont été effectivement envoyés au ministère de l'instruction publique.

L'un de ces mémoires dû à M. Brun, membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, architecte à Nice, est intitulé: *Description des bains de Cemelenum, d'après les fouilles faites en 1875*. Déjà, plusieurs fois, le secrétaire de la section d'archéologie a fait ressortir les inconvénients des lectures par procureur: «On ne peut, disait-il l'année dernière, les analyser avec autant de développement que les autres.....» «Il leur manque la sanction de la controverse, etc.[1]»

C'est la seconde fois que M. Brun, retenu par des indispositions, ne vient pas lui-même à la Sorbonne lire et défendre ses opinions, et en rendant compte de son mémoire de l'an dernier intitulé: *Nice*

[1] Voy. dans le compte rendu des séances de 1875, *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. Ier, p. 350, note, et p. 392. Voy. encore 5e série, t. V, p. 307, et t. VII, p. 305; enfin, à la première page du présent compte rendu, le secrétaire de la section a cru devoir répéter ses observations à ce sujet.

Digitized by Google

et Cimiez, qui cependant avait été lu par un de ses confrères, — ce qui n'a pas eu lieu pour celui de 1876, — déjà l'on regrettait que les graves questions historiques soulevées par ce travail n'eussent pu être discutées en raison de l'absence de l'auteur[1]. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un embarras plus grand encore, puisque le travail n'a même pas été lu, aussi n'essayerons-nous pas de l'analyser. On ne peut néanmoins se dispenser de faire observer que le nom de la ville antique qui est aujourd'hui Cimiez, près de Nice, y est toujours écrit *Cemelenum*. C'est évidemment une faute du copiste, mais cette faute est une preuve, après tant d'autres, de l'utilité de la présence des auteurs. Un lecteur improvisé ne l'aurait peut-être pas corrigée, tandis que M. Brun sait bien que Ptolémée[2] écrit Κεμενέλεον le nom de la ville des *Vediantii*, que Pline[3] nomme *Cemeneleum*, ou, suivant certaines éditions, *Gemelino*[4], et que la véritable forme du mot latin de Cimiez est Cemenelum, comme nous l'apprenons encore par *l'Itinéraire d'Antonin*[5] et enfin par de nombreuses inscriptions[6]. Nous n'analyserons donc pas le travail de M. F. Brun, mais nous ne pouvons nous dispenser de dire qu'en le parcourant nous avons été heureux de constater la science et l'exactitude avec lesquelles ce savant a décrit ces bains dont la conservation est assurée, grâce à la vigilance éclairée de M. le comte de Garin, propriétaire des terrains où l'on en a retrouvé les vestiges ainsi que plusieurs précieuses inscriptions.

Le mémoire de M. F. Brun est accompagné de fac-simile d'inscriptions romaines malheureusement mutilées où paraît à deux reprises le nom des *Alpes Maritimes*, d'une vue des ruines du *sudatorium*, d'un plan de l'ensemble des fouilles, et de coupes et d'élévations de l'*hypocaustum*, etc. etc., qui en font désirer la publication.

C'est aussi à une regrettable indisposition que nous devons l'absence de M. Fillioux, conservateur du musée de Guéret, qui a envoyé un

[1] *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. Ier, p. 376.

[2] III, 1, 43.

[3] III. 7.

[4] Pape. *Wörterbuch der griechischen eigennamen*, 3e édit. v° Κεμενέλεον.

[5] Cemenelo, édit. Wesseling, p. 296.

[6] *Mém. de la Société des antiq. de France*, t. XX, ou X de la nouv. série. Dissertation de F. Bourquelot intitulée : *Inscript. antiques de Nice, Cimiez*, etc. (Voy. p. 72, n° 22, *ordo cemenel*, 28, etc.)

Digitized by Google

bref travail intitulé: *Explications inédites de quelques symboles astronomiques particuliers à certains types monétaires gaulois.* Avec des éloges dont je lui suis très-reconnaissant, mais que ne méritait pas une simple note, et qui ne lui ont été inspirés que par son extrême bienveillance, mon collègue et ami, M. Fillioux, me cite dans la dissertation comme ayant signalé le caractère astronomique d'un statère trouvé à Craon et que possède M. Pommerais, juge de paix de cette ville[1]. En effet, je reconnais au revers de ce statère, et tout le monde y reconnaîtrait avec moi le soleil matérialisé ainsi que d'autres astres, tandis qu'au droit paraît la tête d'Apollon, le dieu de la lumière; mais de là aux interprétations hardies de M. Fillioux, il y a loin, et, conservant ici la réserve et la prudence qu'il veut bien me reconnaître, je ne me prononcerai pas sur l'application que fait mon savant ami d'un passage du Scholiaste de Pindare à certaines particularités reconnues par le conservateur du musée de Guéret sur certains statères arvernes.

Il est question dans ce passage d'un olivier dont les rameaux servaient à fabriquer les couronnes des vainqueurs des jeux olympiques. Cet olivier venait, disait-on, des bords de l'Istrus, et se distinguait par cette singularité que ses feuilles poussaient dans une direction rétrograde. Or, M. Fillioux qui reconnaît ces feuilles singulières sur les statères en question, suppose qu'il faut y voir une affirmation mythologique et astronomique; à savoir que l'Apollon hyperboréen qui fut associé par Hercule à la fondation des jeux olympiques, avait fait un accord avec le dernier pour que ces jeux ne fussent célébrés qu'après le solstice d'été, alors que le soleil commence sa course rétrograde. Dans la deuxième partie de son travail, M. Fillioux reconnaît sur le statère de Craon, au droit «dans la tête laurée d'Apollon, dans la rouelle ou l'image du soleil placée au-dessus et à l'extrémité de cette ligne serpentine qui semble couper en deux zones la joue du dieu, une indication de l'époque avancée de l'année.» M. Fillioux ajoute : «C'est à proprement parler l'aspect héliaque de l'astre du jour, sur le point de terminer sa marche rétrograde.» Je le répète, je suis loin de nier qu'il faille rechercher sur les monnaies gauloises des représentations symboliques des idées reli-

[1] Cette note a été insérée dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de France* de 1872, p. 127. Je renvoie à cette note parce que l'on y trouvera la figure d'un statère gaulois trouvé à Craon sur le type duquel s'appuie M. Fillioux et dont il est question plus loin.

Digitized by Google

gieuses de nos ancêtres; les monnaies de l'antiquité sont essentiellement religieuses; mais nous sommes encore si éloignés, peut-être devrais-je dire je suis encore si éloigné de connaître les doctrines des Gaulois, que je reproduis l'interprétation de M. Fillioux sans la discuter. Je me contenterai ici de faire observer qu'avant de proposer des explications aussi hasardeuses, il faudrait d'abord savoir discerner parmi les monuments monétaires que l'on ne recueille avec le zèle et le respect qu'ils méritent que depuis une trentaine d'années, ceux qui sont proprement gaulois de ceux qui sont des imitations plus ou moins fidèles de types étrangers plus ou moins bien compris, plus ou moins défigurés.

Digitized by Google

Compte rendu des communications faites à la section des sciences, par M. Émile Blanchard, secrétaire de la section.

Séance du 19 avril 1876.

La section des sciences s'est partagée en trois commissions qui ont nommé:

Commission des sciences mathématiques : président, M. Dieu, de l'Académie de Lyon; vice-président, M. Allegret, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand; secrétaire, M. Croullebois, de la Faculté des sciences de Poitiers.

Commission des sciences physico-chimiques: président, M. Isidore Pierre, doyen de la Faculté des sciences de Caen ; vice-président, M. Filhol, de Toulouse; secrétaire, M. le comte de Touchimbert.

Commission des sciences naturelles : président, M. Leymerie, de l'Académie de Toulouse; vice-président, M. Cotteau, de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Yonne; secrétaire, M. Druilhet-Lafargue, de la Société linnéenne de Bordeaux.

A une heure, la séance générale s'est ouverte sous la présidence de M. Le Verrier. Ont pris place au bureau, M. Milne Edwards, vice-président; M. Émile Blanchard, secrétaire, et comme assesseurs les présidents des commissions.

M. Leymerie, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, professeur à la Faculté des sciences de la même ville, traite du terrain *garumnien*, type pyrénéen qui est intercalé entre la craie de Maestricht et l'éocène nummulitique. Ce type est incontestablement crétacé, car il offre, à la base, avec des cyrènes, des mélanopsides et des sphérulites, des hippurites d'espèces nouvelles et d'autres fossiles marins. Dans la Haute-Garonne, il offre, à sa partie supérieure, une assise remarquable par la présence d'oursins qui se trouvent partout dans la craie proprement dite et qui occupent là une place qu'ils ne devraient pas occuper. C'est une véritable *colonie*.

Digitized by Google

Le terrain garumnien a été retrouvé en Espagne où il constitue une bande presque continue en Catalogne dans les mêmes conditions que sur le versant français. Sauf la colonie, qui, à ce titre, ne peut être que locale.

M. Brisson, de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne, présente un ouvrage intitulé : *Les lichens du département de la Marne.*

« Je crois être le premier, dit M. Brisson, qui ait fait des recherches lichenographiques dans cette partie de la Champagne où j'ai signalé *trois cents* espèces, dont plusieurs nouvelles pour la flore française et trois pour la flore universelle ; il y en a dans ce nombre de très-rares et de très-intéressantes ; je citerai seulement le *Verrucaria Tivulicola* décrit au n° 264 de mon travail. J'ai découvert cette nouvelle espèce sur les pierres calcaires tendres (craie) sous l'eau, à 50 centimètres de profondeur dans le ruisseau de la Sommesoude à Lenharée (arrondissement d'Épernay). Ce point est situé à 6 kilomètres de la source.

« Les lichenographes savent que les lichens prennent uniquement leur nourriture dans l'air atmosphérique, cependant voilà des exemples qui prouvent que ces plantes vivent aussi bien sous l'eau qu'en plein air, donc l'humidité suffirait pour les faire vivre. Seulement je suis porté à croire que lesdites plantes se reproduisent et se développent dans un moment où l'eau a disparu, car le ruisseau se dessèche presque tous les ans pendant quelques jours et quelquefois même des semaines durant la saison estivale.

« Tout le monde sait que l'étude des lichens est la branche la plus difficile de la botanique, surtout depuis qu'on a eu l'idée de se servir du microscope pour l'analyse, aussi les lichenologues sont-ils rares en France.

« Mon travail, qui dans l'introduction contient l'historique de la question depuis Micheli (1729) jusqu'à Nylander (1872), et dans lequel j'ai donné l'organographie aussi complète que possible des lichens, a pour but de vulgariser cette partie de la botanique, un peu négligée, et de donner aux commençants le moyen d'utiliser d'anciens ouvrages, tels que la flore française de De Candolle (1805). Pour cela j'ai établi une méthode d'analyse d'après la classification de cet illustre botaniste, puis j'ai comparé les genres qu'il établit avec ceux de ma classification sur les lichens

Digitized by Google

de la Marne; j'ai, d'autre part, établi mon système d'après celui de Schœrer et de Nylander.

«Ma méthode d'analyse par les tableaux synoptiques qui accompagnent mon travail et par les divisions nombreuses qui portent sur chaque genre, permet d'arriver sans autre ouvrage descriptif à la détermination de l'espèce. J'ai, de plus, intercalé dans le texte quatre planches contenant environ une centaine de figures micrographiques.»

A la suite de cette communication, M. le professeur Sirodot présente quelques observations relatives à la théorie de Schwaldner et aux travaux de M. Bornet.

M. Brisson réplique qu'il est facile à M. Sirodot de répondre lui-même à ses questions en consultant les mémoires de M. Tulasne sur cette matière. Pour l'auteur, il ne peut que répéter ce qu'a dit ou écrit ce savant cryptogamiste : Le thal des lichens serait-il une algue et l'apothécie des champignons un champignon, que les lichens ne devraient pas moins former une famille parfaitement distincte.

M. Isidore Pierre, de la Société linnéenne de Normandie, doyen de la Faculté des sciences de Caen, expose les principaux résultats des recherches qu'il a faites en commun avec M. Puchot sur un nouvel hydrate cristallisé d'acide chlorhydrique. Cet hydrate, parfaitement défini, est beaucoup plus riche en acide réel que tous les hydrates connus jusqu'à ce jour, mais il n'est stable qu'à des températures inférieures à 18 degrés au-dessous de zéro.

Le même savant donne quelques détails sur certains faits qu'il a observés, avec le même collaborateur, en étudiant les produits de la rectification des alcools du commerce. Il signale, entre autres résultats, des phénomènes de coloration et de réchauffement spontané dont il n'a pu jusqu'ici trouver d'explication suffisante dans l'examen de ceux de ces produits où domine l'aldéhyde vinique.

M. Renard, de l'Académie de Stanislas de Nancy, professeur à la Faculté des sciences de la même ville, après avoir donné quelques explications sur la manière dont il comprend la production des phénomènes d'électricité, de lumière et de chaleur par les vibrations longitudinales, transversales et rotatoires d'un même milieu, *l'éther*, a fait l'application de ces idées à la théorie de l'aimantation par les courants continus et par les courants instantanés. Sur l'observation

Digitized by Google

que lui a faite M. le Président, il a montré que quelquefois la théorie lui a fait découvrir quelques faits nouveaux qu'il a cités.

M. Auguste Perrenot, de Baume-les-Dames (Doubs), présente des considérations sur le système de l'univers.

M. Croullebois, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers, indique une application des formules de la thermodynamique à la détermination indirecte du coefficient de détente de quelques vapeurs surchauffées et en particulier de la vapeur d'eau. Le coefficient de détente, loin d'être constant comme le veut Zenner, est au contraire variable avec la température. M. Croullebois donne le tableau de ses valeurs, déduites des expériences de M. Cahours.

M. Duval-Jouve, de l'Académie de Montpellier, communique ses observations sur deux plantes des environs d'Arles, l'*Aldrovandia vesiculosa* et l'*Utricularia vulgaris*, toutes les deux comprises parmi les plantes que dans ces derniers temps on a appelées *carnivores* ou *insectivores*. Après avoir retracé la description des appareils de capture, il ajoute que si le fait de la capture est bien évident et bien reconnu, que si celui de la sécrétion d'un liquide est également accepté et attribué à des organes bien déterminés, il est loin d'en être de même de l'absorption, la partie la plus importante de l'acte de nutrition, M. Ch. Darwin et M. Ed. Morren ayant émis des opinions fort différentes sur ce point.

Sans discuter la question au fond, M. Duval-Jouve fait remarquer que les petits appareils exodermiques qu'on a appelés glandes et auxquels on a attribué cette fonction, ne se trouvent pas seulement à la face interne de l'organe piége, mais à sa face externe, aussi bien sur l'*Aldrovandia* que sur l'*Utricularia;* qu'on les rencontre de plus sur les divisions des feuilles qui ne peuvent participer ni à la sécrétion ni à l'absorption, et même qu'on en constate la présence sur les feuilles de plantes aquatiques (*Callitriche*, *Nuphar*, *Nymphæa*, *etc.*), réputées jusqu'ici étrangères à toute capture d'une proie animale. Par conséquent, si ces petits organes servent à une absorption, ce que l'auteur de la communication ne prétend nier ni affirmer, il faut reconnaître que cette absorption a une tout autre étendue que celle qu'on lui attribuait, et qu'au lieu de s'exercer seulement sur des matières animales modifiées dans un appareil di-

Digitized by Google

gestif, elle doit s'exercer sur des éléments fournis par le milieu où vivent ces plantes aquatiques; ce qui est à étudier.

M. Milne Edwards demande à M. Duval-Jouve s'il a pu constater une absorption de la part des plantes comme la Dionée, qui saisissent des mouches.

M. Duval-Jouve déclare n'avoir rien vu de pareil.

M. Milne Edwards engage l'auteur à entreprendre des expériences qui seraient décisives. Il s'agirait de recueillir le suc de la plante réputée carnivore et de vérifier son action sur les tissus des insectes, comme on pratique des digestions artificielles.

M. Le Verrier invite les météorologistes à discuter les moyens d'arriver à établir le service des avertissements agricoles. Il rappelle que le service des avertissements maritimes, entrepris en France avant tous les autres pays, fonctionne à l'Observatoire avec sûreté. La plupart des tempêtes survenues dans la Manche et dans l'Océan ont été annoncées vingt-quatre heures à l'avance. Pour les avertissements agricoles, il y a des difficultés qui résultent de la différence des régions; il est donc désirable que les observateurs se concertent en vue d'une organisation des avertissements agricoles. M. Le Verrier indique comment, les courbes des dépressions étant données, partout où il existe un baromètre il deviendra facile de suivre la marche du mouvement atmosphérique.

M. Hébert, président du Comité météorologique de Limoges, expose le genre d'organisation adopté dans la Haute-Vienne pour le service des avertissements agricoles.

Dans vingt-neuf stations, des baromètres anéroïdes ont été établis et exposés à l'extérieur pour pouvoir être consultés par tous. Chaque instrument est accompagné d'une instruction et de bulletins pour l'inscription des hauteurs observées et du temps prévu. Des pluviomètres sont également placés dans ces mêmes stations et doivent servir à étudier à la fois la quantité de pluie tombée et la propagation à la surface du sol. L'administration télégraphique accorde à titre d'essai la franchise pour la communication avec l'Observatoire et avec les stations. L'Observatoire enverra une dépêche qui sera examinée par la commission départementale, comparée à ses propres observations et interprétée. Cette interprétation, transmise télégraphiquement aux diverses stations, y sera encore exa-

Digitized by Google

minée par comparaison au baromètre local, modifiée s'il y a lieu, et enfin affichée. On devra toujours noter avec soin la concordance ou la discordance des avertissements donnés avec les résultats obtenus.

M. Poincarré, ingénieur à Bar-le-Duc, donne un aperçu des observations qu'il poursuit depuis une dizaine d'années.

M. le docteur de Pietra Santa, après avoir énoncé les principes qui doivent présider à l'étude moderne de la climatologie, s'attache à démontrer que la station hivernale d'Ajaccio (Corse) jouit d'un climat marin tempéré, intermédiaire entre notre littoral méditerranéen et le climat d'Alger.

Les caractéristiques météorologiques que M. de Pietra avait assignées en 1862 au climat d'Ajaccio sont confirmées par une nouvelle série d'observations recueillies pendant une période de douze ans, avec des instruments précis et d'après les instructions de l'observatoire de Paris.

Ces caractéristiques sont ainsi formulées:

Grande pureté de l'atmosphère.— Vicissitudes atmosphériques peu marquées.— Variations saisonnières graduelles.— Moyenne annuelle de la température: 17°,55.—Moyenne de la saison hivernale : 14°.— Oscillations limitées de la colonne barométrique, dans ses mouvements diurnes et mensuels.

M. Watelet, de Soissons, lit un mémoire sur la paléontologie animale et végétale du bassin de Paris; il décrit les ossements d'une espèce de *Lophiodon* d'une taille plus considérable que toutes celles que l'on a décrites jusqu'ici; il signale un humérus complet du même animal. On sait qu'il n'a pas encore été trouvé d'os long complet ni dans les environs de Paris ni ailleurs, appartenant aux animaux de ce genre, c'est donc une acquisition nouvelle pour la science.

Dans ce mémoire, M. Watelet donne la description de plusieurs Nautiles de grande taille recueillis dans les sables tertiaires inférieurs; on n'en connaissait qu'une seule espèce dans ce terrain. Il donne enfin la description d'une feuille fossile de forte dimension de la flore fossile de Bellea, flore sur laquelle il a fait, il y a quelques années, un travail considérable. Cette belle empreinte est attribuée

Digitized by Google

par MM. Watelet et de Saporta au genre *Ficus*. M. Watelet présente en outre à l'appui de la détermination générique de cette feuille un fruit qui offre tous les caractères de ce genre.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1876.

M. Félix Voulot, de la Société d'émulation de Belfort, décrit le *vallum* et l'enceinte funéraires du mont Vaudois, où il a recueilli, comme délégué du génie militaire, un certain nombre de squelettes remontant à l'époque de la pierre polie. Ils sont parfaitement datés par leur situation dans les sarcophages, dans l'épaisseur d'une sorte de muraille toute d'une venue. Les squelettes offrent une grande variété de types. Toutefois, la moyenne de leur taille est un peu petite. Ils sont trapus, très-vigoureux; les crânes, quoique un peu bas, ont un angle facial assez ouvert. L'orateur décrit l'aspect de la grotte de Cravanche et montre que les populations de l'âge de la pierre polie en ont fait une nécropole garnie de monuments mégalithiques.

M. Gripon, de la Société de satistique de l'Isère, professeur à la Faculté des sciences de Rennes, signale les phénomènes d'interférence produits à l'aide de lames minces de collodion.

Les lames de collodion sont obtenues en versant sur une glace une couche de collodion; la laissant sécher, — puis mettant, quelques heures après, la glace dans l'eau et l'y laissant quelques minutes. On applique sur la couche de collodion une feuille de papier, on décolle avec précaution les bords de la lame et on l'enlève avec le papier. On la colle ensuite sur un cadre.

Ces lames sont parfois assez minces pour donner les brillantes colorations des anneaux de Newton; — si on les colle sur une feuille de papier, celui-ci prend un aspect nacré du plus bel effet.

On dispose deux lames de collodion dans des directions à peu près parallèles. La lumière diffuse se réfléchit sur chacune d'elles avant d'arriver à l'œil. On observe alors de belles franges d'interférence, brillamment colorées. On réalise ainsi les expériences bien connues de Brewster et de M. Jamin. Ces franges sont parfois rectilignes, le plus souvent leur allure est irrégulière, leurs bords taillés en zigzags très-nombreux. Elles décèlent ainsi la structure irrégulière des lames de collodion. La surface colorée par ces franges pa-

Digitized by Google

raît moutonnée comme celle d'une couche de collodion qui se dessèche sur une glace.

Il faut tâtonner un peu pour trouver des lames qui réalisent le mieux ces franges. — Elles ne doivent être ni trop minces ni trop épaisses et surtout il faut, autant que possible, prendre les deux lames dans la même feuille de collodion afin que leurs épaisseurs soient à peu près les mêmes.

On prend pour miroir polarisateur une lame de collodion, on reçoit la lumière des nuées sous l'angle de 56°, qui est l'angle de polarisation du collodion. — Le rayon réfléchi traverse un spath ou un quartz perpendiculaire à l'axe — puis un nicol, et arrive enfin à l'œil. On aperçoit, en dehors des anneaux ordinaires du spath, un groupe d'anneaux concentriques, peu colorés, très-serrés. L'anneau central est blanc. Ce système occupe la place des anneaux ordinaires de rang élevé.

On s'explique leur formation en remarquant que la lame très-mince de collodion réfléchit la lumière sur ses deux faces. Les deux rayons réfléchis qui suivent la même direction ont entre eux une différence de marche provenant de ce que l'un d'eux a traversé deux fois la lame de collodion. Chacun de ces rayons se dédouble dans le spath et il s'établit là entre les divers rayons une nouvelle différence de marche qui donne naissance aux anneaux ordinaires. On conçoit que les deux différences de marche contractées et lors de la réflexion sur le collodion et dans le trajet du spath peuvent se retrancher, s'annuler, on a alors un anneau blanc, — ou se réduire à une, deux demi-longueurs d'ondulation, ce qui donnera de nouveaux anneaux de part et d'autre de l'anneau blanc. Les anneaux secondaires seront serrés parce qu'il suffit d'un très-petit changement d'inclinaison des rayons sur la lame de collodion pour augmenter d'une demi-longueur d'ondulation la différence de marche des deux rayons réfléchis. Du reste, ils seront d'autant plus éloignés du centre des anneaux ordinaires que la lame de collodion sera plus mince. Avec le polariscope de Savart on a deux systèmes de franges rectilignes secondaires qui sont rarement parallèles au système normal et que l'on aperçoit successivement lorsqu'on tourne le polariscope dans des sens opposés.

On observe des anneaux secondaires complets en regardant les anneaux colorés de Newton au travers d'une lame de collodion. On peut aussi recevoir la lumière qui se réfléchit et sur l'appareil de

Digitized by Google

Newton et sur la lame de collodion. On peut enfin interposer la lame de collodion sur le trajet des rayons incidents.

Du reste, on peut observer ces anneaux secondaires en recevant la lumière réfléchie par l'appareil de Newton sur un second appareil donnant des anneaux colorés. On peut choisir pour cela un second appareil de Newton — ou le spath perpendiculaire et le nicol — le polariscope de Savart, etc.

Ces anneaux secondaires prennent une grande régularité si l'on se sert de l'appareil de Newton comme de miroir polarisant et si l'on reçoit cette lumière sur le système de quartz croisé donnant des franges hyperboliques. En plaçant l'asymptote de ces franges de telle sorte qu'elle passe par le centre des anneaux, en prenant les franges assez éloignées de leur centre pour qu'elles dégénèrent en lignes droites, on voit de part et d'autre de l'asymptote des anneaux secondaires, excentriques aux anneaux de Newton. L'un d'eux passe par les pointes d'intersection des anneaux de rang n avec les franges de rang $n+1$; un autre marque les intersections des anneaux de rang n avec les franges de rang $n+2$, etc..... La combinaison des anneaux secondaires et des anneaux normaux donne des colorations variées qui rendent ce phénomène très-remarquable. Si l'on déplace l'asymptote, les anneaux deviennent elliptiques et l'un des systèmes cesse d'être visible, l'autre enveloppe les anneaux et n'est visible qu'en partie. La théorie rend compte de toutes ces circonstances et un calcul très-simple permet d'avoir l'équation de ces franges secondaires.

Ces franges ou anneaux secondaires que nous avons observés dans des circonstances très-variées avaient été signalés dans des cas un peu différents par Fresnel, Stéphan et d'autres physiciens.

M. E. Filhol, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, signale un nouveau mode de séparation de l'arsenic et de l'antimoine.

On sait, dit M. Filhol, depuis longtemps que si l'on introduit dans un appareil à dégagement d'hydrogène fonctionnant avec du zinc et de l'acide sulfurique étendu, un composé arsénical soluble, il se produit de l'arséniure d'hydrogène, et les chimistes utilisent souvent cette réaction pour découvrir l'arsenic dans les cas d'empoisonnement. Si, au lieu d'un composé arsenical, on introduit dans l'appareil un sel soluble d'antimoine, il se fait de l'antimoniure d'hydrogène.

Digitized by Google

L'arséniure d'hydrogène obtenu par le procédé que je viens de rappeler est toujours mêlé avec une quantité notable d'hydrogène libre.

Il était probable qu'on pourrait aussi obtenir de l'arséniure d'hydrogène en introduisant un composé arsenical dans un appareil où l'hydrogène serait produit par l'action d'une dissolution concentrée de potasse caustique sur du zinc. J'ai tenté l'expérience et j'ai obtenu de l'arséniure d'hydrogène plus pur que celui qu'eût fourni un appareil entretenu par du zinc et de l'acide sulfurique étendu.

Il est nécessaire pour obtenir un dégagement de gaz un peu abondant d'opérer avec du zinc très-divisé et d'élever la température de l'appareil à 50 ou 60 degrés. En employant de l'aluminium à la place du zinc on obtient facilement, et à froid, un dégagement régulier et abondant d'hydrogène, il faut même éviter l'emploi d'une dissolution alcaline très-concentrée afin que la réaction ne soit pas trop violente. On prépare de l'arséniure d'hydrogène avec l'aluminium absolument comme avec le zinc.

Tous ces faits pouvaient être prévus, mais il n'en est pas de même de ceux que je vais exposer.

Désirant obtenir de l'antimoniure d'hydrogène par le procédé que je viens de décrire, j'ai introduit dans l'appareil à dégagement d'hydrogène une dissolution d'émétique et je n'ai pas obtenu la plus légère trace d'antimoniure d'hydrogène. Je n'ai pas mieux réussi en employant d'autres composés antimoniaux. L'antimoine est toujours resté entier dans l'appareil. Il est donc possible de séparer ainsi l'arsenic de l'antimoine.

J'ai entrepris une série d'expériences pour me rendre compte de la différence que je viens de signaler entre la manière d'agir de l'arsenic et de l'antimoine sur l'hydrogène au contact des solutions alcalines. Ces expériences ne sont pas encore terminées.

Je crois devoir rappeler à ce sujet que les chimistes connaissent un alliage de zinc et d'antimoine de la formule $SbZn^3$, correspondant par conséquent à l'antimoniure d'hydrogène. Il est possible qu'un composé de ce genre se produise au sein de l'appareil et soit inattaquable par les solutions alcalines.

Quoi qu'il en soit, je regarde comme certain qu'on pourra tirer parti des faits que je viens d'exposer dans certains cas de recherches et de chimie légale et dans plusieurs autres cas.

Digitized by Google

M. le comte Gaston de Saporta présente le travail sur la flore fossile de Meximieux qu'il vient d'achever avec la collaboration de M. Marion.

Les auteurs du mémoire déposé se sont attachés avant tout à fixer l'âge relatif de la flore de Meximieux. Les recherches stratigraphiques de M. A. Falsan, d'accord avec l'étude des plantes, rangent cette flore sur l'horizon du *Mastodon dissimilis* de Jourdan. La coquille caractéristique du tuf de Meximieux est la *Clausilia Terveri*, associée au *Mastodon dissimilis* dans les sables de Trévoux. Les auteurs ont recherché non-seulement les caractères distinctifs des plantes décrites, mais ils ont encore tâché de déterminer l'origine et la marche de plusieurs d'entre elles qui semblent être venues du nord, à la faveur de l'abaissement progressif de la température, et avoir pénétré en Europe dans le cours de la période miocène. C'est pour cela qu'une étude de la végétation miocène et des éléments qu'elle comprenait précède, dans le mémoire, la description raisonnée et accompagnée de figures comparatives des espèces elles-mêmes.

La même méthode appliquée par les auteurs aux faits actuels les a conduits à reconnaître quelles étaient, parmi les espèces de Meximieux, celles qui vivent encore, soit en Europe, soit en dehors des limites de ce continent, aux Canaries, en Asie, ou même dans le Japon et dans l'Amérique du Nord.

Les espèces devenues exotiques par l'effet du temps ou des circonstances sont relativement nombreuses à Meximieux. On ne peut guère citer que le peuplier blanc, le buis et l'érable à feuilles d'obier (*Acer opulifolium*, L.) qui aient persisté dans les mêmes lieux sans éprouver de changements. D'autres plantes, comme le laurier-rose et certaines fougères se retrouvent en Europe, mais bien plus loin vers le sud; elles ont émigré ou plutôt elles sont en voie de retrait. D'autres ont péri et ne se retrouvent plus nulle part, il faut citer une race de chêne vert à très-grandes feuilles inermes, un tulipier, un bambou, un tilleul, un noyer et enfin un grenadier.

Non-seulement les auteurs ont pu déterminer le vrai caractère du dépôt de Meximieux, mais au moyen des plantes ils ont défini les conditions climatériques de l'ancienne localité. De plus, à l'aide de recherches poursuivies sur plusieurs points du bassin du Rhône, les unes au bord même des plages de la mer pliocène, les autres dans l'intérieur des terres et sur le sommet des croupes et des mas-

Digitized by Google

sifs volcaniques du Cantal, alors en pleine activité, ils ont pu tracer le tableau des diverses zones échelonnées par gradins qui s'étageaient à partir du littoral jusqu'à 1,200 ou 1,500 mètres d'élévation. Chacune de ces zones, comme on le constate actuellement à Ténériffe, comprenait une végétation spéciale et caractéristique, et la localité de Meximieux fait partie de la zone moyenne ou région laurifère fort semblable à la région du même nom qui existe aux Canaries à une élévation correspondante.

M. Corenwinder, de la Société des sciences de Lille, fait connaître les conséquences de ses longues études sur les fonctions des feuilles des végétaux.

En voici le résumé :

Dans le premier âge, les bourgeons, les feuilles naissantes exhalent de l'acide carbonique, non-seulement pendant la nuit, mais encore lorsqu'ils sont exposés à la lumière du jour. Dans cette dernière situation, les organes jouissent en même temps de la propriété d'absorber l'acide carbonique et d'expirer de l'oxygène.

Ce dualisme des fonctions des feuilles est plus difficile à prouver lorsque ces organes ont atteint l'âge adulte; cependant, il ne paraît pas douteux, d'après les recherches de M. Corenwinder, qu'à toutes les époques de leur existence les feuilles respirent sans interruption et assimilent du carbone pendant le jour.

L'analyse des feuilles des arbres, prises à diverses époques de leur accroissement, confirme cette doctrine scientifique.

A trois heures et demie, M. le Ministre entre dans la salle ; il donne successivement la parole à M. Lecoq de Boisbaudran et à M. Henri Filhol.

M. Lecoq de Boisbaudran, de Cognac, signale les circonstances dans lesquelles se trouve le nouveau métal, le *gallium*, qu'il a récemment découvert. Il indique les principales réactions de ce métal.

Cette communication est écoutée avec une très-grande faveur.

M. Le Verrier présente quelques observations sur les corps simples qui existent dans la nature en très-faible quantité et les petites planètes dont le nombre est très-considérable.

M. Henri Filhol, qui fut attaché à l'une des missions chargées

Digitized by Google

de l'observation du passage de Vénus sur le soleil, trace un saisissant tableau de la nature à l'île Campbell; il signale le caractère de la faune et de la flore.

M. Milne Edwards fait remarquer que M. Henri Filhol aurait encore longtemps captivé l'attention de l'assemblée, s'il avait parlé de son exploration de l'île de Stewart, des îles Viti et d'une remarquable découverte faite à la Nouvelle-Calédonie.

La commission des sciences mathématiques s'est réunie le matin à neuf heures sous la présidence de M. Dieu, de l'Académie de Lyon.

M. Pousset, professeur au lycée de Poitiers, présente un mémoire sur les solutions singulières des équations différentielles du premier ordre.

L'auteur insiste sur la méthode qui en résulte pour former les solutions dont il s'agit soit d'après l'intégrale générale, soit d'après l'équation différentielle.

M. le docteur J. Carret, de Chambéry, traite du déplacement de l'axe de la rotation diurne.

M. Saltel, professeur au collége de Châtellerault, s'occupe de la loi générale de décomposition régissant les lieux géométriques:

« Tout lieu géométrique, dit l'auteur, se décompose en plusieurs autres, s'il arrive qu'en faisant passer une ou plusieurs des courbes génératrices par des points arbitraires il y ait, parmi les diverses solutions correspondant aux paramètres variables renfermés dans les équations de ces courbes, un certain nombre de ces solutions qui soient fixes, c'est-à-dire indépendantes des points choisis. »

L'auteur présente quelques applications à des questions traitées récemment à l'Institut par M. Chasles.

M. Elliot, professeur au lycée de Nancy, indique une substitution ramenant aux fonctions elliptiques les intégrales où l'élément différentiel est une fonction réelle des coordonnées d'un point appartenant à une courbe du 3e ou du 4e degré, ayant deux points doubles.

M. Nicolas, inspecteur d'académie au Puy, indique en parlant de l'équation différentielle de Fourier les divers modes de repré-

Digitized by Google

sentation des fonctions cylindriques par les séries et les intégrales définies.

M. Trémeau, président de la Société philomathique de Verdun, donne son interprétation géométrique des solutions imaginaires des équations. Il en fait une application pour démontrer comment les deux solutions qu'on trouve dans la recherche des foyers d'une ellipse, rentrent l'une dans l'autre.

La commission des sciences naturelles s'étant réunie dans la matinée :

M. le Dr Cazeneaul de la Roche, membre de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, présente un mémoire sur l'établissement des *sanatoria* dans les Pyrénées.

Le but de l'auteur est de signaler une série de stations offrant toutes les conditions voulues pour recevoir les malades atteints de la tuberculose pulmonaire. Il fait le parallèle des avantages des stations alpines et des stations pyrénéennes à tous les points de vue : géologique, — botanique, — climatologie, — hydrologie, etc. De cette étude il conclut que la région pyrénéenne est plus propice que la région alpine au traitement de la phthisie. Il signale notamment le point suivant :

Goutz, petit village dans la vallée d'Osso, à 995 mètres d'altitude, et il passe en revue tous les avantages que présente cette station.

M. Quélet, de la Société d'émulation de Montbéliard, traite de la *Classification et de la nomenclature des Touginés.* Il croit nécessaire de modifier les caractères servant de base à la classification; de diminuer les groupes tirés de caractères subtils, tels que déhiscence du stipe, — décurrence de lamelles, — courbure de la marge, — coloration des spores, surtout les spores brunes, purpurines et noires.

Il insiste sur les inconvénients des noms multiples et des variétés, formes et accidents élevés au rang d'espèces.

Enfin dans ses conclusions, l'auteur estime qu'il faut : 1° recourir surtout à l'étude de la spore (forme et structure) pour la distinction des groupes, étude qu'il regarde comme insuffisante pour distinguer les espèces voisines; 2° faire appel aux naturalistes pour qu'ils veuillent bien se communiquer par échange les espèces vivantes ac-

Digitized by Google

compagnées de descriptions complètes et de figures coloriées, afin de revenir à une saine méthode conforme à l'histoire naturelle.

M. le Dr Michalowski, de Saint-Étienne (Loire), lit, au nom de M. le Dr Liembaud, un mémoire sur l'encombrement charbonneux.

« Il n'y a pas, dit l'auteur en terminant, de moyen curatif contre l'encombrement charbonneux..... mais il existe un moyen préventif : l'arrosage des galeries qui abat la poussière du charbon, qui est hygrométrique. »

M. le Dr Marin et M. le Dr Michalowski échangent, après la lecture de ce mémoire, de courtes observations sur la formation de l'abcès au poumon. M. le Dr Michalowski déclare qu'il ne se forme pas d'abcès.

M. Lataste, de la Société linnéenne de Bordeaux, présente un mémoire intitulé : *Catalogue des Reptiles et Batraciens des environs de Paris et Distribution géographique des Batraciens et Reptiles de l'ouest de la France.* Il en donne ainsi le résumé :

« Pour les Ophidiens, je n'ai fait que cataloguer les six espèces que tout le monde connaissait déjà.

« Pour les Sauriens, je crois avoir été le premier à signaler le *Lézard vivipare.*

« Mais c'est surtout sur les Batraciens que j'ai porté mon attention.

« Des Urodèles, tous étaient connus déjà. Seulement, le *Triton alpestre* passait pour rare. On ne pouvait se le procurer qu'à prix d'argent, et la ménagerie du Muséum le recevait de Nantes. Or, dans une seule excursion, il m'est arrivé de recueillir cent sept individus de cette espèce.

« Quant aux Anoures, j'ai été le premier à signaler la *Rana agilis* sous notre latitude, où elle est commune. On l'avait confondue jusqu'à présent avec la *Rana fusca*, Roësel.

« Les *Hyla viridis*, *Alytes obstetricans*, *Pelodytes punctatus*, passaient pour fort rares. Je les ai trouvés très-communs, et j'ai indiqué des localités où l'on peut se les procurer en abondance.

« Enfin, j'ai indiqué avec précision l'époque d'accouplement de tous nos Anoures, renseignement utile au collectionneur qui veut profiter de ce moment pour faire ample provision d'une espèce, et

Digitized by Google

au zoologiste qui veut étudier la reproduction et le développement de ces animaux.

«Dans une deuxième et dernière partie de ce travail, mettant à profit l'étude que j'ai pu faire de deux faunes assez distinctes l'une de l'autre, comme celles des environs de Paris et de la Gironde[1], les résultats de plusieurs voyages qui m'ont permis de visiter les musées des principales villes de l'ouest de la France et plusieurs collections particulières, enfin le bénéfice de relations établies avec MM. Thomas, A. de l'Isle, Giard, Marion, Lortet, de Bollin, Beltremieux et divers autres naturalistes qni me permettront de passer ici leurs noms sous silence, j'étudie la répartition, dans notre patrie, des reptiles et batraciens de la France occidentale.»

Au sujet de cette communication, M. Matheron (de Marseille) signale à l'auteur une fort belle collection erpétologique à Montpellier. Il regrette que sa mémoire ne lui permette pas de donner actuellement le nom du propriétaire.

M. Delage (de Rennes) donne un aperçu de ses études concernant la géologie, principalement les grès de Saint-Germain-sur-Ille (Ille-et-Vilaine). Il accompagne ses explications de coupes et de plans au moyen desquels les auditeurs suivent les détails fournis par la description.

Séance du 21 avril 1876.

A deux heures, la séance générale s'est ouverte sous la présidence de M. Le Verrier.

M. Lortet, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, donne un aperçu d'observations sur les vers : les Ligules, tour à tour parasites des poissons d'eau douce, tels que les tanches, et ensuite des canards. Les ligules logées dans la cavité du péritoine des poissons sont incapables de se reproduire; mais lorsqu'elles ont passé dans le canal digestif d'un oiseau, elles acquièrent des organes de reproduction.

Ces faits étaient connus, mais M. Lortet a constaté que le développement de ces organes s'effectue avec une extrême rapidité. Il rapporte que les ligules se sont si fort multipliées parmi les pois-

[1] *Essai d'une faune erpétologique de la Gironde*, par M. V. Lataste, *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, t. XXX.

Digitized by Google

sons de la Bresse, que des propriétaires ont fait, cette année, des pertes énormes.

M. Lortet présente ensuite la 5e livraison des *Archives du Muséum d'histoire naturelle de Lyon.*

M. Milne Edwards prend la parole afin de remercier publiquement la ville de Lyon de ses efforts pour encourager la poursuite d'une aussi belle publication.

M. le docteur Brame, de Tours, présente un travail étendu sur le soufre mou et le soufre cristallisé de fusion. Ces corps sont constitués par l'état utriculaire; l'un et l'autre sont formés par des utricules agrégées. M. Brame appuie sa démonstration de planches dont l'une en chromolithographie, et d'un tableau où il a comparé les propriétés des modifications transitoires du soufre mou et l'état définitif ou rhomboïdal.

M. Brame présente un dessin de soufre insoluble obtenu avec la fleur de soufre, qui, comme l'a reconnu M. Ch. Deville, est constituée par la pellicule du soufre utriculaire qui a été vidée.

M. Terquem, professeur à la Faculté des sciences de Lille, communique quelques résultats des déterminations qu'il a faites sur la comparaison des forces électromotrices du zinc et du magnésium. Il s'est servi, dans ce but, de l'électromètre de Thomson et de l'électroscope condensateur à feuilles d'or. Il a trouvé que le rapport des forces électromotrices de deux éléments zinc-platine et magnésium-platine est égal à 3/2 environ. La force électromotrice de l'élément sodium-platine est à peu près triple de l'élément zinc-platine. Grâce à divers perfectionnements apportés à la construction de l'électromètre condensateur, de manière à augmenter surtout sa sensibilité, M. Terquem se propose de déterminer les forces électromotrices des métaux alcalins.

M. Terquem donne également la composition d'un vernis à l'alcool qui, déposé sur le verre, permet de faire des dessins à l'encre de Chine et d'écrire aussi facilement que sur le papier. Ce vernis est formé de 100 parties d'alcool absolu, de 5 grammes de sandaraque et 3 grammes de mastic en larmes. On le verse sur le verre légèrement chauffé à l'aide d'une lampe à alcool, de la même manière que le collodion pour la photographie.

M. Hétet, de la Société académique de Brest, traite des moyens de purifier les eaux infectées par les usines.

Digitized by Google

M. Dieu, de l'Académie de Lyon, expose qu'une condition suffit pour que le mouvement initial d'un corps, déterminé par une impulsion, consiste en une rotation simple autour d'une droite autre qu'un axe principal d'inertie. Il considère ensuite un mouvement uniforme autour d'un axe, et il démontre que si cette droite n'éprouve à un instant quelconque qu'une pression unique, il en sera toujours ainsi, sous une seule condition, d'après laquelle la droite n'est pas un axe principal d'inertie.

M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, résume ses observations sur la végétation du *Chantransia investiens* (Kutzing). Il s'applique à faire remonter la succession des états assexué et sexué; l'état assexué représenté par le prothalle et l'état sexué issu de sporules développées sur le prothalle.

M. Caffarena, de la Société académique de Toulon, indique comme moyens d'éviter les abordages, les deux suivants :

1° Pour les abordages qui se produisent par l'avant, supprimer, la nuit, l'emploi des bonnettes, voiles supplémentaires qui cachent complétement les feux;

2° Pour éviter les abordages par l'arrière, il faut éclairer le navire par l'arrière, chose qui ne se fait pas actuellement. En effet, d'après le système d'éclairage actuel, les feux éclairent d'après un rayon de 112 degrés de chaque côté à partir de l'avant. L'arrière reste donc dans la plus grande obscurité. Pour y remédier, il faut mettre sur la partie postérieure du fanal un verre blanc A. De cette manière, le navire est éclairé dans tous les sens; sur l'avant, par les feux de couleur vert et rouge, et sur l'arrière, par les feux blancs. Ce cas d'abordage, quoi qu'on en dise, est assez fréquent.

M. Armbruster, inspecteur chargé des fonctions d'inspecteur d'académie à Belfort, expose les moyens à employer pour vulgariser les sciences naturelles dans les écoles primaires. Il indique comment on peut obtenir facilement un concours précieux chez les instituteurs pour les recherches en faveur des sciences de la nature. Il indique aussi comment il procède, à l'aide du *Bulletin de l'Instruction publique* qu'il dirige, pour répandre le goût de ces intéressantes études.

M. Milne Edwards, qui préside, félicite M. Armbruster de ses efforts.

Digitized by Google

M. Trannin, préparateur à la Faculté des sciences de Lille, expose les résultats des recherches photométriques auxquelles il se livre depuis quelque temps. Il s'est proposé de mesurer les intensités relatives des radiations constitutives des sources lumineuses. L'œil n'apprécie pas avec la même exactitude l'égalité de deux surfaces lumineuses éclairées par des radiations prises dans les différentes parties du spectre; on a déterminé le coefficient de précision relatif aux diverses parties du spectre; il possède une valeur très-élevée dans le jaune et l'orangé et une valeur très-faible dans le rouge et le bleu. L'auteur a étudié également l'influence de l'intensité absolue sur la valeur du coefficient de précision d'une radiation déterminée et a constaté que le coefficient possède un maximum et varie très-lentement.

M. Barthélemy, professeur au lycée de Toulouse, communique l'ensemble de ses expériences de projection des mouvements vibratoires de la surface des liquides en nappe de forme déterminée.

Il s'attache à démontrer que l'on peut ainsi mettre en évidence les vibrations des plaques et des membranes. Il décrit pour les plaques elliptiques et circulaires des phénomènes que le sable ne peut mettre en évidence pour les plaques solides.

M. E. Filhol, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse, a déterminé la composition chimique de l'eau minérale de Koussats (Japon).

Dans le courant de l'année 1875, M. le docteur Vidal, qui a habité pendant plusieurs années Yokohama, et qui est actuellement établi à Ikosaka, eut la bonté d'envoyer à M. Filhol une caisse contenant plusieurs bouteilles d'eaux minérales recueillies dans les montagnes du Japon. Son envoi comprenait en outre des dépôts et des incrustations pris soit au fond de l'eau minérale, soit sur les bords des sources. L'analyse de l'eau de l'une de ces sources a donné les résultats suivants.

Eau de Koussats, source de Goza-no-You : Température, d'après l'observation de M. Vidal, 65 degrés centigrades.

L'eau de Goza-no-You est limpide; elle a une saveur désagréable, et on sent en la buvant qu'elle est très-ferrugineuse. Cette eau rougit la teinture de tournesol et décompose les carbonates alcalins en produisant une vive effervescence; elle donne avec le cyanure jaune

Digitized by Google

de potassium et de fer un précipité bleu clair, et avec le cyanure rouge un précipité bleu foncé. Elle réduit rapidement les sels d'or.

L'auteur croit inutile de rapporter la série d'essais qui l'ont conduit à reconnaître que l'eau de Koussats contient des sulfates, de l'acide sulfurique et de l'acide chlorhydrique libre, de la silice, de l'alumine, du fer à l'état de sel de protoxyde, de la potasse, de la soude, etc. Il se contente de donner le résultat définitif de l'analyse. Un litre d'eau de la source de Goza-no-You a fourni :

Acide sulfurique libre	1gr,800
Acide chlorhydrique libre	0 ,772
Silice	0 ,260
Sulfate de protoxyde de fer	0 ,570
Sulfate d'alumine	0 ,964
Sulfate de magnésie	0 ,087
Sulfate de chaux	0 ,272
Sulfate de soude	0 ,300
Sulfate de potasse	0 ,100
Total	5gr,125

L'eau de Goza-no-You contient de l'iode en quantité suffisante pour qu'on puisse y démontrer très-nettement l'existence de ce corps, même en n'opérant que sur 50 grammes de liquide. M. Filhol n'a pas eu à sa disposition une quantité d'eau minérale suffisante pour doser exactement l'iode.

Il ne peut rien dire de la richesse de l'eau minérale de Koussats en acide sulfhydrique, car celle qu'il a reçue était complétement désulfurée; mais l'abondance des dépôts de soufre qu'elle fournit autorise à penser qu'elle est très-sulfurée.

Les dépôts ou incrustations que M. Vidal a envoyés sont de trois sortes : l'un d'eux, qui a été pris au fond de l'eau, est du soufre presque pur; un deuxième, recueilli sur le sol au bord de la source, est composé comme il suit :

Sulfate d'alumine	43.63
Chlorure d'aluminium	1.02
Chlorure de fer	6.50
Sable siliceux	4.65
Eau	44.20
Total	100.00

Le troisième dépôt, recueilli sur les rochers au bord de la

Digitized by Google

source, est essentiellement composé de silice hydratée mêlée avec de l'oxyde de fer. Cent parties de ce dépôt ont donné :

Silice	75.00
Oxyde de fer	12.50
Eau	12.50
TOTAL	100.00

Comme on le voit par les détails qui précèdent, l'eau de Koussats se rapproche de celle de Rio-Vinagre par son acidité; mais elle est beaucoup plus riche en sels de fer et d'alumine que cette dernière; elle rappelle, par sa teneur en silice et par la nature des incrustations siliceuses qu'elle laisse déposer, l'eau des Geysers d'Islande. Cette eau minérale doit jouir, à coup sûr, d'une grande activité, et il serait certainement dangereux d'en user à l'intérieur à forte dose.

M. le docteur Laissus, de l'Académie de la Val-d'Isère, présente un aperçu sur les eaux minérales de la Tarentaise (Savoie).

Ces eaux minérales sont celles de Brides, Salins, Bonneval, les Glaciers et Arbonne. Les eaux de Brides sont *thermales;* ce sont des eaux *salines*, *sulfatées*, *calciques*, *sodiques* et *magnésiennes;* elles sont, de plus, *ferrugineuses*, *arsenicales* et *lithinées*. Ce sont des eaux essentiellement *purgatives* et *toniques* en même temps; elles peuvent remplacer avantageusement les eaux allemandes de Carlsbad et de Kissingen. Elles sont très-indiquées dans les affections du foie, la pléthore abdominale, les affections atoniques du tube digestif, les engorgements passifs de l'utérus, l'état hémorroïdaire, en général dans toutes les congestions, surtout veineuses.

Les eaux de Salins (Savoie), qu'il ne faut pas confondre avec Salins dans le Jura, qui sont froides, tandis que les premières ont 36 degrés de chaleur, sont des *eaux de mer thermales;* elles contiennent plus de 10 grammes de sel marin par litre; elles sont, de plus, *arsenicales*, *ferrugineuses* et *très-lithinées;* leur volume est considérable : près de quatre millions de litres par jour. Elles conviennent admirablement dans toutes les affections du système lymphatique même les plus invétérées, ainsi que dans les maladies marquées au coin de l'anémie et de l'atonie. Ce sont surtout les eaux des enfants, qui ne peuvent pas toujours supporter les eaux de mer. Ces eaux remplacent avec succès les eaux allemandes de Nauheim et de Kreuznach.

Digitized by Google

Les eaux de Brides et de Salins, qui sont voisines, ont chacune un bel établissement bien installé. Les autres eaux minérales de la Tarentaise, telles que les eaux sulfurées de Bonneval, les eaux salines et ferrugineuses des Glaciers, les eaux salées d'Arbonne, qui contiennent 2,80 grammes de sel marin par litre, sont peu ou point exploitées; cependant, elles mériteraient de l'être.

M. le Dr Morin remercie l'orateur d'avoir si bien fait connaître les propriétés des eaux de la Tarentaise. Il serait à désirer, ajoute-t-il, que les minéralogistes et les géologues entreprissent des recherches approfondies sur cet important sujet.

M. le docteur Adrien Sicard, vice-président du Comité médical des Bouches-du-Rhône, rend compte de nouvelles études sur l'eau de la mer Méditerranée et les plantes marines de semis.

L'eau de la mer Méditerranée change de salure et de saveur suivant diverses conditions.

Un aquarium formé le 24 mars 1872 contient 6 litres d'eau; on y a placé des ulves, *Lactuca maritima*, et un madrépore.

Cette eau avait, au moment où elle a été mise dans l'aquarium, 12 degrés de température et 4 degrés 5/10 de salure. Le 5 du mois suivant, elle n'a plus que 4 degrés, et 3 degrés 5/10 le 6.

Le 10, 4 degrés 9/10, ayant acquis sur le premier jour 4/10 de degré salure, tandis que, le 14, elle n'a plus que 3 degrés, perdant ainsi 1 degré 9/10 salure sur le 10.

Huit jours après, nous trouvons 4 degrés 3/10 salure, revenant ainsi, sauf 2/10 de degré, à la salure du premier jour.

Il résulte des études et des notes journalières la preuve évidente que les eaux de la mer se salent et se dessalent dans diverses circonstances, malgré une quantité d'eau douce ajoutée qui s'élève le plus souvent à trois ou quatre fois le volume de l'eau de mer mise en principe.

Diverses odeurs et saveurs se produisent dans l'eau de mer, selon les plantes qui y croissent et autres circonstances. La rose, la violette, le safran, l'abricot et maintes autres se trouvent à côté des saveurs et diverses odeurs tirées du goudron et de l'acide phénique.

Une mousse développée sur un vieux madrépore depuis le 22 janvier 1872 offre, au printemps et à l'automne, les phénomènes suivants :

Elle se détache du madrépore en mars et avril. On voit d'abord

Digitized by Google

se former des filaments d'un beau vert foncé, puis il vient à leur extrémité des urnes d'une superbe couleur nacrée, qui se détachent et montent à la surface de l'eau, se confondant avec la plante qui surnage.

Un semis ayant été effectué le 4 mars 1876, le 29, du côté du jour et contre le verre, il s'est formé une légère couche de couleur vert clair qui est le commencement de la mousse.

Le 13 mars 1875, une légère parcelle d'une algue qui partout avait été desséchée ayant été mise dans l'eau de mer, elle a produit une plante en forme de ruban et d'un beau vert.

Sur les bords du ruban, vers le mois de mars, il se forme de rares filaments supportant des urnes arrondies de couleur irisée, qui s'en détachent ensuite et viennent à la surface de l'eau, où elles s'ouvrent en formant une plante verte.

M. le docteur J. Gayat (de Lyon) s'occupe des écoles publiques et de l'hygiène de la vue.

Jusqu'à présent, on ne s'est guère occupé des maladies des parties extrinsèques de l'œil (conjonctivites et blépharites) qui résultent des conditions de la vie d'école ou qui sont aggravées par elles. Brudenell Carter, de Londres, a décrit récemment une forme d'*ophthalmie contagieuse des écoles* qui emprunte à sa généralisation un caractère de gravité exceptionnelle. Les auteurs belges ont cité des cas semblables, et, chez nous, le fait est depuis longtemps établi pour les pénitenciers et les orphelinats. Dans les deux missions que nous a confiées M. le Ministre de l'instruction publique pour étudier les maladies oculaires en Afrique, nous avons observé ces faits dans des proportions effrayantes (Note insérée aux comptes rendus de l'Institut, séance du 7 février 1876). En résumé, *toute sécrétion conjonctivale est inoculable; suivant la réceptivité de l'individu et d'après les conditions sociales et cosmiques dans lesquelles il se trouve, elle peut engendrer une inflammation ou similaire ou plus grave, depuis la simple conjonctivite jusqu'à l'ophthalmie purulente.*

Chez la plupart des nations de l'Europe, on a démontré l'existence de la myopie dite scolaire et établi les causes et la loi de son développement progressif. En France, nous ne connaissons, sur ce sujet, que les recherches déjà anciennes de Szokalski, faites pendant son séjour à Paris (de 1844 à 1848) et publiées à la même époque dans un journal de Prague. Depuis 1870, nous avons repris

Digitized by Google

ces études et démontré que la myopie scolaire obéit, chez nous comme ailleurs, à une loi presque uniforme.

Mais Szokalski n'ayant trouvé aucun myope parmi 6,300 élèves des *écoles primaires* du VIe et du VIIe arrondissement de Paris, il nous fallait contrôler ce fait contradictoire et exceptionnel. Nos premières recherches, communiquées à la Société des sciences médicales de Lyon (*Hygiène oculaire dans les écoles*), et imprimées en 1874, établissent que la loi de développement de la myopie scolaire s'applique exactement à tous les rangs de la société; que la myopie est moins fréquente et d'un degré moins élevé dans les écoles primaires, parce que les élèves quittent la classe à douze, onze et dix ans, quelquefois plus tôt encore. En effet, 1,588 enfants des *écoles primaires* des trois principaux quartiers de Lyon ont fourni 52 myopes, soit 3,27 p. o/o, chiffre qui concorde presque avec ceux des médecins étrangers qui ont opéré dans des conditions semblables, tandis que les classes supérieures des colléges de la même région ont fourni une proportion de myopes supérieure à 60 p. o/o.

Pour conclure, l'hygiéniste doit rappeler que, *actuellement, et en l'absence d'autorisation à porter les lunettes correctrices, la myopie est un obstacle à l'entrée de certaines écoles et administrations publiques; que, trop souvent, elle constitue un cas d'exemption du service militaire.*

Pour ce qui est de l'hypermétropie, défaut opposé à la myopie, elle est signalée dans quelques statistiques étrangères. Nous croyons être le premier, en France, qui l'ait étudiée dans les écoles.

Sur les 1,588 enfants des écoles primaires de Lyon, j'ai trouvé 108 hypermétropes, ce qui donne 6,79 p. o/o, résultats très-voisins de ceux trouvés à Berne et à Schaffouse, mais bien inférieurs à la proportion qu'Erysmann a trouvée à Saint-Pétersbourg (43,3 p. o/o).

Dans les degrés élevés, l'hypermétropie est un obstacle aux travaux délicats, lecture ou écriture. Dans les degrés moyens et faibles, elle est compatible avec les occupations de la vie d'école, tant que la résistance de l'appareil accommodateur ne se trouve pas au-dessous des efforts qu'on lui demande. Mais s'il survient chez l'enfant une fatigue générale (fièvre éruptive, anémie) ou qu'on exige de lui un travail trop longtemps soutenu, son vice de vision se manifestera par un défaut d'harmonie dans les mouvements associés des muscles droits internes ou adducteurs. A l'origine, ce ne sera que de l'asthénopie, mais bientôt, *en l'absence de verres correcteurs et à défaut d'un repos fréquent et assez prolongé, l'hypermétropie provoquera*

Digitized by Google

l'exclusion, d'abord temporaire et plus tard définitive, d'un des yeux, dans la vision binoculaire ou associée. Le strabisme, d'abord intermittent, deviendra permanent.

Depuis cinq ans, j'ai observé plus de douze mille élèves répartis dans trois cents écoles environ ; c'est donc sur de fréquentes observations que je motive mes conclusions sommaires, qui me semblent concorder tout à fait avec les exigences de l'hygiène générale.

Que voulons-nous, en effet?

1° Nous *demandons* de la lumière, c'est-à-dire un éclairage suffisant, constant et distribué de la façon la mieux appropriée aux exercices scolaires, surtout à l'écriture. De nombreuses fenêtres assureront une ventilation naturelle.

2° Nous *réclamons* une bonne position de l'enfant quand il écrit ou quand il lit. On l'obtiendra par l'adaptation des tables-pupitres à la taille moyenne de chaque classe. On évitera ainsi, chez l'enfant, le plus grand nombre de ces déformations de la taille et de la cage thoracique.

3° Nous *exigeons* le repos fréquent de l'organe de la vision, par la variation des exercices d'étude, en forçant l'œil à regarder à distance les dessins du tableau noir et les figures des cartes murales. L'interruption du travail par un exercice de chant, par une marche autour de la classe, et mieux dans la cour, reposera l'organe de la vue, dont il fait cesser la congestion et le spasme musculaire, il régularisera la respiration, ainsi que la digestion, etc.

M. Morel de Glasville, membre de la Société géologique de France, annonce la découverte d'un grand Saurien fossile :

« Dans les recherches auxquelles je me suis livré sur les côtes du Calvados en 1871, dit M. Morel de Glasville, j'ai trouvé une très-forte tête de Saurien d'une espèce nouvelle et dans un parfait état de conservation. Je l'ai restituée, et j'ai l'honneur d'en mettre les dessins, de grandeur naturelle, sous les yeux de la réunion des Sociétés savantes.

« Ses dimensions considérables ($1^m,33$ de longueur), le nombre de ses dents (150), la forme mamelonnée de l'intermaxillaire, l'ouverture vaste et profonde des arrière-narines sous forme rectangulaire, m'ont paru des caractères distinctifs capables de motiver la création d'une espèce nouvelle, que j'ai dédiée au savant professeur de géologie de la Sorbonne, M. Hébert.

Digitized by Google

« De là le nom de *Steneosaurus Heberti*.

« J'appelle l'attention de la réunion sur l'excessive petitesse de la cavité crânienne de ces animaux.

« L'interprétation que je crois pouvoir donner de ce fait me permet d'affirmer que ce genre possède une forme de cerveau qui n'a pas encore été signalée. On a toujours, dans ces Sauriens comme dans les Téléosaures proprement dits, prolongé la partie antérieure de la voûte crânienne à travers les pariétaux jusque sous la partie postérieure du frontal principal; de sorte que, d'une ouverture restée béante en ce point, on faisait sortir les nerfs optiques et olfactifs. Il n'en est rien. Il n'y a pas, dans cette tête, d'ouverture à la partie antérieure; les pariétaux, soudés dans toute leur longueur et en avant avec le frontal principal, ne laissent aucun doute à cet égard. Et l'on reconnaît que ce que l'on appelait l'arrière-crâne contient le crâne tout entier.

« D'un autre côté, on avait, jusqu'à ce jour, reconnu l'existence d'un seul orifice symétrique à la partie antérieure de la base du crâne de ces animaux, et on l'avait considéré comme le trou latéral de la trompe d'Eustache; mais ces trous latéraux sont des orifices communs à deux autres trous et donnant passage, d'une part, aux nerfs et vaisseaux de l'œil en dedans, et à la partie cartilagineuse de la trompe d'Eustache en dehors.

En dégageant ce canal de sa gangue calcaire, on découvre plus loin deux orifices qui ont des destinations différentes; l'un, l'externe, est bien l'orifice de la partie osseuse de la trompe d'Eustache; l'autre, l'interne, séparé du premier par une cloison ou pilier osseux, se dirige vers la base de la cavité crânienne, c'est le trou optique. La direction de ces canaux est très-divergente.

« Les nerfs et les vaisseaux de l'œil cheminaient sous une saillie en forme de toit fournie par la face externe des pariétaux.

« Des études que nous avons faites jusqu'ici, il nous paraît que ni le sphénoïde, ni les ptérygoïdiens, ni la plus grande partie des pariétaux, ni le frontal principal, n'ont de rapport avec le cerveau, ainsi que cela se passe chez les Crocodiliens et les Chéloniens, desquels on rapproche les Téléosaures proprement dits.

« Nous devons donc reconnaître que l'on a trop généralisé en appliquant ces faits aux Sténéosaures, et nous croyons que l'on doit même étendre ces déductions aux autres Téléosaures dont les fosses temporales sont très-allongées, par exemple les Métriorhynques.

Digitized by Google

M. Mégnin, membre de la Société d'émulation de Montbéliard, vétérinaire de 1re classe de l'armée, signale les résultats de nouvelles observations relatives aux métamorphoses des Acariens :

Les métamorphoses, beaucoup moins simples qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, des Acariens en général, et en particulier des deux grands Trombidions connus sous le nom de *Trombidium fuliginosum* et *Trombidium holosericeum*, Acariens phytophages à l'état adulte et de nymphes, et dont les larves vivent en parasites actifs sur divers insectes ou arachnides, sur des quadrupèdes et même sur l'homme.

La femelle du premier pond un œuf sphérique à deux hémisphères bruns et coriaces, séparés par une bande équatoriale large, membraneuse, finement striée et jaunâtre, qui éclôt, par le déchirement de cette bande, en mettant en liberté une larve très-agile, hexapode, de couleur orangée, qui ne ressemble pas du tout à sa mère. Cette larve a un demi-millimètre de long, sans compter les pattes, qui en ont autant; le corps est ovoïde, presque glabre, parsemé de rares poils plumeux disposés par paires symétriques; le rostre, qui est énorme et qui a presque le tiers de la longueur du corps, a la forme d'une tête ovale séparée du corps par un étranglement cervical; il est muni, de chaque côté, d'énormes palpes ravisseurs rappelant ceux des Cheylètes, et contient une paire de mandibules terminées par un crochet fixe recourbé en haut; les maxilles, soudées à leur base, se terminent chacune par une partie membraneuse, à pourtour cilié, susceptible de s'étaler en éventail et de se contracter, constituant un véritable appareil d'adhérence servant au parasite à s'attacher à ses victimes, à la manière des sangsues. Les pattes, à six articles, sont terminées par trois crochets aigus et recourbés. Enfin, cette larve a une paire d'yeux simples, sessiles, situés sur le céphalo-thorax, à la hauteur et en regard de l'insertion de la première paire de pattes.

Cette larve, qui n'est autre que le *Trombidium Phalangii*, le *Tr. Aphidis*, le *Tr. Cicadarum*, etc. etc. des auteurs, quitte l'insecte qui l'a nourrie et sur lequel elle a grossi de près de moitié, pour gagner la terre, sous les petites mottes de laquelle elle se transforme en une petite nymphe agile, octopode, à corps triangulaire, velu, de couleur écarlate et long de 2 millimètres. Dugès, qui avait assisté à la naissance de cette nymphe, la croyait un animal adulte, faute de connaître ses premiers parents; mais ce n'est qu'a-

Digitized by Google

près une dernière mue que cette nymphe acquiert des organes sexuels, donne des mâles et des femelles, de couleur beaucoup plus terne qu'elle, et dont la taille, surtout celle de la femelle ovigère, a près de trois fois la grandeur de la sienne.

De l'œuf du Trombidion soyeux, qui est aussi sphérique et coriace, mais plus petit que celui du précédent, sort aussi une larve rougeâtre, hexapode, plus petite, plus ramassée, à pattes plus courtes, et beaucoup moins ingambe que celle du Trombidion fuligineux; cette larve n'est autre que le *Leptus autumnalis* de Latreille, le vulgaire *Rouget*, l'*aoutat*, l'*aouti*, le *vendangeur* de certains pays, où il est connu pour attaquer non-seulement les petits quadrupèdes, surtout les chiens de chasse, mais aussi les moissonneurs et les personnes qui s'étendent sur l'herbe, pendant les chaudes journées de l'automne, dans les pays du nord et de l'ouest de la France.

L'origine de ce parasite, aussi bien que celle du précédent, était jusqu'à présent complétement ignorée.

M. Rey-Lescure, de Montauban, montre, sur sa carte géologique de Tarn-et-Garonne, la place occupée par le *lias et le pisolithique lacustre sur les bords de la vallée de la Vère*, près de Bruniquel, et qui font l'objet d'une étude spéciale de sa part. Le cadre de ce compte rendu ne nous permet pas de suivre l'auteur dans les nombreux détails qu'il donne sur le résultat de ses recherches, consignées d'ailleurs en partie dans une petite brochure dont il fait hommage au Comité.

M. Paul Doumerc, de la Société des sciences, lettres et arts de Tarn-et-Garonne, pose à l'orateur diverses questions auxquelles il est sommairement répondu.

M. Rouget, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, expose le résultat de ses études sur *les terminaisons des nerfs dans les organes électriques des torpilles*. « C'est, dit M. Rouget, dans l'extension nerveuse des organes que se produit l'électricité; c'est là que la force extensive se transforme en électricité... »

M. le docteur Picot et M. Rouget échangent quelques observations sur le rôle des *réseaux nerveux* dans la production de l'électricité.

M. le Dr Turel, de la Société académique du Var, à Toulon,

Digitized by Google

présente un mémoire sur quelques végétaux économiques ou industriels.

M. Haillecourt, inspecteur d'académie à Bordeaux, présente un mémoire sur les surfaces réglées.

M. Valada, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, traite des taches du soleil.

M. Cuzent, pharmacien de la marine, membre de la Société académique de Brest, adresse une *Étude sur l'eau thermo-minérale* de la Ravine-Chaude (Guadeloupe).

M. Guigue, membre de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon, présente un mémoire sur les hôpitaux du moyen âge, qui permettent de déterminer le réseau des voies antiques du grand *pagus Lugdunensis*.

M. le Dr Rochas, de la Société des sciences et lettres de Pau, présente un mémoire sur l'*Anthropologie des Cagots*.

M. Eugène Tissot, de la Société florimontane d'Annecy, adresse un mémoire sur les *Mouvements des montagnes*.

M. le Dr Garrigou présente l'*Étude chimique de la source Vieille aux Eaux-Bonnes*.

M. Hollande, professeur au lycée de Limoges, expose une classification des terrains sédimentaires de la Corse.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE MARS-AVRIL 1876.

RÉUNION ANNUELLE

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES À LA SORBONNE.

Séance du 19 avril 1876.

Allocution de M. Léopold Delisle, p. 199 à 201.
Arrêté fixant les jours de réunion des Sociétés savantes, p. 201 et 202.
Arrêté établissant le chiffre des récompenses à accorder, p. 202.
Arrêté pour la composition des bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques pendant ces réunions, p. 202 à 204.

Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

Séance générale du samedi 22 avril 1876, p. 205.
Discours de M. le Ministre, M. Waddington, p. 205 à 214.
Récompenses et distinctions honorifiques, p. 214 à 217.

Rapports sur le concours des Sociétés savantes pour 1876.

Discours de M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, p. 218 à 233.
Discours de M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 234 à 255.
Discours de M. Émile Blanchard, secrétaire de la section des sciences, p. 256 à 267.

Comptes rendus des lectures ou communications.

Section d'histoire et de philologie, compte rendu par M. Hippeau, secrétaire, p. 268 à 303.
Section d'archéologie, compte rendu par M. Chabouillet, secrétaire, p. 304 à 346.
Section des sciences, compte rendu par M. Émile Blanchard, secrétaire, p. 347 à 375.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE MAI-JUIN 1876.

ACTES OFFICIELS.

Arrêté qui nomme M. Gustave Desjardins membre du Comité des travaux historique, section d'histoire, p. 379.

Arrêté qui nomme M. Alfred Maury vice-président de la section d'histoire, p. 379.

Arrêté qui nomme MM. de Kerdrel membre de la section d'histoire, Henri Martin membre de la section d'archéologie, et MM. Delpit (Martial) et Lefèvre-Pontalis (Antonin) membres honoraires, p. 379 et 380.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 6 mars et 3 avril 1876, par M. Hippeau, secrétaire, p. 381-391.

Section d'archéologie. — Séances des 13 mars et 10 avril 1876, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 392-399.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur le Bulletin de la Société dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts, p. 400-406.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 406-410.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur les Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, p. 410 et 411.

Rapports, par M. Anatole de Barthélemy, sur les Annales du Comité flamand de France, p. 412; — sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 412-415; — sur la Revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain, p. 415-417.

Rapport, par M. Antonin Lefèvre-Pontalis, sur les Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, p. 417 et 418.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. L. le Clerc, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la ville de Douai, p. 419-422.

Digitized by Google

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société archéologique, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, p. 422-426.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur les Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, p. 426 et 427.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. J. Desnoyers, sur une note bibliographique concernant l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Sever (Landes), p. 428 et 429.

Rapport, par M. Paul Meyer, sur les communications de MM. Blanc, Charvet, Eyglier, de Fleury, Gomart, Luzel, Mireur et Tartière, p. 429-449.

Les États généraux de Provence de 1371-1383. Communication de M. Mireur, p. 449-461.

Textes relatifs à des représentations scéniques à Draguignan, aux xve, xvie et xviie siècles : le jeu de la Fête-Dieu, représentations de mystères, moralités et histoires. Communication de M. Mireur, p. 461-477.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur trois documents relatifs à la Société de Jésus, au xve siècle. Communication de M. Castan, p. 478 et 479.

Texte de cette communication, p. 479 et 482.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur deux communications de M. Georges Lecocq, p. 482 et 483.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur une communication de M. Alart : Comédies castillanes représentées à Perpignan, de 1623-1637, p. 483 et 484.

Texte de cette communication, p. 484 et 485.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur une rectification de M. l'abbé André, p. 485 et 486.

Rapport, par M. A. de Courson, sur divers documents communiqués par M. Quesnet, p. 486-489.

Rapport, par M. E.-J.-B. Rathery, sur des communications de MM. Lhuillier et Loriquet, p. 489-492.

Texte de la communication de M. Lhuillier, p. 492.

Rapport, par M. Alfred Maury, sur l'ouvrage intitulé : *Mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims* (*1649-1658*), publié par M. Ch. Loriquet, p. 493-495.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur les Chants populaires de la France, p. 495-499.

Rapport, par M. Théry, sur des communications de M. l'abbé Tisserand, p. 499 et 500.

Texte de l'une de ces communications : Les Maures à la Napoule (Alpes-Maritimes), p. 500-502.

Rapport, par M. le comte de Luçay, sur une communication de M. le baron de Girardot, relative à un acte de vente signé par le marquis de Mirabeau (19 octobre 1774), p. 502.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur des communications de MM. Ch. de Sourdeval, abbé Tisserand, Mauriès, Villemin, de Fleury, Brun-Durand et Castan, p. 502-506.

Texte de la communication de M. Castan : La naissance des enffans du roy Henry de Valois, second de ce nom, roy de France, et Madame Catharine de Médicis, sa femme, p. 506-509.

Digitized by Google

Section d'archéologie. — Rapport, par M. J. Quicherat, sur des communications de MM. J. Laurent, Combet, Morel, de Girardot et l'abbé Baudry, p. 510-517.

Tombeaux de Baudouin V et de Louis de Male, comtes de Flandres. Communication de M. Houdoy, p. 517-522.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur une notice concernant l'église de Montcaret (Dordogne). Communication de M. le marquis Castelnau d'Essenault, p. 523 et 524.

Rapport, par M. Chabouillet, sur des monnaies antiques trouvées aux environs de Narbonne, communication de M. Berthomieu, p. 524.

Rapport, par M. A. Darcel, sur des observations de M. l'abbé Barbier de Montault, relatives à une communication de M. E. Müntz : Documents sur la fabrication des tapisseries au XVIIe siècle, p. 525 et 526.

Rapport, par M. Douët d'Arcq, sur la réclamation de M. l'abbé André relative à un sceau du prieuré de Longueville, p. 527.

Note de M. Boeswillwald sur un théâtre antique découvert à Vervins, p. 527 et 528.

Antiquités trouvées à Saint-Ellier (Maine-et-Loire). Communication de M. C. Port, p. 529 et 530.

Observations de M. Alexandre Bertrand sur une réclamation de M. Liénard, p. 531 et 532.

Rapport, par M. Édouard de Barthélemy, sur divers documents adressés par M. l'abbé Tisserand, p. 532-534.

Rapports, par M. Douët d'Arcq, sur quatre empreintes de sceaux, communication de M. l'abbé Barbier de Montault, et sur les vestiges d'un ancien prieuré à Saint-Prouant (Vendée). Communication de M. l'abbé Auber, p. 535 et 536.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'Inventaire du mobilier de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins, en 1630. Communication de M. Bernard Prost, p. 536-541.

Texte de cette communication, p. 541-557.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'Inventaire du trésor et du mobilier de l'église collégiale de Saint-Martin de Montpezat. Communication de M. G. Bourbon, p. 557-565.

Texte de cette communication, p. 565-581.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur un extrait d'un acte d'apport de dot, avec indication d'un trousseau, du 28 septembre 1427. Communication de M. l'abbé Magloire Giraud, p. 581 et 582.

Texte de cet extrait, p. 582 et 583.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur la vaisselle d'argent de François II de Boyer, seigneur de Bandol et président à mortier du parlement d'Aix. Communication de M. l'abbé Magloire Giraud, p. 584-586.

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. Lascoux, par M. Georges Picot, p. 587-589.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 590 et 591.

Digitized by Google

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 591.
Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, p. 591.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 591-593.
Académie des jeux floraux, p. 593 et 594.
Société des archives historiques du département de la Gironde, p. 594.
Société d'émulation du Jura, p. 594 et 595.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, p. 595.
Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 595-597.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 597 et 598.
Société archéologique de Rambouillet, p. 598 et 599.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, p. 599.
Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, p. 600.
Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, p. 600 et 601.
Société d'émulation de la Vendée, p. 601.

CHRONIQUE.

Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — Programme des concours pour 1877 et 1878, p. 602-604.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz. — Programme du concours de 1876-1877, p. 604 et 605.
Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — Composition du bureau pour 1876-1878, p. 606.
Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. — Programme du concours de 1876-1877, p. 606.

CORRECTIONS, p. 607.

TABLE DES MATIÈRES contenues dans le IIIe volume de la 6e série, p. 609-655.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

MAI-JUIN 1876.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts,

Vu les propositions de la section d'histoire du Comité des travaux historiques,

ARRÊTE :

M. Gustave Desjardins, chef du bureau des archives au ministère de l'intérieur, est nommé membre du Comité des travaux historiques, section d'histoire.

Paris, le 4 mars 1876.

H. WALLON.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

ARRÊTE :

M. Alfred Maury, membre du Comité des travaux historiques, section d'histoire, est nommé vice-président de cette section en remplacement de M. Lascoux, décédé.

Paris, le 30 mars 1876.

WADDINGTON.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

Vu l'arrêté du 21 février 1874;

Considérant qu'il importe de faire représenter le Sénat et la

Digitized by Google

Chambre des députés au sein du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. M. de Kerdrel, sénateur, est nommé membre du Comité, section d'histoire.

ART. 2. M. Henri Martin, sénateur, est nommé membre du Comité, section d'archéologie.

ART. 3. MM. Delpit (Martial) et Lefèvre-Pontalis (Antonin) sont nommés membres honoraires dudit Comité.

Paris, le 30 mars 1876.

WADDINGTON.

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 6 MARS 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président annonce à la section la mort de M. Patin, doyen de la Faculté des lettres, membre du Comité. La section s'associe aux regrets exprimés par M. Léopold Delisle et décide qu'une notice nécrologique, dont la rédaction est confiée à M. Marty-Laveaux, sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Il est donné lecture de l'arrêté ministériel, en date du 4 mars 1876, par lequel M. Desjardins (Gustave), chef du bureau des archives au ministère de l'intérieur, est nommé membre de la section.

M. Léopold Delisle annonce l'envoi par M. Bruel, archiviste aux Archives nationales, du deuxième volume du *Cartulaire de Cluny*. Ce document, qui a été examiné par M. A. de Barthélemy, est en état d'être publié et devra en conséquence être transmis à l'Imprimerie nationale.

Des communications manuscrites sont adressées par M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : Copie d'une convention entre les consuls de Lagnes et un boucher (1575).

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Augustin Chassaing, correspondant au Puy : Copie d'un traité conclu en 1364 entre les seigneurs et gens du pays d'Auvergne

Digitized by Google

pour l'évacuation et la pacification des montagnes d'Auvergne, du Velay et Gévaudan.

Renvoi à M. Desjardins.

M. Garnier, correspondant à Dijon : Copie de deux documents relatifs à la surprise de Paris par les Bourguignons en 1418.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique de l'Aube : Copie d'un document constatant l'existence d'un intendant de justice en Champagne en 1620.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. François Moulenc, avocat à Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne) : Copie des coutumes et priviléges concédés aux habitants de la ville d'Auvillars (1279).

Renvoi à M. de Rozière.

M. Peyruau, membre de la Société historique de Compiègne, substitut du procureur de la République à Château-Thierry : Copie nouvelle de ses notes pour servir à l'histoire de Jeanne d'Arc, augmentée de nouveaux documents.

Renvoi à M. Lascoux.

M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie) : 1° Copie d'une donation faite à l'Hôtel-Dieu du Mont-Cenis par le comte Thomas de Savoie et par Marg. de Faucigny, sa femme (1221);

2° Accord entre l'archevêque Herluin et Émerie, seigneur de Briançon, au sujet des dîmes de Montpont (1235);

3° Donation par Aurion, seigneur de Faucigny, à l'archevêque Herluin et à son église de tous les droits sur le marquisat de Luce (1242).

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Vinay, député de la Haute-Loire : Copie des statuts donnés par Guy Fulcodi, évêque au Puy, aux lépreux et aux donats de la maladrerie de Brives, près le Puy-en-Velay (1259).

Renvoi à M. Jourdain.

M. Paillard, ancien correspondant, au château de Charly, com-

Digitized by Google

mune de Mazille (Saône-et-Loire) : Copie de quatre-vingt-huit chartes de l'abbaye de Cluny, appartenant pour la plupart au xe siècle.

La section décide que ces chartes seront communiquées à M. Bruel, prié d'examiner s'il n'y a pas lieu d'en comprendre un certain nombre dans la publication qui est sous presse. Les documents qui ne pourront être utilisés seront déposés à la Bibliothèque nationale.

M. Émile Delteil, membre de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, écrit au Ministre pour l'informer qu'il a entrepris un travail encyclopédique intitulé : *Le livre d'or de La Fontaine*, et le prie de faire examiner ce travail par un des membres du Comité.

La section décide qu'elle n'a pas à intervenir dans cette publication.

M. Depping fils, bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, demande conseil à la section concernant le mode de publication de la table de la correspondance administrative sous le règne de Louis XIV qu'il a été chargé d'établir.

Renvoi à M. de Boislisle.

Des hommages sont faits au Comité par :

M. l'abbé Baudry, correspondant au Bernard (Vendée) : *La chapelle de Sainte-Catherine-des-Aires, à Saint-Vincent-sur-Graon.*

M. l'abbé Charles, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine : *Étude historique et archéologique sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même (Sarthe).*

M. Vignat, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais : *Lacurne de Sainte-Palaye et Le Clerc de Douy.*

M. Georges Stoffel, à Colmar : *Tomus miraculorum sancti Theobaldi.*

M. René Kerviler, correspondant à Saint-Nazaire : *Jean de Silhon, un des fondateurs de l'Académie.*

Remercîments aux auteurs et dépôt de ces ouvrages à la bibliothèque.

Sont désignés pour rendre compte des publications des Sociétés sa antes : MM. Francis Wey, Jourdain, A. de Barthélemy, de Mas Latrie, comte de Luçay, Bellaguet, Paul Meyer et Boutaric.

Digitized by Google

M. Georges Picot annonce que, depuis la dernière séance, il est parvenu au Comité soixante-deux réponses concernant la collection des documents inédits sur les États généraux.

M. Marty-Laveaux lit un rapport sur le projet de publication des *Chants populaires de la France*, qui avait été renvoyé à son examen dans la séance du 7 février dernier. Cette publication a été abandonnée depuis longtemps par les éditeurs, et, malgré l'intérêt qu'elle présenterait encore aujourd'hui, il ne semble pas qu'il y ait lieu de l'entreprendre de nouveau. Cette tâche serait d'ailleurs rendue plus difficile par l'abondance des documents parvenus au Ministère et qui n'ont pu encore être classés.

Après quelques observations présentées par MM. de Boislisle, Léopold Delisle et Desnoyers, la section décide que cette publication par le Comité n'aura pas lieu et que les pièces dont il s'agit seront, après un classement préalable, déposées à la Bibliothèque nationale; un catalogue détaillé de ces pièces sera inséré au *Journal officiel* et dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. J. Tardif fait un rapport verbal sur le *Dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure*, par M. de Beaurepaire, membre non résidant, à Rouen. La section, adoptant les conclusions du rapport, décide que ce travail sera publié; M. de Beaurepaire sera en conséquence invité à en poursuivre la mise au net.

M. le comte de Luçay, à qui a été confié l'examen de la lettre *B* du *Dictionnaire topographique de l'Oise*, demande que la lettre *A* lui soit également remise. Des recherches seront faites en conséquence pour retrouver le manuscrit qui avait été confié en 1871 à M. Cocheris, et le résultat en sera communiqué à la section.

Des rapports sont lus par :

M. Alfred Maury, sur les *Mémoires d'Oudard Coquault, bourgeois de Reims*, publiés par l'Académie nationale de Reims;

M. Desnoyers, sur le *Bulletin de la Société dunoise*[1];

M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série[2];

[1] Tome II, 1870-1874.

[2] Tomes II et III, 1873-1874.

Digitized by Google

M. le comte de Luçay, sur les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*[1];

M. A. de Barthélemy, sur : 1° les *Annales du Comité flamand de France*[2]; 2° les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*[3]; 3° la *Revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain*, 2 volumes;

M. Antonin Lefèvre-Pontalis, sur les *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*[4].

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Théry lit un rapport sur les communications suivantes de M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice :

1° Copie d'une lettre relative aux Maures d'Espagne expulsés sous Philippe III (1611);

2° Note sur l'installation en 1621 d'une colonie mauresque à la Napoule, canton de Cannes.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

3° Statuts synodaux de Mgr de Viviers, évêque de Vence (1765);

4° Copie du testament de l'avocat Jean Saurin (1722);

5° Sonnets de Vincenzo Orsini en l'honneur de Napoléon Ier (1809);

6° Affiche d'un jugement qui condamne trois prêtres accusés d'émigration (12 brumaire an VI).

Dépôt aux archives de toutes ces pièces.

M. J. Tardif fait un rapport verbal sur :

1° L'indication par M. Buhot de Kersers de deux chartes des archevêques de Bourges, Walgrin et Pierre de la Châtre, et de deux bulles du pape Eugène III, conservées aux archives du Cher;

2° Sur une communication de M. A. Tardieu, membre de l'Académie de Clermont : Copie d'une lettre de la reine Jeanne, comtesse d'Auvergne, aux habitants de la ville d'Ambert (1359).

Dépôt aux archives.

M. le comte de Luçay lit un rapport sur une communication de

[1] 1874.
[2] Tome XIII, 1873-1874.
[3] Tome X.
[4] Tome X.

Digitized by Google

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, concernant une vente faite en 1774, à Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau.

Dépôt aux archives.

M. A. de Barthélemy lit un rapport sur les communications suivantes :

1° De M. Sourdeval, correspondant à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée) : *Mémoire relatif à l'ancienne navigation sur le littoral de la Vendée.*

(Renvoi à la commission de la topographie des Gaules.)

2° De M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice, concernant la ville d'Antibes : Lettres de Henri IV confirmant les priviléges de cette ville (1601); — accordant aux consuls le droit de porter le chaperon de velours rouge (1601); — Louis XIII y transfère le grenier à sel de Cannes (1621); — le cardinal Mazarin est nommé capitaine gouverneur de la ville et du château (1653); — interdiction des fonctions municipales à certains bourgeois (1655); — nomination d'un gouverneur en remplacement du cardinal Mazarin, démissionnaire (1660); — notification aux consuls par le roi de la naissance d'une fille (1662); — ordre aux consuls de faire garder les portes lors de la guerre contre l'Angleterre (1666); — lettre de Catinat au sujet du passage des troupes (1695).

(Dépôt aux archives.)

3° De M. Mauriès, bibliothécaire à Brest : Deux reçus du 8 juillet 1642, de Guillaume Brassier, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et trois états des dépenses de la maison du dauphin, à Versailles (1688).

(Ces cinq pièces originales, sur parchemin, devront être renvoyées à M. Mauriès, qui paraît n'avoir eu l'intention que d'en donner les communications.)

4° De M. Villemin, instituteur à Vesaignes-sous-la-Fauche (Haute-Marne) :

Note sur un individu du nom de Simon qu'il suppose être le même personnage que celui à qui fut confiée la garde du dauphin, fils de Louis XVI.

(Dépôt aux archives.)

5° De M. de Fleury, correspondant à Blois : Mention de quatorze abbés relevés dans les titres des abbayes de Gatines, d'Aigue-

Digitized by Google

vives et de Fontaine. (Cette mention rectifie des dates et semble combler des lacunes dans le tome XIV du *Gallia christiana.*)

(Dépôt aux archives.)

6° De M. Brun-Durand, correspondant à Crest (Drôme) : Notes sur deux chartes de la fin du IXe siècle concernant le *Pagus lugdunensis* et Tournon (Isère).

(Dépôt aux archives.)

7° De M. Castan, membre non résidant, à Besançon : Copie d'une notice généalogique sur les dix enfants légitimes du roi de France Henri II.

(Renvoi à la commission de la *Revue.*)

M. J. Tardif fait un rapport verbal sur une communication de M. Finot, correspondant à Vesoul : Titres de la seigneurie d'Aspremont au comté de Bourgogne.

Renvoi à la commission des *Mélanges.*

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. le Président annonce la mort de M. Lascoux, vice-président de la section d'histoire du Comité. Le concours éclairé que M. Lascoux n'a cessé de prêter à la section, son zèle, sa constante assiduité feront ressentir bien vivement la perte que le Comité vient de faire.

La section s'associe aux regrets exprimés par M. Léopold Delisle et, sur sa proposition, M. Georges Priot est chargé de la rédaction d'une notice nécrologique qui sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Il est donné lecture par M. le Président des deux arrêtés ministériels en date des 29 et 30 mars dernier qui nomment :

M. Maury (Alfred), vice-président de la section d'histoire du Comité;

Digitized by Google

M. de Kerdrel, sénateur, membre titulaire du Comité (section d'histoire).

MM. Martial Delpit et Antonin Lefèvre-Pontalis, membres honoraires.

M. Jules Tardif est prié de se charger de surveiller l'impression des *Rôles gascons* dans le cas où la maladie de M. Boutaric se prolongerait.

M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie, adresse au Comité une copie des Comptes de la maison de Louis de la Trémoille pendant son séjour en Italie (1494-1495).

Renvoi à M. le comte de Luçay.

M. Beauchet-Filleau, correspondant à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), adresse la lettre *A* du *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres.*

Renvoi à M. Hippeau.

M. L. Delisle rappelle à ce sujet que la commission des dictionnaires, dans sa dernière séance, a émis l'avis qu'il y avait lieu d'achever le plus tôt possible la publication des dictionnaires topographiques.

MM. A. de Barthélemy et J. Tardif sont chargés de surveiller, en qualité de commissaires responsables, la publication, le premier du *Dictionnaire de la Seine-Inférieure*, par M. Charles de Beaurepaire; le second, du *Dictionnaire de la Marne*, par M. Longnon.

M. Charvet, correspondant à Alais (Gard), adresse : 1° une copie de deux brefs du pape Clément VII au connétable de Montmorency (1533); 2° la copie d'une lettre du pape Paul III à François Ier, à l'occasion du meurtre de Jean Fisher, cardinal, évêque de Rochester, ancien précepteur de Henri VIII.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Auguste Chassaing, correspondant au Puy : Copie du bail à ferme de la monnaie du Puy, consenti en 1269 par l'évêque et le chapitre du Puy à Raymond de Touchebeuf, bourgeois de Montpellier.

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

Digitized by Google

M. Dupré, correspondant à Blois : Copie de plusieurs documents du XIVe siècle, tirés du fonds des archives de Joursanvault, se rapportant aux années 1317-1362.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Jules Finot, correspondant à Vesoul : Document judiciaire concernant les dégâts commis par les troupes suédoises dans le bailliage d'Amont, en Franche-Comté, pendant la guerre de Trente ans.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Nozot, correspondant à Sedan : Trois ordonnances rendues par le prince souverain de Sedan (1574, 1638 et 1777).

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Pouy, correspondant à Amiens : Traduction d'une bulle du pape Alexandre III (1174) concernant l'abbaye de Valoires.

Renvoi à M. de Mas Latrie.

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle : Douze documents du XVe siècle extraits des minutes de notaires de la Rochelle, et relatifs aux *prix des marchandises et taux des salaires, marchés, devis, etc.*

Renvoi à M. Desjardins.

M. de Sourdeval, correspondant honoraire à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée) : Donation faite en l'an 1040 par Geoffroy, vicomte de Thouars, de cent sous de rente aux moines de Marmoutiers.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Fontanille, instituteur communal à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) : État portant nomination des employés de ladite commune pour 1595.

Renvoi à M. le comte de Luçay.

M. de Saint-Ferjeu, demeurant à Langres : Délibération des habitants du village de Vesvres-sous-Chalancey (Haute-Marne), par laquelle ils chargent l'un d'entre eux de prendre les mesures nécessaires pour la nourriture de deux soldats à la charge de leur commune (1671).

Renvoi à M. de Boislisle.

Digitized by Google

Hommages au Comité :

M. l'abbé Chevalier, correspondant à Tours : *Tableau de la province de Touraine*, 1762-1766.

M. Joseph Garnier, correspondant à Dijon : *La recherche des feux en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles.*

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : *Saint-Quentin à la fin du XVIIe siècle.*

M. de Meschinet de Richemond, correspondant à la Rochelle : *Sully à la Rochelle.*

M. Combien, président de la Société académique de Laon : *Études sur le bailliage de Vermandois et le siége présidial de Laon* (1re et 2e parties).

M. Gardin, membre de la Société française d'archéologie, demeurant à Bernay (Eure) : 1° *Notice historique sur la ville de Conches;* 2° *Histoire de Fontaine-l'Abbé* (*Eure*); 3° *Histoire de la garde nationale de Bernay;* 4° *L'ancienne élection de Bernay.*

M. le docteur Gigon, à Angoulême : *Recherche de l'antiquité d'Angoulême*, par Élie Vinet (1567), réimprimée et publiée avec notes et commentaires.

M. Jules Lion, à Amiens : *Histoire de Vieil-Hesdin* (7 fascicules).

M. Albert Blinet, docteur en droit à Aix : *L'institution des cours prévôtales et leur fonctionnement dans le Midi.*

M. de Rozière, au nom de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, fait hommage d'un volume publié par cette société : *Doléances des États du Gévaudan adressées au Roi.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

Sont désignés pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. Levasseur, Desjardins, Théry, Marty-Laveaux, Cocheris et Paul Meyer.

M. Hippeau, secrétaire de la section, donne lecture de son rapport sur les trois Sociétés qui ont obtenu des prix au concours de cette année. A la suite d'observations présentées par MM. Albert Maury et Paul Meyer, quelques modifications sont proposées pour le rapport et acceptées par M. Hippeau, qui fera une deuxième lecture le lundi 17 avril.

Digitized by Google

M. de Boislisle lit un rapport sur le projet de publication de la *Table de la correspondance administrative de Louis XIV*, préparée par M. G. Depping. Ce dernier n'a pas transmis de spécimen de la table analytique qui devait remplacer la table sommaire à laquelle il s'était d'abord arrêté. On ne peut sans ce spécimen donner un avis raisonné sur le travail de M. Depping. Il lui sera écrit dans ce sens.

M. de Boislisle annonce que, depuis l'envoi de la circulaire relative à la publication des mémoires des intendants, il a reçu trente réponses qui font l'objet de la note annexée au procès-verbal.

M. Georges Picot signale les documents concernant les États généraux qui lui ont été adressés ou indiqués depuis la dernière séance.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 13 MARS 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT, PRÉSIDENT DE LA SECTION.

M. Allmer, correspondant à Lyon, adresse le *fac-simile* de six inscriptions latines du musée d'Avignon. Renvoi à M. Léon Renier.

M. Jules Gauthier adresse une Notice sur la porte de l'église de Leugney (Doubs), qui remonte seulement au siècle dernier, mais est remarquable par une décoration de fers plus anciens. Renvoi à M. Darcel.

M. le commandant Payen, correspondant à Sétif, adresse l'estampage d'une inscription latine découverte aux environs de cette ville, mais qui a déjà été publiée par M. de Rossi, dans le *Bullettino di archéol. cristiana* (1875, p. 171). Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. l'abbé Poquet, correspondant à Berry-au-Bac (Aisne), adresse la copie d'inscriptions funéraires des XVIe et XVIIe siècles. Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Bernard Prost, correspondant à Lons-le-Saunier, adresse : 1° la copie de l'inventaire du mobilier de la chapelle dite de *Tournay*, fondée au XVe siècle dans l'église de Poligny (Jura), par Jean Chevrot de Poligny, évêque de Tournay (1517); 2° le compte du fondeur de la grosse cloche de Saint-Anatoile de Salins (1508). Renvoi à M. Darcel.

M. Germer-Durand fils, architecte à Nîmes, adresse le moulage en plâtre de l'inscription celtique, dont l'estampage, envoyé par le même, a été renvoyé à l'examen de M. d'Arbois de Jubainville. Ce moulage sera déposé au musée de Saint-Germain.

Digitized by Google

M. Gross, curé de Levignen (Oise), adresse la description d'une médaille trouvée dernièrement dans une ferme de sa paroisse, et qu'il croit être de Henri Ier, roi de Navarre (XIIIe siècle). Renvoi à M. Chabouillet.

M. l'abbé Paul Paris-Jallobert, de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine, à Vitré, adresse la copie de l'inscription funéraire du cardinal de Fleury (1743). Renvoi à M. de Guilhermy.

M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie), adresse au Comité une Notice sur le mausolée de Reymond de Beaufort (XIVe siècle), qui se trouve dans l'église de Séez (Savoie), ainsi qu'un mémoire sur une statue que l'on croit être celle de ce personnage. Renvoi à M. de Guilhermy.

M. l'abbé Canéto, correspondant à Auch, adresse une étude dont il est l'auteur, intitulée : *Monuments lapidaires du Ier siècle de notre ère au XIVe*.

M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique de l'Aube, adresse des Notes sur les sculpteurs Dominique et Gentil (XVIe siècle).

M. Augustin Canron, avocat à Avignon, adresse des Notes et observations critiques sur le rapport adressé au Ministre de l'instruction publique, par M. l'abbé Albanès, de Marseille, au sujet de l'inscription de Sainte-Casarie.

M. Juste Adeline, architecte à Rouen, fait don au Comité d'un exemplaire du *fac-simile* à l'eau forte du *Plan de Rouen*, dressé en 1655 par J. Gomboust, ainsi qu'un exemplaire de la réimpression de la *Description des antiquités et singularités de la ville de Rouen*, publiée par le même, la même année. Ces deux publications de la Société rouennaise des bibliophiles sont d'un talent que l'on n'a pas à faire ressortir; on se contentera de dire qu'elles sont parfaitement exécutées et que les *eaux fortes* font le plus grand honneur au talent de M. Adeline. L'impression du livre a été faite à Rouen en 1875, par M. Espérance Cagniard; il n'en a été mis que soixante exemplaires dans le commerce. Le précieux don de M. Adeline sera placé dans la bibliothèque des Sociétés savantes, ainsi que les envois de MM. Canéto, Babeau et Canron.

Digitized by Google

M. Alexandre Bertrand lit sa réponse à une réclamation de M. Liénard, correspondant à Verdun, dont il a été question dans la séance du 22 novembre 1875 [1].

La section approuve cette réponse et la renvoie à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

Le même membre appelle l'attention de la section sur la découverte, à Saint-Ellier (Maine-et-Loire), de sépultures préhistoriques. Des ossements, un petit pot de terre grossière, quelques débris de silex trouvés dans ces sépultures ont été adressés au Ministre par M. Célestin Port, correspondant à Angers, pour le musée de Saint-Germain. M. Bertrand propose l'impression de la lettre d'envoi au Ministre dans la *Revue des Sociétés savantes*. Ces conclusions sont adoptées par la section, qui renvoie la lettre de M. C. Port à la commission de rédaction.

M. Alexandre Bertrand fait ensuite connaître à la section la découverte d'une caverne dans les environs de Belfort, dont l'avis a été donné par M. Dietrich, secrétaire général de la préfecture.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications des *Sociétés savantes* MM. Charles Robert, J. Quicherat, Douët d'Arcq et F. de Guilhermy.

M. le colonel Leclerc lit un rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 2e série, t. XII, 1872-1874.

M. Ed. de Barthélemy, sur le *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, 1 vol. in-8°, 1873-1874.

M. Douët d'Arcq, sur les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, 1875, vol. in-8°.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Ed. de Barthélemy lit un rapport sur diverses communications de M. l'abbé Tisserand, dont il propose le dépôt aux archives.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur quatre empreintes de sceaux

[1] *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. II, p. 291.

Digitized by Google

adressées par M. l'abbé Barbier de Montault, et une note relative aux vestiges d'un ancien prieuré à Saint-Prouant (Vendée), objet d'une communication de M. l'abbé Auber.

M. J. Quicherat fait un rapport verbal sur les mémoires sur le *Forum de Bibracte*, envoyés par M. Bulliot, président de la Société éduenne et membre non résidant du Comité. M. Quicherat conclut à l'impression de cette communication, à moins que le mémoire et le plan qui l'accompagne ne soient destinés aux *Mémoires de la Société éduenne*. La section approuve ces conclusions; en conséquence, informations seront prises à ce sujet avant l'envoi du travail de M. Bulliot à l'impression.

M. Quicherat communique à la section une demande de M. de Rencogne. Le président de la Société archéologique et historique de la Charente voudrait connaître les meilleurs procédés à employer pour l'enlèvement d'une mosaïque antique de 12 à 14 mètres carrés, qui repose sur une couche de béton. Notre collègue, M. Boeswillwald, déclare que le moyen le plus simple est de « coller une forte toile « sur la totalité de la mosaïque, de scier par-dessous et d'introduire « un panneau qui deviendra le support du tableau. L'enlèvement sera « ensuite l'affaire du charpentier. »

M. Darcel lit des rapports sur des communications de MM. Bernard Prost, Bourbon et abbé Magloire Giraud. Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Léon Renier, président, donne lecture du rapport de M. d'Arbois de Jubainville, sur l'inscription celtique trouvée à Nîmes, dont M. Germer-Durand fils, architecte, a envoyé au Comité d'abord un estampage, puis un moulage en plâtre. L'impression du rapport de M. d'Arbois de Jubainville est ajournée.

La section délibère ensuite sur les meilleurs modes de reproduction qu'il y aurait lieu d'employer pour la publication des sarcophages chrétiens d'Arles, décidée par elle en principe sur la demande de M. Edmond Le Blant. M. de Montaiglon est chargé de faire exécuter quelques essais avant qu'il soit pris une décision à cet égard.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 10 AVRIL 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le Président donne lecture d'un arrêté ministériel en date du 30 mars par lequel M. Henri Martin, sénateur, membre de l'Institut, est nommé membre de la section d'archéologie. Par le même arrêté, MM. Martial Delpit et Antonin Lefèvre-Pontalis sont nommés membres honoraires du Comité.

M. l'abbé Auvergne, correspondant à Grenoble, adresse le *fac-simile* de deux inscriptions du XIe siècle, consacrant le souvenir de fondations en faveur de deux couvents, et, en même temps, copie de deux inscriptions chrétiennes des Ve et VIe siècles.

Cette communication est partagée entre MM. de Guilhermy et Edmond Le Blant.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse au Comité douze photographies de monuments ou objets divers observés par lui dans le diocèse de Tarentaise. Renvoi à M. A. de Montaiglon.

M. A. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, adresse au Comité le dessin d'une urne funéraire en terre noire, renfermant des ossements calcinés, une fibule en fer et un bracelet en verre, trouvée sur le territoire de Bussy-le-Château (Marne). Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse au Comité des notes sur les communes d'Écordal, Vireux-Wallerand et Remilly-lès-Pothées (Ardennes), et le *fac-simile* du sceau de Henri VI, comte de Grandpré (XIIIe siècle). Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Joseph Roger, correspondant à Philippeville, adresse la copie de trois inscriptions romaines découvertes aux environs de cette ville. Renvoi à M. L. Renier.

Digitized by Google

M. l'abbé Van Drival, correspondant à Arras, adresse au Comité une première série de documents extraits du *Registre aux bourgeois* de cette ville concernant les tapisseries de haute lice (1429 à 1791). Renvoi à M. Darcel.

M. Gros, architecte, trésorier de la Société scientifique et littéraire d'Alais, adresse une note sur le pas romain considéré comme mesure itinéraire. Renvoi à M. Quicherat.

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont, adresse une note sur deux haches celtiques en pierre, trouvées à Herment (Puy-de-Dôme), qui est renvoyée à M. Bertrand, et une note sur le vrai nom de l'acteur Mondory, qui sera examinée par M. de Montaiglon.

M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie), adresse au Comité le dessin de deux croix à deux branches trouvées au pied du mont Benoît, la description d'une custode ou pixide appartenant à la sacristie des chapelles de Moutiers-en-Tarentaise, et une note avec *fac-simile* sur les armoiries de saint Jacques ou de saint Marcel, évêque de Moutiers. Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Grasset aîné, correspondant à Varzy (Nièvre), fait hommage au Comité d'une notice dont il est l'auteur et qui est intitulée : *Lampe clepsydre du XVIIe siècle.*

M. A. Nicaise, président de la Société académique de la Marne, fait hommage d'un travail dont il est l'auteur et qui est intitulé : *Les puits funéraires de Tours-sur-Marne, époque de la pierre polie.*

MM. Métayer et Gardin, à Bernay (Eure), d'un travail fait par eux et qui est intitulé : *Découverte de constructions et sépultures gallo-romaines, à Menneval, près Bernay (Eure).*

Des remercîments seront adressés à MM. Grasset, Nicaise, Métayer et Gardin, dont les ouvrages seront déposés dans la bibliothèque des Sociétés savantes.

M. le Président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Clément de Ris, Paul Lacroix et A. Bertrand.

Digitized by Google

M. Alexandre Bertrand présente au Comité un spécimen d'objets en silex trouvés dans le Sahara et offerts au musée de Saint-Germain par M. Féraud, correspondant du ministère, l'interprète général de l'armée d'Afrique dont le zèle pour les intérêts de l'archéologie ne se ralentit pas.

M. le baron de Guilhermy lit une notice nécrologique sur Prosper Mérimée qui est renvoyée à la commission des impressions, mais non pas sans que M. le Président, se faisant l'interprète des sentiments unanimes de la section, ait remercié notre collègue de ce travail remarquable. En quelques pages, avec un tact parfait et une précision qui rappelle celle du style de Mérimée, M. de Guilhermy a su apprécier les éminents services que l'illustre écrivain a rendus à l'archéologie.

M. Albert Lenoir lit un rapport sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* [1].

M. Paul Lacroix lit un rapport sur les *Mémoires de l'Académie nationale de Caen* [2].

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. de Guilhermy lit un rapport sur des communications de M. l'abbé Barbier de Montault, de M. l'abbé Tremey, de MM. Edmond Blanc, Vallentin, Durand (à Crest), Charvet, commandant Mowat, comte de Mellet, Houdoy, Nozot, l'abbé Paris-Jallobert et l'abbé Poquet.

M. Gustave Bertrand lit un rapport sur une communication de M. Lacroix, archiviste de la Drôme.

M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur des communications de M. le docteur Jaubert, à Gréoulx, de M. Morel, à Châlons, de M. le Président de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, et de M. Flouest.

[1] 3e série, t. III.
[2] Années 1871, 1873, 1874 et 1875.

Digitized by Google

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur des communications de M. Pouy et de M. Grasset.

M. Darcel lit un rapport sur des communications de M. Bernard Prost, et de M. Gauthier, à Besançon.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Bulletin de la Société dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts.

Tome II, 1870-1874. Châteaudun, 1875, 1 vol. in-8° de 393 pages avec planches.

(Séance du 6 mars 1876.)

Fondée en 1864, à Châteaudun, la Société dunoise avait eu d'abord pour but principal la formation dans cette ville d'un musée « où seraient recueillis les antiquités locales et tous objets ou documents d'art ou de science. » Tels sont les termes de l'article 1er de son règlement. Elle n'a pas tardé à donner plus de développement à ses études, et dès 1865, elle a commencé la publication d'un *Bulletin* dans lequel sont mentionnées et quelquefois décrites les principales découvertes archéologiques faites dans le pays, et où furent bientôt insérées des notices historiques et biographiques concernant le Dunois. Les ressources très-modiques de la Société (la souscription annuelle des membres est de 5 francs) ne lui permirent pas de donner d'abord une plus grande étendue à ses travaux. Aussi le Ier volume de son *Bulletin* périodique comprend-il cinq années (de 1864 à 1869). Je ne sais si ce volume a été envoyé au ministère; je n'ai a rendre compte que du second qui comprend les années 1870 à 1874.

Malgré la modicité de ses ressources, la Société dunoise a pu cependant faire une autre publication vraiment importante, que le Comité des travaux historiques a remarquée et qui lui a valu un honorable encouragement dans l'un des précédents concours, à savoir le *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois* (1000-1300), vo-

Digitized by Google

lume édité en 1874 par feu M. E. Mabille, dont les travaux historiques ont été fort appréciés.

Le IIe volume du *Bulletin de la Société dunoise*, publié en 1875, renferme plutôt de courtes notices que des mémoires proprement dits et il suffit presque d'en mentionner la plupart. Je les indique dans leur ordre de publication.

M. l'abbé Marquis (pages 29-36) a décrit et interprété des peintures à fresque de l'église de Saint-Valérien, à Châteaudun. Ces peintures paraissent remonter au commencement du XVIe siècle. Elles représenteraient, suivant l'auteur de la notice, une moralité ou scène allégorique d'une vie mondaine et dissipée dont il cherche les origines dans les mœurs et les personnages de cette époque. Ne s'agirait-il pas plutôt de la parabole évangélique de la vie de l'enfant prodigue ?

Le même sociétaire a décrit (pages 45-51 et planche I) les fouilles d'un tumulus, très-probablement gaulois, aux monts Gasteau, commune de Saint-Denis-les-Ponts, près Châteaudun, dans lequel on n'a découvert que de rares débris de grossières poteries, des silex taillés et quelques ossements d'animaux, sans aucuns vestiges de métaux.

Toutefois, dans la même commune de Saint-Denis-les-Ponts, au lieu dit la Folie, on a découvert six haches et un moule en bronze, dont l'origine est peut-être aussi ancienne et, certainement, antérieure à la domination romaine. (Note de M. Coudray, pages 52-55 et planche II.)

M. l'abbé Marquis a donné (pages 56-58) la traduction d'une lettre du comte Eudes II au roi Robert (1023-1024), dont le texte latin a été publié plusieurs fois et intéresse l'histoire du pays.

Dans un mémoire sur les *Siéges et incendies de la ville de Châteaudun*, M. Gougeon retrace très-sommairement (pages 65-74), d'après des récits contemporains déjà reproduits en partie dans l'*Histoire du comté de Dunois*, par l'abbé Bordas, cinq incendies dont cette ville fut le théâtre, et il rappelle le dernier, celui d'octobre 1870, dont le souvenir tout récent est si profondément douloureux et glorieux pour la ville de Châteaudun. Une note plus détaillée sur le fatal incendie de 1723 se trouve dans ce même volume (pages 218-220).

M. Coudray (pages 82-86) fait connaître un des nombreux préjugés populaires conservés encore dans les campagnes et qui attri-

Digitized by Google

bue à des sortiléges la présence dans les étables de petites boules désignées sous le nom de *gobbes* ou *gogues*. On sait que ce sont des pelotes de poils qui se forment dans l'estomac des animaux ruminants; cependant plusieurs condamnations à mort ont été rendues, même dans le XVIIIe siècle (1751, 1776, 1780), contre les prétendus empoisonneurs de bestiaux qui auraient jeté ces boules dans les étables. Le parquet de Châteaudun avait reçu, en 1869, une accusation de ce genre dont les suites furent moins fatales.

Deux inscriptions funéraires, du XVIIe et du XVIIIe siècle, conservées dans les cryptes de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, ont fourni à M. l'abbé Marquis (pages 100-106) le sujet de recherches biographiques sur la famille de Girard, une des plus anciennes et des plus honorables du pays, qui habita le château de l'Espinay, près Lanneray, et qui a compté au nombre de ses membres Jacques de Castelnau, maréchal de France.

L'autre tombe, datée de 1711, est celle d'un abbé commandataire de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, Valentin du Reinier de Boisseleau.

Deux autres pierres tombales plus anciennes (1326 et 1348), avec personnages sculptés, ont été découvertes à Bazoches-en-Dunois et décrites par M. Coudray (page 224).

Sous le titre suivant : *Un coin de l'ancien Dunois, à travers les rues de Châteaudun*, M. Coudray a décrit, en plusieurs articles (pages 119-128, 134-146, 166-176, 206-217, et planche III), l'église de la Madeleine de Châteaudun et retracé les faits les plus importants de son histoire. Ce monument du XIe siècle, dont l'origine paraît même être plus ancienne, est conservé encore en partie; il a déjà été le sujet de descriptions dont la plus connue est celle qui a été publiée en 1733, par Lancelot, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

M. Coudray a pu ajouter des faits nouveaux et intéressants à ceux qui avaient déjà été recueillis par l'abbé Bordas dans son *Histoire du comté de Dunois*. Les registres de la paroisse, conservés dans les archives de Châteaudun, commençant à 1474, et des notes marginales jointes aux mercuriales de Châteaudun, antérieures à 1789, lui ont surtout fourni d'utiles indications, ainsi que la mention de nombreuses sépultures de personnes connues dans l'histoire du pays.

M. l'abbé Marquis, l'un des membres les plus laborieux de la So-

Digitized by Google

ciété dunoise, a donné (pages 147-151) une notice historique sur l'origine du village de Molitard (*Mons Letardi*) qui paraît remonter à la fin du VIIe siècle et qui était un prieuré de l'abbaye de Micy. L'auteur rappelle, mais peut-être sans une citation suffisante du texte original, une charte du roi Robert, datée de l'an 1022, et dans laquelle cette localité de *Mons Letardi* serait indiquée en des termes qui en feraient remonter l'existence jusqu'au milieu du VIIe siècle.

Un document de l'année 1769, une ordonnance de police (pages 197-200), conservé dans les archives de Châteaudun, fait connaître les feux de joie et autres cérémonies qui eurent lieu dans cette ville, le 14 octobre 1768, à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle.

M. de Fleury, archiviste du département de Loir-et-Cher, a communiqué et publié (pages 227-229) la copie faite d'après un *Mémoire* de 1711, conservé dans ces archives, des lettres du duc Charles d'Orléans, de 1439, conférant à Jehan, bastard d'Orléans, le comté de Dunois, en échange des châtellenies de Romorantin et Millançay, et du comté de Vertus.

L'un des mémoires les plus étendus (pages 279 à 325) et des plus intéressants de ce volume est la notice sur la châtellenie de Courtalain (depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIIIe). L'auteur, M. E. Lefèvre, ancien chef de division à la préfecture d'Eure-et-Loir, n'a rien omis de ce qui peut bien faire connaître l'histoire de ce grand fief, de ses seigneurs et de ses monuments. M. Lefèvre publie, chaque année, depuis plus de trente-cinq ans, d'après des documents originaux, des notices fort instructives sur toutes les communes de ce département.

L'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval a fourni à M. V. Bigot le sujet d'un travail consciencieux, étendu, dont il n'a encore publié que l'introduction (pages 331 et 381). Il y a joint un plan de l'abbaye à la fin du XVIIe siècle.

Ce plan, communiqué à M. Bigot par M. Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, est évidemment emprunté, non-seulement au *Monasticon gallicanum* de dom Germain (planche LIII), célèbre recueil reproduit en 1871, avec un généreux dévouement, par M. Peigné-Delacour, mais évidemment à cette reproduction même. On le reconnaît à la réduction que M. Peigné a fait subir aux planches de l'édition originale et dont le plan publié par M. Bi-

Digitized by Google

got est une copie fidèle. M. Bigot ignorait sans doute cette origine et l'existence du recueil dont il s'agit où il eût trouvé, dans le travail si consciencieux que M. L. Delisle y a joint, l'indication du texte descriptif de cette abbaye, conservé à la Bibliothèque nationale dans le fonds Gaignières.

Le IIe volume du *Bulletin de la Société dunoise* renferme encore plusieurs autres travaux qu'il ne faut point oublier, tels qu'un recueil de pensées morales publié (pages 230-232) sous le titre de *Tablettes de saint Avit*. Ce choix d'aphorismes philosophiques, commencé dans le Ier volume du *Bulletin*, et signé R. S., me paraît avoir pour auteur M. Raimbert-Sevin, ancien député.

Sous ce titre : *Le principe du beau dans la nature et dans les arts* (pages 261-276), M. Gougeon résume et complète une étude très-approfondie qu'il avait insérée dans le Ier volume de ce *Bulletin*. Le même membre a aussi publié (pages 177-184) un essai sur l'enseignement de la géographie, et M. Coudray (pages 109-114) une notice sur Cochereau.

Un des membres les plus distingués de la Société dunoise, l'un de ses fondateurs et son président le plus habituel, M. Poulain de Bossay, ancien recteur, connu par de savants travaux de géographie historique, a lu dans plusieurs séances de la Société des fragments d'un grand ouvrage dont il s'occupe depuis longtemps sur la topographie et l'histoire du Dunois. Mais jusqu'ici aucune partie n'en a encore été publiée. L'ouvrage devra former un volume séparé dont l'impression paraît être commencée.

Une notice biographique sur M. Mabille, par M. Zotenberg, rappelle les principaux travaux de ce jeune érudit, fort estimé et fort regretté de tous ceux qui l'ont connu.

Ainsi qu'on le voit, indépendamment des nombreuses mentions de découvertes archéologiques qui ont enrichi le musée local de Châteaudun, le *Bulletin de la Société dunoise* témoigne d'un zèle et d'une activité très-dignes d'estime, surtout en tenant compte des faibles ressources qui ont aidé à sa publication.

N. B. Ayant pu consulter, depuis la rédaction de ce rapport, le Ier volume des *Bulletins de la Société dunoise*, j'ai cru utile d'ajouter ici la liste des mémoires d'histoire et d'archéologie qu'il renferme, pour les années 1864 à 1869.

P. 19. Charte de commune de Châteaudun, donnée par Pierre

Digitized by Google

d'Alençon, comte de Blois, en 1281. Texte et traduction par M. Poulain de Bossay. — Les archives de Châteaudun possèdent trois exemplaires de sa charte de commune. Le premier est l'acte original daté d'octobre 1197, émanant de Louis, comte de Blois; le deuxième est daté du mois de février 1281 et est revêtu du sceau de Pierre d'Alençon, comte de Blois; il confirme la charte du comte Louis; le troisième, qui est la copie de l'acte original, émane de Hugues de Châtillon, comte de Blois, et est daté de juin 1292. M. Poulain de Bossay a publié le second de ces documents, bien mieux conservé que le plus ancien texte. Un dessin du sceau original est aussi publié dans ce volume par M. Brossier-Geray.

P. 34. Note sur les antiquités découvertes à Marboué, par M. de Belfort.

P. 49. Note du même sur deux pièces manuscrites tirées des archives de Châteaudun, présentant le prix commun des grains vendus au marché de la ville depuis 1584. — Notes historiques inscrites en marge des mercuriales depuis 1603 jusqu'en 1789.

P. 62. Notice biographique sur Lambert li Cors ou le Court, poëte du XIIe siècle, par M. Barré.

P. 79. Essai sur la flore dunoise, par M. Coudray, et page 171 à 196, supplément à cette flore, par M. Vaez.

P. 99. Arnaud de Bonneval, son abbaye, ses contemporains, ses œuvres (XIIe siècle), par M. l'abbé Marquis.

P. 111. Les pierres druidiques de la commune de Montboissier, par M. Coudray.

P. 127. Substructions gallo-romaines à Arlon, par M. Brossier-Geray.

P. 129. Tablettes de saint Avit, par M. R. S.

P. 161. Prix moyens des grains vendus sur le marché de Châteaudun depuis 1583 jusqu'en 1867, par M. de Belfort.

P. 197. Étude sur les beaux-arts, par M. Gougeon.

P. 238. Note sur un statère d'or (gaulois) trouvé à Moisy (Loir-et-Cher).

P. 269. Sur un cimetière mérovingien découvert à Cloyes, par M. de Belfort.

P. 275. État de l'instruction primaire constaté dans la commune de Châtillon, de 1668 à 1868, par M. Poullin, instituteur.

P. 283. Notes sur diverses maisons anciennes de Châteaudun, par M. de Belfort.

Digitized by Google

P. 286. La porte du presbytère de Saint-Lubin, par M. H. G.

P. 294. Le puits du Coq et la congrégation de Notre-Dame, par M. Coudray.

P. 299. Origine du mot *bazoche*, par M. Poulain de Bossay.

P. 308. Sur la vigne et les causes de sa destruction depuis un siècle dans l'arrondissement de Châteaudun, par M. Clément.

P. 322. Notice archéologique sur les communes de Romilly, Charray, la Ferté-Villeneuil, Autheuil et Cloyes, par M. R. de Tarragon.

P. 327. Un droit du bon vieux temps à propos d'une pièce des archives de Châteaudun (de l'année 1780), par M. Coudray.

La Société dunoise s'efforce, comme on le voit, de marcher sur les traces des deux grandes compagnies savantes qui ont déjà publié tant de travaux importants sur les mêmes contrées et les régions environnantes, la Société archéologique d'Eure-et-Loir et la Société historique et archéologique de l'Orléanais.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société éduenne.

Nouvelle série, t. II et III.

(Séance du 8 mars 1876.)

Ces deux tomes contiennent la suite et la fin des *Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun*, laissées par feu M. le docteur Guyton et publiées par les soins de MM. Harold de Fontenoy et Anatole de Charmasse, membres de la Société éduenne. Les deux premiers chapitres de ces recherches, dont nous avons rendu compte à la section d'histoire [1], comprenaient les renseignements que l'auteur avait pu recueillir sur les médecins autunois des XIVe, XVe et XVIe siècles. Les trois derniers chapitres se rapportent aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. M. le docteur Guyton y retrace le mode de réception des médecins et des chirurgiens à ces différentes époques, les charges que leur imposait leur profession et les priviléges et immunités dont ils jouissaient, ainsi que les statuts et rè-

[1] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. IV, p. 379.

Digitized by Google

glements de leur corporation. Il est à remarquer que jusqu'à la fin du XVIIe siècle les chirurgiens étaient en bien plus grand nombre que les médecins. Cela tenait à ce que les conditions de savoir exigées pour les premiers étaient beaucoup plus faciles que pour les autres. Ils étaient pris, pour la plupart, parmi les barbiers ou les baigneurs. Les recherches de M. Guyton portent moins sur l'état et les progrès successifs de l'art médical à Autun que sur les praticiens eux-mêmes. Il n'y traite que très-rarement et incidemment certaines questions pathologiques. Son travail consiste surtout en notices biographiques, dont il a puisé les éléments dans les archives de la ville, dans les registres des délibérations municipales, et dans ceux de l'hôpital, des chapitres et autres. Ces notices, qui ne se composent souvent, surtout pour ce qui concerne le XVIIe siècle, que de noms accompagnés de quelques dates, sont parfois d'une sécheresse et d'une monotonie fatigantes. Mais elles présentent plus d'intérêt au fur et à mesure que les renseignements deviennent plus nombreux et plus sûrs et que les travaux personnels peuvent être analysés et appréciés.

M. Guyton fait observer que la ville d'Autun fut moins riche en médecins savants et renommés au XVIIe siècle qu'au XVIe et au XVIIIe. Aucun de ceux qui vécurent au XVIIe siècle n'a écrit un ouvrage digne d'être conservé. Il en cherche la cause et l'attribue, par conjecture, soit aux préoccupations incessantes qu'occasionnaient aux médecins les événements politiques, soit aux maladies contagieuses qui régnèrent à Autun pendant une moitié de ce siècle, notamment en 1627, 1628 et 1631, et qui, en les obligeant de consacrer leurs journées aux soins des malades, ne leur laissaient pas le temps de se livrer à des travaux qui réclament le repos du cabinet. Les praticiens de cette époque ont donc pu se distinguer par leur dévouement plus que par leur science et leurs écrits. On en trouve, au contraire, dans les deux siècles suivants, un certain nombre qui méritent d'être cités, tels que : au XVIIIe, Pierre Champeaux, Vorle de Marcenay, André François, Jean-Baptiste Mac Mahon, et plusieurs membres de la famille Guyton; au XIXe, Thévenot, Grognot, Jean Gagnare, Antoine Darlin, Carion et Valat.

Chemin faisant, M. Guyton nous donne quelques détails curieux sur l'état des établissements hospitaliers d'Autun pendant ces trois siècles, particulièrement sur la maladrerie des lépreux, sur le serment qu'on exigeait de ces derniers à leur entrée dans la maison et

Digitized by Google

sur les mesures rigoureuses prises par les autorités de la ville contre les malheureux atteints de maladies épidémiques ou réputées contagieuses. Ayant été chargé, de 1811 à 1830, en qualité de médecin juré, des rapports en matière criminelle, M. Guyton a dressé une statistique exacte des crimes et délits commis pendant le cours de ces dix-huit années dans l'arrondissement d'Autun.

Les éditeurs du travail de M. Guyton y ont ajouté un certain nombre de notes ayant pour objet des rectifications ou des compléments de dates et de généalogies, plusieurs pièces justificatives, et une liste chronologique des médecins et chirurgiens ayant exercé à Autun de 1271 à 1869. Nous ne pouvons que féliciter la Société éduenne d'avoir publié dans ses mémoires cet important travail, qui touche à la fois à l'histoire et à la science, et qui a l'avantage, par son caractère tout local, d'intéresser un bon nombre de familles autunoises. Elle a, dans le même volume, payé un juste tribut à la mémoire de M. le docteur Guyton, en faisant suivre cette publication d'une notice intéressante sur sa vie et ses écrits, rédigée par un de ses membres, M. J. Roidot, président du tribunal civil d'Autun. On y voit que M. Guyton, qui a naturellement omis de se citer dans ses articles biographiques parmi les médecins distingués d'Autun, méritait plus que tout autre d'y figurer et qu'il a rempli honorablement une longue et utile carrière. M. J. Roidot a exposé et analysé ses principaux travaux tant imprimés que manuscrits, lesquels ne laissent pas d'être assez nombreux, et apprécié ses qualités comme homme et comme praticien.

Nous avons à signaler au Comité une autre biographie, qui n'a point pour sujet un contemporain, ni pour auteur un membre de la Société éduenne. C'est la *Vie d'André Guijon, prestre, docteur en théologie, chanoine théologal de l'église cathédrale de Saint-Ladre d'Autun, et grand vicaire de l'évêché, prieur de Saint-Sauveur en Bretagne*, par le P. Claude Perry, de la compagnie de Jésus. Claude Perry, d'abord chanoine à Chalon-sur-Saône, où il était né en 1602, puis professeur d'humanités à Dijon, où il mourut en 1684, avait laissé de nombreux ouvrages, dont Papillon a donné la liste dans sa *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*. Parmi ses ouvrages inédits la vie d'André Guijon est le plus important. Il faisait partie de l'ancien fonds de La Mare et est aujourd'hui coté sous le n° 1037 du nouveau fonds français du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. L'intérêt qu'il présente

Digitized by Google

pour l'histoire d'Autun, et le nom de son auteur ont décidé la Société éduenne à l'imprimer dans ses *Mémoires*. C'est, d'ailleurs, une des tâches les plus utiles et les plus louables des compagnies savantes que de tirer de l'oubli les personnages de leurs localités, qui, à des titres divers, ont mérité d'être transmis au souvenir de la postérité. André Guijon, né à Autun en 1548, débuta par l'enseignement de la rhétorique au collége de Navarre, et fut choisi peu de temps après pour précepteur de François et de Henri de Joyeuse, frères du duc Anne de Joyeuse, favori de Henri III, dont le premier, devenu cardinal, se montra constamment le protecteur de son maître. C'est grâce à cette protection qu'André Guijon fut pourvu du prieuré de Saint-Sauveur, qu'il accompagna le cardinal à Rome après la mort du pape Grégoire XIII pour assister à l'élection de Sixte V, et qu'il fut nommé successivement grand vicaire de l'archevêché de Toulouse et de l'archevêché de Rouen. Il retourna ensuite dans sa ville natale, où il devint grand vicaire de l'évêché, et mourut le 6 septembre 1631, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Son biographe nous apprend que, partout où il eut à exercer son ministère, il se fit remarquer par sa charité, la pureté de ses mœurs, son savoir et sa capacité.

La petite ville de Couches, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Autun, se distinguait, au commencement du XVIIe siècle, par son zèle ardent pour le protestantisme. En 1642, quatre individus appartenant à ce culte s'introduisirent nuitamment dans l'église de Couches et y commirent toutes sortes de profanations. On leur fit leur procès, et ils furent exécutés à Autun le 3 mai de la même année. M. Anatole de Charmasse nous a retracé le récit du crime, de la condamnation et du châtiment des coupables, d'après le témoignage d'un contemporain, Bonaventure Goujon, dont les mémoires, demeurés manuscrits, sont conservés dans la bibliothèque de l'évêché. Une estampe populaire, qui représente à la fois l'accomplissement du sacrilége et l'exécution des criminels, a été reproduite par M. A. Charmasse, à la suite de son récit, d'après le bois original, qui a été donné à la Société éduenne par un de ses membres, M. Michel Dejussieu.

Nous devons encore à M. A. de Charmasse la publication d'un document plus moderne et d'une tout autre nature, ce sont les cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789, publiés d'après les minutes appartenant

Digitized by Google

à M. Léopold Repoux, avocat à Autun et membre de la Société éduenne. Le tome III des mémoires de cette Société comprend les paroisses et communautés d'Anost, Antully, Autun, Barnay, Brion, Broye, la Celle, la Chapelle-au-Mans, Collonge-la-Magdeleine, la Comelle-sous-Beuvray, Cordesse, Couches, Coubard, Curdin, Curgy, Cussy-en-Morvan, Dracy-Saint-Loup et Épinac. Cette publication sera continuée dans les volumes suivants.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.

Année 1874.

(Séance du 6 mars 1876.)

Fondée en mai 1851, approuvée par arrêté ministériel du 30 juillet suivant, la Société de l'arrondissement de Beaune n'a cessé depuis lors de se réunir et de travailler; mais la modicité de ses ressources ne lui avait pas jusqu'à présent permis de faire connaître au public le résultat de ses travaux. Le recueil qui a paru en 1874 est le premier d'une collection qui, dans la pensée et l'espérance des éditeurs, sera désormais annuelle. Nous ne pouvons que souhaiter, au nom du Comité, la bienvenue à ces nouveaux correspondants.

Le contingent que nous fournit le présent volume est toutefois peu considérable encore; la majeure partie des mémoires qui y figurent sont du domaine de l'archéologie, et nous devons laisser à nos collègues d'une autre section le soin d'examiner et d'apprécier le plus curieux d'entre eux, l'inventaire dressé en 1501 «des biens meubles et aultres chauses etant de présent appartenant au grand hospital de Beaune», bien que cet inventaire ait son importance au point de vue historique et économique, et que le catalogue des livres imprimés et manuscrits, tant latins que français, qui se trouvaient au nombre de plus de cent, soit dans «l'estude, auctrement petite librairie», soit dans les autres chambres de l'hôpital, présente un réel intérêt littéraire. On sait que quelques-uns de ces manuscrits passèrent au XVIIe siècle dans la bibliothèque de Colbert, et de là à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

Notre compte rendu se restreindra en définitive à la notice de M. Pignolet sur *l'ordre des avocats à Beaune*, de 1722 à 1789. C'est une page instructive de l'histoire des anciennes corporations judiciaires, empruntée aux registres mêmes des délibérations de l'ordre. La ville de Beaune se trouvait au XVIIIe siècle le siége de deux juridictions, le bailliage et la chancellerie, devant lesquelles plaidaient quatorze avocats en 1732 et dix-sept en 1789, formant une compagnie sous la direction de trois officiers : le doyen, le syndic et le bâtonnier. Ce dernier, qui n'avait guère de commun que le nom avec les bâtonniers actuels et présidait surtout aux cérémonies religieuses, était choisi tous les ans alternativement parmi les avocats inscrits et parmi les autres membres de la confrérie de Saint-Yves, qui comprenait non-seulement tous les gradués, mais même jusqu'en 1777 les procureurs. Gardienne vigilante de ses prérogatives, la compagnie eut tour à tour à les défendre, et les défendit, avec autant de vigueur que de succès, contre les empiétements des procureurs, contre les exigences de la magistrature et contre les entreprises de l'administration municipale, qui deux fois, en 1733 et en 1749, voulut contester aux avocats, nonobstant leur possession immémoriale, l'honneur de porter le dais et les flambeaux à la procession de la Fête-Dieu, ainsi que le droit d'occuper les deux premières places au banc de la fabrique et au bureau de la confrérie du Saint-Sacrement. Elle exerçait en même temps sur ses membres une sévère discipline et n'hésitait pas à infliger un blâme public à ceux qui, méconnaissant la dignité de la robe, se refusaient à défendre la cause du pauvre ou exigeaient trop rigoureusement les honoraires « que les règles de sa profession interdisaient à l'avocat de demander en justice. »

L'étude de M. Pignolet se termine par le récit du rôle important que l'ordre joua dans le mouvement politique de 1789, et constate qu'à Beaune, comme dans presque toutes les villes, « les avocats furent alors les promoteurs et les premiers champions d'une révolution qui devait les emporter eux-mêmes. »

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Annales du Comité flamand de France.

Tome XIII, 1873-1874, in-8°.

(Séance du 6 mars 1876.)

Ce volume contient la suite de plusieurs travaux de longue haleine, commencés dans les tomes précédents, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir le Comité. C'est d'abord l'*État général des registres de la chambre des comptes de Lille relatifs à la Flandre*, ensuite les *Sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime.*

Le premier travail, qui est un inventaire analytique fait avec soin par M. l'abbé Dehaisnes, archiviste du département du Nord, est maintenant complet. Des tables de noms d'hommes et de lieux permettent de recourir à tout ce qui a été publié dans ce volume et dans le volume XI. La seconde partie de l'étude de M. E. de Coussemaker, notre regretté collègue, comprend la publication de cinquante et un documents des XIVe et XVe siècles qui lui servent à constater la jurisprudence générale en ce qui concerne la châtellenie de Cassel.

M. de Coussemaker a édité, en outre, une notice historique sur le monastère de Peene, dit la *Maison de la Paix*, rédigée au commencement du XVIIIe siècle par un auteur anonyme; ce document complète sur plusieurs points le travail publié sur le même sujet par M. de Baecker dans le IVe volume des *Annales du Comité flamand.*

Ce fut d'abord un prieuré, fondé en 1261 à Nieulandt (commune d'Eringhem), par Arnould de Guines, qui y appella des guillelmites. Il fut transféré, au milieu du XVe siècle, à Oudezeelle, et, quelques années après, à Peene. M. de Coussemaker fait espérer que, dans quelques temps, on éditera une notable partie des chartes originales de ce prieuré.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.

Tome X, 1872-1874, in-8°.

(Séance du 6 mars 1876.)

La Société archéologique de Toulouse met du temps à faire paraître un volume; mais il est juste de reconnaître que ses publications sont particulièrement intéressantes pour la section d'histoire

Digitized by Google

comme pour la section d'archéologie. Il faut dire que ce ne sont pas les mémoires qui manquent le plus souvent aux Sociétés savantes des départements; ce sont plutôt les ressources qui font défaut et, pour l'impression d'un volume, nécessitent l'emploi de deux ou trois exercices.

Le volume que j'ai sous les yeux contient un long travail sur lequel il ne m'est pas permis de formuler devant vous une appréciation sans risquer d'assumer le rôle embarrassant du juge qui prononce sur une affaire à lui personnelle; il s'agit des recherches de M. L. Rioult de Neuville sur *Robert le Fort, sa famille, son origine*, recherches qui ont pour but de signaler les résultats acquis et les points discutables d'une dissertation sur ce sujet publiée par moi dans la Revue des questions historiques en 1873. Qu'il me suffise donc de constater que M. Rioult de Neuville sait discuter avec une courtoisie, une bonne foi et une érudition qui se trouvent rarement dans les polémiques scientifiques, aujourd'hui comme jadis. J'ajouterai que j'ai vu avec plaisir que nous ne différons d'opinion que sur peu de points, et plus peut-être dans la forme que sur le fond.

M. l'archiviste Eug. Lapierre fait connaître le fonds judiciaire des archives départementales de la Haute-Garonne, classé et déposé dans un local aménagé depuis peu au Palais de justice de Toulouse. Aujourd'hui, les archives du Parlement de Toulouse, si riches en documents sur le Languedoc depuis 1444, sont à la disposition du public, sous la surveillance d'un conservateur zélé et complaisant, dans des salles dont la disposition et l'ornementation sont du meilleur goût.

M. Pessemesse s'est occupé de l'histoire de Galan, chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées, d'abord simple prieuré, possédé depuis le XIVe siècle en partage par l'abbaye de Saint-Ibery et le roi. A dater de ce moment, Galan, qui jusque-là avait été occupé et dévasté par des bandes de pillards, devint une bastide, c'est-à-dire une petite ville fortifiée, avec château, maison commune et charte octroyée. Au XVe siècle, les moines de Saint-Ibery, ayant cédé le bénéfice de Galan au Saint-Siége, le pape en délégua la collation à l'évêque d'Alet qui en pourvut le cardinal Pierre de Foix; celui-ci affecta Galan au collége de Foix qu'il venait de fonder à Toulouse.

M. A. du Bourg retrace l'histoire de Fonsorbes, commanderie fondée en 1056 par Sanche Ier, comte d'Astarac; là nous assistons à un épisode assez singulier de l'histoire communale du Midi. En 1279,

Digitized by Google

le grand prieur de Saint-Gilles avait accordé aux habitants de Fonsorbes une charte de coutumes des plus libérales; en 1308, les consuls de Fonsorbes assiégaient la maison du précepteur, s'emparaient de sa personne et le traînaient enchaîné dans les rues de la ville; la ville fut condamnée à payer deux fortes amendes au roi, des dommages-intérêts au précepteur; elle fut même privée quelque temps de son consulat et de ses priviléges. Nous aurions voulu que M. du Bourg fît connaître le prétexte de cette émeute populaire. Les archives du grand prieuré de Saint-Gilles contiennent des documents que la Société archéologique du Midi devrait publier; généralement, dans le Midi, on ne pense pas assez à publier les textes précieux qui dorment dans les dépôts publics; M. du Bourg a donné la charte de fondation de la commanderie de Fonsorbes, ainsi que les coutumes de 1205 et de 1279, mais il aurait pu multiplier ses pièces justificatives sans craindre de fatiguer ses lecteurs.

On doit à M. le docteur Armieux une notice sur Six-Fours qui mériterait une histoire, ainsi qu'une monographie de ses monuments.

Le tome X des mémoires de la Société archéologique du Midi commence par un long travail de 118 pages, que la compagnie a jugé digne d'un prix. Ce travail traite des villes fondées dans le sud-ouest de la France, au XIIIe et au XIVe siècle; ce sont ces villes appelées *bastides* dans le midi et *villes neuves* dans le nord. L'auteur, M. Alcide Curie-Soimbes, appartient à une école historique qui se laisse dominer par certaines idées de parti pris; de plus, il paraît être victime d'une certaine illusion : celle de croire qu'il est le premier qui ait abordé ce sujet intéressant. Pour lui, la monarchie française s'est toujours appuyée sur les castes aristocratiques pour pressurer la classe moyenne; le droit du seigneur est un fait indiscutable et légal; les bastides ont été, dans le principe, des postes militaires multipliés par les Français du Nord afin de dominer plus facilement le Languedoc, «quand le Midi eut succombé sous cette autre invasion de barbares» (p. 21); jusqu'au XIIIe siècle l'art chrétien n'avait compté que de rares et sombres basiliques. J'ajouterai que l'auteur a cru devoir parler des paréages assez longuement, et que la question ne paraît pas être très-bien comprise par lui; y a-t-il dans cet espèce d'acte de société autre chose qu'un contrat dans lequel les parties intéressées, formant une association immobilière, cherchent à tirer parti, au double point de vue pécuniaire et politique, de ter-

Digitized by Google

rains sans valeur, et à satisfaire aux besoins des populations agricoles ?

Malgré la faveur accordée à ce mémoire dans lequel, à côté de recherches nombreuses, on peut constater un certain désordre et une absence à peu près complète de critique, il est évident que le sujet reste toujours à traiter. Dès 1865, dans son remarquable ouvrage sur les foires de Champagne, publié par l'Institut, notre collègue regretté, Félix Bourquelot, consacrait quelques pages à la fondation des *villes neuves;* l'année suivante, M. L. Courajod faisait de cette question le sujet de la thèse qu'il présentait à l'École des chartes. Enfin, dans la *Revue contemporaine*, M. Menault a publié une étude sur la même question; il est vrai que ce travail très-imparfait a été l'objet d'une critique aussi sévère que juste dans la Bibliothèque de l'École des chartes. M. Alcide Curie-Soimbes ne cite aucun de ces auteurs qu'il n'a probablement pas connus. S'il les avait lus, il eût été mieux préparé à la tâche qu'il s'était imposée.

Enfin, M. le docteur Noulet a donné un examen critique du roman d'Arnauld Vidal, du XIVe siècle, intitulé *Guillaume de la Barre*, qui a été l'objet d'une notice de notre collègue, M. Paul Meyer. A côté de quelques observations un peu méticuleuses et parfois mal justifiées, on remarque des aperçus très-judicieux, tels qu'on devait les attendre d'un érudit aussi compétent en ce qui touche l'ancienne littérature toulousaine; on remarque surtout, en ce qui concerne le glossaire, des interprétations et des explications qui, en complétant l'étude de M. Meyer, seront indispensables au futur éditeur du poëme dans son entier; M. Noulet a pu mettre à profit des manuscrits inédits de l'Académie des Jeux floraux que notre collègue n'avait pas eus à sa disposition.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

REVUE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'AIN.

1873-1874, 2 vol. in-8°.

(Séance du 8 mars 1876.)

Fondée en 1872, la Société littéraire, historique et archéologique établie à Bourg a adopté pour ses publications un mode particu-

Digitized by Google

lier; elle fait paraître une Revue mensuelle à laquelle chacun peut s'abonner, et qui est distribuée gratuitement aux membres fondateurs et titulaires. Ce mode de publication a ses avantages et ses inconvénients; en effet, s'il impose à la Société une activité nécessaire à la périodicité régulière du recueil, il force aussi à n'y insérer que des articles d'une étendue restreinte, ou à couper les travaux de longue haleine afin d'assurer aux lecteurs une certaine variété. C'est ainsi que nous voyons un travail sérieux de M. Baux fournissant déjà quinze articles sans être encore complet. Faisons des vœux pour que cette compagnie entre dans une voie de prospérité qui lui permette, à côté de la Revue, d'éditer des volumes consacrés à des mémoires d'érudition et à des publications de textes.

Dans les cahiers qui sont sous nos yeux, nous constatons qu'à Bourg il se trouve des travailleurs et des savants qui peuvent faire mieux qu'une revue. Je signalerai les pages dans lesquelles M. l'abbé Louvet et M. Guillebeau réfutent le matérialisme, le panthéisme, le darwinisme; celles dans lesquelles M. Chicot résume ce que l'on sait des sectes communistes depuis les temps antiques jusqu'à nos jours; enfin l'étude de M. Delaigne sur l'histoire du protestantisme en Mâconnais et en Bresse au XVIe et au XVIIe siècle.

Les recherches de M. J. Baux sur la vie et les œuvres de Guichenon et sa correspondance avec les savants de son temps nous font connaître la vie intime et administrative de cet historien, ainsi que des documents inédits. Par exemple, la part prise par lui, comme syndic de Bourg, à l'établissement des jésuites au collége de cette ville; à cette occasion, l'auteur rappelle deux lettres, l'une de Voltaire, l'autre de Lalande, toutes deux, surtout la seconde, singulièrement favorables à l'ordre. On lit partout que le dernier affichait l'athéisme, et là nous lisons ces mots tracés de sa main : « On me reproche d'être athée, aussi laid que Socrate, de manger des araignées, d'appeler la duchesse de Gotha mon intime amie, de dire que Newton savait passablement la géométrie, d'avoir prédit une comète qui n'est point arrivée, d'avoir fait ma cour au pape, d'avoir servi la messe d'un jésuite. Tout cela ne vaut pas la peine d'y répondre; mais le nom de jésuite intéresse mon cœur, mon esprit et ma reconnaissance. » M. Baux publie aussi des lettres curieuses de d'Hozier et de plusieurs membres de la maison de Coligny relatives aux démarches faites à l'effet d'enlever à l'historien de la Bresse tous les travaux préparés par lui pour une histoire de cette maison, et

Digitized by Google

d'en faire profiter du Bouchet. Plusieurs numéros de la Revue contiennent des notices de M. Dufay contenant des biographies extraites d'un ouvrage préparé par lui sous le titre de *Galerie militaire de l'Ain*.

Parmi les documents publiés, j'ai noté ceux-ci : trois lettres inédites de Brillat-Savarin; le procès-verbal du combat judiciaire autorisé en 1397 entre Othon de Granson et Girard d'Estavayer; l'acte de mariage du 1er janvier 1581 d'Antoine Faure, avocat consistorial au souverain sénat de Savoie, avec Benoîte Faure; des extraits des registres consulaires de la ville de Bourg relatifs aux rapports de l'administration municipale avec les bouchers en 1479.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS DE SEINE-ET-OISE.

Tome X.

(Séance du 6 mars 1876.)

Le tome X des mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise justifie la bonne renommée de la Société. Mais les mémoires qui y sont publiés se rattachent principalement à des études littéraires. Il ne nous appartient pas d'en faire le compte rendu ni d'apprécier les poésies diverses qui y ont également trouvé place.

Il y a lieu seulement de signaler au Comité quelques travaux qui rentrent dans le cadre historique.

A côté d'une notice très-complète sur l'une des communes du département, celle de Gadancourt, par M. Mercier, il y a un grand profit à tirer des recherches géologiques et préhistoriques aux environs de Saint-Germain par M. Guégan de Lisle qui, dans un cadre bien rempli, a retracé les découvertes des sépultures celtiques de Conflans-Saint-Honorine et du plateau de Marly, en les accompagnant d'ingénieuses inductions sur les émigrations des anciennes tribus gauloises.

Une étude d'une lecture attachante sur le théâtre des jeunes filles de la maison royale de Saint-Cyr au XVIIe siècle, par M. Achille Taphanel, met en scène, avec les documents contemporains et à

Digitized by Google

l'aide des mémoires de Saint-Cyr, non-seulement Mme de Maintenon et Racine avec ses charmantes interprètes des représentations d'*Esther*, mais Louis XIV lui-même dont les impressions sont curieusement notées. Il n'est pas sans intérêt de constater comment le théâtre de Saint-Cyr transforme toutes ses habitudes, en ouvrant pour lui la série des divertissements sérieux qui prennent la place des brillantes fêtes de la première partie du règne.

Deux documents extraits des manuscrits de la bibliothèque de Versailles, d'après les communications de M. Délerot, ajoutent deux pièces à l'histoire de 1789, un procès-verbal du district des Carmes signé par Ducis, en qualité de président, déléguant cinquante ouvriers pour la démolition de la Bastille, et une lettre inédite de La Fayette témoignant, dans le style emphatique du temps, ses remercîments pour sa nomination comme commandant de la garde nationale de Versailles.

Antonin Lefèvre-Pontalis,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la ville de Douai.

Dernière série, tome XII, 1872-1874.

(Séance du 13 mars 1876.)

Ce volume contient un travail intéressant et très-détaillé de M. Asselin *sur le beffroi de Douai.* Ce monument, fier représentant des libertés municipales, s'élève au-dessus de la ville avec sa flèche environnée d'une multitude de girouettes, et surmontée du Lion de Flandre. Sa construction fut commencée en 1357, époque à laquelle il remplaça un donjon qui avait été édifié en vertu de chartes octroyées à la cité. Les pierres provenant de la démolition du château de Cantin et des chênes de la forêt de Montigny en fournirent les matériaux. En 1393, les travaux furent suspendus sur l'ordre du duc de Bourgogne, qui obligea la ville à consacrer ses ressources à la construction d'une nouvelle enceinte de fortification ; « il n'était tant vaillable à cela travailler, dit Jean sans « Peur, qu'à la fortification de la ville. » En 1413, les cloches, notamment la célèbre Bancloque, y furent suspendues, et l'horloge mise en place. En 1471, à la suite d'un incendie, la flèche du beffroi fut reconstruite, et on refondit les cloches, celles qui existent encore aujourd'hui; c'étaient : la Joyeuse, celle qui sonne l'heure; la cloche dite des Vignerons, qui sonne les demies; enfin celle des Ouvriers. Le Lion de Flandre fut renouvelé en 1682 et exécuté par Antoine Hu, maître chaudronnier. Un carillon fut ajouté, servant, outre son refrain de musique, de décoration au couronnement du beffroi. Ce monument a été restauré en 1850 et en 1868.

M. Asselin, dans le même volume, présente un autre mémoire intitulé : *Promenade artistique dans l'église de Saint-Pierre de Douai.* Après avoir retracé l'histoire de l'église et de sa tour, M. Asselin passe en revue les richesses qui y sont exposées, et qui offrent un spécimen intéressant de la peinture du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

On y voit figurer des œuvres des peintres dont les noms suivent :

Pierre-Jacques Cazes, élève de Houasse et de Boulogne, qui obtenait le premier prix à l'Académie en 1699, et en fut le directeur en 1746. — *Madeleine aux pieds du Christ.*

Vamps, élève de Bertout, grand prix en 1715, né à Lille. — *Le Denier de César.* — *La Cène.* — Le musée de Cambrai possède cinq toiles de ce peintre.

Lagrenée. — *La Résurrection.*

Jean Barthélemy, né à Laon, élève de Noel Halle. — *Martyre de saint Pierre.*

Sané, 1776. — *Saint Pierre et saint Jean guérissant une paralytique.*

Julien, 1774. — *Saint Paul devant l'aréopage.*

Brenet, 1768, premier maître de Gérard. — *Une Vierge au milieu des anges.* — Cet artiste peignit les panneaux de la salle où siége la Cour d'appel de Douai.

Arnoult de Vuez. — *La Nativité et la Purification.*

Charles Risen. — *L'Annonciation.*

Serin, élève de Quellin. — *Investiture de saint Mauraud.*

Mommal, 1754, élève de Durameau. — *Mort de saint Vaast.*

M. Asselin donne ensuite l'histoire et la provenance de ces tableaux. Il cite encore le monument funéraire élevé par Allegrain à Charles de Pollinchove, premier président du parlement de Flandre. Il serait à désirer que M. Asselin fît de nouvelles recherches sur cette importante collection de tableaux, se plaçant au point de vue archéologique, pour en donner l'histoire et la provenance avec plus de détails.

M. Devémy présente à la Société une notice sur les œuvres de François Souchon et du P. Hyacinthe Besson, son élève.

Souchon, né à Alais (Gard) en 1787, vint à Paris en 1809, et entra dans l'atelier de David. Il fut pendant quelques années l'ami de Sigalon, qu'il aida dans la copie que fit celui-ci en 1833 de la grande fresque de la chapelle Sixtine. Les libéralités faites par M. Wicar à la ville de Lille déterminèrent la municipalité de cette ville à créer une école de peinture, et en 1838 Souchon fut appelé à la diriger. Peu de temps après, il fit un travail important pour l'église de Loos, à quelques kilomètres de Lille, composé de quatre tableaux, et représentant l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Présentation au temple* et l'*Assomption*. Ces compositions, d'après M. Devémy,

Digitized by Google

se distinguent par une simplicité de lignes qui s'accorde heureusement avec la décoration monumentale de l'édifice. Souchon avait une habileté surprenante à modeler en terre les maquettes qui devaient servir à son travail, et à les draper avec des linges mouillés. Peut-être aussi négligeant d'étudier d'après le modèle vivant, s'est-il trop entièrement attaché à ce procédé. M. Devémy donne ensuite l'énumération des tableaux qui composent l'œuvre de ce maître.

Souchon obtint que l'on fît à l'hôpital de Lille un cours d'anatomie pour ses élèves. D'après le précepte de David, il leur conseillait l'étude des statues antiques. Il les faisait peindre d'après la méthode des Vénitiens, c'est-à-dire avec du blanc, du noir, de l'ocre jaune et du brun rouge, procédé auquel venait s'ajouter l'emploi d'un mode particulier de glacis. Le beau musée de Lille possède une partie intéressante de l'œuvre de ce maître.

Hyacinthe Besson, né à Besançon en 1816, était élève de Souchon. Il fut également l'ami du P. Lacordaire, qui détermina sa vocation à entrer dans l'ordre des dominicains. Il habita longtemps Rome, en compagnie de Cabat, avec lequel il peignit plusieurs paysages. La salle capitulaire du couvent de Saint-Sixte, construit dans les dépendances de l'ancien monastère de Sainte-Sabine, renferme son œuvre principale, et peut être comptée au nombre des productions importantes de l'art religieux moderne. Le P. Besson exprime son sujet d'une manière saisissante; l'ordonnance y est grave, le geste accentué, peut-être un peu exagéré. Sa couleur, sans être remarquable, ne manque pas de vigueur et d'harmonie. On peut reprocher à ses figures de représenter des types trop uniformes. Son but est l'expression. Il fut envoyé plusieurs fois par ses supérieurs en Orient, et mourut en 1861 au couvent de Mar-Yacoub, à seize heures de Mossoul.

M. Le Ricque de Mouchy présente à la Société un mémoire sur une croix de procession gemmée de la fin du XIIe siècle, qu'il possède dans sa collection.

Le Christ porte un jupon et une couronne royale. Ses pieds sont séparés et attachés chacun par un clou. Ses bras sont étendus horizontalement. Il est entouré de trois apôtres. La partie postérieure de cette croix porte au centre un médaillon sur lequel est représenté par la gravure le Christ avec un nimbe crucifère, émergeant d'un nuage, donnant la bénédiction, et portant de la main gauche le

Digitized by Google

livre des évangiles. Aux extrémités sont placés les attributs des évangélistes : l'homme sans ailes, le lion ailé, le bœuf ailé; l'aigle fait défaut. Les deux figures du Christ portent la barbe. La croix était émaillée et dorée.

Après cette description, M. de Mouchy étudie les différents points qui lui semblent établir que cette croix est du XIIe siècle.

Les pieds du Christ sont séparés; c'est à partir du XIIIe siècle, à la suite de longues discussions, que les pieds furent superposés et attachés par un clou. Le jupon qui entoure la partie inférieure du corps descend par derrière à mi-jambe et laisse voir les genoux. Avant le XIIe siècle, le Christ était à peine voilé d'un linge étroit, et c'est à la fin du XIIIe siècle que l'on revient à cette manière. Ici ce jupon est écourté sur le devant, ce qui semble indiquer pour date la deuxième moitié du XIIe siècle. Un Christ semblable, daté de 1138, se trouvait à l'autel des reliques de Saint-Guilhem-du-Désert (Hérault). Dans les premiers siècles du christianisme on représentait sur la croix une simple couronne de fleurs, qui fut remplacée sur la tête du Christ, au XIe siècle, par une couronne royale. Les bras étendus horizontalement ont pour but d'indiquer une position surnaturelle. Le Christ est là, entouré des apôtres témoins de sa mission. Dans les attributs des évangélistes, l'homme est représenté sans ailes; à l'autel de Saint-Guilhem, l'homme porte des ailes, mais c'est bien un homme et non un ange. On lit dans la *legenda aurea :* « Matheus figuratur in homine, quia principaliter circa Christi humanitatem immoratur. »

Ces divers travaux, savamment et habilement étudiés, font grand honneur à la Société d'agriculture, sciences et arts de la ville de Douai.

L. Le Clerc,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

1 vol. in-8°, année 1873-1874. Meaux, Carro, 1875.

(Séance du 13 mars 1876.)

M. Leroy a consacré une bonne notice historique et archéologique au prieuré Saint-Sauveur, de Melun : c'est un travail très-complet,

Digitized by Google

dont nous sommes malheureusement forcé de ne parler qu'au point de vue ressortissant à notre section.

La fondation de ce monastère remonte au XIe siècle; elle est entourée d'obscurités que M. Leroy expose très-savamment en démontrant qu'on ne saurait accepter les dates de 1014 et de 1047, admises jusqu'à présent. Mais encore une fois, ceci n'est point de notre compétence. Les restes du prieuré sont encore considérables et accusent le XIIe siècle, par conséquent, ils sont contemporains de la date de la charte de donation de Louis VII, en 1170. L'église sert aujourd'hui de maison particulière, mais elle a subi d'importantes diminutions. Le bâtiment affecté jadis au logement des religieux subsiste à l'encoignure des rues Saint-Sauveur et des Nonettes; construit en pierre et grès avec un toit en tuiles surélevées, il est évidemment contemporain de Louis VII. Au rez-de-chaussée règne une des galeries du cloître dont les élégantes colonnettes géminées ont été refaites malheureusement à la Renaissance; l'une d'elles porte la date de 1581 sur un cartouche. Sur cette partie du cloître ouvraient la cuisine et le réfectoire dont le plafond en poutres apparentes de châtaignier est très-remarquable, avec des fenêtres refaites au XVIe siècle. Au-dessus règne le dortoir, vaste salle jadis partagée en cellules; les fenêtres sont rectangulaires, encadrées de grès taillé en biseau. Dans l'ornementation du cloître, tout ce qui a échappé au travail de la Renaissance, les feuillages et le tore des colonnettes accusent nettement le XIIe siècle. Sous ce bâtiment s'étendent de belles caves voûtées en berceau, d'où partent deux conduits souterrains de 2 mètres de large sur 2m,50, interrompus aujourd'hui et qui communiquaient, croit-on, avec le château et avec l'île Saint-Étienne : M. Leroy fait judicieusement justice de la tradition qui voudrait les faire passer sous la Seine. La maison du prieuré, communiquant avec le couvent par une arcade jetée sur la rue Saint-Sauveur, date du règne de Louis XIII ; on y remarque un bel escalier à rampe en bois et une remarquable cheminée. De l'église il ne subsiste que l'abside, transformée en maison d'habitation; le reste a été décoré au XVIe siècle de peintures assez à effet. Au milieu de divers écussons figure celui de Catherine de Médicis, douairière du comté de Melun. Le bas côté, qui présentait d'assez curieux détails du XIIe siècle, a été démoli en 1869. Il y avait jadis dans cette église une statue du roi Robert, datant du XIIIe siècle, que Montfaucon a gravée : elle a disparu depuis longtemps.

Digitized by Google

M. Doigneau signale plusieurs menhirs existant aux environs de Nemours. Le plus remarquable est à Nanteau-sur-Lunain, près du hameau des Orthures : en grès brut, à quatre faces, de forme assez régulière, ce monument mesure hors de terre 4 mètres sur $1^m,40$ de largeur et $0^m,04$ d'épaisseur. Celui d'Écuelles, plus large et moins épais, n'a que $3^m,50$ de hauteur : à 180 mètres de là est une petite « Pierre fritte », de $0^m,80$ de hauteur seulement. Le menhir de Nanteau présente cette particularité qu'il a été percé d'un certain nombre de trous remplis par des clous de fer enfoncés de manière à ne pas désaffleurer. M. Doigneau en a compté plus de quatre-vingts de diverses grosseurs, depuis celle d'une pointe jusqu'à celle du petit doigt : la quantité et la régularité de ces trous ne semblent pas à M. Doigneau permettre d'attribuer cette singularité au hasard. Non loin de là, sur le territoire de Culoiseau, dans un petit vallon, est une Pierre aux Aiguilles, bloc de grès de $1^m,75$ de hauteur; à un kilomètre est la Pierre aux Épingles, mais M. Doigneau n'y voit qu'un bloc naturel de roche et nullement un menhir. Des légendes existent naturellement au sujet de ces pierres; deux autres, dites de Saint-Barthélemy, situées tout auprès, avaient le privilége, par le simple toucher, de guérir les vaches et les chevaux, et on déposait sur le rocher une pièce de monnaie que les pauvres venaient ensuite ramasser après avoir fait à genoux une courte prière. Comme les pierres frittes, elles passent pour avoir servi au diable pour jouer à un gigantesque jeu de palet. Enfin M. Doigneau a découvert à Guerlot, commune de Tenières, une grosse pierre saillante de $0^m,40$ seulement hors du sol, non loin du Lunain; sa longueur, en revanche, mesure $1^m,50$ sur 1 mètre de large; sa surface est brute et raboteuse, légèrement inclinée vers la rivière, et on y reconnaît facilement quatre rainures, espacées assez régulièrement. M. Doigneau y reconnaît un polissoir de l'âge de la pierre, et il le démontre à l'aide de commentaires qui nous ont paru assez concluants.

M. Drouin a écrit une notice sur l'étymologie de quelques noms de lieux de la Brie; c'est la première partie d'un travail qui sera curieux; elle traite du nom d'Ozoir, porté par trois villages de l'arrondissement de Melun, et du nom de Bazoches, porté par deux. M. Drouin fait venir le premier du mot latin *oratorium*, en se fondant sur des textes parfaitement probants de chartes anciennes; le second de *basilica*. Il ajoute quelques considérations sur le chan-

Digitized by Google

gement fréquent dans un grand nombre de noms de lieux du *s* doux à l'*r* au milieu du mot.

Nous voyons encore M. Doigneau occuper la Société de l'époque de la pierre en rédigeant un mémoire sur la caverne du Cros-Marin et le foyer du Long-Rocher, dans la forêt de Fontainebleau.

La caverne du Cros-Marin a été détruite en 1870 : c'était une excavation naturelle probablement, près de Montigny, agrandie sans doute par la main de l'homme et composée de trois chambres spacieuses, communiquant entre elles et assez hautes pour qu'on pût s'y tenir facilement debout; les fouilles pratiquées avec soin sur cet emplacement ont amené la découverte d'une couche de terre de $0^m,50$ à $0^m,60$, noirâtre, à laquelle succéda une couche de sable plus grise et une dernière évidemment intacte ; dans ces diverses couches on a recueilli des quantités assez considérables de tessons de poterie et d'éclats de silex, dans un espace de 9 mètres superficiels; M. Doigneau les évalue à deux cents de chaque sorte; les fragments accusent une poterie grossière, épaisse, mal cuite, faite sans l'aide du tour, gris noir, jaune et rougeâtre. Ils paraissent avoir appartenu à des vases de larges dimensions, jarres ou grandes écuelles : les seuls ornements consistent dans l'impression des doigts autour du bord. Les éclats de silex sont petits et très-irréguliers. Non loin du Cros-Marin, dans le rocher de Bourron, on a reconnu une caverne analogue dans laquelle on a pu ramasser un grand nombre d'éclats de silex absolument analogues.

M. Rethore décrit les divers objets antiques récemment découverts à Saint-Martin, sur le territoire de la Ferté-sous-Jouarre. D'abord divers objets — bois de cerf, armes en bronze — recueillis en élargissant le lit du Morin au moulin de Condotz, et qui semblent dénoter, opinion admise un peu rapidement peut-être par l'auteur, l'existence d'une station lacustre. Puis un cimetière, entre les deux voies romaines de Meaux à Châlons et de Meaux à Jouarre; on y a trouvé un certain nombre de cercueils en plâtre contenant chacun un squelette : dans presque tous on a recueilli une arme, des boucles, des plaques de ceinturon, des vases et des plats en terre grise ou rougeâtre; généralement, il y avait deux vases aux pieds de chaque mort, remplis de charbons. Nous ne suivrons pas M. Rethore dans la longue démonstration à laquelle il se livre pour expliquer l'origine et la date des cercueils. Nous l'indiquons seulement en ajoutant qu'il penche à les attribuer au VIIe ou VIIIe siècle.

Digitized by Google

Dans un terrain voisin de la gare de Nemours, M. Doigneau a encore trouvé une sépulture : le squelette était pourvu de deux glaives à deux tranchants, l'un sous la main droite, l'autre sous la main gauche; il y a également recueilli deux petites boucles en cuivre et ivoire.

M. Laurent a étudié les cloches des cantons de Lizy et de Dammartin; bien peu sont anciennes : Crouy, 1571; Plessis-l'Évêque, 1593; nous lisons pour celles de Vaux-sous-Coulombs la date de 1053. Nous comprenons difficilement que, pour une date aussi exceptionnelle, l'auteur n'ait pas fourni une description détaillée; cela nous fait craindre une simple faute d'impression. Il fait également connaître le très-beau mausolée d'un sire de Renty, dans l'église de Citry, datant de 1573; c'est un magnifique bas-relief en marbre noir, représentant le seigneur et sa femme : soit dit en passant, l'église possède un remarquable portail roman.

Nous terminerons ce long examen en signalant les recherches de M. Leroy sur l'introduction de l'imprimerie à Melun. Tandis qu'à Meaux et à Provins cette introduction date du commencement du XVIe siècle, elle n'eut lieu à Melun qu'à l'époque où Henri IV, assiégeant Paris, avait fait de Melun le centre de ses opérations militaires. L'imprimeur Bruneval vint alors s'y établir : sa première publication fut, en 1593, un manifeste d'Étienne Pasquier au sujet de l'attentat de Barrière. Mais quand Melun cessa d'être une capitale au petit pied, Bruneval s'en alla et la ville resta sans imprimerie jusqu'en 1712. Menissel s'y installa alors, mais sans imprimer aucun livre important; il se bornait aux factums, aux affiches : ayant édité le catéchisme janséniste de l'archevêque de Sens, il vit saisir sa presse en 1736, et dut fermer son établissement. Il n'y eut plus d'imprimerie à Melun avant 1790.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG.

Cherbourg et Caen, 1875. In-8° de 518 parges.

(Séance du 13 mars 1876.)

La part de l'archéologie dans ce volume des *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, volume fort bien rempli d'ail-

Digitized by Google

leurs, est des plus modestes. Tout se borne, en effet, à une courte notice de M. H. Jouan, capitaine de vaisseau, sur quelques sépultures franques trouvées sur la lande de Saint-Gabriel.

Cette lande de Saint-Gabriel se trouve sur le territoire de Tourlaville, arrondissement de Cherbourg, canton d'Octeville. Au mois de mai dernier on y trouva d'abord un cercueil de pierre ouvert sur l'un de ses côtés, qui renfermait un squelette d'homme, jeune à en juger par les dents, le crâne plutôt dolichocéphale que brachycéphale, puis un deuxième cercueil, celui-ci de femme, enfin un troisième. Ces différents cercueils ne renfermaient ni vases, ni débris de poterie, ni monnaies, ni objets de métal d'aucune forme. M. Jouan fait observer qu'à diverses époques on a trouvé des sarcophages pareils sur plusieurs points des arrondissements de Valognes et de Cherbourg, à Cherbourg même, à Couville, à Sainte-Croix-Hague, aux Pieux, etc. Pour constater l'âge de ces sépultures, M. Jouan s'adressa à notre très-regretté collègue, feu M. l'abbé Cochet, qui lui répondit : «Les tombeaux que vous avez visités à Saint-Gabriel me paraissent évidemment francs. Ils sont peut-être mérovingiens, mais les personnages qui les occupaient, et que vous avez retrouvés, appartenaient sans doute à l'époque carlovingienne. La pauvreté de leur sépulture est une date de leur inhumation. Aux temps mérovingiens, on mettait toujours quelque chose avec les morts, ne fût-ce qu'un simple vase; du moment que vous n'avez rien rencontré, c'est que les sépultures sont relativement modernes» (page 308).

A la fin de sa notice, l'auteur dit un mot d'un cromlech situé sur le haut de la lande Saint-Gabriel. Un plan de ce monument avait été présenté à la Société dès l'année 1773, et c'est à cette époque, dit-il, que quelques-unes des grosses roches qui le composent avaient été renversées et changées de place pour chercher *des pierres à rasoirs* (page 314).

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Note bibliographique sur l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Sever (Landes).

Par M. Fierville, proviseur du lycée de Saint-Brieuc, correspondant du Comité.

(Séance du 7 février 1876.)

Cette histoire, dont le manuscrit unique est conservé par M. l'abbé Lugot, curé doyen de Villeneuve-de-Marsan, qui l'avait communiqué à M. Fierville, alors qu'il habitait Saint-Sever, est l'œuvre moderne d'un moine bénédictin de cette abbaye, nommé Dom Daniel; rédigée au XVIIe siècle, vers l'an 1681, elle a été continuée par différentes mains jusqu'en 1723. Elle paraît avoir été composée d'après l'étude de documents originaux alors conservés dans les archives de l'abbaye de Saint-Sever, et dont une partie existe encore dans les archives départementales des Landes.

Le plan de l'ouvrage, divisé en neuf livres, embrasse une histoire très-complète de cet établissement monastique.

Le Ier livre renferme la vie, les miracles et l'office de Saint-Sever, d'après différents auteurs anciens.

Le IIe livre traite de la fondation du monastère vers 680, de sa première destruction à la fin du VIIIe siècle et de sa restauration en 963. Trois plans de la ville et de l'abbaye de Saint-Sever à la fin du XVIIe siècle y sont joints.

Le IIIe livre renferme le récit des événements dont l'abbaye et la ville furent le théâtre depuis la fin du Xe siècle jusqu'à la réformation. On y trouve, entre autres documents originaux, les statuts de l'abbé Suavius rédigés vers 1100, les vieilles coutumes de Saint-Sever, le récit de la fondation de la ville et de l'église de

Digitized by Google

Mont-de-Marsan vers le milieu du XIIe siècle, la destruction du monastère en 1085 et de nouveau en 1589.

Le IVe livre traite de la réforme de l'abbaye.

Le Ve donne la liste et la vie des abbés.

Le VIe, la liste chronologique des prieurs claustraux depuis la réformation.

Le VIIe, la liste et souvent la biographie des bienfaiteurs de l'abbaye et leurs donations.

Le VIIIe est consacré aux noms illustres de cet établissement religieux.

Le IXe, qui n'a point été achevé, traite des droits, possessions, honneurs et priviléges de l'abbaye.

On voit, par cette courte analyse abrégée de celle qui a été communiquée par M. Fierville, que l'ouvrage dont il s'agit, quoique inédit et connu seulement par un extrait publié par celui-ci en 1868 dans le *Bulletin de la Société de Mont-de-Marsan*, est un écrit de seconde main et qu'il ne peut, en conséquence, être pour le Comité des travaux historiques le sujet d'aucune publication. On ne peut, comme M. Fierville en exprime le désir, qu'encourager M. l'abbé Lugot, possesseur du manuscrit, à le publier, en l'engageant toutefois à comparer les textes mentionnés ou cités par Dom Daniel aux documents concernant l'abbaye de Saint-Sever, qui sont encore conservés dans les archives du département des Landes, et surtout de consulter un cartulaire de l'abbaye de Saint-Sever, s'il en existe encore.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Rapport sur des communications de MM. Blanc, Charvet, Eyglier, de Fleury, Gomart, Luzel, Mireur et Tartière.

(Séance du 7 février 1876.)

M. Edmond Blanc, de Vence (Alpes-Maritimes), nous adresse deux documents, l'un et l'autre en langue vulgaire, mais de nature fort différente.

Le premier est un ordre pour la garde du château de Vence. « Guichard de Villeneuve-Tourettes-Vence, l'auteur de cet ordre du « jour, était », nous écrit M. Blanc, « arrière-petit-fils de Romée le

Digitized by Google

« Grand, sénéchal de Provence sous Raimon Bérenger; il avait été « nommé gouverneur de la frontière du Var par la reine Jeanne en « 1378, et mettait Vence en état de pouvoir résister aux troupes « d'Amédée VI de Savoie, dont on redoutait à chaque instant l'inva- « sion sur les terres de Provence. »

La copie que M. Blanc nous envoie est conçue selon un système que nous ne saurions trop recommander à nos correspondants. M. Blanc a reproduit exactement les abréviations du manuscrit, de telle sorte que sa copie vaut pour nous presque autant que l'original même. Naturellement elle ne peut être publiée sans que les abréviations aient été résolues, mais c'est là un soin dont le rapporteur se chargera volontiers. J'ai donc mis la copie de M. Blanc en état d'être imprimée, numérotant les alinéa, ce qu'on oublie trop souvent de faire, et j'ai l'honneur d'en proposer la publication dans la *Revue des Sociétés savantes*. Sans doute, des fragments en ont déjà été mis au jour par M. l'abbé Tisserand dans son *Histoire de Vence* (p. 63-64), mais d'une façon trop incorrecte pour que la publication complète de ce document, qui est très-court, ne soit pas désirable.

Il s'y rencontre quelques mots dignes d'attention, soit par leur sens, soit par leur forme : je les enregistre ici par ordre alphabétique :

Barri, 1, 8, 10, mur, rempart; Raynouard, *Lex. rom.* I, 180; c'est le mur de la ville, tandis que la *barbacana*, 6, 10, est une défense avancée.

Cleda, 7, claie, épaulement en clayonnage. Voir le glossaire de mon édition de la chanson de la Croisade albigeoise, aux mots *cledas* et *cledatz*.

Corredos, 8, les courtines du rempart; peut-être la même chose que les *corseiras* du poëme de la Croisade albigeoise.

Espinar, 6; espinasar, 4, garnir d'épines la crête d'un mur, d'un rempart. Ces deux mots sont relevés dans Raynouard (III, 182), mais non en ce sens.

Estar. Notons les formes de ce verbe difficile : estague, 12, subjonctif présent singulier, 3e personne; estegon, 12, pluriel, 3e personne.

Mandatiar, 11, celui qui est chargé de... Du Cange, *mandatarius*, manque à Raynouard. L'*a* de la finale n'est pas, comme on pourrait le croire, l'*a* de *mandatarius*; la preuve, c'est que le même document nous offre aussi *mestiar*, 6, 8 (*ministerium*). La finale *iar*

Digitized by Google

est une modification tardive et, je crois, propre au sud de la Provence, de la forme plus ancienne *ier*. On en connaît quelques autres exemples[1]. Du reste, cette modification n'est pas constante, puisqu'à côté de *mandatiar* et de *mestiar*, nous trouvons *cloquier*, 12.

Merles (probablement pour merlets), 5, créneaux. Raynouard n'a que merlar, créneler; mais voyez Honnorat, et pour l'étymologie, Diez, *Etym. Wœrterbuch*, I, *merlo*.

Rastellar, 1; restellar, 2, « râtisser, herser, » selon Raynouard, V, 45, sens qui ne convient pas ici. Ce mot doit indiquer un genre de réparation que je ne devine point.

Anno Domini m° ccc° lxxxx^mo ij°, xviii° men. madii, facta fuit ordinatio subscripta civitate Veñ. per nobilem Guichardum de Villañ., dominum castri de Turret, capitaneum ordinatum per manificum dominum dicte civitatis.

1. Promierament, que lo si deya rastellar lo barri del dich senhor entro a la mayson de Pierre Veyrier entoutenent[2], et puys tot entorn al viron.

2. It. que la torre del pont levadis si deya restellar tot entorn.

3. It. que sobre la rotà[3] del dich senhor si deya murar de mur sec e espinasar en tal maniera que non si et (?) pusca escalar.

4. It. que la dicha torre del pont-levadis si deya desobre acaesirs[4] murar de mur sec et espinasar.

5. It. que tos los merles e desobre sy deyan murar de mur sec, salvant la on es costumat de far lo gach.

6. It. que la barbacana si deya recorre e enausar de peyra la on fara mestiar, e puys si deya espinar bon e spes, e sobre las espinas murar de peyras menudas del aut de dos palms.

7. It. que la cleda del portal de Sanct Paul si deya refar et fermar la que degun non y passe.

8. It. que los corredos del barri si deyan refar tantost, en tal maniera que cant seria mestiar, s'i puscha anar seguramen.

[1] Ainsi, dans le plus ancien registre des délibérations du conseil de Berre (1396-1407), on trouve *conselhiar, Febriar, Forniar, Fustiar,* etc. Voy. les extraits de ce registre publiés en 1873 par M. Lieutaud, bibliothécaire de Marseille, dans la *Revue de Marseille et de Provence*. M. Lieutaud dit, à la vérité, que cette notation par *iar* ne représente pas la prononciation, se fondant sur ce qu'elle ne se rencontre que dans les procès-verbaux de 1396 et sous la plume d'un seul greffier. Mais on ne peut se tenir à cette opinion quand on voit la notation *iar* se montrer ailleurs encore qu'à Berre.

[2] Ne pourrait-on lire *encontenent?*

[3] Ne serait-ce pas *roca?*

[4] M. Blanc n'a pas réussi à lire autre chose, et je ne devine pas la vraie leçon.

Digitized by Google

9. It. que lo gach si deya far per la maniera e per las postas que si fasia al temps de la guerra.

10. It. que de uech homos que fasian lo reyre gach, quatre en vayan defora per la bar[ba]chana e quatre sus lo barri.

11. It. que lo mandatiar del gach cascun[a] sera deya donar cert senhal a aquellos de las postas.

12. It. que cascun jorn estegon tres homes a la gardia del portal an lur arney, e un home estague sus la torre o sus lo cloquier en gardia per descubrir.

13. It. que las gardias del portal e de la torre sian cascun matin a la gardia a la ave maria, e que non si partan entro que lo portal si serre.

14. It. que lo portal non si deya ubrir per deguna persona entro que i sian las gardas.

15. It. que las gardias que staran en posta vengan cascun[a] sera quant si sonara la campana de la cort, e que non si deyan moure de las postas entro que si sonara la dicha campana.

Et fuit imposita pena consiliaris et[1] libr. per dictum capitaneum quod procedant ad perfectionem dicte ordinationis infra proximos. xv, dies.

(Archives municipales de Vence.)

L'autre document envoyé par M. Blanc est les dix commandements de Dieu, mis en quatrains provençaux en 1522. Cette pièce n'a aucun mérite, mais comme elle n'est pas longue et qu'elle peut offrir un certain intérêt pour l'histoire de la langue, je ne verrais pas d'inconvénient à ce qu'elle fût imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes*. L'original copié par M. Blanc est une feuille volante appartenant à un particulier de Vence.

Copie d'une pièce de vers provençaux par Joseph Cormys, chanoine du chapitre de Vence, en 1552.

I.

Ung soulet Dieu ton creatour
Adoraras ac[2] honoraras,
Et en el l'amour de ton cor
Sus[3] tontos causos metras.

[1] Je suppose qu'il faut lire ici un chiffre, par exemple *c*.

[2] Lisez : *et honraras*.

[3] On pourrait corriger *Sobre*, mais il est douteux que l'auteur ait su faire des vers réguliers.

Digitized by Google

II.

Non faras degun jurament
Sinon que sie necessitat,
Et si tu juros falsament
Tu faras ung mortal peccat.

III.

Las festos tu non trabalharas
De fach ny d'entendement,
Mays a Dieu tu serviras,
Et als sanctz devotement.

IV.

Per amour de caritat
Payre et mayre honoraras,
Et si ellos an necessitat
De tous bens leur adjudaras.

V.

Guardo ty ben de tuar
De fach ny de voluntat,
Ny a degun non voldras mal.
Sy tu ho fas, seras dampnat.

VI.

Ren de l'autruy non prendras
Per furt ny autro faysson;
Si en has ho rendras,
Ou anaras a dampnation.

VII.

Luxurios non seras
De corps ny de consentiment,
En ton mariage vieuras
Segon Dieu honestement.

VIII.

Faulx testimony non feras,
Ny mentiras alcunament,
Et si degun diffamat as
Rende la ly entierament.

Digitized by Google

IX.

Tu non duves[1] desi[de]rar
Fremo d'altruy per peccat,
Car ben soven fa dampnar
Homes et fremos la beautat.

X.

Tu non duves desiderar
Los bens d'altruy ny la iretage,
Ny sercar de voler far
A ton prochan alcun dalmage.

Qui aquestos commandamens
Sabra et gardara, sera
Salvat certanoment,
Et qui non los saupra
Ny guardara, sera dampnat
En enstot[2] perpetualement.

J. Cormys, 1552.

II

M. Charvet, correspondant du ministère à Alais, nous envoie une ordonnance rendue par le seigneur d'Alais, à la requête des consuls de cette ville, et relative aux fêtes célébrées à l'occasion des mariages. Cette ordonnance est datée de 1253 et déclarée valable pour dix ans. Nous nous plaisons à croire qu'elle n'a jamais été renouvelée. Elle défend de présenter des torches à la mariée, de venir, le soir du mariage, se livrer à des jeux ou chanter des chansons dans la demeure de l'époux; elle interdit aux nouveaux époux d'inviter plus de dix personnes au repas de noces. J'en propose l'impression dans la *Revue*, sans toutefois garantir de tout point l'exactitude de la copie transmise par notre correspondant. Je place des points d'interrogation aux endroits qui me semblent douteux.

In nomine Domini nostri Jesu Christi, sit omnibus manifestum quod anno incarnationis ejusdem millesimo ducentesimo quinquagesimo tertio, scilicet tertio id. augusti, Ludovico rege regnante; nos Bertrandus de Barre, Johannes Bonsalas, Guillelmus de Pontiliis, tutores testamentarii Guillelmi

[1] Pour *deves*. Je n'ai jamais rencontré cette forme.
[2] *En enfern?*

Digitized by Google

Peleti, heredis quondam domini Bernardi Peleti, ad postulationem et requisitionem Guillelmi Calvini, Bernardi de Valle-Mala, Raimundi Bomacip, Johannis Gobi, consulum Alesti, requerentium se et singuli universitatis Alesti et consilio ipsorum et consiliariorum suorum, et tractatu diligenti habito inter nos, statuimus unanimiter et concordes, hoc presenti statuto per decem annos valituro, quod nullus homo de Alesto audeat portare brandonem aut brandones ad aliquam nuptam vel sponsam, eundo ad ecclesiam aut inde redeundo, seu etiam infra domum sponsi vel sponse in die vel nocte nuptiarum, seu in vigilia aliquatenus per se vel per alium apportare; sed (?) neque aliquis occasione parentele vel amici[ti]e alicujus audeat in domo sponsi vel sponse post diem clausum venire ad choreas ducendas seu ad chantilenas vel aliquem ludum occulte aut publice exercendum, excepto sponso et sponsa cum commessalibus eorumdem. Et qui contra predicta faciet aut contra aliquid de predictis, puniatur per singulum contra fas (?) in decem solid. tur. utrique (?) Alesti curie aplicandis. Statuimus insuper quod nullus sponsus vel sponsa audeat, quantumcunque dives vel pauper sit, per se aut per alium ad suas nupcias congregare aut invitare ad comedendum ultra decem personas tam masculos quam feminas, inter utramque partem, scilicet sponsi et sponse, exceptis extraneis personis que non sunt in predicto numero computate. Et qui contra hoc fecerit puniatur in centum solidis tur. utrique (?) Alesti curie aplicandis.

Acta fuerunt hec apud Alestum, in domo Guillelmi de Pontiliis, in presentia consiliariorum dominorum consulum Alesti et expressim consentientium, et predicta fieri postulantium et requirentium a dictis tutoribus, scilicet Guillelmi de Montiliis, Petri de Rosson, Guillelmi Nech, Petri Decorri, Bertrandi de Calviac. Testes fuerunt presentes et rogati Guillelmus de Gaujac, Ugo de Monturargues, Adalardus Deprimes (?) et ego R. Datuetz (?), notarius, qui omnibus et singulis supradictis presens interfui, et rogatus a dictis tutoribus et a predictis consulibus hec scripsi et signavi.

(Archives municipales d'Alais.)

III

Le document transcrit et commenté par M. Eyglier, attaché aux archives municipales de Marseille, et communiqué par M. O. Teissier, membre non résidant du Comité, est une généalogie des comtes de Provence rédigée en 1503 par ordre de la chambre des comptes de Provence, à la requête des consuls et communauté de Marseille[1].

[1] Voici le début du document qui expose les circonstances dans lesquelles il a été rédigé : « Presidens et magistri rationales camere compotorum et regiorum archivorum comitatuum Provincie et Folcaquerii ac terrarum eis adjacentium Aquis residentes, universis et singulis hujusmodi nostras litteras inspecturis, visuris et auditu-

Digitized by Google

M. Eyglier fait remarquer, dans la notice préliminaire dont il a accompagné ce document, que l'archiviste de la chambre des comptes, à qui fut confié le soin de rédiger la généalogie demandée, a commis nombre d'erreurs et de confusions, sans parler des lacunes qu'il a laissé subsister en certaines parties de son travail. Le document en question ne peut donc, comme le reconnaît notre correspondant, présenter quelque intérêt qu'en tant qu'il nous permet d'apprécier les notions historiques que pouvaient réunir, au commencement du XVIe siècle, les personnes les mieux à portée d'être bien renseignées. Il est notable que, pour établir la série des comtes de Provence, il a fallu avoir recours uniquement à des pièces d'archives (tirées des registres de la chambre des comptes). C'est qu'en effet aucune partie de la France n'est plus pauvre en chroniques que nos provinces du Midi et plus particulièrement la Provence. Je propose le dépôt aux archives du document transmis par M. Eyglier.

IV

M. de Fleury, correspondant à Blois, communique l'extrait d'une charte de l'abbaye de Vendôme, en date de l'année 1355, où figure le mot *catrigatera* qui ne se trouve pas dans Du Cange. Voici la phrase : «Juxta caminum seu *catrigateram* domini regis Francie.» Il n'y a pas de doute que *catrigatera* est pour *quadrigatera*, ou plutôt *quadrigateria*, formes qui manquent également à Du Cange. On y peut voir une fausse étymologie du mot *carrière*, *charrière*, au sens de «rue», formé, comme on sait, sur *carrus*. Quelque utilité qu'il y ait à noter les mots de basse latinité qui ont échappé aux recherches de Du Cange et de ses continuateurs, il y aurait, je crois, avantage à attendre, pour les communiquer au Comité, qu'on en ait réuni un certain nombre.

V

M. Gomart, correspondant à Saint-Quentin, nous envoie deux testaments du XIIIe siècle, tirés des riches archives municipales de Saint-Quentin, d'où ont été extraits plus d'une fois déjà des docu-

ris, volumus notum fore ac per easdem significamus, nobis, consulum et universitatis civitatis Massilie parte reverenter expositum fuisse ut, cum universitas ipsa plurimam egeat pro sui juris conservatione, cronicis et genealogia divorum (?) regum et comitum Provincie, prout in dictis regiis archivis descriptum comperietur, et propterea illius extractum in forma probante sibi mandare, expedire suppliciter postulavit. Nos vero requisitioni jamdicte, *etc.*»

Digitized by Google

ments fort curieux[1]. Le plus ancien, celui de *Marga* (ne peut-on lire *Margarita?*) de Lens, 16 décembre 1248, est en latin. Il contient de nombreuses donations qui supposent une grande fortune. Le second, 6 novembre 1252, de Sawale le poissonnier, est en français. Il n'est pas dénué d'intérêt, tant comme texte de langue qu'à cause des dispositions qu'il contient. Dans l'un et l'autre de ces testaments, un legs de cinquante livres est stipulé pour l'envoi outre mer de deux pèlerins selon le testament de Marga, d'un seul selon le testament de Sawale.

Ces deux documents me paraissent assez intéressants pour mériter d'être imprimés dans la *Revue des Sociétés savantes*. Mais pour que nous proposions l'impression d'un document, il ne suffit pas qu'il ait de la valeur, il faut encore qu'il soit en état d'être publié, ce qui n'est pas le cas des deux pièces transmises par M. Gomart. J'ai pu en rectifier la ponctuation, corriger même certaines fautes évidentes qui doivent d'autant moins surprendre que la copie qui nous est transmise n'est pas de la main de notre correspondant, mais il reste assez de passages douteux pour qu'une collation attentive des originaux soit nécessaire. J'ajoute qu'une bonne part de l'intérêt de ces testaments réside dans la mention des établissements religieux auxquels les legs sont adressés. Il est nécessaire que ces établissements et en général les noms de lieux soient l'objet de notes. Il y a donc lieu, selon moi, de renvoyer à M. Gomart les deux testaments qu'il nous a communiqués, en le priant de les comparer de nouveau avec les originaux et de les annoter. Alors nous pourrons les publier[2].

Testament de dame Marge de Lens. (16 décembre 1248.)

Omnibus hec visuris, frater Petrus de Oisy, frater fratrum minorum, et Hugo presbiter Sancti Petri in Canali[3] in Sancto Quintino, salutem in Do-

[1] Voy. par exemple ceux que M. E. Janin a publiés dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2, III, 155 et 419. La dernière des pièces publiées par M. Janin (1846), celle qui concerne le châtiment infligé aux «houliers et houlieres», a été réimprimée dix ans plus tard, par M. Gomart, dans le *Bulletin du Comité*, t. III, p. 606-607. Il est évident que M. Gomart n'a pas eu connaissance de la première édition qui, pour l'exactitude de la lecture comme pour la ponctuation, est supérieure à la seconde.

[2] Depuis que ces lignes ont été écrites les deux testaments ont été revus et annotés par M. Gomart. Toutefois, il me reste encore des doutes sur certains mots, que je ferai suivre d'un point d'interrogation.

[3] Saint-Pierre au Canal, ancienne paroisse de Saint-Quentin.

Digitized by Google

mino. Notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod Marga de Lens, coram nobis et aliis bonis viris et mulieribus, suum condidit testamentum in hunc modum : 1. Videlicet, legavit fratribus minoribus in Sancto Quintino quadraginta libras paris. persolvendas qualibet septimana decem solidos, donec totum debitum fuerit persolutum, in pitancia; et die qua habebunt pitantiam debent celebrare missam de *requiem* pro dicta domina Marga et ejus marito.

2. Item, legavit fratribus Jacobinis decem solidos paris. qualibet septimana, usque ad duos annos, pro anniversario suo celebrando modo predicto.

3. Item, legavit, usque ad quinque annos, quolibet anno, sexaginta solidos ad karitatem Sancti Petri in Canali : triginta solidos ad nativitatem Domini et xxx solidos ad Pascham.

4. Item, legavit eodem modo caritati Sancti Eligii [1] xl sol. usque ad quatuor annos : xx s. ad nativitatem Domini et xx s. ad Pascham.

5. Item, legavit eodem modo karitati Omnium Sanctorum.

6. Item, tantum et eodem modo legavit karitati Sancte Pecine [2].

7. Item, eodem modo, tantum karitatibus Sancti Johannis, Sancte Margarete, Sancti Martini, Sancte Katerine, Sancti Thome, Sancti Andree, Sancti Jacobi, Beate Marie in Grianchia et Grianchie [3].

8. Item, legavit operi fabrice ecclesie Sancti Quintini xl s., Sancto Lazaro xx s. in pitancia, decem sol. incluse Sancti Eligii, et decem sol. incluse Sancte Katerine, decem sol. incluse Sancte Pecine.

9. Item, legavit pauperibus beguinabus in Sancto Quintino centum solidos, pauperibus scolaribus majorum scolarum in Sancto Quintino xl s., majori hospitali xx s. pro pitancia infirmorum, cuilibet trium aliorum hospitalium decem solidos, leprosis de Harly [4] x s., leprosis Capelle x s., feminabus pauperibus in puerperio jacentibus et infirmis kartariis (?) ad duos annos xxv lib., quolibet anno. Duobus sergantibus quinquaginta lib. ad transfretandum pro ipsa ultra mare, ita quod non possint relauxari aliqua de causa aut mandato aliquo; pauperibus consanguineis suis infra Sanctum Quintinum et extra quinquaginta lib.; liberis Agnetis, uxoris Rogeri de Villers, cuilibet eorum decem lib. pro emendo blado ad eorum vitas, et dictæ Agneti xx lib. pro emendo blado ad eorum vitam, et centum sol. ad faciendum voluntatem suam; pauperibus beguinis de Grantpré lx s.; pauperibus beguinis de Alneto xl s.; pauperibus beguinis de Bins xl s.; pauperibus beguinis de Nivella xx lib.; abbatiis de Vermant, de Boheris, de Farvakes, de Monsteriolo, de Belloloco, de Paraclito, de le Braele, de Ra-

[1] Saint-Éloi, faubourg d'Isle, à Saint-Quentin.
[2] Sainte-Pecine, ancienne paroisse de Saint-Quentin.
[3] Sainte-Marie de la Créance, ancienne paroisse de Saint-Quentin.
[4] Harly, canton de Saint-Quentin.

Digitized by Google

meru, de prato Beate Marie, de pietate Nostre Dame, de gratia Nostre Dame, de desiderio Nostre Dame, de fonte Nostre Dame, de Fontenellis juxta Valenceines, de Nostra Domina a C..esena (?), de Monchiaco juxta Compendium[1], cuilibet dictarum abbatiarum unum miliare alectum; majori hospitali Remensi xx s. pro pitantia infirmorum; majori hospitali Provinensi xx s. pro pitantia infirmorum; majori hospitali Trecensi xx s.; similiter scolaribus Sancti Thome de Lupera LX s. pro pitantia; xx s. majori hospitali Noviomensi pro infirmorum pitantia; hospitali de Chischeny xx s. pro pitantia infirmorum; ad Riparium xx s. in pitantia; virgulto Beate Marie xx s. in pitantia; Gardino Beate Marie xx s.; Claro Maresco[2] xx s.; similiter Celliaco xx s.; similiter Parco xx s.; similiter monasterio de Bello Visu les Roardois III, machine III s., luminari XII d., presbytero XII d., clerico ecclesie de Tumbes III s., et III s. luminari ecclesie de Monchi; III s. orpheo, III s. luminari, XII d. cuilibet presbitero, et XII d. clerico ecclesie de Tertry; III s. machine, III s., luminari XII d., dicto presbytero ecclesie Sancti Remigii[3] in Sancto Quintino II s., machine luminari XII d., presbytero abbatie de Carme XII s. in pitantiam.

10. Item, legavit centum et decem libras paris. ad emendum bladum ad faciendam unam donationem pauperibus quolibet anno, in perpetuum. Legavit etiam septies viginti libras et decem libras paris. ad instaurandum, pro se et marito suo, apud Sanctum Meinam vel apud Sanctum Petrum Medium, unam capellaniam. Si vero dicta capellania non fuerit instaurata ab instante nativitate Domini in duos annos, executores sui testamenti illam instaurabunt infra vel extra Sanctum Quintinum, ubi vellint et poterunt.

11. Legavit etiam post decessum suum domum suam ad hospitandum pauperes per viginti annos, et octo lectos estofatos et decem modios frumenti annuos in perpetuum, quos tenebit dicta domus per dictos viginti annos; quibus annis viginti completis, dicta domus et dicti decem modii redibunt ad heredes Goberti de Tumbis, si quos habuerit de carne sua, et ad heredes Heude uxoris Walteri Cati, et ad heredes Marge sororis ipsius Heude, et ad heredes uxoris Radulphi, Marge videlicet, et ad heredes Agnetis uxoris Rogeri de Villers. Voluit etiam quod amici sui ponerint tres mulieres in dicta domo pro ipsa custodienda per dictos xx annos.

12. Legavit etiam ducentas libras paris. pro retinenda dicta domo et pro ministrandis necessariis per dictos viginti annos, de consilio amicorum suorum. Legavit etiam domino Johanni Harduin centum solidos. Legavit etiam Marge Peloquine xx lib. ad emendum bladum ad vitam suam, et liberis ejusdem Marge x lib. ad emendum bladum ad vitam ipsorum.

[1] Monchy-Humières, canton de Ressons près Compiègne.
[2] Clair-Marais.
[3] Saint-Remy, anc. paroisse de Saint-Quentin.

Digitized by Google

13. Legavit triginta libras pro faciendo anniversario suo, quolibet die usque ad decem annos, quod facere debent fieri in ecclesia sua manentes in dicta domo. Legavit Marge, filie Marie sororis sue, xx lib. pro emendo blado ad vitam suam.

14. Ordinavit etiam quod manentes et custodientes dictam domum per dictos xx annos, ipsis annis completis, exeant dicta domo, et vendantur omnia harnasia et alia in dicta domo existentia, quorum denarii pauperibus in Sancto Quintino erogabuntur.

15. Legavit etiam septies (?) viginti libras paris. pro emendis duodecim modiis frumenti annuis in perpetuum, ad opus karitatum duodecim ecclesiarum predictarum in Sancto Quintino, et pro emendis duodecim sextariis frumenti ad opus duodecim presbiterorum ecclesiarum predictarum, unam mencauldam cuilibet presbitero et cuilibet ecclesie in perpetuum, Marie filie Heude sororis sue x lib.

16. Item legavit Agneti, uxori de Villers, LX lib. ad emendum bladum ad vitam, Marge Pelokine xx lib., et Johanni filio x lib., et Marge de Manessis[1] xx lib., Heude le Cate XL lib., Goberto de Tumbis xx lib.

17. Ordinavit etiam quod preteritis redderentur debita in quibus tenebantur quibuscumque, et restituerentur forisfacta omnia ejusdem et male extorta, si que essent.

18. Legavit etiam confrarie *des bateurs* x s., confrarie de Stellaris x s., confrarie Nostre Dame x s.

Supra quibus omnibus et singulis exequendis ipsa Marga, sane mentis et sui compos, reliquit executores dominum Hugonem de Capy, presbiterum suum parochialem, Gobertum de Tumbis, Radulphum Pelokins, Johannem de Monchy, et Walterum Catum, burgenses de Sancto Quintino. Que omnia Marga sui compos et sane mentis, coram nobis Radulpho decano christiano, ejus decano et ordinario (?), concessit, acceptavit et penitus abprobavit. Contulit etiam ipsa Marga dictis domino Hugoni, presbitero suo parochiali, Goberto de Tumbis, Radulpho Peloquins, Johanni de Monchy et Waltero Cato, coram nobis, in puram ac perpetuam elemosinam, omne residuum omnium bonorum suorum ubicumque existentium, si quod fuerit, adimplectis prius omnibus supradictis.

In cujus rei testimonium, ego Radulphus decanus christianus, cum sigillis dictorum fratris Petri et Hugonis presbiteri presentes litteras sigillavi. Actum et datum, anno Domini M° CC° XL° octavo, feria quinta ante festum sancti Thome apostoli.

(Testament original de Marguerite Peloquins, sur parchemin de 0,37 × 0,27, avec les lacs de trois sceaux, dont deux ont disparu. — Archives de Saint-Quentin, liasse 27.)

[1] Mennessis, près la Fère.

Digitized by Google

Testament de Sawale. (6 novembre 1252.)

Sacent tot cil qui cest present escrit vesront, que je Sawales li poisoniers, borjois de Saint Quentin, de me saine pensée et de me franche volenté, et del conseill de bones gens et de l'asentement me feme, ai ordené et disposé men testament en tel maniere :

Tot avant, je weill que, premierement mi torfait, soit rendu a mon seignor de Biauveoir XL lib. de paris., a Wiart de le Horbe XXX s., a Jaquemon de Lens X lib., a Baude de Wassegnies VIII lib., au grant dien de S. Quentin III lib., as oirs de Maissemi XX lib., a Jehenin de Viesvile XL s., a monseignor Jehan d'Atelli[1] XXX s., a Renier de Gauchy XX s., a Wiet de Gauchy XL s., a le dame de Fonsomes XX s., a monseignor Raoul de Brocort XX lib., a monseignor Champenois LX s., a Jefroy de Foulluel[2] X s., a Cofremant de Bruges LX s., as pitances del mont Saint Martin III lib., a Colart de Fontaines LX s., a Bauduin de Fiulaines XX s., a Felipot de Seroucort[3] XX s., a Gillot le Rouleus XL s., a monseignor Guion de Gauchy III lib., a Mahiu Roonel X s., a Bauduin Roonel VI s., a l'abé d'Isle C s., a seignor Fremant de Bruges C s., a seignor Lambesin de Bruges III lib., a Courte d'Artrike III lib. — En après, je voill que, pour le remede de m'ame et de me feme et de tous ciaus qui droit y ont, soient donné a men prestre XX s., a l'euvre de Saint Jake X s., au luminaire X s., a l'euvre de monseignor St Quentin XX s., a le grant ostel XX s. et un lit estofé de kyeute de dras de covretoir, a cascune des autres ostels X s., a Cordelois VIII lib., a Jakemois LX s., a la fille Jehan de Luceu X lib., as effans Agnès me nieche III lib., a cascune carité de St Quentin V s., a Saint Ladre X s., a hisdeus XL s., a Quentin men fill VIII^xx lib., pour acater XX lib. a se vie, et se mains costent, si rabache on a l'avenant des VIII^xx lib., et voill que Quentins n'ait pooir de vendre ne d'enwagier ces XX lib. — Après, je lais Thumassin men fill C lib. et tot l'aquest que j'acquis a Wasson de Fraisnoy, et me feme Isabiaus li done aussi sa part de cet aquest, et je veill que li testamenteur ne delivre a Quentin ces VIII^xx lib. jusqu'adont qu'il aura otroié, si come otroier doit et par droit, tel lais come je ai fait Thumassin men fill, et renoncié a tot ce que avoir y doit, si nient i doit avoir. Et pour ce qu'il otroit ce de legier, je li lais encore X lib. a despendre, jusque dont que li XX lib. soient acaté. Et se Ysabiaus me feme est grosse et li effans vient a vie, je li lais C lib.; et s'ele n'est grosse, je veill que li cinquante livres des C lib. devant dis soient doné a un pelerin pour envoier outre mer, et li autre L livre soient Thumassin men fill; et me feme Isabiaus l'en done aussi L, san ce qu'ele doit avoir de me partie XVI lib. en aiue. — Après

[1] Attily, près de Vermand.
[2] Failloiuel (Aisne), canton de Chauny.
[3] Brocourt, hameau près Saint-Quentin.

Digitized by Google

je lais mon seignor S' Quentin x lib. pour acater I mui de blé pour departir au jour de mon obit. — Après, je lais IIII^xx lib. a mes torfais, s'il vient nus ne nule que les prueve si comme il doit; et s'il a remanant de ces IIII^xx lib., je voill qu'il soient reparti as povres de le vile de S' Quentin. — Et sour toutes ces choses je fach exequteurs monseignor Perron mon prestre, et Huon Pelerin, et Gobin men neveu, retenans plain pooir d'oster et d'ajouster tant come je vivray. — Et pour co que ce soit ferme et estable, cest present escrit j'ai fait seeler del scel l'oficial de S' Quentin et del seel men prestre parrochien. Ce fut fait en l'an de l'incarnation nostre Seignor mil et II cens et chinquante et II, el mois de novembre le mescredi après feste Tot saints.

(Archives de Saint-Quentin, liasse 27. — Original sur parchemin de 0,33 × 0,28, avec les lacs de trois sceaux qui n'y sont plus.)

VI

M. Luzel adresse au Comité deux contes bretons (sous forme française) et un *sône* ou chanson (texte breton et traduction), la chanson de Petit-Jean. De cette dernière M. Luzel nous dit qu'il ne se rappelle pas avoir trouvé rien qui lui ressemble dans les nombreux recueils qu'il a lus jusqu'ici. Il ne faudrait pas s'en étonner si, comme elle en a tout l'air, elle était l'œuvre récente de quelque bel esprit de village. Pour cette raison, sans parler du sujet qui est léger, je propose le dépôt de ce chant aux archives du Comité.

Voici en bref la matière des deux contes :

I. *La princesse enchantée.* Un jeune Breton, se rendant à Saint-Jacques de Galice pour accomplir un vœu fait par son père, délivre chemin faisant, par son adresse, une jeune princesse qu'un gros chat tenait enchantée dans un château clos de murs et que deux géants cherchaient à conquérir. Le chat et les géants tués, il ne restait plus au jeune homme qu'à épouser la jeune princesse, résultat qui est atteint facilement, mais non sans de nombreuses péripéties.

II. *La princesse de l'étoile brillante.* Un meunier, croyant tuer un canard sauvage, délivre du coup une belle princesse qu'un charme retenait sous cette forme. Mais pour achever la délivrance, il faut que le meunier consente à passer trois nuits dans un château où douze diables lui feront toutes les misères imaginables, s'amusant à se le lancer les uns aux autres comme une balle. Que du reste il

Digitized by Google

ne s'inquiète pas : eût-il les os rompus, la princesse le guérira chaque matin à l'aide d'un onguent, et finalement sera sa récompense. Le meunier accepte l'épreuve et s'en tire heureusement, grâce à l'onguent merveilleux. La princesse lui fait don de richesses qui étaient cachées dans le château et prend congé de lui pour un an et un jour. Il part en voyage et revient au jour dit. Mais il a eu l'imprudence d'acheter à une sorcière déguisée trois pommes, et par l'effet de ces pommes, il se trouve endormi le jour du rendez-vous et les deux jours suivants. La princesse, qui s'est vainement présentée à lui par trois fois, s'éloigne affligée, lui faisant dire qu'il la retrouvera après avoir passé « trois puissances et trois mers. » Le meunier accomplit cette nouvelle tâche grâce à des guêtres qu'un vieillard lui donne et à l'aide desquelles il fait cent lieues à l'heure, grâce aussi au secours que lui prêtent trois frères, trois géants, appelés Janvier, Février et Mars.

M. Luzel nous écrit que son intention était d'abord de commenter ces deux contes selon la méthode de M. de Gubernatis et de quelques autres savants mythologues, « car, dit-il, il me semble qu'ils s'y prêtent on ne peut mieux. » Mais, déférant à un avis qui lui a été donné par M. G. Paris, il a préféré se borner au rôle de collecteur consciencieux et exact, laissant le soin des interprétations aux savants qui font leur étude spéciale des traditions populaires. C'était là un excellent avis. Il n'est d'ailleurs pas facile de traiter les contes populaires « selon la méthode de M. de Gubernatis. » Il y faut bien des choses : d'abord la connaissance d'une infinité de langues et de dialectes; puis une bibliothèque spéciale qui n'est pas facile à composer; enfin et par-dessus tout, il faut la puissante imagination de M. de Gubernatis. Et encore tous ces éléments réunis ne conduisent-ils pas nécessairement à des interprétations qu'une sage critique puisse accepter, comme M. de Gubernatis lui-même l'a éprouvé à propos de sa *Zoological Mythology* [1].

Entièrement étranger aux études de mythologie comparée, je ne suis aucunement en état de dire si les deux contes ci-dessus analysés contiennent des traits intéressants, ou s'ils ne sont autre chose que le produit d'une imagination épuisée s'exerçant sur des lieux communs. Je ne puis donc prendre sur moi d'en proposer la publication dans la *Revue des Sociétés savantes*. Du reste, M. Luzel y perdra peu.

[1] Voy. *Revue critique*, 1873, article 72.

Digitized by Google

La partie de la *Volkslehre* (je me sers de ce mot allemand, faute d'un terme correspondant en français) qui comprend l'étude comparée des contes, est le domaine d'une quinzaine de savants dont deux ou trois peut-être sont Français et dont aucun n'appartient à ce Comité. Publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*, les contes de M. Luzel n'auraient que de faibles chances d'être lus par les personnes qui peuvent y prendre intérêt. Ils prendront plus naturellement leur place dans le recueil de contes bretons que M. Luzel prépare et dont il a donné de si intéressants spécimens dans les *Archives des Missions* (2, VII, 101, et 3, I, 1).

VII

M. Mireur, archiviste du département du Var, nous a adressé deux utiles communications. La première est la copie de divers textes relatifs aux sessions des États généraux de Provence de 1371 à 1383. Il les fait suivre de quelques observations sur la convocation et la tenue de ces États. Je n'hésite pas à proposer au Comité la publication de ce travail qui m'a paru exécuté avec soin et qui donne réellement des notions nouvelles sur le sujet. Le sujet lui-même est, à vrai dire, nouveau en presque toutes ses parties. La *Dissertation sur les États de Provence*, de l'abbé de Coriolis, publiée dans ces dernières années[1], est un ouvrage bien inférieur au *Traité de l'administration du comté de Provence*, du même auteur; de plus, l'objet de l'abbé de Coriolis était moins historique que pratique et, par suite, l'état ancien de l'institution qu'il étudiait est un peu négligé dans son livre. Peut-être n'eût-il pas été inutile de dresser à ce propos la liste des tenues des États de Provence dont on a conservé la trace. La *Dissertation* de l'abbé de Coriolis, indiquée plus haut, contient des extraits de registres de la chambre des comptes de Marseille, concernant les sessions de 1356 (nos XV et LXXV); 1374 (nos V, XIV et XLVIII); 1393, année qui vit deux sessions, l'une à Aix, l'autre à Avignon (no XVI); 1396, Aix et Tarascon (*id.*); 1397 (nos XVI et XXXIV); 1399 (nos XIV et XVI), etc. Je noterai aussi qu'il y a aux archives municipales de Tarascon (AA 16) des pièces constatant des sessions en 1351 et 1358, et il n'y a pas de doute qu'en dépouillant les registres du conseil de la ville, dont la série commence à 1370, on trouverait bien des mentions relatives aux États.

[1] Aix, 1867; voy. *Revue critique*, 1867, art. 188.

Digitized by Google

C'est surtout à Marseille, à l'aide des registres de la chambre des comptes, que devrait se faire l'étude des États de Provence. Mais cette étude ne se fait pas. Félicitons-nous de voir en M. Mireur un travailleur érudit et consciencieux se joindre au groupe trop peu nombreux des personnes qui étudient de première main l'histoire de la Provence.

L'autre communication de M. Mireur se rapporte à un sujet tout différent, mais non moins intéressant. Il s'agit de documents extraits des archives communales de Draguignan, qui attestent du xve au xvie siècle une série non interrompue de représentations de mystères. Le plus ancien de ces témoignages est de 1433, le plus récent de 1670. Nous ne savons pas si ces mystères étaient joués en provençal ou en français. *A priori*, nous pourrions conjecturer qu'à l'origine ils appartenaient à la première de ces langues et plus tard à la seconde. Mais deux documents fort curieux, également communiqués par M. Mireur, viennent jeter quelque lumière sur ce point. Ce sont deux actes passés par-devant notaire à Draguignan, en 1553 (nouveau style), par lesquels divers individus, natifs de Château-Thierry et d'« Ylies en Beuse »[1], se mettent au service du sieur Jacques Laugerot, « joueur d'histoires et moralités, de Troyes en Champagne ». Il n'y a point apparence que ces personnages se soient trouvés réunis à Draguignan pour un autre objet que l'exercice de leur profession, et comme il n'est pas probable que ces acteurs ambulants venus des pays de langue d'*oui* aient joué en provençal, il est permis de croire qu'en 1552 on jouait à Draguignan des mystères français. Vers le même temps, et pendant treize ans au moins (1546-1559), un notaire de la même ville, du nom de Boniface Textoris, organisait des représentations du même genre, en qualité d'impresario certainement, et peut-être en qualité d'auteur ou au moins d'arrangeur. Nous ne pouvons savoir en quelle langue étaient rédigées les pièces jouées sous sa direction. Quoi qu'il en soit, les documents réunis par M. Mireur sont l'une des plus importantes contributions qui aient été apportées depuis longtemps à l'histoire du drame religieux au midi de la France. Je n'hésite donc pas à en proposer la publication dans la *Revue des Sociétés savantes*. Et pour qu'on puisse apprécier ce qu'ils ajoutent aux notions ac-

[1] Sans doute Illiers, actuellement chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chartres.

Digitized by Google

quises jusqu'à ce jour sur le même sujet, je crois utile de présenter ici un précis de ce que nous savons maintenant de l'histoire des mystères dans nos provinces méridionales, y faisant entrer les faits dont nous devons la connaissance à M. Mireur :

1° Mystères existant :

1. Le mystère de sainte Agnès, xive siècle, publié en 1869 par M. Bartsch, d'après un manuscrit de Rome écrit, selon toute apparence, à Arles. Voy. *Revue critique*, 1869, art. 184.

2. Le mystère de la Passion, xive siècle, conservé dans un manuscrit appartenant à M. A.-F. Didot.

3. Le mystère de saint Pons, fin du xve siècle, conservé en manuscrit dans les archives d'une commune de l'arrondissement de Briançon.

4. Le mystère des saints Pierre et Paul, fin du xve siècle, conservé dans les mêmes archives que le précédent. Ces deux mystères de l'existence desquels j'ai été informé par MM. Gariel et Roman, seront prochainement publiés.

5. Le mystère de saint Jacques, xvie siècle, transcrit dans un registre de notaire à Manosque et publié en 1858 par M. C. Arnaud. Il y en a un fragment dans la *Chrestomathie provençale* de M. Bartsch.

On possède aussi un court fragment (c'est un rôle, malheureusement très-secondaire, copié à part pour les besoins de la représentation) d'un mystère de la Nativité ou des Innocents. Il a été publié par M. Chabaneau dans le *Bulletin de la Société historique du Périgord*, t. Ier, puis dans la *Revue de la Société pour l'étude des langues romanes*, VII, 414. Voyez aussi, à ce sujet, une note de M. G. Paris, *Romania*, IV, 152.

Je mentionnerai enfin pour mémoire deux fragments d'un ancien mystère catalan ou mayorquin qui paraît avoir eu pour sujet la conversion de sainte Marie-Madeleine. Ils ont été trouvés à Palma (Mayorque), où le mystère peut fort bien avoir été composé et représenté. Dans leur état actuel, ils contiennent environ 150 vers qu'a publiés D. Joosé-Maria Quadrado dans la *Unidad catolica* du 5 février 1871. L'écriture de ces fragments, que j'ai vus récemment à Palma, est du xive siècle. On verra plus loin qu'on a représenté en Provence un mystère sur le même sujet.

2° Témoignages, par ordre alphabétique. A moins d'indication contraire, tous ces mystères sont connus en français :

La Résurrection de l'Abbé, moralité de circonstance, composée

Digitized by Google

« ydiomate communi » (français? provençal?), et jouée par les étudiants de Montpellier en 1529. Germain, *la Renaissance à Montpellier*, 1871, p. 57 (Soc. archéol. de Montpellier).

L'Histoire des amours de Birène et Olympe, Draguignan, Pentecôte 1624 (communication de M. Mireur). Sujet tiré de l'Arioste, *Orlando*, ch. IX-XI.

La Conversion de sainte Catherine, Draguignan, Pentecôte 1565. Communication de M. Mireur.

La Création des premiers parents, Draguignan, Pentecôte 1557. Communication de M. Mireur.

L'Histoire de Heugène, Draguignan, 1624. Communication de M. Mireur.

Saint Hermentaire, Draguignan, Pentecôte 1670. Communication de M. Mireur. On n'avait jusqu'à présent aucune notion d'un drame sur ce saint, non plus que sur le précédent.

La Décollation de saint Jehan-Baptiste, Draguignan, 15 août 1551. Communication de M. Mireur.

La Patience de Job, Draguignan, Pentecôte 1534.

L'Histoire de Joseph le juste, Draguignan, Pentecôte 1559. Communication de M. Mireur.

L'Histoire des Macchabées, Draguignan, 15 août (?) 1624. Communication de M. Mireur.

La Conversion de sainte Marie-Madeleine, Auriol, Pentecôte 1534. Voy. *Revue critique*, 1869, II, 224; cf. *Revue des Sociétés savantes*, 5, VII, 507. — Grasse, entre 1595 et 1606[1]. *Invent. des arch. de Grasse*, BB 8.

L'Histoire du Monde, Draguignan, 1575. Communication de M. Mireur.

Moralité de Notre-Dame, Draguignan, 1514. Communication de M. Mireur.

La Passion, Draguignan, 1434, 1439, 1505. Communication de M. Mireur. On a vu plus haut qu'il existait un mystère provençal de la Passion, conservé dans un manuscrit de M. Didot.

L'Histoire de saint Pons, Draguignan, 1603. Communication de M. Mireur. Il existe (voyez plus haut) un mystère de saint Pons, conservé dans un manuscrit du Dauphiné.

[1] Je ne puis pas donner la date précise, parce que l'inventaire d'où je tire cette mention étant rédigé en conformité des règlements étranges qu'il y a peu d'années le Ministère de l'intérieur imposait aux archivistes, ne donne pas cette date.

Digitized by Google

L'Adoration des trois Rois, Draguignan, Noël 1433. Communication de M. Mireur. — Monteux, 4 mai 1808; Pernes, 1825; voy. Castil-Blaze, *Molière musicien*, p. 12. Castil-Blaze nous dit avoir assisté à la représentation de Monteux, mais il a négligé de nous faire savoir en quelle langue elle avait lieu.

La Destruction de Troyes, Draguignan, septembre 1613. Communication de M. Mireur.

Le Testament viel et nouvel, ou jeu de la Fête-Dieu, Draguignan, 1437, 1532, 1533, etc., paraît avoir été représenté chaque année le jour de la Fête-Dieu. Communication de M. Mireur.

Il faut ajouter à cette liste les moralités représentées à Draguignan que nous fait connaître une communication de M. l'abbé Albanès, *Revue des Sociétés savantes*, 5, VII, 508 [1].

VIII

M. Tartière, archiviste des Landes et correspondant du ministère à Mont-de-Marsan, nous envoie une note «sur une prétendue étymologie de Buglose, hameau des Landes.» Voici ce dont il s'agit : Un petit livre peu connu, l'*Histoire de Notre-Dame de Buglose et souvenirs du berceau de saint Vincent de Paul*, par l'abbé A. Labarrère (Paris, 1857), expose qu'une statue de la Vierge, connue sous le nom de Notre-Dame de Buglose, enfouie, après les guerres de religion, dans un marais, fut découverte en 1620 par un pâtre que guidèrent les mugissements persistants d'un bœuf, d'où l'étymologie Βοῦς γλῶσσα, la voix du bœuf. M. Tartière se plaît à rapporter ces paroles de M. l'abbé Labarrère : «Là, en effet, le bœuf a parlé, et sa voix a eu un immense (?) retentissement... Le mot *Buglose*, qui ne se trouve dans aucun document avant 1620, créé pour exprimer le miracle de la découverte, en serait la preuve sans réplique.»

M. Tartière, entre autres très-bonnes raisons qui pourraient être élevées contre l'étymologie grecque de Buglose, en invoque une qui dispense des autres : c'est que la plus ancienne forme du nom de cette localité est *Berglosse* et se rencontre dès le XIIIe siècle, ce qui détruit l'histoire du bœuf et du berger. Telle est la substance de la note que nous transmet M. Tartière. Si notre correspondant n'a pas

[1] Une note publiée au moment où je corrige l'épreuve de ce rapport (*Revue des langues romanes*, 2e série, t. II, p. 158, article de M. Chabaneau), signale, d'après une récente histoire de la cathédrale de Rodez, la représentation à Rodez, en 1440, du *Contrast nou de natura humana am lo demoni infernal.*

Digitized by Google

eu d'autre objet que de voir sa rectification imprimée dans la *Revue des Sociétés savantes*, il sera satisfait à peu de frais; mais s'il pense mettre fin à la légende de la statue de Buglose, nous ne pouvons que l'accompagner de nos vœux. Les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* sont amis de la critique, et d'eux-mêmes sauraient se défendre de l'étymologie grecque de Buglose, si elle venait à tomber sous leurs yeux; au contraire, les pèlerins qui viennent vénérer la statue «miraculeuse» sont amis de l'édification; et si, par un concours invraisemblable de circonstances, les conclusions de M. Tartière leur étaient présentées, elles auraient sans doute peu de chances d'être agréées.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

Les États généraux de Provence de 1371 à 1383.

Communication de M. Mireur, archiviste du département du Var.

(Séance du 7 février 1876.)

Séance du 11 juin 1371. (Folio 20 r°.)

Anno Domini millesimo cccLxxi°, die xi^a mensis junii. Congregatis consiliariis subscriptis venerabilis consilii Draguiniani, in presencia et de mandato providi viri magistri Antonii Iterii, notarii et vice-vicarii reginalis curie Draguiniani, infra refreytorium domus Fratrum Minorum dicti loci, sono magne campane more solito preheunte, omnes simul unanimiter et concorditer, de voluntate et licencia quibus supra ipsius domini vice-vicarii, ordinaverunt ut infra sequitur :

Quorum consiliariorum nomina et cognomina sunt hec :
Dominus Bertrandus Trelhe, jurisperitus;
P. Polhani;
Magister Guillelmus Gibelini;
Antonius Belletrusii;
Petrus Porcelli;
Guillelmus Malaure, draperius;
Jacobus de Stella;
Hugo Rocafolii;
Thomaynus Lioncii;
Bertrandus Aycardi.

Pro consilio generali tenendo.

Et primo, attento seu considerato tenore seu forma quarumdam literarum a domino senescallo Provincie emanatarum, quarum vigore preci-

Digitized by Google

pitur et mandatur ut, pro parte dicte universitatis hominum Draguiniani, unus vel duo probi homines dicti loci, die xxv presentis mensis junii, apud Aquis ire debeant et mandari pro consilio generali Provincie tunc ibidem celebrando, omnes supra domini predicti consiliarii, volentes et intendentes mandato predicto, ut convenit, hobedire, unanimiter et concorditer ordinaverunt pro eundo ad dictum tenendum consilium generale, pro parte universitatis predicte, et elegerunt videlicet providum virum Jacobum de Mosanis, de Draguiniano.

Hoc scripsi ego Antonius Belletrusii, notarius puplicus, et de mandato dicti domini vice-vicarii, requisitus per dictum consilium, et signo meo consueto signavi.

Séance du 20 juin 1371. (Folio 20 v°.)

Et primo ordinaverunt supradicti consiliarii quod Guillelmus Costolani, dicti loci, Aquis accedere debeat, in exequtione quarumdam literarum domini Provincie senescalli, pro tenendo consilium generale Aquis celebrando, die xxv hujus mensis junii, cum potestate audiendi et referendi, et ad omnia alia universa et singula que de jure ipsa universitas erit astricta, et aliter non; et pro suo labore ordinaverunt quod dictus Guillelmus habeat, pro die qualibet, provinciales solidos sexdecim.

Séance du 5 décembre 1371. (Folio 28 r°.)

Ordinaverunt, in presencia ipsius domini vicarii et de voluntate, consciencia et mandato ipsius, in exequtione literarum per dominum Provincie et Forcalquerii senescallum mandatarum, super consilio generali tenendo die xv presentis mensis, et confirmando electionem factam in consilio generali ipsius vicarie celebrato in castro Draguiniani, in exequtione predictarum literarum, in quo consilio elegerunt dominum Bertrandum Trelhe, iturum Aquis ad tenendum consilium predictum; quam electionem ipsi consiliarii aprobant et confirmant et in ipsam electionem consencierunt.

Séance du 8 décembre 1371. (Folio 28 v°.)

Ordinaverunt, de mandato, licencia, consciencia et voluntate predicti domini vicarii, ut, cum predictus dominus Bertrandus sit ordinatus ad eundum Aquis et pro causa retroscripta, quod, eo casu quo locus Draguiniani sibi solvat salarium, quod pro una die qualibet qua vacabit pro causa retroscripta, solvatur sibi pro die qualibet provinciales solidos viginti quatuor duntaxat; ubi vero in suo salario, pro die qualibet, contribuant universitates demanii, solvatur eidem pro die qualibet provinciales solidos triginta.

Séance du 2 mai 1373. (Folio 52 v°.)

Anno Domini millesimo cccLxxiii°, die ii° mensis madii, congregato venerabili consilio Draguiniani, ad sonum campane, ut est moris, de licencia

Digitized by Google

et voluntate dicti domini vicarii, infra turim ubi consilium tenere est consuetum, ordinaverunt ipsi domini consiliarii quorum nomina inferius describuntur, quod coligatur medium florenum promissum excelencie reginali seu domino Provincie senescallo, in consilio generali, in civitate Sistarici celebrato; propter quod elegerunt, de voluntate dicti domini vicarii et in ipsius presencia, magistrum Johannem Targa, notarium de Draguiniano.

Séance du 6 juillet 1374. (Folio 78 r°.)

Et primo, volentes ipsi domini consiliarii infranominati et descripti obedire mandatis domini senescalli, ipsi consilio noviter factis, ordinaverunt et elegerunt ad eundum ad presenciam domini senescalli, pro consilio generali Aquis tenendo, dominum Bertrandum Trella, jurisperitum de Draguiniano.

Séance du 10 juillet 1374. (Folio 78 v°.)

Et primo voluerunt et ordinaverunt quod dictus dominus Bertrandus Trella, supra electus, accedat ad presenciam magnificencie dicti domini Provincie et Forcalquerii senescalli, ad tenendum consilium generale per ipsam magnificenciam ordinatum, cui domino Bertrando, presenti, dederunt, concesserunt atque tribuerunt potestatem consulendi, providendi et providenda implendi et exequendi cum solemnitatibus oportunis, prout et sicut in literis per ipsam magnificenciam continetur et declarat[ur], etc.

Séance du 6 septembre 1374. (Folio 89 v°.)

Item ordinaverunt quod solvatur, de pecunia mutui, domino Bertrando Trelle, jurisperito, illud quod sibi debetur pro tenendo Aquis consilium generale per dominum senescallum nuper ordinatum.

Séance du 25 septembre 1374. (Folio 91 v°.)

Item elegerunt et ordinaverunt ad tenendum generale consilium, pridie et noviter per dictum dominum senescallum ordinatum, providum virum Hugonem Rocafolii, dicti loci, cui dederunt et tribuerunt potestatem ad honorem Exelencie reginalis et comodum et utilitatem totius Provincie consulenti (*sic*) et alia faciendi, juxta tenorem litere et mandati dicti domini senescalli, etc.

Séance du 5 mai 1376. (Folio 137 r°.)

Et primo, ad honorem reginalis excellencie, ordinaverunt et elegerunt ac nominaverunt Anthonium Raynaudi, mercatorem de Draguiniano, ad eundum Aquis, ad presenciam dicti Provincie et Forcalquerii senescalli locumtenentis, pro consilio generali noviter per dictum dominum locumtenentem ordinati (*sic*) tenendo, cum magistro Fulcone Martini, altero ex sindicis dicti loci.

Digitized by Google

Quibus et cuilibet ipsorum ordinaverunt, pro eorum sumptibus faciendis et labore, singulis diebus quibus propter ea vacaverint, unum francum.

Séance du 23 mai 1376. (Folio 137 v°.)

Item quod, de prima pecunia exigenda de prima talia primo indicenda per dictam universitatem, solvatur Anthonio Raynaudi et magistro Fulconi Martini, ambaxiatoribus apud Aquis in consilio generali noviter celebrato Aquis missis, solvantur sex franqui eisdem debiti pro resta, tam pro eorum stipendiis quam dictis propter ea vacatis, item et unum florenum per eosdem mutuatum in redimendo instrumentum hunionis facte per universitates vicarie Draguiniani et universitatem dicti loci Draguiniani et transcriptum capitulorum ordinatorum in dicto consilio Aquis celebrato.

Séance du 8 janvier 1377. (Folio 148 r°.)

Et primo ordinaverunt et elegerunt, in presencia et de voluntate qua supra, ad honorem reginalis excelencie et comodum et utilitatem universitatis predicte, quod dominus Bertrandus Trelha, jurisperitus, unus ex consiliariis supradictis et Anthonius Raynaudi, cindicus predicte universitatis, accedant et ire debeant Aquis, ad consilium de proximo celebrandum pro utilitate patrie, videlicet ad vicesimum diem presentis mensis januarii; quibus dederunt et asignaverunt cuilibet ipsorum gagia infrascripta pro die qualibet cuilibet ipsorum, videlicet : dicto domino Bertrando Trelhe, solidos viginti octo et dicto Anthonio Raynaudi, solidos viginti pro qualibet die quibus in premissis vacabunt; item asignaverunt eciam dicti domini consiliarii, de voluntate et in presencia qua supra, dicto domino Bertrando partem seu portionem tangentem de dicta enbaysada demanium vicarie Draguiniani, quam partem exigere et extrahere possit ipse dominus Bertrandus pro suo labore seu salario cum salario nichilominus superius eidem promisso.

Séance du 28 décembre 1377. (Folio 161 v°.)

Et primo ordinaverunt, in exsecutione mandati generaliter facti per totam Provinciam per dominum Provincie et Forcalquerii senescallum, quod duo probi homines cujuscumque vicarie Provincie mandentur Aquis, pro tenendo generale consilium, quod providus vir Raymundus Raynaudi, alter ex syndicis terre Draguiniani, accedat apud civitatem Aquensem pro ipso generale consilio tenendo, juxta mandatum ipsius domini Provincie senescalli, ad gagia unius floreni pro die qualibet.

Séance du 20 février 1378. (Folio 162 v°.)

Ordinatio mutui recipiendi de pecuniis revarum Draguiniani, pro parte dicte universitatis, a Bertrando Aycardo, thessaurario.

Item ordinaverunt, in presencia dicti domini vicarii, quod, juxta teno-

Digitized by Google

rem capituli facti nuper in Aquis de mense januarii, in generali consilio trium Statuum ibi celebrato, cum ita subito haberi non possit pecunia tallie seu focagii noviter ordinati in loco Draguiniani, in exsecutione ordinationis dicti generalis consilii, pro solvendo debitum domini comitis Armaniacii, quod recipiantur mutuo de peccuniis revarum loci predicti, quarum est thessaurarius Bertrandus Aycardi, floreni auri ducenti, valoris, pro quolibet, solidorum sexdecem provincialium et juxta formam capituli supradicti et ipsi assignentur Ludovico Rodulphi, clavario pecunie ipsius universitatis.

Séance du 6 novembre 1378. (Folio 173 r°.)

Et primo dicti domini consiliarii, cum voluntate dictorum dominorum vicarii et judicis, volententes (*sic*) adimplere mandatum domini nunc Provincie senescalli et in exsecutione literarum patentium suarum, directarum dictis officialibus Draguiniani, in quibus continetur quod compellant syndicos et consiliares Draguiniani ut elligant et elligere debeant unum vel duos suficientes qui vadant Aquis et compareant coram eo pro tenendo generale consilio ibi jam ordinato, et quia dominus Raymundus de Massilia, de Draguiniano, jurisperitus et nunc advocatus dicti consilii, est suficiens ad hoc, ideo ipsum tanquam suficientem et ydoneum ad premissa eligerunt (*sic*), ad gagia unius floreni pro qualibet die.

Séance du 7 février 1379. (Folio 179 v°.)

Et primo quod dominus Raymundus Garnerii, jurisperitus, sindici, aut alter ipsorum et Guillelmus Costolani, continue in singulis (*sic*) tenendis per prelatos, barones, nobiles et universitates in castro Draguiniani, super subsidio dudum per sacram et reginalem excellenciam petito, intersint ad audiendum quicquid consultum extiterit et presenti consilii refferendum.

Séance du 8 février 1379 (Folio 179 v°.)

Et primo quod determinative sindici et dominus Raymundus Garnerii, pro parte dicti consilii, respondeant et respondere debeant in consilio prelatorum, baronum, nobilium et universitatum statim celebrando in presenti loco Draguiniani super subsidio pro parte domine nostre Regine petito, videlicet quod consilium presentis loci est intentionis dare et concedere dictum subsidium petitum, pro parte presentem universitatem tangente.

Séance du 11 juin 1380. (Folio 208 v°.)

Item, cum de proximo, juxta mandatum domini Provincie senescalli, consilium generale sit celebrandum in loco de Brinonia, et necessario opporteat ad ipsum consilium aliquem mandare, ordinaverunt, in qua supra presencia, quod dominus Bertrandus Trelhe, jurisperitus, ad ipsum consilium accedat, ad diem per ipsum dominum senescallum assignatam, cum

Digitized by Google

potestate sibi atributa per prenominatos audiendi in dicto consilio ordinanda et referendi ordinata duntaxat.

Séance du 5 juillet 1381. (Folio 225 v°.)

Item ordinaverunt quod dominus Raymundus de Massilia accedat, pro universitate Draguiniani, ad civitatem Aquenssem, ad tenendum consilium de proximo in ipsa civitate celebrandum, cum potestate videndi, audiendi et consulendi, ad honorem, comodum et utilitatem reginalis excelencie et utilitatem universitatis jam dicte, juxta contenta in literis per dominum Provincie senescallum missis, ad gagia XXIIII solidorum pro dicta qualibet, vel tantum minus quantum reperietur tradidisse domino Bertrando Trelhe pro dicta, quando ivit ad consilium dudum proxime celebratum Brinonie.

Séance du 23 septembre 1381. (Folio 231 r°.)

Item ordinaverunt, in executione dictarum literarum (domini Provincie et Forcalquerii senescalli locumtenentis), quod dominus Raymundus de Masilia, jurisperitus, et nobilis Marquesius de Banholis, syndicus universitatis Draguiniani, vadant Aquis ad consilium noviter de proximo celebrandum.

Séance du 27 décembre 1381. (Fol. 237 r°.)

Electio domini Raymundi de Massilia, pro tenendo consilium in civitate Aptensi.

Qui quidem prenominati consiliarii et omhines suprascripti unanimiter ordinaverunt quod dominus Raymundus de Massilia, predictus, accedat et accedere debeat, nomine universitatis predicte, ad consilium generale in civitate Aptensi noviter ordinatum.

Item dixerunt et ordinaverunt predicti consiliarii et homines suprascripti unanimiter, quod dictus dominus Raymundus de Massilia, electus, faciat, dicat, aprobet et confirmet in omnibus et per omnia, prout et sicut syndici vel electi per universitatem Aquensem facient, confirmabunt seu aprobabunt, in dicto consilio et non ultra; quo casu, si contrarium faceret, diceret, aprobaret, seu confirmaret, in solidum vel in parte, illas vel illa habent tamquam nullas et invallidas et tanquam per non habentem potestatem concessas; et si forte, pro futuro tempore, universitas predicta pateretur aliquod dampnum, eo casu quo excederet fines mandati, supradictus dominus Raymundus de Massilia de suis bonis propriis solvere teneatur.

Item ordinaverunt dicti domini consiliarii novi consilii, cum auctoritate dicti domini vicarii, quod prefatus dominus Raymundus de Massilia electus habeat et habere debeat tam modo pro suis gagiis per diem quamlibet solidos viginti et non ultra, cum plus habere vellet; et nisi ire voluerit, quod syndici predicti compelli faciant per prefatum dominum vicarium ut ire debeat ad dictum consilium tenendum, sub certa et formidabili pena, alias protestant[ur] (?) contra eumdem dominum Raymundum electum.

Digitized by Google

Séance du 11 février 1382. (Folio 241 r°.)

Electio Bertrandi Trelhe et Bertrandi Garnerii, jurisperitorum de Draguiniano, pro generale consilio tenendo Aquis.

Et primo ordinaverunt dicti domini consiliarii consilii novi et veteri (*sic*) et alii supra nominati proxime, omnes simul et quilibet ipsorum, nemine discrepante, cum auctoritate, voluntate et licencia prefati domini vicarii ibidem presentis et consencientis, quod, ad honorem Dei et eciam reginalis excellencie serenissime domine domine nostre regine, et domini Provincie et Forcalquerii senescalli suorumque officialium reginalium, et ad bonum et prosperum statum Provincie et Forcalquerii, et pro adimplendo contenta in literis domini Provincie et Forcalquerii senescalli missis in loco de Draguiniano, tam super unione fienda cum tribus Statibus hujus patrie ad id quo supra et ad fidelitatem nostram, dum tamen procedat de voluntate et ordinatione prefati domini senescalli, nec ad tenendum coram domino senescallo generale consilium ordinatum per eum in civitate Aquensi, ad diem in suis literis contentam, videlicet nobiles viros dominos Bertrandum Trelha et Bertrandum Garnerii, jurisperitos de Draguiniani, ad gagia unius floreni pro quolibet et pro die qualibet, cum potestate dicendi, faciendi, aprobandi et confirmandi contenta in literis dicti domini senescalli nobis directis super unione ipsa fienda, ad honorem dicte reginalis excellencie et eciam fidelitatis nostre.

Item ordinaverunt dicti domini consiliarii et alii probi homines, cum auctoritate qua supra, quod super premissis scribatur, ex parte consilii, predicto domino senescallo fiendo literas credencie.

Séance du 12 février 1382. (Folio 241 v°.)

Electio domini Bertrandi Garnerii, jurisperiti.

Et primo ordinaverunt dicti domini consiliarii dicti consilii, cum auctoritate dicti domini vicarii, ad honorem reginalis excellencie serenissime domine nostre regine et domini Provincie et Forcalquerii senescalli et officialium reginalium ejusdem, et pro bono statu Provincie, cum intendant et sit notum eis et dicto domino vicario quod dominus Bertrandus Trelha, de Draguiniano, qui, in proximo supra precedente consilio fuit electus ad eundum Aquis, ad dominum Provincie senescallum, pro causis in ipso supra proximo consilio ordinatis, ire penitus recusat et contradicit, propter quod maximum da[m]pnum evenire posset universitati Draguiniani, maxime cum dies assignata in literis dicti domini senescalli sit dies decima quarta presentis mensis februarii, infra quod temporis spacio (*sic*) non sunt nisi dumtaxat dies tres; eapropter, cum auctoritate dicti domini vicarii, ordinaverunt prefatum dominum Bertrandum Garnerii, jurisperitum et advocatum dicti consilii, ad eundum, pro dictis duobus consiliis Aquis tenendis, modo et forma contentis in supra proximo consilio in presenti carta scripto.

Digitized by Google

Séance du 4 mai 1382. (Folio 243 v°.)

Ordinatio super responsione fiende (*sic*) duci Andecavie.

Et sic supradictis dominis consiliariis consiliis novi et veteri (*sic*) congregatis, una cum toto populo universitatis Draguiniani seu majori parte ipsius, mandato quo supra et modo et forma predictis et in loco predicto, predicti domini consiliarii consilii novi, volentes notificare dominis consiliariis consilii veteri (*sic*) et etiam omnibus personi (*sic*) de Draguiniano responsionem quam facere intendunt domini cives Aquenses, videlicet domino duci Andegavie, super petitis et requisitis per eum, seu per nonnullos pro ejus parte requirentes, a baronibus, prelatis, nobilibus et universitatibus Provincie, dictam responsionem publicare fecerunt latinis verbis et lingua romana: qua responsione lecta, modo et forma predictis publicata, omnes supra proxime nominati tam consilii novi quam consilii veteri (*sic*) et omnes alii, quasi omnes de Draguiniano, nemine discrepante, dixerunt, voluerunt et concesserunt quod per consilium universitatis hominum Draguiniani respondeatur et fiat responsio de verbo ad verbum, prout et sicut continetur in responsione ordinata in consilio generali Aquis celebrato, nichil aditto, nichilque remoto; et ita fuit conclusum in hoc presenti consilio, cum auctoritate predictorum dominorum vicarii et judicis et per dictos dominos consiliarios consilii novi et veteri (*sic*) et majoris et sanioris partis personarum de Draguiniano hic presentialiter in presenti consilio sistencium et ad id vocatorum (*sic*).

Même séance. (Folio 244 r°.)

Ordinatio domini Bertrandi Garnerii, pro tenendo concilium generale in civitate Aptensi.

Item ordinaverunt supradicti domini consiliarii novi et veteri (*sic*) et alii de Draguiniano nobilem virum dominum Bertrandum Garnerii, jurisperitum de Draguiniano, advocatum dicti consilii, ad eundum ad civitatem Apentensem, pro tenendo ibi generale consilium, exsecutione literarum domini Provincie et Forcalquerii senescalli et ad faciendum illa in dicto consilio que continentur in quadam cedula eidem domino Bertrando traditta, scripta manu mei Georgii Armoyni, et ejus copia, manu sua facta propria, penes me rettenta, ad gagia unius franqui pro die.

Séance du 22 mai 1382. (Folio 244 v°.)

Ordinatio quod magister Petrus Gebellini accedat Aquis pro confirmando omnia in consilio trium Statuum.

Et primo predicti domini consiliarii consilii novi et veteri (*sic*) et omnes alii supra nominati, una cum quibusdam diversis aliis in magno numero congregatis, cum auctoritate qua supra, ordinaverunt unanimiter et concorditer quod magister Petrus Gebellini, notarius de Draguiniano, unus ex consi-

Digitized by Google

liariis consilii novi, adcedat apud Aquis, ad confirmandum et aprobandum omnia et singula facta in unione noviter ordinata in consilio trium Statuum Provincie Aquis; item et ad ordinandum ambaxiatam que fieri debet domine nostre regine Jerusalem et Sicilie, pro parte tocius Provincie, et eciam ad ordinandum gentes armorum, si fieri erit necesse, pro custodia Provincie.

Séance du 11 juin 1382. (Folio 245 v°.)

Electio facta de Hugone Rocafolii, de Draguiniano, eundo versus Neapolim.

Et primo supradicti domini consiliarii novi et veteri (*sic*) consilii Draguiniani et omnes alii supra proxime nominati, cum auctoritate qua supra, volentes et cupientes adimplere in quantum possunt contenta in capitulis noviter ordinatis in consilio nuper celebrato in civitate Aquensi, attento tenore unius ipsorum capitulorum in quo continetur quod, in quolibet capite vicarie seu bajulie, eligatur unus ambaxiator qui vadat in ambaxiata ordinata in ipsis capitulis ad dominam nostram dominam reginam, versus Neapolim vel ubicumque fuerit, ad honorem domine nostre regine predicte et fidelitatem nostram, unanimiter et concorditer et nemine in hoc discrepante, ordinaverunt et eligerunt (*sic*) in ambaxiatorem, silicet sapientem virum Hugonem Rocafolii, de Draguiniano, qui ire debeat incontinenti versus Niciam, ubi sunt ambaxiatores civitatis Aquensis, et deinde dum fuerit Niciam, ire debeat versus Neapolim ad dictam dominam nostram reginam, in ambaxiata predicta, prout supra extitit ordinatum facturum et dicturum ambaxiatam predictam, prout alii ambaxiatores Provincie facient, videlicet tam pro parte loci Draguiniani quam eciam pro parte vicarie ejusdem, qui (*l.* cui) quidem Hugoni Rocafolii, sic electo tam pro loco Draguiniani quam pro ejus vicaria, assignaverunt gagia et pro gagiis suis, videlicet similia gagia que assignata fuerunt ambaxiatoribus locorum Sancti Maximini, vel Brinonie, vel Arearum, vel Tholoni, vel Grasse.

Séance du 28 juillet 1382. (Folio 248 v°.)

Et primo ordinaverunt dicti domini consiliarii, cum auctoritate dicti domini judicis, quod dominus Bertrandus Garnerii, jurisperitus de Draguiniano, accedat apud locum de Brinonia, pro tenendo ibi, nomine universitatis Draguiniani et vicarie ejusdem, una cum aliis per ipsam electis, generale consilium ibi ordinatum per dominum Provincie et Forcalquerii gubernatorem et generalem deffensorem, prout et sicut in literis ipsius domini gubernatoris continetur.

Item ordinaverunt dicti domini consiliarii..... quod si contingat facere lanceas vel gentes armorum in Provincia, pro associando dominum gubernatorem, quod non consenciat in solvendo ipsas lanceas vel ratam locum Draguiniani tangentem, nisi omnes terre de unione Provincie eciam solverent; quo casu quo solverent consenciat, et non aliter.

Digitized by Google

Séance du 4 août 1382. (Folio 250 v°.)

Et quia predicti domini consiliarii consilii universitatis Draguiniani supra proxime nominati, una cum aliis supra eciam nominatis et citatis, convocati fuerunt, mandato quo supra et in loco predicto, pro videndo et audiendo certa capitula ordinata in generali consilio in loco de Brinonia celebrato et ibi composita, et quod adhuc celebratur et tenetur, pro evidenti utilitate et comodo ac honore serenissime domine nostre domine Johanne, Dei gracia regine, et sue juridictionis ac totius patrie, et ipsa aprobanda et ratificanda, si eis videbitur faciendum, vel ne.

Que quidem capitula fuerunt, in dicto consilio, et omnibus supranominatis presentibus et videntibus, presentata per nobilem Bernardum Clementem, de Forojulio, missum ex parte domini Bertrandi Garnerii, jurisperiti de Draguiniano, ordinati ad tenendum in Brinonia generale consilium, per universitatem Draguiniani et ejus vicariam una cum dicto Bernardo et magistro Francisco Mellureti, de Luco, et fuerunt lecta, publicata et vulgarisata ibidem per magistrum Petrum Gebellini predictis; quibus presentatis, lectis, publicatis et vulgarisatis, fuerunt aprobata per supradictos consiliarios et alios probos homines citatos, excepto tamen per Marquesium de Bannolis, Anthonium Sestaroni et dominum Bertrandum Trelha qui, nisi cum quampluribus rettentionibus, aprobare noluerunt.

Séance du 5 février 1383. (Folio 259 r°.)

Hic est ordinatio quod magister Petrus Gebellini accedat Aquis pro consilio tenendo, super facto unionis.

Et primo predicti domini consiliarii et alii probi homines, omnes simul et nemine in hoc discrepante, ordinaverunt, cum auctoritate dicti vicarii et capitaney, quod predictus magister Petrus Gebellini, syndicus, accedat Aquis, ad dominum Provincie et Forcalquerii gubernatorem, pro consilio generali hunionis tenendo, justa mandatum ipsi universitati per dictum dominum gubernatorem literatorie factum; cui magistro Petro Gebellini, syndico, potestatem dederunt dumtaxat videndi, audiendi ea que producentur et proponebuntur (*sic*) in dicto consilio et refferendi, et alia minime faciendi.

Séance du 16 février 1383. (Folio 259 v°.)

Hec est ordinatio quod modo fuit ordinatum ut omnis caput Draguiniani citetur ad audiendum relationem domini R. Clementis et magistri Petri Gebellini, super facto cellebrato in Aquis.

Et primo, quia nobilis et circumspectus vir dominus Raymundus Clemens, miles, legum doctor, de Forojulio, et providus vir magister Petrus Gebellini, notarius de Draguiniano, ipsius universitatis Draguiniani syndicus, missi Aquis, ad dominum Provincie et Forcalquerii gubernatorem, tam pro parte ipsius universitatis Draguiniani, quam pro parte vicarie ejus-

Digitized by Google

dem, ordinaverunt, cum auctoritate dicti domini vicarii, pro eorum litteris audiendas (*sic*) de actis per eos in consilio unionis noviter Aquis celebrato, quod, die crastina, in mane, consilium teneatur; et nichilhominus quod omnis capus (*sic*) hospicii Draguiniani sit in ipso consilio, pro ipsis literis audiendis; et hoc voce preconia preconizetur et sub certa pena, et congreguentur in conventu Fratrum Minorum de Draguiniano.

(Extrait du premier registre des ordonnances du conseil communal de Draguignan de 1369 à 1383.)

Pour copie conforme :

MIREUR,

Archiviste du Var.

Des textes ci-dessus il résulte que, du 25 juin 1371 au mois de février 1383, il fut tenu en Provence tout au moins dix-sept sessions d'États généraux aux époques et dans les localités suivantes :

1371. 25 juin à Aix.
1371. 15 décembre, *idem*.
1373. A Sisteron.
1374. Juillet ou août, à Aix.
1374. Septembre, à Draguignan [1] ?
1376. Mi-mai, à Aix.
1377. Janvier, *idem*.
1378. Janvier, *idem*.
1378. Novembre, *idem*.
1379. Février, à Draguignan [2].
1380. Juin, à Brignoles.
1381. Juillet, à Aix.
1381. Septembre ou octobre, *idem*.
1382. Janvier (?), à Apt.
1382. 14 février, à Aix.
1382. Mai, à Apt.
1382. Fin juillet ou août, à Brignoles.
1383. Février, à Aix.

[1] La délibération du conseil ne vote pas d'indemnité au député, et n'indique pas le lieu de la réunion des États. N'est-ce pas une double présomption en faveur de Draguignan ?

[2] Peut-être s'agit-il ici, non d'une session des États généraux, mais de la simple réunion des trois États de la viguerie de Draguignan.

Digitized by Google

Les sessions étaient tenues sur l'invitation et en présence du sénéchal ou du gouverneur auxquels paraît avoir appartenu d'une manière constante l'initiative des convocations. Ces convocations avaient lieu par lettres patentes adressées aux officiers subalternes — le viguier ou le juge — et transmises par ceux-ci au conseil de la communauté qui les considérait comme un ordre souverain et procédait incontinent à l'élection d'un ou deux *probi homines*. Le choix tombait le plus souvent sur l'avocat de la ville ou l'un des syndics, quelquefois sur l'un et sur l'autre, lorsqu'on députait en même temps au nom de la ville chef-lieu et au nom de la viguerie. D'autres fois celle-ci faisait directement sa désignation par l'organe de son conseil, prenant sans doute alors à sa charge les honoraires du député, honoraires qui variaient entre seize et trente sous par jour. Mais c'est la viguerie qui payait encore le mieux, parce que la dépense se répartissait sur un plus grand nombre de contribuables et que, d'ailleurs, le délégué représentait une plus grande somme d'intérêts [1].

Dès qu'il était rémunéré, le mandat de la députation pouvait être obligatoire, et on voit qu'il le fut quelquefois, même *sub pena formidabili* (délibération du 27 décembre 1381). Il était en outre restrictif et impératif. En dehors des services ou contributions de droit et pour toutes les questions imprévues et extraordinaires, le député avait seulement mission *videndi*, *audiendi*, *referendi et alia minime faciendi*. Il était responsable, personnellement et sur ses biens, des engagements contractés en dehors des strictes limites de sa procuration et sans en avoir au préalable référé à ses mandants.

Les relations faites par les députés au retour des assemblés n'ont malheureusement pas été recueillies par le notaire du conseil de Draguignan, et ce n'est qu'incidemment, par les mesures d'exécution dont ils furent suivis, que l'on connaît quelques-uns des votes des États. Nos délibérations municipales mentionnent notamment deux votes financiers (payement de la dette contractée envers le comte d'Armagnac que le pays avait appelé à son secours, et d'un subside royal) et plus tard, soit à la fin du règne de Jeanne, soit après elle, diverses dispositions prises par la confédération des villes de Provence contre le duc d'Anjou.

[1] On remarquera que le syndic de la communauté recevait toujours le minimum du salaire, sans doute parce qu'il était déjà défrayé de la perte de son temps par le traitement affecté à sa fonction.

Digitized by Google

Mais, tout incomplets qu'ils sont, ces textes font connaître quelques-unes des conditions du système représentatif de la Provence dans la seconde moitié du XIVe siècle, et attestent son régulier et actif fonctionnement. Ils nous renseignent sur le mode de convocation et de représentation des communautés, le nombre, la qualité, le mandat et la rémunération des élus, et enfin sur l'époque et le lieu des sessions. A ces divers points de vue, ils révèlent dans les archives communales une source précieuse d'informations. Ne pourrait-on pas espérer, en effet, des mêmes recherches généralisées un ensemble d'indications suffisantes pour combler les lacunes des annales de nos États de Provence, et reconstituer l'organisation et l'histoire d'une de nos plus anciennes et plus importantes institutions nationales?

MIREUR,

Archiviste du Var.

TEXTES RELATIFS À DES REPRÉSENTATIONS SCÉNIQUES À DRAGUIGNAN, AUX XVe, XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

Communication de M. Mireur, correspondant.

(Séance du 7 février 1876.)

Les archives communales de Draguignan renferment un certain nombre de textes, ordonnances de polices, votes de subvention, articles de dépenses, relatifs à des représentations scéniques antérieures à la seconde moitié du XVIIe siècle. Le premier mentionne le jeu ou mystère des *Trois Rois*, célébré en novembre ou décembre 1433, et probablement dans l'intérieur d'une église, à cause de la saison. Au printemps de 1434, un prêtre, à la tête d'une compagnie d'amateurs, monta le drame de la *Passion* qu'il fit rejouer cinq ans après (1439), pour la Pentecôte. De regrettables lacunes dans nos collections nous conduisent ensuite au commencement du XVIe siècle [1] où nous trouvons, en juillet 1505, une représentation vraiment extraordinaire qui dura trois jours, et motiva de la part de la municipalité, qui y concourut à la fois par un don et par le prêt de son encaisse, des mesures de police annonçant un certain concours de population.

[1] Ces lacunes expliquent que nous n'ayons rien trouvé au sujet de la moralité jouée en 1462 et signalée par M. l'abbé Albanès (*Rev. des Soc. sav.* 5e sér. t. VIII, p. 506 et 507).

Digitized by Google

Les textes les plus nombreux et les plus détaillés appartiennent au milieu du XVIe siècle et concernent généralement le *jeu de la Fête-Dieu*, cérémonie déjà ancienne[1] et qui, à cette époque de luttes religieuses et de ferveur, revêtit un nouvel éclat. Ceux que nous avons réunis sous ce titre[2] attestent que le *jeu* n'était autre chose que la représentation de mystères, et se confondait avec la procession au point qu'on le disait parfois «tout en cheminant[3]». Le plus souvent, il est vrai, on le célébrait, toujours en plein air, sur des théâtres ombragés de «ramades[4]» et environnés de bancs pour le cortége et pour la foule, que des commissaires, armés de bâtons, avaient mission de tenir en respect. Il fallait alors le commencer dès 5 heures du matin, à cause de la répétition du drame sur chacune des places de la ville. Dans un cas comme dans l'autre, on y mêlait des danses de chevaux-frux, à l'imitation des jeux du roi René, et sans doute aussi des chants soutenus par l'accompagnement d'une «violle[5]».

L'inventaire du magasin d'accessoires de la ville, dressé en 1574[6], donne une idée des sujets ordinaires de ces pièces et de leurs principaux personnages, sans oublier même les rôles d'animaux qui nous sont révélés par la présence de deux «viedanes».

La création de ces personnages paraît avoir été l'œuvre d'un librettiste de la localité, le notaire Textoris qui, vers 1546, entreprit de tailler des rôles dans le «testament vieulx et nouveau», jusque-là sans doute récité plutôt que joué par la *Confrérie des apôtres*[7]. C'est du moins ce qu'il est permis d'inférer de sa requête au conseil du 11 mai 1551[8]. Me Textoris réussit d'ailleurs si bien

[1] Voir ci-après l'ordonnance du 18 mai 1437, *Le jeu de la Fête-Dieu.*

[2] Le *Jeu de la Fête-Dieu.*

[3] Voir l'ordonnance du 8 mai 1558.

[4] Salle de verdure. «Payé..... huict escus pour faire la ramade dressée à la place du marché pour y faire jouer la feste de Dieu.» (Comptes trés. 1602, CC 88, fol. 26 v°.)

[5] Voir l'ordonnance du 13 juillet 1555.

[6] Voir l'ordonnance du 25 juin 1574.

[7] On trouve pour la première fois mention de cette confrérie dans une ordonnance du conseil, du 23 juillet 1518, qui met à sa disposition une chapelle pour ses réunions et ses exercices (BB 10, fol. 428). Elle continua à subsister plusieurs années après qu'elle eut cessé de célébrer le jeu, et nous voyons que, le 10 mai 1555, on lui vote une subvention de 6 sous «de entorches» (BB 13, fol. 219).

[8] Voir *Jeu de la Fête-Dieu*, ci-après.

Digitized by Google

dans cette tâche qu'on le voit, de concert avec le «chaussetier» Gaudin, son associé pour le matériel des costumes, tenir la scène pendant treize ans environ (1546-1559), conduisant presque toujours le jeu et donnant à la fois des mystères et des moralités. Le procureur Mossoni, son successeur, conserva le même associé, mais sa carrière dramatique fut plus courte : c'était un esprit trop caustique, et il fallut un jour lui recommander de ne rien faire jouer qui pût «esmouvoyr aulcune fâcherie». Après lui, le théâtre continua à être occupé par des gens de loi jusqu'en 1624 où fut représentée la dernière «histoire» dont nous connaissions le titre et qui émanait également d'un avocat [1].

Le jeu de la Fête-Dieu, encore très-suivi en 1605 au point de faire une sérieuse concurrence à la messe du «prêtre nouveau [2]», tomba quelque années après en désuétude. A côté de ce spectacle officiel en quelque sorte, l'initiative privée en organisait souvent d'autres d'un genre plus varié et d'allures de plus en plus libres; si, au xve siècle, on s'en tient encore à la Passion, au xvie siècle, ce sont des moralités tirées de certaines paraboles des écritures ou des légendes de la vie des saints et, au commencement du xviie siècle, quelques essais de tragédie et de comédie, inspirés par les souvenirs de l'antiquité, ce que les défenseurs de la tradition traitent de «fables». Ces représentations sont montées le plus souvent par les conducteurs du jeu de la Fête-Dieu ou ceux qui aspirent à le devenir [3], quelquefois par des étrangers, par le maître des écoles ou les écoliers, d'autres fois enfin par un simple cardeur ou par le révérend père jésuite, prédicateur du carême, de concert avec le lieutenant de la sénéchaussée. Nous transcrivons séparément les textes concernant cette catégorie de pièces [4] : ils nous font connaître

[1] «Histoire des Macabées.» Voir ci-après *Représentations de mystères.*

[2] On appelait ainsi un ecclésiastique, «enfant de la ville», nouvellement promu à la prêtrise et qui chantait sa première messe le jour de la Fête-Dieu. Le conseil lui donnait des étrennes consistant en une somme d'argent ou en «joyes» (habillements) qu'il devait venir prendre et revêtir à l'hôtel de ville, décoré à cette occasion de verdure, pour, de là, se rendre à l'église. . . . . Payé. . . «pour fere porter de rame à la maison de ville le jour de la feste Dieu que le prebstre en debvaict sortir à la messe novelle. . .» (Comptes trés. 1573-1574, CC 80, fol. 9.)

[3] Ainsi le procureur Mossoni avait commencé par faire ses preuves au théâtre avant d'être chargé de la conduite du jeu de la Fête-Dieu. Voir ci-après *Représentations de mystères.*

[4] Voir *Représentations de mystères.*

Digitized by Google

tout ce qui nous en reste, c'est-à-dire les titres, l'origine qui est généralement indigène, l'époque, quelquefois le lieu et les conditions de la représentation et certains détails de costume et de mise en scène.

Nous joignons aussi à ces extraits des archives municipales, comme se rattachant au même sujet, copie de deux actes publics de réengagement passés à Draguignan, en 1552, par des musiciens d'une troupe dramatique ambulante et paraissant venir d'assez loin. On y trouve des renseignements sur les lieux d'origine des parties, les gages des instrumentistes, la durée et les conditions de leur contrat.

Ces divers documents ne paraîtront peut-être pas sans intérêt au point de vue de l'histoire de l'art dramatique à laquelle ils appartiennent. Outre des particularités et des traits de mœurs curieux, ils constatent combien cet art fut répandu à cette période de son enfance et quelle place il occupa longtemps dans les habitudes des populations, qui le faisaient concourir à toutes leurs fêtes. Mais un des phénomènes les plus intéressants et les plus originaux qu'ils nous révèlent est sans contredit l'existence, au sein d'une petite ville, de cette sorte d'école de dramaturges se recrutant surtout dans le barreau et le tabellionat, qui parvint, loin de tout foyer intellectuel, à entretenir la flamme reçue on ne sait d'où, et alimenta la scène locale d'œuvres nombreuses et variées pendant plus de trois quarts de siècle.

MIREUR,

Correspondant.

LE JEU DE LA FÊTE-DIEU.

18 mai 1437. — Pro domino Johanne Morerii.

Item ordinaverunt dari domino Johanni Morerii, ratione ludi quem singulis annis facere consuevit in festo Corporis Christi et quem facere non potest nisi de aliquo sibi subveniatur, videlicet florenum unum.

(Registre des ordonnances du Conseil communal, BB 8, fol. 188.)

24 mai 1532. — *Los apostolz.*

Item, audita requisitione facta per dominum Jacobum Laurensi, super ludo fiendo in festo Corporis Xristi, ordinaverunt eisdem (*sic*) dari juxta ratum antiquum.

(Même collection, BB 11, fol. 27.)

Digitized by Google

10 juin 1532. — Item, à 10 de jun, ay paguat à Monsen Jan Mesons et Mᵉ Honorat Serro, procuradors de la quapello dels Apostols, per l'amorno que lur a donat la villa per so que juoguen lo *Testament vielh et novel* lo jort de la festo de Diou, fl. x.

(Comptes trésoraires, CC 72, fol. 26.)

6 juin 1533. — Item..... ordinaverunt dari, amore Dei, capelle Apostolorum, pro manutentione et reparatione indumentorum Testamenti veteris celebrari soliti singulis annis die sacra festi Corporis Christi, videlicet, prout est solitum, florenos decem.

(Reg. des ordonnances, BB 11, fol. 64.)

11 juin 1541. — Messier Cavalery [1].

Item, ambe auctoritat que desus, ausido la requesto facho per Messier Pons Cavalleri et aultres, los quals an propausat jugar uno morallitat, laquello si jugara dijous [2], an ordonnat lurs sie baylat per le thesaurier florins sinc, los quals li seran ameses (*admis*) en ses razon.

(*Ibidem*, fol. 239.)

12 juin 1541. — Item plus, l'an que dessus et lo douzer de juin, ay pagat a Messier Pons Cavaleri et Francès Mestaier, per uno moralitat que jogueron al cros [3] lo jort de *Corpus Xristi*, consto ordonanso per Raphaelis et mandamus et apodixo, florins cinq, et ci..... fl. v

(Comptes trésoraires, CC 72, fol. 31 vᵒ.)

13 mai 1549. — Item, que soyt donné et payé aulx depputés, à sçavoir Mᵉˢ Etienne Galici, Boniffacy Textoris, Pierre Gaudil et Balthasar Gaudin [4] que jouerunt la moralité après la profession, le jour prochain du Corps précieux de Jésu Crist, dix florins et la facture des chevaulx [5] par le trésaurier.

(Reg. des ordonnances, BB 12, fol. 87 vᵒ.)

11 mai 1551. — Textoris, Gaudin,

Sur la queresle faicte par Mᵉ Bonifface Textoris, notere, disant que a vaqué, comme commis et depputé par le Conseil, sur la facture du Testament

[1] Qualifié de «solliciteur» de la ville à Aix, dans une délibération du conseil communal du 17 juillet 1552. (BB 13, fol. 13.)

[2] Jeudi.

[3] *Le Cros*, place de la ville.

[4] Les deux premiers étaient notaires et les deux autres «chaussetiers». (Cadastre 1553, CC 11, fol. 136, et minutes du notaire Pallayoni, chez Mᵉ Laugier, notaire à Draguignan, année 1553, fol. 130.)

[5] Il s'agit des chevaux-frux.

Digitized by Google

vieulx et nouveau que si faict le jur de la feste de Dieu, par cinq années, y comprenant la présente et advenir, en compagnie de Mᵉ Balthesar Gaudin, réduysant le dit Testament vieulx et nouveau par personages à ce ydoines et par rolles faictz tant sur les Profeties que aultres; et pour ce, le dit Conseil, avec licence du dit mesies lieutenant de viguier, a ordonné et ordonne de leur donner, et ce, pour leur donner ardiesse, corage et bon anime à soy voloyr employer de bien en mieulx faire, et aultrement pour leurs peynes, vacations et travaux, la somme de vingt florins, lesquelz si axcuseront en leurs tailhes ja faictes et à faire.

(Reg. des ordonnances, BB 12, fol. 266.)

31 mai 1553. — Le jeu de la feste Dieu.

Lesquelz Messiers congrégés, avec la présence et auctorité du dit sieur Viguier, sur le jeu et moralité de la feste Dieu et conduicte d'icelluy, a esté avisé et ordonné que le dit jeu se fera et se commenssera avec la profection de *Corpus Domini*, demain, à cinq heures de matin, à la plasse du Marché, et au parti de la dite plasse yra et marchera à la coustumée, commectant aux ja dépputés, c'est [à savoir] Mᵉ Textoris et Bartezar Gaudin de la dite ville et aultres par eulx esleux; en laquelle heure, ceulx qui sont estés esleus par les dits dépputés du dit jeu pour juer se treuveront prestz, préparés et habillés au couvent des Frères Précheurs de la dite ville pour juer et faire juer chacun son personage; laquelle plasse du Marché sera environnée de banez et jaynes (poutres), baillent gens au despens de la dite ville pour la conduicte des dits banez et jaynes, commectant ce faire à Mᵉ Barthélémy Penne, obvrier de la dite ville; et, pour faire tenyr en ordonnance les gens tant de la dite profection, jeu, que tous aultres suyvant le dit jeu, a esté sleu et depputé pour bastonniers, syre Antoine Pascal, Mᵉ Peyron Déclesia, Mᵉ Jean Pin, Pyarre Ardisson, Roland Garasson et tous aultres du dit Conseil, et moy, notaire et greffier d'iceluy, joinct avec eulx les dits depputés du dit jeu; par lesquels sus nommés du dit Conseil seulhement sera retiré tous les acoutrementz de la dite moralité à la maison commune de la dite ville, ce que faire leur a esté injoinct; et que nulle autre personne, de quelque qualité que soyt, ne se aye esmeller ni porter bastons, fors ceulx que dessus dépputés, sur poyne d'ung scu applicable à la coustumée, ny moings faire aulcune mutination, violance, insulte au dit jeu ny au guet qui se fera ce soyr, ny aultrement, sur la poyne d'estre punys arbitralement, suyvant les édictz du Roy et aultre arbitraire, ny aller aulcunement maumés ny déguisés; et de ce en seront faictes cryés par les leus acoustumés de la dite ville.

(Même collection, BB 13, fol. 58 v°.)

10 mai 1555. — Le jeu de la feste Dieu.

Item a esté avisé et ordonné que la moralité du Testement vieulx et novel

Digitized by Google

se juera à la coustume al jour et feste de *Corpus Domini* prochenne et advenyr; et, pour ce faire et mectre en debue exécution et conduicte d'iceluy, ont commys et depputé Mr Bonifface Textoris, notaire de la dite ville, présent et la charge acceptant, auquel, pour sa poyne et travalh, ont ordonné luy estre payé et expédié quatre scus d'or sol., et aultres quatre scus pour contribuer et frayer aux acoustremens et aultres menus fraictz à ce nécesseres, dont de ce sera tenu faire compte, et prandre d'ajoinctz avecque luy, telz que bon luy assemblara, capables et suffisans au dit affaire; et ce acommenssera à juer la dite moralité tout incontinent faict l'offertoyre du prebstre nouveau, et ne seront tenus ceulx que juerunt passer cy non que aux lieus qu'ils cognoistront estre propice; et sera faict en chacune plasse ung chaffaulx pour y estre jué respectivement, chacung en son endroict, au despans de la dite ville; et le tout sera payé par les meins de sr Barthélemy Laurens, trézaurier moderne de la dite ville, auquel, rapportant le présent et acquit, luy sera admys en ses comptes.

(Reg. des ordonnances, BB 13, fol. 220.)

13 juillet 1555. — Abilhemens de la feste Dieu.

Item, a esté ordonné que les habillemens, chevaulx fruz et violle d'iceulx du jeu de la feste Dieu serunt retirés à la maison commune de la dite ville, pour estre là tenus; commectant ce faire Anthoine Héraud, Françoys Mere et Honorat Bonon, cy présents, conseilhiers du dit Conseil.

(*Ibidem*, fol. 243.)

8 mai 1558. — Le jeu de la feste Dieu, Mes Textoris, Mossoni, Gaudin et Gillys.

Item a esté ourdouné que, actandu la bonne et louuable costume jusques à présent observée, que le *Jeu de la feste de Dieu*, sive le *Testemant vieulx et novel*, se jeura au dit jour de feste de Dieu prochenne, commetant à ce Mr Bonifface Textoris, notere royal de Draguignan, lui bailhant pour ayde et compagnons Me André Mosson, Balthesar Gaudin et Me Hermentarii Gillys, greffier du dit Conseil, si bon luy samble, auquel Me Textoris luy sera bailhé la some de quattre escus pour ces poeynes et travaulx, et aultres quatre pour réparer les acoutremants, si aulcuns n'y a à réparer que pour aultres menus fraits; lequel Me Textoris sera tenu mettre en rolle tous ceulx que auront acostremans de la dite ville, pour, en après achevé le dit jeu, randre à la dite ville; laquelle somme sera bailhée au dit Me Textoris ou aus dessus dits par le trézaurier moderne. . . ; et sera notifflié au dit Me Textoris si veut prandre la charge ou non, et là où ne le vouldra, sera bailhée aususdits avec la dite somme, à la charge que le dit jeu jora (*sic*) avec la procession, comme auparadvant et le plus d'istoëres et plus brèves que puront estre seront, et se dira tout en cheminant, sans ce que personne du jeu s'a-

Digitized by Google

reste, pour éviter prolixité et confusion tant de la dite profession que jeu, et que les estrangiers le voyent aisémant[1].

(Reg. des ordonnances, BB 13, fol. 359.)

19 mai 1560. — A esté arresté que l'histoyre du *Testament vieulx*, suyvant la coustume, se jouera au jour de la feste Dieu prochaine, soubz la conduicte toutefoys de Me André Mossoni, procureur...

(*Ibidem*, fol. 454.)

19 mai 1564. — Le jeu de la feste Dieu.

... Que oussi aresté que le *Testaman vieulx et novel* se juera le jor de la feste Dieu prochayne, suyvant l'ancienne costume, comettant à ce fere à Me André Mossoni, procureur au siége du dit Draguignan, à la charge que ne fera juer istoyres que puisse esmouvoyr aulcune facherie; et pour ce fayre, luy sera donné les gaiges acoustumés de huit escus, que oussi pour la despance et fraictz y necessayres par le dit trézaurier.

(Même collection, BB 14, fol. 37.)

14 mai 1574. — Mes Gilli et Pallayoni.

Plus a esté arresté que sera balhé et payé à Mes Hermentayre Gilli et Carpassi Pallayoni[2], pour leurs peynes, vacations et travaulx qu'ilz prendront à faire joer la feste Dieu, douze escus de quatre florins pièce, à la charge qu'ilz seront tenus fayre rabilher toutz les acoutrements nécesseres au dit jeu à leur despens, et ce, par le dit Surlle (trésorier).

(*Ibidem*, fol. 495.)

25 juin 1574. — Les acostremens du jeu de la feste Dieu.

Plus a esté mis au dit conselh et dans la maison commune, par Me Hermentayre Gilli, les acoutremens du jeu de la feste Dieu que s'ensuyvent : et premièrement les troys chevaulx-frustz, la teste de sainct Jehan, la teste de Sizeran, la teste d'Olloffernes, six fauces barbes, deux perruques, deux enseignes, le baston hérodien, l'acoutrement du diable[3], deux faus visages,

[1] Cette attention pour les étrangers n'était pas tout à fait désintéressée, la ville faisant contribuer aux frais du *Jeu* les industries qui bénéficiaient surtout de leur séjour; exemple la délibération prise le 8 mai 1578 : elle porte que la ville donne 12 écus aux joueurs et qu'en outre, 4 « luy (leur) seront payés par les ostes, cabaretiers et botiguiers, à la taxe que par les conseulx en sera faite... » (Même collection, BB 16, fol. 189.)

[2] Procureurs. (Comptes trés. CC 80, fol. 145.)

[3] L'article de dépense suivant nous apprend en quoi consistait cet accoutrement : « ..... Payé à Me Cristofle Carbonnel, marchant de la dite ville,... quatorze pans et demy de toile d'estoupe pour ung acoustrement de diable de la feste Dieu, ensemble troys pans de bouquaran... » (Comptes trés. 1576, CC 80, fol. 236 v°.)

Digitized by Google

deux viedanes, le serpent deheran (d'airain), la raubbo de Nostre Seigneur, l'arche de Noël, une corone.

(Reg. des ordonnances, BB 14, fol. 500 v°.)

23 mai 1578. — Les bastouners de feste de Dieu.

Arresté que seront mis neuf bastouners à la feste de Dieu pour fere fere sillance au jeu, et serunt bailhés ung baston pour homme,... et serunt faict criées par la ville de ne ovrir botiques tant que le jeu passera, sur poyne de dix florins.

(Même collection, BB 16, fol. 193.)

9 septembre 1602. — Le Conseilh a ordonné que Me Bonifay Durand, advocat, balhera sa parcelle des vaccations qu'il a faict à fayre les istoyres du jeu de la feste Dieu, laquelle remetra rière messieurs les consulz et auditeurs, et de ce que sera liquidé luy en sera faict mandamus...

(Même collection, BB 19, fol. 9 v°.)

27 mai 1605. — Mre Pierre Cartier a remonstré quil a pleu au Conseilh le recepvoyr pour prebstre nouveau et chanter messe le jour de la feste Dieu, par ainsi attendu que ce jour le peuple est occupé à veoir jouer les hystoires, recquiert soict differé le dimenche ensuivant, et que luy soict expedié mandact à l'acostumée.

Le Conseilh a differé à chanter sa messe nouvelle le dimenche ensuivant la feste Dieu, et en sera faict mandamus à l'acoustumée de dix-huict livres payées des deniers de la première tailhe que ce imposera.

(Même collection, BB 20, fol. 126 v°.)

5 août 1613. — Me Robie et autres représentans *l'histoyre de la destruction de Troye.*

Me Anthoine Robie, advocat, et autres remonstrent que de toute antiene coustume est de jouer chascune année la feste de Dieu, et d'aultant que faict quelques années qu'elle ne c'est jouée et mesmes l'année passée, au lieu et place d'icelle, est en volunté de fere représanter une istoyr au moys de septambre prochain, à l'honneur et décoration de la ville, qui se représentera en deux journées, appelée *la Destruction de Troye;* et d'ailheurs que c'est pour fere exercer la junesse qu'est de présant; requérant, attandu qu'est [de coustume] de donner quelque chose pour frayer et fornyr ce qu'est requis et nécessere à la présente istoire, attandu que fault fere beaucoup de fraicts, comme sont chasteaus, barques et autres, requérant au présent Conseilh depputter ung gens pour fornyr à ce que sera de besoin, offrant, le tout faict, randre dans la maison de ville ce que sera faict pour ce dict jeu, pour en apprès estre amployé à d'autres occasions.

Sur quoy, suivant la pluralité des voix, fors le s' conseul Rasque, que

Digitized by Google

n'est d'advis de donner rien, ains offre payer ung escu le dit, ains en faizant les aultres du samblable, que, conformement à ce que dessus, sera faict mandat au dit Me Robie ou à Me Pierre Arnoulx, notaire, de la somme de cent livres que prandront sur les deniers plus liquides, imposés et à imposer, et mesme sur la ferme des tailhes, attandu la promptitude du faict et que c'est pour la décoration de la ville et exercisse de la junesse, sans toutefoys divertir ce qu'est ja imposé pour les deniers du Roy, à la charge que sera remis dans la maison comune tout ce qu'il conviendra fere au dit jeu; et affin que sur le téatre n'y aye aulcun désordre, ont commis les auditeurs de comptes, cappitaines Claude Segond et Jehan Allègre.

Et du dit jour, ung peu après le dit Conseilh, est compareu cappitaine Anthoine Durand, Melchior Ganssard et Joseph Brun, tant en leur nom que des autres adhérans, venant à sa notice que, ce jourd'huy matin, par dellibération d'ung conseilh, a esté dellibéré estre donné cent livres à quelques particulliers de la ville pour représanter une fable, istoyre profane, s'en portent pour appelantz pour estre contre le debvoyr.

(Reg. des ordonnances, BB 21, fol. 395 v°.)

30 septembre 1613. — Arnoulx, notaire.

A esté encore délibéré que Mr Pierre Arnoux, notaire, ayant prins les cent livres que la communauté a donné aulx jouuer (joueurs) de l'isthoire, forny et frayé icelles (*sic*) dont les abits provenantz d'icelle somme les dits joueur sont tenus remectre rière la communauté, tant en ce qu'est des corones, cestres et autres choses à ce faictes, conformément aulx délibérations dernières, sera sommé le tout randre, à peine de tous despans, domaiges et intérestz et de l'actioner par justice ainsin que s'apertiendra.

(*Ibidem*, fol. 417.)

2 mai 1615. — Le jeu de la feste Dieu.

Mes Jehan Amodieu, Bernard Pierrehugues, Antoine Firmini et Jean Segond, tant en leur nom que ayant charge, comme ils ont dict, de plusieurs particulliers de ceste ville, remonstrent que d'ancienne coustume en ceste ville ce jouuoict annuellement, le jour de la feste Dieu, de représentations et belles ystoires de la sainte escripture et autres, requérantz le présent conseilh dellibérer que le dit jeu ce jouera la présente année au dit jour, et à ces fins depputer gens pour balher les rolles et fornir ce que sera nécessere, tant à fere et balher les rolles, fere les chaffaux, habilhementz, testes, corones, setres et autres choses. Sur quoi, a esté dellibéré que le dit jeu ce jouuera au dit jour, dépputant à ces fins Mes Pierre Flour et Jean Guichard, auditeurs, Me Jehan Caussemilhe, procureur, et Me Artus Bertin Gautier, assistés de quelques ungz qu'ils cognoistront capables pour balher les rolles, et leur sera faict mandat de trente livres pour la facture des dits rolles et autres peynes que y prendront et distribueront les habilhementz et

Digitized by Google

autres choses que seront faictes par la dite commune pour ce subject, que seront, après le dit jeu, remis à la maison commune, comme aussy tous ceulx du conselh, les greffier et trésorier sont depputés pour se prendre garde que n'i aye aulcun désordre et que personne ne demeure sur les chaffaux que ne soinct du jeu; que demeureront, sçavoir : Me Raynaud, Guichard, Brun et Augier à *Porte-romayne*, Me Flour et Maynard, au *Cros*, Me Moriès, Cavallier et Bonet au *Marché*, et Me Garnier et Taxil à *Porteyguières*[1], sans que, pour raison de ce, puissent demander aulcung salaire.

(Reg. des ordonnances, BB 21, fol. 492.)

(Extrait des archives communales de Draguignan.)

Pour copie conforme :

MIREUR,

Correspondant.

REPRÉSENTATIONS DE MYSTÈRES, MORALITÉS ET HISTOIRES.

11 décembre 1433. — Pro ludentibus ludum *Trium* [*Regum*].

Item, quia pridem, in quodam consilio tento, ordinatum fuerit dari quibusdam qui luserunt ludum *Trium Regum*, in presenti villa, florenos duos cum dimidio, quod, propter absenciam mei notarii scriptum non extitit, propterea supradicti domini sindici et consiliarii, auctoritate ejusdem domini sedentis (clavarii et vice-vicarii), ordinaverunt, ad cauthelam, quia ita alias dictum fuerat, dictos florenos duos cum dimidio per clavarium dicte universitatis exsolvi.

(Reg. des ordonnances du Conseil communal, BB 8, fol. 55 v°.)

9 avril 1434. — [Super] florenis tribus datis pro *Passione* fienda.

Item, ad expositionem et requisitionem domini Johannis de Poys, cappellani dicte ville, pettentis amore Dei dari et elargiri aliquam pecunie sumam pro expensis, juvamine et succursu ludi seu representationis *Passionis Dominice* jam fieri disposite et partim ordinate de proximo in villa presenti per ipsum et alios suos socios, ubi occurrent quamplures expense; ipsius igitur expositione et requisitione auditis, ob reverentiam Dey et commemorationem dicte sue passionis, in bonum et pro bono exemplo christianorum fiendo, dicti domini sindici et consiliarii, auctoritate predicta, dari ordinaverunt de pecunia et bonis dicte universitatis, per sindidicos et thesaurarium dicti consilii, florenos tres currentes.

(*Ibidem*, fol. 77 v°.)

31 mai 1439. — Ad expositionem factam in dicto consilio per domi-

[1] Noms des quatre principales places de la ville.

Digitized by Google

num Johannem de Poys. cappellanum, qui ordinavit facere et fieri facere commemorationem *Passionis Xristi* in presenti villa Draguiniani, in festo Pentecostee proximo, in sucursu expensarum propter ea fiendarum, ordinaverunt, auctoritate ipsius domini vicarii, dari illis qui dictam commemorationem facient florenos decem.

(Reg. des ordonnances, BB 8, fol. 225.)

22 *juillet 1505.* — Qui quidem domini sindici et consiliarii, omnes simul et unanimiter, cum auctoritate dicti domini vice-viguerii, audita querella certorum particulariorum qui celebrare debent *misterium beate Passionis*, super florenis decem eisdem per consilium novum et vetus dari ordinatis, ordinaverunt dictos florenos eisdem expediri per thesaurarium presentis universitatis, hinc ad veneris proximam (diem), aut alias eosdem excusare eisdem particularibus super talhiis suis.

Et ordinaverunt eisdem expediri fiscalhia dicte universitatis existentia penes dictum thesaurarium per inventarium, et quod promitant illa restituere in modum et formam quibus receperint.

(Même collection, BB. 10, fol. 17 v°.)

24 *juillet 1505.* — Qui quidem domini sindici et consiliarii, auditta expositione per dictos sindicos facta super aqua riperie[1], cum auctoritate dicti domini vice-viguerii, ordinaverunt omnes simul quod nemo audeat levare aquam Nartuebie[2] nisi de licencia aqueducentis, sive de l'ayguier, per istos tres dies proxime venientes, tam pro honore beatissime Passionis celebrande quam pro necessitatibus que possent occurere.

Item, cum auctoritate et in presencia predictis, ordinaverunt quod quatuor de presenti consilio accedant per dictam universitatem cum societate dicti domini viguerii aut deputatorum, pro custodiendo universitatem quando celebrabitur *misterium beate Passionis.*

(*Ibidem*, fol. 17 v°.)

21 *juillet 1514.* — Los jugadors.

Item, cum auctoritate predicta, ordinaverunt dari lusoribus moralitatis *Nostre Domine* unum florenum et unam cupam vini.

(*Ibidem*, fol. 288 v°.)

2 *août 1514.* — Item ieu, susdit tresaurier, ay despendut et pagat lo segon d'aust.... plus ay baylat et per comandement de la villa a aquellos estrangies que jugeron la moralitat, florins ung et ungno copo de vin, que monte tout florins ung, gros nou, sive..... fl. 1 g. VIIII.

(Comptes trésoraires, CC, 72, fol. 48 v°.)

[1] Canal qui traverse la ville et sert à divers usages, notamment à la propreté des rues.

[2] La Nartuby, nom de la rivière d'où ce canal est dérivé.

Digitized by Google

8 mai 1534. — Pro moralitate *Job.*

Item ordinaverunt, cum licencia qua supra, exsolvi et expediri, pro juvamine moralitatis in festis Pentecostes ludende *Patientie Job*, videlicet florenos decem per thesaurarium universitatis.

(Reg. des ordonnances, BB 11, fol. 107 v°.)

8 août 1551. — Sur l'exposition faite par Me André Mossoni, procureur et ses compagnons, que ont de costume jouuer ystoires et moralités à la présente ville de Draguignan, lesquelz disant avoyr entreprins à jouuer, à la mi aoust prochain, l'istoyre du *batesme de Jesu Xrist*, ensamble la *decollation de saint Jean Baptiste*, lesquelz ont dit que, à jouuer l'istoyre, luy estoyt de besoin quelque somme d'argent pour fournir tant por l'achaffaud que de ung faulx corps pour la dicte decollation de sainct Jean que de faire courir la colombe avec feu et flamme, et pour faire aultres choses y nécessaires, a esté ordonné, avec l'autorité du dit mesier le lieutenant de viguier, que luy sera fourni, donné et expédié au dit Me Mossoni, pour faire et aconplir la dite ystoire, la somme de deux escus d'or sol., lesquelz luy seront expediés par mesier le thesaurier moderne de la dite ville, Jacques Figuière.

(Même collection, BB 12, fol. 302 v°.)

4 juin 1557. — .... A esté conclud et arresté... que sera payé au dit Me Textoris et aultres que ont joué les festes de may dernier passé la *Création des premiers parentz* et aultres histoires de la saincte Escripture, dix florins....

(Même collection, BB 13, fol. 327.)

5 mai 1559. — A Textoris pour le jeu de Pentecoustes.

A esté arresté qu'il sera payé à Me Textoris, pour faire les frais nécesseres de l'histoire de *Joseph le Juste*, qu'il et ses compagnons ont entreprins jouer auls prochaines festes de Pentecouste, quatre escus.

(*Ibidem*, fol. 420 v°.)

8 juin 1565. — Me Honnoré Dominicy.

Et premièrement a esté arresté que sera donné à M. Honnoré Dominicy, maistre régent des scolles de la présente ville, ung escu valhant quatre florins, pour ce que fist jouer l'*Histoyre de saincte Catherine* à l'honeur de Dieu et de la dite saincte Catherine, dimanche dernier, a laquelle histoyre plusieurs gens y peuvent avoir aprins, et ce par Stienne Allegre, trezaurier moderne.

Jean Hébréard[1].

Plus a esté arresté que sera donné et pouyé à Jehan Hébréard, de la dite

[1] Cardeur. (Cadastres 1553, CC 11, fol. 132 v°; 1569, CC 12, fol. 135 v°; 1581, CC 13, fol. 62 v°.)

Digitized by Google

ville, deux escus italliens vallans quatre florins piece, et ce pour l'histoyre quil veult fayre joer touchant la saincte Scripture, dimanche prochain advenir, à laquelle histoyre plusieurs gens y pourront prendre enseignement[1]...

(Reg. des ordonnances, BB 14, fol. 96 v°.)

24 juin 1575. — Sera payé aus escoliers que veulent joer l'*Histoyre du Munde* quatre florins par le trézorier.

(Même collection, BB 16, fol. 9.)

27 août 1603. — *Histoyre de Saint-Pons.*

Francoys Pascal, Anymond Laurens et Claude André[2] ont remonstré qu'ilz sont après à fere jouer ung beau histoire, auquel il leur conviendra frayer beaucoupt d'argent pour ce que sera nécessere; pour ce faict, qu'il plaise au conseilh leur accorder quelque partie à ce quils n'entrent en toute la despence; a esté arresté que leur sera faict mandement de six escus.

(Même collection, BB 19, fol. 72).

M. le consul Raynaudi.

Comme aussy se descharge (le trésorier) de sept livres et demy qu'il a payé à Me Jacques Raynaud, docteur en médecine, consul, pour pareilhe somme qu'il avoyt forny pour fere jouer l'istoyre au devant du pallays[3]; et ce, suivant la dellibération du conseilh du septiesme du dit moys....

Cet article de dépense a été barré par les auditeurs des comptes qui ont écrit en marge :

Rapporté mandement de la somme de l'article pour estre payé à Me Jacques Raynaud, consul, qu'il dict avoir forni à fere fere une comédie, suivant l'ordonance du septiesme juillet, et veu la dite ordonnance sur le registre par laquelle la partie est ordonnée aux joueurs de la dite comédie, et pour ce que n'apert de la quictance, la partie rayée.

. . . . . .

Despuis, le dit Me Raynaud, consul, a rapporté certifficat signé : Guillaume Fabre, Me André, J. Raynaud, Raphael, représentateurs de la dite histoire, comme le dit Me Raynaud avoit faict l'avance de la partie de l'article faict au dernier dû dit mandement, admis.

(Comptes trésoraires, CC 89, fol. 26 v°.)

1er août 1613. — M. Artus Gautier remonstre au present conseilh comme

[1] On vota dans la même séance 12 écus pour le jeu de la Fête-Dieu, ce qui fait trois représentations différentes dans le même mois.

[2] François Pascal paraît être bourgeois (reg. de l'état civil GG 17, folio 72 v°); Animon Laurens est qualifié de «marchand» (*ibidem* GG 15, folio 3 v°); nous ne connaissons pas la profession de Claude André.

[3] Il s'agit du palais de justice.

Digitized by Google

estant memoratifs le dit Artus et louable coustume : ayant moy, indigne, mis en lumière l'istoire ou mouralité que j'ay intitullé *le Ver du péché*, nyant (n'ayant) volleu icelle mettre en evidance sans votre authoritté et lissance, y estant uzé beaucoup de choses tant pour le faicteur des abitz, poudre que aultres chozes que conviendra fere, vous priant de donner quelque choze que indamnize à jouer icelle. Sur quoy, par la pluralité des dites voix, a esté dellibéré que luy sera faict mandat de six livres adressant au trezorier.

(Reg. des ordonnances, BB 21, fol. 392 v°.)

22 *février 1624*. — La représentation de l'*histoire d'Heugène*.

Le sieur consul remonstre que le révérand père jusiste (jésuite), prédicateur, a faict représanter l'*histoyre de Heugène* dans l'église des pères observantins, pour laquelle le dit père et le sieur lieutenant de Meaulx[1], ont faict dresser le téatre et plusieurs autres fraictz, lesquelz fraictz se montent quatre escus quarante-deux sols, suivant le roolle et atestation faicte par le sieur lieutenant, requérant au présent conseilh voulloir dellibérer que luy en sera faict mandat;

A este dellibéré que sera faict mandat au sieur lieutenant de Meaulx de troys escus quarante [deux sols] pour tous les fraictz et fournitures faictes à la représentation de la dite histoyre.

(Même collection, BB 22, fol. 590.)

24 *mai 1624*. — Les acteurs de l'histoire des *Amours de Birène et Olimpe*[2] que la doibvent reprézanter les festes de Pentecostes prochaines, représantent qu'attandu les grands frais que leur a convenu faire pour la perfection de ladite ystoire, ils ont faic (*sic*) plus de cent cinquante livres, oultre les habitz que se sont faitz de leur propre, requérant la communaulté luy volloir octroier mandat de la dite somme, puisque c'est pour l'honneur de la ville.

A esté dellibéré que leur sera faict mandat de quinze livres tant seullement.

(*Ibidem*, fol. 605.)

11 *août 1624*. — *Histoire des Macabées*.

Sur quoy, par la plurallité des voix, a esté dellibéré que sera faict mandat à Me Pierre Audibert, advocat, qui a faict et travailhé la dicte ystoire pour subvenir aux frais et fornitures à faire à la dite ystoire, la somme de quarante livres et tout ce que sera faict, soit les fictions[3] et autres choses que seront faictes des dits deniers pour la représentation de la dite ystoire,

[1] Lieutenant de la sénéchaussée.

[2] Tirée probablement de l'*Orlando furioso*, ch. X.

[3] Peintures, décors?

Digitized by Google

seront remis, par après, dans la maison de ville, par Me Jacques Roux, auditeur, et Me Anthoine Martin, conseiller, que le présent conseil a depputté pour s'y prandre garde sans salleres.

(Reg. des ordonnances, BB 22, fol. 624 v°.)

25 mai 1670. — Le sieur conseul de Villaute représante que... il y avoit quelques perssonnes quy desiroint représanter d'istoires et perssonages pour honorer la feste de ce grand saint (saint Hermentaire), nostre protecteur, ce quy ne ce pourroit faire sans quelque despance.

Sur quoy, a esté unanimement dellibéré qu'on employera tous les soing possibles pour cellébrer la feste du grand saint Hermentaire avec pompe et magniffissance; à cest effaict pouvoir est donné aux sieurs conseuls de donner quelque récompance.... aux perssonnes quy préthendent représanter d'istoires et perssonnages pour honorer d'autant plus le dit saint, le tout sans conséquence à l'advenir.....

(Même collection, BB 28, fol. 234 v°.)

(Extrait des archives communales de Draguignan.)

Pour copie conforme :

MIREUR,

Correspondant.

Promission pour sire Jacques Lougerot, joyeur distoyres, de Troys en Champagne.

Soyt notoyre à tous presens et advenir que, l'an à la nativité Nostre Seigneur mil cinq cens cinquante deux et le huictiesme mars, regnant le très crestien prinse Henri, par la grase de Dieu, roy de France et compte de Provance, en presance de moy notere et tesmoingz cy après només, personelement constitués sages homes Crespin Rosel et Claude Bocher filz, natifz du Chasteu de Tierry, dioucèse de Soysson, lesquelz, de leur bon gré et liberale volonté, tout dol et fraude cessans, se sont loués et mys au service de sire Jacques Laugerot, joyeur d'istoires et moralités, filz, de Troys en Champagne, ilec present, aceptant, avec lequel comme ilz ont dict avoyer demuré, et ce pour le temps d'un an comply et revoleu, acommensant le premier jour de mars passé, et semblable jour finissant le dit an revoleu et comply; pour lequel service le dit Laugerot sera tenu payer aus dits Rossel et Bouchier et chascun diceulx, la somme de vingt six livres tornoyses, payables, la tierce partie à demy du dit an, et toute la reste que sera fini et payé au bout du dit an; prometant les dits Rossel et Bochier bien et loyalement servir le dit Laugerot de leur art, qu'est de jouuer de musique et instrument et en toutes aultres choses licites et honestes, et guar-

Digitized by Google

der son bien, profict et honeur. Et où y auroyt le dit Laugerot, pour leur faulte, coupe et negliganse[1], par le daumage et interestz prometent y estre au dit Laugerot et icelluy rembourser. Pour lesquelz choses susdites l'une partie envers l'autre, respectivement, ont obligés et ipothequés leurs persones propres et tous et chescuns leurs biens, meubles et immeubles, presens et advenir, aulx rigueurs des cours royaulx de France et Provence, de M. le séneschal d'icelle, et sus le sel obtentique et provincial et autres cours où les dites parties respectivement se trouveront, et à chescune d'icelles; par lesquelz et à chescune d'icelles ont vouleu estre contrainctz par prinse de leurs biens et arestation de personnes et incarseration d'icelles, avec toutes renonciations de droict que poroyent venir au contrayre. Et ainsin l'ont juré sur les sainctz evangilles de Dieu, par chescune des dites parties manuellement touchées ; de quoy chescune des dites parties ont requis acte estre expédié par moy notere, soubzigné, ce que ay faict dans la ville de Draguignan et dans la salle de la mayson de moy dit notere; presens à ce Mᵉ Melchior Raphael, merchant, Mᵉ Robert Malhard, charpentier, habitant au dit Draguignan, tesmoings appellés et de moy, notere royal du dit Draguignan, qui, requis, ay receu acte et me suys soubzsigné. — Pallayoni, notere.

Extrait d'un autre acte passé le même jour, devant le même notaire.

... Sage home Jacques Le Veu, de Ylies en Beuse... c'est loué et mys au service de sire Jacques Laugerot, joyeur d'istoires et moralités, filz, de Troys en Champagne... avec lequel comme il a dict avoyer demuré et ce, pour le temps d'un an acommensant mayntenent, et semblable jour finissant le dit an revoleu et passé, pour lequel service le dit Laugerot sera tenu payer au dit Jacques Le Veu la some de quinzes livres tornoyses payables à demy du dit an, la tierce partie, et toute la reste que sera fini et payé au bout du dit an, prometant le dit Le Veu bien et loyalemens servir le dit Laugerot de son art, qu'est de jouuer de musique et instrument, et en toutes autres choses licites et honestes et garder son bien, profit et honeur, et aussy mostrer de musique à ses enfans...

(Extrait des minutes de Mᵉ Pallayoni, notaire à Draguignan, déposées chez Mᵉ Laugier, notaire à la même ville. Registre de l'année 1552, fol. 29 et 30.)

Pour copie conforme :

Mireur,

Archiviste du département du Var.

[1] Un mot (le régime d'*auroyt*) doit avoir été omis.

Digitized by Google

Rapport sur trois documents relatifs à la Société de Jésus au XVe siècle.

Communication de M. Castan, correspondant à Besançon.

(Séance du 7 février 1876.)

M. Castan, correspondant à Besançon, a adressé au mois d'avril 1875 copie de trois documents de la seconde moitié du XVe siècle, conservés l'un aux archives départementales du Doubs, les deux autres aux archives de la ville de Besançon, et relatifs à la société de Jésus. Cette société, qui n'a eu de commun que le nom avec la célèbre compagnie, dont l'origine est postérieure de trois quarts de siècle, était un ordre militaire et religieux institué par le pape Pie II pour la défense de la chrétienté contre les Turcs qui, maîtres de Constantinople, menaçaient l'Europe occidentale d'une prochaine invasion. Par une bulle donnée à Mantoue le 3 des calendes de juillet (29 juin) 1459, la première année de son pontificat, le Saint Père avait investi la milice nouvelle de nombreux priviléges et invité tous les rois et princes à accorder aide et protection à ceux qui voudraient s'y enrôler et marcher contre les infidèles[1].

La bulle de 1459 ne se trouve ni dans l'*Amplissima bullarum collectio*, ni dans le *Magnum bullarium* récemment édité à Turin. Le recueil si complet du P. Hélyot dit que l'ordre de la société de Jésus n'est connu que par une lettre de Pie II à Charles VII, roi de France, datée de Mantoue le 30 octobre 1459 et que Leibnitz a reproduite dans le *Codex gentium*[2]. Cette pénurie de renseignements me paraît donner un intérêt réel aux pièces communiquées par M. Castan, lesquelles, ainsi qu'il le fait observer, « montrent la société dont il

[1] Hoc anno novam militiam societatem Jesu Christi nuncupatam, quæ se bello in Turcos gerendo fideique amplificandæ devoverat, multis privilegiis decoravit, atque universos præsules, reges ac principes rogavit ut eos qui hujusmodi se societati aggregarent proficiscerenturque in barbaros opera et studiis juvarent. Quæ litteræ hac nota temporis consignatæ. Dat. Mantuæ anno MCDLIX III kal. julii. Pontif. anno I. (Raynaldi *Annales ecclesiastici*, 1459, n° 83.)

[2] *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations séculières*, in-4°, t. VIII, c. LVIII. « Cette lettre concerne Guillaume de Torretta qui servait alors le roi de France dans les armées d'Italie à Ast et qui avait fait vœu d'entrer dans la société. Le pape écrivait à Charles VII pour permettre à ce Torretta de quitter son service afin qu'il pût accomplir son vœu, lui faisant en même temps connaître qu'il avait jeté les yeux sur Torretta pour être le propagateur du nouvel ordre. »

Digitized by Google

s'agit en plein exercice de 1463 à 1466 et prouvent que son action s'exerça dans des contrées fort lointaines, comme aussi qu'elle survécut au pape qui l'avait instituée.»

Je crois devoir proposer leur publication dans la *Revue*.

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS AU XVe SIÈCLE.

Le célèbre institut des Jésuites, fondé au XVIe siècle pour combattre les idées réformistes, n'était pas la première association militante organisée par la papauté sous ce vocable. Vers le milieu du siècle précédent, lorsque la prise de Constantinople par les Turcs menaçait l'Europe occidentale d'une nouvelle invasion de barbares, il s'était formé, sous les auspices du pape Pie II, une société dite de Jésus, qui devait être le principal levier de la croisade que ce pontife essayait d'organiser contre l'ennemi de la chrétienté et de la civilisation. Par une bulle du 30 juillet 1459, cette société avait été approuvée, dotée de priviléges spirituels et recommandée à la protection des princes et des prélats [1]. Des quêtes furent entreprises par elle dans divers diocèses; elle recueillit de l'argent et des armes, mais ne réussit pas à enrégimenter beaucoup de combattants : le temps de la grande ferveur religieuse était passé.

On a peu de données sur les faits et gestes de cette société, et on ignore l'époque de sa dissolution. Les trois documents qui vont suivre la montrent en plein exercice de 1463 à 1466; ils prouvent que son action s'exerça dans des contrées fort lointaines, comme aussi qu'elle survécut au pape qui l'avait constituée.

C'est d'abord une délibération du chapitre métropolitain de Besançon, en date du 11 février 1463, ordonnant une procession générale, avec sermon, pour la publication des bulles accordées à la société de Jésus.

C'est ensuite une lettre de l'empereur Frédéric III, en date du 26 juin 1465, invitant la commune de Besançon à ne pas s'opposer plus longtemps à la délivrance des sommes d'argent et des armes recueillies dans cette ville par la société de Jésus.

[1] Raynaldi *Annales ecclesiastici*, 1459, n° 83.

Digitized by Google

C'est enfin une lettre de Mathias Corvin, roi de Hongrie, en date du 23 septembre 1465, recommandant à la bienveillance de la commune de Besançon l'un des procureurs de la société de Jésus, et annonçant qu'un rassemblement des frères de cette compagnie doit avoir lieu dans son royaume à la fin de mars 1466.

A. Castan,

Correspondant du Ministère.

I

Délibération du chapitre métropolitain de Besançon.

Veneris xime februarii 1462 (1463).

Pro bullis super Societate Jesu contra Turchos concessis publicandis, fiant dominica proxima, hora majoris misse, processiones generales apud Sanctum Stephanum, et fiat sermo per dominum episcopum Sydoniensem[1], fiatque pictancia dominis canonicis, capellanis et chorialibus interessentibus in hujusmodi processione, et habeat lector dictarum bullarum, quandiu inibi steterit, duo quartalia vini et octo panes per diem.

(Archives du département du Doubs.)

II

Lettre de l'empereur Frédéric III à la commune de Besançon.

Neuve-Vienne, 26 juin 1465.

Fridericus, divina favente clemencia, Romanorum imperator semper augustus; Hungarie, Dalmacie, Croacie, etc., rex; ac Austrie, Stirie, etc., dux.

Honorabiles fideles dilecti, nostre Majestati innotuit quod nonnulla bona, pecunie et arma, Societati de Jesu nuncupate, ex devocione piarum mentium in expedicionem contra Thurcos largita, apud vos collecta et deposita teneantur, eidemque restitui denegentur, in non mediocrem jacturam et dampnum Societatis supra dicte. Quare, pro parte memorate Societatis de Jesu, nobis humiliter supplicatum fuit ut eis de opportuno remedio providere dignaremur. Cum autem sanctum illius Societatis propositum a Sede apostolica non solum multis litteris comprobari, sed etiam graciis et favo-

[1] Cet évêque de Sidon se nommait Antoine : c'était un évêque auxiliaire attaché à l'archevêché de Besançon, avec la qualité de suffragant, pour remplir les fonctions pontificales par délégation de l'ordinaire. Cet office était le plus souvent rempli par un religieux.

Digitized by Google

ribus adjutam intellexerimus, quo magis eidem ad clementem promocionem inclinamur; quare vobis, districte precipientes, mandamus ut memorate Societati aut eorum procuratoribus, quamprimum per eos fueritis requisiti, supradicta bona, pecunias et arma, que aut ibi collecta aut aput vos deposita fuerint, indilate et absque contradictione ulla restituatis et restitui curetis, ut pro Dei honore et suo comodo supradictis rebus uti et frui possint, minimeque opus sit nobis posthac querelam de hac re fieri et vos penalibus processibus afficere : in hoc plurimum nobis placituri, aliter non facturi prout nostram et Imperii sacri indignationem gravem volueritis artius evitare. Datum in Novacivitate, die vicesima sexta mensis junii, anno Domini, etc., sexagesimoquinto, regnorum nostrorum : Romani vicesimosexto, Imperii quartodecimo, Hungarie vero septimo.

Ad mandatum domini Imperatoris :

Udalricus, episcopus Pat., cancellarius.

(*Au dos.*) Honorabilibus rectoribus et consulibus civitatis nostre Bisentine, nostris et Imperii sacri fidelibus dilectis.

(Trace d'un grand sceau en cire rouge ayant servi à cacheter la lettre.)

(Date de réception.) R. le vendredi après la Saint-Vincent (24 janvier 1466).

(Archives de la ville de Besançon.)

III

Lettre du roi Mathias Corvin à la commune de Besançon.

Bude, 23 septembre 1465.

Mathias, Dei gracia, Rex Hungarie, Dalmacie, Croacie, etc., nobilibus et prudentibus viris magistrocivium et consulibus civitatis Bisantine, salutem. Per Gerardum de Campo, numtium et procuratorem Societatis domini Jesu in illis partibus constitute et jurate contra Turcos communes hostes fidei christiane, intelleximus zelum ejusdem Societatis quo ducitur in Turcos ipsos; intelleximus etiam qualiter in regnum nostrum cupiunt ingredi et suscipi a nobis. Quare nos concessimus eis in regnum nostrum securum accessum; verum ne inutiliter futuram iemem hic consumant, prefato numtio consuluimus bonum esse si dicti fratres in fine mensis marcii proxime futuri in partibus istis constituentur; et ut id consultius fieri possit, circa finem mensis octobris futuri aliquem ex suis premittent ad nos, cui referamus maturius ea que in adventu ipsorum servanda essent. Rogamus igitur vos diligenter ut ipsi Societati, tam in armis et aliis necessariis apud vos colligendis quam in quibuscumque rebus, ope et auxilio possibilibus assistatis. Datum Bude, feria secunda proxima ante festum beate Sophie vidue, anno

Digitized by Google

Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo quinto, regni nostri anno octavo, coronacionis vero secundo.

Ad mandatum domini Regis.

(*Pas de signature.*)

(*Au dos.*) Nobilibus et prudentibus magistrocivium et consulibus civitatis Bisantine, nobis dilectis.

(Vestiges d'un grand sceau en cire rouge ayant servi de cachet à la pièce.)

(Date de réception.) R. le vendredi avant la Saint-Vincent, l'an LXV (17 janvier 1466).

(Archives de la ville de Besançon.)

Pour copie conforme :

A. CASTAN,

Correspondant du Ministère.

RAPPORT SUR DEUX COMMUNICATIONS DE M. GEORGES LECOCQ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.

(Séance du 7 février 1876.)

Les deux communications transmises par M. G. Lecoq les 14 août et 11 septembre derniers ont trait à l'histoire de la ville de Saint-Quentin.

La première est la copie de lettres de non-préjudice, en date du 20 juin 1411, délivrées par les maire, échevins et jurés en faveur des doyen et chapitre de l'église Monseigneur Saint-Quentin, lesquels avaient consenti à concourir personnellement à la garde de la cité menacée par les continuelles chevauchées des Armagnacs et des Bourguignons, qui dévastaient alors les diverses provinces du nord de la France, et spécialement le Vermandois. Le chapitre n'avait pas hésité, tant les circonstances sans doute étaient critiques, à s'engager à fournir quotidiennement pour ce service, aussi longtemps «qu'il lui apparaîtrait dûment estre besoing et nécessité», quatre chanoines et quatre chapelains. Il n'avait pas voulu toutefois que ce qu'il considérait comme étant de sa part une aide volontairement et libéralement octroyée pût un jour former précédent à son détriment, et l'acte que M. Lecocq a tiré des archives communales a pour objet de constater la renonciation expresse du maire et des

Digitized by Google

échevins à s'en prévaloir, notamment dans « certain procès autreffois encommanchié en Parlement à Paris desdits de chapitre à l'encontre de mons^r le cappitaine et eux dessusdis pour cause de la dite garde et deppeñs d'icelle. »

La seconde communication est intitulée *Une émeute à Saint-Quentin au XVIe siècle.* Les anciens registres de l'hôtel de ville ont fourni à M. Lecocq des détails sur cet événement jusqu'à ce jour ignoré et que provoqua, le 12 mars 1598, l'arrivée d'un général du bureau des finances d'Amiens, député pour « l'établissement de la levée de XL sols sur chascune toille sortant de la ville. » Tout en défendant sous les peines les plus sévères les attroupements et le port d'armes, et commençant contre les émeutiers une procédure dont les officiers royaux revendiquèrent et se firent attribuer la suite, les membres de l'administration municipale décidaient qu'il serait écrit au roi pour lui faire entendre comme le tout s'était passé modestement et sans moleste, et quelques jours après ils appuyaient auprès de lui une requête « des marchands de toilles et mulquiniers » tendant à obtenir le retrait de la nouvelle taxe.

Par leur caractère comme par leur intérêt, les documents qui précèdent ont leur place marquée dans les publications spéciales relatives à Saint-Quentin et au Vermandois. Mais il semble qu'en ce qui le concerne le Comité ne peut qu'ordonner le dépôt aux archives.

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

COMÉDIES CASTILLANES REPRÉSENTÉES À PERPIGNAN DE 1623 À 1637.

Communication de M. Alart, correspondant à Perpignan.

(Séance du 7 février 1876.)

M. Alart, correspondant du ministère, adresse une note et quelques documents relatifs aux représentations de comédies castillanes qui eurent lieu à Perpignan de 1623 à 1637. Un de ces documents est particulièrement intéressant; c'est celui qui nous fait connaître le répertoire et le personnel de la troupe de Matheo de Hiervas, qui fit en avril 1631 un séjour de peu de durée à Perpignan en se rendant à Paris à la cour du très-chrétien Louis XIII. Cette troupe n'est pas mentionnée par M. Édouard Fournier dans

Digitized by Google

son intéressante *Étude sur l'Espagne et ses comédiens en France au XVIIe siècle.* Nous proposons au Comité d'imprimer ce document dans le Bulletin, de faire déposer les autres pièces aux archives et d'adresser des remercîments à l'auteur de la communication.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

Passage des comédiens du roi d'Espagne à Perpignan.

En el nombre del Señor, sepan quantos esta carta vieren como en el año del nasimiento de nuestro señor Jhu Christo mil seiscientos treynta y uno, dia de martes de la semana santa, que contamos a quinze del mes de abril, en la fidelissima villa de Perpinyan y en el meson del Cavallete dicho vulgarmente *de Juan*, en presencia de mi el notario y scribano publico y de los testigos abaxo scritos para estas cosas specialmente llamados y rogados, constituidos personalmente Pedro de Baldes y Matheo de Heruias, autores de comedias por su Mag^d como dizen, han requerido de palabra a mi el dicho notario tomase y retiniesse la presente carta y auto publico, es a saber como ellos dichos autores juntamente y en compañia de Pedro Maldonado, Hyeronimo Luis de Morales, Juan de Nauia, Joan Roman, Juan Viuas, Martin de Silua, Esteuan Martinez, Juan Gasche, Saluador Antonio Torizes, Agustin Romero, Francisca Maria muger del dicho Matheo de Heruias, Ana de Sandoual muger del dicho Agustin Romero, Hyeronima de Burgos muger del dicho Pedro de Baldes, Hyeronima Rod[ ] muger del dicho Pedro Maldonado, Paul[a], Isabel Maria, hija[s] del dicho Juan Roman, t[odos] comediantes de la compañia de los arriba nombrados autores que, entre hombres y mugeres, hazen numero de desiocho, son y se hallan al presente en la dicha y presente villa de Perpinyan y en el dicho meson del Cavallete para, despues de la presente semana santa, servir y representar en la casa de las comedias de la dicha villa, a los vezinos y moradores della, todas las comedias que trahen, y despues immediatamente passar e irse con toda la dicha compañia a la ciudad de Paris, corte del christianissimo señor Luis decimo tercio Rey de Francia y de Navarra, para servir y representar con ella todas las dichas comedias, studiadas, ensayadas y representadas antes en la presente villa, a la serenissima señora doña Ana de Austria Reyna de Francia y a su corte real, en nombre de la qual los dichos autores, segun dizen, han hecho la dicha compañia; y que toda ella, en el dicho meson del Cavallete, en presencia de mi dicho scribano publico y de los dichos testigos abaxo nombrados, ha empeçado a ensayar la comedia yntitulada de *Quando aca nos vino y Gradas de St Philippe*, y han cantado con grande melodia una letrilla a ocho, es asaber quatro

Digitized by Google

hombres y quatro mugeres; y despues asi mismo han hecho un famoso y intricado bayle a ocho, es asaber quatro hombres y quatro mugeres. Y de todas las dichas cosas y qualquier dellas arriba dichas y hechas han pedido los dichos autores Pedro de Baldes y Matheo de Heruias fuesse hecho y retenido y despues a ellos y qualesquier dellos y a todos aquellos que interessaren y les tocare, les fuesse dado por mi el notario y scribano publico carta y auto publico uno y muchos. Todas las quales cosas fueron hechas en la dicha fidelissima villa de Perpinyan y en el dicho meson del Cavallete año mes y dia arriba en el exordio y principio de la presente carta y auto contenidos; y en todas las susodichas cosas y qualesquier dellas fueron presentes por testigos el magnifico señor Agustin Puignao, veguer por su Mag^d del Rey nuestro señor del condado de Rossellon y tierra de Vallespir, los honrados Nicolao Saui, sobayle por la dicha Real Mag^d de la dicha y presente villa de Perpinyan, Francisco Guillote zirujano de la dicha villa, los quales testigos (delante de quien fueron hechas y passaron las cosas arriba dichas) han hecho fe a mi el dicho scribano que conocen muy bien a los dichos dos autores de comedias y a casi todos los arriba nombrados comediantes de la dicha compañia, y que se nombran con los mismos nombres que arriba estan nombrados. E yo Blas Canta por las auctoridades Apostolica y Real notario y scrivano publico del numero y collegio de los notarios y scribanos publicos de la dicha villa de Perpinyan, que a todas las susodichas cosas y qualesquier dellas juntamente con los dichos testigos me he hallado presente y de todas ellas, instado y requerido he tomado y retenido la presente carta y auto publico.

(*Notula quinta Blasii Canta not. Perpiniani, 1631-1632*, fol. 10. — Archives du département des Pyrénées-Orientales, série E.)

Pour copie conforme :

ALART,
Correspondant du Ministère.

RECTIFICATION DE M. L'ABBÉ ANDRÉ, CORRESPONDANT À VAUCLUSE.

(Séance du 7 février 1876.)

Dans deux lettres du 18 janvier et du 16 février 1875, M. l'abbé André, correspondant du ministère, s'est proposé pour objet de rectifier une note insérée dans la *Revue des Sociétés savantes* (2° série, t. V, p. 2), à l'occasion d'un document transmis par lui.

Dans cette note, le mot *fastigaige* est ainsi interprété : « Probablement droit de *faistage* ou *festage* (*festagium*) que le seigneur levait sur chaque maison. »

Digitized by Google

M. l'abbé André conteste l'exactitude de cette explication. Suivant lui, « le *fastigage* n'est autre chose que les fournitures que les communes devaient au gouverneur militaire et à ses soldats. » Ce sens paraît bien établi par divers extraits des registres municipaux de Lagnes, commune du département de Vaucluse, et notamment par le passage suivant : « A esté conclud de bailher six soulz par moys à dame Françoise et la faire franque de garde, et elle fornira de linge et fastigaiges accoustumés à M. le gouverneur, comme est linge, ustensiles et autres meubles d'ostal qu'elle aura fourni[1]. »

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Rapport sur divers documents manuscrits.

Communications de M. Quesnet, correspondant à Rennes.

(Séance du 7 février 1876.)

M. Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine et correspondant du ministère, a fait parvenir les copies des quatre pièces manuscrites suivantes, qui existent dans le dépôt confié à ses soins :

1° Contrat de mariage de Claude II de Lorraine avec Louise de Brézé (1546), fille de Diane de Poitiers;

2° Lettres patentes de Charles V érigeant, en faveur de Duguesclin, connétable de France, deux foires et un marché (1378) à Sens, diocèse de Rennes;

3° Procès-verbal de violences exercées contre le chapitre de Rennes en 1638;

4° Mandat par lequel François Ier, duc de Bretagne, exempte de fouages, tailles, etc., les frères Millon, « gens bien informez en l'art et mestier d'artillerie » (1449).

I. Le premier des documents transcrits par M. l'archiviste d'Ille-et-Vilaine, et qu'il a trouvé en dehors du fonds auquel il appartenait, met en scène un membre de la maison de Lorraine, fils du duc de Guise et d'Antoinette de Bourbon, en 1546, époque où cette maison commençait à prendre une importance inquiétante

[1] Déjà, il y a plus de quinze ans, M. l'abbé André avait protesté à ce sujet. Voyez, dans le volume même de la *Rev. des Soc. sav.* que l'on vient de citer, à la page 678. (Note du Secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

pour les rois de France. La pièce n'offre point un grand intérêt; mais les jurisconsultes y noteront certains renseignements relatifs à l'application, en Bretagne et en Normandie, des *droits de rachat et de garde-noble.*

II. Les lettres patentes rendues par le roi Charles V à Paris, le 23 septembre 1378, «à la requeste de son amé et féal connestable Bertram dou Guesclin», portent qu'il est octroyé à ce dernier «en sa ville de Sens dont il est le seigneur en son propre héritage, deux foires chacune durant un jour, et chacune sepmaine un marché.»

Les deux foires devaient se tenir audit lieu de Sens, l'une en janvier, le jour de la fête de saint Sulpice, et l'autre le jour de saint Barnabé, apôtre. Le marché était fixé au lundi de chaque semaine, le roi «désirant vivement l'acroissement et augmentation des biens, honneurs et profilz de son dit connestable.»

III. Le procès-verbal des violences et sévices exercés contre le chapitre de Rennes, dans le chœur même de la cathédrale, par MM. les officiers du parlement de Bretagne, peint au vif les sentiments qui animaient les magistrats sous Louis XIII, lorsqu'ils se figuraient qu'on avait violé quelqu'une de leurs prérogatives, préséances et prééminences.

L'évêque de Rennes, Pierre Cornulier, avait reçu du roi «advis de rendre grâces publicques à Dieu, pour la naissance de Monseigneur le Daulphin, par processions, chant du *Te Deum* et aultres prières *pour un si signalé bénéfice* qui regardoit non-seulement le bien de la France, mais aussi celuy de tous ceulx qui ayment le repos et tranquillité publique de l'Europe.»

Pierre Cornulier, pour obéir aux ordres du roi, donne l'ordre à Jean Durand, son imprimeur ordinaire, d'imprimer immédiatement la lettre du roi; à laquelle devait être joint un mandement de l'évêque adressé aux abbés, doyens, chapitres, prieurs, recteurs, supérieurs des églises et maisons religieuses du diocèse de Rennes, pour demander des prières, selon l'ordre du roi. Mais M. le président du parlement, mécontent probablement de n'avoir pas reçu directement de lettre d'avertissement, fit faire défense à Durand de continuer l'impression, sous peine de prison. C'était un abus de pouvoir manifeste. Mais les choses n'en restèrent pas là : le jour de la cérémonie, Messieurs du parlement, n'ayant voulu tenir aucun compte d'un arrêt du conseil du roi, rendu le 30 octobre 1637 et qui fixait à six, de chaque côté du chœur, le nombre des chanoines appelés à

Digitized by Google

siéger aux grandes cérémonies publiques dans la cathédrale, cette église, où nobles, bourgeois et paysans s'étaient portés en grande foule, devint le théâtre d'un grand scandale. Les huissiers du parlement avaient reçu l'ordre d'expulser du chœur quatre des douze chanoines dont la place y était marquée dans le décret précité. De là de vifs débats et enfin des actes déplorables : des surplis furent déchirés, des sévices exercés contre les personnes, et Mgr Cornulier lui-même eut à se défendre contre le zèle par trop ardent de quelques jeunes conseillers et de certains huissiers du parlement. Le prélat dut se retirer dans la sacristie avec les dignitaires du chapitre, et il y fut décidé que l'office divin se ferait dans une chapelle située à l'une des ailes de l'édifice et qu'on y transporterait processionnellement le Saint-Sacrement retiré du maître autel.

Au procès-verbal que nous venons d'analyser se trouve annexé un arrêt du Conseil du 16 octobre 1638, par lequel le roi ordonne que l'arrêt antérieur du 30 octobre 1637 recevra sa complète exécution et que les injonctions adressées à l'évêque de Rennes par le parlement pour le rétablissement du Saint-Sacrement au grand autel de la cathédrale, etc., doivent être tenues pour non avenues. Le même arrêt enjoignait au président de Bourgblanc et à plusieurs conseillers d'aller, sous huitaine, prier Mgr l'évêque de Rennes, en son palais, de vouloir bien lever l'interdit qu'il avait fulminé contre les fauteurs de troubles dans l'église cathédrale.

Ce fut le cardinal de Richelieu qui mit fin au différend. Au nom de MM. les députés du parlement de Bretagne, il adressa une requête à Mgr Cornulier pour faire lever l'interdit qu'il avait *fulminé*, se portant fort, au nom des coupables, qui désormais vivraient en bonne intelligence avec leur évêque.

IV. La lettre par laquelle François Ier, duc de Bretagne, exempte de tous fouages, aides, emprunts et autres subventions, les frères Millon, de la paroisse de Saint-Gilles, lesquels, en 1449, étaient «bien informez en l'art et mestier d'artillerie.» Cette lettre avait évidemment pour but de décider ces étrangers «à ne pas aller demeurer autre part.» Mais les recherches ultérieures auxquelles s'est livré M. Quesnet, dans les archives d'Ille-et-Vilaine, ne lui ont point fait connaître si quelque fabrique d'armes de guerre s'était établie en Bretagne, selon le désir du duc François Ier, pendant la première moitié du XVe siècle. Le seul fait que j'aie pu recueillir dans les documents manuscrits ou imprimés rassemblés par les bé-

Digitized by Google

nédictins, c'est qu'à la fin du XIVe siècle il y avait nécessité de faire venir de Londres les canons indispensables à la défense du château de Brest :

« Sciatis, quod assignavimus dilectum nobis Thomas Norwich ad emendum et providendum ad opus nostrum per supervisam dilecti nobis Thomas Rethwold in civitate nostra Londoniæ... duo magna et duo minora ingenia, vocata *canonæ*, sexentas petras pro eisdem ingeniis... pro stauro et munitione castri nostri de Brest. » (V. Rymer, t. VII, p. 187, apud Dom. Morin, *Pr. de l'hist. de Bret.* t. II, p. 202, ad ann. 1378.)

Il est à croire qu'en 1449, lorsque le duc François Ier faisait appel à la science balistique des frères Millon, il n'existait encore, dans la péninsule bretonne, aucune fabrique de grands ou moyens canons.

A. DE COURSON,

Membre du Comité.

Le contrat de mariage de Claude II de Lorraine avec Louise de Brézé et les autres pièces mentionnées dans ce rapport ont été déposées aux archives du Comité.

Envois de MM. Lhuillier et Loriquet.

(Séance du 7 février 1876.)

Parmi les communications dont j'ai à vous rendre compte se présentent d'abord deux envois de M. Lhuillier, correspondant à Melun. Le premier, intitulé : *Soumission et serment du gouverneur* (le document dit *capitaine*) *de Lyon à Henri IV, pendant le séjour de la cour à Lyon, en 1593*, est un épisode du mouvement national qui suivit la conversion de Henri IV, et qui amena successivement toutes les villes de France à se ranger sous son obéissance. « L'exemple de Lyon, dit Palma-Cayet, servit comme d'un clair fanal pour ramener au port de la clémence du roy plusieurs autres villes. » Aussi lorsque César Ferron, capitaine de la ville de Lyon, se présenta à Melun, où se trouvait alors la cour, pour jurer fidélité au roi, on prit acte de sa renonciation à la Ligue et de sa promesse de servir désormais la cause royale, avec les formalités les plus propres à donner à cet engagement un caractère authentique. Il est probable que des actes semblables et dans la même forme furent dressés lors des nom-

Digitized by Google

breuses adhésions qui se succédaient alors. C'est à ce titre que nous vous demandons d'insérer dans le *Bulletin des Sociétés savantes* la pièce, assez courte d'ailleurs, dont il s'agit :

« Ce jourdhuy datte des présentes, etc. »

M. Lhuillier a également envoyé une *Lettre du jeune roi Louis XIV, datée de Paris, 22 février 1644, relative aux prisonniers espagnols de la bataille de Rocroi*, dont nous proposons le dépôt aux archives du Comité avec remercîments au correspondant.

Le travail de M. Loriquet, ancien correspondant à Reims : *Un gouverneur de province sous Louis XIV*, n'étant que la mise en œuvre de deux documents manuscrits conservés dans la bibliothèque de cette ville, les *Mémoires de René Bourgeois et d'Oudard Cocquault*, est du nombre de ceux qui se recommandent par leur caractère et par leur intérêt à l'attention du Comité. Il est un peu trop étendu pour que nous en proposions l'insertion au *Bulletin*, mais nous en donnerons l'analyse et quelques extraits.

Le second titre de cette étude, *Le comte de Soissons à Reims*, en indique le sujet. Il s'agit en effet du prince Eugène-Maurice de Savoie, mari d'Olympe Mancini et père du fameux prince Eugène, qui fut nommé par Mazarin, en 1660, gouverneur de Champagne et de Brie. Ces fonctions, surtout sous le règne de Louis XIV, étaient toutes de représentation. Aussi c'est à l'occasion des visites que notre gouverneur eut occasion de faire à Reims, l'une des principales villes de son gouvernement, que sont décrites, dans le document qui nous occupe, un peu minutieusement peut-être, mais non sans intérêt, toutes les formalités et cérémonies usitées en pareil cas : délibérations du conseil de ville, harangues, présentation des clefs, du vin et du *pallium* (dais), réception à la cathédrale, escorte des compagnies bourgeoises à cheval. La ville offrit au prince deux vases et deux aiguières de vermeil doré et ciselé, représentant plusieurs histoires de la maison de Savoie. Celui-ci, de son côté, « régala chacun des conseillers de son portrait en taille-douce », dont un exemplaire en satin fut déposé dans la salle du conseil.

Au milieu de la commune satisfaction, arrivait le 15 septembre au conseil de ville un mémoire de frais dont M. Loriquet nous fait connaître le menu et qui donne une idée de ce que coûtait aux villes l'entrée de leurs gouverneurs. Les frais indiqués dans ce mémoire étaient indépendants des dépenses accessoires de la nourriture des

Digitized by Google

gardes et de leurs chevaux, et autres, que M. Loriquet résume en ces termes : « Suit une kyrielle de postillons, de cochers, de valets, de laquais, de muletiers, de conducteurs de fourgons, de Suisses; sans oublier le maréchal des logis qui avait marqué les maisons des bourgeois déclarées propres à recevoir tout ce monde, ni les gens de l'intendant, ni ceux du capitaine des gardes, et moins encore les valets de pied au nombre de douze, qui s'étaient emparés du dais, et qui ne le lâchèrent que moyennant une libéralité de dix-huit louis d'or », en telle sorte que le dais fut payé deux fois par la ville, puisqu'il fallut le racheter aux gens du prince à qui il était dévolu en vertu d'un usage immémorial.

La deuxième visite du comte de Soissons à Reims, en mai 1665, eut lieu dans des circonstances toutes différentes. L'intrigue ourdie par sa femme, la belle Olympe Mancini, de concert avec Madame et le marquis de Vardes, pour éloigner Louis XIV de mademoiselle de La Vallière, et, comme le dit le conseiller de ville, René Bourgeois, *pour troubler les divertissements du Roi*, furent la véritable cause de l'éloignement de la cour du comte et de la comtesse de Soissons, disgrâce passagère que l'on déguisa sous le nom de voyage dans leur gouvernement. Aussi, par une espèce d'accord tacite, le cérémonial pour cette fois fut simplifié de part et d'autre. D'ailleurs, le narrateur René Bourgeois ne dissimule pas l'impression peu favorable que lui avaient laissée les manières de madame la gouvernante.

« Le 28 mai, dit-il, M. le comte arriva à Reims avec Madame. M. le lieutenant et toutte la compagnie le salua auprès de Nuisement à une lieue, où il fut complimenté. L'escorte qui accompagnoit M. le lieutenant étoit fort nombreuse et fort leste, et touttes les rues par lesquelles il passa étoient remplies d'habitans pour le voir. C'est un prince autant civil et commode que Madame est dédaigneuse, car lorsque M. le lieutenant aborda son carrosse pour lui faire les compliments de la part de la ville à son ordinaire, c'est-à-dire avec tout l'ornement et toute la grâce possible, Son Altesse descendit du carrosse avec promptitude et ouït fort attentivement M. le lieutenant, sans que Madame la comtesse, qui étoit dans le carrosse à ses côtés se fût démasquée, quoiqu'il fît entrer dans son compliment sa présence. On présenta à Son Altesse du vin dans les brocs, aussitôt qu'il fut descendu au logis de M. Rolland, son ancien hosta, et à Madame du fruit qu'elle receut fort indifféremment à son ordinaire. »

Digitized by Google

Au mois d'août suivant, troisième visite dont René Bourgeois rend un compte sommaire, suivi de cette mention, où l'on croit remarquer une arrière-pensée du mémoire de frais de l'année 1660 :

« La compagnie jugea qu'il suffisoit de rendre ces honneurs à M. le comte de Soissons, parce qu'il n'y avoit pas longtems qu'il avoit passé par Reims et qu'il ne les falloit pas si souvent répéter. »

Nous proposons le dépôt aux archives et des remercîments pour M. Loriquet.

E.-J.-B. Rathery,

Membre du Comité.

Soumission et serment du gouverneur de Lyon à Henri IV pendant le séjour de la cour à Melun, en 1593.

Ce jourd'huy datte des présentes, en la présence de moy Jehan Crespin, not^re^ roial au cha^llet^ et bailliage de Mellun et des tesmoings soubz^ts^, est comparu en sa personne pard^t^ messire Jacques Le Roy s^r^ de La Grange, ch^er^ con^er^ du Roy en ses conseils destat et privé, Gouverneur pour sa ma^té^ des ville et cha^au^ de Mellun : Cezard Ferron, capp^ne^ de la ville de Lion, par lequel s^r^ gouverneur auroyt esté dud. Cezard prins et receu le serment en ce cas requis et accoustumé de fa^e^ doresnavent et a ladvenyr par led. Cezard bon, vray et fidel service au roy not. d. seg^r^ en tout ce qui luy sera commandé de p[ar] sad^e^ ma^té^ par ceulx ayant sur luy pouvoyr. Et de se distraire du party contraire a sad. ma^té^, évyter et fuyr toutes habitudes et q̄nivence avec icelluy party contraire. Et pour sy icelluy Cezard voyt ou oyt chose qu'il se passe au p̄judice de sad. ma^té^ d'en advertyr son chef ou aultre qu'il sera le plus proche pour y remedyer. Ce q. led. Cezard de bonne foy et volunté a promis et juré fa^e^, dont et de ce q. dict est led. Cezard ma requis acte, a luy octroyé ces présentes pour luy servir et valoyr en temps et lieu ce q. de raison. Fest et passé à Mellun en l'hostel de mond. s^r^ le gouverneur es présence de noble homme Edmé Marchant, m^e^ des eaux et foretz de Vermandoys, et Baptiste Lefranc, secrétaire dud. s^r^ gouverneur, tesmgs, le huict^me^ octobre m^vc^ IIII^xx^ xiij, avant midy [1].

César Ferron, Leroy, Marchant, Lefranc et Crespin.

Pour copie conforme :

Th. Lhuillier,

Correspondant du ministère à Melun.

[1] Ce n'est que quatre mois plus tard que la ville de Lyon se rendit à l'obéissance du roi; Henri IV reçut cette nouvelle à Melun le dimanche 13 février 1594, au dire du chroniqueur Pierre Lestoile.

Digitized by Google

Rapport sur l'ouvrage intitulé Mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims (1649-1658), *publiés pour la première fois sur le manuscrit de cette ville, avec une introduction, un appendice et des notes, par Ch. Loriquet.*

Reims, 1875, 2 volumes in-8°.

(Séance du 6 mars 1876.)

Cette publication, faite par l'Académie nationale de Reims, apporte aux documents que nous possédons sur le premier tiers du règne de Louis XIV un contingent assez riche. Oudard Coquault, marchand aisé et lettré de Reims, d'une famille de bourgeoisie considérée et assez ancienne de cette ville, avait écrit un journal des principaux événements arrivés de son temps. La plus grande partie de cette sorte de chronique se rapporte aux faits qui se passèrent durant les troubles de la Fronde. Reims ayant été fort mêlé aux guerres de l'époque et ayant eu grandement à en souffrir, Coquault, peu favorable à Mazarin et à la cour et qui était de cœur pour le parlement, nous présente naturellement les choses sous des couleurs favorables à la Fronde. Aussi a-t-on lieu de craindre que ses jugements ne soient entachés de partialité. Mais à côté de ses appréciations contestables, se trouvent nombre de récits ayant tout le caractère de la véracité, d'anecdotes piquantes qui donnent à ses mémoires un prix réel. Quoique Coquault ne sorte guère dans son narré des faits qui se rapportent à sa ville, parce qu'il ne s'en était que rarement éloigné, comme Reims avait joué un rôle notable dans les agitations de la Champagne, les événements locaux dont il nous entretient intéressent l'histoire générale. Ce qui touche aux faits généraux, aux nouvelles de Paris ou de l'extérieur, bien que fort incomplétement et même inexactement raconté a, dans ces mémoires, un intérêt particulier, parce qu'on y voit quelle était au temps de la Fronde l'opinion d'une grande ville de Champagne, quelle était la manière dont on se représentait les choses. Il y a là une peinture de l'état des esprits à Reims à côté du journal de ce qui s'y passait.

Je signalerai comme ayant un caractère de nouveauté et offrant le mérite d'une information plus précise, ce que Oudard Coquault nous dit de la division des sentiments qui régnait à Reims en mars 1649, des émeutes que provoqua la présence des troupes du mar-

Digitized by Google

quis depuis duc de la Vieuville, des excès des gens de guerre des différents partis, des opérations militaires du marquis de Sennectère (le maréchal de la Ferté-Sennectère), de l'attitude et de la situation de Reims pendant les guerres de la Fronde, du sacre de Louis XIV, où cette ville n'eut pas, suivant la remarque d'Oudard Coquault, à se louer de la libéralité royale, de la conduite du grand Condé à l'égard de ladite ville, de celle de Charles IV, duc de Lorraine, non moins ambitieux que le héros de Rocroi et de Lens, mais plus brouillon et plus versatile, etc.

Notre bourgeois, tout bon chrétien qu'il est, n'aime pas les jésuites, ni même les couvents; il s'étend assez longuement sur leurs torts et n'épargne pas les reproches aux premiers dont il rapporte la conduite dans le pays. Oudard Coquault est un esprit opposant, frondeur, pour prendre le mot de l'époque; mais la gloire de Louis XIV l'éblouit ensuite; la bonne administration de la France sous le règne de ce roi le rendit plus monarchique; après avoir dit bien du mal des princes, il finit par louer un régime qui avait rendu à la France la paix intérieure et le bon ordre.

Oudart Coquault, ne se plaçant le plus souvent qu'à son point de vue personnel et n'ayant qu'un horizon borné, nous fournit d'ordinaire plutôt des renseignements qu'un exposé historique. Quand il n'a pas à raconter ce dont il a été témoin, il ne fait guère que le métier de gazetier; il recueille les *on dit* et les cancans des mécontents et des badauds. Aussi son journal ne saurait suffire pour saisir, même en Champagne, la suite des événements. Ses mémoires ont donc besoin d'être éclairés par des notes. M. Ch. Loriquet aurait pu les multiplier avec profit pour le lecteur.

L'appendice comprend vingt et une pièces réunies par l'éditeur; quelques-unes ont de l'importance parce qu'elles complètent et confirment ce que notre bourgeois a consigné dans son journal, notamment ce qui a trait aux troubles survenus à Reims en 1649. La dernière pièce est le testament olographe d'Oudard Coquault.

Outre cet appendice, on doit à M. Ch. Loriquet une introduction judicieuse où se trouve un aperçu de la famille Coquault, et où il met en relief l'intérêt de ces mémoires que le public savant ne connaissait encore que par les extraits qu'en avait fait Lacourt. Cette introduction ajoute beaucoup à la valeur d'un livre que devront désormais consulter tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Fronde.

Digitized by Google

La publication de M. Ch. Loriquet est au plus haut degré digne des encouragements du Comité; c'est un nouveau titre que l'Académie nationale de Reims s'est créé à la reconnaissance des amis de l'histoire.

ALFRED MAURY,

Membre du Comité.

CHANTS POPULAIRES DE LA FRANCE.

(Séance du 6 mars 1876.)

Dans la séance du 7 février dernier, le Comité a été invité à donner son avis sur une demande de la *Société pour l'étude des langues romanes*, qui, considérant le projet de publication des *Chants populaires de la France* comme abandonné, désirerait obtenir communication de ceux de ces chants qui appartiennent à trente-huit de nos départements méridionaux.

Avant de vous prononcer à ce sujet, vous avez jugé utile de vous rendre compte à nouveau de l'état d'avancement où se trouve aujourd'hui ce vaste travail, qui, entrepris depuis plus de vingt-cinq ans, a excité à un haut degré l'attention du public en même temps que la sollicitude des érudits.

Vous m'avez fait l'honneur de me confier un premier examen de la question, et je viens vous soumettre aujourd'hui un rapport, nécessairement fort incomplet, mais dans lequel j'ai tâché de faire du moins ressortir les points sur lesquels il est essentiel d'être fixé avant de prendre une décision.

Le 13 septembre 1852, un décret du prince-président de la République, rendu sur la proposition de M. Fortoul, décidait qu'il serait publié «par les soins du Ministre de l'instruction publique un recueil général des poésies populaires de la France.» La direction de ce travail fut confiée au Comité de la langue de l'histoire et des arts de la France.

Presque immédiatement M. Ampère rédigea une brochure de 64 pages qui, sous le titre modeste d'*Instructions*, renferme un résumé historique et littéraire déjà si complet et des échantillons si curieux et si bien choisis que, pour des lecteurs un peu légers et plus spirituels qu'érudits, le travail qu'il s'agissait de commencer semblait avoir déjà produit tous ses fruits.

Digitized by Google

Un tel appel fit affluer les communications. La moisson était des plus riches, surtout par son abondance, car la qualité n'égalait pas toujours la quantité, et il était indispensable de procéder à un triage des plus sévères.

Certaines personnes, animées de plus de bonne volonté que de discernement, avaient ramassé un peu confusément toutes les chansons, toutes les romances qu'elles avaient entendues fréquemment et les avait adressées au Ministre; si bien qu'un jour un des rapporteurs dut confier au Comité que parmi les envois dont il avait à rendre compte se trouvait la chanson des *Bœufs* de Pierre Dupont (paroles et musique).

Les *Instructions*, qui indiquaient pour limite du choix à faire la fin du XVIIIe siècle, avaient pourtant fort rigoureusement spécifié la nature des pièces qu'on devait recueillir : « Le Comité, y est-il dit, ne considère comme tout à fait populaires que des poésies nées spontanément au sein des masses et anonymes, ou bien celles qui ont un auteur connu, mais que le peuple a faites siennes en les adoptant. Les dernières seront admises à titre exceptionnel. »

Si le premier déblaiement était plus long qu'embarrassant, il y avait un moment où l'opération devenait très-délicate et même assez périlleuse.

Souvent on rencontrait une longue série de pièces d'une origine populaire incontestable, mais si platement enfantines, si dépouillées de tout intérêt, pour le fond, pour la forme et même pour l'histoire de la langue, qu'il était impossible de songer à les imprimer, et fastidieux même d'avoir à les entendre; d'autres fois des grossièretés, des obscénités sans verve et sans esprit arrêtaient le lecteur et lui donnaient une occasion fort légitime d'exercer sa sévérité. Enfin, au milieu de quelque jolie chanson, d'apparence naïve et rustique, un mot trop exclusivement littéraire, un terme d'apparence raffinée et précieuse, faisait parfois naître des doutes et suspendait l'admission de la pièce dont une autre rédaction, venue d'un point différent de la France, et dépourvue de l'expression recherchée, qui détonnait, prouvait l'origine franchement populaire et la complète authenticité.

Vingt-quatre séances fort remplies avaient été consacrées à ces examens minutieux, attentifs, dirigés par la plus saine critique et le goût le plus sûr et le plus éclairé, lorsque, pendant une de ses réunions, le 7 juillet 1856, le Comité eut la douleur d'apprendre la

Digitized by Google

mort du Ministre qui lui avait confié ces importantes fonctions, de M. Fortoul.

A partir de cette époque, le Comité, qui cessa d'exister pour être réorganisé sur de nouvelles bases, ne prit plus de part directe à ce travail.

M. Rathery, qui avait enrichi la collection des *Chants populaires* par le don d'un recueil analogue qui ne contenait pas moins de deux cent quatre-vingt-cinq pièces, M. de la Villegille, qui avait introduit un ordre rigoureux dans les pièces examinées par le Comité, s'étaient attachés tous deux à ce travail, attrayant par tant de côtés, et ne pouvaient se décider à y renoncer. Le Comité se trouva heureux, au moment où il cessait d'y prendre une part directe, de le confier à de telles mains, et ces deux laborieux érudits furent désignés pour publier à leurs risques et périls la collection qu'ils avaient tant contribué à former.

Par malheur la mort de M. Rathery, si subitement enlevé à la science et aux lettres, a découragé M. de la Villegille, en le privant d'un indispensable collaborateur, précisément au moment où sa santé réclamait des soins qui l'éloignaient de nos travaux. Dans ces fâcheuses circonstances, il a cru devoir renoncer à son projet, et ces précieux matériaux, si péniblement amassés, choisis avec tant de discernement, classés avec une si laborieuse patience, courent de nouveau le risque de demeurer sans utilité et sans emploi.

Sans aborder la masse énorme des pièces fort prudemment éliminées par la commission, j'ai examiné les trois volumineux cartons qui contiennent soit les pièces définitivement admises et classées dans un très-bon ordre par M. de la Villegille, soit les envois, relativement peu considérables, qui restent encore à trier.

Si le travail devait consister uniquement à préparer pour l'impression et à annoter ce qui existe maintenant entre nos mains, il ne serait ni excessif ni décourageant.

Quelques opérations préliminaires pourraient d'ailleurs le faciliter; le plan gagnerait, je crois, à être un peu simplifié. Les treize divisions proposées par M. Ampère seraient facilement réduites à dix par la fusion en une seule section des *Chansons relatives aux professions actives*, *aux professions sédentaires*, *aux travaux des champs et à la pêche ou à la chasse*, ce dernier chapitre serait d'autant moins nécessaire qu'ainsi que l'a constaté M. de la Villegille dans son rapport du 2 février 1857, il ne renferme qu'une seule chanson.

Digitized by Google

Ces modifications et d'autres que la pratique du travail de préparation suggérerait sans aucun doute seraient assez rapidement accomplies, mais il y a une partie de la tâche dont M. Ampère a si nettement tracé le plan, qui n'a pas été abordée et qui aujourd'hui semble d'autant plus considérable qu'elle s'est singulièrement accrue depuis le moment où il écrivait : « On peut, disait-il, puiser la poésie populaire à trois sources : dans les ouvrages publiés, dans les manuscrits et dans la tradition orale. »

Jusqu'ici la tradition orale a été presque exclusivement interrogée; il reste à consulter, à coordonner tout ce qui a été publié sur nos chants populaires soit dans nos départements, soit à l'étranger; il reste aussi à réunir et à contrôler les matériaux qui doivent servir de point de départ à cette histoire, les chants latins, que M. Ampère avait déjà recommandés à votre attention, et les chants en ancien français, qui depuis lors ont été l'objet d'études si approfondies.

Il faudrait qu'un recueil publié au nom ou du moins sous les auspices de l'État renfermât l'indication exacte, la bibliographie complète de tout ce qui a paru sur les chants populaires de la France, et qu'il indiquât où l'on pourrait trouver ce qu'il ne donnerait pas lui-même.

Si le Comité voulait reprendre ce grand travail, bien digne assurément de toute sa sollicitude, il faudrait que l'éditeur qu'il chargerait du soin de cette publication joignît à toutes les qualités nécessaires pour une pareille entreprise des connaissances musicales assez approfondies, car les airs qui accompagnent les chansons en forment souvent la partie la plus curieuse. Il existe pour les plus répandues d'entre elles des variantes de musique aussi bien que des variantes de texte, et les influences locales s'exercent à cet égard d'une manière peut-être encore plus marquée que sur les paroles.

Ces airs peuvent avoir été dans certains cas recueillis d'une manière fautive; il y aurait lieu de les revoir avec beaucoup de soin et parfois de les corriger fort discrètement. Sans me mêler d'apprécier les difficultés d'une tâche de ce genre, ce que je serais incapable de faire, je prévois dès à présent qu'elles seraient nombreuses et graves.

Si le Comité n'est pas disposé à reprendre dès à présent, avec courage et activité, cette laborieuse entreprise, je crois qu'il fera bien, après mûre délibération, de la déclarer abandonnée et de

Digitized by Google

prendre les mesures nécessaires pour que, de tant de peines et de travail, il reste du moins une trace utile et durable.

L'ensemble des matériaux recueillis, tant ceux que le Comité a admis que ceux qu'il a rejetés, devraient recevoir un classement très-simple, très-pratique et être relié en volumes qui, déposés soit dans la bibliothèque des Sociétés savantes, soit à la Bibliothèque nationale, deviendraient une source abondante de documents pour des publications partielles.

En somme, si le Comité donne suite à son projet de publication, la demande de la *Société pour l'étude des langues romanes* doit être rejetée; si au contraire il abandonne définitivement cette laborieuse entreprise, il y a lieu de répondre qu'on s'occupe de constituer le recueil des chants populaires, qui sera, aussi tôt que faire se pourra, mis à la disposition du public, dans un établissement de l'État.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Communications de M. l'abbé Tisserand.

(Séance du 6 mars 1876.)

M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice, adresse au Comité six communications, dont les deux premières peuvent intéresser l'histoire.

Ce sont : 1° la copie d'une lettre relative aux Maures d'Espagne expulsés en 1609, sous le règne de Philippe III. Les procureurs du pays de Provence, en 1611, invitent la communauté et les conseils d'Antibes à empêcher quelques familles mauresques de se fixer à la Napoule, au mépris des arrêts de la cour; 2° une note sur l'installation d'une colonie mauresque à la Napoule, en vertu d'une convention conclue en 1621 entre les Maures et la baronne de Villeneuve, veuve de Gaspard de Villeneuve, convention sanctionnée par le duc de Guise, gouverneur de Provence.

Ces deux pièces, fort courtes d'ailleurs, se rattachant à un événement historique d'une sérieuse importance, pourraient être renvoyées à la commission de la *Revue*.

M. Tisserand adresse, en outre, au Comité : 1° les statuts synodaux de Mgr de Viviers, évêque de Vence, rédigés en 1765; 2° une

Digitized by Google

copie du testament de l'avocat J. Saurin, rédigé en 1722; 3° l'affiche d'un jugement rendu par la commission militaire de Toulon, qui condamne trois prêtres accusés d'émigration (le 12 brumaire an VI), 4° huit sonnets italiens d'un certain Vincent Orsini, en l'honneur de Napoléon Ier (1809).

La première de ces quatre pièces, les statuts synodaux, n'offre qu'un intérêt limité et ne se distingue guère, par les détails, des autres documents analogues. La seconde, le testament, rédigée pendant la peste de Marseille, contient des dispositions dont quelques-unes sont propres à faire juger des habitudes privées et de l'esprit de famille à cette époque.

La troisième, le jugement, sans nous apprendre rien de nouveau, peut servir à donner une idée du style étrange dans lequel étaient souvent libellées les mesures révolutionnaires de cette époque.

Ces trois pièces pourraient être déposées aux archives, suivant le désir de M. l'abbé Tisserand.

Quant à la quatrième, les sonnets, elle ne nous offre que des flatteries emphatiques sans importance pour l'histoire et dignes d'un médiocre intérêt.

THÉRY,

Membre du Comité.

LES MAURES À LA NAPOULE (Alpes-Maritimes).

Lettre des procureurs du pays à la communauté et au conseil d'Antibes.
Aix, 5 août 1611[1].

Messieurs, nous sommes advisés que les Morisques qui avoynt esté chassés de ce pays par commandement du Roy et de la Cour y reviennent et passent fort librement au pont de la *Napoulle* au préjudice des inhibitions portées par les arrêts de la cour; c'est pourquoi nous envoyons ce porteur exprès pour renouveller en vos cartiers les cryées faictes sur la deffense de lentrée des dits Morisques et les faire inthimer particullièrement au barquier de la dite ville; et parceque vous en estes fort voysins, nous vous prions dy tenir la main, en sorte que les arretz soyent executés et ceste province garentie des incommodités des dits Morisques; vous en ferés informer sommairement le dit barquier par les officiers de vostre ville et le

[1] C'est à la suite de l'édit de Philippe III, en 1609, par lequel deux cent mille Maures quittèrent l'Espagne.

Digitized by Google

ferés constituer prisonnier et l'envoyerés incontinant en ceste ville où ne manquerons point de le faire exemplairement et sevèrement chastier. Car cest chose quy importe grandement au bien et en la seureté de ce pays. Cependant sy vous recognoissés que l'advis que lon nous a donné soit vray et que le dit barquier soit de connivence, vous pourrés commettre quelque homme de bien pour se tenir en la dite barque et empescher l'entrée des dits Moresques, et nous ne manquerons point de vous rembourser de tous les frais que vous ferés a ceste occasion tant pour les gaiges de la dite garde que pour les frais de l'emprisonnement et traduction du dit barquier. Nous escripvons pour le mesme subject aux consuls de Saint Laurans qui y tiendront pareillement la main. Et sur l'assurance que nous avons que vous y apporterés toute sorte de soing et d'affection, nous demeurons, Messieurs,

Vos très affectionnés à vous servir.

Les consuls d'Aix, procureurs du pays,

P. de Corenis. De Beaumont.

D'Aix, ce cinq août 1611.

A Messieurs les consuls d'Antibes.

(Hôtel de ville d'Antibes; liasse, vieux parchemins.)

Pour copie conforme :

Abbé Tisserand,

Correspondant.

La Napoule (arrondissement de Grasse, canton de Cannes, hameau de Mandelieu) remonte à la plus haute antiquité : il donne son nom aujourd'hui au golfe qui baigne la plage de Cannes, depuis le cap Roux de l'Estérel jusqu'à la pointe de la Croisette.

La Napoule est l'ancien mouillage de la peuplade ligurienne des Oxybiens; il porta autrefois le nom d'*Epulia*. Possédé au moyen âge partie par l'abbaye de Lérins, partie par le chapitre de l'évêché de Grasse, et partie enfin par les Villeneuve-Tourrette-Fayence, il fut repeuplé en 1387 par Guillaume de Villeneuve-Esclapons, et c'est alors qu'il prit le nom de la *Napoule* (nouveau pays).

Vers l'année 1611, des familles maures expulsées d'Espagne demandent à la baronne de Tourrette, veuve de Gaspard de Villeneuve, de se fixer dans la petite baie de *Teoule*, qui dépend de la Napoule. C'est sans doute à ce sujet que les procureurs de la province adressent cette lettre aux consuls d'Antibes. Quoi qu'il en soit, le gouverneur de Provence, le duc de Guise, permit à la baronne de Villeneuve

Digitized by Google

de recevoir lesdits colons, et la convention fut signée entre la baronne et les Maures ou Mourissons le 8 février 1621. (Archives de la préfecture de Nice, clergé de Grasse, liasse 1301 à 1310.) Le quartier porte aujourd'hui le nom de *Maure-Vieil.*

Abbé Tisserand,

Correspondant du ministère à Nice.

Rapport sur une communication de M. le baron de Girardot, membre non résidant du Comité, à Nantes.

(Séance du 6 mars 1876.)

Cette communication est relative à un acte de vente signé le 19 octobre 1774 par Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau.

Le titre de premier baron de Limousin, que prend l'*ami des hommes* dans l'acte en question et que signale notre collègue, se trouvait attaché à la seigneurie de Pierre-Buffière, située entre Limoges et Uzerche, qui constituait un des propres de sa femme, Marie-Geneviève de Vassan, avec laquelle il eut les contestations judiciaires que l'on sait. Celle-ci figure, en effet, comme « première baronne de Limousin à cause de la baronnie de Pierre-Buffière » dans le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 mars 1789 par les gentilshommes de la sénéchaussée de Limoges pour l'élection des députés aux États généraux.

C'était sous le nom de Pierre-Buffière, emprunté au domaine maternel, que le célèbre Mirabeau avait débuté dans la carrière des armes et avait été incorporé le 19 juillet 1767 au régiment du marquis de Lambert. (Lucas de Montigny, *Mémoires.*)

Je propose le dépôt de la lettre de M. le baron de Girardot aux archives.

Cte de Luçay,

Membre du Comité.

Communications de MM. Ch. de Sourdeval, abbé Tisserand, Mauriès, Villemin, de Fleury, Brun-Durand et Castan.

(Séance du 6 mars 1876.)

M. Ch. de Sourdeval a envoyé de nouveaux arguments à l'appui de l'opinion déjà soumise précédemment par lui au Comité sur la

Digitized by Google

position du *Portus Sicor*, mentionné par Ptolémée et Marcien d'Héraclée entre l'embouchure de la Loire et le *promontorium Pictonum*. Il rappelle que les travaux de feu Bizeuil, qu'il n'a connus que postérieurement à ses propres recherches, se terminent par les mêmes conclusions que les siennes. Le *Portus Sicor* devait se trouver non pas vers Saint-Gilles-sur-Vie comme, par erreur, je l'ai fait dire à notre correspondant, mais dans la rade de Bouin, qui n'est plus aujourd'hui que l'Étier du Dain, entre Beauvoir et Bourgneuf-en-Retz. Vous vous rappelez peut-être que, lorsque je vous entretins de la communication de M. de Sourdeval, je notai les immenses dépôts de délestage laissés sur cette partie de la côte, les amas de cailloux étrangers au pays, servant depuis longues années à l'entretien des routes et à la construction des habitations; il serait utile, d'après M. de Sourdeval, qu'un géologue pût en faire l'examen; il reconnaîtrait en peu de temps de quels pays venaient ces embarcations qui, pendant des siècles, se sont délestées sur ce point. J'ai l'honneur de vous proposer de renvoyer la nouvelle note de M. de Sourdeval à la Commission de la topographie des Gaules.

M. l'abbé Tisserand continue à nous envoyer des copies de documents recueillis dans les archives des Alpes-Maritimes; cette fois il a exploré celles d'Antibes. Voici l'énumération de ces pièces que je crois pouvoir être déposées aux archives :

1600, octobre, Chambéry. Henri IV confirme les priviléges de la ville d'Antibes en considération de «sa fidelité et devotion et des charges qu'elle a à supporter, étant la première frontière de nostre pays de Provence du côté de Nisse.»

1601, décembre, Lyon. Lettre du même roi accordant aux consuls d'Antibes de porter le chaperon de velours rouge.

1621, 27 novembre. Louis XIII transfère à Antibes le grenier à sel de Cannes et l'entrepôt de Saint-Paul.

1653, 16 juin. Le cardinal Mazarin est nommé capitaine gouverneur de la ville et du château d'Antibes en place du sieur de Chavigny, décédé.

1655, 17 novembre. Défense du roi aux consuls d'admettre à aucune charge municipale Christophe Giraud, Jean et Jacques Lombard, bourgeois d'Antibes, que leur conduite, depuis quelques années, avait rendus suspects.

1660, 16 avril. Nomination de Laurent de Forbin, marquis de

Digitized by Google

Janson, au poste de gouverneur d'Antibes, en place du cardinal Mazarin, démissionnaire.

1662, 16 novembre. Le roi notifie aux consuls la naissance d'une fille, les invite à assister au *Te Deum* à Notre-Dame, à faire tirer le canon et à allumer des feux de joie. Il doit y avoir une erreur de date soit dans la copie de la lettre, soit dans les ouvrages qui font naître le *18 novembre* 1662 Anne-Élisabeth, morte le 30 décembre suivant.

1666, 16 février. Ordre aux consuls de faire garder les portes de la ville d'Antibes par quinze personnes, à cause de la guerre déclarée aux Anglais, parce que la garnison, composée de six compagnies du régiment Vaisseau-Provence, est partie pour Toulon.

1695, 11 juillet. Lettre de Catinat promettant d'épargner à Antibes, ravagé par une grêle violente, le passage des troupes.

M. Mauriès, bibliothécaire de la ville à Brest, a envoyé cinq documents trouvés par lui chez un relieur qui se disposait à les utiliser au travail de sa profession. Ces documents sont : 1° deux reçus du 8 juillet 1642, de Guillaume Brassier, trésorier général de l'extraordinaire des guerres et cavalerie légère; l'un par lequel il reconnaît avoir eu du trésorier de l'épargne 6,150^{tt} en pièces de 10 et 20 sous et en douzains pour délivrer au maréchal de la Guiche, lieutenant général en l'armée de Champagne; par l'autre il donne reçu de 303,050^{tt} pour les vivres de Catalogne et le ravitaillement de Perpignan « lorsqu'il aura pleu à Dieu le mettre soubz l'obéissance de Sadicte Majesté. » 2° Trois états de dépenses de la maison du Dauphin à Versailles les 9 juillet et 9 septembre 1688, et à Anet le 12 septembre suivant. La dépense se divise en sept chapitres : panneterie, échansonnerie, cuisine, fournitures d'officiers, fruiterie, fourrière, dépenses diverses, et s'élève au total de 370^{tt} 12^{s} 10^{d} le 9 juillet, 453^{tt} 4^{s} 10^{d} le 9 septembre et 380^{tt} 4^{s} 10^{d} le 12 septembre. M. Mauriès paraissant avoir eu l'intention de communiquer simplement à la section les pièces dont je viens de vous entretenir, je crois qu'il y a lieu de les lui renvoyer.

M. J.-B. Villemin, instituteur à Vesaignes-sous-la-Fauche (Haute-Marne), a transmis des renseignements sur un individu du nom de Simon qu'il suppose être le même personnage que le cordonnier à qui fut confiée la garde du Dauphin, fils de Louis XVI. Par suite

Digitized by Google

d'un concours bizarre de circonstances, il semble qu'il y eut de faux Simon comme il y eut de faux Louis XVII. Un individu de ce nom, natif de Vesaignes, se serait fait passer pour le geôlier du Temple et serait mort fou à l'hospice de Joinville. D'après les documents conservés aux Archives nationales (W. 434, n° 975), Simon (Antoine et non Jean-Baptiste), membre de la Commune, fut guillotiné le 10 thermidor an II; sa femme, Louise Aladame, mourut aux Incurables sous la Restauration; la duchesse d'Angoulême lui donnait des secours. A moins de preuves authentiques qui restent encore à fournir, je crois qu'il n'y a pas lieu de s'occuper davantage de ce sinistre personnage qui appartient à l'histoire presque contemporaine. Ce fut un triste échantillon de la cruauté brutale que les préjugés démagogiques peuvent inculquer dans une nature grossière et bornée.

M. de Fleury, correspondant à Blois, a relevé dans les titres des abbayes de Gatine, d'Aiguevives et de Fontaine-la-Blanche, quatorze mentions d'abbés qui rectifient des dates et comblent des lacunes dans le tome XIV du *Gallia christiana*. Le Comité ayant pour règle de n'insérer que des documents inédits annotés, et non des notices ou des dissertations, je crois qu'il y a lieu de classer aux archives la communication de M. de Fleury, tout en reconnaissant que ses recherches ont une certaine importance et méritent de trouver place dans un recueil spécial.

Par les mêmes motifs, la note de M. Brun-Durand, correspondant à Crest, doit vous être simplement signalée. M. Brun-Durand s'attache à rectifier une erreur, sans cesse répétée, qui consiste à attribuer à la ville de Tournon deux passages de diplômes publiés par d'Achéry et Dom Bouquet. L'un, émané de Charles, roi de Provence (855-863), mentionne le château de *Tornone quod situm in pago Lugdunensi juxta fluvium Rhodanum;* l'autre diplôme, de Lothaire, roi de Lorraine (863-869), concerne *Turnonem et Curtanacum cum ecclesiis, villulis ac rebus et mancipiis.* M. Brun-Durand établit clairement qu'il s'agit ici de Tournon, commune d'Amblagnieu, et de Courtenay, commune située à quelques kilomètres; ces deux localités ont toujours fait partie du diocèse de Lyon, tandis que la ville de Tournon était alors du diocèse de Vienne. Je crois qu'il serait utile de communiquer cette lettre à M. Bruel, éditeur des

Digitized by Google

Chartes de l'abbaye de Cluny. M. Brun-Durand se met à la disposition du Comité pour lui fournir des indications topographiques au point de vue de l'index géographique de cet intéressant recueil, et j'estime que cette offre de services doit être acceptée avec reconnaissance.

M. A. Castan a trouvé dans une liasse de papiers provenant des Grandvelle et laissés par l'abbé Boisot, une notice généalogique des enfants du roi Henri II; ce document porte en marge des annotations de Thomas Perrenot de Granvelle, ambassadeur d'Espagne en France de 1560 à 1564. On y remarque quelques variantes de dates en ce qui concerne les naissances et les décès des enfants issus de Catherine de Médicis, et l'indication des parrains et marraines de chacun d'eux. Il me semble qu'il ne serait pas inutile de publier ce court document dans la *Revue des Sociétés savantes;* il peut fournir des corrections et des renseignements complémentaires au chapitre v de l'*Histoire généalogique* du P. Anselme.

A. DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

La naissance des enffans du roy Henry de Valois, second de ce nom, roy de France, et madame Catharine de Médicis, sa femme.

(Le dict roy Henry trespassa le xe jour de juillet anno LIX, à Paris, une heure après midy. — *R. in pace.*)

François second, roy de France.

Le sambedy XIXe de janvier 1543, entre quatre et cinq heures du soir, à Fontainebleau, nasquit monseigneur FRANÇOIS de Valois, daulphin de France; et furent ses pareins le pape Paul troisième, le roy François[1] et la seigneurie de Venise, et mareine ma dame Marguerite, sa tante, depuis duchesse de Savoye[2]. Depuis il fust roy de France et fut nommé François second de ce nom, et trespassa à Orléans le ve de décembre anno 1560, entre dix et unze heures du soir[3]. — *R. in pace.*

[1] François Ier, son aïeul paternel.

[2] Marguerite, fille de François Ier, mariée le 9 juillet 1559 à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie.

[3] Anselme dit : «sur les cinq heures du soir.»

Digitized by Google

Elisabet, royne d'Espagne.

Le vendredy IIe jour d'apvril 1545, entre XI et XII heures du soir, audict Fontainebleau, nasquit ma dame ELIZABETH de Valois. Parein le roy d'Angleterre [1], mareines la royne Eléonor [2] et la princesse de Navarre [3]. Elle fut, par le traicté de paix de Cambrésis, mariée au roy Philippe IIe, roy d'Espaigne, et mourut le IIIe d'octobre 1568, environ le midy, et laissa deux filles.

Claude, duchesse de Lorreine.

Le sambedy IIe jour de novembre [4] 1547, entre sept et huict heures du matin, audict lieu de Fontainebleau, nasquit ma dame CLAUDE de Valois, et furent ses pareins les Suysses [5], mareines la royne de Navarre [6] et ma dame de Guyse [7]. Elle fut depuis mariée au duc Charles de Lorraine [8].

Loys, duc d'Orléans.

Le dimanche IIIe jour de febvrier [9] 1548, entre trois et [quatre] heures du matin, à Sainct-Germain-en-Laye, nasquit monseigneur Loys de Valois, duc d'Orléans. Pareins le roy de Portugal [10] et le duc de Ferrare [11], mareine la douairière d'Escosse [12]. Il trespassa à Manche [13], le XXIIIIe d'octobre 1550.

Charles 9, roy de France.

Le vendredy XXe jour de jullet 1550, entre quatre et cinq heures du matin [14], audict Sainct-Germain, nasquit monseigneur CHARLES-MAXIMILIEN de Valois, duc d'Angolesme, depuis appellé duc d'Orléans. Furent ses pa-

[1] Henri VIII, roi d'Angleterre.

[2] Éléonore d'Autriche, seconde femme et veuve de François Ier.

[3] Jeanne d'Albret, princesse héritière de Navarre.

[4] Anselme dit : « le samedi 12 novembre. »

[5] La Diète des cantons suisses délégua quatre ambassadeurs pour la représenter à cette cérémonie. On en trouve le récit dans l'*Histoire militaire des Suisses au service de la France*, par le baron de Zurlauben, t. IV, p. 226-227.

[6] Marguerite, sœur de François Ier, femme de Henri II, roi de Navarre.

[7] Antoinette de Bourbon, femme de Claude de Lorraine, premier duc de Guise. C'est donc à tort que Zurlauben indique Jeanne d'Albret comme seconde marraine de la princesse Claude.

[8] Charles II, duc de Lorraine, marié, le 15 février 1559, avec Claude de Valois.

[9] Anselme dit : « le 3 février. »

[10] Jean III, roi de Portugal.

[11] Hercule II d'Est, duc de Ferrare.

[12] Marie de Lorraine, veuve de Jacques V, roi d'Écosse.

[13] Lisez *Mante*.

[14] Anselme dit : « le vendredi 27 juin 1550, à cinq heures et un quart du matin. »

Digitized by Google

reins le roy de Bohême[1] et le roy de Navarre[2], et maraine la duchesse de Ferrare[3]. Cestuy succéda au royaulme à son frère le roy François second, et fust appellé Charles IXe, roi de France.

Edoard-Alexandre, duc d'Anjou.

Le xe de septembre[4] 1551, la nuyct d'entre sambedy et dimanche, trois quartz d'heures après mynuict, à Fontainebleau, nasquit monseigneur d'Angolesme, EDOUART-ALEXANDRE qui, despuis que Charles IXe fust roy, fut appellé duc d'Orléans; et depuis luy fut changé ce tiltre, luy faisant son appennaige, et fut appellé duc d'Anjou[5]. Furent ses pareins le roy d'Angleterre[6] et monsieur de Vendosme[7], et mareine ma dame la duchesse de Mantoua[8].

Marguerite.

Le dimenche XIIIe de may 1553, entre trois et quatre heures après midy[9], à Sainct-Germain-en-Laye, nasquit ma dame MARGUERITE de Valois[10]. Parein fust le duc de Ferrare[11], mareine ma dame Marguerite, seur unique du roy[12].

Hercules, duc d'Angolesme.

Le xe de mars 1554, avant Pasques, à dix heures du matin[13], nasquit monseigneur HERCULES, duc d'Anjou[14]. Furent ses pareins monsieur le cardinal de Lorraine[15] et monsieur le connestable[16], mareine ma dame la

[1] Maximilien, fils de l'empereur Ferdinand et depuis empereur lui-même sous le nom de Maximilien II.

[2] Henri II, roi de Navarre.

[3] Renée de France, seconde fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, femme d'Hercule II, duc de Ferrare.

[4] Anselme dit : «le samedi 19 septembre 1551.»

[5] Il devint roi de France en 1574, sous le nom de Henri III.

[6] Édouard VI, roi d'Angleterre.

[7] Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, époux de l'héritière de la couronne de Navarre.

[8] Catherine d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand, veuve de François III, duc de Mantoue.

[9] Anselme dit : «à quatre heures un quart du soir.»

[10] Elle devint la première femme du roi Henri IV.

[11] Hercule II d'Est, duc de Ferrare.

[12] Marguerite, fille de François Ier, duchesse de Savoie.

[13] Anselme dit : «le lundi 18 mars 1554, à neuf heures trois quarts du matin.»

[14] Il faut lire *Alençon*. Ce prince est connu dans l'histoire sous le nom de duc d'Anjou, titre qu'il ne porta que depuis 1575.

[15] Charles de Lorraine-Guise, cardinal et archevêque de Reims.

[16] Anne de Montmorenci, connétable de France.

Digitized by Google

duchesse de Guysse[1]. Depuis, luy faisant son appennage, luy fut changé ce tiltre et donné celluy du duc d'Angolesme.

Victoria et une autre gémelle.

Le XXIIIIe de jung 1556, à huict heures du matin, nasquit ma dame VICTORIA de Valois, à Fontainebleau. Furent pareins le légat Caraffa[2] et le sieur de Guysse[3], et mareines mes dames de Montpensier[4] et de Sainct-Pol[5].

Le mesme jour mourut au ventre de la royne une autre fille dont aussi joinctement estoit ençainte la royne de France. Et la dicte Victoria mourut au mois d'aoust subsécutif, audict Fontainebleau[6].

Pour copie conforme :

A. CASTAN,

Membre non résidant du Comité.

[1] Anne d'Est, femme de François de Lorraine, deuxième duc de Guise.
[2] Charles Caraffa, cardinal, neveu et légat du pape Paul IV.
[3] François de Lorraine, deuxième duc de Guise.
[4] Louise de Bourbon, duchesse de Montpensier.
[5] Marie de Bourbon, comtesse de Saint-Pol.
[6] Anselme dit : « mourut au château d'Amboise, le 17 août suivant. »

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur des communications adressées par MM. J. Laurent, Combet, Morel, de Girardot et l'abbé Baudry.

Sculptures gallo-romaines découvertes dans une forêt des Vosges. — Fouille d'un puits funéraire à Uzerche (Corrèze). — Fouille d'un cimetière à Tours-sur-Marne (Marne). — Sondage sous le pavement de l'église de Guérande (Loire-Inférieure). — Fouille sous le sanctuaire de l'église de Saint-Pair (Manche).

(Séance du 16 février 1876.)

M. Jules Laurent, conservateur du musée d'Épinal et correspondant du Comité pour le département des Vosges, nous a envoyé un rapport succinct, accompagné de photographies, sur une découverte faite l'année dernière dans la forêt du Ban de Harol. Il s'agit d'un cippe du genre autel et de deux stèles funéraires, les trois objets taillés et sculptés dans le grès bigarré, qui est la pierre du pays.

Le lieu de la découverte est un plateau qui domine la vallée où la petite rivière de Sérone prend sa source. La dénomination de *Grand-Mal-Deu* (Grand-Mauvais-Dieu), donnée à cet endroit, témoigne qu'il fut l'un des derniers refuges du paganisme. Le défrichement du plateau a mis à découvert une enceinte elliptique formée par des pierres debout. C'est dans cette enceinte que les monuments en question ont été trouvés. Ils étaient enfouis à près de 2 mètres de profondeur sous les racines d'arbres séculaires.

Le cippe est de petite dimension : sa hauteur n'excède pas 60 centimètres. Quoiqu'il soit le produit d'un art grossier, il ne laisse pas que d'offrir un très-grand intérêt à cause des figures dont il est couvert. Les lecteurs de la *Revue* seront à même d'en juger par la gravure que nous leur donnons de deux des faces du monument.

Le cippe, comme on le voit, se présente avec quatre faces dont une a été laissée nue. Sur les trois autres sont représentées des figures de divinités, mais tellement frustes, et d'ailleurs si mal faites, qu'il faut renoncer à dire à quels dieux ou déesses elles se rapportent. La partie supérieure est ce qui me semble appeler

Digitized by Google

l'attention des érudits. Elle est occupée par une grosse tête dessinée dans le style de certains masques tragiques. Il n'est pas probable cependant qu'un masque tragique occuperait cette place dominante sur un monument dont la destination a été certainement religieuse. Mieux vaudrait assimiler cette tête à celles qui garnissent les coins

de certains sarcophages et qui passent pour la représentation des larves ou lémures; mais mieux vaut encore ne proposer aucune attribution et se contenter de signaler une pièce de plus à ajouter au répertoire d'où l'avenir fera sortir, il faut l'espérer, la connaissance de la religion des Gallo-Romains.

L'une des stèles funéraires découvertes au Grand-Mal-Deu est celle d'un personnage barbu, représenté en pied et revêtu de cette ample lacerne qui est si fréquente dans l'imagerie gallo-romaine. Le costume est complété ici par une sorte de mandille ou dalmatique à pans très-étroits qui couvre le devant du corps du personnage jusqu'à mi-jambe. Les mains sont appuyées sur cette pièce d'habillement à la hauteur de l'estomac; celle de gauche retient une longue baguette ornée. Au-dessus de la tête est représenté un oiseau, les ailes étendues.

M. Laurent croit voir dans cet animal une colombe; mon opinion est plutôt qu'on a voulu figurer un corbeau, oiseau qui fut l'un des attributs d'Apollon, et que Dom Martin, en sa *Religion des Gaulois*,

Digitized by Google

démontre avoir joué un rôle important dans les mythes de la Gaule. Je ne serais pas éloigné de penser qu'en mettant un corbeau sur la tête de notre personnage et une baguette dans sa main, on a voulu indiquer qu'il avait exercé pendant sa vie la profession d'aruspice; car il resta des aruspices après qu'il eut cessé d'y avoir des druides. Un art dans lequel les Gaulois du temps de Cicéron surpassaient les autres peuples, ne put pas périr lorsque la Gaule adopta les superstitions romaines, parmi lesquelles la divination par le vol des oiseaux était au premier rang.

La reproduction en gravure de la photographie envoyée par M. Laurent fera saisir au lecteur la portée d'une autre observation qu'il me reste à présenter relativement au fronton qui couronne la même stèle. Il y a là un accouplement de lignes et un système d'ornementation absolument étrangers à l'architecture romaine, qui a été employée d'ordinaire pour le couronnement des tombeaux gallo-romains. Ce n'est que dans l'architecture des peuples de l'extrême Orient, ou mieux encore dans la décoration des manuscrits irlandais du moyen âge, qu'on trouverait l'analogue de ce que l'on voit ici. Je ne doute pas qu'il n'y faille voir un échantillon de l'art décoratif des Gaulois, art dont la conquête romaine fit passer le goût, mais qui cependant put se conserver dans quelques provinces éloignées faute d'ouvriers qui sussent faire autrement, ou par l'obsti-

Digitized by Google

nation de ceux qui commandaient l'ouvrage à ne vouloir pas subir les modes nouvelles.

Une inscription a été gravée des deux côtés de la tête du personnage, mais si légèrement et avec des caractères si mal formés, qu'elle est devenue illisible. Des trois lignes qu'elle occupe, je crois discerner, à la fin de la première, TEQ... A, dans la seconde PROCVL..... EO, dans la troisième DOMIT....

L'autre stèle n'est qu'un fragment, le sommet d'un tombeau disposé comme une arcade sous laquelle sont sculptées trois têtes, deux d'hommes à barbe et une de femme. Au-dessus de l'arcade est un cartouche accosté de deux petits bustes. Ce cartouche porte une inscription de trois lignes, qui est en aussi mauvais état que celle dont je viens de parler. Je n'en puis déchiffrer que la seconde ligne, ainsi conçue :

PATERNV BOAI

M. Laurent a essayé de préciser à quelle époque il convient de rapporter chacune de ces pièces. Il met entre les unes et les autres l'intervalle de plusieurs siècles. On n'est pas libre de se donner tant de marge quand il s'agit de dater les sculptures antiques qui sortent du sol de la France. Nous ne saurions trop répéter à nos correspondants qu'il n'existe pas de sculpture de l'époque gauloise, attendu que les Gaulois, tant que dura leur indépendance, ne sculptèrent point la pierre. Ils ne se mirent à ce genre de travail que lorsqu'ils eurent contracté les habitudes romaines, et ils l'abandonnèrent presque complétement lorsqu'ils commencèrent à se convertir au christianisme. C'est pourquoi la plupart des sculptures gallo-romaines se placent entre le commencement du IIe siècle de notre ère et le déclin du IIIe. Et il ne faut pas chercher dans le style de ces ouvrages de points de repère pour établir des époques dans la période que je viens d'indiquer. Sans doute une sculpture portant l'empreinte d'un vrai talent, et digne d'être classée parmi les œuvres d'art, annoncera le règne de Trajan plutôt que celui des empereurs syriens; mais des produits de la plus insigne barbarie peuvent appartenir indifféremment à ces deux époques, et même remonter jusqu'aux premiers Césars. On ne risque pas de se tromper beaucoup en regardant comme contemporaines les trois pierres du Grand-Mal-Deu et en leur assignant pour date les alentours de l'an 200 de notre ère.

Digitized by Google

La Société d'émulation des Vosges a obtenu de l'administration des forêts que ces monuments et tous ceux que l'on pourrait trouver au même lieu allassent s'ajouter à la riche collection que le musée d'Épinal possède déjà en ce genre.

M. Combet, correspondant du ministère à Uzerche, instruit le Comité qu'il y a dix ans, en allant chercher jusqu'à 6 mètres de profondeur un terrain propice pour asseoir la fondation d'une halle dans la ville même d'Uzerche, on avait rencontré sous d'anciennes sépultures une excavation ronde creusée dans le tuf et comblée ensuite, dont les parois, dans la partie qui fut déblayée, étaient percées de trous réguliers, semblables à ceux d'un colombier.

Récemment, en nivelant l'aire de la même halle, on a retrouvé la trace de ce puits, et cette fois on a eu la curiosité de le vider. On est descendu jusqu'à la profondeur de 8 mètres, mais sans tenir registre de la disposition des couches, ni de l'emplacement occupé par les objets qu'elles contenaient. M. Combet se borne à indiquer en gros qu'on a retiré du déblai des ossements humains, des bois de cerf, des os et dents d'animaux, du verre blanc, des tuiles à rebords, des tuyaux de terre cuite, enfin, au fond du puits, de la terre humide très-noire et très-grasse.

C'était un puits funéraire, mais qui ne fournira aucune lumière nouvelle sur la question, vu la négligence avec laquelle il a été vidé.

M. Morel, correspondant à Châlons-sur-Marne, annonce l'exploration d'un cimetière gallo-romain situé près d'Épernay, commune de Tours sur-Marne, en un lieu que la tradition appelle *Ville de Socote.*

Les fouilles n'ont produit rien de remarquable, sinon une petite tête de bélier en terre cuite, sculpture d'un style étrange dont M. Morel s'offre à faire parvenir un moulage au musée de Saint-Germain. Un croquis joint à la communication de M. Morel justifie ce qu'il dit de cette tête. La section ne peut que l'engager à donner suite à sa proposition en faveur du musée.

M. le baron de Girardot, correspondant à Nantes, signale, à titre de renseignement, plusieurs puits funéraires qu'on lui a dit exister sur le territoire de Rezé, le *Ratiacum* des temps mérovingiens.

Digitized by Google

Le même correspondant nous transmet le dessin d'une des piles qui servait de fondation aux supports actuels de l'église de Guérande. En déchaussant ces supports, on s'est aperçu qu'ils portaient sur les bases conservées des piliers d'une église romane qui a précédé l'édifice actuel.

Un mémoire étendu de M. l'abbé Baudry, qu'il intitule à la fois *notice* et *rapport*, nous transporte dans l'église du bourg de Saint-Pair, voisin de Granville (Manche), où des fouilles ont été exécutées au mois de septembre 1875, pour constater l'état des sépultures existant sous le chœur. M. Baudry fut appelé de la Vendée pour diriger ce travail d'exploration auquel assistèrent plusieurs personnes de distinction, amenées sur cette plage par la saison des bains.

L'église de Saint-Pair est renommée dans le pays à cause de la fréquentation assidue de pèlerins qui s'y rendent en dévotion à saint Gaud. Saint Gaud serait un évêque d'Évreux du ve siècle qui reçut la sépulture dans l'église de Saint-Pair, laquelle cependant ne fut fondée qu'au vi^e^ siècle. On a à cet égard le témoignage formel de Fortunat, qui a écrit la vie de saint Pair ou *Paternus*, apôtre de la localité. Celle-ci s'appelait d'abord *Sessiacum*, et était un repaire d'idolâtrie, lorsqu'elle fut convertie par saint Pair, assisté de son disciple et ami saint Scubilion.

Saint Pair devint évêque d'Avranches du temps des fils de Clovis, et mourut en 565, le même jour, dit la légende, que Scubilion. Tous deux furent inhumés à *Sessiacum*, puis transportés en divers lieux pendant les ravages des Normands, puis ramenés dans leur église, et enfin levés de terre au xive siècle, pour être mis dans deux tombeaux surmontés de leurs statues couchées, qui font encore aujourd'hui l'ornement du chœur de ladite église.

Sans doute, au moment de la levée, saint Pair était l'objet principal de la dévotion du lieu : ce devait être à son tombeau que se dirigeaient les pèlerins. Les choses ont changé par suite de la découverte de la sépulture de saint Gaud, découverte qui eut lieu en 1131. En 1664, on leva ce nouveau saint, comme on avait fait des autres, et l'on mit en évidence dans l'église non-seulement ses reliques, mais encore son cercueil, lequel est de pierre et se voit sous l'autel qui est consacré au saint.

Il était de notoriété dans le pays que le sol du sanctuaire de

Digitized by Google

l'église recélait encore les restes mortels de deux saints personnages, un certain Aroaste, nommé dans la légende de saint Pair, et saint Senator ou Senier, successeur immédiat du même saint Pair sur le siége d'Avranches. Ainsi on avait connaissance de cinq sépultures déposées dans cette église dès son origine, et la tradition ajoutait qu'il n'y en avait jamais eu d'autres que celles-là.

Sur ce point les recherches ont justifié la tradition. M. l'abbé Baudry a trouvé sous le chœur de Saint-Pair quatre cercueils de pierre, qui font cinq en y ajoutant celui de saint Gaud, monté depuis deux cents ans dans l'église.

Voici les faits archéologiques qui résultent de la visite de ces cercueils.

Ils contenaient tous des ossements humains avec des résidus de fer et de bois indiquant que les corps avaient été renfermés dans des bières.

La poussière qui tapissait le fond du cercueil attribué à saint Senier, contenait des fils d'or provenant de la décomposition d'un tissu.

Dans chacun des cercueils réputés être de ceux de saint Pair et de saint Scubilion on a trouvé une monnaie dauphinoise de Charles VI, témoignage de l'époque où eut lieu la dernière levée des deux corps saints.

Comme complément de l'exploration faite dans le sous-sol, M. Baudry a obtenu que les tombeaux apparents élevés dans le chœur fussent également ouverts. Ils l'ont été en effet, et des ossements se sont montrés dans l'un et dans l'autre.

Ainsi il existerait des os de saint Pair et de saint Scubilion à la fois dans leur sarcophage enfoui et dans leur sarcophage apparent. C'est là un point sur lequel ne s'est pas arrêtée l'attention de notre correspondant, mais qui a lieu de surprendre. L'objet de la levée du XIVe siècle a dû être le même que celui de toutes les levées de saints, c'est-à-dire d'exhumer la totalité des deux corps enfouis.

En continuant la fouille sous les deux cercueils, on a reconnu qu'ils s'appuyaient par leur petit bout sur l'épaisseur d'un mur circulaire. M. Baudry a pensé qu'il voyait là les fondations de l'abside primitive de l'église, et que les cercueils se montraient aussi dans la position qu'on leur avait donnée d'abord, par conséquent qu'ils avaient été engagés dans la maçonnerie de cette abside. Cela n'est pas vraisemblable. L'usage d'encastrer des sépultures dans les

Digitized by Google

constructions ne remonte pas au delà du xe siècle, et rien ne prouve ni que les vestiges d'abside découverts sous le chœur actuel de Saint-Pair appartiennent à l'abside de l'église primitive, ni que les cercueils de pierre retrouvés par M. Baudry remontent à l'époque mérovingienne. Dès qu'il est avéré qu'il y a eu translation des corps saints au ixe siècle, il y a de fortes présomptions pour supposer que les cercueils furent renouvelés lors du retour. Dans tous les cas il est impossible de fonder une date précise sur la forme de pareils cercueils. Ce sont de ces grossiers ouvrages dont la mode a duré pendant toute la période barbare.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Tombeaux de Beaudoin V et de Louis de Male, comtes de Flandres.

Communication de M. Houdoy, correspondant du Ministère, à Lille.

(Séance du 14 février 1876.)

La collégiale de Saint-Pierre de Lille possédait les tombeaux de deux des comtes de Flandre; le premier était celui de Beauduin V, le second, celui de Louis de Male, dont la fille Marguerite apporta à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, le comté de Flandre.

Les archives nous ont fourni quelques renseignements sur ces monuments remarquables, l'un par son antiquité, l'autre par le luxe artistique avec lequel il avait été élevé :

TOMBEAU DE BEAUDUIN V.

Aucun dessin, aucune gravure, à notre connaissance du moins, n'a conservé le souvenir de cette tombe du xie siècle que le chapitre fit démolir, en 1763, comme indigne des *embellissements* que l'on avait fait subir à l'antique collégiale; et c'est précisément la requête qui sollicitait l'autorisation de démolir ce tombeau qui nous en a laissé une description.

Voici en effet dans quels termes cette autorisation fut demandée :

A M. le Lieutenant général civil et criminel de la Gouvernance et souverain Baillage de Lille.

Supplient très humblement les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de St Pierre, disant qu'aiant formé et déjà exécuté en partie, le

Digitized by Google

projet de décorer le chœur de leur église, où ils se sont proposé, entre autres choses, de remplacer l'ancien pavé par un nouveau qui sera de marbre imitant le parquet; ils s'apperçoivent aujourd'hui que toutes leurs dépenses, quoy que tres couteuses, ne presenteroient qu'un ouvrage imparfait, s'ils n'y ajoutent celles de faire construire un nouveau mausolé consacré à la mémoire du comte Beauduin leur fondateur, au lieu et place de celui qui se trouve construit au dessus de la tombe dans le milieu du chœur, que quelqu'inattendue et non prévue qu'ait été cette nouvelle construction, les supplians s'y presteront d'autant plus volontiers qu'en travaillant à la décoration de la maison du Seigneur ils rendront par là ung témoignage authentique dont ils sont pénétrés au souvenir des bienfaits dont cet ancien comte Flandres les a comblés en fondant le dit chapitre; ils se proposent donc de substituer à *un ouvrage gothique construit contre toutes les règles de l'art* sans proportion ni justesse et dejà ruiné en partie, un nouveau mausolé qui joindra à l'élégance de la construction moderne tous les attributs convenables à l'objet de sa représentation; mais comme il faut commencer par la démolition de cet ancien monument, et que ceux qui y auront travaillé pourroient soubsçonner et même accuser les suppliants de vouloir le supprimer sans remplacement, ces derniers pour éviter l'indécence et l'injustice de pareilles imputations ont cru devoir s'adresser à l'autorité de ce tribunal comme à celuy du juge gardien de leur église,

Monsieur

ce considéré il vous plaise leur donner acte de leur dénonciation, ainsi que de l'engagement qu'ils contractent de remplacer l'ancien mausolé du comte Beauduin, fondateur de ceste église, par un nouveau monument qu'ils feront construire dans le même emplacement beaucoup plus régulier et dans un gout aussi analogue aux nouvelles décorations du chœur que la subsistance de l'ancien y feroit contraste, ce faisant, etc.

Signé : Lesaffre, avocat, et Legrand[1].

Le lieutenant général apostilla favorablement cette requête, mais il ordonna que, préalablement à la démolition, il serait dressé procès-verbal de l'état des lieux; voici cette pièce :

L'an 1763 le 30 aout, en exécution de l'ordonnance rendue le 27 du dit mois, nous Albert Constant Joseph Lambelin s^eur de Beaulieu et conseiller du Roy, lieutenant civil et criminel de la Gouvernance et s. Baillage de Lille nous sommes transporté, accompagné du procureur du Roy et assisté de Nicolas Joseph Tissier, commis juré de ce siége, dans le chœur de la dite

[1] Archives municipales, registre Prince, fol. 95.

Digitized by Google

église, au milieu du quel avons trouvé un ancien mausolée très caduque et très ruiné, composé de quatre pierres de Bazlecq bleu rapprochées en forme de coffre, dont une cinquième servoit de couverture, au dessus de laquelle se trouvoit une figure couchée de pareille matière représentant Beaudouin comte de Flandres avec son escusson du coté gauche, laquelle était entourée de l'inscription suivante : *Chi git tres haus, très nobles et très puissans princes Baudewins li debonnaires jadis contes de Flandres li onzimes qui funda ceste eglise et trespassa en l'an de grace mil lxvij. Dites vo pater noster pour l'ame.* Lequel mausolée était de la longueur de dix pieds trois quarts et de la hauteur de trois pieds un quart, et l'aiant fait desmolir en nostre présence, y avons remarqué une petite fosse et à coté d'icelle s'est trouvé au rez-de-chaussée un coffre de plomb fermé de plusieurs soudures, de la longueur de vingt-sept pouces, de neuf pouces de largeur et de treize pouces d'hauteur, autour duquel avons fait mettre une bande de papier avec le scel du gouverneur et l'avons fait transporter dans une armoire sous la table d'autel du dit chœur, sur laquelle avons apposé le scellé, la clef d'icelle ayant été deposée au greffe de ce siége.

Fait à Lille en présence de Antoine de Briois de Sailly, doyen, et Nicolas Angelin chanoine délégué du dit chapitre, et de Lamoral Merlen marbrier et Denis Dhaynaut maçon et experts par nous nommés.

Pour obtenir l'autorisation de faire démolir le tombeau du XIe siècle, le chapitre avait présenté le projet d'une tombe nouvelle dont il avait demandé les dessins à un sieur Depers, maître sculpteur et dessinateur, demeurant à Bruges[1], mais une fois la démolition opérée, le chapitre recula devant la dépense, et par une nouvelle requête[2], il sollicita et obtint l'autorisation de remplacer le mausolée projeté « par une grande et belle pierre dans laquelle seroit incrustée en lettres de cuivre ou similor l'inscription ci-après, sous laquelle pierre seroit déposé l'ancien coffre de plomb. »

Voici l'inscription proposée pour remplacer la tombe sculptée du XIe siècle :

D.O.M
PRINCIPIS BALDUINI QUINTI
Flandriæ Comitis VII Franciæ Marchionis
et Bajuli
qui
Regnante Philippo primo adhuc pupillo
Regni Clarum
Strenne, prudenter feliciter tenuit

[1] Arch. du Nord, registre capitulaire, n° 26, fol. 333, fonds de Saint-Pierre.
[2] Arch. munic. registre Prince.

Digitized by Google

has ædes sacras et Capitulum fundavit
dotavit que muneribus
obiit an. M LXVII
Loco Cenotaphii vetustate diruti et collapsi
tabulam hanc marmoream grati animi
Testem posuit Prepositus Decanus
et Capitulum anno Domini
M DCC LXIV.
in memoria eterna erit justus.

Mais elle ne fut pas exécutée, paraîtrait-il, et l'on se borna à graver sur une dalle l'inscription du tombeau démoli.

LE TOMBEAU DE LOUIS DE MALE.

Montfaucon, dans les *Monuments de la monarchie françoise*, Millin, dans les *Antiquités nationales*, ont donné la description et la représentation gravée du tombeau célèbre que Philippe le Bon avait fait élever à Louis de Male dans la collégiale de Saint-Pierre.

Nous avons été assez heureux pour retrouver aux archives du Nord [1] le marché original passé entre le duc de Bourgogne et l'ouvrier fondeur de cuivre qui entreprit la construction de ce monument. Ce document inédit jusqu'aujourd'hui complétera les travaux de Montfaucon et de Millin.

Les termes du marché sont assez explicites pour que nous n'ayons pas à donner une description nouvelle de ce tombeau.

CÉDULE POUR LA TOMBE DE LILLE.

Madame la ducesse a marchandé pour et ou nom de M. S. le Duc aveucques Jaques de Gerynes dit le *Copperslaghere*, demourant à Brouxelles, d'avoir fait une tombe en la manière qui s'ensuyt :

Premiers. Doit avoir une table de la piere d'Antoing [2] saine et entière et bien sonant comme saine piere doit soner, de XII piés de long et de IX piés de largue, qui doit estre taillée tout autour d'une belle et gente molure comme le patron fait mention, et doit estre bien et gentement polie le plus nettement que on pourra, et doit estre la dite table d'une pièce, se trouver se puelt, et se non, deux pièces jointes ensemble ainsi qu'il appartiendra et doit estre la dite table de ung piet d'espéz ou environ.

[1] Fonds de la chambre des comptes, liasse n° 72 non inventoriée.
[2] Village aux environs de Tournai.

Digitized by Google

Item, y aura quatre espondes[1] au dessous de la dite table de la meisme pière de III piés de hault, bien poly et bruny comme dit est.

Item, par dessoubz les dites espondes aura embassemens de la dite piére taillés d'une bonne et belle molure selon le dit patron bien poly et bruny comme dit est.

En oultre doit faire le dit Jaques III ymaiges eslevées tout au ront[2] sur la dite table ou tombe, assavoir ou milieu, ung ymaige figuré comme un prince en armes de VII piés de long comme le patron contient, et à chascun costé du dit ymaige du prince, ung ymaige de princesse selon le dit patron, chascune contenant en longueur VI piés et demy.

Item, et aux chiefs des dits ymaiges doivent estre fait deux angeles faisant manière d'estre à genoulx tenant de l'une des mains ung heaulme et tymbre deseure le chief du dit prince, et chascun de l'autre main tenant ung escu des armes des dites dames, et est assavoir que les armes de l'escu du prince et des dites dames doivent estre eslevées comme le cire d'un seel[3].

Item, tout autour de la dite table au dessus de la mollure aura escriptures de lettres de laton et le camp des dites remply de noir cyment le mieux qu'on pourra[4], laquelle escripture contendra le title[5] du prince et des princesses et la date de leur trespas.

Item. En dessoubz de la dite table et au devant des dites espondes aura machonneries à facon d'archures, eslevées de laton selon la devise du dit patron.

Et est assavoir que en chascune archure doit avoir une ymaige de laton eslevée de telle grandeur et longueur que la mesure des espondes requiert et seront les dites ymaiges figurées à fachon de princes et princesses descendant des dessus seigneurs et dames jusques au nombre de XXIIII, et aura chascune de ces dessus dites ymaiges ung escu de ses armes au piés et le title de son nom escript en ens[6] et remply de noir cyment, et sera la dite escripture en l'ambasse de la dite machonnerie de laton.

Et est assavoir que cet ouvraige de laton doit estre de bon fin et excellent laton, quy doit estre trois fois purgié au fu et à la quatriesme fois jetté en molle.

[1] Voir Du Cange, voce *Sponda*.

[2] Ces trois images de ronde bosse étaient les statues couchées de Louis de Male, de Marguerite de Brabant, sa femme, et de Marguerite, leur fille, épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.

[3] En relief.

[4] Milin a reproduit cette inscription qui rappelait que la tombe avait été élevée par les soins de Philippe le Bon, et qu'elle était l'œuvre de Jacques de Gerines (il avait lu Jacques de Germes).

[5] Title, de *Titulus*, titre.

[6] En creux.

Digitized by Google

Item, le dit Jaques délivrera ce dit ouvraige à Lille à ses dépens moiennant que on le tiendra quitte de tonlieu et de maltote.

Item, mettra et dreschera le dit ouvraige en l'esglise où il doit estre à ses despens, moiennant que les ouvriers de la dite plache ne lui feront aucun empeschement, moiennant aussi que au cas que il seroit besoing de faire aucun fondement nécessaire pour porter le fais du dit ouvraige que M. d. S. feroit faire ycelluy fondement aussy avant que il seroit nécessaire pour mettre dessus le dit ouvraige.

Et pour faire ce dit ouvraige M. d. S. doit paier au dit Jaques deux milles couronnes d'or de xlviii gros monnoye de Flandre, chacune couronne; assavoir : mille couronnes au commenchement du dit ouvrage, v^c dedans ung an après, et les v^c quant l'œuvre sera tout fait pour le mener là ou il doit mener et ce dit euvre delivrera le dit Jaques tout parfait et mis sus comme dit est en deux ans et plustot si Dieu plaist, en commenchant iceulx ans à la date du premier paiement, moiennant toutes voies que ces dits paiements seront entretenus. Lequel marchié ainsi fait M. d. S. a accepté et veult qu'il soit fait et accomply et en témoing de ce a signé ceste cédule de ses mains le xxix jour d'octobre lan MCCCC cinquante trois.

PHILIPPE.

Si le patron qui était joint au marché ci-dessus avait survécu comme lui, bien mieux que les gravures de Montfaucon et de Millin, il nous eût conservé le caractère des personnages, défiguré par les interprètes du XVIIIe siècle.

Jacques de Gerines, batteur de cuivre, était déjà connu par d'autres travaux qu'a signalés M. Pinchart dans la notice qu'il a consacrée à cet artiste[1]; mais la tombe de Lille fut très-probablement son œuvre principale. Elle a disparu en 1793. Lors de la vente des bâtiments de la collégiale, le cahier des charges réservait pourtant tous les mausolées, tombeaux et pierres sépulcrales de l'église, mais, malgré nos recherches, nous n'avons pu apprendre ce que devint le tombeau de Louis de Male.

J. HOUDOY,

Membre de la Société des sciences et arts de Lille.

[1] *Jacques de Gerines, batteur de cuivre du XVe siècle, et ses œuvres*, Bruxelles, 1866.

Digitized by Google

Notice sur l'église de Montcaret (Dordogne).

Communication de M. le marquis Castelnau d'Essenault, correspondant, au château de Paillet (Gironde).

(Séance du 16 février 1876.)

M. le marquis de Castelnau d'Essenault a envoyé au Comité une notice archéologique sur l'ancienne église de Montcaret, département de la Dordogne; un plan de l'édifice est joint à ce travail.

Déjà M. Léo Drouyn avait adressé au Comité des dessins de sculptures qui décorent le clocher de cette église, avec une courte description insérée dans le tome VIII de la *Revue des Sociétés savantes*, par M. d'Essenault; sa présente notice, relative à l'ensemble de l'édifice, vient compléter les notions sur cet ancien prieuré dont la construction, suivant des titres conservés dans les archives historiques de la Gironde, remonte à la fin du XIe siècle.

L'édifice a éprouvé de grandes mutilations : la nef ancienne, le transept méridional et son absidiole ont été détruits et remplacés par des constructions modernes. Il ne reste de l'ancien monument que le chœur, le sanctuaire et le transept du nord.

La voûte du chœur est en berceau et limitée à l'orient et à l'occident par des arcs-doubleaux que supportent des colonnes engagées dans des pilastres.

Du côté de l'ouest, les chapiteaux grossièrement sculptés sont ornés de feuilles imitant l'acanthe et groupées comme celles du style corinthien. Ceux qui supportent l'arc-doubleau de l'est présentent divers sujets : au nord, est sculpté un Daniel dans la fosse aux lions, le chapiteau placé en face contient l'image d'Habacuc à Babylone avec Daniel, un ange et d'autres personnages se groupent auprès d'eux.

Le mur semi-circulaire formant une large abside au fond du sanctuaire est décoré de quatre colonnes engagées reliées deux à deux par des arcatures que supportent des chapiteaux d'un galbe élégant et délicatement sculptés dans du marbre blanc. Ils ont été évidemment recueillis dans les ruines d'un édifice romain.

Sur le fût des deux colonnes placées au milieu du mur de l'abside sont sculptées des croix de consécration à branches égales et pattées, elles occupent la partie renfoncée d'un cercle.

Un massif de maçonnerie supportait encore en 1853 une table en

Digitized by Google

pierre formant l'ancien autel, qui est remplacé aujourd'hui par de la menuiserie.

Le croisillon du nord, le seul qui soit conservé, est d'une époque un peu postérieure au reste de l'église, les chapiteaux qui supportent l'arc surhaussé qui le précède sont ornés chacun de deux personnages entourés de rinceaux. La voûte de ce croisillon est légèrement aiguë et paraît dater du XIIe siècle, celle de l'absidiole est précédée d'un arc aigu surbaissé reposant sur des pilastres dont la face porte des colonnes engagées.

C'est au-dessus de ce croisillon que s'élève un clocher à deux étages dont les contre-forts sont ornés des bas-reliefs représentant d'une part saint Pierre et saint Paul, de l'autre, Adam et Ève. Les dessins de ces sculptures sont ceux qui ont été adressés au Comité par M. Léo Drouyn. La construction du clocher est inspirée du petit appareil romain.

Des médailles antiques, des fragments de marbre ornés de moulures, des restes de mosaïques recueillis à diverses époques auprès de l'église, font penser qu'elle a été construite sur les ruines d'une riche villa romaine.

La notice de M. Léo Drouyn a été publiée dans le tome VIII de la *Revue*, celle de M. Castelnau d'Essenault complète ce premier travail.

ALBERT LENOIR,
Membre du Comité.

MONNAIES ANTIQUES TROUVÉES AUX ENVIRONS DE NARBONNE.

Communication de M. Berthomieu, correspondant.

(Séance du 14 février 1876.)

M. Berthomieu, correspondant à Narbonne, a envoyé au ministère les empreintes d'un lot de monnaies antiques trouvées récemment aux environs de cette ville. Il n'y a rien de nouveau ni de rare dans ces monnaies. Ce sont des monnaies celtibériennes pour la plupart frappées dans la Narbonnaise et en Espagne, quelques gauloises dont deux de la Celtique (Lixoviates et Lingons), au milieu desquelles se sont fourvoyées deux monnaies frappées en Espagne par les Arabes au début de la conquête.

CHABOUILLET,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Observations de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant du Ministère, à Poitiers, sur une communication de M. E. Müntz relative à la fabrication des tapisseries au XVIIe siècle.

(Séance du 16 février 1876.)

M. l'abbé Barbier de Montault a adressé plusieurs observations sur la communication faite par M. Eugène Müntz de «Documents sur la fabrication des tapisseries dans la première moitié du XVIIe siècle», insérés dans la *Revue des Sociétés savantes* (5e série, t. VIII, p. 504 et *passim*).

Nous avouons ne les point comprendre.

M. l'abbé Barbier de Montault regrette que M. Eugène Müntz, qu'il a vu à Rome, ne lui ait point parlé de son travail, parce qu'il aurait pu lui donner d'utiles indications sur les tapisseries qui existent au Vatican ainsi qu'au Quirinal. Mais M. Eugène Müntz ne s'est point occupé des tapisseries que l'on possède dans la ville de Rome. Il a simplement adressé des documents renfermés dans les archives du palais Barberini.

Si M. Eugène Müntz veut faire un jour une étude de ces tapisseries, l'excellente description que M. l'abbé Barbier de Montault a donnée de celles qu'on expose à Saint-Pierre et au Vatican à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu, pourra lui servir. Il la trouvera dans les *Annales archéologiques*, t. XV, p. 232 et 296 et *passim*. Il pourra trouver aussi des tapisseries dans les musées et les galeries de Rome.

D'autres observations de M. l'abbé Barbier de Montault portent sur quelques faits relatifs à l'histoire de la tapisserie. «M. Eugène Müntz, dit-il, écrit qu'il n'y a pas eu de fabrique de tapisserie à Rome, avant 1702. D'où viennent alors les tapisseries exécutées sous Urbain VIII qui sont au palais Barberini et au palais Sciarra, et qui forment deux suites : les gestes du pontificat de ce pape et les mystères de la vie de Jésus-Christ?»

Jamais, croyons-nous, l'existence d'un objet quelconque en un lieu n'a passé pour preuve de la fabrication de cet objet dans ce lieu même. Ainsi nous savons par M. Eugène Müntz que la tenture de Constantin du palais Barberini fut fabriquée à la Trinité de Paris et donnée par Louis XIII au cardinal Barberini lorsqu'il était légat en France, et M. l'abbé Barbier de Montault, lui-même, a

Digitized by Google

reconnu le style et parfois la marque d'un atelier flamand, en outre d'une signature flamande, sur plusieurs tapisseries du Vatican.

Le pape Urbain VIII, qui était florentin, avait pu faire exécuter dans l'atelier établi à Florence depuis 1546 les tapisseries qui figurent les gestes de son pontificat, si tant est qu'elles aient été commandées par lui.

L'atelier de Florence, tout en travaillant pour les ducs, avait la faculté d'accepter des commandes d'étrangers. Celles-ci ne figurent point dans les archives de Florence où M. Cosino Conti a pu relever tout ce qui y a été fabriqué officiellement depuis 1546[1] jusqu'à 1744, époque où cessèrent les travaux. Mais nous trouvons que les ducs de Florence envoyèrent plusieurs pièces à quelques églises de Rome, et que notamment en 1629, sous le pontificat d'Urbain VIII, le cardinal de Borgia reçut six pièces de l'*Histoire de Scipion*.

D'ailleurs les suppositions de M. l'abbé Barbier de Montault ne peuvent prévaloir contre ce fait, noté par nous dans le rapport qui précède la communication de M. Eugène Müntz, que la fabrication romaine ne fut établie qu'en 1702. Nous le trouvons dans une histoire des tapisseries du chevalier Pietro Gentili, qui, écrite à Rome, dans un esprit éminemment romain et papal, ne fait pas remonter plus haut qu'au pontificat de Clément XI la fondation de l'atelier romain dans l'hôpital de la Trinité[2].

N'oublions pas que Rome n'eut jamais qu'un art de reflet, ne possédait point la faculté créatrice et ne vint jamais qu'après les autres pour cultiver le champ de l'art[3].

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

[1] *Richerche storiche sull' arte degli arazzi in Firenze* di Cosino Conti. Petit in-8°, G. Sansoni, Firenze, 1875.

[2] *Sulla manifattura degli arazzi*, del arazziere cav. P. Gentili. Petit in-8°, Roma, 1874.

[3] Depuis la communication qui a fait l'objet des observations de M. l'abbé Barbier de Montault, M. Eugène Müntz a trouvé qu'un atelier de tapisserie avait existé à Rome au xve siècle, et que le cardinal Barberini en avait fondé un lui-même à la suite de l'enquête qu'il avait provoquée. Ces ateliers durèrent peu.

Digitized by Google

Digitized by Google

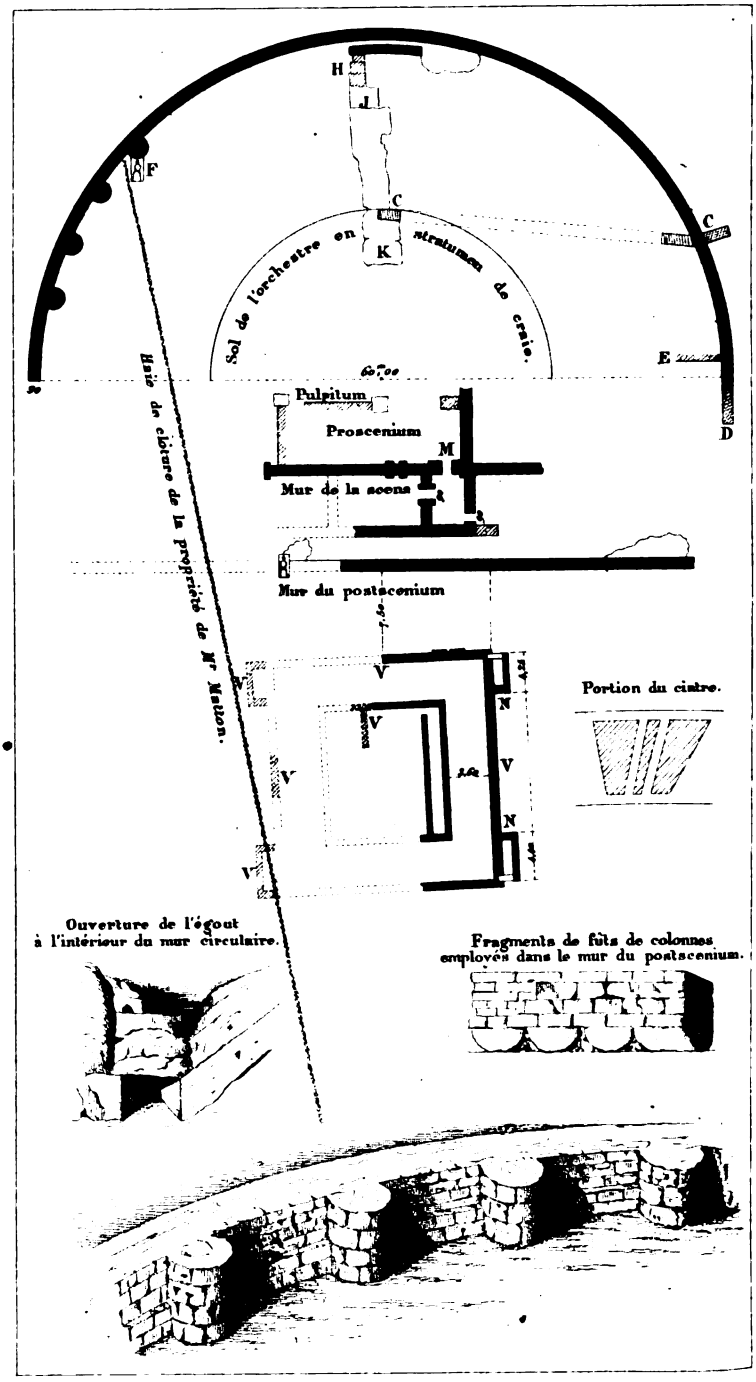

THÉATRE GALLO-ROMAIN DE VERBINUM (Vervins-Aisne).

Fouilles faites en 1873, par la Société Archéologique de Vervins.

Digitized by Google

Réclamation de M. l'abbé André relative à un sceau du prieuré de Longueville.

(Séance du 16 février 1876.)

M. l'abbé André, correspondant à Avignon, a adressé au Comité une assez longue réclamation au sujet d'un sceau du prieuré de Longueville en Normandie, communiqué par notre collègue regretté, feu l'abbé Cochet. Ce sceau, avions-nous dit, ne présente aucune difficulté d'explication, sauf à la légende le mot *vicarii;* car si Longueville était, comme l'affirme M. l'abbé Cochet, un prieuré, comment s'expliquer que le prieur pût avoir un vicaire: La chose est tout à fait insolite. Sur quoi M. l'abbé André, qui est professeur en droit canonique, nous apprend qu'une paroisse pouvait avoir tout à la fois un curé primitif et un vicaire perpétuel. Nous n'allons pas à l'encontre. Nous concéderons même à M. l'abbé André, qu'en certains cas, et nous persistons à croire ces cas fort rares, il peut se trouver des prieurés qui aient eu un vicaire, et pour lui donner toute satisfaction, nous lui signalerons le sceau d'un vicaire du prieuré de Saint-Martin des Champs, de l'an 1296. En effet, la légende porte : *Sigillum Guillelmi, perpetui vicarii Sancti Martini in campis Parisius.* (Inventaire des sceaux des Archives nationales, n° 9647.)

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Théâtre gallo-romain de Vervins.

(Séance du 13 mars 1875.)

De 1870 à 1874 la Société archéologique de Vervins fit exécuter des fouilles sur un terrain de labour de près de 2 hectares, situé à peu de distance de la ville de Vervins. Ces fouilles mirent au jour les substructions malheureusement incomplètes d'un théâtre de l'époque romaine.

On retrouva la plus grande partie du mur d'enceinte AA de la cave ayant 60 mètres de diamètre; la trace de l'orchestre et du *pulpitum;* une partie du mur du *pulpitum*, moitié de la longueur du mur du *postscenium* et en avant, à $7^{m},50$ de distance, les fondations VVVV d'une galerie flanquée aux angles de quatre petites pièces.

A travers la moitié de la *scena*, on a découvert un aquedu CC.

Digitized by Google

Une partie du mur d'enceinte porte sur le parement intérieur des contre-forts demi-circulaires O, construits en pierres de plus grand appareil que celui des maçonneries intermédiaires.

Aucun gradin ni fragment de gradin n'a été retrouvé. Toutefois il existe en E un bout de maçonnerie en moellons qui semble provenir de la première assise des fondations du mur de soutenement des gradins.

Les maçonneries des fondations sont généralement de construction médiocre; le petit appareil n'est employé qu'exceptionnellement, ce qui du reste se conçoit, ces maçonneries ne devant pas être apparentes.

En H on a rencontré des blocs de pierre d'appareil paraissant avoir fait partie d'un escalier destiné à séparer deux *cunei*.

En K une fouille a fait découvrir le sol de l'orchestre. Ce sol était incliné vers le *pulpitum;* on y a recueilli une monnaie fruste de César. On a beaucoup d'autres monnaies provenant de tout l'emplacement.

Une particularité se présente dans les substructions du *postscenium;* elles sont posées sur des morceaux de fûts de demi-colonnes provenant de constructions antérieures à celle du théâtre.

Entre les deux réduits NN, amoncellement de décombres, tuiles, pierres, terre calcinée, enduits colorés, bleu, vert, rose, rouge.

Vers le point M un cintre était tombé; on a trouvé les claveaux rangés, séparés par une brique avec joint épais en mortier. La construction générale était plutôt rustique que luxueuse. Les matériaux employés sont la craie dure, à silex, du pays; des fragments de pierre du Laonnois portant des moulures ont été trouvés dans les fondations.

Enfin, dans le prolongement de ce qui subsiste du *postscenium*, et près du dernier contre-fort du mur d'enceinte, on a rencontré des tombeaux mérovingiens F dans lesquels on a recueilli une fibule, des boucles et un vase.

Si la découverte des vestiges de ce théâtre n'a rien appris au point de vue de l'art et de l'époque exacte de sa construction, elle intéresse cependant la topographie générale de la Gaule.

BOESWILLWALD,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Antiquités trouvées à Saint-Ellier (Maine-et-Loire).

Communication de M. Célestin Port, correspondant à Angers.

(Séance du 13 mars 1875.)

Je viens de faire déposer aujourd'hui au chemin de fer de l'Ouest, à destination du musée Saint-Germain, une caisse d'assez gros volume, dont j'aurais désiré soumettre à l'avance le contenu à l'examen du Comité des travaux historiques. Malheureusement cet envoi est de conservation difficile et de déplacement dangereux. Dès qu'il sera parvenu à destination, outre que l'étude en deviendra accessible, le savant qui voudra bien prendre la charge d'en rendre compte au Comité pourra sans peine lui en soumettre les objets les plus intéressants, sans que j'aie à me reprocher d'avoir risqué de compromettre, au profit d'un peu plus de notoriété personnelle, l'ensemble de cette petite trouvaille, à mon humble avis, bien curieuse.

Dans la commune de Saint-Ellier (Maine-et-Loire), près Brissac, canton de Thouarcé, au lieu dit les Quinze-Deniers, le propriétaire, qui s'agrandit, prend le tuffeau pour sa bâtisse à la profondeur de 3 mètres dans son terrain, dont 1 mètre de terre végétale et 2 de sable coquillier ou falun. C'est dans cette seconde couche, intermédiaire au sol supérieur et au tuffeau, que s'est produite à diverses reprises la rencontre de sépultures, qui malheureusement ont été dispersées, sans qu'on en tînt compte. La nature du terrain, qui s'éboule sous la pioche ou s'effrite dans la main même, avait absolument empêché de rien conserver. Une chance meilleure s'est prêtée ces jours-ci à une bonne volonté mieux éveillée, et j'ai pu, averti à temps, recueillir sur place des éléments suffisants, je pense, dès maintenant à intéresser la science.

Un squelette a été récemment trouvé dans le falun, soit à une profondeur d'environ 2 mètres, couché sur le côté gauche, l'avant-bras replié, avec la main ouverte sur le visage, le visage et la main recouverts par un petit pot en terre grossière. J'ai intact ce vase, qu'à son aspect on dirait de plomb et dont un amateur m'offrait déjà son pesant d'or, irrégulier, difforme, avec un simple bouton en saillie ($0^m,12$ sur $0^m,11$ de diamètre au rebord, 9 millimètres de profondeur). En l'enlevant, la main et le nez suivirent la masse agglutinée du sable, qui tomba en poussière; mais la tête presque

Digitized by Google

complète encore était restée, incrustée si solidement, que le bloc en a pu être découpé et qu'au premier regard je l'y ai crue fossilisée. Le masque seul en ressortait en relief, avec tous ses caractères, de facile étude, la boîte osseuse large et bien développée, l'arcade sourcilière mince, fine, sans saillie, le menton taillé droit, la mâchoire à peu près complète, les dents usées en avant, à la façon des rongeurs d'os, trait distinctif et déjà décrit des populations de la seconde période, du Cros-Maignon et des autres cavernes du Périgord. J'ai vainement cherché et fait rechercher dans le sol et aux alentours de la fouille quelque débris de silex ou d'instrument taillé. Aucune trace encore de ce genre n'a été rencontrée, bien que la recherche en soit facile et sûre dans des couches homogènes et friables, qu'aucun mélange étranger n'a pénétrées.

J'ai pu recueillir au moins une grande partie du squelette, épars au premier coup de pioche dans le sable, un tibia, un fémur, un côté du bassin, le péroné, qu'on dirait une lame d'épée triangulaire avec gorge intérieure, et nombre d'autres ossements, qu'étudieront à loisir les amateurs d'anthropologie et qui facilement indiquent un individu de petite et chétive race avec une tête, ce semble, mieux douée pour une civilisation meilleure.

J'ai compris dans mon envoi tout ce que j'ai pu réunir : le petit vase, bien conservé sauf une légère fêlure, la tête en son bloc, mais qui va, hélas! s'effritant, le masque, il y a huit jours si complet et formant œuvre compacte, aujourd'hui déjà découpé en trois pièces qu'il sera tout au moins facile de rapprocher, et tous les ossements décrits.

Je me sentirais maladroit à insister davantage, sans laisser maintenant tout loisir aux savants spéciaux d'apprécier.

Je ne veux pourtant pas oublier de répéter que cette rencontre n'est pas unique, quoiqu'elle soit la seule dont il ait été gardé trace, qu'elle a chance par suite de se renouveler, et que, dès maintenant, j'ai pris toutes les précautions possibles et me tiens prêt à toutes les démarches utiles pour en suivre à temps la découverte et en recueillir précieusement les résultats [1].

Célestin Port,

Correspondant à Angers.

[1] Depuis cette lettre écrite, il a été trouvé (mai 1876) deux autres squelettes

Digitized by Google

Observations de M. Alexandre Bertrand sur une réclamation de M. Liénard.

(Séance du 13 mars 1875.)

En janvier 1874, M. Liénard envoyait au Comité une *Notice manuscrite sur la station préhistorique de Cumières.* Je fus chargé d'en rendre compte, et déposai mon rapport à la séance suivante[1]. Ce rapport constatait dans le travail de M. Liénard des erreurs graves. Je savais que l'intention de notre correspondant était de lire sa notice à la réunion des Sociétés savantes, au mois d'avril suivant. Or mes conclusions portaient qu'il ne pouvait faire la lecture projetée, sans inconvénient, qu'autant qu'il apporterait à sa rédaction première de sérieuses modifications. Je m'empressai d'en prévenir officieusement M. Liénard, ne voulant pas qu'il apprît à Paris, trop tard pour y porter remède, les inexactitudes relevées dans sa notice. Je pensais ne mériter que des remercîments. M. Liénard corrigea, en effet, sur mes indications, comme il l'avoue[2], les passages critiqués, lut son travail ainsi modifié et en reçut des compliments. Mon rapport, fait et déposé *avant ces modifications*, n'en existait pas moins. Il était entre les mains de la commission de rédaction. Il a été publié dans la *Revue*. M. Liénard s'en plaint amèrement[3]. Il me reproche de n'avoir pas fait mon rapport, remis le 9 février 1874, sur l'exemplaire imprimé qui a paru seulement dans le mois de novembre suivant. Je n'ai pas besoin de

dont un a été recueilli chez le docteur Farge, directeur de l'école de médecine d'Angers, l'autre s'est immédiatement effrité avec la couche de sable ; mais avec ce dernier s'est rencontré pour la première fois une jolie hache en silex de 88 millimètres de longueur sur 40 de diamètre au tranchant. Nulle nouvelle trace de poterie.

[1] Séance du 9 février 1874.

[2] Lettre du 24 août 1875.

[3] Ce qui a pu tromper M. Liénard, c'est que le rapport, lu et déposé le 9 février, n'a paru dans le *Revue* qu'en décembre (5e série, t. VIII, p. 447). Toutefois, M. Liénard, avec un peu plus d'attention, aurait pu lire dans le tome précédent (t. VII, p. 421) ces mots qui ne laissent place à aucun doute : «Séance du 9 février 1874. — M. Alexandre Bertrand lit un rapport sur une communication de M. Liénard relative à la découverte d'une station préhistorique à Cumières (Meuse.)»

La commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes* a cru devoir publier ce rapport parce qu'il contient des observations d'un intérêt général, et qu'il est toujours utile d'indiquer aux travailleurs ce qui paraît être la bonne doctrine critique et archéologique. (Note de la commission de rédaction.)

Digitized by Google

répondre à une semblable réclamation, le narré des faits et les dates parlent d'eux-mêmes.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DIVERS DOCUMENTS ADRESSÉS PAR M. L'ABBÉ TISSERAND, CORRESPONDANT À NICE.

(Séance du 13 mars 1875.)

Les documents originaux soumis à la section par M. l'abbé Tisserand, notre correspondant à Nice, se composent :

1° De l'état des tables nécessaires pour le service de Madame la duchesse de Parme, lors de son voyage de Versailles à Antibes, retournant dans ses États en 1753;

2° D'un mémoire des dépenses faites à cette occasion en Provence;

3° Des instructions données à MM. les intendants par M. le comte de Noailles au sujet de ce voyage;

4° De l'inventaire de la maison de M. le marquis de Villeneuve-Vence, dressé le 1er septembre 1764.

Madame la duchesse de Parme, l'une des filles du régent, regagne à son grand regret, en 1753, sa modeste capitale. Elle partit à l'automne et vint s'embarquer le 29 à Antibes. L'état communiqué par M. l'abbé Tisserand fournit quelques indications bonnes à noter comme règlement d'étiquette d'une princesse en voyage. L'ordre portait que, pour sa table, il y aurait à chaque dîner trois services : le premier composé de deux potages, une grosse entrée, quatre petites pièces; le second, de deux petits rôts; le troisième, de cinq entremets, plus un dessert comprenant trois pièces de glace, quatre compotes, quelques assiettes «de sec», vin de Bourgogne. L'ordre ajoute : deux soucoupes, deux verres avec leurs couvercles et quatre petites carafes avec leurs couvercles, deux pour le vin, deux pour l'eau, tant pour Madame l'Infante que pour Son Altesse Royale Madame l'Infante sa fille.

La marquise de Léde, grande maîtresse, devait avoir une table de dix-huit couverts, avec : quatre potages, deux grosses pièces, dix entrées, quatre relevés de potage, six rôts, deux gros entremets froids, quatre salades, six petits entremets chauds, dessert et vin de Bourgogne. Il y avait, en outre, la table des caméristes, fort

Digitized by Google

bien fournie également : un potage, quatre entrées, une grosse pièce, quatre rôts, trois entremets; les reliefs devaient servir aux filles de la garde-robe et aux femmes de chambre desdites camé-ristes.

Plus la table de la famille de dix-huit couverts, celle des quatorze gardes du corps, celle des femmes de valets de la grande maîtresse, celle des autres valets, celles des domestiques.

De plus il était prescrit de préparer pain, café et chocolat pour le matin, du riz, du bouillon et un morceau chaud à chaque halte. La princesse mangeait dans son carrosse.

On comprend que ces frais aient causé des dépenses considérables. Depuis l'entrée de Madame dans le Comtat le 9 octobre jusqu'au 29, jour de son embarquement à Antibes, après avoir couché successivement à Orgon, Aix, Marseille, Saint-Maximin, Saint-Luc, Fréjus, Antibes, la dépense totale fut de 114,460 livres, dont les principaux articles sont ceux-ci :

Pains et farines	5,591
Viande de boucherie	6,449
Poisson	4,786
Gibier et volaille	7,647
Épiceries, huiles, truffes	2,840
Laitage, beurre, œufs	1,992
Légumes, fruits	1,960
Jambon	5,576
Thé, sucre, chocolat	2,817
Vins, liqueurs, glaces	9,819
Gens de service employés	19,675
Éclairage	5,529
Lavage de linge et batterie de cuisine	1,800
Objets cassés	5,844
Location de voitures	13,613

Dans les instructions de M. de Noailles aux intendants nous trouvons quelques détails curieux :

« Madame veut bien du canon dans les villes où il y en aura, et les habitants en armes et qu'on éclaire les maisons où elle habitera, mais rien de plus. » Elle refusait les harangues et « tout ce qui sent la cérémonie », bien que les salves d'artillerie nous paraissent peu concorder avec le second article du programme. Elle devait recevoir le titre d'Altesse Royale, auquel elle tenait essentiellement et

Digitized by Google

pour l'obtention duquel elle avait eu beaucoup à lutter à Versailles, mais sa fille n'en jouissait pas. Quelques personnes de la suite seulement faisaient maigre aux jours habituels, mais ni l'une ni l'autre des princesses ne s'y astreignaient. L'heure du souper était fixée à six heures, le coucher à huit heures, heure que Madame n'observe jamais; le lever à six, le départ à neuf. On dînait sommairement à une halte. En route la princesse désirait qu'on lui présentât les principaux gentilshommes du pays, les membres des parlements; elle acceptait les hommages du corps de ville sans descendre de son carrosse, mangeant en public, «trouvant bon qu'on lui fît la cour pendant son souper.» Messe tous les matins avant le départ. «Madame entrera un peu dans les villes et se montrera aux portières de son carrosse pour la satisfaction du peuple.»

Nous avions espéré que l'inventaire de la maison de M. le marquis de Vence nous procurerait quelques détails importants au point de vue artistique. Gaspard Alexandre de Villeneuve, marquis de Vence, né le 11 février 1704, était chef de sa branche : il épousa, le 25 mai 1729, Madeleine de Simiane, petite-fille de Madame de Sévigné. Il avait pour cousin Alexandre-Gaspard de Villeneuve, comte de Vence, lieutenant général des armées, célèbre amateur de tableaux et bibliophile distingué.

Cet inventaire est une simple nomenclature des meubles de l'hôtel de M. de Vence, à Aix, mais dressé par quelque clerc ignorant qui n'y a introduit aucun renseignement descriptif quelconque. Le mobilier cependant était riche et considérable. L'inventaire de la batterie de cuisine remplit à lui seul deux grandes pages, et nous constaterons en passant la présence de cinquante dames-jeannes dans la «sommeillerie.» Les tableaux, les tapisseries, les portraits sont nombreux, mais nous ne trouvons que des chiffres bien secs. L'hôtel renfermait quatre-vingt-douze tableaux ou portraits, dont quarante-neuf dans la chambre des tableaux; un seul est désigné, celui de Madame de Vence. Il y avait quatorze tapisseries, dont cinq de haute lisse, sept fauteuils des Gobelins.

Nous proposons le dépôt de ces documents aux archives du Comité et l'envoi de remercîments à notre correspondant.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Quatre empreintes de sceaux.

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers.

(Séance du 13 mars 1875.)

M. Barbier de Montault a envoyé au Comité quatre empreintes de sceaux avec note explicative.

La première est une empreinte en cire rouge prise sur une intaille en cornaline, appartenant à M. Frèrejean, propriétaire à Saint-Cyr, au Mont-d'Or, près Lyon. C'est un buste de Minerve casquée et cuirassée que M. Barbier de Montault croit antique, ce qui est pour le moins douteux. Au-dessous du buste, ajoute-t-il, est un nom grec qu'on suppose celui du graveur. L'écriture en est fine et ferme. Je regrette, dit-il, de n'en avoir pas pris la copie sur l'original, car le mot est illisible sur l'empreinte en cire. En effet tout ce qu'on peut y entrevoir, ce sont les lettres AXI...?

La deuxième empreinte, en plâtre, est celle de la moitié d'une matrice de sceau en cuivre jaune, trouvée l'année derrière, dans la propriété de M. Frèrejean, dont on vient de parler. Ce sceau, qui est rond, a 50 millimètres de diamètre. Comme le pense avec raison M. Barbier de Montault, il aura été brisé à la mort du possesseur. On y voit un personnage debout, vu de face, en robe et manteau vairé, coiffé en cheveux, et peut-être couronné. La partie de la légende qui reste porte **S • SCI • VICTORIS•** Et dans le champ le mot **VICTOR** qui était sans doute répété des deux côtés du personnage. Maintenant quel était ce personnage, c'est ce qu'il est bien difficile de dire, puisqu'on n'a que la moitié du sceau. Il est tout naturel de penser soit à Saint-Victor de Marseille, soit à Saint-Victor de Paris. Mais les sceaux de ces deux célèbres abbayes que possède la collection des Archives, ne se rapprochent aucunement du type de celui-ci. D'ailleurs le manteau vairé fait encore difficulté. Nous ne l'avons jamais trouvé qu'à des types de femmes. M. Barbier de Montault croit ce sceau du XIIIe siècle, ce que nous lui accordons, mais non pas de la première moitié de ce siècle, comme il le veut.

Les troisième et quatrième empreintes envoyées paraissent avoir été prises sur un papier humide par une forte pression de matrices. Ce sont le grand sceau et le petit sceau de la collégiale de Saint-

Digitized by Google

Nicolas de Bari, au royaume de Naples. Ces sceaux sont modernes et sans grande importance.

DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

VESTIGES D'UN ANCIEN PRIEURÉ À SAINT-PROUANT (VENDÉE).

Communication de M. l'abbé Auber, correspondant à Poitiers.

(Séance du 13 mars 1875.)

M. l'abbé Auber signale au Comité les restes d'un ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Grandmont, qu'il a trouvés en Vendée, dans une ferme isolée nommée *l'Abbaye*, laquelle est située dans la paroisse de Saint-Prouant, à 10 kilomètres au sud de Mouchamps. Ces restes consistent en une salle capitulaire, qu'il croit du XIIe siècle, et le réfectoire du prieuré, qui sert maintenant de chambre à coucher au fermier.

L. DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DU MOBILIER DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-ANATOILE DE SALINS, EN 1630.

Communication de M. Bernard Prost, archiviste du Jura, correspondant du Ministère.

(Séance du 19 mars 1876.)

Il nous est impossible d'essayer de reconstituer la physionomie de l'église de Saint-Anatoile de Salins à l'aide de l'inventaire envoyé par M. Bernard Prost, ainsi qu'il nous avait été possible de le faire pour une autre église de la même ville[1], en nous servant d'un document de même genre précédemment adressé par lui. Aussi à cet égard le second inventaire présente moins d'intérêt que le premier. Mais il a l'avantage de décrire le mobilier d'une église plus riche, et de le décrire avec les plus grands détails, bien qu'avec une orthographe dont la fantaisie n'est point sans causer quelques obscurités.

[1] Inventaire du mobilier de l'église collégiale de Salins. *Rev. des Soc. sav.* 6e série, t. III, p. 139 et *passim*.

Digitized by Google

La principale pièce du trésor de l'église Saint-Anatoile était le chef de son patron, chef mitré et chapé, muni de ses deux mains aux doigts garnis d'un grand nombre de bagues, et portant la crosse et la croix. Sa description très-détaillée comprend un grand nombre d'articles. La seconde pièce du trésor est le bras reliquaire du même saint, dont les doigts sont également couverts de bagues.

Or, dans une tapisserie qui faisait partie d'une tenture de quatorze pièces fabriquées à Bruges en 1503, suivant un renseignement que nous devons à notre savant collègue M. A. Castan, tapisserie que M. Spitzer a donnée au musée des Gobelins, et qui représente les habitants de Salins promenant les reliques de saint Anatoile, afin d'obtenir la délivrance de leur ville assiégée par Louis XI en 1477, le reliquaire est tout autre que chacun de ceux que nous venons de mentionner. C'est une châsse en forme de grange, de trois travées et à deux pignons. Une figure d'évêque se dresse contre l'un d'eux. — Que faut-il conclure de cette différence? Ou bien l'artiste qui a composé les cartons des tapisseries, tout en respectant à peu près la topographie du pays dans les fonds de la pièce qui nous occupe, a-t-il entièrement négligé de s'informer de la forme précise du reliquaire promené par les rues de Salins; ou bien les deux reliquaires mentionnés dans l'inventaire de 1630 sont-ils postérieurs au fait historique qui accrut encore la renommée des reliques de saint Anatoile?

Nous pencherions volontiers vers cette seconde opinion, parce que les bustes reliquaires munis de bras et de mains nous semblent très-rares avant le XVIe siècle. Le trésor de Saint-Denis en possédait un cependant qui datait de 1401. C'était celui de saint Benoît, donné par Jean, duc de Berry. Bien qu'il soit difficile de discerner, sur la gravure qu'en donne Félibien, si ces mains appartiennent à la construction primitive, il est facile de reconnaître cependant, malgré les altérations que le dessinateur du XVIIIe siècle fait subir au style de l'œuvre du XVe, que celle-ci, par ses ornements, est bien de l'époque que lui assigne l'histoire.

L'autre buste, également avec mains, que possédait le même trésor, celui de saint Hilaire, avait été fabriqué en 1606.

Une «grosse» croix, comme dit l'inventaire, semble, après le chef et le bras de saint Anatoile, avoir été une pièce importante. De ses bras pendaient neuf petites chaînes d'argent qui portaient des *Agnus Dei*, des reliquaires et des gemmes garnies d'argent.

Digitized by Google

Deux bâtons de chantre et deux masses de bedeaux, en argent, tous surmontés des statues des saints patrons de l'église, servaien aux jours de fête solennelle.

Parmi les joyaux qui décoraient le chef et le bras de saint Anatholle, et les bagues en grand nombre qu'on y avait ajoutées, on trouve des *doublets* cités plusieurs fois.

Les doublets pouvaient être des pierres naturelles doublées d'une feuille de verre coloré qui en changeait l'aspect, ou d'une feuille de clinquant qui lui donnait plus d'éclat. Mais l'expression actuelle de «verre doublé» qui s'applique à la feuille de verre composée de deux couches, l'une blanche, l'autre colorée, nous fait supposer que les vocables «double» et «doublet» s'appliquent à des pierres fausses, blanches dans leur masse, mais colorées à leur partie postérieure. — Le musée du Louvre possède une épingle archiépiscopale du XIIIe siècle, qui est ainsi fabriquée (n° D 723), et le livre de M. Depping, qui contient les *Règlements sur les arts et métiers* dans la *Collection des documents inédits*, renferme les prescriptions relatives à l'industrie des «pierres verrines» au XIVe siècle, et celle des «cris-«talliers et des pierriers de pierres natureux» au XIIIe.

L'article des vêtements pontificaux, très-développé, bien qu'il ne présente pas assez de détails précis, use de quelques expressions qu'il est bon de relever.

Ainsi nous trouvons plusieurs fois le mot «carrelet» orthographié de plusieurs manières, pour désigner la façon d'être du tissu où des chapes et des chasubles ont été taillées. Nous croyons qu'il s'agit de carreaux, soit brodés sur le tissu, soit formés par le tissu lui-même, ainsi que nous l'indiquons en note dans l'inventaire.

Plusieurs broderies sont indiquées comme étant de Flandre : quelques damas sont désignés comme étant d'Angleterre, et quelques satins de Bourges. Ce seraient deux désignations nouvelles à ajouter, pour le XVIIe siècle, à celles que renferment en si grand nombre les *Recherches* de M. F. Michel, si Bourges n'est point ici écrit pour Bruges, d'où il venait des satins au XVIe siècle.

L'inventaire des linges d'autel, très-abondant, nous donne quelques termes intéressants.

Ainsi les nappes sont : ou de lin, ou d'œuvre, façon grande Venise, façon petite Venise, façon désirée, façon de chapelet, façon grain d'orge, ou enfin façon grand carreau.

Les trois derniers termes s'expliquent. Ces nappes sont œuvrées

Digitized by Google

de façon soit à former des carreaux, soit des petits zigzags que l'on appelle grains d'orge, soit des suites de petits disques comme les grains d'un chapelet.

Nous avons déjà trouvé la mention de petite Venise en 1599, dans le testament de Jean de Charmollue[1]. Celle-ci ne différait sans doute de la grande Venise que par la dimension des éléments du dessin emprunté au style oriental comme la plupart des œuvres de Venise.

Quant à la «façon désirée», nous ne saurions l'expliquer.

Presque toutes ces nappes sont ou «limogées», ou ornées de «limoges», c'est-à-dire brodées de soie ou de fil de couleur.

L'inventaire de la Sainte-Chapelle de Chambéry en 1483, en 1542 et en 1578, nous avait déjà donné ce terme, que nous savons désigner encore aujourd'hui en Savoie le coton rouge à broder[2].

Dans le chapitre consacré aux *targeures*, nous retrouvons encore des linges œuvrés.

Mais d'abord que sont ces tergeures? Nous croyons que ce sont des dosserets (dossels, dossiers, de *dorserium* suivant Du Cange), et que le mot qui les désigne vient plutôt de *tergum* que de *tergere*. Il ne s'agit point en effet de linges servant à essuyer, mais de linges à tendre sur les murs, ainsi qu'il est expliqué dans le chapitre des «linges servant à bocher les sainctz.» — Une tergeure a treize aulnes de long, l'autre onze aulnes, etc., toutes sur une demi-aulne de large. Elles sont ornées de bandes de limoges. De plus nous trouvons plusieurs façons d'œuvré sur la même pièce. Ainsi l'une est «moitié de chappelet et moitié de grande Venise.» Une autre, longue de quatre aulnes seulement, est de «chappelet entouré de carreaux» avec trois bandes de limoges à chaque extrémité.

Dans ce chapitre, nous trouvons encore des «panne-mains» dont nous ignorons l'usage, longs de quatre aulnes à deux aulnes, en toiles de «divers façons d'ouvrages», et enfin des essuie-mains d'autel.

Les aubes et les amicts ne donnent lieu à aucune observation.

Les «cingulons» nous semblent être les ceintures (*cingula*). Mais l'un qui est «respondu à un lieu, sans mouschier» nous intrigue.

Le mot *respondu* plusieurs fois employé déjà dans l'inventaire des linges semble être le synonyme de rompu, ou usé. Mais nous ne saurions expliquer le vocable *mouschier* autrement qu'en supposant

[1] *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. III, p. 433.

[2] *Idem*, 4e série, t. VIII, p. 30.

Digitized by Google

qu'il désigne le gland qui termine les ceintures d'aube faites d'une torsade, et que celle dont il s'agit était privée de l'un de ces ornements terminaux.

Parmi les « linges servants à bocher les saints », c'est-à-dire à couvrir les crucifix, les statues et les tableaux, nous trouvons une grande courtine que l'on tend pendant le temps de carême entre le grand autel et le petit; deux rideaux pour couvrir les portes voisines du premier, et enfin « une grande *terjeure* de quarrelet, » que l'on met sous la verrière du grand autel, ce qui nous ferait supposer que ce grand autel étant sous la verrière, c'est-à-dire au fond de l'abside, le petit autel devait se trouver en avant, probablement à l'entrée du chœur.

Il est à regretter que, pour aider à comprendre ces détails, l'auteur de la communication que nous analysons n'y ait pas joint un plan ou une description sommaire de l'église, encore existante, croyons-nous, dont l'inventaire a été trouvé par lui dans les archives du Jura.

Enfin on trouve, parmi quelques meubles de l'église de Saint-Anatoile, un grand chandelier de laiton, placé dans le chœur, devant le petit autel, dont le fût formé de six colonnes portait douze lumières, puis un lampier à six branches également de laiton, qui devaient être des pièces d'une certaine importance.

L'inventaire est muet sur la tenture de quatorze pièces relatives à la vie et aux miracles de saint Anatoile, que l'église possédait jadis. Nous avons dit plus haut, d'après les renseignements fournis par notre collègue, M. Castan, que ces quatorze tapisseries avaient été fabriquées à Bruges en 1503. Leur style est encore franchement gothique cependant.

Leur dispersion semble donc antérieure à l'année 1630. Deux sont conservées à l'hôtel de ville de Salins, et la treizième a été donnée aux Gobelins.

Bien qu'un certain nombre d'articles de l'inventaire de l'église Saint-Anatoile de Salins eussent pu être supprimés sans grand inconvénient, surtout parmi ceux qui concernent les vêtements sacerdotaux et les linges, nous proposerons cependant de les publier intégralement. La répétition des mêmes désignations ne pouvant d'ailleurs que montrer la fréquence de l'usage de certains tissus, ou le plus ou moins de richesse de l'église.

Mais, en terminant, nous répéterons ce que nous avons eu déjà

Digitized by Google

l'occasion de dire, c'est que les correspondants du ministère ne devraient pas se contenter de lui adresser sans commentaires les documents qu'ils communiquent au Comité. Ils sont très-souvent mieux placés que nous pour en montrer l'originalité ou l'intérêt. C'est un travail qui leur revient de droit, et non à nous.

Notre rôle devrait être de les avertir ou de les discuter lorsque nous croyons qu'ils se trompent, et de les louer lorsque leurs commentaires sont dignes des documents auxquels ils sont joints.

ALFRED DARCEL,
Membre du Comité.

INVENTAIRE DES RELIQUES DE L'INSIGNE ÉGLISE DE SAINT-ANATHOILE DE SALINS.

Inventaire des reliques, croix, calices, images, tasses, chennettes, paix et autres joyaux d'argent, comme aussy des chappes, chassubles, tuniques, corporaux, nappes, aubes, amictz, terjeures, chandeliers et autres meubles appartenans à messieurs de l'église de St-Anathoille, cy-après spécifiez, mis entre les mains du s^r^ chanoyne Collot, marilier en lad. église, par vénérables messires Jaques Maire et Philippe Millet, aussy chanoynes et commis aud. inventaire par messieurs du chapitre.

Premièrement : le réliquiaire du chef de St Anathoille, avec la mittre et la chappe ornées et enrichies de plusieurs pierres et perles tant le long qu'à l'antour de ce que contient le reliquiaire.

La circonférence de lad. mittre est garnie de petitz boutons d'argent, façon de perle.

A la chappe dud. St Anathoille il y a quatre-vingt-dix chattons et doubletz[1] de diverses couleurs, tant aux offroirs de lad. chappe qu'à la circonférence d'icelle, de la valeur d'ung chacun vingt solz. Manquent trois pierres d'icelles (*sic*).

A la soubsbasse il y a six doubletz, à chaque coing ung, toutefois il y en manque un à un coing, de la valeur de vingt solz; manque encore une pierre.

A la main dextre dud. reliquiaire du chef monsieur sainct Anathoille, il y a dix-huict bagues, sçavoir une d'argent soudée au pousse (*sic*), portant un doublet de vingt solz en valleur.

A l'index, il y a cinq bagues d'or et une d'argent, la première est une corralinne gravée, en valeur de trois escuz.

[1] Double, doublet, pierre factice, blanche dans la masse et colorée postérieurement soit par une couche de verre coloré, soit par une feuille de clinquant. — A. D.

Digitized by Google

La seconde, une foy[1] d'or qui s'ouvre, à la valleur de quatre frans.

La troisième, un grenad de la valeur de six frans;

La quatriesme, un mollinet[2] garny d'une perle, en valeur de quatre frans;

La cinquiesme, un grenad, en valeur de quatre frans.

La sixième, d'argent, portant un carneau[3] d'agatte en valleur... (*sic*).

Au doig du milieu, deux bagues, une d'or, garnie d'un grenat, en valeur de quatre frans.

L'autre, d'argent sousdée aud. doig, portant un grenad.

Au doig medicus (*sic*), une bague sousdée, ornée d'une corraline en valeur de dix solz.

Au petit doig, une bague d'or, garnie d'un beau ruby, en valeur de dix escuz.

A la main gauche, premièrement : au poulce, une bague d'argent souldée avec le doublet.

Au doig de l'index, cinq bagues, sçavoir quatre d'or et une d'argent souldée.

La première ornée d'un jaspe, ving solz.

La bague suyvante est d'or, garnie de plusieurs diamantz d'Alançon, en valeur de trois escuz.

La troizième bague est d'or, garnie d'une grosse perle ronde, douze frans. *Nota* que lad. perle est perdue en l'an mille six centz vingt-huict, pendant que messire François Charles avoit charge de la marillerie[4] avec caution d'Anathoille Boquilard, courdonnier.

La quatriesme, d'or, ornée d'une corraline, six frans.

La cinquième, ornée d'un cachet de grenad, en valeur de trois escuz.

Au doig du milieu, une bague d'argent, souldée, garnie d'un grenat vaillant dix solz.

Au petit doig, une bague d'argent soudée, sans pierre.

Au bout de susd. deux mains, à chacune, une houppe d'argent.

Au devant dud. chef, soubz la soubasse, est un christal de roche de

[1] Ce semble être une figure ouvrante de la Foi, pour renfermer quelque relique. — A. D.

[2] Le *Glossaire* de L. de Laborde mentionne, en 1390, «un petit moulinet d'or, garni de perles et de balais petits pour l'esbatement de Mme Ysabel de France.» Ce semble avoir été un jouet, tandis qu'ici c'est l'ornement du chaton d'une bague. — A. D.

[3] Le *Glossaire* de L. Laborde attribue au mot *carneau* la signification de créneau, dans cet exemple de 1360 : «Lanterne à carneaus.» Nous croyons qu'il fait erreur et que ce mot doit indiquer les ouvertures qui donnent de l'air à la lanterne. Ici nous ne savons quel sens donner à ce «carneau d'agatte», s'il n'y a pas une faute de transcription, et s'il ne faut pas lire «un carreau d'agatte,» pour une agate carrée. — A. D.

[4] Charge de marguillier.

Digitized by Google

quatre doigz, où que sont trois ossementz de St Anathoille, led. christal vaillant six escuz.

Lad. relique porte sa crosse garnie de six images dorrées tout autour et le crucifix, avec les images de Nostre Dame et de St Jean au dessus de la crosse.

La myttre dud St Anathoille porte sept grandz doubletz au milieu, dez le bas d'icelle jusques en hault, grossissant d'une grosseur un peu plus grande l'un que l'autre, tous sept en valeur de sept escuz.

A cottière, deux cabochons de grenat, deux escuz.

Itém, à cottière, un peu plus bas, quatre zaphyrs, deux de chaque cotté du milieu, deux en ovale et deux en quarré, estimez de quatre à quinze escuz.

Un zaphyr sur le chef dud. S^t, de vailleur de quinze escuz, sans la garniture d'or, estant enchassée comme une bague.

A la bande dernier[1] la mittre six doubletz assez petitz, vingt solz pièce.

Quatre doubletz deçà et delà de lad. bande, en valeur de ving solz pièce.

Plus bas desd. quatre doubletz il y ast (*sic*) six chattons, sçavoir : un onis[2], un escuz; un chatton de perle de deux escuz, ung ruby en valeur de quatre escuz, un zaphir vaillant quatre escuz, une agathe vaillant un escuz.

A la bande dessoubz fesant le cerne rond de la mittre, quinze doubletz vaillans ving solz pièce.

Item, sept petitz autres doubletz parsemez devant et derrier lad. mittre et deux autres doubletz à costière, sçavoir à la mittre dessus les oreilles deçà et delà. *Nota* qu'il manque deux petitz doblez l'un devant et l'autre derrier deux chattons de la mittre.

Toute la mittre est parsemée par devant de perles, à chasque place quatre, et en beaucoup de lieu il en manque deux ou trois.

Par dernier, les bandes sont parsemées comme devant de perles, ormis en trois endroitz.

En deux bandes de la mittre, à l'une pend deux raisins de perles et un grain d'argent, à l'autre un chaton garny du doublet verd avec quatre grains d'argent pendans.

A la chappe manquent sept pièces de quarrelet d'argent, et est rompue en divers endroitz.

La rose de pectoral[3] est garnie de grosse perle tout autour, en nombre de quatre-vingt-seize, au rond de laquelle roze, dix-huict chattons, desquelz il y en manque un, iceulx estans de quatre escuz seullement.

Deux autres chattons à lad. roze d'une esmeraude d'Orient et un saphir, huict escus les deux.

[1] Derrière.

[2] Onyx.

[3] Fermail, fermellet ou mors de chappe. — A. D.

Digitized by Google

Au milieu de lad. roze un sainct Jean d'argent dorré.

Au bas dud. St Jean, une topaze qui vaut cinquante escuz.

A costière et dedans la roze, un grand saphir d'Orient de couleur bleufve, que vault cinq centz escus.

A l'oppesite dud. saphir, une espinelle qui vaut cinquante escuz.

Au desoubz de lad. roze une grosse perle en capouçan (?), qui vault vingt escuz, le tout avec sa garniture d'or. *Nota* que le bout d'en bas de lad. garniture d'or manque, qui peult valoir deux escuz.

Plus bas, une grosse croix d'argent dorée, vaillant deux escuz.

Led. reliquiaire de St Anathoille repose à une garderobe garnie de cinq pièces d'armoisin[1] changeant, outre une autre pièce d'or.

En une autre garderobe, joincte à celle dud. reliquiaire, se reserrent ordinairement les reliques suyvantes :

Premièrement : le bras dud. St Anathoille, qui porte neuf bagues, sçavoir : à l'index quatre, deux d'or et deux d'argent dorées, celles (*sic*) d'en bas d'argent est ornée d'une grosse pierre bleufve.

La seconde est d'or, vaillant trois frans, garnie d'un cornalier.

La troisième d'or, icelle estant sans pierre.

La quatriesme bague est d'argent soudée avec un petit grenat vert.

Le doig du milieu porte trois bagues d'argent souldées.

Les deux autres petitz doigs, à chacun une bague d'or, chasque bague vaillant cinq frans pièce.

Le bras porte encor vingt-neuf chattons garny de pierres de diverses couleurs tant autour du christal que du manche dud. bras. *Nota* qu'il y manque quatre chattons et cinq pierres.

Au milieu dud. bras est un gros oz du bras dudit S^t avec un moindre enchassé deans un large christal.

La grosse croix ornée de toute sorte de chattons garniz de leurs pierres, ausquelz chattons manquent deux petites pierres, sçavoir une au bout d'un croison et l'autre au dessus de lad. croix et un à dessus.

A lad. croix pendent neuf petites chaines d'argent, cinq d'un cotté et quattre d'un autre, en l'une desquelles pend un reliquiaire de la valeur d'un escuz.

Au cotté droict, la première chenne porte un *Agnus Dei* d'argent et les autres trois petites chainnes portent chacune une agatte garnie d'argent.

Au costé gauche, il y a aussi un *Agnus Dei* d'argent pendu à une petite chainne d'argent.

Les trois autres chennes portent une anatiste[2] (*sic*), un jaspe et une agatte en valeur de trois escuz, le tout garny d'argent.

[1] Sorte de taffetas, d'après M. F. Michel.

[2] Améthyste.

Digitized by Google

Au milieu de laquelle croix y ast un agneau pascal, et au dessus une corone à laquelle il y manque une branche.

De plus repose au garderobe un reliquiaire d'argent doré qui porte pour ornement un christal rond et cave, dedans lequel sont deux anges tenant un croissant auquel on mest la très-saincte hostie, le tout d'argent dorré; auquel reliquiaire defaut un pilier et deux testes de petitz chiens, deux aisles de deux anges de la soubasse et une haisle de l'un des grandz anges; il y ast au bas un coussignet de drap d'or fort usé; led. reliquiaire peze cinq marqs avec led. christail; les hailles des petitz anges sont rompues et l'une des grandz anges.

Plus une croix d'argent dorée à laquelle il y a une pièce de vray (*sic*) croix et au bas une[1].....

Item, une grande lampe d'argent doré, en laquelle il y ast de quatre centz frans d'argent sans la façon et la dorure.

Item, une petite lampe d'argent estant ordinairement devant la chasse St Anathoille, donnée par monsieur de Frontenay.

Item, deux battons d'argent, qui sont portez ordinairement par les choristes aux solemnitez; au dessus de l'un desquelz il y ast l'image de St Anathoille et à l'autre celle de St Symphoriain, le tout de la pesanteur d'environ douze marqtz d'argent.

Une autre image de St Anathoille d'argent, que l'on mest sur la masse du bedeault, icelle masse revestue de trois rolaux d'argent, laquelle argenterie peze un marq.

Item, autre image de sainct Simphoriain, semblable à la précédente, pour le second bedault.

Un plat d'argent pesant un marqt trois unzes et demye.

Item, deux chennettes d'argent, pesant cinq unses et demye.

Calices.

Le premier est d'argent doré, qui se mest aux solemnitez, avec sa patine (*sic*), au milieu de laquelle est une Résurrection, et icelluy pèse trois marqtz une unze.

Item, celluy des Berniers, tout doré, avec les armes d'Autriche, pesant trois marqtz.

Le tiers, d'argent doré, avec une image du Crucifix sur le pied, garny de sa patine.

Item, deux autres calices d'argent, pesans chacun deux marqtz une unze, garny chacun de leur patine.

Item, un autre calice de Milan, de la vailleur de dix escuz.

Item, un autre calice d'argent, duquel le bouton est esté doré, garny de sa patine, pesant dix unzes deux tréseau.

[1] Il manque ici un feuillet.

Digitized by Google

Item, un autre calice, aussy ayant heu le bouton doré, avec sa patine, pesant douze unces.

Item, deux paix de cuivre, la plus grande dorée, avec une Dame de Pitié, la petite argentée, avec une Résurrection, toutes deux avec le calice de Milan, données à l'église par monsieur le chanoyne[1].....

Chassubles, chappes et tuniques.

Premièrement, trois chappes de drapt d'or.

Item, une chappe de velour bleuf, enrichie de plusieurs figures et marques de fil d'or, à laquelle deffaillent plusieurs filletz d'or et marques y contenues.

Une autre chappe de soye rouge meslée avec du fil de peur[2] argent.

Item, deux autres de velour rouge avec les offroitz en broderie.

Item, deux vielles chappes de damas blanc et les offroitz en broderie.

Item, une autre de damas blanc de Flandre avec l'offroir semblable aux deux précédentes.

Deux chappes de satin vert figuré de carelet[3], données par Clauda et Claudine Le Maire, sœurs.

Deux chappes de damas gris ou plustot couleur cendres, vielles.

Deux vielles chappes de tafta vert.

Item, deux autres vielles chappes de tafta vert avec les offroitz d'image.

Une chappe de damas rouge, où est l'image de St Sebastiain.

Item, trois autres vielles chappes rouges.

Une autre chappe de damas gris obscur bien usé avec les offroitz de satin rouge.

Une autre chappe de satin blanc royé avec les offroirs de velour bleuf, donné par feu Anthoine Poulx dict Columbet.

Deux chappes l'une de damas d'Angleterre rouge et blanc avec les offroirs de satin blanc, et l'autre de burette de soye, faicte par messieurs du chapitre, la précédente par madame Genevive de Vers.

Item, deux chappes de damas blanc neufves avec les offroirs de brocadele bleufve, données par le chapittre.

Item, autre chappe d'armoyzin rouge et jaune avec les offroirs de brocadelle et passement d'argent.

Item, deux autres petites vielles chappes de damas de couleur de ventre de biche avec les offroirs d'image, en l'une cinq sainctz de broderies derrier le dotz, et en l'autre deux sainctz fort usez et démarquez.

[1] Le nom a été laissé en blanc.

[2] Pur?

[3] Cet article, rapproché d'un autre où il est question d'une chasuble à fond de toile et à carrelets de bleuf et blanc, et d'une seconde à orfrois parsemée de carrelets blanc et vert, semble indiquer une étoffe à carreaux. On trouve plus bas une autre « chasuble de burette à carrelets et chevrons rompuz. » — A. D.

Digitized by Google

Item, une chappe de velour noir avec ung offroir de damas avec des armes tumbées, led. armesin champ d'or chargé de trois fleurs de lictz et de trois rouzettes.

Item, autre de camelot noir avec les offroirs de satin blanc de Burge.

Item, deux chappes de damas neuf orangé et rouge avec les offroirs de satin bleuf bouquetté[1] et un passement d'or et d'argent.

Item, quatre autres aussy neufves, toutes de damas, deux desquelles sont de damas colombin et bleuf avec les offroirs de satin orange bouqueté avec un galon d'argent tout autour galonné; deux autres de damas bleuf avec les offroirs de satin colombin bouquetté et galonnées d'argent; lesquelles six chappes ont esté faictes des deniers provenans du légat de monsieur Marchant le jeune.

Chassubles et tuniques.

Premièrement, une chassuble avec deux tuniques à fond d'or, avec les manipules et estolles; manque une toillette[2].

Item, une chassuble et deux tuniques de velour rouge, avec deux tuniques, estoles et manipules.

Item, une chassuble et deux tuniques de damas blanc avec passementz d'or, avec leur manipules et estoles.

Item, une chassuble et deux tuniques de damas blanc d'Angletterre, avec les passementz bleuf et rouge.

Item, une autre chassuble et deux tuniques de damas blanc assez usez, avec les offroitz en broderie.

Item, une chassuble blanche usée, avec la croix en broderie, avec son estolle et manipule, de laquelle les deux tuniques déjà au précédent inventaire ont esté mises au jubé pour estre trop usées.

Item, une chassuble et deux tuniques de satin de Burge bleuf, avec les offroirs de velour rouge, avec les estolles et manipules fort usez.

Item, une chassuble et deux tuniques de tafta vert avec les offroirs de lad. chassuble en broderie et ses offroitz de tuniques en damas violet, avec les manipules et estoles.

Item, une chassuble et deux tuniques de damas violet figuré, avec les offroitz en broderie, avec les manipules et estolles.

Item, une chassuble d'armoysin rouge, avec les tuniques de mesme estoffe, pour le temps de la Passion, les offroitz en broderie; manque une estole et un manipule.

Item, une autre chassuble d'armoysin rouge, avec les offroitz de toille, royée d'or et d'argent, le fond desd. offroitz de bleuf, au bas de laquelle il

[1] Bouqueté, c'est-à-dire orné de bouquets de fleurs d'argent. — A. D.

[2] Aucun inventaire d'aucune époque ne nous donne la signification du mot *toilette* avec le sens de vêtement ou d'ornement sacerdotal. — A. D.

Digitized by Google

y a les armes de M. Béreur, qu'est un cornet sainct Humbert avec deux estoilles.

Item une chassuble de satin vert et jeaune figuré, avec la croix aussy de vert figuré, donnée par monsieur Moureau.

Une autre chassuble de damas blanc, avec la croix de satin rouge, donné (*sic*) par led. s[r] Moureau.

Item, une autre vieille chassuble de damas rouge, la croix de satin de Burge blanc, avec deux armes à chevron en forme des armes de Salins.

Item, une chassuble à fond de toile, avec la croix en broderie de Flandre, avec l'estole et le manipule.

Une chassuble de tripe[1] de velours bleuf, avec la croix rouge et passementz jeaulnes, avec l'estole et manipule.

Une autre chassuble à fond de toile, à quarrelet de bleuf et blanc, avec l'estole et manipule, avec la croix rouge, icelle estant fort usée.

Une autre de camelot royé rouge, jaune et bleuf, avec la croix en broderie, estole et manipule.

Une chassuble de damas à fond orange et feuillage de verd, avec la croix de satin violet, bordée d'un galon orange, icelle doublée de futaine blanche et noire, comme aussy l'estole et manipule.

Item, une autre chassuble de laine à fond bleuf, couverte de fleurs jeaunes et lozangé, la croix rouge, parsemée de *Jesus Maria;* manque à icelle l'estole.

Item, une autre chassuble de burette, avec carreletz et chevrons rompuz, et les offroitz de satin jaune, avec estole et manipule, autreffois donnée par M. Daguet.

Une chassuble, bien usée, de satin ouvragé, à fond rouge, avec les offroitz de velour à fond jeaulne, parsemé de carreletz blanc et vert.

Une autre chassuble de damas de village blanc et noir, et ung passement rouge au lieu d'ouffroir, donnée par messire Pierre Gremaud, avec l'estole et manipule.

Une autre de damas d'Angleterre à ramage vert et fond blanc, l'offroir rouge royé d'argent, au doz de laquelle est l'image de Nostre Dame faicte en broderie, donnée par M. Vauldry.

Item, une vielle chassuble de camelot vert ondoyé, l'offroir de triple[2] et velour couleur roze seiche, avec un crucifix et St Anthoine; manque l'estolle.

Item, une autre de camelot royé rouge et noir, avec les offroitz de damas d'Angletterre blanc et rouge, avec l'estole et manipules, donnée par monsieur Blondel le vieil.

Item, une autre royée de camelot gris en forme de passementz et long

[1] Tripe, velours de laine.
[2] Tripe.

Digitized by Google

de mesme couleur, le front de l'offroit de camelot rouge brodé de noir et vert avec des *Jesus Maria* et des croix.

Une autre vielle chassuble de camelot violet faict en.... [1], la croix en broderie d'or, avec plusieurs sainctz, et devant, une croix d'étoffe fort simple.

Une chassuble de camelot changeant couleur jeaune et orange, les offroirs rouge bordé d'un rubent vert et jeaulne, donnée par monsieur Marc Fauconnet.

Une autre vielle chassuble à fond de toille, faicte en carrelet rouge et blanc, avec sa croix de broderie de Flandre vert et rouge, parsemé de roussette [2]; manque l'estole.

Item, une autre chassuble de burette de carrelet orangé, avec l'offroit de damas blanc et bleuf, bordé d'un passement de verd gay, avec l'estole et manipule, doublée de futaine noire et rouge et un galon blanc, que peut servir pour les trespassez.

Item, une vielle chassuble de peu de valeur, d'estoffe de Flandre, de couleur verte, bleufve et blanche, parsemée d'oyseaux et d'arbriseaux partout, avec un offroir fort estroit de satin à ramage, avec un galon bleuf.

Item, une chassuble et deux tuniques de velour minime fort obscur, avec les offroirs de satin rouge et un rubent vert gain [3], servant ordinairement ès solemnitez des Trespassez; manque estole et manipule à la chassuble et à l'une des tuniques l'estole.

Item, une autre chassuble, avec deux tuniques de camelot noir undoyé, les offroirs de satin de Bourge [4] blanc, avec ses estoles et manipules.

Item, une chassuble de velour noir, avec l'offroir de drap d'or couvert de broderie noire, à laquelle sont deux armes de messieurs Sachet, donnée par monsieur Moureau, avec estole et manipule.

Une autre vielle chassuble de camelot noir undoyé, avec l'offroir de satin blanc de Bourge, avec estole et manipule, fort usez.

Couvertes de tabernacles.

Premièrement, une de satin rouge à chevron rompu, ornée de passement avec des lestons d'armesin bleuf.

Item, une de damas rouge orné de deux anges en broderie, donnée par honneste Claude Proudhon.

Item, un autre couvert de tabernacle de damas à feuillage gris et le fond de couleur de ventre de biche, orné d'un petit passement orange et blanc frangé, donné par mademoiselle Guy Doroz.

[1] Mot laissé en blanc.

[2] M. F. Michel cite le «rousset», étoffe de laine brune. Mais ici il semble être question d'un semis de rosettes en broderie de Flandre comme la croix. — A. D.

[3] Il faut probablement lire vert *gay*, comme plus haut.

[4] Bruges?

Digitized by Google

Inventaire des linges de l'église Saint-Anathoille, et premièrement des nappes.

Premièrement, une nappe damassé, de la longueur de deux aulnes deux tiers, de la largeur un peu plus de deux tiers, donnée par monsieur Patouillet.

Item, une autre nappe damassée, aussy donnée par led. s^r Patouillet, de mesme longueur et largeur que celle que dessuz.

Item, une autre de lin, façon grand Venize[1], à demy uzée, limogée[2] aux deux boutz, respondue[3] au milieu et à un des boutz, et à laquelle sont dix pièces avec deux croix blanches, estant de la longueur de deux aulnes un quart.

Item, autre de lin, façon grand Venise, longue de deux aulnes moings demy-quart, large de cinq quartiers à la grande aulne, respondue à un bout et à chaque bout limogée de trois ranches, rapiécée de cinq ou six petites pièces.

Autre de lin, façon grand Venize, large de cinq quartiers, longue de trois aulnes un quart, fort usée, limogée à chaque bout de deux ranches, à laquelle il y a plusieurs pièces.

Item, une autre de lin, façon grand Venize, longue de quatre aulnes moings quatre doigs, large [de] trois quartiers, limogée aux deux boutz de trois limoges[4], avec deux escussons d'une face et trois croissans, et une croix de limoge au milieu.

Une autre de lin, façon de chappelet[5], longue de quatre aulnes moins quatre doigtz, large d'une aulne, à chaque bout trois limoges.

Item, une autre d'œuvre, façon grand Venise, longue de quatre aulnes demye, large de trois quartiers, avec sept croix, quatre au quatre coings, une grande de Jérusalem au milieu et deux petites deçà et delà, auprès des trois ranches de limoge à chasque bout.

Item, une d'œuvre, façon grand Venise, longue de trois aulnes un demy tiers, large d'une aulne moins quatre doigs, à chaque bout trois ranches de limoges, et quatre pièces.

Une autre d'œuvre, façon grand Venise, et longue de trois aulnes demye, large de trois quartiers demy, avec cinq croix de limoge, fort usée, et trois

[1] Façon grande Venise, linge ouvré d'un dessin de style oriental, plus grand que celui dit : façon petite Venise. — A. D.

[2] Limogé, brodé de soie ou de coton d'une seule couleur, formant surtout des bandes aux extrémités de la nappe. — A. D.

[3] «Rapondre», ajouter un morceau, mot usité dans le langage populaire de la Franche-Comté.

[4] Limoges, bandes de broderies de soie ou de coton d'une seule couleur, aux extrémités de la nappe. — A. D.

[5] «Façon de chapelet», linge ouvré de façon à former des suites de petits disques imitant les grains d'un chapelet. — A. D.

Digitized by Google

ranches de limoge à chasque bout, et une pièce au milieu marquée de trois ranches de limoge.

Une autre d'œuvre, façon désiré[1], donnée par Anne Viron, à laquelle son nom est escript aux deux boutz, longue de trois aulnes et ung tier, large de cinq quartiers, avec trois ranches de limoge à chasque bout et cinq croix de Jérusalem.

Item, une autre, façon désiré, longue de trois aulnes demy, large de deux tiers, avec trois ranches de limoge à chasque bout et deux croix et demye croix de limoge.

Une autre, façon grand carraut[2], longue de trois aulnes un quart, large de trois quartiers demy, avec trois grandz limoges à chaque bout et une croix de Jérusalem fort usée.

Item, une autre, façon de grain d'orge[3], longue de trois aulnes, large de deux tiers, limogée en six lieux avec une grande pièce au milieu.

Item, une autre, façon grand carraut, longue de trois aulnes, large de trois quartz et demy, avec trois petites croix de limoge au milieu.

Une autre, façon grand Venise, bien usée, longue de deux aulnes demye, large d'un peu plus d'une aulne, avec quatre croix de Jérusalem et une pièce au milieu.

Une autre, façon grand Venize, longue de deux aulnes demy-quart, large de deux tiers, respondue à un bout, auquel y ast une croix de Jérusalem et trois ranches de limoge, bien usée, comme aussy à l'autre bout trois ranches de limoge.

Item, une autre, façon grand Venize, longue de deux aulnes deux tiers, bien usée, large de trois quartz, à chasque bout trois ranches limogez et une petite croix.

Item, une autre, façon grand Venize, bien usée, large de trois quartz, à chasque bout une grande ranche de limoge.

Une autre, façon grand carreau, longue de deux aulnes un tier, large de deux tiers, avec deux grandes ranches de limoge au milieu.

Une autre, façon grand Venize, longue de deux aulnes et demy, large de trois quartiers, à chasque bout sept ranches de limoge, tant grande que petite et avec deux petites croix.

Une autre, façon désiré, fort usée, longue de deux aulnes et demye, large de trois quartz, avec trois ranches de limoge à chasque bout et quatre croix de limoge.

Une autre, façon grain d'orge, longue de deux aulnes demy, large de deux tiers, en quatre lieux des ranches de limoge.

[1] Nous ne pouvons expliquer cette expression. — A. D.

[2] Il doit s'agir ici d'une nappe ouvrée de grands carreaux alternativement mats et brillants. — A. D.

[3] Le linge ouvré en grain d'orge présente l'aspect de petits chevrons comme le coutil. — A. D.

Digitized by Google

Une autre, façon grand Venize, longue de deux aulnes demye, large de trois quartz demy, respondue à un bout de petite Venize et à l'autre trois royes de limoge.

Une autre, façon grand Venize, longue de deux aulnes, large de trois quartz et demy, chaque bout trois passementz de limoge, icelle respondue par le milieu.

Une autre de toile, longue de deux aulnes un tier, large de trois quartiers, limogée en trois lieux, à chacun de sept ranches de limoge.

Une autre, façon grand Venize, longue de trois aulnes moings quatre doigs, bien uzée, large de deux tiers, limogée de deux ranches de limoge à chaque bout.

Une, façon grand Venize, bien usée, longue de deux aulnes et demye, large de deux tiers, respondue au milieu, à chasque [bout] trois ranches de limoge et une croix de Jérusalem.

Une autre, bien usée, façon grand Venize, longue de moins de deux aulnes, large de trois quartiers, avec trois croix de limoges.

Une autre de trois pièces, façon grand Venize, limogée à chasque bout d'une grosse ranche, et en l'un d'iceulx une croix de limoge, longue de deux aulnes demy-quart, large de deux tiers.

Item, une autre, façon petite Venize[1], respondue à un bout d'un grand carreau, longue de deux aulnes et un tier, large de trois quartz et demy, et à un bout trois ranches de limoge.

Une autre, bien usée, respondue au milieu, façon grand Venize, longue de deux aulnes et un tier, large de trois quartiers, limogée à chasque bout de trois ranches.

Une autre, façon petite Venize, fort usée, longue de deux aulnes demy-tier, large d'une aune, limogée à chasque bout de trois petites ranches, avec quatre pièces au milieu.

Une autre, fort usée, respondue à un bout, longue de deux aulnes, large de trois quartiers et demy, à un bout cinq ranches de limoge et à l'autre trois, avec deux petites croix.

Une autre, façon grand Venize, bien usée, longue de deux aulnes et demye, large d'une aulne, aux quatre coings une croix de limoge et au milieu, avec trois petites ranches de limoge à un bout et trois grandes pièces.

Une autre, façon grand Venize, longue [de] deux aulnes, large de trois quartiers, à chasque bout trois ranches de limoge et une croix de Jérusalem, avec un *Jesus Maria,* en l'un d'iceulx un A et un C, respondue par le milieu.

Item, une bien usée, façon grand Venize, longue de deux aulnes demy-

[1] Façon petite Venise, par opposition à la façon grande Venise où les éléments du dessin doivent être de plus grande dimension. — A. D.

Digitized by Google

tier, large de plus de deux tier, limogée à chasque bout de trois ranches et quatre croix au (*sic*) quatre boutz et une au milieu, bien effacées.

Une autre, façon grand carreau, longue de deux aulnes demy-quart, large de trois quartiers et demy, à chasque bout neuf petites ranches et une croix de limoge.

Item, une autre, façon grand Venize, longue de deux aulnes trois quartz, large de trois quartiers, avec quatre croix aux quatre coings, entre lesquelles y en a une de Jérusalem.

Une autre, façon désiré, bien uzée, longue d'une aulne deux tiers, large de trois quartz, respondue à un bout, où il y a trois ranches de limoge et à l'autre une petite croix.

Une autre, façon grand Venize, large de trois quartz et demy, longue de deux aulnes et un peu plus d'un tier, limogée de trois ranches à chaque bout, avec trois croix de limoge.

Une autre, façon désiré, longue de trois aulnes et demye, avec trois ranches et une croix de limoge à chasque bout, et une demye au milieu.

Une autre, façon petit Venize, longue de deulx aulnes demy-tier, large d'une aulne, royée à chasque bout de trois ranches.

Item, une, façon grand Venize, bien uzée et repiécée, limogée de neuf petites ranches et une grande croix à l'autre, longue de deux aulnes et demy, large de trois quartz et demy.

Item, le douziesme juillet 1630 ont estées tirées quatre napes au coffre de lad. église.

La première, façon grand Venize, longue de deux aulnes et un quart, large d'une aulne, sans limoge, ayant deux pièces.

Item, une autre, façon grand Venise, de mesme longueur et largeur que la précédente, à laquelle y est un A.

Item, une autre, façon grand Venize, de mesme longueur et largeur que la précédente, à laquelle y ast aussy un A.

Item, une autre, façon grain d'orge, longue de deux aulnes et ung quart, large de trois quartz, à chaque bout trois ranches de limoges, avec cinq petites pièces, en laquelle y ast un A.

Item, une autre, façon grand Venize, de la longueur de deux aulnes, de la largeur d'environ trois quartiers, limogée à chaque bout de trois ranches, un trout au milieu et un peu deschirée à l'un des boutz.

Sommaire des tergeures[1] qui se sont retreuvées en ladicte église le douzième juillet 1630.

Premièrement, une tergeure d'œuvre, façon désiré, longue de treize aulnes demye, large de demy-aulne, à chasque bout neuf petites ranches limogez.

[1] Dossiers, dossels ou dosserets? — A. D.

Digitized by Google

Une autre, longue d'unze aulnes et large de demye-aulne, moitié chappelet et grand Venize, au bout du chappelet une roye de limoge et au grand Venize limoge en plusieurs lieux, avec une petite croix au bout.

Une autre de lin, grand Venize, longue de cinq aulnes demye, large de demye aulne, à chasque bout trois rangées de limoge et deux croix.

Une autre, façon grand Venize, longue de quatre aulnes trois quartz, large de demye-aulne, à un bout un grand passement limogé et en plusieurs de petites royes de limoges.

Une autre de lin, façon de grand Venize, longue de quatre aulnes et demye, large d'un [aulne] et demy-quart, à chasque bout trois ranches de limoge.

Une autre de lin damassé, large de demye-aulne, longue de deux aulnes et demye, avec trois larges passementz de limoge à chasque bout.

Une autre, façon grand Venize, de la longueur d'un peu plus de deux aulnes, largeur d'un tiers d'aulne.

Une autre, grand Venize, de la longueur de deux aulnes, largeur d'un tier, et respondue au milieu, à un bout trois ranches de limoge en son long, et au milieu trois ranches de limoge.

Une autre de lin, façon de chappelet, entourné de carreau, longue de quatre aulnes moins demy-quart, large de demye-aulne, à chasque bout trois ranches de limoge.

Une autre d'œuvre, façon grand Venize, longue de quatre aulnes et demye, large de demye-aulne, à chasque bout trois ranches de Limoge.

Item, douze panne-mains, de la longueur d'environ deux aulnes demye, un tier, un quart, excepté un qui est de quatre aulnes..... tant de toile que divers façon d'ouvrages.

Item, trante esuye-mains d'autel, de diverses façon d'ouvrages..... et en a esté retiré un pour un amict double.

Aubes.

Vingt et une aubes, une à laquelle il y a ung grand trout au bas.

Item, douze amictz.

Item, sept cingulons, desquelz y en a deux de respondu en deux lieux et un autre respondu à un lieu, sans mouschier [1].

S'ensuyvent les linges servans à bocher les sainctz.

Premièrement, une grande cortine qui se tend entre le grand et le petit autel au caresme, laquelle est en toille, longue de cinq aulnes demye, large de trois toiles, avec deux passementz et des franges de filet.

Item, deux ridaux pour couvrir les deux portes qui sont à costel du grand hautel.

[1] Gland qui termine les ceintures d'aube faites d'une torsade? — A. D.

Digitized by Google

Item, une grande terjeure que l'on mest soubz la verrière du grand autel, icelle estant en façon de quarrelet, longue de cinq aulnes, large d'une aulne deux tiers.

Item, le linge qui se mest au tour du crucifix.

Item, huict autres linges propre à couvrir des S^ts^, celuy de St Charles estant comprins.

Item, la cortine du tableau de saincte Catherine, long et large de la hauteur et largeur d'icelluy tableau.

Item, deux couvertz de sainctz, l'un de St Antoine et l'autre de tous les sainctz.

Item, deux couvre-polpitres à carelet, avec chacun quatre grand limoges au bout, il y en ast un qui hast une limoge au milieu, iceulx estant long d'environ une aulne et demye.

Item, un petit autre couvre-polpitre, de mesme façon, long d'une aulne, assez usé.

Libvres et misselz.

Premièrement, quatre processionnaire en perchemin. Autrefois il y en avait six.

Item, l'office de S^t^ (*sic*) Anne, en perchemin.

Item, l'office d'Epiphanius et Isidorius, en papier.

Item, l'office de *Corona Domini*, en deux cayers de parchemin.

Item, l'office des sept douleurs de Nostre Dame, en deux cayetz de perchemin, avec la légende aussy en perchemin.

Item, l'office de la Visitation, en deux cayers couvert de perchemin.

Item, l'office de la Conception Nostre Dame, en deux cayers en perchemin, bien notez..... donné par monsieur Marchant le jeune.

Item, l'office et la légende de St Joseph, en papier.

Item, la légende de St Mammers et de St Valantin, en un petit livre de perchemin.

Item, le libvre des leçons de la Feste-Dieu pour servir à l'octave.

Item, un missel neuf, avec la préface de parchemin, escrite par monsieur le vicaire Grenaud, défunct.

Item, le *Libera me*, qui se dict à la fondation de messire Marc Fauconnet, à un feullet de perchemin noté en plein chant.

Le petit collectaire aux processions.

Un autre grand collectaire servant au cœur (*sic*) pour le s^r^ semelié[1].

Item, deux psauttiers.

Item, deux responsaires.

Item, quatre volumes en perchemin, deux d'hivers et deux d'esté, qui se mectent ordinairement aux formes des s^rs^ chanoynes; l'un desd. volumes se treuve perdu.

[1] Sommelier?

Digitized by Google

Item, un grand libvre de perchemin, bien notté, icelluy en grand feuilles, sans aucune couverte.

Item, l'office de la miséricorde de Dieu, en deux livres en perchemin, couverte de bazenne verte.

Item, un livre intitulé *Rationale divinorum officiorum*, attaché avec sa cheine aux formes, à main gauche à l'entrée du cœur.

La sacrée Bible, en deux volumes.

Deux légendaires en perchemin.

Item, un libvre de la passion nostre Seigneur, couvert de bazenne verte.

Le livre des leçons et des respons des Trespassez, donné par fut messire Aymé Grenaud.

Une messe, de perchemin, de St Antoine.

Item, une autre de sainct Roch, en perchemin.

Item, une autre messe de St Sébastiain, aussy en perchemin, et toutes trois bien notées en plein chant.

Cire appartenant au chapitre.

Le magrillier[1] doibt tant en cierge que cire la quantité de cinquante-deux libvres six unces de cire à messieurs du chapitre, lesquelles le s^r^ chanoyne Collot ast receu des héritiers de messire Philibert Bricon, qui les auroit receues dud. chapitre.

Autres meubles de ladicte église.

Deux chaudières, l'une à fondre la cire et l'autre à mectre huile, moytié usées.

Le grand chandelier de louton, soubstenu au milieu de six colomnes, autourt duquel il y a douze petitz chandeliers de louton, qui est au cœur devant le petit hautel.

Item, un lampier ou chandelier de louton, lequel ast six branches ou chandeliers de louton, qui se mest devant la Nostre Dame du Rozaire.

Item, cinquante-sept chandeliers servans pour le luminaire extraordinaire aux festes solempnelles, donnez par feu monsieur Sachel.

Item, quatre eau-benestiers.

Item, une clochette et lanterne pour porter devant le Sainct Sacrement.

Item, six grandz chandeliers de fer, de la hauteur d'une personne, propres à mectre autour des bières.

Item, deux chandeliers de fonte, pesant environ iceulx huict ou neuf libvres, qui se mectent ordinairement sur le grand autel.

Corporaliers.

Premièrement, un en broderie, orné de diverses figures d'animaux.

[1] Marguillier.

Digitized by Google

Item, un corporalier de velour rouge, orné d'un crucifix, Nostre Dame et St Jean en broderie.

Item, un corporalier de satin orange, orné d'une croix de faux einclantz [1].

(Archives du Jura, série G, église collégiale de Saint-Anatoile de Salins, cote K 26 (anc. invent.), cahier in-4°, papier.)

Pour copie conforme :

BERNARD PROST,

Correspondant.

INVENTAIRE DU TRÉSOR ET DU MOBILIER DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN DE MONTPEZAT.

Communication de M. G. Bourbon, correspondant du ministère, archiviste du département de Tarn-et-Garonne.

(Séance du 16 mars 1876.)

M. G. Bourbon, correspondant du ministère à Montauban, a fait une heureuse trouvaille en découvrant dans les archives confiées à ses soins le document qu'il lui a adressé. L'inventaire de l'église collégiale de Saint-Martin de Montpezat date des commencements du xve siècle, et est assez étendu dans la désignation des choses qui y sont mentionnées pour qu'on puisse s'en faire une idée, et que l'on puisse se rendre compte de certains usages. Il est d'ailleurs rédigé en assez mauvais latin pour présenter quelques difficultés d'interprétation. Quelques mots de patois s'y sont, de plus, introduits.

Les croix d'autel sont importantes, et il est indiqué qu'elles sont portées sur des pieds à nœuds, détail rare à rencontrer, même parmi les monuments qui nous sont parvenus. Les croix du xiiie, du xive et même du xve siècle sont, en effet, généralement indépendantes de leur support. Elles se terminent d'habitude par une longue queue de métal qui va s'amincissant, et s'ajuste soit dans la douille d'un pied, quand on la pose sur l'autel, soit d'une hampe lorsqu'on la porte processionnellement, de telle sorte que la même croix pouvait servir à deux fins.

La pratique d'exposer et de promener le Saint-Sacrement, qui ne devint obligatoire qu'en 1316, semble avoir d'abord nécessité

[1] Clinquants.

Digitized by Google

l'appropriation d'un reliquaire déjà existant, puis la fabrication d'une monstrance spéciale.

Ainsi l'article 9 indique un reliquaire d'argent doré, de forme oblongue, portant d'un côté une image de saint Antoine, dont ledit reliquaire renfermait les reliques avec celles de plusieurs autres saints. Un petit crucifix le surmontait, et il était muni d'un étui (*estug*) (*estugium* suivant Du Cange) de cristal pour recevoir l'hostie. Mais l'article 158 désigne une pièce d'orfévrerie qui semble plus particulièrement fabriquée pour l'exposition du Saint-Sacrement. C'est une custode ronde munie d'une boîte (*capa*) d'argent. On l'enfermait dans un *promptuarium* construit dans le mur, près de l'autel de saint Martin, qui devait être l'autel majeur. Ce *promptuarium* devait être un tabernacle, bien que Du Cange ne donne à ce mot que la signification de salière.

Enfin la réserve eucharistique (art. 159) était conservée dans une boîte (*brustia*, tronc suivant Du Cange), on ne dit pas de quelle matière, contenue dans un petit coffret carré, de couleur rouge, portant des armoiries.

Le tout était recouvert d'un morceau de soie que l'on protégeait par une touaille de soie (art. 160) lorsqu'on portait le viatique aux malades.

Pour en finir avec ce sujet, nous trouvons (art. 243) que si l'autel de saint Martin était entouré de quatre courtines de lin blanc, on posait par-dessus une autre courtine de soie noire, afin de faire mieux voir l'hostie lorsque le prêtre l'élevait.

Toulouse devait être le lieu de fabrication de l'orfévrerie du trésor de Montpezat, car l'article 11 indique qu'une de ses pièces y a été envoyée pour être réparée par un orfévre du nom de Guilherm de Formelh.

Plusieurs des reliquaires sont en forme de diptyques, étant composés de tables d'argent repoussé, ciselé ou peint de divers sujets, encastrées dans des volets de bois. L'un d'eux avait la forme d'une double fleur de lis. Il avait été donné par un membre de la famille Desprez à laquelle appartenait le fondateur de la collégiale.

Quelques-uns des ivoires du moyen âge parvenus jusqu'à nous prouvent qu'on était alors dans l'habitude de peindre et de dorer cette matière, qui nous semble aujourd'hui ne pouvoir que perdre à être ainsi déguisée. L'inventaire du trésor de Montpezat cite, en effet, deux coffrets d'ivoire peint et doré, qui renfermaient des

Digitized by Google

reliques. Il cite aussi comme servant au même usage de petits coffrets de bois blanc, peints de diverses figures.

Lorsque l'on désirait donner plus de finesse à ces peintures, on revêtait le bois de feuilles de vélin qui y étaient solidement fixées au moyen de cette colle de fromage dont les ouvriers du moyen âge faisaient un si fréquent usage. Nous avons vu en Allemagne des spécimens de cet art aussi charmant qu'original, et M. l'abbé Chauffier vient d'en publier un du XIIe siècle, appartenant à la cathédrale de Vannes dans le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (année 1874, p. 95).

Le rédacteur de l'inventaire de Montpezat forge résolûment le barbarisme *emauciis* au pluriel pour désigner les émaux qui décorent un calice, mais il introduit avec non moins d'audace le mot français *emauc* au singulier, quand il s'agit de celui qui est fixé sur la patène.

L'inventaire nous fournit quelques documents qui permettent de donner une idée de l'autel consacré à saint Martin, le patron de la collégiale.

Le retable était d'albâtre sculpté, peint et doré. Il représentait plusieurs scènes de la vie de la Vierge et du Christ, et était surmonté des deux images de saint Jean l'évangéliste et de saint Jean-Baptiste.

L'autel était couvert de cuir blanc (*alute albe*), et orné d'un parement brodé de « syrènes de mer. »

Quatre courtines de lin blanc l'environnaient, et nous avons mentionné le tabernacle qui, construit à côté, dans le mur, servait à conserver la réserve eucharistique.

Une croix de laiton était placée sur l'autel. Près de lui une autre croix de bois recouvert de laiton, représentant d'un côté le crucifix, de l'autre Dieu dans sa gloire, était portée par l'intermédiaire d'un bouton sur un pied. Nous voyons de plus qu'un cordon de soie garni d'un gland de couleur verte y est attaché. Deux chandeliers d'argent, hauts d'une coudée, avec un encensoir et une navette d'argent, servaient au même autel; mais les burettes n'étaient que d'étain, et de peu de valeur.

L'autel de la Vierge était décoré d'un retable à volets, représentant en peinture la Vierge portant l'enfant Jésus. L'inventaire désigne ce meuble sous le nom de *retaule*, que nous ne trouvons ni dans la partie française du *Glossaire* de Du Cange, ni dans l'historique du

Digitized by Google

mot *retable* dans le *Dictionnaire* de Littré. Ce dernier l'indique seulement dans la partie étymologique avec la forme « restaule ».

Les articles relatifs aux vêtements sacerdotaux, ainsi qu'aux linges et tissus, présentent quelques expressions qu'il est nécessaire d'interpréter.

Ainsi les articles 41, 48, 62 et 230 indiquent que certains vêtements sont : *cum foloraturis* ou *foloratis*. Nous trouvons dans Du Cange *folrare* et *folratura* avec le sens de doubler et de doublure, et l'article 225 nous donne une explication d'accord avec celle du *Glossaire*. Il y est question d'un « *pannum*... *foloratum sive frontatum tele albe.* » Or *frontatum* est employé par Vitruve pour désigner un édifice faisant face des deux côtés, et cité par Du Cange dans un document de 1321, relatif à une maison posée de front sur une rue. Ne pouvons-nous pas en conclure que les vêtements dont il s'agit étaient à deux faces, étant doublés d'un tissu convenable.

On fabrique encore, par raison d'économie, des vêtements sacerdotaux ainsi faits.

Les deux articles 244 et 245, où il est question de parements, corroborent notre opinion que *foloratum* signifie doublé. Nous y voyons en effet : *unum paramentum altaris*... *foloratum de una sarga*, doublé d'une serge, et *aliud paramentum*... *foloratum de tela alba*, doublé de toile blanche.

Plus loin on rencontre (art. 44) des *vestimenta vastata* (art. 251), *duo manutergia vetata de livido;* puis (art. 44) *unum paramentum altaris vetatum de duobus coloribus*, et (art. 62) *paramentum vetatum rubeorum colorum;* enfin (art. 69) *mapellas cum vetis diversorum colorum*, et (art. 160) *unum toalhonem munitum*... *vetis ciriceis*, qu'il faut tous ranger, ce nous semble, dans la même catégorie. *Vastata*, à moins qu'il n'indique un état de ruine du tissu dont il s'agit, doit être une mauvaise orthographe de *vetata*. Ce sont les genres et les nombres différents d'un participe dont *vetis* est le radical. Or ce vocable se trouve expliqué par l'article 83 : *Duos toalhones*... *cum texturis sive vetis auri*. Ainsi *veta* désigne un tissu. Du Cange, qui le fait dériver de *vittis*, lui donne la signification de ruban.

On connaît de nombreux exemples de vêtements sacerdotaux ornés de galons rapportés. Ce sont eux qui dessinent des croix sur les chasubles de Thomas Becquet, conservées à Sens, de saint Regnobert, conservées à Bayeux, et de toutes celles du XIIe au XIVe siècle que nous avons vues, sans parler des effigies tumulaires.

Digitized by Google

Parmi les vêtements conservés dans la sacristie de la collégiale de Montpezat, il y en a d'ostade noire (*ostede nigre*), étoffe de laine légère; de futaine (*fustanee*), autre étoffe de laine; de bocassin rouge et de bocassin noir, que nous ne trouvons cité qu'une seule fois dans les *Recherches* de M. Fr. Michel, comme servant de doublure à un vêtement du cardinal d'Amboise, et plusieurs fois dans Du Cange, qui le croit un tissu léger. Un document de 1419 le donne comme analogue à la futaine. C'est plutôt une étoffe lustrée de fil pour doublure.

Un tissu de soie dont nous ignorons la nature, car nous n'en trouvons la mention dans aucun des auteurs qui se sont occupés des étoffes, a servi à fabriquer plusieurs pièces de l'église de Montpezat. C'est le *gambays* (art. 91, 99 et 258), et enfin *cambays* (art. 267), quoique nous croyions que les deux dernières formes résultent d'une erreur de copiste. Peut-être le mot appartient-il à la langue du Midi, ainsi que plusieurs autres que l'on trouve introduits dans le présent inventaire? Quant à la chose, c'est un tissu de soie de plusieurs couleurs, orné parfois d'oiseaux, parfois de feuillages, dont on faisait des vêtements sacerdotaux. Le terme n'est pas absolument étranger à la langue du moyen âge, car on connaît les vêtements militaires gamboisés, mais ils ne peuvent avoir aucun rapport avec ceux dont il s'agit ici.

Les aubes parées sont parfaitement décrites, avec leurs orfrois placés devant et derrière; l'article 74 indique même une pièce brodée ou tissée d'or sur champ rouge, de trois palmes de long, ou environ, destinée à parer une aube. Mais pour que l'article 52, où l'on trouve : « *Tres albas cognitas de orsis ante et retro*, puisse être intelligible, il faut substituer *orfrasiis* à *orsis*, qui en est peut-être l'abréviation, et qui en tout cas se trouve dans Du Cange. D'ailleurs la suite de l'article explique qu'il s'agit de morceaux de soie œuvrés de fleurs de lis d'or.

L'article 64, qui indique *duo orphea deaurata*... doit désigner également deux orfrois. *Orphreum* et *orfrea* étant donnés par Du Cange, le premier dans un texte de 1415, le second dans un autre de 1498.

Des ceintures de soie servaient à ceindre ces belles aubes, dans les grandes solennités.

Parmi les nappes d'autel nous en noterons deux : l'une (art. 60) est brodée de laine, *operatam de opere lenato;* ces broderies devaient

Digitized by Google

former des bandes transversales à ses extrémités, ainsi que l'inventaire de l'église de Saint-Anathoile de Salins nous en a donné de nombreux exemples. L'autre (art. 250) est ornée à ses extrémités de longues floches que le rédacteur de l'inventaire appelle *flox*, alternativement noires et blanches, qui doivent être formées par la chaîne effilée et nouée, ainsi qu'il est redevenu de mode de le faire aujourd'hui. Les côtés, au contraire, sont frangés de soie noire et blanche rapportée.

Deux longues nappes servaient pour la communion du jour de Pasques (art. 257).

En outre des *linteamenta* (art. 241), au nombre de douze, destinés à couvrir les images pendant le carême, nous remarquons une *sobre-viesta*, de toile de Bruges, pour servir de «chemise» au grand crucifix (art. 84).

Les tissus sont nombreux, et employés à un grand nombre d'usages. On trouve parmi eux une bannière de cendale rouge aux armes du fondateur, avec une image de saint Martin (art. 76); un dosseret tissu d'or pour la chaire épiscopale (art. 77); une couverture de corporal, brodée de sujets, et enfin des frontaux d'autel, des touailles et les parements divers dont nous avons déjà parlé ou dont nous aurons à nous occuper.

Il faut noter au milieu des tissus différents affectés à divers usages, les «*duo manutergia linea cum duobus cordonibus in capite habentes*, et..... *duas munitas de argento in capitibus*» (art. 71). Le mot resté en blanc complète-t-il la description des deux essuie-mains, ou bien indique-t-il deux nouveaux objets? Nous pencherions vers la première façon de voir, en nous reportant aux monuments figurés. L'art allemand, du xve siècle surtout, montre attaché par des cordons aux crosses des évêques ou des abbés, un linge dont la tête est cousue à un ornement triangulaire, d'orfévrerie ou de broderie. Tels devaient être les deux *manutergia* que nous rencontrons dans l'inventaire de la collégiale de Montpezat. Peut-être provenaient-ils du cardinal-évêque de Preneste, son fondateur, ainsi que la mitre mentionnée dans l'article 82. Un autre souvenir du même se rencontre dans les articles 78 et 102 qu'il importe de rapprocher.

Le second parle d'une boîte à peigne dorée, renfermant un peigne d'ivoire orné de diverses images : le premier de deux linges de coton pour entourer le cou du cardinal lorsqu'on rase sa barbe. Nous croyons que «barbe» est de trop ici, et que ces linges, qui

Digitized by Google

expliquent l'usage des peignes liturgiques, ne devaient servir que lorsqu'on rasait la tonsure du cardinal de Préneste. Un siècle avant la rédaction de l'inventaire c'était déjà bien assez que l'on pratiquât cette opération dans l'église, sans qu'on y ajoutât la barbe par supplément.

Deux autres articles doivent être rapprochés : l'un, n° 65, vise : « *Unum frontale fimbreatum et deauratum cum funibus cericeis*, et l'autre (n° 73), « *duo pendentia altaris tele albe, cum rozis percis*, etc. . . » Nous pensons que les cordes de soie du premier et les pendants du second désignent des appendices que l'on remarque sur les parements d'autel que représentent les miniatures, surtout au XIVe et XVe siècle. Ce sont, croyons-nous, des poignées pour enlever ces parements que l'on changeait de couleur suivant les fêtes.

En outre des autels on parait les tombeaux des patrons et des fondateurs de la collégiale aux jours anniversaires de leur mort. Les étoffes qui y servaient n'avaient de funèbre que leur emploi, et parfois une bordure de cendal noir armorié. Il en était de même des draps mortuaires, qui étaient de soie verte et rouge, ou décorés de paons dans des cercles, ce qui indique pour le moins une influence orientale, ou de ceps de vigne.

Plusieurs de ces parements servaient aussi au Saint-Sépulcre le samedi saint.

Parmi les différents tissus, nous en trouvons d'assez dissemblables par l'usage qu'on en faisait, et par leur nature conséquemment, qui sont désignés sous le même nom de *toalhones*. Ce sont des touailles. Mais l'une est de soie noire galonnée (art. 83), et l'on n'en indique pas l'usage; l'autre, également galonnée, est ornée de paons et d'armoiries, et sert à couvrir la custode dans laquelle on porte l'hostie aux malades (art. 160); deux autres, inventoriés comme se trouvant sur un autel (art. 229), sont indiqués comme étant blancs et livides, mais avec eux il s'en trouve un troisième, au coin du même autel, qui sert à essuyer les mains du prêtre au « lavabo » de la messe. Un autre semblable est noté sur un autre autel (art. 270). Enfin l'article 240 inventorie *Octo manutergia sive toalhones*.

Notons que les couvertures de ces autels sont indiquées comme étant de peau blanche : *cohopertorium alute albe* (art. 164, 229 et 275), ce qui nous semble peu ordinaire. Le dernier est marqué de trois croix rouges; une au centre et une à chaque extrémité.

Nous croyons découvrir deux toiles peintes dans les tissus dési-

Digitized by Google

gnés aux articles 175 et 176. L'une est un *pannum tele pictum*, représentant la crucifixion et la mise au tombeau, ainsi que plusieurs saints et saintes : l'autre est un *pannum tele tinctum*, historié sur deux grandes bandes de toute l'histoire de la Passion, peinte de diverses couleurs.

Le rédacteur introduit dans sa description un mot de patois probablement, *stanx*, qu'il explique dans l'article 177, comme synonyme de barres (*barris*). Il s'agit d'un « tapis » plus qu'à demi usé, orné ou tissé de beaucoup de figures de plusieurs couleurs, avec des barres étoilées.

Est-ce un « tapis », ainsi que le dit le texte, ce que nous croirions volontiers, ou une tapisserie? La terminologie du moyen âge est assez flottante à cet égard pour qu'il y ait doute. Cependant l'inventaire désigne comme *pannum laneum* une tenture dont on ornait le chœur dans les fêtes solennelles, et qui représentait toute l'histoire de la création (art. 92), puis une autre tenture historiée de divers sujets, donnée jadis par Jean Desprez (art. 100).

Ces tapisseries n'existent plus probablement, mais l'église de Montpezat a conservé une tenture d'époque postérieure, donnée probablement par Jean Desprez, évêque de Montauban de 1519 à 1539. La légende de saint Martin s'y déroule en cinq pièces, dont l'ensemble est de près de 24 mètres, sur un peu moins de 2 mètres de hauteur [1].

Ce qui est relatif au luminaire est de peu d'importance dans l'inventaire de Montpezat.

Nous avons noté deux candélabres d'argent pour l'autel de saint Martin; nous en trouvons seulement deux autres de fer, avec un appareil de bois pour les ténèbres.

Enfin nous ne trouvons plus à noter que quatre pupitres dans le chœur, appelés *forestols* par l'inventaire, et qu'une sonnerie composée de onze clochettes, dans une petite boîte, pour indiquer le moment de l'élévation à la messe. Bien que l'article (n° 277) où nous trouvons ce détail ne soit point très-précis dans sa rédaction, nous supposons qu'il ne s'agit pas de onze sonnettes trouvées dans une boîte, mais d'un appareil composé de onze sonnettes qu'on remuait toutes ensemble afin de faire plus de bruit. On a publié,

[1] M. Devals aîné, ancien correspondant du ministère, a publié sur cette tapisserie un excellent article, accompagné de la gravure de l'un des sujets, dans les *Annales archéologiques*, t. III, p. 95 et *passim*.

Digitized by Google

en effet, de ces machines qui existent encore et qui affectent plusieurs dispositions.

M. G. Bourbon, en adressant au Comité l'intéressant inventaire que nous venons d'analyser, dit que l'église de Montpezat a conservé quelques-uns des objets d'orfévrerie qui y sont décrits. Il serait intéressant de joindre cette indication en regard des articles qui mentionnent les pièces qui existent encore, car il est bien entendu que nous proposerons la publication de l'inventaire dont il s'agit, en remerciant notre correspondant de son envoi, qui acquerra plus de prix à être ainsi complété.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

INVENTAIRE DU TRÉSOR ET DU MOBILIER DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARTIN DE MONTPEZAT.

L'église de Montpezat, classée parmi les monuments historiques, est un des rares spécimens de la pure architecture ogivale qu'ait conservés le département de Tarn-et-Garonne, si souvent ravagé par les guerres religieuses. Élevée d'un seul jet au milieu du XIVe siècle, par les soins et sous la direction du cardinal Pierre Desprez (voy. note 1, p. 567), elle est restée dans son ensemble, à l'exception de la tour du clocher dont la partie supérieure est détruite, telle qu'elle sortit des mains de l'architecte et du maître d'œuvre. En parcourant un registre des archives du chapitre de Montpezat, déposées à la préfecture de Tarn-et-Garonne, nous avons été assez heureux pour retrouver la date exacte de la construction de l'église. Ce renseignement vient confirmer de tout point les données archéologiques : « l'achat par le cardinal Desprez, le 28 octobre 1337, de mille sextiers de chaux vive pour le bastiment de l'église de Montpezat » ne laisse aucun doute sur l'époque précise où fut édifié cet intéressant monument. D'autres notes analogues permettent d'établir que les travaux commencèrent postérieurement à 1334 et furent terminés avant 1360. Les proportions de l'édifice sont d'une élégance remarquable, que fait ressortir davantage encore l'absence presque absolue de sculptures. Le plan est simple, à une seule nef : huit chapelles latérales s'ouvrent seulement dans les travées de la nef entre les contreforts. Le chœur est décoré sur

Digitized by Google

tout son pourtour des célèbres tapisseries dues, suivant la tradition, à la munificence de Jean Desprez, évêque de Montauban (1519-1539), et représentant la légende de saint Martin, patron principal de l'église. Des stalles du XIVe siècle, deux anciens bénitiers, quelques objets provenant de l'ancien trésor, enfin des reliques encore très-nombreuses attestent seuls aujourd'hui l'antique prospérité du collége des chanoines de Montpezat. — G. B.

Sequitur copia inventarii de reliquiis, reliquariis, jocalibus, vestimentis, ornamentis, libris, et de aliis bonis et rebus mobilibus ecclesie collegiate Montispensati[1] pertinentibus : quod quidem inventarium fuit factum ut sequitur :

In nomine Domini. Amen. Noverint universi et singuli quod anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo sexto, et die ultima mensis madii, apud Montempensatum, diocesis et senescallie Caturcensis, in ecclesia collegiata ejusdem loci, coram nobili et potenti viro Hugone de Pratis, domino dicti loci et de Podio-Ruppi[2], patrono honorabilis collegii predicte ecclesie collegiate, personaliter existentes et constituti venerabiles viri dominus Anthonius Torondelli, decanus, et providi ac discreti viri domini Adhemarus de Siregio, precentor, Johannes de Aula Viridi, sacrista, Ramundus de Galzergiis, Guillermus Cantarelli, Johannes Jacoti, Johannes Roberti, Bernardus Regis, Bartholomeus Bonuolli, Guillermus de Costa, Guillermus de Albenea, Arnaldus de Solonaco, Simon Martinandi, presbiteri, et collegiate predicte ecclesie collegiate (*sic*) ad sonum magne campane dicte ecclesie, pro utilitate et comodo predicti collegii servandis, volentes, ut dixerunt, pro conservatione bonorum, jocalium, et aliarum rerum predicte ecclesie pertinentium, recognitionem, inventarium et repertorium facere de eisdem rebus, jocalibus et aliis bonis mobilibus predicte ecclesie collegiate. Idcirco, de voluntate dicti domini patroni ibidem presentis et id fieri volentis, fecerunt recognitionem et inventarium, ut sequitur.

Sacristania.

Et primo, signando se signo sancte crucis, dicendo «In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen», dixerunt, recognoscerunt et confessi fuerunt se inventariando reperiisse et invenisse :

Primo, videlicet in sacristaria predicte ecclesie :

1. Unam sanctam crucem argenti cum uno crucifixo argenti, et cum

[1] Montpezat, chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne (arrondissement de Montauban).

[2] Puylaroque, commune du département de Tarn-et-Garonne, canton de Montpezat. — G. B.

Digitized by Google

quatuor pedibus, et cum pluribus sanctis reliquiis diversorum sanctorum in ipsa cruce intrusis, et cum pluribus lapidibus preciosis; cum uno botono rotundo, in quo sunt plures et dissimiles figure impresse.

2. Item unam magnam crucem argenteam cum uno crucifixo argenti, et de subtus cum uno magno botone argenti; et in uno capite branche ejusdem crucis, unam ymaginem beate virginis Marie; et in alia brancha dicte crucis, cum ymagine beati Johannis Evangeliste; et in pede dicte crucis, cum una ymagine argenti ad similitudinem domini cardinalis Penestrinensis [1], cum suis armis desubtus figuratis; et in capite dicte crucis, cum uno parvo frustro ligni sancte crucis Domini, rubey coloris, cum certis lapidibus preciosis existentibus inter titulum dicte crucis et crucifixum ejusdem crucis, cum uno agno figurato; et in quatuor branchis dicte crucis, ymaginibus quatuor evangelistarum cum suis deauraturis; cum pede argenti, cum quodam *toalhone* [2] honorifico.

3. Item aliam crucem parvam cristalli cum pede argenti cadrato deaurato et cum armis hospitii dicti domini patroni. In medio crucis est picta figura crucifixi ab uno latere, et ab alio latere ymago beate Marie desuper et intus circumdata auro et argento.

4. Item aliam crucem argenti cum ymagine crucifixi, cum pede ad sex cadratos, cum armis hospitii domini patroni ex duabus partibus.

5. Item aliam crucem latonis cum tribus pedibus, deauratam, in qua est de ligno sancte crucis Domini, videlicet in capite ipsius crucis; et in medio ymago crucifixi cum quibusdam sanctis reliquiis diversorum sanctorum intus intrusis.

6. Item unum reliquiarium argenti, rotundum, deauratum, parvum, beati Martini, cum parva cruce et crucifixo argenti, cum pluribus sanctorum reliquiis intus excistentibus (*sic*).

7. Item unum reliquiarium latonis magnum, deauratum, cum duobus angelis pedes stantibus, tenentibus cum suis manibus desuper unum reliquiarium argenti cum pluribus et diversis reliquiis plurimorum sanctorum

[1] Pierre Desprez fonda, vers le milieu du XIVe siècle (1334), le chapitre collégial Saint-Martin de Montpezat. Il fit au nouveau chapitre des dons nombreux, comme le prouvent les mentions qui, dans le présent inventaire, rappellent sa générosité. Il fut cardinal-évêque de Préneste, et c'est par ce titre qu'il est presque toujours désigné ici. Sa statue et son tombeau existent encore dans l'église de Montpezat : elle appartient à la classe des *gisants;* un lion couché est aux pieds du cardinal dont les mains sont revêtues des gants épiscopaux. — G. B.

[2] Touaille. Ce mot, qui se trouve répété dans plusieurs articles de l'inventaire, est expliqué dans le sens d'essuie-mains (*toalhonem pro manutergendo manus*) aux articles 229 et 270. Mais il doit avoir ici une autre signification. Dans l'article 83, on trouve : *duos toalhones de cirico;* et dans l'article 160 : *unum toalhonem... cum quo portatur custodia ad visitandum infirmos.* Peut-être est-ce le voile dont on recouvrait le crucifix en carême. — A. D.

Digitized by Google

et sanctarum Dei, rotundum, cum una parva cruce et crucifixo argenti desuper existentibus; et cum etiam ymaginibus beate virginis Marie et beati Johannis evangeliste[1].

8. Item aliud reliquiarium argenti parvum, cum pede deaurato, et cum quadam cruce desuper cum margaritis perforatis, sive perlis, et in aliis locis etiam ornatum margaritis, et cum campanili deaurato; cum pluribus reliquiis diversorum sanctorum Dei intus ipsum existentibus.

9. Item unum reliquiarium magnum argenti, deauratum, longum, cum reliquiis sancti Anthonii, et aliorum sanctorum Dei, in quo portatur corpus Christi in die sollempni sacris ejusdem; cum quadam cruce et cum crucifixo parvo argenti deaurato desuper infixo, et cum ymagine Anthonii ab uno latere, cum armis hospitii dicti domini patroni, et cum etiam estug[2] cristallino in ponitur (*sic*) Corpus Christi die sollempni sacris ejusdem.

10. Item unum reliquiarium argenti, cum quibusdam deauraturis, rotundum, cum reliquiis beati Blasii, et aliorum sanctorum Dei, et cum quadam cruce fracta, in capite dicti reliquarii existente.

11. Item aliud reliquiarium argenteum cum pede latonis; quod reliquiarium nunc est Tholose pro reparando ipsum in operatorio, sive sub facultate magistri Guilhermi de Fonmelha, argenterii Tholose, ut ibidem dictum fuit.

12. Item unum magnum reliquiarium, sive capsam, cadratum seu quasi, cum pede fusus; quod quidem reliquiarium est munitum ante, retro, et quolibet capite, et desuper, ac circumcirca, de jaspidibus diversorum colorum, in quo multe quamplurime ac infinite reliquie plurimorum sanctorum et sanctarum Dei intruse existunt.

13. Item unum reliquiarium parvum argenti, cadratum admodum monumenti, in quo sunt reliquie beate Katherine et manua ejusdem virginis, et panus cum quibus fuit cohopertum sepulcrum beate Katherine, et plures alie reliquie ejusdem beate Katherine.

14. Item duas tabulas argenti deauratas, ubi sunt ymagines Domini nostri Jesu Christi, et beate Marie argenti deaurate in duabus tabulis fusti affixe, in quibus sunt quamplurime reliquie; quod reliquiarium dominus cardinalis Penestrensis dicto collegio dedit.

15. Item duas tabulas fusteas parvas, intra munitas argenti cum quibusdam ac pluribus reliquiis diversorum sanctorum et sanctarum Dei, quam dicto collegio dederat dominus Bernardus de Arnaudo presbyter condam[3].

[1] Il existe encore à Montpezat un reliquaire en cuivre doré formé par deux anges en pied, soutenant dans leurs mains un tube de cristal posé horizontalement. — G. B.

[2] Étui, *estugium*. Du Cange.

[3] Ce sont, sans aucun doute, les deux tablettes recouvertes de lames d'agent encore aujourd'hui conservées dans la sacristie de l'église de Montpezat. Les reliques, fort nombreuses, sont réparties dans de petits compartiments, avec des étiquettes en

Digitized by Google

16. Item alias duas parvas tabulas fustis, in quibus est in medio ymago sancti Johannis Baptiste devoti cum pluribus.

17. Item duas tabulas fusti, magnas, cum pluribus reliquiis, cum ymaginibus beate Marie ab una parte, et ab alia parte beati Gabrielis conceptionem Domini nuntiantis, quas dedit dicto collegio dominus Andreas de Manso, condam decanus dicti collegii [1].

18. Item unam tabulam fusti, cum ymagine beate Marie ibi depicta, circumquaque munitam auro et argento, quam dedit supradictus dominus Prenestinensis.

19. Item unum coffretum eburneum cadratum parvum, in quo sunt quamplures reliquie, deauratum in diversis partibus.

20. Item unum alium coffretum parvum, eburneum, cum quibusdam reliquiis, pictum in pluribus locis suis.

21. Item unum coffretum fusti, album, cadratum, parvum, cum serrura et clave, plenum diversarum reliquiarum, pictum diversorum colorum [2].

22. Item aliud coffretum parvum, cadratum, album, in quo est quedam bursa cericis rubey, viridis et aliorum colorum, deauratum, cum una cruce parva argenti, intra quam est lignum sancte crucis Domini, et quedam reliquie : que dederat dicto collegio Johanna de Brus, relicta Bertrandi de Ruppis, condam dicti loci. Item aliam bursam parvam deauratam, de cirico, diversorum colorum, cum botonibus aureis; in quo etiam sunt alie burse deaurate.

23. Item unum *coffre*, magnum, cadratum, circumquaque deauratum, cum diversis picturis et diversarum figurarum : quod dederat nobilis domina Jaquelina de Cardalhaco, domina dicti loci; in quo non sunt alia jocalia.

24. Item unum coffretum parvum, album, circumquaque pictum aliorum colorum, sine reliquis (*sic*), quod dedit nobilis Agneta de Pratis, filia predicte domine Jaqueline, predicte ecclesie.

25. Item duas capsas de undecim millia virginibus, cum capitibus dictarum virginum [3].

parchemin indiquant le nom du saint. Le dessus de ces tablettes est formé par des lames de corne transparente. — G. B.

[1] L'église de Montpezat conserve encore deux tablettes de bois remplies de reliques répondant à cette description, sauf l'existence des images de la Vierge et de l'ange Gabriel. — G. B.

[2] Il existe à l'église de Montpezat deux coffrets en bois sculptés et dorés sur lesquels sont peints des sujets profanes (un seigneur et sa dame, etc.). Ils semblent remonter au xve siècle. Ce sont, semble-t-il, des coffrets de châteaux qui auront été donnés à l'église de Montpezat et employés à renfermer des reliques. (Cf. l'article 23 qui semble désigner clairement un de ces coffrets.) — G. B.

[3] On remarque dans la sacristie de l'église de Montpezat deux bustes de saints en bois recouverts de toile marouflée et peinte. L'un deux renferme encore un crâne presque entier. — G. B.

Digitized by Google

26. Item duo candelabra argentea, satis magna, quasi ad longum unius cubitus quodlibet ipsorum, bona et pulcra, pro tenendo supra altari beati Martini.

27. Item unum turrebulum argenti bonum et pulcrum.

28. Item unam navetam argenti, pro tenendo thus, cum uno cloqueario argenti.

29. Item unum magnum calicem argenti, deauratum, cum pede rotundo et cum sua patena argenti, cum tribus emauciis in pede, et cum pluribus figuris in botone in medio ejusdem calicis existente, et cum uno etiam *emauc* in patella predicta.

30. Item unum alium calicem argenti, cum pede rotundo, deauratum; cum armis supradicti hospitii; cum sua patella argenti deaurata, cum figura cede (*sic*) magestatis[1] impressa, et in pede dicti calicis, cum figura crucifixi.

31. Item duos calices deauratos..... cum armis in pede eorum, et cum cruce etiam impressa..... cum suis patellis argenti deauratis.

32. Item unum calicem argenti, fractum in pede, cum patella argenti que erat capelle beate (Marie?).

33. Item unum alium calicem argenti, parvum, deauratum per totum, cum armis dicti hospitii in pede dicti hospitii (*sic*), cum patella argenti deaurata.

34. Item unum alium calicem argenti deauratum, cum pluribus emaucis in botone ejusdem calicis; cum patella argenti; cum cede (*sic*) magestatis impressa; qui est capelle beati Petri.

35. Item alium calicem argenti cum sua patella argenti, capelle beati Blasii dicte ecclesie.

36. Item unum calicem argenti, deauratum, cum sua patella argenti deaurata, capelle beati Jacobi.

37. Item alium calicem argenti, cum sua patella argenti, qui est ecclesie beati Victoris, et modo est in capella beate Marie.

38. Item alium calicem argenti, cum sua patella argenti. In pede ejus quidem calicis est figura quedam, que est ecclesie sancti Florani; et de presenti est in capella beati Johannis Baptiste.

Sequntur vestimenta sacerdotalia sacristanie.

39. Primo, quedam vestimenta sacerdotalia india, cum ymaginibus crucifixi stantis in sepulchrum; cum dalmaticis diaconi et subdiaconi, et stolis, et manipulis, et cum duabus capis clausis processionalibus ejusdem coloris, cum orfeis deauratis.

40. Item quedam vestimenta sacerdotalia alba; casula cum vestimentis

[1] Dieu assis dans sa gloire.

Digitized by Google

diaconi et subdiaconi, cum una stola et uno manipulo solum, cum orfeis deauratis.

41. Item quedam vestimenta alba : casula cum dalmaticis diaconi et subdiaconi, cum stolis et manipulis, cum foloraturis[1] croceis; et una capa processionali cum foloratura rubra.

42. Item alia vestimenta rubra, cum dalmaticis diaconi et subdiaconi, cum stolis et manipulis, cum duabus capis processionalibus deauratis.

43. Item quedam vestimenta viridia pro duabus capellis, cum dalmaticis diaconi et subdiaconi, cum stolis et manipulis, cum una capa processionali tantum, et deauratis.

44. Item alia vestimenta rubra deaurata, vastata[2], cum dalmaticis diaconi et subdiaconi, cum stolis et manipulis.

45. Item tria vestimenta de (colore) nigra cum dalmaticis dyaconi et subdiaconi, cum stolis et manipulis, cum duobus capis processionalibus ejusdem coloris.

46. Item una casula alba *bocassini*[3], sive purpurea.

47. Item duas capas processionales de cirico rubey coloris, et aliam capam processionalem croceam albam.

48. Item unum vestimentum sacerdotale munitum de capa sacerdotali bocassini nigri, cum armis domine vicecomitisse Montisclari[4], cum vestimentis diaconi et subdiaconi, ejusdem coloris, *foloratis* tele viridis, que dicta domina dederat dicto collegio, et cum stolis et manipulis.

49. Item alia vestimenta nigra *ostede*[5] nigre, seu capam sacerdotalem messalem (*sic*) cum suis stolis et manipulis, et cum vestimentis diaconi et subdiaconi, cum foluraturis lividi coloris, que olim dederat Petrus de Passa Roza.

50. Item tres casule albe, due fustanee[6], et alia bocassini, quadragesimales, cum stolis et manipulis ejusdem coloris.

51. Item alia vestimenta viridia, dominicalia, folorata, tela crocea, cum dalmaticis diaconi et subdiaconi, tribus stolis.

Sequntur albe sacristanie.

52. Primo tres albas munitas de orsis[7] ante et retro, sive pannis ciri-

[1] Doublures. Le mot *foloratum* se trouve dans l'article 225 avec le synonyme *frontatum*, qui, dans Vitruve, signifie « faire face de deux côtés ». De plus, Du Cange donne *folrare* et *folratura*, avec le sens de doubler et de doublure. — A. D.

[2] Usés? ou *vetata*. Voir la note de l'article 62.

[3] Le bocassin, cité une seule fois avec la forme *boucassin* par M. F. Michel, sert de doublure et est noir dans l'exemple qu'il donne et qui appartient au XVIe siècle. Ici il est pourpre. Il est noir dans le numéro 48. — A. D.

[4] Montclar, chef-lieu de canton du département de Tarn-et-Garonne. — G. B.

[5] Ostade, étoffe légère de laine. — A. D.

[6] Futaine.

[7] *Orsis* doit être employé ici en place de *orfresiis*, orfrois. — A. D.

Digitized by Google

ceis una cum floribus lilii aureis; et alias duas de diversis ymaginibus aureis, cum suis amictibus et cordonibus.

53. Item alias tres albas paratas[1] ante et retro de cirico, cum diversis figuris et operibus aureis, et aliorum diversorum colorum, munitas de amictibus et cordonibus.

54. Item alias tres albas minoris valoris paratas ante et retro de cirico rubro, cum diversis figuris aureis, cum amictibus et cordonibus.

55. Item plus tres albas bonas et sufficientes, munitas ante et retro de cirico viridi, cum amictibus et cordonibus, quas dederat dicte ecclesie Bertranda de Podio Beraldi, uxor Johannis de Bru, condam dicti loci.

56. Item tres albas (paratas) ante et retro de cirico coloris rubey, nigri, auri, albi, et aliorum colorum, munitas de amictibus et cordonibus.

57. Item alias tres albas tele, canabaceas[2], paratas ante et retro de saya nigri et rubei coloris, munitas de amictibus et cordonibus.

58. Item plus alias tres albas munitas ante et retro de cirico nigro, cum amictibus et cordonibus.

59. Item duas mapas subtiles, pro parando altare majus beati Martini in magnis festivitatibus.

60. Item aliam mapam opertam (*sic*) de opere lenato, ad parandum dictum altare in dictis festivitatibus.

Sacristania.

61. Item unum paramentum pro parando altare beati Martini, ciricum, rubeum, cum ymaginibus Christi et beate Marie, et beatorum Petri et Pauli, cum armis domini Cardinalis, et cum orfeis desuper apostolorum omnium.

62. Item aliud paramentum de cirico vetatum[3] (*sic*) rubeorum colorum, partium alborum, foloratum de cirico viridi sive «*cendat vert*», cum armis hospicii predicti domini Patronis.

63. Item aliud paramentum laneuti (*sic*), sancti Martini, cum ymaginibus ejusdem beati Martini equitibus, cum duobus angelis infra cordarum tangentibus, et cum armis domini Cardinalis Prenestonensis.

64. Item duo orphea[4] deaurata cum armis dicti hospitii et aliis figuris impressis.

[1] Aubes parées. Celles qui portaient, ainsi que l'explique cet article, antérieurement et postérieurement, et près du bord inférieur, des pièces carrées d'orfrois. Elles en portaient aussi sur chaque poignet. L'article 74 vise une pièce de soie brochée d'or destinée à servir de parement d'aube. — A. D.

[2] De chanvre.

[3] Rapprocher *vetatum* de *vetaia* (art. 251), de *vastata* (art. 44) et de *cum vetis* (art. 69 et 160) et de *cum textura sive vetis* (art. 83). *Veta*, suivant Du Cange, est un ruban ou un galon. — A. D.

[4] Orfrois?

Digitized by Google

65. Item unum frontale fimbreatum et deauratum cum funibus ciricis[1], et cum ymaginibus aureis, siriceis, pro parando dictum altare beati Martini.

66. Item unam vetam novam pro ponendo ante altare ad ornamentum ejusdem, deauratum, cum pluribus ymaginibus aureis et aliorum colorum.

67. Item unum pannum brodatum auro, cirico, et aliis, et ymaginibus diversis ad ornandum corpus.....

68. Item plus in quodam saculo..... mapelle sive toalhones curtes.....

69. Item tres mapellas de cirico cum diversis vetis[2] diversorum colorum, pro tenendo patenam, dum missa celebratur.

70. Item alias tres mapellas ciriceas super deauratas ad tenendum patenam in sacrificio altaris.

71. Item duo manutergia[3] linea cum duobus cordonibus in capite habentes, et..... duas munitas de argento in capitibus.

72. Item plus quatuor zonas de cirico, deauratas, pro singendo[4] albas in magnis festivitatibus.

73. Item duo pendentia[5] altaris tele albe cum rozis percis, croceis, rubeis, nigris, cirricis, et aliorum colorum.

74. Item unam peciam puram auream cum campo rubeo pro ponendo et ornando unam albam[6], que continet in longitudine tres palmos vel quasi.

75. Item unam cohoperturam sanctorum corporalium auream, cum ymagine domini in cede (*sic*) magestatis existente, in annunciatione beate Marie et quatuor evvangelistarum.

76. Item vexillum beati Martini sendacii rubei, cum ymagine sancti Martini et armis dicti domini cardinalis.

77. Item unum pannum rubeum, deauratum ad longitudinem unius canne, ad ornandum cathedram episcopalem.

78. Item duo panni sive duo ornamenta cotone ad tenendum circumquaque collum et circumquaque zonam, quando barba dicti domini cardinalis radebatur[7].

[1] Cordes de soie pour finir le parement à l'autel ou pour le manier plus facilement. — A. D.

[2] Voir la note de l'article 62.

[3] Ces *manutergia* pendus à des cordons et garnis d'argent en tête doivent être du genre de ceux que l'on voit représenter appendus aux crosses, surtout dans l'imagerie allemande du xve siècle. — A. D.

[4] *Cingendo.*

[5] Les miniatures, surtout du xve siècle, qui représentent des autels parés de leur *antependium* de soie, montrent souvent deux bandes pendant du bord supérieur de l'étoffe, bandes sans doute destinées à l'enlever. — A. D.

Les cordes de soie citées dans l'article 65 ont peut-être la même destination. — A. D.

[6] Voir la note de l'article 53.

[7] Rapprocher cet article du n° 102.

Digitized by Google

79. Item unum frontale auratum, cum ymaginibus Christi et beate Marie et appostolorum Dei.

80. Item unum pannum de cirico, longitudine decem palmorum, latitudine duorum, cum figuris avium et aliarum rerum, deauratum in capitibus et in pedibus eorum, ad ornandum sepulcrum in die Paraceves Corporis Christi.

81. Item unum pannum aureum munitum in circuitu sendacii nigri, cum quibusdam armis, ad ornandum tumulum supradicti domini Cardinalis et corpora deffunctorum; cum rotis panonum [1], et aliarum rerum figuratum, cum armis consulum Montispensati.

82. Item unam mitram tele albe, cum suis pendentibus.

83. Item duos toalhones nigros de cirico, longitudine sex palmorum, vel quasi, cum texturis sive vetis [2] auri, quos nobilis Jaquelina de Cardalhaco, domina dicti loci, dederat dicte ecclesie.

84. Item unam camisiam tele burgensis [3], sive «*Sobre viesta*» magne crucis dicte ecclesie, et est modici valoris.

85. Item unum panum de cirico viride et rubeum, deauratum, ad parandum sepulcrum Domini et ornandum corpora mortuorum.

86. Item alium pannum ciriceum, diversorum colorum, cum ymaginibus leonum et panonum, ad servicium dominorum.

87. Item unum pannum aureum damascii, ad ornandum tumulum dicti domini Cardinalis in die obitus sui.

88. Item alium pannum ciriceum, et album, et aureum et aliorum colorum, cum ramatgiis vitis, et aliorum colorum (*sic*) ad servicium obituum Domini dicti loci et Corporis Christi sepulcrum; munitum in circuitu de cirico nigro cum armis sive scutis dicti Domini.

89. Item duas pecias sendacii nigri, cum armis hospicii dicti domini, modici valoris.

90. Item unam peciam tele perce [4] continentem in longitudine quinque canarum et medie, et ultra; quam peciam dominus Arnaldus de Montebruno presbiter tradidit dicto collegio in solutionem unius cape in qua tenebatur dicto collegio pro intrata dicti collegii, usque ad valorem trium florenorum auri, juxta sanxiones super hoc editas et longe diu observatas.

91. Item unum pannum ciriceum, sive *gambays* [5] figuratum diversorum colorum, rubey, crocei, viridi, et aliorum colorum.

92. Item unum pannum longum, laneum, continentem instoriam primi

[1] *Pavonum?*

[2] Voir la note de l'article 62.

[3] La toile de Bruges est plus connue que celle de Bourges.

[4] Bleue.

[5] Ce mot, employé dans les articles 91, 99 et 258, ainsi que dans l'article 267 avec la forme *cambays*, ne se trouve ni dans Du Cange avec la signification qu'il doit avoir ici, ni dans les *Recherches*... de M. F. Michel. — A. D.

Digitized by Google

libri Genesis, incipiendo ab Adam qui Deus operatus est sex dies (*sic*), ad ornandum chorus (*sic*) dicte ecclesie in diebus solepnibus.

93. Item alium pannum aureum, bornatum de cirico nigro, cum armis hospicii dicti domini.

94. Item alium pannum bornatum de cirico viridi, cum armis hospicii predicti domini.

95. Item duas cortinas ciricis, brodatas sendacii viridi, cum armis de Pratis desuper.

96. Item unam mapam pro tenendo et ornando pulpitum sive *forestol*[1].

97. Item aliam mapam de cirico pro tenendo super evangelistarium, quando evangelium precantatur.

98. Item unum florem lilii duplicem, fusteam, mirabiliter depictam, et auro deauratam, in qua sunt plures instorie tam pationis Jhesu Christi, et aliarum instoriarum, quam nobilis et potens vir Hugo de Pratis, dominus dicti loci et patroni (*sic*) ejusdem superius nominati dedit dicte ecclesie.

99. Item unum vestimentum munitum capa missali, cum dalmaticis diaconi et subdiaconi paratam *gambay* rubei coloris, cum avibus figuratis viridi coloris et aliarum rerum, et cum manipulis et stolis comunibus usibus dicte ecclesie.

100. Item unum pannum laneum diversorum colorum, in quo sunt instoriæ convivii Symonis leprosi, asumptionis beate Marie et Marie Magdalene, quod nobilis Johannes de Pratis, quondam dominus dicti loci, dederat dicte ecclesie.

101. Item duas dalmaticas..... correrus dicte ecclesie, de cirico viridi, cum vetis..... munitas de albis amictibus, paratas de subtus..... de rubeo, cum quibusdam figuris et aliarum rerum.

102. Item unum..... penchenie[2] deauratum, cum sua pectine vori[3], in medio [ornatum] diversorum imaginum.

Nota. Un feuillet de l'Inventaire a été arraché à cet endroit : les articles suivants (103 à 135) contiennent l'énumération des livres liturgiques, de grammaire et de philosophie, dont la description, toujours fort brève, ne présente qu'un faible intérêt. — Il en est de même des bulles et priviléges (articles 136 à 157), dont l'analyse succincte et insuffisante, même au point de vue historique, n'offre aucun intérêt.

[1] « Forestol, » dans la langue vulgaire du midi de la France, signifie pupitre. — G. B.

[2] *Pectinarium*, boîte à peigne. Du Cange donne *penchenarius* pour *pectinerius*, fabriquant de peignes. — A. D.

[3] Rapprocher cet article du n° 78 qui mentionne des linges employés pendant qu'on rase l'évêque.

Digitized by Google

Sequntur pocalia et alia ornamenta dicte ecclesie.

158. Primo unam custodiam argenti, rotundam, cum quadam parva cruce desuper, cum suo crucifixo parvo, et cum una capa[1] argentea intus dictam custodiam existente, pro munstratione Corporis Domini dum in..... monstratur, in quodam promptuario[2] prope altare beati Martini constructo in muro dicte ecclesie.

159. Item unum coffretum parvum, cadratum, rubeum, cum quibusdam armis circumcirca, in quo Corpus Domini nostri Jhesu custoditur, cum una brustia[3] intus existente de....., ad tenendum Corpus Christi, et cum una parva pessia panni de cirico diversorum colorum desuper dictum coffretum existentem (*sic*) ob reverentiam Domini.

160. Item unum toalhonem munitum pavonibus, armis, vetis ciriceis, rubey et nigri, crocei et viridi cum quo portatur custodia ad visitandum infirmos.

161. Item librum dictum ord..... cathecomunionem dandum infirmis.

162. (Illisible.)

163. Item aliud synodale novum de latino in romanis verbis conversum secundum usum Caturcensem; totum hoc existens in dicto promptuario.

Altare beati Martini.

164. Item in altare beati Martini, unum cohopertorium alute albe[4] et quinque capas, mapas, et corporalia, et cohopertorium eorumdem corporalium, et unam crucem latonis, et ante dictum altare unum paramentum diversorum colorum, cum piscibus ibidem figuratis, vocatis syrenis de mari.

165. Item juxta dictum altare unam crucem fusteam cohopertam latone, cum crucifixo et tribus ymaginibus in capitibus et retro cum pede[5] (*sic*) magestatis, cum uno botone in pede, et cum uno cordone ciriceo cum *floxs*[6] viridi coloris.

166. Item ante seu supra altare beati Martini unum retaule instoriatum annunciacionis beate Marie, nativitatis Domini, ressurexionis Domini, ascencionis ejusdem, assumptionis beate Marie, et in capite, beati Johannis

[1] *Capa, cappa, capsa.* (Du Cange.)

[2] Tabernacle. Du Cange ne donne *promptuarium* qu'avec le sens de salière. — A. D.

[3] Boîte. Du Cange donne ce mot avec la signification textuelle de tronc, dans un exemple du XIVe siècle. — A. D.

[4] Couverture de peau blanche.

[5] *Sede.*

[6] Houppe. Du Cange en fait dériver flocon et floche. — A. D.

Digitized by Google

Baptiste, et in alio capite ymaginem beati Johannis Evvangeliste, totum solepne; quod retaule est operatum alabaustri[1] et auri fini, et quibusdam coloribus depictum.

167. Item unum par canetarum stagni parvi valoris.

168-171. (Quelques mots seulement de ces articles sont restés lisibles.)

172. Item in qualibet parte dicti chori unum *forestol* cum pede ferreo.

173. Item duo *forestols* pro percantando evangelia et epistolas, parvi valoris.

174. Item unum candelabrum fusteum pro ponendo candelas ad officium tenebrarum in septimana sancta et ad vigilias mortuorum, cum pluribus clavis ferri.

175. Item unum pannum tele pictum; in medio ejus depungitur Crucifixus et infra instoriam quando fuit positus in sancto sepulchro, et plures alie instorie plurimorum sanctorum et sanctarum Dei.

176. Item plus alium pannum tele tinctum ad magnos *stanx*[2] in quo universa passio Domini instoriatur et diversorum colorum depungitur, cum magna multitudine diversorum ymagynum et introïtus sive vita inferni et resurexionis, assentionis Domini et diversorum aliorum condicionum.

177. Item plus unum pannum longum et latum vocatum *tapis* plus quam semiusatum, crocey, rubey, percii, albi et nigri coloris, cum barris[3] sive *stanxs* intus stellas albas et de aliis figuris ornatum sive contextum.

178. Item supra unum scadaffalc organa[4] munita bone consonancie.

Sequuntur libri chori dicte ecclesie.

Ce chapitre (articles 179-193) ne renferme aucune mention digne d'être notée. Il en est de même du chapitre suivant «Quedam vestimenta, paramenta et libri... que erant in quadam cap[sa] cappele beate Marie» (articles 194-222).

Secuntur jocalia et ornamenta cappele beate Marie ejusdem ecclesie collegiate.

223. Primo desuper altare beate Marie unum retaule cadratum, intus deauratum, in quo depicta est beata gloriosa Virgo Dominum nostrum in manibus suis tenens, cum duobus pannis parvis pro claudendo ipsum, et

[1] *Alabastri.*

[2] *Stanx* est expliqué dans le sens de *barre* ou *bande* dans l'article 177. — A. D.

[3] Barres. (Du Cange.)

[4] Orgue sur un échafaud.

Digitized by Google

unam peciam parvam ciricis morati[1] cum *floxs*[2] in pede, in quo passio Jhesu Christi est figurata.

224. Item unum pannum canabaceum in quo depicta est passio Domini in cruce pendentis ac ymago beate Marie et ymago sancti Johannis et unius monacle ante crucifixum existentis, genulatum ab una parte, et ab alia parte depicte sunt ymagines beatorum Petri, Jacobi, Stephani, sancti Antonii, Petri de Luxenbors cardinalis, et beate Quiterie, diversorum colorum depicte.

225. Item unum pannum deauratum in capitibus et medio de velueto viridi cum domine Bone de Pratis, et cum armis hospicii de Monte-Acuto, foloratum sive frontatum[3] tele albe....

228. Item unum pannum deauratum cum figuris serpentum alborum et rubeorum portantium litteras et alias etiam figuras, bornatum de velueto viridi, cum armis supradictis, omnibus integris.

229. Item quinque mapas et unum cohopertorium alute albe, et duos toalhones lividos et albos, et corporalia, cum suo cohopertorio velueti rubey, cum una syrena maris deaurata supra altare dicte cappele existentes, et unam crucem parvam cum crucifixo latonis, et unum toalhonem pro manutergendo manus ad lavabo misse, ad cornu dicti altaris existentem.

230. Item unum vestimentum munitum cape de gambays percii, folorate tele rubee et de alba, manipulo, stola, casulis et cordone.

231. Item unum par canetarum stagni.

232. Item unum pulvinar parvum, cadratum, tele albe, cum una cruce tele rubee.

232 *bis*. Item unam cortinam rubeam.

233. Item plus unam capsam longuam existentem juxta cancellos sive ..... fusti cappele beatorum Johannis Babtiste et Evvangeliste, cum sera et clave bonis et condecentibus, in qua capsa erant bona sequentia :

234. Primo unum pannum ciriceum, deauratum, bornatum de sendacio viridi, cum..... pro parando cappelas dicte ecclesie.

235. Item..... damascii albi ab uno latere et ab alio.

236. Item alios..... viridi, cum armis de Pratis.

237. Item alios duos de cendacio viridi cohopertos, parvi valoris, cum armis de Pratis.

238. Item unum alium de cirico percio, rubeo, cum armis diversorum condicionum, et cum serpentibus aureis volantibus, et leonibus aureis ab una parte, et ab alia parte de sendacio viridi obscuro.

239. Item plus centum et septem mapas tam..... quam stuparum.

[1] Soie couleur de mûre? Une boisson faite de mûres était usitée au moyen âge. Du Cange, au mot *Moratum*. — A. D.

[2] Frange? *Floccus*, dans le sens de flocon et floches se trouve dans le latin classique et *flocus* dans celui du moyen âge. — A. D.

[3] Voir la note de l'article 39.

Digitized by Google

240. Item octo manutergia sive toalhones albos, bonos et sufficientes.

241. Item duodecim linteamina pro çohoperiendo ymagines tempore quadragesimali.

242. Item quatuor cortinas canabaceas albas, munitas, ad claudendum altare beati Martini.

243. Item aliam cortinam de sirico nigro que ponitur supra albam pro melius inspiciendo et videndo Corpus Domini, quando elevatur per sacerdotem, ut moris est.

244. Item unum paramentum altaris vetatum de duobus coloribus et sendaciis percii et rubey, foloratum de una sarga.

245. Item aliud paramentum de cirico indio et viridi, foloratum de tela alba.

246. Item aliud pannum deauratum tela alba, viridi, bornatum duobus sendaciis.

247. Item unum pannum..... indie satini, parvi valoris.

248. Item aliud..... beati Petri cum clavibus et.....

249. Item unum linteamen raudatum filo livido.

250. Item unam mapam cum *floxs*[1] longuos, nigros et albos in capitibus ejusdem mape et in lateribus de cirico albo et nigro fimbriatam.

251. Item duo manutergia vetata[2] de livido.

252. Item alia duo manutergia de li[vido] simplicia.

253. Item alia duo manutergia modica operata de cirico rubeo et nigro.

254. Item unum pannum ciriceum cum pavonibus, deauratum, bornatum de duobus sendaciis morati[3] et crocey.

255. Item unum paramentum altaris viride cum armis de Pratis et de Monte-Acuto, foloratum tela alba.

256. Item unum frontale ciriceum et viride cum fimbris variis de cirico.

257. Item duas mapas longuas ad ponendum ante personas in die Pasche Domini sacratissimam eucaristiam recipientes.

258. Item unum vestimentum sacerdotale munitum de capa missali de gambays, cum diversis ramatgiis croceis, rubeys, albis et aliorum colorum, et de alba parata, ante et retro satini nigri sive cameloti, et de stola, manipulo et amictone; quod vestimentum dominus Johannes de Aula-Viridi tradidit cum solutione vestimenti quod olim fuit traditum domino Johanni de Aula-Viridi, quondam fratris predicti Johannis de Aula-Viridi.

[1] Voir la note de l'article 223. Cet article explique clairement de quelle nature est la frange dont il s'agit : elle est faite, aux deux extrémités, de la chaîne même de la nappe, qui a dû être nouée en floches. La frange qui a été rapportée sur les côtés est différente. — A. D.

[2] Voir la note de l'article 62.

[3] De couleur noire, d'après Du Cange. *Moré*, ainsi que l'on dit encore en Normandie des mains ou de la figure salies de suie, et *morure*, de la salissure elle-même. — A. D.

Digitized by Google

259. Item aliam [capsam] juxta columpnam capelle beati Michaelis, in qua sunt bona sequentia dicte ecclesie.

260-262. (Illisibles.)

263. Item unum pannum tele pictum in medio ejus est cruc[...] beatorum Georgii, Michaelis, Anthonii, beate Katherine, et [aliorum] sanctorum Dei.

264. Item alium pannum nigrum modici valoris.

265. Item unam cortinam pendentem.

Ecclesia sanctorum Justi et Pastoris.

266. Supra altare majus, quinque mapas, unum cohopertorium..... corporalia et unam crucem parvam latonis, et..... pannum tele albe, bornatum tele albe.

267. Item unum vestimentum de *cambays* diversorum colorum, munitum de aliis munimentis.

268. Item cortinas de percis, pendentes, quas dedit Johanna..... de Rupe quondam.

269. Item unum pannum pictum de Trinitate et aliarum instoriarum, [quod] pannum dedit supradicta Johanna Dabruc.

Capella beati Anthonii.

270. Supra altare quinque mapas et unum cohopertorium [modici] valoris, et unum toalhonem sive manutergium, corpor[...] parvam crucem latonis, et ..... altare pannum..... depinguntur ymagines..... beatorum Anthonii, Jacobi.

271-274. (Quelques mots seulement restent lisibles à chacun de ces articles.)

Capella sancti Michaelis.

275. Supra altare ejusdem tres mapas, unum cohorpertorium alute albe, cum tribus crucibus, una rubea in medio et a quolibet capite alia ..... corporalia, et ante dictum altare paramentum sendacii viridi cum armis de Pratis, et de Monte-Acuto, parvi valoris.

276. Item duo candelabra ferri cum quatuor pedibus.

277. Item unam parvam [capsam] in qua sunt undecim parve campanelle metalli pro pulsandum elevationem Domini nostri Jhesu Christi, quando missa celebratur.

Testes Petrus de Vimol, Guillermus de Pern, Ramundus Sanceda, habitatores dicti loci, etc. in recitatione predicti inventarii presentes, etc.

Et ego Johannes de Lalo notarius qui in premissis interfui, et.....

Ego vero Johannes de Lalo publicus appostolica, imperiali ubique terra, et regia in regno Franciæ, presentem copiam predicti inventarii a vero

Digitized by Google

originali per me recepto et manu mea scripto extrahi feci per traductorem meum, signoque meo manuali signavi signum in fidem premissorum.

De Lalo, notarius supradictus.

(Signé.)

Pour copie conforme :

Georges Bourbon,

Correspondant du ministère à Montauban.

Extrait d'un acte d'apport de dot, avec indication d'un trousseau, du 28 septembre 1427.

Communication de M. l'abbé Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr, correspondant du ministère.

(Séance du 13 mars 1876.)

Si les anciens documents relatifs à la bourgeoisie et à ce qu'on appelait alors les gens du commun, acquièrent un nouvel intérêt de leur rareté même, ils sont également intéressants par eux-mêmes; ils nous donnent, en effet, des aperçus sur les mœurs et la richesse de ces classes. Aussi proposons-nous la publication du document trouvé par M. l'abbé Magloire Giraud parmi les minutes d'un notaire d'Aubagne et envoyé par lui au Comité.

Notre zélé correspondant l'a enrichi de nombreuses notes qui nous semblent excellentes. Nous nous permettrons cependant d'en discuter deux. L'une est relative à l'article *Unum lintiamen cum catena.*

M. l'abbé Magloire Giraud croit qu'il s'agit d'un collier avec chaîne, etc. Nous ne le pensons pas parce que cet article est placé, non à la suite de l'unique bijou, un frontail, que reçoit la mariée, qui était une veuve, mais dans la lingerie; d'ailleurs le mot *lintiamen* pour *linteamen* est assez explicite, bien que nous ne puissions expliquer le *cum catena* qui le suit, à moins qu'il ne faille lire *cum cotone.* Il s'agirait alors de linge de coton.

L'article suivant : *Novem redimiculos sive filadossos et unum redimitum cotoni* désigne, suivant notre correspondant, les bandelettes de filasse dont les dames, à cette époque, enveloppaient leurs pieds pour remplacer les bas.

Nous avouons n'avoir point encore trouvé de trace de cet usage.

Digitized by Google

De plus, le mot *redimiculum* signifie coiffure, et, en effet, l'article suivant désigne plusieurs *capitergia* ou couvre-chef.

Sous le bénéfice de ces observations, le document dont il s'agit nous semble excellent et nous ne pouvons qu'engager notre zélé correspondant à poursuivre ses recherches tant parmi les documents qu'il a trouvés et sauvés en les faisant entrer dans les archives de la paroisse qu'il dirige, que parmi les minutes des notaires dont il peut avoir la disposition.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Extrait d'un acte d'apport de dot avec indication d'un trousseau, du 28 septembre 1427.

Le 28 septembre 1427, Hugues Olivier d'Aubagne [1] épouse honneste fille Huguette Rogière, fille de Guillaume Rogier, notaire à la Cadière [2].

Guillaume Rogier [3] et sa femme Aycarde donnent en dot à leur fille 125 florins d'or d'une valeur de 32 sous chacun, qu'ils lui avaient déjà donnés lors de son mariage avec feu Poncius Gayroard;

Item quamdam fronteriam [4] perlharum.

Item unum scrineum [5] usque valore trium florenorum.

Item unum lectum munitum una bassachia [6] duobus linteaminibus [7] una lanea [8] et uno pulvinari [9].

Item unam cotam [10] rubeam.

Item unum fustaneum [11] novum.

[1] *Albania.* Aubagne, chef-lieu de canton, arrondissement de Marseille (Bouches-du-Rhône).

[2] *Caderia.* La Cadière, commune du canton du Beausset (Var).

[3] Guillaume Rogier avait deux frères à Aubagne : 1° Antoine Rogier, qui fut longtemps viguier d'Alix de Baux et après la mort de cette princesse lorsque Louis III, comte de Provence, s'empara de la baronie d'Aubagne; 2° Hugues Rogier, qui fut syndic et fonda par testament l'hôpital Saint-Honoré de cette ville.

[4] *Fronteriam perlharum.* Ornement de tête, de femme, bande ou diadème de perles.

[5] *Scrineum.* Écrin, petit coffre.

[6] *Unum lectum munitum bassachia.* Lit garni d'une paillasse ou matelas.

[7] *Duobus linteaminibus.* Deux draps de lit.

[8] *Una lanea.* Couverture de laine.

[9] *Uno pulvinari.* Coussin, oreiller ou traversin.

[10] *Cotam rubeam.* Robe de dessous rouge; encore de nos jours nos paysannes ont une prédilection marquée pour les robes de dessous de cette couleur.

[11] *Fustaneum novum.* Futaine servant à couvrir le lit.

Digitized by Google

Item unum rondonnum botonatum [1] argenti.

Item quandam vestem lividii coloris [2].

Item quandam mappam operis Franciæ longitudinis duarum cannarum [3].

Item unum lintiamen (?) cum catena [4].

Item novem redimiculos sive *filadessos* [5] et unum redimitum cotoni.

Item novem capitergia [6].

Item sex manutergia sive tessos [7].

Item sex camisias [8].

Item unum coffretum [9].

Actum in Castro de Caderia.....

Certifié conforme à l'original conservé dans les minutes de Laget, notaire à Aubagne, registre d'Elzear Iuesii.

MAGLOIRE GIRAUD,

Chanoine, curé de Saint-Cyr (Var), correspondant du ministère.

[1] *Rondonnum botonatum argenti.* Manteau taillé en rond avec bouton d'argent.

[2] *Lividii coloris.* De couleur changeante.

[3] *Duarum cannarum. Canna*, mesure de longueur qui vaut 2 mètres.

[4] *Cum catena.* Collier avec chaîne auquel est suspendu un cœur ou une croix en argent ou en or que nos villageoises appellent une colanne, et que la plupart portent comme un amulette. — *Lentamen* en latin signifie linge, et ne faut-il pas lire l'article auquel s'applique cette note : *Unum linteamen cum cotone.* Une pièce de linge de coton ? — A. D.

[5] *Filadessos.* Bandelette faite avec de la filasse dont les dames à cette époque enveloppaient leurs pieds, leur tenant lieu de bas. — Nous ne connaissons point de document relatif à cet usage en France. D'ailleurs le mot *redimiculum* signifie en latin une parure de femme ou de prêtre, et une coiffure dans Virgile (*Dict. lat.-fr.* de Quicherat). — A. D.

[6] *Capitergia.* Ornement de tête de femme, coiffe ou bandeau.

[7] *Tessos.* Serviettes ou essuie-mains.

[8] *Camisias.* Dans l'acte d'apport de dot avec indication du trousseau de Burgesie Marine, de Six-Fours, du 27 décembre 1367, acte qui a fait l'objet d'une de nos communications au Comité des travaux historiques en date d'avril 1859, et inséré dans le *Bulletin de la Société académique du Var*, 27e année, page 358-354, il n'est pas fait mention de chemises. Il paraît que les dames de Six-Fours n'en portaient pas encore à cette époque.

[9] *Coffretum.* Ces coffres servaient à renfermer le linge et les hardes. Je possède dans ma maison paternelle de la Cadière un de ces grands coffres en bois de noyer, il est curieux et orné de sculptures représentant des oiseaux, des moulins à vent, des habitations champêtres, d'un travail remarquable. Au milieu de cet encadrement de sculptures, on voit une tête d'ange et sur les deux angles de face du coffre

Digitized by Google

La vaisselle d'argent de François II de Boyer, seigneur de Bandol et président à mortier du parlement d'Aix.

Communication de M. l'abbé Magloire Giraud, curé de Saint-Cyr, correspondant du ministère.

(Séance du 13 mars 1876.)

Nous avons cru devoir changer le titre de la communication adressée par M. l'abbé Magloire Giraud; celui-ci la considère, en effet, comme étant l'inventaire de la vaisselle de François Ier Boyer, l'amateur d'Aix, dont la galerie fut célèbre[1]. Mais les différentes pièces des documents dont il s'agit portant des dates qui vont de 1718 à 1744, nous croyons qu'elles concernent François II de Boyer, puisque son père était mort en 1679, de trente-neuf à soixante-cinq ans auparavant, ainsi que l'indique M. l'abbé Magloire Giraud dans une longue note relative à la biographie de la famille Boyer.

Comme ces pièces relatent des remises, des partages et des ventes d'argenterie, notre correspondant croit encore que ces remises ont été faites à François II de Boyer par sa mère. La chose est possible, bien que celle-ci eût dû être âgée de quatre-vingt-quinze ans en 1744, date du document où il est question d'une remise d'argenterie faite à M. le président de Bandol par Mme de Bandol.

Mais en tous cas ces documents nous semblent d'époque bien récente pour présenter un grand intérêt, étant d'ailleurs dépourvus de détails relatifs à l'art et aux mœurs. La vaisselle des Boyer de Bandol était abondante. Elle pesait 330 marcs. Comme elle avait été fabriquée à une époque antérieure à l'introduction du style rocaille dans l'argenterie, les formes du XVIIe siècle s'y reconnaissent aisément. Ainsi les plats sont tantôt ronds et tantôt octogones, ainsi que les saladiers et les jattes. Les quatre douzaines d'assiettes sont

sont deux figures de femme tenant d'une main sur leur tête une corbeille de fruits. Le costume de ces femmes est simple, elles ont les bras et les pieds nus; elles sont décolletées et tiennent d'une main la corbeille de fruits et de l'autre relèvent leur tunique jusqu'au genou. Je suis porté à croire que ce costume simple et léger était celui de nos paysannes au XIVe ou au XVe siècle.

[1] M. l'abbé Magloire Giraud adressa au Comité, en 1856, un inventaire de cette collection sur lequel Léon de Laborde fit un rapport verbal dans la séance du 28 avril 1856 (*Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. III, p. 176 et 285). Cet inventaire, accompagné de notes de M. A. de Montaiglon, fut publié dans les *Archives de l'art français* (2e série, t. I, p. 325 et 335).

Digitized by Google

rondes. Avec quatre salières, nous y voyons mentionnées deux cuisinières.

Nous pensons qu'il s'agit ici de ces petits meubles à plusieurs compartiments rayonnant autour d'une cavité centrale et que fermait un couvercle mobile sur ce centre, ainsi qu'on en possède encore de nombreux exemples en ancienne faïence de Rouen. Les épices étaient coûteuses chez nos aïeux qui avaient imaginé le proverbe « cher comme poivre », et étaient servies sur la table afin d'y assaisonner des sauces que, par raison d'économie, on ne faisait qu'« ébaucher » à la cuisine.

Avec les cuillers à potage et les cuillers d'entrées se trouve une cuiller à olives qui ne pouvait être mieux employée qu'en Provence.

Le porte-huilier d'argent était accompagné des deux « couverts des carafes » destinées à contenir l'huile et le vinaigre, et d'un seul coquetier.

Le café était déjà d'un usage assez répandu pour que nous trouvions deux cafetières avec dix-huit cuillers à café.

Le thé, également usité, était aussi infusé dans une théière d'argent. M. le marquis, qui devait être François III, fils aîné de François II, marquis de Pennes du vivant de son père, et faisant alors ses études à Paris, au collége Louis-le-Grand, avait emporté une cuiller et une fourchette d'argent faisant partie de trois douzaines et demie que possédait son père, ainsi qu'un couteau à manche d'argent appartenant à une série de deux douzaines et demie.

En outre de ces couverts de service, M. de Bandol possédait encore « cinq couverts d'argent, chacun dans son étui, composé d'une cuiller, fourchette et couteau. » Ils provenaient sans doute du temps peu éloigné où les couverts complets étaient rares.

Il en conservait toujours un dans sa chambre ainsi qu'un petit chandelier à deux branches avec ses mouchettes, son tombeau et son éteignoir d'argent, « à chèque », dit un des documents, « aché », dit l'autre.

Si nous ne pouvons trouver la signification de ce qualificatif, nous pensons que le « tombeau » dont il est ici question n'est autre chose que le porte-mouchettes. En effet, grâce à la répétition des mêmes pièces d'argenterie dans les quatre documents envoyés par M. l'abbé Magloire Giraud, nous trouvons une fois : « Deux mouchettes avec leurs porte-mouchettes », et une autre fois : « Deux mouchettes avec chacune son tombeau. »

Digitized by Google

En outre de quatorze flambeaux d'argent, il y avait huit grand chandeliers de cuivre avec leurs bobèches et leurs mouchettes, ce qui semble prouver qu'ils méritaient bien de porter le nom de chandeliers.

Une écuelle de vermeil et son couvercle, ainsi que deux autres écuelles d'argent à couvercle, nous semblent être de ces meubles de famille que l'on offrait soit à la nouvelle mariée au matin du lendemain de ses noces, soit à l'accouchée.

Une aiguière de vermeil avec son bassin nous semblent aussi un souvenir de l'ancien usage de donner à laver avant le repas.

Terminons cette énumération en mentionnant une bassinoire d'argent et son couvercle.

En 1744, la plupart de cette nombreuse argenterie fut divisée, portée à la Monnaie ou vendue, sort ordinaire des objets usuels, fabriqués de métaux précieux, même lorsque l'art y intervient.

Nous pensons que cette analyse suffit à faire connaître les sept documents, fréquents en répétitions, envoyés par M. l'abbé Magloire Giraud, dont nous proposons le dépôt aux archives du Comité.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

M. LASCOUX.

Le 13 mars 1876, le Comité des travaux historiques perdait M. Lascoux, conseiller à la Cour de cassation, membre assidu de la section d'histoire depuis dix-neuf ans et son vice-président depuis dix années.

Né en 1804, à Sarlat, d'une famille de magistrats, destiné à la carrière judiciaire, il y débuta à vingt-deux ans et ne tarda pas à se rattacher par un lien nouveau à la magistrature, en épousant la petite-fille d'un des rédacteurs du Code civil, de Jacques de Malleville, qui présidait alors une des chambres de la Cour de cassation. Tour à tour juge suppléant à Paris en 1830, substitut au tribunal en 1832, à la Cour en 1843, conseiller en 1848, il fut chargé en 1850 de diriger le parquet de la Seine. Le nouveau procureur de la République montra dans ces difficiles fonctions un tact si remarquable, une fermeté si digne et si exempte de passions, que peu d'années après, bien qu'il fût parvenu à la Cour de cassation, il était en quelque sorte désigné pour remplir le poste de secrétaire général au ministère de la justice. La Chancellerie avait rarement vu une telle activité au service d'un esprit plus droit, d'un jugement plus ferme, d'une décision plus prompte. Parmi les collaborateurs que le service de la justice a mis en contact avec lui, soit au parquet, soit au ministère, il n'en est pas qui n'aient tenu à attester que jamais ils n'avaient rencontré une plus grande précision de style au service d'une telle netteté dans la pensée. Il était fait pour donner l'impulsion administrative et pour contenir ses subordonnés dans la voie qu'il leur avait tracée.

Comment M. Lascoux avait-il pu, au milieu d'une application constante et sans jamais délaisser ses devoirs, mêler aux travaux judiciaires des études non moins graves, mais qui apportaient

Digitized by Google

quelque repos à son esprit? Ce fut l'honneur de sa vie que, s'étant occupé fort jeune de recherches historiques, à aucune époque il n'abandonna ces travaux, en parlant peu, ne cherchant pas à produire et amassant lentement un ensemble de connaissances qui l'initiaient à toutes les parties de notre histoire.

Ses goûts d'érudit l'avaient conduit trop souvent dans nos dépôts publics pour que la méthode de son esprit ne lui eût pas fait sentir les progrès qu'il était possible d'y introduire. Appelé en 1848 et en 1857 à faire partie de commissions chargées d'examiner l'organisation des bibliothèques publiques, il se livra à cette étude en savant et en homme versé dans l'art d'aplanir les obstacles. Il dut à sa double compétence de jurisconsulte et de lettré de faire partie d'un nombre considérable de commissions où son jugement apportait la lumière pendant que son ardeur infatigable attirait sur lui la plus grande part du travail commun.

Les occupations excessives dont le substitut et le secrétaire général avaient été tour à tour accablés, ne permirent pas à M. Lascoux d'entreprendre une publication à laquelle son nom fût demeuré attaché. Quelques brochures sur les annales de sa province d'origine, des impressions de manuscrits inédits, des recueils de documents oubliés, tels sont les essais auxquels il consacrait ses rares loisirs, sans que jamais il consentît à y mettre son nom, tant était modeste et défiant envers lui-même celui qui était doué d'un si rare esprit de décision. Il préparait, depuis quelques années, une publication importante pour l'histoire du Périgord : il avait retrouvé et voulait faire connaître une chronique locale due à un chanoine de Sarlat qui avait vécu à la fin du XVIe siècle. Le manuscrit annoté est préparé et ne peut manquer d'être un jour livré à l'impression par les soins d'un fils bien digne de continuer les traditions de notre collègue et qui s'est fait un culte de sa mémoire.

Mais ce ne sont pas ces opuscules qui conserveront parmi nous le souvenir qu'il convient de garder de M. Lascoux. Pour juger ce que fut l'érudit, c'est au sein du Comité des travaux historiques, aux séances duquel son inflexible exactitude ne lui permettait pas de manquer, qu'il fallait le voir calme et d'un aspect grave, sachant écouter sans jamais se lasser, disposé à fournir les indications que sa mémoire fidèle tenait toujours prêtes, ne refusant jamais les travaux qui lui étaient proposés, acceptant plus particulièrement ce qui touchait aux juridictions éteintes de l'ancienne France, aux formes

Digitized by Google

des procès et à la constitution des justices. En voyant son visage sévère tempéré par une finesse pénétrante, en songeant aux labeurs de sa vie, en l'entendant parler des bailliages et des parlements, ne sentait-on pas naturellement se réveiller le souvenir de ces vieux magistrats du XVIe siècle qui, après les fatigues de l'audience, ne connaissaient d'autre repos et ne cherchaient d'autres distractions que l'étude des lettres ou de l'histoire?

GEORGES PICOT,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. — *Travaux*, 3e série, tome XIII, travaux de juillet 1874 à juillet 1875. Saint-Quentin, 1876, grand in-8°, avec planches.

Séance publique du 20 juin 1875.

Discours et rapports. P. 5 à 74.

Philosophie, littérature, beaux-arts, histoire.

La loi morale, par M. Ch. Daudville. P. 77 à 129.

Étude sur Jean Bodin, par M. Ed. de Barthélemy. P. 130 à 197.

Notice historique sur le prieuré Saint-Marcoul de Corbeny, par M. Ed. de Barthélemy. P. 198 à 299.

Discussion sur la nature et les causes de l'inclinaison des piliers du chœur et des transepts de la collégiale de Saint-Quentin, par M. P. Bénard. P. 300 à 318.

Vie d'une grande dame au xve siècle, Marie de Clèves, par M. G. Lecocq. P. 319 à 355.

Le vicomte de Turenne et la ville de Martel, par M. Ch. Normand. P. 356 à 369.

Lettre inédite de Bussy Rabutin, communiquée par M. Ch. Desmaze. P. 370 et 371.

Arrêt de condamnation du baron de Becq, gouverneur de la Capelle, communiqué par M. Ch. Desmaze. P. 372 à 375.

Poésie.

Job, par M. Francis Bellier. P. 377 à 391.

Mon archéologie, par M. Eug. Pol. P. 392 à 395.

Poésies, par M. L. Magnier. P. 396 à 400.

Souvenirs archéologiques et poétiques : l'Hôtel de ville de Saint-Quentin, par M. Ch. Daudville. P. 401 à 409.

Digitized by Google

Nécrologie.

Notice sur M. G. Asselin, par M. Jules Lecocq. P. 410 à 413.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — Archives historiques, t. I. Saintes, Paris, 1874, in-8° avec planches.

Chartes de la commanderie magistrale du Temple de la Rochelle (1139-1268), publiées par M. L. M. de Richemond. P. 21 à 50.

Quarante documents tirés des archives du duc de la Trémoille (1156-1652), publiés par M. Paul Marchegay. P. 51 à 161.

Testaments saintongeais (1232-1400), publiés par MM. Louis Audiat, Adolphe Bouyer, et G. B. de Rencogne. P. 162 à 187.

Daniel Manceau. — Siége de Saint-Jean-d'Angély en 1621, par MM. Saudau, Audiat et Théophile de Bremond d'Ars. P. 188 à 308.

Six pièces justificatives du siége de Saint-Jean-d'Angély, publiées par MM. Saudau et Denis d'Aussy. P. 309 à 320.

Lettres diverses, publiées par MM. Audiat, Bardonnet, de Bonsonge, Bouyer, de Bremond d'Ars, l'abbé Gendre et de Richemond. P. 321 à 349.

Madion et Mortagne-sur-Gironde; documents publiés par MM. A. Bouyer et E. Jouan. P. 350 à 373.

Mélanges, par MM. Denis d'Aussy, de Beaucorps, de Bremond d'Ars, Kemmerer, G. Musset, L. Pannier, J. Pellisson, P. Raymond, de Richemond et H. de Tilly. P. 374 à 410.

Sceaux, par M. Louis Audiat. P. 411 à 433.

Bibliographie historique de la Saintonge et de l'Aunis (année 1874). P. 460.

Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord. — Mémoires, tome VI (1re livraison). Saint-Brieuc, 1874, in-8°.

Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne, et Jeanne de Flandre, comtesse de Monfort. Étude biographique et critique, par le R. P. Dom François Plaine, religieux bénédictin de l'abbaye de Ligugé. P. 1 à 46.

Glossaire explicatif et étymologique, par M. Tranois (fin). P. 47 à 90.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Séance publique du 25 août 1873. Besançon, 1873, in-8°, avec planches.

Discours de M. Ed. Clerc, Philibert de Chalon. P. 1 à 82.

Digitized by Google

Discours de réception de M. Vernis, avec réponse de M. le Président. P. 83 à 105.

Discours de réception de M. l'abbé Bergier. Tableau historique de l'agriculture en Séquanie à l'époque de César. P. 106 à 137.

Rapport sur le concours de poésie, par M. l'abbé Pioche. P. 139 à 151.

Pièces de vers, par M. Viancin. P. 153 à 166.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Séance publique du 25 août 1874. Besançon, 1874, in-8°.

Discours de M. Vernis sur M. Viancin et ses œuvres. P. 1 à 24.

Les monuments du moyen âge en Franche-Comté. Discours de réception de M. Jules Gauthier. P. 25 à 40.

Un chapitre de la vie de Charles Weiss, par M. Estignard. P. 41 à 63.

Rapport sur le concours d'économie politique de 1874, par M. Léon Marquiset. 65 à 78.

Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté, par M. Clerc. P. 81 à 154.

Notice sur la vieille chaire de la cathédrale de Besançon, par M. Jules Gauthier. P. 155 à 165.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. — Séances publiques des 28 janvier et 25 août 1875. Besançon, 1875, in-8°, avec planches.

Séance du 28 janvier 1875.

Éloge de Perrin de Saulx, discours par M. le vicomte Chiflet. P. 1 à 20.

La croisade de 1366, discours par M. Terrier de Loray. P. 21 à 38.

Introduction à l'étude du droit public chrétien, discours par M. Marquiset. P. 39 à 57.

Weis et ses amis, discours par M. Estignard. P. 58 à 102.

Ode à Jeanne d'Arc, poésie par M. l'abbé Pioche. P. 103 à 105.

Séance du 25 août 1875.

Les Huns à Vesontio, par M. le vicomte Chiflet. P. 111 à 148.

Rapport sur le concours d'histoire, par M. le chanoine Suchet. P. 149 à 153.

Rapport sur le concours de poésie, par M. Terrier de Loray. P. 154 à 162.

De l'acoustique dans les églises, par Mgr Besson. P. 163 à 174.

Rapport sur la pension Suard, par M. Bretillot. P. 175 à 180.

Digitized by Google

La mort de Mgr le cardinal Mathieu, par M. l'abbé Pioche. P. 181 à 183.

Épître à mon violon, par M. Lélut. P. 187 à 189.

Notice sur la Porte-Noire, par M. Marnotte. P. 191 à 216.

Académie des Jeux floraux. Recueil, 1876. Toulouse, 1876, in-8°.

PREMIÈRE PARTIE.

Ouvrages couronnés ou distingués dans le concours.

Aux jeunes poëtes, ode par M. Léon Fabre des Essarts. P. 3 à 7.

Nature! ode, par Mme Marie Cassan, née Guy-Rainaud. P. 8 à 11.

A Pierre Corneille, ode, par M. L. Marie. P. 12 à 18.

Les Élus, poëme lyrique, par M. Maillard de la Couture. P. 19 à 27.

La poésie, ode, par M. Jeane de Pury. P. 28 à 31.

I.N.R.I., ode, par M. Camille Rey. P. 32 à 40.

La charge de Morsbronn ou les cuirassiers de Reichshoffen, poëme, par M. Richardot. P. 41 à 45.

La chute, poëme, par M. Amédée Béeseau. P. 46 à 50.

Les cathédrales gothiques, poëme, par M. Léon Advier. P. 51 à 55.

Warterloo! poëme, par M. Guichard. P. 56 à 63.

Livingstone, poëme, par M. Auguste Roussel. P. 64 à 72.

Le chêne, poëme, par Mme E. Moniot. P. 73 à 76.

Thalie, épître, par M. Émile Bouilly. P. 77 à 83.

Promenades dans les mois, fantaisie d'avril et de mai, idylles, par M. G. Peyneaud. P. 84 à 91.

Quand tout renaît, idylle. P. 92 et 93.

Ante laborem (dans la campagne aux environs de Paris), idylle, par M. Louis Tronche. P. 94 à 96.

Alsace! élégie, par M. le comte Alphonse de Cambolas. P. 97 à 102.

Chanson d'automne, élégie, par M. Henri Villars. P. 103 à 107.

Vieille histoire, élégie, par M. Étienne Bladé. P. 108 à 111.

La dernière ballade, par M. Blanchaud. P. 112 à 115.

L'étoile de Bastelica, ballade, par M. d'Audeville. P. 116 à 121.

Les deux livres, fable, par M. Auguste Roussel. P. 122 et 123.

Un congrès de la paix, apologue, par M. d'Audeville. P. 124 à 129.

Les deux portraits, ou Connais-toi toi-même, apologue, par Charles Ameline. P. 130 à 132.

Sainte-Marie des Neiges, hymne à la Vierge. P. 133 à 135.

Magnificat! hymne à la Vierge, par M. l'abbé Louis Vigné. P. 136 à 140.

Marie, pièce en l'honneur de la Vierge, par Raoul de Navery. P. 141 à 148.

Digitized by Google

La locomotive, par M. Guichard. P. 149 à 154.

Sous les lilas, sonnet par M. Eugène Marty. P. 155.

Étude sur Alfred de Musset, discours en prose, par M. Antoine Camus. P. 157 à 232.

Les comtes de Toulouse aux croisades, discours, par M. Bernard Benezet. P. 233 à 288.

SECONDE PARTIE.

Discours, rapports et travaux divers des mainteneurs et maîtres.

Semonce (fragments), par M. Jules David. P. 3 à 18.

Éloge de M. Florentin Ducos, par M. Albert Villeneuve. P. 19 à 49.

Remercîment de M. Jean-François Bladé. P. 50 à 65. Réponse de M. l'abbé Goux. P. 66 à 87.

Remercîment de M. Henri Delpech. P. 88 à 95.

La France régénérée, ode, par M. E. Vaïsse-Gibiel. P. 96 à 101.

Épisode de l'inondation du 23 juin 1875, par M. Albert Villeneuve. P. 102 à 106.

Les verrières, par M. Albert Villeneuve. P. 107 à 110.

Le lierre et l'ormeau, fable, par M. Jules Buisson. P. 111 et 112.

Éloge de Clémence Isaure, par M. le comte de Sambucy-Luzençon. P. 113 à 120.

Rapport sur le prix du conseil général, par M. le comte de Toulouse-Lautrec. P. 121 à 129.

Rapport sur le concours de 1876, par M. le comte Fernand de Rességuier. P. 130 à 157.

Société des archives historiques du département de la Gironde. — *Archives historiques*, tome XV. Bordeaux, 1874, in-4°.

Recueil de documents divers, XLIV — 624 pages.

Société d'émulation du Jura. — *Mémoires*, 2e série, tome Ier, 1875. Lons-le-Saunier, 1876, in-8°, avec planches.

Sur une pièce de vers latins appartenant à la bibliothèque de Salins, par M. Toubin. P. 1 à 6.

Fouilles dans les Moidons (août 1874). P. 7 à 9.

Un document inédit sur Lacuson, par M. Philippe Perraud. P. 11 à 33.

Les Francs-Comtois au Salon de 1875, par M. Victor Waille. P. 35 à 88.

Notice sur les fouilles faites dans les ruines de la villa gallo-romaine de Vicourt (Jura), par M. Noël-Jules La Mire. P. 89 à 116.

Digitized by Google

Obituarium abbatiæ Castri-Caroli, ou notice des abbesses, religieuses et bienfaiteurs de l'abbaye noble de Château-Chalon, avec table, par M. A. Vayssière. P. 117 à 207, 425 à 434.

Notice historique sur le baron d'Ornans, accompagnée de quarante lettres inédites, par M. Ed. Clerc. P. 233 à 280.

Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté, 4e série, par M. Bernard Prost. P. 281 à 373.

Notice sur trois dalles funéraires franc-comtoises, par M. Bernard Prost. P. 377 à 406.

Notice sur une statue de sainte Catherine de l'église de Baume-les-Messieurs, par M. Bernard Prost. P. 409 à 423.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. — Mémoires, année 1874-1875. Châlons-sur-Marne, 1876, in-8°, avec planches.

Séance publique du 24 août 1875. P. 3 à 18.

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1874-1875, par M. Martin. P. 19 à 40.

Rapport de M. Auguste Nicaise sur les puits-sépultures de Tours-sur-Marne. P. 61 à 76.

Rapport de M. Morel sur une sépulture du cimetière gaulois de Sommebionne. P. 77 à 108.

Étude de M. Maxe-Werly sur la numismatique gauloise. P. 109 à 182.

Rapport de M. Lucot sur le suaire de sainte Hélène. P. 183 à 241.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — Mémoires, tome III. Bar-le-Duc, 1873, in-8°.

Les confitures de Bar, poésie, par M. André Thauriet. P. 103 et 104.

Annales historiques du Barrois. Règne du cardinal duc de Bar. Année 1840. — Mémoire par M. Servais. P. 105 à 120.

Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse (2e partie), par M. le Dr Baillot. P. 151 à 180.

Notice historique sur le bourg d'Ancerville (Meuse), par M. Bonnabelle. P. 181 à 196.

Rapport de M. Auguste Nicolas sur l'ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur l'abbaye et le comté de Beaulieu-en-Argonne*, par M. Auguste Lemain. P. 197 à 203.

A propos du patois meusien. Observations présentées par M. Birglin. P. 205 à 210.

Digitized by Google

Notice sur M. Achille Colson de Commercy, et sur le don fait au musée de Bar-le-Duc par la veuve du docteur Colson. P. 211 à 216.

Examen des chartes provenant de ce don, par M. Jacob. P. 216 à 221.

Notice sur l'abbé Victor-Emmanuel Tihay, par M. Tassy de Montluc. P. 223 à 226.

Recherches sur plusieurs voies romaines partant de *Nasium*, antique ville gallo-romaine détruite, aujourd'hui Naix, village du département de la Meuse, avec l'indication des antiquités découvertes sur leurs parcours, ou à leur proximité, notamment dans les arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy, avec une carte, par M. le comte Hippolyte de Widranges. P. 227 à 288.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — Mémoires, tome IV. Bar-le-Duc, 1874, in-8°.

Notice historique sur Euville et ses seigneurs, par M. Bonnabelle. P. 23 à 54.

De la mendicité et de l'inefficacité des mesures, tant anciennes que modernes, prises pour la combattre, par M. le Dr Baillot. P. 55 à 83.

Notes sur quelques monnaies trouvées à Burey-la-Côte, et acquises par le musée de Bar-le-Duc, par M. Jacob. P. 84 à 88.

Le temple de la Madeleine à Paris, poésie par M. Florentin. P. 89 et 90.

Rencontre, souvenir des Alpes. — La poste, poésies, par M. Péroche. P. 91 à 96.

Notice sur Renaud de Bar, 69e évêque de Metz, par M. Auguste Nicolas. P. 113 à 118.

Mémoire concernant la formation de la garde nationale de Bar-le-Duc, et la fête de la Fédération sur le mont de Frumières, le 24 mai 1790, par M. Auguste-Nicolas. P. 119 à 123.

Notice biographique sur Jean Thiriot, de Vignot, architecte du roi Louis XIII, par M. Ch. Bonne. P. 124 à 140.

Extrait d'un rapport fait par M. Servais sur quelques objets et fragments historiques découverts dans les fouilles entreprises en 1873, pour la construction de la nouvelle route de la ville haute à la ville basse de Bar-le-Duc. P. 141 à 152.

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — Mémoires, tome V. Bar-le-Duc, 1875, in-8°.

La misère, ses causes, moyens d'y remédier, par M. Bonne. P. 20 à 32.

Les grèves, par M. Bonne. P. 33 à 46.

Digitized by Google

Chronique concernant le prieuré de Breuil. Manuscrit inédit du milieu du XVIIe siècle, communiqué par M. Jacob. P. 47 à 81.

Étude sur le pastel de M. Maréchal; *La Madeleine défaillante*, par M. E. Birglin. P. 82 à 84.

Les cuirassiers de Reichshoffen, poésie par M. Weber. P. 116 à 118.

La cage vide, poésie par M. Péroche. P. 119 et 120.

Notice biographique sur la famille Aubry, seigneur d'Osches, syndic de Bar-le-Duc, par M. l'abbé Fourot. P. 121 à 125.

Le siége de Saint-Dizier, per M. l'abbé Fourot. P. 126 à 142.

Notice sur la ville de Stenay, par M. Bonnabelle. P. 143 à 194.

Notice historique sur l'hospice de Bar-le-Duc, par M. Baillot. P. 195 à 280.

Notice sur M. le Dr Cordier, par M. Ch. Collin. P. 303 à 307.

Notice sur A. François, statuaire, par M. E. Birglin. P. 308 à 312.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts. — *Mémoires*, 1870-1871, tome XVI. Dunkerque, 1872, in-8° avec planches.

Histoire de Dunkerque racontée à la jeunesse des écoles primaires et des cours d'adultes, par M. Mordacq. P. 21 à 205.

Commanderie de Caestre (ordre de Malte), par M. Mannier. P. 206 à 219.

Un itinéraire du xe siècle, par M. L. Cousin. P. 220 à 270.

Poésies diverses, par M. Julien Pieters. P. 271 à 296.

Poëmes évangéliques de M. Victor de Laprade, par M. Julien Pieters. P. 332 à 343.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts. — *Mémoires*, 1871-1872, tome XVII. Dunkerque, 1873, in-8° avec planches.

Rapport de M. L. Mordacq sur le concours de poésie et de géographie. P. 10 à 20.

Rapport sur les projets de monument à la mémoire de M. Tixier, par M. le colonel Mazug. P. 21 à 25.

L'invasion, poëme, par M. A. Millien. P. 26 à 35.

Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans le département du Nord, par M. L. Mordacq. P. 37 à 65.

Priviléges de la ville de Dunkerque, document communiqué par M. Zandyck et annoté par M. A. Bonvarlet. P. 66 à 89.

Digitized by Google

Analectes et documents pour servir à l'histoire de Dunkerque, par M. A. Dasenbergh, publiés par M. A. Bonvarlet. P. 90 à 252.

Guillaume Beauvais, notice biographique sur ses ouvrages, par M. E. Bouchet. P. 253 à 258.

A quoi souvent tient le bonheur, poésie, par M. H. Galleau. P. 262 à 269.

Souvenir des Espagnols à Dunkerque, par M. J.-J. Carlier. P. 270 à 282.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts. — *Mémoires*, 1873-1874, tome XVIII. Dunkerque, 1875, in-8° avec planches.

Séance solennelle du 22 novembre 1873. P. v à xxxix.

Analectes et documents pour servir à l'histoire de Dunkerque, par M. A. Dasenbergh, publiés par M. Bonvarlet. P. 1 à 88.

Quelques mots sur la question ouvrière, par M. C. de Laroière. P. 89 à 104.

Étude sur la liberté testamentaire et sur le droit de propriété, par M. Hovelt. P. 105 à 173.

Notice historique, biographique, anecdotique sur J.-J. Fockedey, par M. J.-J. Carlier. P. 174 à 271.

Allégories, par M. Pérot. P. 272 à 275.

Notice historique sur la commune de Petite-Synthe, par M. Verbeke. P. 276 à 324.

Notice sur la comédie intitulée la Tour de Babel, par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire. P. 325 à 354.

Poésies diverses, par M. J. Pieters. P. 355 à 370.

Nécrologie. — Le Dr Auguste Vital, par M. le Dr A. Bertherand. P. 371 à 375.

Compte rendu des travaux de la société, par M. Mordacq. P. 470 à 477.

Rapport de M. A. Everhaert sur le concours des arts. P. 478 à 484.

Rapport de M. Leclercq sur le concours de poésie de 1874. P. 485 à 500.

Société archéologique de Rambouillet. — *Mémoires et documents*, tome II, 1873-1874. Rambouillet, 1874, in-8° avec planches.

Chevreuse. — Recherches historiques, archéologiques et généalogiques, par M. Auguste Moutié. Première partie : Châtellenie, baronie, duché. XXII-605 pages.

Digitized by Google

Société archéologique de Rambouillet. — Mémoires et documents, tome III, 1875-1876. Rambouillet, 1876, in-8° avec planches.

Chevreuse. — Recherches historiques, archéologiques et généalogiques, par M. Auguste Moutié. Deuxième partie: Châtelains, barons et ducs. P. 1-572.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. — Précis analytique des travaux pendant l'année 1874-1875. Rouen, 1875, in-8°.

Séance publique du 5 août 1875.

Discours de réception de M. Samuel Frère. P. 5 à 2. Réponse de M. Rivière. P. 26 à 31.

Rapport sur le concours pour le prix Bouctot en 1875, par M. Jules d'Argis. P. 32 à 47.

Rapport sur le prix Dumanoir, par M. l'abbé Julien Loth. P. 48 à 60.

Les aventures de John Gilpin, conte anglais, traduit par M. Henri Frère. P. 61 à 68.

Classe des belles-lettres.

Une élection royale en Pologne. — Discours par M. Jules d'Argis. P. 177 à 198. Réponse de M. Rivière. P. 199 à 206.

De la nécessité de relever le goût artistique en province. — Discours de M. Hédon. P. 207 à 225. Réponse de M. Rivière. P. 226 à 234.

Étude sur la législation anglo-normande au moyen âge, par M. Buchère. P. 235 à 262.

Les États de Normandie sous le règne de Charles VII, par M. de Beaupaire. P. 263 à 303.

Les écoles à Rouen pendant la première révolution, par M. A. Decorde. P. 304 à 313.

Quelques pages sur des Mazarinades imprimées à Rouen en 1649, par M. de Duranville. P. 314 à 335.

Dictionnaire étymologique de la langue française, par M. Ponthieux. Rapport par M. Danzas. P. 336 à 347.

La Perse et les Persans, par le comte Croizier. Rapport par M. Danzas. P. 348 à 356.

Notice sur M. l'abbé Colas, par M. l'abbé Julien Loth. P. 357 et 358.

Notice sur M. l'abbé Cochet, par M. l'abbé Julien Loth. P. 359 à 365.

Notice sur M. de Saint-Quentin, par M. Rivière. P. 366 à 369.

Digitized by Google

Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres. — *Mémoires*, 2e série, tome XII, 1872. Niort, grand in-8°.

Documents relatifs au prieuré de N. D. de Fontblanche, par M. de Rencogne. P. 1 à 40.

Lettres de Catherine de Parthenay et de ses deux filles à Charlotte-Brabantine de Nassau, par M. H. Imbert. P. 41 à 161.

Notice sur le duc et la duchesse de Novailles, par M. P. Casimir. P. 163 à 178.

Le Mariage de Nicolas d'Anjou avec Gabrielle de Mareuil, par M. H. Imbert. P. 179 à 238.

Compte rendu général sur les fouilles de la grotte de Loubeau, par M. Babert de Juillé. P. 239 à 280.

Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres. — *Mémoires*, 2e série, tome XIII, 1873-1874. Niort, grand in-8°.

Mémoire statistique sur l'élection de Saint-Maixent dressé en 1698, par Samuel Lévesque, licencié ès lois et complété par les receveurs des tailles, Antoine et Jean Garran, de 1728 à 1766, publié par M. Alfred Richard. P. 1 à 190.

Cartulaire de l'abbaye de Chambon, par M. Hugues Imbert. P. 191 à 303.

Le compte de Geoffroy Faifeu, receveur de la ville de Niort en 1487-1488, par M. Jules-Stanislas Doinel. P. 305 à 348.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan. — *Bulletin*, tome X, 1874-1875. Draguignan, 1876, in-8°.

La Roque-Brussanne, notice historique, par M. J.-E. Bremond. P. 9 à 39.

Le sphinx de Solliès-Pont (Var), par M. D. Rossi. P. 41 à 50.

Réfutation du *sphinx de Solliès-Pont*, par M. le colonel Gazan. P. 51 à 68.

Notice sur les grottes de Gonfaron et de Château-Double (Var), par M. de Bonstetten. P. 69 à 76.

Étude sur la comptabilité communale de la ville de Toulon en 1410, par M. Oct. Teissier. P. 85 à 124.

Digitized by Google

Les cartons d'un ancien bibliothécaire de la ville de Marseille (variétés bio-bibliographiques, historiques et scientifiques), par M. Robert Reboul. P. 125 à 275.

Le Monastère de la Visitation de Draguignan, par M. l'abbé Laugier. P. 277 à 353.

Table générale des matières traitées dans les dix premiers volumes du Bulletin de la Société (1856-1875). P. 403 à 418.

Société d'émulation de la Vendée. — *Annuaire*, 22e année, 1875, 2e série, tome V. La Roche-sur-Yon, 1875, in-8°.

Rapport sur les travaux de la Société, par M. Le Grip. P. XXXIX à XLVI.

La chapelle de Notre-Dame de la Roullière et l'aumônerie de la Trinité en la paroisse d'Olonne, par M. Paul Marchegay. P. 3 à 14.

De la Roche-sur-Yon à la Limouzinière, récit historique, par M. E. Louis. P. 15 à 22.

De l'art et du réalisme dans les arts, par M. Baudry. P. 23 à 27.

Recherches historiques sur le département de la Vendée, un document par canton, par M. L. de La Boutetière. P. 28 à 95.

Le portail de Saint-Nicolas-de-Brem, par M. L. Ballereau. P. 96 à 99.

La municipalité de Luçon à celle de Quimper, document inédit relatif aux États généraux de 1789, par M. E. Louis. P. 100 à 111.

Quelques notes extraites des registres de l'état civil en Vendée, par M. C. de Sourdeval. P. 112 à 127.

Géographie historique du département de la Vendée, canton de Luçon, par M. E. Louis. P. 128 à 152.

Chapelle de Sainte-Catherine-des-Aires, commune de Saint-Vincent-sur-Graon, par M. l'abbé F. Baudry. P. 153 à 157.

Sépulture celtique en Sainte-Avaugour, par M. l'abbé F. Baudry. P. 158 à 161.

Note sur la famille Braigneau de la Roulière, par M. le Dr Petiteau. P. 163 et 164.

Les mouclières de la rivière la Vie, par M. E. Delidon. P. 165 à 168.

Une promenade archéologique à la Roche-sur-Yon et dans les diverses communes du canton, par M. E. Louis. P. 169 à 214.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Aisne). — Concours de composition musicale pour 1877, et autres.

1. La Société académique met au concours pour 1877 la musique de la cantate *Don Juan et Haydée*, de M. Edmond Delière, couronnée au concours de 1876.

2. Les compositeurs français sont seuls admis à concourir.

3. Le premier prix consistera en une médaille d'or et en une prime. D'autres prix et des mentions honorables pourront être décernés. Toutefois, la Société ne portera à la connaissance du public les noms des lauréats ayant obtenu l'une de ces dernières récompenses qu'avec leur assentiment.

4. La Société fera exécuter à Saint-Quentin l'œuvre couronnée.

5. Les partitions envoyées au concours devront être complétement orchestrées. Une réduction au piano devra se trouver au bas de chaque page de la partition d'orchestre.

6. Les manuscrits devront porter une épigraphe reproduite sur un pli cacheté accompagnant l'envoi et renfermant les noms et l'adresse de l'auteur. On devra les faire parvenir au président de la Société avant le 1er mai 1877.

7. Le jury sera composé : 1° de trois membres de la Société des compositeurs de musique séant à Paris, rue de Richelieu, 95, et présidée par M. de Vaucorbeil. Ces trois membres seront désignés par la Société des compositeurs; 2° de MM. Tingry (Charles), compositeur de musique à Cambrai (Nord), et Massart, Verneuil, Amand Vinchon et H. Vatin, professeurs de musique à Saint-Quentin.

8. Les membres du jury ne peuvent concourir.

9. On trouvera la cantate proposée pour le concours dans les bureaux des divers journaux de Saint-Quentin et au siége de la Société des compositeurs de musique, rue de Richelieu, 95, à Paris.

CANTATES.

La Société ouvre un concours de Cantates. Le sujet est laissé au choix des concurrents. Les pièces envoyées au concours devront remplir les con-

Digitized by Google

ditions exigées par le Conservatoire national de musique pour le prix de Rome, c'est-à-dire être à personnages (une voix de femme et deux voix d'hommes), et contenir des récitatifs, ou un ou deux soli, un trio et un trio final.

La Cantate couronnée en 1877 servira de texte pour le concours de musique qui aura lieu en 1878.

POÉSIE.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

LITTÉRATURE.

Étude sur la poésie contemporaine.

HISTOIRE LOCALE.

1re *Question.* Faire l'histoire d'une localité quelconque du département de l'Aisne ou de l'un des arrondissements limitrophes ayant fait partie de l'ancien Vermandois.

2e *Question.* Histoire de l'abbaye de Fervaques, à Saint-Quentin.

3e *Question.* Histoire populaire de la ville de Saint-Quentin.

Cette histoire devra être appropriée au cadre de l'enseignement primaire. Tout en remontant aux époques les plus reculées, elle n'admettra que les faits prouvés, ou ceux acceptés par une tradition incontestée; elle s'abstiendra de toute discussion sur les faits obscurs ou douteux; elle comprendra les événements qui ont influé sur la Ville au point de vue politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique; elle relatera les transformations topographiques de la Ville, fortifications, monuments, voirie; ses établissements civils et religieux, suivant les différentes époques; les hommes célèbres qui y sont nés.

Les concurrents s'attacheront à donner à leur travail des limites et une précision qui permettent d'en faire un livre accessible au plus grand nombre; ils s'inspireront surtout de cette pensée que notre histoire locale doit avoir pour but de faire vénérer et aimer l'antique cité à laquelle nous appartenons, en même temps que la grande patrie.

4e *Question.* Biographie d'un personnage célèbre du département de l'Aisne.

GÉOGRAPHIE COMMERCIALE.

Rechercher les moyens les plus faciles et les plus pratiques pour développer le commerce extérieur de la France, et montrer quels sont les pays du globe qui peuvent offrir aux produits de nos diverses industries nationales en général, et de l'industrie saint-quentinoise en particulier, les débouchés les plus sûrs et les plus avantageux.

Ces concours seront clos le 1er mars 1877.

Digitized by Google

CONCOURS DE L'ANNÉE 1878.

HISTOIRE LOCALE.

Etude sur les temps préhistoriques dans le département de l'Aisne.

Ce concours, auquel d'autres pourront être ajoutés, sera clos le 1er février 1878.

Dispositions générales.

Les mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe.

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique. Les pièces ou mémoires couronnés seront publiés en totalité ou en partie dans les Annales de la Société, après décision de la commission d'impression.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront, avec l'autorisation de la Société, en faire prendre copie à leurs frais.

Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz. — Programme des concours ouverts pendant l'année 1876-1877.

L'Académie décernera, au mois de mai 1877, des médailles d'or, des médailles de vermeil et des médailles d'argent aux meilleurs mémoires qui lui auront été envoyés sur les questions suivantes :

I. POÉSIE [1].

Une pièce de vers.

II. BEAUX-ARTS.

1. Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans le pays Messin.
2. Biographies d'artistes messins.

III. PHILOLOGIE.

Glossaire du patois messin [2], comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

[1] Le règlement de l'Académie lui interdit toute discussion sur les questions politiques et religieuses. Les candidats sont priés instamment de tenir compte de cette prescription dans les travaux qu'ils voudront bien lui envoyer.

[2] L'Académie a déjà couronné un glossaire de patois messin ; elle remet cependant ce sujet au concours pour provoquer de nouvelles études et un travail complétant celui qu'elle a précédemment honoré d'un prix.

Digitized by Google

IV. HISTOIRE.

1. Histoire de la rédaction de la Coutume de Metz.

2. Histoire du domaine municipal de la ville de Metz.

3. Histoire d'une ville, d'une localité importante ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle.

4. Histoire du chapitre de la cathédrale de Metz.

5. Histoire de l'une des collégiales ayant appartenu ou appartenant au diocèse de Metz.

6. Histoire d'une société ou d'une institution locale, ayant rendu des services au pays.

V. ARCHÉOLOGIE.

Description, avec plans, de ce qui reste des anciens édifices ayant appartenu aux grandes abbayes du pays Messin.

Observations générales.

L'Académie n'admet au concours que des œuvres inédites.

En dehors des sujets proposés, tout travail se rapportant aux matières indiquées dans ce programme pourra être couronné par l'Académie, s'il lui est soumis.

Les mémoires présentés au concours devront être rédigés en français, et adressés, avant le 15 janvier 1877[1], au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque, 2.

Les concurrents ne devront pas se faire connaître. Chaque œuvre portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté dans lequel l'auteur inscrira son nom, son adresse et attestera que son œuvre n'a été présentée à aucun autre concours.

Les auteurs de mémoires, — qui auraient pris part à des concours antérieurs de l'Académie de Metz, — auront soin de ne pas se servir des devises qui accompagnaient leurs travaux des années précédentes.

Le billet cacheté joint à une œuvre ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix ou une mention honorable.

Cependant les auteurs de mémoires qui pour être appréciés ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

D'après l'article 3 du règlement de l'Académie, les membres titulaires et les associés libres résidants n'ont pas droit aux prix proposés; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les membres correspondants et les associés libres non résidants sont admis à concourir pour les prix.

Les travaux envoyés pour les concours ne sont pas rendus. Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au secrétariat.

[1] Cette date est de rigueur.

Digitized by Google

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.
Composition du bureau pour 1876-1878.

MM. Guide, *président.*
Aubin, *vice-président.*
Mireur, *secrétaire.*
Panescorse (Henry), *conservateur.*
Imbert, *trésorier.*

Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt. — Programme du concours de 1876-1877.

Les pièces pour le concours ordinaire de 1876 seront reçues jusqu'au 15 mars 1877.

1° Recherches sur un point d'histoire ou sur une question scientifique relatifs à la Provence ou Comtat Venaissin. — Prix : *une médaille d'or.*

2° Concours de poésie française. Le sujet et le genre sont laissés au choix des prétendants. — Prix : *une médaille d'or.*

Il est ouvert, en outre, un concours spécial :

3° Pièce de vers français, en l'honneur de sainte Anne. — Prix : *une médaille d'or.*

Dispositions générales.

Les pièces, écrites très-lisiblement, devront être adressées *franco* au secrétariat de la Société avant le 15 mars, et porter, en tête, une épigraphe ou devise reproduite sur une enveloppe cachetée et séparée, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, avec la déclaration signée que le travail est inédit et n'a été présenté à aucun concours.

Les prétendants qui se feraient connaître seraient exclus; ils ne devront pas employer une écriture qui aurait figuré dans un concours précédent de la Société.

Ces conditions sont de rigueur.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus; ils restent déposés aux archives de la Société.

Il pourra être décerné des médailles d'argent ou de bronze à titre de deuxième prix ou de mentions honorables.

Les lauréats seront proclamés et recevront les prix dans la séance solennelle, dont la tenue sera ultérieurement fixée, et qui coïncidera avec la fête du couronnement de sainte Anne d'Apt.

Digitized by Google

CORRECTIONS.

6e série, tome II :

Page 381 et suivantes : lisez *Peyrecave*, au lieu de *Peyruau*.

6e série, tome III :

Page 240, note 1, 2e alinéa, ligne 4 : au lieu de *savit gaut*, lisez *savet gant;* au lieu de *Az Scour*, lisez *Ar Skour*.

Ligne 6 : au lieu de *vazz*, lisez *varz ;* au lieu de *Kermacker*, lisez *Kermarker*.
Ligne 8 : au lieu de *devowd*, lisez *devawd*.
Ligne 9 : au lieu de *Ynis*, lisez *Ynys*.
Ligne 11 : au lieu de *savit gaut*, lisez *savet gant*.
Ligne 12 : au lieu de *Az Scour, bazz itrou*, lisez *Ar Skour, barz itron*.

Page 244, à la fin de la 8e ligne en remontant : au lieu de *les*, lisez *le*.

Page 310, ligne 11 de l'article consacré à M. de R. de Beaurepaire, après les mots : *de ce trésor*, remplacez le *point* par une *virgule*, et lisez *de ce trésor, ainsi que*.

Page 311, note 2, ligne 9 du 2e alinéa : au lieu de *Childerici*, lisez *Childirici*.

Page 328, ligne 11 : au lieu de *le joli palais de Chiatamone situé*, lisez *le casino Reale situé, etc. etc.*

Page 332, ligne 4, article consacré à M. Braquehaye : après *de la sculpture*, supprimez *et*.

Page 342, ligne 4 de l'article consacré à M. Reboux : au lieu de *psamite*, lisez *psammite*.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IIIe VOLUME DE LA 6e SÉRIE.

A

Abbaye clunisienne de Mowat (Monographie de l'), par M. Gomot, p. 81.
Abbaye de Cluny (Copie de 88 chartes de l'), par M. Paillard, p. 383.
Abbaye de Saint-Florentin de Bonneval (Mémoire de M. V. Bigot sur l'), p. 403.
Abbaye de la Guiche (Notice sur l'), par M. Laurand, p. 253.
Abbaye de Saint-Sever [Landes] (Notes sur l'histoire de l'), p. 18.
Abbaye de Saint-Sever [Landes] (Notes relatives à l'), p. 27.
Abbaye de Saint-Sever [Landes] (Notes sur l'histoire manuscrite de l'), par M. Ch. Fierville, p. 428.
Abbaye de Valoires (Bulle du pape Alexandre III [1174] concernant l'), p. 389.
Abbaye de Vendôme (Extrait d'une charte de l'), par M. de Fleury, p. 28.
Abordages (Indication des moyens d'éviter les), par M. Caffarena, p. 364.
Aboville (Capitaine d'). — Plan du forum de Bibracte, p. 36.
Abria, doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux (Médaille d'or décernée à M.), p. 214.
Travaux de physique, p. 258.
Académie de Castres (Procès-verbaux de l'), par M. Combes Anacharsis, p. 28.
Académie du Gard (Prix de 1,000 francs décerné à l'), p. 214.
Travaux divers, p. 242.
Prix accordé à M. J.-B. Goux, pour sa pièce de vers sur l'*Hospitalité suisse envers l'armée française en 1871*, p. 254.
Académie de Reims (Prix de 1,000 francs décerné à l'), p. 214.
Académie nationale de Reims (Principaux collaborateurs de l'), p. 225.
Accord entre l'archevêque Herluin et Émeric, seigneur de Briançon, p. 382.
Adeline (Juste). — Fac-simile du Plan de Rouen par M. J. Gomboust, p. 393
Agrippine, femme de Germanicus (Étude sur), par M. Bondurand, p. 64.
Aimantation par les courants continus et par les courants instantanés, p. 349.
Alard. — Note relative à des comédies castillanes, représentées à Perpignan de 1623 à 1637, p. 483.
Albanès, docteur en théologie. Nommé officier d'académie, p. 216.
Communication de sept bulles du pape Innocent III (1198), p. 17.

Digitized by Google

Albucassis (Publication de l'œuvre d'), par M. de Tourtoulon, p. 230.
Album des cimetières de la Marne, par M. Morel, p. 329.
Alger (Relâches faites par des corsaires européens à), p. 18.
Allard (Paul). — Le socialisme dans l'empire romain, p. 58.
Allmer. — Envoi du fac-simile de six inscriptions latines du musée d'Avignon, p. 392.
Alluard. — Observatoire météorologique du Puy-de-Dôme, p. 260.
Alphabet de l'art militaire de Jean Mongeon, commenté par M. le comte de Brémond d'Ars, p. 43.
Alphabet majuscule du XIIIe siècle, par M. Jacob, p. 252.
Alsace (Histoire d'), par M. Danzas, p. 58.
Ambert [Puy-de-Dôme] (Lettre adressée en 1539 aux habitants d'), p. 19.
André (Abbé). — Signification du mot *fastigage*, p. 29, 485.
Note relative à la coexistence dans un prieuré d'un vicaire et d'un prieur, p. 30.
Notes concernant l'instruction primaire dans une commune du département de Vaucluse, p. 122.
Communication relative à l'inscription de Casaria, p. 153.
Copie d'une convention entre les consuls de Lagnes et un boucher, p. 381.
Réclamation relative à un sceau du prieuré de Longueville, p. 527.
Anthropologie des *Cagots*, par M. le Dr Rochas, p. 375.
Antiquités péruviennes (Envoi d'une caisse d') au ministère de l'instruction publique, p. 33.
Antiquités et singularités de la ville de Rouen, par Gomboust (Réimpression des), p. 324.
Antiquités trouvées à Saint-Ellier (Maine-et-Loire). Communication de M. Célestin Port, p. 529.
Application des formules thermo-dynamiques à la détermination des coefficients de détente de la vapeur d'eau, par M. Croullebois, p. 350.
Apremont (Titres de la seigneurie d'), au comté de Bourgogne, p. 23.
Archives d'Antibes (Documents recueillis dans les), par M. l'abbé Tisserand, p. 503.
Archives du Cher (Note sur des documents conservés dans les), p. 18.
Archives de la Drôme (Documents tirés des), communiqués par M. Lacroix, p. 37.
Archives départementales de la Haute-Garonne (Fonds judiciaire des), par M. Lapierre, p. 413.
Archives départementales de l'Isère (Documents tirés des), par M. de Rochas, p. 63.
Architecture féodale du XIIe et du XIIIe siècle dans le département du Cher, p. 312.
Architecture romane dans le midi de la France, par M. Revoil, p. 247.
Argies (J. d'). — Introduction à une Histoire de Naples sous la dynastie d'Anjou, p. 285.
Ariovist (Tradition séquanaise concernant), par M. A. Delacroix, p. 289.
Armieux. — Notice sur le lieu de Six-Fours en Provence, p. 89.
Armbruster. — Moyens de vulgariser les sciences naturelles dans les écoles primaires, p. 364.

Digitized by Google

Armoiries de saint Jacques ou de saint Marcel, évêque de Moutiers, p. 397.
Arnauld Vidal (Examen critique de Guillaume de la Barre, roman d'), p. 415.
Arquebuse de Soissons (Étude sur l'), par M. Francis Biscuit, p. 72.
Arrêté fixant les jours de réunion des Sociétés savantes, p. 200.
Arrêté établissant le chiffre des récompenses accordées aux Sociétés savantes, p. 202.
Arrêté pour la composition des bureaux des trois sections du Comité des travaux historiques pendant les séances de la réunion des Sociétés savantes, p. 202.
Artistes ayant travaillé à Toulouse du xive au xvie siècle, par M. de Roschach, p. 89.
Arts graphiques (Origine des). — Art celtique, par M. Léon de Vesly, p. 318.
Asselin. — Promenade artistique dans l'église de Saint-Pierre de Douai, p. 419.
Notice sur le beffroi de Douai, p. 419.
Astars, seigneur de Pierrelatte (Note sur Charles des), p. 17.
Atelier préhistorique du Bois-du-Rocher en Ploudelen [Côtes-du-Nord] (Notice sur l'), p. 104.
Auber (Abbé). — Note sur la découverte des ruines d'un prieuré dépendant de Grandmont, p. 30.
Vestiges d'un ancien prieuré à Saint-Prouant (Vendée), p. 536.
Audiat (Louis). Un fils d'Étienne Pasquier [Nicolas Pasquier], p. 41.
Les origines de l'imprimerie en Aunis, p. 283.
Audo (Abbé). — Essai sur le Pagus ou pays de Quintin, p. 112.
Aurès. — Communication sur les voies commerciales de la poterie romaine, p. 134.
Mémoires sur le calendrier romain, sur le véritable emplacement des fosses Mariennes, sur les marques de fabrique du Musée de Nîmes, p. 246.
Autun (Recherches historiques sur les médecins et la médecine à), par MM. A. de Fontenoy et A. de Charmasse, p. 406.
Mode de réception des médecins et des chirurgiens, par M. Guyton, p. 406.
Auvergne (Abbé). — Fac-simile de deux inscriptions du xie siècle, p. 396.
Auvillars (Coutumes et priviléges concédés aux habitants d'), p. 382.
Avenel (Notice nécrologique sur Louis-Martial), par M. de Boislisle, p. 158.
Avertissements agricoles (Organisation du service des) dans la Haute-Vienne, p. 351.
Avertissements agricoles (Observations relatives aux), par M. Poincarré, p. 352.
Avignon (Pierres sculptées de l'époque gauloise conservées au musée Calvet d'), p. 31.

B

Babeau (Albert). — Note sur les opérations militaires de Dumouriez, en 1793, p. 69.
Rapport sur les monuments du département de l'Aube, p. 86.
Document constatant l'existence d'un intendant de justice en Champagne, en 1621, p. 382.
Notes sur les sculpteurs Dominique et Gentil, xve siècle, p. 393.
Baguenault de Puchesse et Loiseleur. — Expédition du duc de Guise à Naples, p. 70.
Les lettres et instructions diplomatiques de la cour de France, p. 113.

Digitized by Google

Bains de Cemelenum (Description des), par M. Brun, p. 343.
Bailliage de Vermandois (Études sur le), par M. Combien, p. 390.
Barbier de Montault (Abbé). — Feuille extraite d'un graduel manuscrit, p. 17.
Inventaire d'églises du diocèse de Poitiers, p. 30.
Le baptême au moyen âge et les cloches de Rome et d'Anagni, p. 32.
Communication de sceaux des XIIIe et XVIIe siècles, p. 36.
Note sur un sceau, p. 131.
Photographies de monuments du diocèse de Tarentaise, p. 396.
Observations diverses, p. 525.
Communications de quatre empreintes de sceaux, p. 535.
Barclay [Jean] (Notice sur quelques éditions des œuvres de), p. 80.
Barthélemy. — Projection des mouvements vibratoires de la surface des liquides, p. 365.
Barthélemy (A. de). — Chargé de l'examen de documents, p. 17, 18, 382, 388.
Rapport sur des communications de MM. Ch. de Sourdeval, abbé Tisserand, Mauriès, Villemin, de Fleury, Brun-Durand et Caston, p. 502.
Carreaux émaillés du XIVe siècle du musée de Saint-Germain-en-Laye, p. 32.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Brest, p. 56.
Rapport sur les Annales du Comité flamand de Flandre, p. 412.
Rapport sur des communications de MM. de Sourdeval et de M. l'abbé Tisserand, p. 386.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 412.
Rapport sur la Revue de la Société littéraire historique et archéologique de l'Ain, p. 415.
Barthélemy (Éd. de). — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique, des sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 422.
Note sur la condamnation à mort de deux ligueurs à Châlons-sur-Marne, p. 17.
Étude sur Omer Talon et son influence sur l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle, p. 44.
Rapport sur les travaux de la Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin, p. 91.
Rapport sur les mémoires du Comité archéologique de Senlis, p. 93.
Rapport sur les mémoires de la Société d'agriculture, commerciale, scientifique et artistique de la Marne, p. 96.
Copie des comptes de la maison de Louis de la Trémoille, pendant son séjour en Italie (1494-1495), p. 388.
Baudement (Notice sur), par M. J. Travers, p. 68.
Baudry (Abbé). — La chapelle de Sainte-Catherine-des-Aires à Saint-Vincent-sur-Graon, p. 383.
Fouilles pratiquées dans l'église du bourg de Saint-Pair, près de Granville (Manche), p. 515.
Baux (J.). — Recherches sur la vie et les œuvres de Guichenon, p. 416.
Baye (Joseph de). — Exploration d'un cimetière franc à Oyes (Marne), p. 96.
Mémoire sur les instruments en silex mélangés aux produits de l'industrie franque, p. 314.

Digitized by Google

Beauchet-Filleau. — Envoi de la lettre A du Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres, p. 388.
Beaucorps (Maxime de). — Les ruines de Montils, p. 253.
Beaune (Henri). — Voltaire et l'administration du pays de Gex, p. 53.
Beaune (Mémoire sur la destruction de l'ancien palais de justice de), par M. Foisset, p. 309.
Beaune (Notice sur l'ordre des avocats à), par M. Pignolet, p. 411.
Beaurepaire (Ch. de). — Envoi de documents extraits des archives de Harfleur, p. 22.
Envoi de la lettre A du Dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure, p. 24.
Jean Le Roy, un des auteurs de la satyre Ménippée, p. 58.
Travaux divers dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 220
Mémoire sur les établissements d'instruction dans l'ancien diocèse de Rouen, p. 223.
Dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure, p. 384.
Beaurepaire (Eugène de). — Travaux dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 220.
Note sur une découverte de bijoux mérovingiens, à Moult, p. 310.
Beffroi de Douai (Mémoire de M. Asselin sur le), p. 419.
Behuard (L'église de) et ses fondateurs, par M. Armand Parrot, p. 327.
Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 23, 389.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix, p. 59.
Rapport sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 406.
Bellier. — Auteur d'une pièce de vers intitulée *le Passé*, p. 46.
Ber, de Lima. — Envoi au Ministre d'une caisse d'antiquités péruviennes déclarées antérieures aux Incas, p. 33.
Bertauld. — Montalembert considéré comme orateur, 68.
Berthelot [Guillaume], statuaire (Notes sur), p. 336.
Berthier, chargé d'affaires à Constantinople (Huit dépêches de), p. 19.
Berthomier (Léonce), secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne, nommé officier d'académie, p. 216.
Envoi d'estampages d'inscriptions romaines et d'empreintes de médailles celtibériennes, conservées dans le musée de Narbonne, p. 31.
Bertrand (Arthur). — Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine, p. 25.
Bertrand (Alexandre). — Chargé de l'examen de documents, p. 32, 395, 397.
Indication de huit dépêches de Berthier, chargé d'affaires à Constantinople en 1584, p. 19.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 113.
Rapport sur une note relative à des objets trouvés près d'Eu en 1875, p. 131.
Observation sur un guerrier inhumé avec son char à Somme-Tombe, p. 321.
Communication sur la découverte à Saint-Ellier (Maine-et-Loire) de sépultures préhistoriques, p. 394.
Spécimens d'objets en silex trouvés dans le Sahara et offerts au musée de Saint-Germain, par M. Féraud, p. 398.
Observation sur une réclamation de M. Liénard, p. 531.

Digitized by Google

Besnou, à Avranches (Médaille d'argent décernée à M.), p. 215.
Énumération des plantes de l'arrondissement d'Avranches, p. 263.
Besson [Le P. Hyacinthe], élève de F. Souchon (Notice sur), p. 420.
Bethencourt (Le baron de), roi des Canaries, par M. Guillouard, p. 275.
Bibliographie des Sociétés savantes, p. 166, 590.
Bibracte (Fouilles au), pratiquées en 1875, p. 36.
Bigot (V). — Mémoire sur l'abbaye de Saint-Florentin de Bonneval, p. 403.
Bijoux mérovingiens trouvés à Moult (Note sur des), par M. Eugène de Beaurepaire, p. 310.
Bimbenet. — La mairie d'Orléans, ancien hôtel Grolot, p. 253.
Biscuit (Francis). — Étude sur l'Arquebuse de Soissons, p. 72.
Blanc (Edmond). — Les dix commandements de Dieu mis en vers provençaux, p. 432.
Ordre du jour pour la garde du château de Vence, p. 429.
Blancard, archiviste des Bouches-du-Rhône. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 215.
Blanchard (Émile), secrétaire de la section des sciences. — Rapport sur le concours des Sociétés savantes pour 1876, p. 256.
Compte rendu des séances de la section des sciences, p. 347.
Blinet (Albert). — L'institution des cours prévôtales et leur fonctionnement dans le Midi, p. 390.
Boeswillwald. — Communication relative au théâtre gallo-romain de Vervins, p. 527.
Bois-du-Rocher, en Ploudilen [Côtes-du-Nord] (Atelier préhistorique du), p. 104.
Boislisle (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 17, 19, 382, 383, 389.
Projet d'une circulaire relative à la publication des Mémoires des intendants, p. 21, 26.
Notice nécrologique sur M. Denis-Louis-Martial Avenel, p. 158.
Rapport sur le projet de la table de la correspondance administrative de Louis XIV, préparée par M. Depping, p. 391.
Boitel (Abbé). — Notice historique et archéologique sur Montmort, chef-lieu de canton, p. 303.
Boissons enivrantes chez les différents peuples (Mémoire sur les), p. 57.
Bondurand. — Étude sur Agrippine, femme de Germanicus, p. 64.
Boucher de Molandon. — Président de la Société archéologique de l'Orléanais. — Nommé officier de l'instruction publique, p. 216.
Nouvelles études sur l'inscription romaine de Mesves (Nièvre), p. 114.
Diverses publications dans les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 250.
Salle des thèses de l'ancienne université d'Orléans, p. 249.
Boucherie. — Travaux publiés dans la Revue de la Société pour l'étude des langues romanes, p. 228.
Boulatignier. — Biographie de Couppey, juge du tribunal de Cherbourg, p. 68.
Bourbon. — Copie de l'inventaire du trésor de l'église de Montpezat (Haute-Garonne), p. 31, 557.
Bourbon (G.). — Envoi de copies de lettres de Henri, roi de Navarre (1587-1588), p. 17.
Bourg (A. du). — Histoire de Fonsorbes, commanderie de 1056, p. 413.

Digitized by Google

Bourges (Masque en plâtre de Jeanne de France, fille de Louis XI, dans la cathédrale de), p. 30.
Boursier (Dr). — Note sur l'existence d'un fort au Tremblay, commune de Verneuil, p. 93.
Boutaric. — Chargé de l'examen de documents, p. 25.
Envoi de l'ouvrage sur les menus plaisirs du roi, p. 20.
Brame (Dr). — Travail sur le soufre mou et le soufre cristallisé de fusion, p. 363.
Braquehaye (Ch.). — Mémoire sur une statue de la Renommée, conservée au musée du Louvre, p. 332.
Brémond d'Ars (Comte Anatole de). — L'alphabet de Jean Montgeon, sieur de Haut-Puy de Fléac, Angoumoisin, p. 43.
Brioude (Plafond héraldique dans l'ancien hôtel du doyen du chapitre de), p. 319.
Brisson. — Les lichens du département de la Marne, p. 347.
Bruel. — Envoi du IIe volume du cartulaire de Cluny, p. 381.
Brun. — Description des bains de Cemelenum, d'après les fouilles faites en 1875, p. 343.
Brun-Durand. — Note sur Charles des Astars, p. 17.
Fac-simile d'une inscription latine du XIIe siècle, p. 31.
Rectification d'une erreur relative à la ville de Tournon, p. 505.
Büchner. — Étude sur les chants populaires de la Serbie, p. 68.
Buglose [hameau des Landes] (Étymologie de), p. 28.
Buhot de Kersers. — Indication de documents conservés aux archives du Cher, p. 17.
Communication relative au souterrain de Saint-Saturnin (Cher), p. 138.
Mémoire sur l'architecture féodale aux XIIe et XIIIe siècles dans le département du Cher, p. 312.
Bulliot, président de la Société éduenne, nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 217.
Mémoire sur le forum de Bibracte, p. 36.
Les karres de la voie romaine de Saint-Honoré au pied du Beuvray, p. 316.
Buzonnière (De la). — Notices sur la crypte de Saint-Avit et sur le château de Cormes, p. 251.
Notice sur plusieurs objets gallo-romains trouvés dans la commune de Saint-Viâtre, p. 114.

C

Cadran solaire en plomb de 1629 conservé au musée de Varzy (Nièvre), p. 37.
Caffarena. — Indication de moyens d'éviter les abordages, p. 364.
Cahiers du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789, publiés par M. A. de Charmasse, p. 409.
Cahour. — Compte rendu des fouilles faites à Saint-Donatien, p. 100.
Caillemer. — Étude sur la constitution des colonies grecques, p. 287.
Caix de Saint-Amour. — Observations sur la description de la collection des sceaux matrices de M. Dangé, par M. Charvet, p. 94.
Camboulin, l'un des fondateurs de la Société pour l'étude des langues romanes, p. 227.
Camp vitrifié de Péran (Notice sur le), p. 108.
Camps romains découverts sur les monts Cey et Gargan (Haute-Vienne), p. 330.

Digitized by Google

Canavesy, de Gênes (Notice sur le peintre Jean), p. 37.
Canéto (Abbé). — Monuments lapidaires du 1er au xive siècle de notre ère, p. 393.
Canron. — Notes sur l'inscription de Sainte-Casarie, p. 393.
Capestang (Inscription relevée sur un marbre de l'église de), p. 120.
Capmas. — Les premiers éditeurs de Mme de Sévigné, p. 289.
Carreaux émaillés du musée de Saint-Germain-en-Laye (Note de M. A. de Barthélemy sur les), p. 32.
Carrel (Dr J.). — Déplacement de l'axe de rotation diurne, p. 359.
Carrière (Abbé). — Description d'une tapisserie du xive siècle, p. 89.
Carte géologique et agronomique du canton de Mende, p. 261.
Cartes de la province de Constantine et du cercle de Bou-Saada, p. 261.
Cartulaire de Cluny (Envoi du IIe volume du), par M. Bruel, p. 381.
Cartulaire de l'église cathédrale de Notre-Dame de Nîmes, par M. Germer-Durand, p. 64.
Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois, par feu M. E. Mabille, p. 401.
Castan. — Documents relatifs à une Société de Jésus au xve siècle, p. 478.
Notice généalogique des enfants du roi Henri II, p. 506.
Castelnau d'Essenault (Marquis de).— Notice sur l'église de Montcaret (Dordogne), p. 593.
Cat. — Une guerre théologique au xvie siècle, p. 301.
Cathédrale de Bourges (Masque en plâtre de Jeanne de France, fille de Louis XI, dans la), p. 30.
Catherine de Parthenay, par M. C. Merland, p. 51.
Caumont (De), fondateur de la Société des antiquaires de Normandie, p. 218.
Cauvet (Jules). — Étude sur le collége des droits à Caen, p. 220.
Caverne sépulcrale de Cravanche (Mémoire sur la), par M. Félix Voulot, p. 331.
Caverne du Gros-Marin et foyer du Long-Rocher (Mémoire sur la), par M. Doigneau, p. 425.
Cazeneaul. — Mémoire sur l'établissement des *sanatoria* dans les Pyrénées, p. 360.
Cerf (Abbé). — Le vieux Reims, ouvrage offert au Comité, p. 32.
César (Étude sur quelques passages des Commentaires de), par M. de la Prairie, p. 73.
Chabaneau. — Grammaire de la langue limousine, p. 229.
Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, chargé de l'examen de documents, p. 31, 393.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 30, 35, 392-396.
Proposition relative à la publication dans la *Revue* d'une notice biographique de Prosper Mérimée, p. 36.
Rapport sur la publication des sarcophages chrétiens d'Arles, p. 38.
Compte rendu des séances de la section d'archéologie à la Sorbonne, p. 304.
Discours lu à la séance tenue à la Sorbonne en 1876, sur les travaux des Sociétés savantes, p. 234.
Rapport sur une communication de M. le marquis de Castelnau d'Essenault, p. 523.
Chambre des comptes de Lille (État général des registres de la), par M. l'abbé Dehaisnes, p. 412.
Chantre, sous-directeur du Muséum d'histoire naturelle à Lyon, nommé officier d'académie, p. 216.

Digitized by Google

Chantre. — Étude sur la faune du bassin du Rhône, p. 265.
Chants populaires de la basse Bretagne. Envoi de M. Luzel, p. 23.
Chants populaires de la France (Note relative à la publication des), p. 25.
Chants populaires de la France (Rapport de M. Marty-Laveaux sur les), p. 495.
Chants populaires de la Serbie. Étude, par M. Büchner, p. 68.
Chants populaires recueillis et mis en ordre par MM. Montet et Lambert, 332.
Chantransia investiens (Observations sur la végétation du), par M. Sirodot, p. 364.
Chapelle et pèlerinage de la Roquette par M. Quenault, p. 284.
Chapelle de Sainte-Catherine-des-Aires à Saint-Vincent-sur-Graon, par M. l'abbé Baudry, p. 383.
Charles (Abbé). — Étude historique et archéologique sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même (Sarthe), p. 383.
Charles IV (Lettres patentes données en 1365 par l'empereur), p. 19.
Charles-Quint (Lettre de) à François Ier, p. 23.
Charma (A.). — Auteur de plusieurs articles dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 220.
Charmasse (A. de). — Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les États généraux de 1789, p. 409.
Procès de quatre malfaiteurs coupables de sacrilége dans l'église de Couches, p. 409.
Charpignon. — Attache officielle à l'Université d'Orléans des membres de tutelle, p. 296.
Charte relative à l'interdit lancé sur divers châteaux par Geoffroy, évêque d'Apt, p. 127.
Chartes de Philippe le Bel communiquées par M. J. Richard, p. 18.
Charvet. — Copie d'une lettre du pape Paul III à François Ier à l'occasion du meurtre de Jean Fisher, cardinal, précepteur de Henri VIII, p. 388.
Copie de deux brefs du pape Clément VII au connétable de Montmorency, p. 388.
Ordonnance rendue par le seigneur d'Alais, relative aux fêtes de mariages, p. 434.
Copie d'une lettre de Charles-Quint à François Ier, p. 23.
Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance du Puy, nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 217.
Copie d'un traité conclu en 1364 entre les seigneurs et gens du pays d'Auvergne, p. 381.
Copie du bail à ferme de la Monnaye du Puy, p. 388.
Document relatif à la fabrication de la monnaie du Puy, p. 18.
Chauvet. — Étude sur la doctrine morale de Galien, p. 65.
Château d'Arabloy (Notice sur le), par M. Pillon, p. 253.
Château de Chaumont (Notice sur le), par M. Loiseleur, p. 253.
Château de Goust (Notice sur le), par M. L. Prével, p. 48.
Châteaudun (Peintures à fresque de l'église de Saint-Valérien, à), par M. l'abbé Marquis, p. 401.
Châteaudun (Fouilles aux monts Gasleau, commune de Saint-Denis-les-Ponts, près de), p. 401.

Digitized by Google

Châteaudun (Un coin de l'ancien Dunois à travers les rues de), par M. Coudray, p. 402.
Châteaudun (Siéges et incendies de la ville de), par M. Gougeon, p. 401.
Châteaudun (Inscriptions funéraires conservées dans les cryptes de l'Hôtel-Dieu de), p. 402.
Châteaudun (Feux de joie et autres cérémonies ayant eu lieu à), p. 403.
Châteauvieux (Note sur l'oppidum gaulois de), par M. Mayand, p. 322.
Chaussée de Brunehaut (Note sur la), entre Fismes et Courlandon, p. 96.
Chemin de Flandre (Étude sur une route portant au moyen âge le nom de), p. 93.
Chemin gaulois, entre Maison et Villers-Marmery, signalé par M. Savy, p. 96.
Chéruel. — Chargé de l'examen de documents, p. 19, 389.
Rapport sur les travaux de l'Académie des belles-lettres et arts de Rouen, p. 58.
Chevalier (Abbé). — Tableau de la province de Touraine, 1762-1766, p. 390.
Chevrier (Jules). — Dissertation sur une statue antique rapportée de Naples, p. 328.
Choron. — Recherches sur l'instruction primaire dans le Soissonnais, p. 293.
Chronique des Sociétés savantes, p. 198.
Questions mises au concours, p. 602.
Cimetière français à Oyes, près Sézanne (Marne), exploré par M. Joseph de Baye, p. 96.
Cimetière gallo-romain, près d'Épernay (Exploration d'un), p. 514.
Cimetière gaulois de Sommebionne (Découverte d'un guerrier inhumé dans le), p. 31.
Cippe funéraire découvert dans la forêt du Ban de Harol, p. 510.
Circulaire relative à la publication des Mémoires des intendants en 1697, p. 1-3.
Civilité puérile et honnête (Histoire de la), par M. A. Joly, p. 66.
Classification et nomenclature des Touginés, par M. Quélet, p. 360.
Clément de Ris, chargé de l'examen de documents, p. 32.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, p. 76.
Rapport sur le Bulletin de la Société nivernaise des sciences, bettres et arts, p. 77.
Rapport sur la Société archéologique et historique du Limousin, p. 97.
Rapport sur le Bulletin archéologique de Nantes, p. 100.
Cloches des cantons de Lizy et de Dammartin, p. 426.
Clos, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse. (Médaille d'or décernée à M.), p. 215.
Études de physiologie végétale, p. 262.
Cochet (Abbé). — Communication sur des objets trouvés à Incheville, près d'Eu, p. 131.
Coffinet (Abbé). — Étude sur le tombeau de Saint-Lupien, p. 86.
Colliers et autres objets gallo-romains trouvés dans la commune de Saint-Viâtre, p. 114.
Colonies grecques (Étude sur la constitution des), par M. Caillemer, p. 287.
Combes. — Hommage de plusieurs ouvrages, p. 25.
Correspondance inédite de Louis XIV et de la république Helvétique, p. 298.
Combes (Anacharsis). — Copie de divers extraits des procès-verbaux de l'Académie de Castres, p. 28.

Digitized by Google

Comret, avocat. Nommé officier de l'instruction publique, p. 215.
Fouilles dans un puits funéraire, à Uzerche, p. 514.
Combien. — Études sur le bailliage de Vermandois et le siége présidial de Laon, p. 390.
Commandements de Dieu en langue provençale. — Communication de M. Ed. Blanc, p. 432.
Commission militaire siégeant à Granville en l'an II de la République, p. 294.
Compte du fondeur de la grosse cloche de Saint-Anatoile de Salins, 1508. Communication de Bernard Prost, p. 392.
Compte rendu des séances de la section des sciences, par M. Émile Blanchard, p. 347.
Compte rendu des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 304.
Compte rendu des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau p. 268.
Concours des Sociétés savantes en 1876, p. 199-375.
Congrès archéologique de France. — Notes sur les 37e et 38e sessions, p. 88.
Congrès national celtique organisé par la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 239.
Constant. — Notes biographiques sur la famille des Goulas, seigneurs de la Motte-en-Brée, p. 286.
Contes bretons et chansons populaires, par M. Luzel, p. 28.
Contrat de mariage de Claude II de Lorraine avec Louise de Brézé, 1546. Communication de M. Quesnet, p. 486.
Convention entre les consuls de Lagnes et un boucher, 1575. Communication de M. l'abbé André, p. 381.
Corkewinder. — Études sur les fonctions des feuilles des végétaux, p. 358.
Correspondance administrative sous Louis XIV (Lettre relative à la), p. 20.
Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV (Demande de M. Depping relative à la), p. 383.
Correspondance inédite de Louis XIV et de la république Helvétique, par M. Combes, p. 298.
Cosson (Abbé). — Notice sur une mosaïque découverte au Pré-Haut, commune de Sceaux (Loiret), p. 114, 252.
Cotteau, membre de la Société des sciences historiques de l'Yonne, nommé officier de l'instruction publique, p. 216.
Couches, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Autun (Crimes commis en 1642 dans l'église de), p. 409.
Coucy (Histoire du canton de), par M. l'abbé Vernier, p. 92.
Coudray. — Un coin de l'ancien Dunois à travers les rues de Châteaudun, p. 402.
Préjugés populaires relatifs à la présence de *gobbes* ou *gogues* dans les étables, p. 402.
Couppey, juge du tribunal de Cherbourg (Biographie de), par M. Boulatignier, p. 68.
Cournault. — Compte rendu d'une mission archéologique en Suisse et en Allemagne, p. 325.
Courson (A. de). — Rapport sur diverses communications de M. Quesnet, p. 486.
Courtalain (Notice sur la châtellenie de), par M. E. Lefèvre, p. 403.
Coussemaker (E. de). — Sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime, p. 412.

Digitized by Google

Coutumes et priviléges concédés aux habitants d'Auvillars, p. 382.
Creil (Études sur les stations préhistoriques de), par M. Louches, p. 94.
Croix à deux branches trouvées au pied du mont Benoît (Note de M. l'abbé Tremey sur deux), p. 397.
Croix de procession gemmée (Mémoire sur une), par M. Le Ricque de Mouchy, p. 421.
Cromlech situé sur la lande de Saint-Gabriel (Note sur le), p. 427.
Croullebois. — Application des formules thermodynamiques à la détermination du coefficient de détente de la vapeur d'eau, p. 350.
Curie-Soimbes (Alcide). — Mémoire sur les *bastides* du Midi et les *villes neuves* du Nord, fondées aux XIIIe et XIVe siècles, p. 414.
Custode ou Pixidie appartenant à la sacristie des chapelles de Moulins-en-Tarentaise. Communication de M. l'abbé Tremey, p. 397.
Cuzant. — Mémoire sur les boissons enivrantes chez les différents peuples, p. 57.
Cuzent. — Étude sur l'eau thermo-minérale de la Ravine-Chaude, p. 375.

D

Damiens. — Études sur le roman de Rabelais, p. 294.
Dammartin (Cloches du canton de), par M. Laurent, p. 426.
Danzas. — Histoire d'Alsace, p. 58.
Darcel (Alfred). — Chargé de l'examen de documents, p. 31, 37, 392, 397.
Rapport sur le congrès scientifique de France, p. 103.
Communication de M. Bernard Prost sur l'inventaire du mobilier de l'église collégiale de Salins, p. 139.
Proposition relative à la publication de l'inventaire des meubles et joyaux de Charles V, p. 33.
Rapport sur des communications de M. l'abbé Barbier de Montault, p. 525.
Rapport sur une communication de Bernard Prost, relative au mobilier de l'église de Saint-Anatoile de Salins, p. 536.
Rapport sur une communication de M. G. Bourbon, sur le trésor de l'église de Saint-Martin de Montpezat, p. 557.
Rapport sur une communication de M. l'abbé Magloire Giraud, p. 581, 584.
Darlet. — Note sur une station préhistorique de l'âge de pierre à Basseville, près Clamecy (Nièvre), p. 316.
David. — Rapports des légendes orientales avec les récits bibliques, p. 303.
Debrat, conducteur des ponts et chaussées, nommé officier d'académie, p. 216.
Travaux sur les dépôts marins recouvrant des tourbières du département du Nord, p. 261.
Dehaisnes (Abbé). — État général des registres de la chambre des comptes de Lille, p. 412.
Delacroix (Alphonse). — Une tradition séquanaise concernant Arioviste, p. 289.
Deladreue (Abbé). — Fragment d'un Dictionnaire topographique du département de l'Oise, p. 20.
Delage. — Études sur les grès de Saint-Germain-sur-Ille (Ille-et-Vilaine), p. 362.
Delerot. — Extraits divers de la bibliothèque de Versailles, p. 418.

Digitized by Google

Delisle (Léopold). — Chargé de l'examen de documents, p. 17, 24.

Note sur des manuscrits intéressant la France, récemment acquis par le Musée Britannique, p. 5-16, 26.

Allocution aux délégués des Sociétés savantes réunis à la Sorbonne, p. 199.

Annonce à la section de la mort de M. Patin, membre du Comité, p. 381.

Annonce de la mort de M. Lascoux, vice-président de la section d'histoire, p. 387.

Delpit (Martial). — Nommé membre honoraire du Comité, p. 380.

Delteil (Émile). — Projet d'un travail intitulé *le Livre d'or* de La Fontaine, p. 383.

Demersay, chargé d'une mission au Paraguay, nommé officier d'académie, p. 216.

Denis. — Inauthenticité des fragments platoniciens d'Épicharme, p. 299.

Denis de Serrigny. — Des forêts et des rivières banales, p. 56.

Déplacement de l'axe de rotation diurne, par M. Dr J. Carret, p. 359.

Dépôts aux archives :

Acte de vente signé le 19 octobre 1774, par Victor de Riquetti, marquis de Mirabeau, p. 502.

Contrat de mariage de Claude II de Lorraine avec Louise de Brézé, 1546. — Lettres patentes de Charles V, érigeant en faveur de Duguesclin deux foires et un marché, 1378, p. 486.

Les communes du département de Vaucluse, de 1556 à 1789, p. 22.

Affiche d'un jugement qui condamne trois prêtres accusés d'émigration (12 brumaire an VI), p. 385.

Copie de divers extraits des procès-verbaux de l'Académie de Castres, p. 28.

Copie d'une lettre de la reine Jeanne, comtesse d'Auvergne, aux habitants de la ville d'Ambert, p. 385.

Copie d'une lettre du roi relative aux prisonniers faits à la bataille de Rocroi, 1644, p. 29.

Copie du testament de l'avocat Jean Saûrin, 1723, p. 385.

Deux chartes des archevêques de Bourges, Walgrin et Pierre de la Châtre, et deux bulles du pape Eugène III, conservées aux archives du Cher, p. 385.

Deux contes bretons et chansons populaires, par M. Luzel. Texte breton et traduction, p. 28, 442.

Défense de Saint-Quentin, par M. G. Lecocq. — Délibération de la chambre du conseil de Saint-Quentin relative à une émeute au mois de mars 1598, p. 28.

Divers documents énumérés à la page 386 de la *Revue*, communiqués par M. l'abbé Tisserand.

Extrait d'une charte de l'abbaye de Vendôme, par M. de Fleury, p. 28.

Un gouverneur de province sous Louis XIV, comte de Soissons à Reims, p. 490.

Un gouverneur de province au XVIIe siècle, le comte de Soissons à Reims, 1605, p. 29.

Généalogie des comtes de Provence, par M. Eyglier, p. 28.

Graduel manuscrit du XVe siècle, communiqué par M. Barbier de Montault, p. 17.

Lettres des maire, échevins et jurés de Saint-Quentin; Une émeute à Saint-Quentin au XVIe siècle. Communication de M. Georges Lecocq, p. 483.

Lettre de Louis XIV relative aux prisonniers de la bataille de Rocroi, 1644, p. 490.

Digitized by Google

Lettre inédite d'Alexis Piron, p. 28.

Mandement par lequel François, duc de Bretagne, exempte de fouages, tailles, etc., les frères Miquelon, arquebusiers, 1449, p. 29.

Note bibliographique sur l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Sever (Landes), par M. Fierville, p. 27.

Note sur l'étymologie de Buglose, hameau des Landes, par M. Tartière, p. 28.

Note sur l'église de Moncaret (Dordogne), par M. le marquis de Castelnau d'Essenault, p. 40.

Notes sur deux chartes concernant le *Pagus Lugdunensis* et Tournon (Isère), p. 387.

Procès-verbal de violences exercées contre le chapitre de Rennes, 1638, p. 29.

Signification du mot *fastigage*, par M. l'abbé André, p. 29.

Sonnets de Vincenzo Orsini en l'honneur de Napoléon Ier, 1809, p. 385.

Statuts synodaux de Mgr de Viviers, évêque de Vence, 1765, p. 385.

Dépôts à la Bibliothèque :

Le baptême au moyen âge et les cloches de Rome et d'Anagni, par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 32.

Carreaux émaillés du XIVe siècle du musée de Saint-Germain-en-Laye, p. 32.

La chapelle de Sainte-Catherine-des-Aires, à Saint-Vincent-sur-Graon, p. 383.

Découverte de constructions et sépultures gallo-romaines à Menneval, près Bernay (Eure), par MM. Métayer et Gardin, p. 397.

Doléances des états du Gévaudan, dans le Midi. Communication de la Société d'agriculture de la Lozère, p. 390.

Documents pour servir à l'histoire du Maine, par M. A. Bertrand, p. 25.

L'Ennemi héréditaire, par M. de Saint-Genis, p. 25.

Un homme riche il y a cent ans, par M. Combes, p. 25.

Hôtel Perrier, par le même, p. 25.

Hôtel Baudecourt, par le même, p. 25.

La Patte d'oie, par le même, p. 25.

Études sur le bailliage de Vermandois et le siége présidial de Laon, p. 390.

Étude archéologique et historique sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même (Sarthe), par M. l'abbé Charles, p. 383.

Les guerres de religion dans le Morvan, par M. Guénaud, p. 25.

Histoire du Vieil-Hesdin, par M. Jules Lion, p. 390.

Importance pour l'histoire locale des collections archéologiques de Poitiers, p. 32.

L'institution des cours prévôtales et leur fonctionnement dans le Midi, par M. Albert Blinet, p. 390.

Lacurne de Sainte-Palaye et Le Clerc de Douy, p. 383.

Mémoires d'Oudard Coquault, publiés par M. Loriquet, 2 vol. in-8°, p. 493.

Notice historique sur la ville de Conches. — Histoire de Fontaine-l'Abbé. — Histoire de la garde nationale de Bernay. — L'ancienne élection de Bernay, par M. Garden, p. 390.

Notice de M. Grosset sur une lampe clepsydre du XVIIe siècle, p. 397.

Les puits funéraires de Tours-sur-Marne, époque de la pierre polie, p. 397.

La recherche des feux en Bourgogne aux XIVe et XVe siècles, par M. Joseph Garnier, p. 390.

Digitized by Google

Recherche de l'antiquité d'Angoulême, par Élie Vénel. Réimpression de cet ouvrage, par M. le Dr Gigon, p. 390.
Saint-Quentin à la fin du XVIIe siècle, p. 390.
Sully à la Rochelle, par M. de Richemond, p. 390.
Tableau de la province de Touraine, 1762-1766, par M. l'abbé Chevalier, p. 390.
Tomus miraculorum sancti Theobaldi, p. 383.
Le vieux Reims, par M. l'abbé Cerf, p. 32.
Dépôts marins recouvrant des tourbières du département du Nord (Travaux de M. Debray sur les), p. 261.
Depping (G.). — Lettre relative à la Table générale de la Correspondance administrative sous Louis XIV, p. 20, 383.
Le Livre des métiers d'Étienne Boileau, ouvrage cité, p. 61.
Derval, ville du département de la Loire-Inférieure (Notice sur), par M. Thenaisie, p. 51.
Desdevises du Désert. — Biographie de Nicolas Foucault, p. 67.
Desjardins (Gustave), chef du bureau des archives au ministère de l'intérieur, nommé membre du Comité des travaux historiques (section d'histoire), p. 379.
Chargé de l'examen de documents, p. 382, 389.
Desmaze. — Correspondance du chevalier Jean de la Tour, frère du peintre, p. 46.
Desnoyers (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 19, 381.
Rapports sur plusieurs chartes du XIIIe siècle, p. 124.
Rapport sur une communication de M. Lacroix, p. 129.
Rapport sur le Bulletin de la Société dunoise d'archéologie, lettres, sciences et arts, p. 400.
Rapport sur une note bibliographique sur l'Histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Sever (Landes), par M. Ch. Fierville, p. 428.
Dessoyers (Abbé). — Notice sur une urne funéraire trouvée dans la commune de Saint-Jean-de-Braye, p. 114.
Les fouilles dans le lit de la Loire, p. 251.
Devémi. — Notice sur les œuvres de François Souchon et du P. Hyacinthe Besson, son élève, p. 420.
Devoulx. — Documents sur les relâches faites à Alger, p. 18.
Diaz de Galmez. — Chronique de D. Pedro Niño, comte de Buelna, p. 58.
Dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 24.
Dictionnaire topographique du département de l'Oise, par M. l'abbé Deladreue, p. 20.
Dictons et locutions populaires du Doubs, par M. l'abbé Richard, p. 24.
Dieu. — Considérations sur les mouvements des corps, p. 364.
Dion (Adolphe de). — Étude sur l'église de Maule-sur-Mauldre (Seine-et-Oise), p. 342.
Mémoire sur les églises rondes, p. 111.
Discours de M. Waddington, Ministre de l'instruction publique, à la séance générale de la réunion des Sociétés savantes, p. 205.
Documents imprimés dans la *Revue*.
Charte relative à l'interdit jeté sur divers châteaux par Geoffroy, évêque d'Apt p. 127.

Digitized by Google

Document relatif au prix du gibier en 1560, p. 130.
Documents relatifs à une Société de Jésus au xve siècle, p. 480.
Les États généraux en Provence, de 1371 à 1383. Communication de M. Mercier, p. 449.
Extrait d'un acte d'apport de dot avec indication d'un trousseau, du 28 septembre 1427, p. 582.
Inventaire du mobilier de l'église collégiale de Salins, p. 139.
Inventaire des reliques de l'antique église de Saint-Anatoile de Salins, p. 541.
Inventaire du trésor et du mobilier de l'église collégiale de Saint-Martin de Montpezat, p. 565.
Lettre des procureurs du pays à la communauté et au conseil d'Antibes, communiquée par M. l'abbé Tisserand, p. 500.
La naissance des enffans du roy Henry de Valois, second de ce nom, roy de France et de madame Catherine de Médicis, sa femme, p. 506.
Ordonnance de 1253 relative aux fêtes célébrées à l'occasion des mariages, p. 434.
Passage des comédiens du roi d'Espagne à Perpignan, p. 484.
Pièce de vers provençaux, par Joseph Cormys, chanoine du chapitre de Vence, p. 432.
Représentations de jeux et de mystères. Extraits des archives de Draguignan, par M. Mireur, p. 465.
Soumission et serment du gouverneur de Lyon à Henri IV, pendant le séjour de la cour à Melun (1598), p. 492.
Testament de la dame Marge de Lens, 16 décembre 1248, p. 437.
Testament de Sawale, 6 novembre 1252, p. 441.
Les tombeaux de Baudoin V et de Louis de Male, comtes de Flandres, p. 517.
Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine, par M. Arthur Bertrand, p. 25.
Doctrine morale de Galien (Étude sur la), par M. Chauvet, p. 65.
Doigneau. — Menhirs divers existant aux environs de Nemours, p. 424.
Mémoire sur la caverne du Gros-Marin et le foyer du Long-Rocher, p. 425.
Dominique et Gentil, sculpteurs du xvie siècle (Notes sur), p. 393.
Donation faite à l'Hôtel-Dieu du Mont-Cenis. Communication de M. l'abbé Tremey, p. 382.
Donation faite par Aurion, seigneur de Faucigny, à l'archevêque Herluin, de ses droits sur le marquisat de Luce, p. 382.
Douai (Notice sur le beffroi de), par M. Asselin, p. 419.
Douai (Promenade artistique dans l'église de Saint-Pierre de), par M. Asselin, p. 419.
Doët d'Arcq. Chargé de l'examen de documents, p. 30, 396.
Rapport sur les Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, p. 426.
Rapport sur une réclamation de M. l'abbé André, p. 527.
Communication de M. l'abbé Barbier de Montault sur des empreintes de sceaux, p. 535.
Drapeyron (Ludovic). — La transformation de la méthode historique par les études géographiques, p. 268.
Droit germanique (Le) et le droit romain au xve siècle, par M. de Rosendaele, p. 270.

Digitized by Google

Droit de haute justice de la seigneurie de Goulaine, par M. Ch. Marionneau, p. 47.
Droits et prérogatives des gouverneurs de Saint-Quentin, par M. G. Lecocq, p. 46.
Drouin. — Étymologie de quelques noms de lieux de la Brie, p. 424.
Ducis. — Procès-verbal du district des Carmes en 1789, p. 418.
Ducrocq (Théophile). — Monnayage anglo-français de l'Aquitaine, p. 305.
Ducrost (Abbé). — Études sur la station de Solutré, p. 265.
Dufay. — Notices extraites d'un ouvrage intitulé *Galerie militaire de l'Ain*, p. 417.
Dunois; ses restes dans l'église de Cléry, p. 251.
Duméril. — Influence des Jésuites, considérés comme missionnaires, sur le mouvement des idées au xviiie siècle, p. 55.
Dumortier. — Travaux sur les restes fossiles du bassin du Rhône, p. 261.
Dumortier (Eugène), membre de la Société linnéenne de Lyon (Médaille d'or décernée à M.), p. 215.
Dumouriez (Opérations militaires de) en 1793, par M. Albert Babeau, p. 69.
Dupré. — Communication de diverses pièces inédites sur le règne de Henri IV, p. 19.
Copie de divers documents du xive siècle, tirés du fonds des archives de Joursanvault, p. 389.
Dupuis. — Mémoire sur les fouilles de Trignères (Loiret), p. 251.
Durand-Morimbau. — Notice sur un mode musical usité dans la très-haute antiquité, p. 317.
Duval jeune. — Travaux de physiologie végétale, p. 262.
Observations sur deux plantes des environs d'Arles, p. 350.
Duval (Louis). — Lettres patentes de Gaston, comte de Foix, p. 25.
Copie du Pouillé du diocèse de Limoges, p. 19.

E

Eau de la mer Méditerranée et plantes marines de semis, par M. le docteur Adrien Sicard, p. 368.
Eau minérale de Koussats [Japon] (Composition chimique de l'), par M. E. Filhol, p. 365.
Eaux minérales de la Tarentaise [Savoie] (Aperçu sur les), par M. le docteur Laissus, p. 367.
Écoles primaires (Vulgarisation des sciences naturelles dans les), par M. Armbruster, p. 364.
Egger. — Substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif, p. 230.
Église de Beaulieu et son portail sculpté, par M. Poulbrière, p. 98.
Église de Béhuard (L') et ses fondateurs, par M. Armand Parrot, p. 327.
Église de Capestang (Inscription relevée sur un marbre de l'), par M. Noguier, p. 120.
Église de Cléry (Les restes de Dunois dans l'), p. 251.
Église de Couches, arrondissement d'Autun (Crimes commis en 1642 dans l'), p. 409.
Église de Leugney [Doubs] (Notice sur la porte de l'), p. 392.

Digitized by Google

Église de Maule-sur-Maulore (Étude sur l'), par M. Adolphe de Dion, p. 342.
Église de Montcaret [Dordogne] (Notice sur l'), par M. de Castelnau d'Essenault, p. 523.
Église de Montpezat [Haute-Garonne] (Inventaire du trésor et du mobilier de l'), p. 31.
Église de Mozat (Inscription relevée dans le porche de l'), p. 118.
Église de Saint-Bonaire (Notice sur l'), par M. Laurand, p. 253.
Église de Saint-Jacques à Saint-Léon-en-Merléac (Étude sur l'), par M. Geslin de Bourgogne, p. 236.
Église de Saint-Laumer (Notice sur l'), par M. Laurand, p. 253.
Église de Saint-Pair, près de Granville [Manche] (Fouilles pratiquées dans l'), p. 515.
Église de Saint-Pierre de Doual (Promenades artistiques dans l'), par M. Asselin, p. 419.
Église et paroisse de Souvigné-sur-Même [Sarthe] (Étude sur l'), par M. l'abbé Charles, p. 383.
Église cathédrale de Notre-Dame de Nimes (Cartulaire de l'), par M. Germer-Durand, p. 64.
Église collégiale de Saint-Anatoile de Salins (Inventaire du mobilier de l'), p. 37, 139, 536.
Église collégiale de Saint-Martin de Montpezat (Communication de M. G. Bourbon, relative à l'inventaire de l'), p. 557.
Églises rondes (Les), par M. A. de Dion, p. 111.
Élection des Papes (Formes diverses de l'), par M. Emile Travers, p. 67.
Elliot. — Solution de quelques problèmes de géométrie analytique, p. 359.
Émeute à Saint-Quentin en 1598 (Délibération relative à une), p. 28.
Empreintes de sceaux communiquées par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 535.
Ennemi héréditaire (L'), par M. de Saint-Genis, p. 25.
Épicharme (Inauthenticité des fragments platoniciens d'), par M. Denis, p. 299.
Épigraphie du canton de la Guerche-sur-l'Aubois (Cher), par M. L. Roubet, p. 77.
Épitaphe de Gaucerand, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Épreuve photographique de l'), p. 32.
Espagne (Docteur). — Les provençalismes de la langue de Molière, p. 293.
États généraux (Résultats de la circulaire sur la publication des documents relatifs aux), p. 26.
États généraux au xve siècle (Documents sur les), par M. Ch. Grandmaison, p. 277.
États généraux de Provence (Sessions des), de 1371 à 1383. Extraits communiqués par M. Mireur, p. 444.
Étymologies de quelques noms de lieux de la Brie, par M. Drouin, p. 424.
Existence en 1620 d'un intendant de justice en Champagne, p. 382.
Expédition du duc de Guise, à Naples, en 1647 et 1648, par MM. Loiseleur et Baguenault de Puchesse, p. 70.
Euglier. — Généalogie des comtes de Provence, rédigée en 1503, p. 28, 435.
Généalogie des comtes de Provence (1503), p. 28.

Digitized by Google

F

Fabre (Georges). — Carte géologique et agronomique du canton de Mende, p. 261.
Fabre (Henri). — Études sur les métamorphoses des insectes du type de la cantharide, p. 263.
Fabrication des haches aux âges préhistoriques (Note sur la), par M. Reboux, p. 342.
Falguère, instituteur à Mont-Louis, nommé officier d'académie, p. 216.
Fastigage (Signification du mot), par M. l'abbé André, p. 29.
Falvel (Albert), membre de la Société linnéenne de Normandie (Médaille d'argent décernée à M.), p. 215.
Étude sur une famille d'insectes (les Staphylinides), p. 263.
Faye (René). — Notice sur la restauration du cloître de Tulle, p. 97.
Fayel (Dr). — Biographie du docteur Roulland, maire de Caen, p. 68.
Féraud. — Découverte d'objets en silex dans le Sahara offerts au musée de Saint-Germain, p. 398.
Fierville (Ch.). — Note sur l'histoire manuscrite de l'abbaye de Saint-Sever (Landes), p. 18, 27, 428.
Note sur une édition critique de Quintilien, p. 279.
Filhol [Henri] (Médaille d'or décernée à M.), p. 215.
Tableau de la nature à l'île de Campbell, p. 359.
Composition chimique de l'eau minérale de Koussats, p. 365.
Études sur les dépôts de phosphorite des départements du Lot et de Tarn-et-Garonne, p. 265.
Filhol (E.). — Nouveau mode de séparation de l'arsenic et de l'antimoine, p. 355.
Fillioux. — Explications inédites de quelques symboles astronomiques particuliers à certains types monétaires gaulois, p. 345.
Finot (J.). — Titres de la seigneurie d'Apremont, comté de Bourgogne, p. 23.
Dégâts commis par les troupes suédoises dans le bailliage d'Amont en Franche-Comté pendant la guerre de Trente ans, p. 389.
Flandre maritime (Sources du droit public et coutumier de la), p. 412.
Flandre wallonne (Histoire religieuse de la), par M. Th. Leuridan, p. 59.
Fleury (De). — Extrait d'une charte de l'abbaye de Vendôme, p. 28.
Réclamation relative à un sceau communiqué par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 131.
Lettres du duc Charles d'Orléans de 1439, p. 403.
Note sur le mot *Catrigateria* qui ne se trouve pas dans Du Cange, p. 436.
Mention d'abbés dont les noms ne figurent pas dans le *Gallia christiana*, p. 505.
Flore fossile de Meximieux (Mémoire sur la), par M. le comte Gaston de Saporta, p. 357.
Flouest. — Note sur des pierres de l'époque gauloise au musée Calvet d'Avignon, p. 31.
Foisset. — Destruction de l'ancien palais de justice de Beaune (Mémoire sur la), p. 309.
Folin (De), capitaine de port à Bayonne (Médaille d'argent décernée à M.), p. 215.
Travaux sur la faune maritime des côtes de Gascogne, p. 263.

Digitized by Google

Fonctions des feuilles des végétaux (Études sur les), par M. Corenwinder, p. 358.
Fonsorbes, commanderie fondée en 1056 par Sanche Ier, comte d'Astarac (Histoire de), par M. A. du Bourg, p. 413.
Fontanille. — État portant nomination des employés de la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), p. 389.
Forces électro-motrices du zinc et du magnésium (Considérations sur les), par M. Terquem, p. 363.
Fornier (Président). — Publications dans les Bulletins de la Société des Côtes-du-Nord, p. 238.
Fornier et V. Micault. — Mémoire sur l'atelier préhistorique du Bois-du-Rocher (Côtes-du-Nord), p. 104.
Forestié (Ém.). — Les débuts de l'imprimerie à Montauban, 291.
Forêts et rivières banales, par M. Denis de Serrigny, p. 56.
Forts vitrifiés de la Creuse et particulièrement celui du Puy-Gaudy (Mémoire sur les), par M. Thuot, p. 396.
Forum de Bibracte (Mémoire sur le), par M. Bulliot, p. 395.
Foucault (Nicolas), intendant de Caen (Biographie de), par M. Desdevises du Désert, p. 67.
Foudrignier. — Découverte d'un guerrier inhumé avec son char à Somme-Tombe, p. 321.
Fouilles exécutées en 1875 sur divers points du département de la Loire-Inférieure, p. 32.
Fouilles dans un tumulus dit *la Bosse de la Prière*, à Signac, entre Saint-Nazaire et Guérande, 76.
Fouilles faites à Saint-Donatien (Compte rendu des), par M. Cahour, p. 100.
Fouilles de Triguères (Loiret) (Mémoire sur les), par M. Dupins, p. 251.
Fouilles dans le lit de la Loire, par M. l'abbé Desnoyers, p. 251.
Fouilles d'un tumulus aux monts Gasteau, par M. l'abbé Marquis, p. 401.
Fouilles pratiquées dans l'église de Saint-Pair, près de Granville (Manche), p. 515.
Fouqueure, canton d'Aigre (Charente) (Mosaïques découvertes dans une villa gallo-romaine au bourg de), p. 326.
Francisque Michel. — Note relative à la publication du Psautier de Cambridge, p. 27.
Françoise de Bourbon (Trois ordonnances de), de 1577 à 1582, p. 23.
Franklin et l'abbé Nollet (Mérite relatif de) en ce qui concerne la découverte de l'électricité dans les nuages orageux, p. 300.
Fromontel (De). — Ouvrage sur les infusoires ou microzoaires, p. 265.

G

Gadancourt [Seine-et-Oise] (Notice sur la commune de), par M. Mercier, p. 417.
Galan, chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées (Notice sur), par M. Pessemesse, p. 413.
Galerie militaire de l'Ain, par M. Dufay, p. 417.
Galien (Étude sur la doctrine morale de), par M. E. Chauvet, p. 65.
Galles (René), intendant militaire, nommé officier de l'instruction publique, p. 216.

Digitized by Google

Gallium, nouveau métal découvert par M. Lecocq de Boisbaudran, p. 358.
Gardin. — Notice historique sur la ville de Couches et plusieurs localités de l'Eure, p. 390.
Garnier (Joseph). — La recherche des feux en Bourgogne aux xive et xve siècles, p. 390.
Copie de deux documents relatifs à la surprise de Paris par les Bourguignons en 1418, p. 382.
Garnier, architecte de la Côte-d'Or, nommé officier d'académie, p. 216.
Garrigou (Dr). — Étude chimique de la Source Vieille aux Eaux-Bonnes, p. 375.
Gaston, prince de Navarre, comte de Foix (Lettres patentes de), p. 25.
Gaucerand, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Épitaphe de), p. 32.
Gaudier. — Deux lettres inédites de Voltaire et ses funérailles à l'abbaye de Scellières, p. 74.
Gaulois inhumé sur son char (Découverte à Sommebionne d'un), p. 320.
Gaultier du Mottay. — Les voies romaines du département des Côtes-du Nord, p. 237.
Les substructions de l'époque romaine découvertes à Caulnes, p. 237.
Gaultier (Jules). — Notice sur la porte de l'église de Leugney (Doubs), p. 392.
Gayat (Dr J.). — Maladies des parties extrinsèques de l'œil (Conjonctivites et blépharites), p. 369.
Généalogie des comtes de Provence rédigée en 1503. Communication de M. Eyglier, p. 28, 435.
Gérardin (Alfred). — Notice sur quelques éditions des œuvres de Jean Barclay, p. 80.
Germer-Durand. — Description et estampage d'une inscription découverte à Nîmes, p. 37.
Cartulaire de l'église cathédrale de Notre-Dame de Nîmes, p. 64.
Répertoire topographique du département du Gard, p. 246.
Moulage en plâtre d'une inscription celtique, p. 392.
Geslin de Bourgogne. — Étude sur l'église de Saint-Jacques à Saint-Léon-en-Merléac, p. 236.
Gigon (Dr). — Réimpression de la *Recherche de l'antiquité d'Angoulême*, par Élie Vinet, p. 390.
Gimel. — Étude sur le morcellement de la propriété foncière dans le département de l'Isère, p. 63.
Girardot (Baron de). — Communication d'un acte de vente signé par Victor Riquetti, marquis de Mirabeau, p. 23, 386, 502.
Communication relative à un masque en plâtre de Jeanne de France, fille de Louis XI, dans la cathédrale de Bourges, p. 30.
Glossaire picard (Appel aux philologues pour un), par M. Michel Vion, p. 301.
Gobbes ou *gogues*, dont la présence dans les étables est attribuée à des sortiléges (Note sur les), par M. Coudray, p. 402.
Godard-Faultrier. — Statuette de terre vernissée de l'époque romaine, représentant Mercure, p. 307.
Gomboust (Réimpression des *Antiquités et singularités de la ville de Rouen*, ouvrage de), p. 324, 393.
Gomot. — Monographie de l'abbaye clunisienne de Mozat, p. 81.
Inscription du porche de l'église de Mozat, p. 118.

Digitized by Google

Gomart. — Testaments du XIIIe siècle, tirés des archives municipales de Saint-Quentin, p. 436.
Gosselin. — Le bureau des pauvres et le bureau de la santé de Rouen, p. 58.
Gougeon. — Siége et incendie de la ville de Châteaudun, p. 401.
Principe du beau dans la nature et dans les arts, p. 404.
Goulas, seigneurs de la Motte-en-Brie (Notes sur la famille des), par M. Constant, p. 286.
Goussset (Mgr), fondateur de l'Académie nationale de Reims, p. 224.
Goux (J.-B.), d'Agen. — L'hospitalité suisse envers l'armée française en 1871, p. 254.
Graduel manuscrit du XVe siècle, communiqué par M. Barbier de Montault, p. 17.
Grammaire de la langue limousine, par M. Chabaneau, p. 229.
Grandmaison (Ch.). — Documents sur les États généraux au XVe siècle, p. 277.
Grenoble (Prix du gibier en 1540 dans la ville de), p. 19.
Gripon, phénomènes d'interférence produits à l'aide de lames minces de collodion, p. 353.
Grisy. — La *Jérusalem conquise* du Tasse, p. 64.
Gros. — Note sur le pas romain considéré comme mesure itinéraire, p. 317, 397.
Gross (Abbé). — Description d'une médaille du XIIIe siècle, p. 393.
Grosset aîné. — Notice sur un cadran solaire du musée de Varzy (Nièvre), p. 37.
Lampe clepsydre du XVIIe siècle, p. 397.
Grottes recélant des richesses archéologiques, signalées par M. le docteur Jaubert, p. 38.
Guénaud. — Les guerres de religion dans le Morvan, p. 25.
Guercie-sur-l'Aubois [Cher] (Épigraphie du canton de la), p. 77.
Guerre entre les bourgeois de Saint-Omer et les Flamands de la châtellenie de Cassel, 1416-1422, par M. de Rosendaele, p. 270.
Guerre théologique au XVIe siècle (Une), par M. Cat, p. 301.
Guerre de religion dans le Morvan, par M. Guénaud, p. 25.
Guerre de 1870-1871 (Participation du deuxième arrondissement maritime à la), p. 56.
Guichenon (Recherches sur la vie et les œuvres de), par M. J. Baux, p. 416.
Guigue. — Le réseau des voies antiques du grand pagus de Lugdunum, p. 341.
Mémoire sur les hôpitaux du moyen âge, p. 375.
Guijon (André), prieur de Saint-Sauveur en Bretagne, par le P. Claude Perry, p. 408.
Guilhermy (Baron de). — Chargé de l'examen de documents, p. 31, 36, 392, 393, 396.
Observation au sujet d'un masque en plâtre signalé par M. le baron de Girardot, p. 30.
Rapport sur le congrès archéologique de France, p. 88.
Rapport sur les mémoires de la Société archéologique du midi de la France, p. 89.
Notice nécrologique sur Prosper Mérimée, p. 398.
Guillaume de la Barre, roman d'Arnauld Vidal (Examen critique de), p. 415.
Guillaume le Maire (Table du livre de), p. 24.
Guillouard. — Bethencourt, roi des Canaries, p. 275.
Guillouet. — Les lépreux d'après le Coutumier de Normandie, p. 221.

Digitized by Google

Guizot, directeur de la Société des antiquaires de Normandie, p. 223.
Guyton. — Mode de réception des médecins et chirurgiens à Autun, p. 406.

H

Haches celtiques trouvées à Herment [Puy-de-Dôme] (Note sur deux), p. 397.
Haillecourt. — Mémoire sur les surfaces réglées, p. 375.
Halde (Description de la Chine, par le P. du), ouvrage cité, p. 55.
Hanriot. — Légendes généalogiques de la Grèce, p. 296.
Hanzelet, artificier du duc Charles IV (Documents sur Jean Appier), par M. Ory, p. 79.
Harold de Fontenoy et Anatole de Charmasse. — Recherches historiques sur les médecins et la médecine à Autun, p. 406.
Hébert, président de la commission départementale de la Haute-Vienne, nommé officier de l'instruction publique, p. 216.
Organisation adoptée dans la Haute-Vienne pour le service des avertissements agricoles, p. 351.
Hennequin (Frédéric). — Mémoire sur le passage de la topographie à la géographie, p. 269.
Henri II, roi de France (Généalogie des enfants de). Note communiquée par M. Castan, p. 506.
Henri, roi de Navarre (Quatre lettres de), p. 17.
Henri IV (Diverses pièces inédites sur le règne de), p. 19.
(Soumission et serment du gouverneur de Lyon à), p. 489.
Hervey de Saint-Denis. — Traduction de l'ouvrage du duc de Rivas sur l'insurrection de Naples, p. 71.
Hétet, pharmacien en chef de la marine, nommé officier de l'instruction publique, p. 216.
Purification des eaux infectées par les usines, p. 363.
Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie. — Chargé de l'examen de documents, p. 388.
Compte rendu des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 268.
Procès-verbaux des séances du Comité, section d'histoire et de philologie, p. 17, 22, 381, 387.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes pour 1876, p. 218.
Hollande. — Classification des terrains intermédiaires de la Corse, p. 375.
Hommages faits au Comité, p. 390.
Homme riche il y a cent ans (Un). — Étude d'histoire locale, par M. Combes, p. 25.
Hôpitaux de Nantes (Histoire des), par M. Maitre, p. 51.
Hospitalité suisse envers l'armée française en 1871, par M. J.-B. Goux, ouvrage couronné par l'Académie du Gard, p. 254.
Hôtel Baudecourt. — Étude d'histoire locale, par M. Combes, p. 25.
Houdot. — Communication relative aux tombeaux de Beaudoin V et de Louis de Male, comtes de Flandres, p. 517.
Huchet, membre non résidant du Comité, nommé officier de l'instruction publique, p. 216.
Hydrate cristallisé d'acide chlorhydrique (Recherches sur un nouvel), par MM. Isidore Pierre et Puchot, p. 349.

Digitized by Google

I

Île de Campbell (Tableau de la nature dans l'), par M. Filhol, p. 359.
Imprimerie (Origine de l') dans l'Aunis, par M. L. Audiat, p. 283.
Imprimerie à Montauban (Débuts de l'), par M. Em. Forestié, p. 291.
Imprimerie (Recherches sur l'introduction de l') à Melun, par M. Leroy, p. 426.
Incheville, près d'Eu (Objets trouvés à), p. 131.
Inscription de Casaria (Note relative au début de l'), p. 153.
Inscription de Sainte-Casarie (Notes et observations critiques de M. A. Canron relatives à l'), p. 393.
Inscription celtique (Moulage d'une) déposé au musée de Saint-Germain, p. 392.
Inscription funéraire du cardinal de Fleury, communiquée par M. l'abbé Paris-Jallobert, p. 393.
Inscription probablement gauloise découverte à Nîmes, p. 37.
Inscription itinéraire de Saint-Christophe, par M. le commandant Mowat, p. 111.
Inscription latine découverte aux environs de Sétif (Estampage d'une), envoyé par M. le commandant Payen, p. 392.
Inscription latine du XIIe siècle trouvée à Piégros (Drôme), p. 31.
Inscription romaine de Mesves [Nièvre] (Nouvelles études sur l'), par M. Boucher de Molandon, p. 114, 250.
Inscription relevée sur un marbre de l'église de Capestang, p. 120.
Inscriptions antiques de Méniscoul, par M. Martin, p. 100.
Inscriptions funéraires des XVIe et XVIIe siècles, communiquées par M. l'abbé Poquet, p. 392.
Inscriptions du XIe siècle (Fac-simile d'), communiquées par M. l'abbé Auvergne, p. 396.
Inscriptions chrétiennes des Ve et VIe siècles, communiquées par M. l'abbé Auvergne, p. 396.
Inscriptions funéraires dans les cryptes de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, p. 402.
Inscriptions latines du musée d'Avignon (Envoi de six), par M. Allmer, p. 392.
Inscriptions romaines et empreintes de médailles celtibériennes signalées par M. Berthomieu, à Narbonne, p. 31.
Inscriptions romaines trouvées aux environs de Philippeville, p. 396.
Inscriptions romaines et inscriptions du XVIIIe siècle (Copies d'), communiquées par M. l'abbé Tremey, p. 32.
Instruction primaire dans une commune de Vaucluse, par M. l'abbé André, p. 122.
Instruction primaire dans le Soissonnais (Recherches sur l'), par M. Choron, p. 293.
Instruction publique dans les Hautes-Cévennes, par M. Maggiolo, p. 274.
Instruction publique dans l'ancien diocèse de Rouen, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 223.
Instruments de musique en pierre, par M. le baron Textor de Ravisi, p. 93.
Instruments en silex mélangés aux produits de l'industrie franque (Mémoire sur les), par M. Joseph de Baye, p. 314.

Digitized by Google

Introduction à une Histoire de Naples sous la dynastie d'Anjou, par M. J. d'Argies, p. 285.
Invasion de la France en 1707 ou Chronique de la campagne de Provence et du siége de Toulon, p. 290.
Inventaire des meubles et joyaux de Charles V (Projet de publication de l'), p. 33.
Inventaire du mobilier de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins, p. 37.
Inventaire du mobilier de la chapelle de Tournai, à Poligny, communiqué par M. Bernard Prost, p. 392.

J

Jacob. — Alphabet majuscule du XIIIe siècle, p. 252.
Jaubert (Docteur). — Communication relative à des grottes recélant des richesses archéologiques, p. 38.
Jeanne d'Arc (Notes pour servir à l'histoire de), par M. Peyruau, p. 382.
Jeanne de France, fille de Louis XI (Masque en plâtre de) dans la cathédrale de Bourges, p. 30.
Jésuites missionnaires (Influence des) sur le mouvement des idées au XVIIIe siècle, p. 55.
Joinville (Treize chartes inédites de Jean, sire de), par M. Simonnet, p. 56.
Joly (A.) — Histoire de la civilité puérile et honnête, p. 66.
Publication du *Roman de Troie* dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 221.
Jouan (H.), capitaine de vaisseau. — Notice sur quelques sépultures franques trouvées sur la lande de Saint-Gabriel, p. 427.
Jourdain. — Chargé de l'examen de documents, p. 382, 388.
Rapport verbal sur une brochure relative aux communes du département de Vaucluse, p. 22.
Rapport sur des notes concernant l'instruction primaire dans le département de Vaucluse, p. 122.
Joyeux (Abbé). — Communication sur deux camps romains aux monts Cey et Gargan (Haute-Vienne), p. 330.
Juliot. — Planches du musée gallo-romain de Sens, p. 120.

K

Karres de la voie romaine de Saint-Honoré au pied du Beuvray (Mémoire sur les), p. 313.
Kerchever-Arnold (Miss). — Mémoire sur les pierres à cercles de la grande et de la petite Bretagne, p. 106.
Kerdrel (Audren de), sénateur, nommé membre du Comité, section d'histoire, p. 380.
Kerviler. — René-Jean de Silhon, un des fondateurs de l'Académie française, p. 383.

Digitized by Google

L

Lacroix. — Document relatif au prix du gibier, en 1340, à Grenoble, p. 19.
Envoi de deux documents tirés des archives de la Drôme, p. 37.
Lafayette. — Lettre inédite relative à sa nomination de commandant de la garde nationale de Versailles, p. 418.
La Ferté-sous-Jouarre (Objets antiques découverts à Saint-Martin, sur le territoire de), p. 425.
La Grange (Marquis de). — Annonce de sa mort à la section d'archéologie, p. 35.
Lair (Jules), éditeur de l'*Histoire des Normands*, par Dudon de Saint-Quentin, p. 222.
Laissus (Docteur). — Aperçu sur les eaux minérales de la Tarentaise (Savoie), p. 367.
Lalanne (L.). — Chargé de l'examen de documents, p. 24.
Langalerie (De). — Notice sur un Nielle inédit, p. 253.
Langue créole (Origine et formation de la), par M. Turiault, p. 57.
Langue de Molière (Les provençalismes de la), par M. le docteur Espagne, p. 293.
Lapierre. — Fonds judiciaire des archives départementales de la Haute-Garonne, p. 413.
Lascoux. — Chargé de l'examen de documents, p. 382.
Lascoux, vice-président de la section d'histoire. — Annonce de sa mort, p. 387.
Lasserre. — La légende du vin de Champagne, p. 225.
Lataste. — Catalogue des reptiles et batraciens des environs de Paris, p. 361.
La Tour (Correspondance du chevalier Jean de La Tour, frère du peintre), p. 46.
Laurand. — L'abbaye de la Guiche, les églises de Saint-Bohaire et de Saint-Laumer, p. 253.
Laurent (Jules). — Notice sur les cloches des cantons de Lizy et de Dammartin, p. 426.
Rapport sur la découverte d'un cippe dans la forêt du Ban de Harol, p. 510.
Lauwereyns de Rosendaele. — Le droit germanique et le droit romain au xve siècle, p. 270.
Leber. — Manuel de l'iconophile, p. 253.
Lebeurier, abbé, archiviste de l'Eure, nommé officier de l'instruction publique, p. 216.
Le Blant (Ed.). — Chargé de l'examen de documents, p. 396.
Proposition relative à la publication des sarcophages chrétiens d'Arles, 32.
Rapport sur les Bulletins de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, p. 119.
Rapport sur les travaux de la Société du musée de Riom, p. 118.
Rapport sur une communication de l'abbé André sur l'inscription de Casaria, p. 153.
Leclerc (L.). — Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, p. 419.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et beaux-arts de l'Aube, p. 86.

Digitized by Google

Lecocq de Boisbaudran, négociant à Cognac, nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. 217.
Observations sur le nouveau métal, le *gallium*, qu'il a récemment découvert, p. 358.
Mémoires relatifs à la sursaturation, à la formation des facettes de cristaux, à l'équilibre moléculaire des solutions d'alun de chrôme, p. 256.
Lecocq (G.). — Défense de Saint-Quentin en 1410, p. 28.
Délibération du conseil de Saint-Quentin relative à une émeute en 1598, p. 28.
Notice sur les droits et les prérogatives des gouverneurs de Saint-Quentin, p. 46.
Communication de documents relatifs à l'histoire de Saint-Quentin, p. 482.
Lecocq (Ch.). — Étude sur le menhir de Tugny, p. 92.
Lecot (Abbé). — Le mérite relatif de Franklin et de l'abbé Nollet, p. 300.
Lefèvre. — Notice sur la châtellenie de Courtalain, p. 403.
Lefèvre-Pontalis (Antonin), nommé membre honoraire du Comité, p. 380.
Rapport sur les Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, p. 417.
Légende du vin de Champagne, par M. Lasserre, p. 225.
Légendes géologiques de la Grèce, par M. Hanriot, p. 296.
Legrand. — Organisation du travail dans la société chrétienne du XIIIe siècle, p. 61.
Le Héricher. — Travaux dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, p. 222.
Leibnitz et Dumarsel (Philosophie de), par M. H. Luguet, p. 300.
Leloup-Leupol, membre de l'Académie de Stanislas, nommé officier d'académie, p. 216.
Lépreux et donats de la maladrerie de Brives, près le Puy-en-Velay (Statuts donnés aux), p. 382.
Le Ricque de Mouchy. — Mémoire sur une croix de procession gemmée, p. 421.
Leroy (G.). — Note sur une sépulture gauloise découverte à Vaux-le-Pénil, près Melun, p. 316.
Notice historique et archéologique du prieuré de Saint-Sauveur de Melun, p. 422.
Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Melun, p. 426.
Le Roy (Jean), un des auteurs de la satire Ménippée, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 58.
Lespy et Raymond. — Spécimen d'un Vocabulaire béarnais, p. 23.
Lettre du comte Eudes II, au roi Robert [1023-1024] (Traduction d'une), p. 401.
Lettre inédite de La Fayette à l'occasion de sa nomination comme commandant de la garde nationale de Versailles, p. 418.
Lettres du duc Charles d'Orléans, de 1439 (Copie de), par M. de Fleury, p. 403.
Lettres missives du chartrier de Thouars, par M. Marchegay, p. 47.
Lettres patentes de Charles V érigeant, en faveur de Duguesclin, deux foires et un marché, p. 486.
Lettres patentes de Gaston, prince de Navarre, comte de Foix, p. 25.
Lettres et instructions diplomatiques de la cour de France, par MM. Loiseleur et Baguenault de Puchesse, 113.
Leugney [Doubs] (Notice sur l'église de), par M. J. Gauthier, p. 392.
Leuridan (Th.). — Mémoire sur l'histoire religieuse de la Flandre wallonne, p. 59.
Levasseur. — Chargé de l'examen de documents, p. 17, 20.

Digitized by Google

Leverrier. — Observations relatives au service des avertissements agricoles, p. 351.
Observations sur les corps simples et les petites planètes, p. 358.
Levot. — Participation du deuxième arrondissement maritime à la guerre de 1870-1871, p. 56.
Leymerie. — Considérations sur le terrain garumnien, p. 347.
Lhuillier (Th.). — Le procès criminel de Pierre Barrière, p. 274.
Communication d'un document relatif à la soumission à Henri IV du gouverneur de Lyon en 1593, p. 489.
Lettre de Louis XIV relative aux prisonniers de la bataille de Rocroi (1644), p. 490.
Lias (Le) et le pisolithique lacustre sur les bords de la vallée de la Vère, p. 374.
Lichens du département de la Marne, par M. Brisson, p. 347.
Liénard (Observations relatives à une réclamation de M.), p. 531.
Lille (Registres de la chambre des comptes de), relatifs à la Flandre, p. 412.
Limoges (Copie du pouillé du diocèse de), p. 19.
Limousin historique (Monuments du), p. 98.
Lion (Jules). — Histoire du Vieil-Hesdin, p. 390.
Liotard. — Notes philologiques et étymologiques sur la langue française, p. 64.
Liste des mémoires d'histoire et d'archéologie contenus dans les Bulletins de la Société dunoise de 1864 à 1869, par M. J. Desnoyers, p. 404.
Lizy (Cloche du canton de), par M. Laurent, p. 426.
Loi générale de décomposition des lieux géométriques, par M. Saltel, p. 359.
Loi morale (Principes et effets de la) dans les civilisations antiques par M. Rey Lescure, p. 297.
Loiseleur et Baguenault de Puchesse. — Expédition du duc de Guise à Naples (1647-1648), p. 70.
Lettres et instructions diplomatiques de la France, p. 113.
Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans, nommé officier d'académie, p. 216.
Notice sur le château de Chaumont, p. 253.
Longuemar (De). — Importance locale des collections archéologiques de Poitiers, p. 32.
Communication sur des marques céramiques du musée de Poitiers, p. 136.
Loriquet (Ch.), secrétaire de l'Académie nationale de Reims (Travaux de M.), p. 225.
Un gouverneur de province sous Louis XIV, p. 490.
Publication des Mémoires d'Oudard Coquault, bourgeois de Reims, p. 493.
Lortet, directeur du Muséum d'histoire naturelle de Lyon (Médaille d'or décernée à M.), p. 215.
Observations sur les vers, p. 362.
Études zoologiques, p. 264.
Louches. — Étude sur les stations préhistoriques de Creil, p. 94.
Louis XIV (Correspondance inédite de) et de la république Helvétique, par M. Combes, p. 298.
Louis XIV (Lettre de), relative aux prisonniers de la bataille de Rocroi, p. 490.
Luçay (Comte de). — Chargé de l'examen de documents, p. 23, 388, 389.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, p. 41.

Digitized by Google

Rapport sur les travaux de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, p. 44.

Communication relative au Dictionnaire topographique du département de l'Oise, p. 384.

Rapport sur les Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune, p. 410.

Rapport sur trois documents relatifs à la Société de Jésus au xve siècle, p. 478.

Rapport sur deux communications de M. G. Lecocq, relatives à l'histoire de la ville de Saint-Quentin, p. 482.

Rapport sur une communication de M. le baron de Girardot, p. 502.

Lugol. — Auteur d'une pièce de vers intitulée *le Poëte*, p. 46.

Luguet (H.). — La philosophie de Leibnitz et la philosophie de J. B. Duhamel, p. 300.

Luzel. — Envoi de chants populaires de la basse Bretagne, p. 23.

Deux contes bretons et chants populaires, p. 28.

Communication de deux contes bretons et de la chanson de Petit-Jean (texte breton et traduction), p. 442.

M

Marille. — Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois (1000-1300), p. 400.

Mâcon (Histoire des comtes de), par M. Martin-Rey, p. 74.

Maggiolo. — L'instruction publique dans les hautes Cévennes, p. 274.

Mairie d'Orléans, ancien hôtel Grolot, par M. Bimbenet, p. 253.

Magloire Giraud (Abbé). — Apport de dot et inventaire de la vaisselle d'argent de François de Boyer, p. 36, 584.

Extrait d'un acte d'apport de dot avec indication d'un trousseau, du 28 septembre 1417, p. 581.

Maitre. — Histoire des hôpitaux de Nantes, p. 51.

Maladies des parties extrinsèques de l'œil, par M. le docteur J. Gayat, p. 369.

Mandat de François Ier, duc de Bretagne, en faveur des frères Milon, p. 486.

Mantellier. — Divers travaux d'archéologie dans les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, p. 250.

Manuel de l'iconophile, par M. Leber, p. 252.

Manuscrits relatifs à la statistique de la France au xviiie siècle, acquis par le *British Museum*, p. 26.

Manuscrits concernant la France, récemment acquis par le Musée Britannique, p. 5-16.

Marchegay. — Lettres missives du chartrier de Thouars, p. 47.

Maricourt (Comte de). — Étude sur un chemin gaulois désigné sous le nom de *Chemin de Flandres*, p. 93.

Marion (Jules). — Chargé de rédiger une notice biographique du marquis de La Grange, décédé, p. 35.

Rapport sur les Mémoires de la Société du musée de Riom, p. 81.

Travail sur la flore fossile de Meximieux, p. 357.

Marionneau (Charles). — Confirmation du droit de haute justice de la seigneurie de Goulaine, p. 47.

Digitized by Google

Marlot (Dom Guillaume), bénédictin. — Histoire de la ville, cité et université de Reims, p. 226.
Marquis (Abbé). — Traduction d'une lettre du comte Eudes II au roi Robert (1023-1024), p. 401.
Notice historique sur l'origine du village de Molitard (*Mons Letardi*), p. 403.
Peintures à fresque de l'église de Saint-Valérien, à Châteaudun, p. 401.
Fouilles d'un tumulus aux monts Gasteau, p. 401.
Matson (Sépultures gauloises sur le territoire de la commune de), p. 96.
Marsy (De). — Saint-Quentin à la fin du XVIIe siècle, p. 390.
Communication sur un frère du peintre La Tour, p. 46.
Martin (Henri), sénateur, nommé membre du Comité, section d'archéologie, p. 380.
Martin. — Inscriptions antiques de Meniscoul, 100.
Martin et Pocard Kerviler. — Fouilles dans le tumulus dit la *Bosse de la prière*, p. 76.
Martin-Rey. — Histoire des comtes de Mâcon, p. 74.
Marty-Laveaux. — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 23, 24, 389.
Chargé d'examiner la question de la publication des chants populaires de la France, p. 25.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, p. 47, 49.
Manuscrits sur les Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 52.
Rapport sur la publication des chants populaires de la France, p. 384.
Rapports sur les comédies castillanes représentées à Perpignan, p. 483.
Rapport sur une note de M. l'abbé André, p. 485.
Rapport sur les chants populaires de la France, p. 495.
Mas Latrié (De). — Rapport sur une communication de M. Devoulx, p. 20.
Maule-sur-Mauldre (Étude sur l'église de), par M. Adolphe de Dion, p. 342.
Mauriès. — Communication de divers documents, p. 504.
Maury (Alfred). — Nommé vice-président de la section d'histoire en remplacement de M. Lascoux, décédé, p. 379.
Rapport sur les Mémoires d'Oudard Coquault, publiés par M. Ch. Loriquet, p. 493.
Mayaud. — Note sur l'oppidum gaulois de Châteauvieux, p. 392.
Mayet [Valéry] (Médaille d'argent décernée à M.), p. 215.
Études sur une espèce particulière du genre *Sitaris*, p. 263.
Mazellier. — Notice sur le camp vitrifié de Péran, p. 108.
Médailles d'or et d'argent décernées par la section des sciences du Comité, p. 214, 215.
Médailles anépigraphes de la Gaule belgique (Mémoire sur les), par M. de Vertus, p. 329.
Mégnin. — Observations relatives aux métamorphoses des Acariens, p. 373.
Mélanges historiques (Envoi d'un ouvrage sur les menus plaisirs du roi à la commission des), p. 20.
Melun (Notice sur le prieuré de Saint-Sauveur de), p. 422.
Membres de tutelle (Attache officielle des) à l'université d'Orléans, p. 296.
Mémoires des Intendants (Publication des), p. 1, 3, 21, 26.
Menhir de Tugny (Étude sur le), par M. Georges Lecocq, p. 92.

Digitized by Google

Menhirs existant aux environs de Nemours, signalés par M. Doigneau, p. 424.
Meniscoul (Inscriptions antiques à), par M. Martin, p. 100.
Menus plaisirs du roi (Envoi d'un ouvrage sur les), par M. Boutaric, p. 20.
Mercier. — Notice sur la commune de Gadancourt (Seine-et-Oise), p. 417.
Mérimée [Prosper] (Rédaction d'une notice biographique relative à), confiée à M. le baron de Guilhermy, p. 36.
Mérimée (Notice nécrologique sur Prosper), par M. le baron de Guilhermy, p. 398.
Merland (C.). — Biographie de Catherine de Parthenay, p. 51.
Merland (Julien). — Étude sur la surveillance de la haute police, p. 52.
Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, nommé officier de l'instruction publique, p. 215.
Mesves [Nièvre] (Étude sur l'inscription romaine découverte à) p. 114.
Métamorphoses des Acariens (Observations sur les), par M. Mégnin, p. 373.
Métayer et Gardin. — Découverte de constructions et sépultures gallo-romaines à Menneval, p. 397.
Meyer (Paul). — Chargé de l'examen de documents, p. 23, 24.
Opinion sur la publication du Psautier de Cambridge, p. 27.
Rapport sur des communications de MM. Blanc, Charvet, Eyglier, de Fleury, Gomart, Luzel, Mireur et Tartière, p. 429.
Micault et Fornier. — Mémoire sur l'atelier préhistorique du Bois-du-Rocher (Côtes-du-Nord), p. 105.
Mignard. — Copie d'une lettre inédite d'Alexis Piron, p. 1, 18, 19, 28.
Voltaire et ses compagnons bourguignons, p. 53.
Milliaire (Restitution d'un) à Saint-Florent-sur-Cher, par M. Ragon, p. 322.
Millien, auteur d'une pièce de vers intitulée *le Voyage*, p. 46.
Mirabeau (Acte de vente signé par Victor de Riquetti, marquis de), p. 386, 502.
Mireur, archiviste du Var, nommé officier d'académie, p. 216.
Copie de divers textes relatifs aux sessions des États généraux en Provence, de 1371 à 1383, p. 444.
Documents attestant du xve au xvie siècle une série de représentations de mystères, p. 445.
Mode musical usité dans la très-haute antiquité, p. 317.
Mofras (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 23.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 69.
Rapport sur les Bulletins de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. p. 72.
Indication de documents importants sur l'insurrection de Naples, p. 72.
Molitard (Notice historique sur l'origine du village de), p. 403.
Mondory (Note sur le vrai nom de l'acteur), par M. Ambroise Tardieu, p. 397.
Mongeon (Alphabet de Jean), commenté par M. le comte de Brémond d'Ars, p. 43.
Monnaie du Puy (Note sur la fabrication de la), p. 18.
Monnayage anglo-français de l'Aquitaine, par M. Théophile Ducrocq, p. 305.
Monnier. — Découverte d'un plafond héraldique dans l'ancien hôtel du doyen du chapitre de Brioude, p. 319.
Montaiglon (A. de). — Chargé de l'examen de documents, p. 38, 396, 397.
Montalembert considéré comme orateur, par M. Bertauld, p. 68.
Montauban (Les débuts de l'imprimerie à), par M. Ém. Forestié, p. 291.

Digitized by Google

Mont Vaudois (Description du vallon et de l'enceinte funéraire du), par M. Félix Voulot, p. 353.
Monts Gasteau, commune de Saint-Denis-les-Ponts, près Châteaudun (Fouilles aux), p. 401.
Monts Gargan et Cey [Haute-Vienne] (Découverte de deux camps romains sur les), p. 330.
Monuments funéraires du Ier siècle de notre ère au XIVe siècle, par M. l'abbé Canéto, p. 393.
Morcellement de la propriété foncière dans le département de l'Isère (Étude sur le), p. 63.
Morel, correspondant du ministère, nommé officier d'académie, p. 216.
Sépulture d'un guerrier dans le cimetière gaulois de Sommebionne (Marne), p. 31.
Rapport sur les sépultures gauloises de la commune de Marson, p. 96, 320.
Album des cimetières de la Marne, p. 329.
Urne funéraire trouvée dans le territoire de Bussy-le-Château (Marne), p. 396.
Exploration d'un cimetière gallo-romain situé près d'Épernay, p. 514.
Morel (Abbé), curé de Sampigny (Meuse). — Découverte d'une *œnochoé*, à Sommebionne, p. 32.
Morel de Glasville. — Découverte d'un grand saurien fossile, p. 371.
Mosaïque de l'époque romaine, acquise par la Société historique et archéologique de la Charente, p. 37.
Mosaïque trouvée au Pré-Haut, commune de Sceaux (Loiret), par M. l'abbé Cosson, p. 114.
Mosaïques trouvées dans une ville gallo-romaine (Notice sur des), par M. Gustave de Rencogne, p. 326.
Mouchot, professeur au lycée de Tours (Médaille d'argent décernée à M.), p. 215.
Travaux de physique, p. 259.
Moulenc (P.) — Coutumes et priviléges accordés aux habitants d'Auvillars, p. 382.
Moult (Note sur des bijoux mérovingiens trouvés à), p. 310.
Mowat (Commandant). — Étude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe, p. 111.
Mozat (Monographie de l'abbaye clunisienne de), par M. Gomot, p. 81.
Mozat (Inscription du porche de l'église de), p. 118.
Mulsant. — Études sur les Coléoptères de France, p. 263.
Histoire des oiseaux-mouches, p. 265.
Musée Britannique. — Acquisition de manuscrits concernant la France, p. 5-16.
Musée Calvet, à Avignon (Pierres sculptées de l'époque gauloise conservées au), p. 31.
Musée gallo-romain de Sens (Planches du), publiées par M. Julliot, p. 120.
Musée historique fondé par la Société archéologique de l'Orléanais, p. 249.
Musée historique d'Orléans (Vase antique appartenant au), p. 114.
Mystères représentés à Draguignan, du XVe au XVIe siècle (Documents relatifs à des), communiqués par M. Mireur, p. 445.

Digitized by Google

N

Nanteau-sur-Lunain, près de Nemours (Menhir existant à), signalé par M. Doigneau, p. 424.
Nécrologie. — Avenel (Denis-Louis-Martial), par M. A. de Boislisle, p. 158.
Lascoux, vice-président de la section d'histoire et de philologie, par M. Georges Picot, p. 537.
Nicaise. — Les puits funéraires de Tours-sur-Marne, p. 397.
Nicolas. — Solutions de problèmes de géométrie analytique, p. 359.
Nîmes (Cartulaire de l'église de Notre-Dame de), par M. Germer-Durand, p. 64.
Découverte d'une inscription probablement gauloise, p. 37.
Noguier. — Inscription sur un marbre de l'église de Capestang, p. 120.
Nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes, p. 217.
Noulet (Dr). — Examen critique du roman d'Arnauld Vidal, de Guillaume de la Barre, p. 415.
Nouveau mode de séparation de l'arsenic et de l'antimoine, par M. E. Filhol, p. 353.
Nozot. — Communication de trois ordonnances de Françoise de Bourbon, p. 23.
Ordonnances rendues par le prince souverain de Sedan, p. 389.
Fac-simile du sceau de Henri VI, comte de Grandpré, xiiie siècle, p. 396.
Notes sur plusieurs communes des Ardennes, p. 396.
Numismatique gauloise (Publication de la), p. 4 et 5.

O

Observatoire météorologique du Puy-de-Dôme établi par M. Alluard, p. 260.
Œnochoé découverte à Sommebionne, par M. Morel, curé de Sampigny (Meuse), p. 32.
Officiers de l'instruction publique, nommés à l'occasion de la réunion des Sociétés savantes, p. 215.
Officiers d'académie, *idem*, p. 216.
Omer Talon et son influence sur l'éloquence judiciaire au xviie siècle, par M. Ed. de Barthélemy, p. 44.
Oppidum gaulois de Châteauvieux (Note sur l'), par M. Mayaud, p. 322.
Ordonnance du seigneur d'Alais à l'occasion des fêtes de mariage, p. 434.
Ordre du jour pour le garde du château de Vence, par M. Edmond Blanc, p. 429.
Ordre des avocats à Beaune de 1722 à 1789 (Notice sur l'), par M. Pignolet, p. 411.
Organisation du travail dans la société chrétienne du xiiie siècle, par M. Legrand, p. 61.
Orléans (Vase antique appartenant au musée historique d'), p. 114.
Ory. — Renseignements biographiques sur Jean Appier Hanzelet, maître des feux artificiels du duc Charles IV, p. 79.
Oudard Coquault, bourgeois de Reims au xviie siècle (Les mémoires de), publiés par M. Ch. Loriquet, p. 226, 493.

Digitized by Google

P

Pagès de Quintin (Essai sur le), par M. l'abbé Audo, p. 112.
Paillard. — Copie de 88 chartes de l'abbaye de Cluny, p. 383.
Paléontologie animale et végétale du bassin de Paris, par M. Waletet, p. 352.
Paris-Jallobert (Abbé Paul). — Copie de l'inscription funéraire du cardinal de Fleury, p. 393, 397.
Parrot (Armand). — L'église de Béhuard et ses fondateurs, p. 327.
Pas romain considéré comme une mesure itinéraire (Note sur le), par M. Gros, p. 317, 397.
Pasquier (Nicolas), fils d'Étienne Pasquier. — Lettres concernant divers discours des affaires arrivées en France sous les règnes de Henri le Grand et Louis XIII, ouvrage cité, p. 42-43.
Pasquier (Nicolas Pasquier, fils d'Étienne), par M. L. Audiat, p. 41.
Passage de la topographie à la géographie, par M. L. Drapeyron, p. 269.
Passion du Christ (Publication du poème de la), p. 230.
Patin, membre du Comité, section d'histoire. — Annonce de sa mort, p. 381.
Patois de la France (Recueil de lettres adressées à Grégoire sur les), p. 230.
Patte d'Oie (La). — Étude d'histoire locale, par M. Combes, p. 25.
Pavet de Courteille. — Traduction d'un document relatif à Alger, p. 21.
Payen, commandant. — Estampage d'une inscription latine découverte aux environs de Sétif, p. 392.
Pedro Niño, comte de Buelna (Chronique de), p. 58.
Peintures à fresque de l'église de Saint-Valérien, à Châteaudun, p. 401.
Pelon. — Le mal dans les sociétés humaines, p. 65.
Pérès. — La question sociale, p. 65.
Périaux (Nicétas), membre de l'Académie des sciences de Rouen, nommé officier d'académie, p. 216.
Périer (Léon), pharmacien à Pauillac (Médaille d'argent décernée à M.), p. 215.
Étude sur la faune maritime des côtes de Gascogne, p. 263.
Perrenot. — Considérations sur le système de l'univers, p. 350.
Perry (Le P.). — Vie d'André Guijon, prieur de Saint-Sauveur en Bretagne, p. 408.
Pessemesse. — Histoire de Galan, chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées, p. 413.
Pétrequin (Dr). — Étude sur Eugène Faure, p. 62.
Peyruau. — Notes pour servir à l'histoire de Jeanne d'Arc, p. 382.
Phénomènes d'interférence produits à l'aide de lames minces de collodion, par M. Gripon, p. 353.
Philippe le Bel (Copie de sept chartes de), communiquée par M. Jules Richard, p. 18.
Pibrac (Comte de). — Notice sur la pierre trouvée à Orléans portant le mot *Genabum*, p. 252.
Picot (Georges). — Chargé de l'examen de documents, p. 22.
Communication des réponses faites à la circulaire concernant la publication des documents relatifs aux États généraux, p. 26.
Chargé de la rédaction de la notice nécrologique sur M. Lascoux, p. 387.
Notice nécrologique sur M. Lascoux, p. 587.

Digitized by Google

Piégros [Haute-Garonne] (Découverte d'une inscription latine du XIIe siècle, à), p. 31.
Pierre (Isidore). — Recherches sur un nouvel hydrate cristallisé chlorhydrique, p. 349.
Pierres à cercles de la grande et de la petite Bretagne (Mémoire sur les), par Miss Kerchever-Arnold, p. 106.
Pietra Santa (D^r de). — Observations relatives à la station hivernale d'Ajaccio, p. 352.
Pignolet. — Notice sur l'ordre des avocats à Beaune, de 1722 à 1789, p. 411.
Pillon. — Découverte des restes de Dunois dans l'église de Cléry, p. 251.
Notice sur le château d'Arabloy, p. 253.
Piron (Lettre inédite d'Alexis), p. 18, 28.
Plafond héraldique dans l'ancien hôtel du doyen du chapitre de Brioude, p. 319.
Pocard Kerviler. — Note sur les tranchées présumées antiques observées aux environs de Saint-Brieuc, p. 106.
Poincarré. — Aperçu des observations faites au sujet des avertissements agricoles, p. 352.
Poitiers (Inventaire d'églises du diocèse de), p. 30.
Poitiers (Importance des collections archéologiques de), par M. de Longuemar, p. 32.
Poitiers (Marques céramiques du musée de), p. 136.
Pont-à-Mousson (Détails sur l'Université de), p. 80.
Poquet (Abbé). — Inscriptions funéraires des XVIe et XVIIe siècles, p. 392.
Port (Célestin). — Envoi du manuscrit de la table du livre de Guillaume le Maire, p. 24.
Note sur des antiquités trouvées à Saint-Ellier (Maine-et-Loire), p. 529.
Portus Sicor (Note sur la position du), par M. Ch. de Sourdeval, p. 503.
Pouillé du diocèse de Dax (Copie du), par M. Tartière, p. 24.
Pouillé du diocèse de Limoges (Copie du), p. 19.
Poulbrière. — Notice sur l'église de Beaulieu et son portail sculpté, p. 98.
Pousset. — Solutions singulières des équations différentielles du premier ordre, p. 359.
Pouy. — Photographie de la médaille du pèlerinage de la sainte Larme à Saint-Pierre-lès-Selincourt (Somme), p. 32.
Traduction d'une bulle du pape Alexandre III concernant l'abbaye de Valoires, p. 389.
Prairie (De la). — Étude sur quelques passages des Commentaires de César, p. 73.
Presqu'île de Crozon (Notice sur la), par M. A. Riou, p. 57.
Prevel (L.). — Notice sur le château de Goust, p. 48.
Corporation des apothicaires de Nantes, p. 49.
Prieuré de Saint-Sauveur de Melun (Notice archéologique et historique sur le), par M. Leroy, p. 422.
Principe du beau dans la nature et dans les arts, par M. Gougeon, p. 404.
Prix du gibier à Grenoble, en 1540, p. 19.
Prix de 1,000 francs décerné à l'Académie du Gard, p. 214.
Prix de 1,000 francs décerné à la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 214.
Prix de 1,000 francs décerné à la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, p. 214.

Digitized by Google

Prix de 1,000 francs décerné à la Société des antiquaires de Normandie, p. 214.
Prix de 1,000 francs décerné à la Société pour l'étude des langues romanes, p. 214.
Prix de 1,000 francs décerné à l'Académie de Reims, p. 214.
Prix proposés par l'Académie des lettres, sciences et arts de Metz, p. 604.
Prix proposés par la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt, p. 606.
Prix proposés par la Société académique des sciences, arts et belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin (Aisne), p. 602.
Procès criminel de Pierre Barrière, par M. Th. Lhuillier, p. 274.
Procès criminels suivis contre des animaux dans la Picardie et le Valois, par M. A. Sorel, p. 280.
Procès-verbal de violences exercées contre le chapitre de Rennes en 1688, p. 486.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, p. 30-35, 392, 396.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, p. 17, 22, 381, 387.
Programmes des concours organisés par les Sociétés savantes, p. 198.
Projection des mouvements vibratoires de la surface des liquides, par M. Barthélemy, p. 365.
Prost (Bernard). — Inventaire du mobilier de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins, p. 37, 139, 536.
Envoi d'une copie de l'inventaire de la chapelle de Tournay et d'un compte du fondeur de la grosse cloche de Saint-Anatoile de Salins, p. 392.
Provençalismes de la langue de Molière, par M. le Dr Espagne, p. 293.
Puchot. — Recherches sur un nouvel hydrate cristallisé d'acide chlorhydrique, p. 349.
Puiseux (Léon). — Travaux dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 220.
Puits funéraire à Uzerche (Fouilles dans un), p. 514.
Purification des eaux infectées par les usines (Moyens de), par M. Hétet, p. 363.
Pussort [Jean] (Publication du *Journalier* de), p. 226.
Puy (Note sur la fabrication de la monnaie du), p. 18.

Q

Quélet (Docteur), membre de la Société d'émulation de Montbéliard (Médaille d'argent décernée à), p. 215.
Classification et nomenclature des *Touginés*, p. 360.
Travaux sur les cryptogames du Jura et des Vosges, p. 263.
Quenault. — La chapelle de la Roquette et son pèlerinage, p. 284.
Quicherat (J.). — Nommé vice-président de la section d'archéologie, p. 36.
Chargé de l'examen de documents, p. 37, 397.
Rapport sur les mémoires de M. Bulliot, relatifs au forum de *Bibracte*, p. 395.
Rapport sur des communications manuscrites de MM. J. Laurent, Combet, Morel, et l'abbé Baudry, p. 510.
Quintilien (Note sur une édition critique de), par M. Ch. Fierville, p. 279.
Quintin (Essai sur le *Pagus* de), par M. l'abbé Audo, p. 112.

Digitized by Google

R

Rabelais (Étude sur le roman de), par M. Damiens, p. 294.
Raffray, chargé d'une mission au Paraguay, nommé officier d'académie, p. 216.
Ragon. — Restitution d'un milliaire à Saint-Florent-sur-Cher, p. 322.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes pour 1876, par M. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et d'archéologie, p. 218.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes pour 1876, par M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, p. 234.
Rapport sur le concours des Sociétés savantes pour 1876, par M. Émile Blanchard (section des sciences), p. 256.
Rapports sur des communications manuscrites :
A. de Barthélemy, p. 502.
Bertrand (Al.), p. 131.
Chabouillet, p. 523.
Courson (A. de), p. 486.
Darcel, p. 139, 536, 557.
Desnoyers, p. 124, 129, 400, 428.
Douët d'Arcq, p. 527, 535, 536.
Jourdain, p. 122.
Le Blant, p. 153.
Luçay (Comte de), p. 478, 482, 502.
Marty-Laveaux, p. 483, 495.
Meyer (Paul), p. 429.
Quicherat (J.), p. 510.
Rathery, p. 489.
Robert (Charles), p. 134, 136, 138.
Théry, p. 385, 499.
Rapports sur les publications des Sociétés savantes :
Barthélemy (A. de), p. 56, 412, 415.
Barthélemy (Éd. de), p. 91, 93, 96, 422.
Bellaguet, p. 59, 406.
Bertrand (Alex.), p. 113.
Chéruel, p. 58.
Clément de Ris (Comte), p. 76, 77, 97, 100.
Darcel, p. 103.
Douët d'Arcq, p. 426.
Guilhermy (De), p. 88, 89.
Leclerc, p. 86, 419.
Le Blant, 118, 119.
Lefèvre-Pontalis, p. 417.
Luçay (Comte de), p. 41, 44, 410.
Marion (Jules), p. 81.
Marty-Laveaux, p. 47, 49, 52.
Maury (Alfred), p. 493.
Mofras (De), p. 69, 72.
Robert (Charles), p. 79, 120.

Digitized by Google

Rathery, p. 74.
Théry, p. 62, 63, 64, 65, 69.
RATHERY. — Rapport sur les Annales de l'Académie de Mâcon, p. 74.
Rapport sur des communications de MM. Lhuillier et Loriquet, p. 489.
RAVISI (Baron TEXTOR DE). — Invasion de la France en 1707, p. 290.
RAYMOND et LESPY. — Envoi d'un spécimen d'un Vocabulaire béarnais, p. 23.
REBOUX. — Note sur la fabrication des haches aux âges préhistoriques, p. 342.
RECHERCHES photométriques (Exposé de), par M. Trannin, p. 365.
RÉCOMPENSES et distinctions honorifiques décernées à la réunion des Sociétés savantes, p. 214.
REGISTRE aux bourgeois d'Arras (Extraits du), communiqués par M. l'abbé Van Drival, p. 397.
RELATIONS de la France avec le Portugal, d'après des documents inédits, p. 272.
RENARD. — Théorie de l'aimantation par les courants continus et par les courants instantanés, p. 349.
RENCOGNE (Gustave DE). — Note sur deux mosaïques découvertes au bourg de Fouqueure (Charente), p. 326.
Acquisition d'une mosaïque de l'époque romaine par la Société historique et archéologique de la Charente, p. 37.
RENIER (Léon). — Nommé président de la section d'archéologie, p. 1, 36.
Annonce de la mort du marquis de la Grange, p. 35.
Chargé de l'examen de documents, p. 31, 392, 396.
RÉPERTOIRE topographique du département du Nord, par M. Germer-Durand, p. 264.
REPTILES ET BATRACIENS des environs de Paris (Catalogue des), par M. Lataste, p. 361.
RESTES fossiles de la période jurassique dans le département du Rhône (Mémoire sur les), par M. Dumortier, p. 261.
RETHORE. — Objets antiques découverts à Saint-Martin, sur le territoire de la Ferté-sous-Jouarre, p. 425.
RÉUNION ANNUELLE des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. 199.
RÉUNION des Sociétés savantes à la Sorbonne. Séance générale du mardi 22 avril, p. 205.
REVEL DU PERRON, correspondant du ministère, nommé officier d'académie, p. 216.
REVOIL. — Architecture romane dans le midi de la France, p. 247.
REY, membre de la Société linnéenne de Lyon, nommé officier d'académie, p. 216.
Études sur les coléoptères de France, p. 263.
REY-LESCURE. — Du principe et des effets de la loi morale dans les civilisations antiques, p. 297.
Le lias et le pisolithique lacustre sur les bords de la vallée de la Vère, p. 374.
REYMOND DE BEAUFORT (Notice sur le mausolée de), par M. l'abbé Tremey, p. 393.
RICHARD (Abbé). — Dictons et locutions populaires du Doubs, p. 24.
RICHARD (Alfred), archiviste de la Vienne, nommé officier d'académie, p. 213.
RICHARD (Jules). — Copies de chartes de Philippe le Bel (1296), p. 18.
RICHEMOND (DE MESCHINET DE). — Sully à la Rochelle, p. 390.
Documents du xve siècle sur les prix des marchandises et taux des salaires, etc., p. 389.
RIOU. — Notice sur la presqu'île de Crozon, p. 57.

Digitized by Google

Rioult de Neuville. — Recherches sur Robert le Fort, sa famille, son origine, p. 413.
Robert (Ch.). — Rapport sur les Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson, p. 79.
Rapport sur la publication du musée gallo-romain de la Société archéologique de Sens, p. 120.
Rapport sur une communication de M. Aurès, p. 134.
Rapport sur une communication de M. Buhot de Kersers, relative au souterrain de Saint-Saturnin (Cher), p. 138.
Rapport sur une communication de M. Longuemar sur des marques céramiques du musée de Poitiers, p. 136.
Robert le Fort, son origine, sa famille (Recherches sur), par M. L. Rioult de Neuville, p. 413.
Rochas (De). — Recueil de documents tirés des archives de l'Isère, p. 63.
Rochas (Dr). — L'anthropologie des Cagots, p. 375.
Roger (Joseph). — Trois inscriptions romaines trouvées aux environs de Philippeville, p. 396.
Rôles de l'Échiquier, publiés dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, p. 222.
Roman de Troie (Le), publié par M. A. Joly dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, p. 221.
Roschach (De). — Notes sur quelques artistes du xive au xvie siècle, p. 89.
Roubet (Louis). — Épigraphie du canton de la Guerche-sur-l'Aubois (Cher), p. 77.
Rouen (Réimpression de l'ouvrage de Gomboust sur les antiquités et singularités de la ville de), p. 325.
Rouen (Bureau des pauvres et de la santé de), par M. Gosselin, p. 58.
Rouget. — Terminaison des nerfs dans les organes électriques des torpilles, p. 374.
Roulland (Biographie du Dr), maire de Caen, par M. le Dr Fayel, p. 68.
Rozière (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 382.
Ruines de Montils (Les), par M. Maxime de Beaucorps, p. 253.

S

Saint-Avit (Notice sur la crypte de), p. 151.
Saint-Christophe (Étude sur l'inscription itinéraire de), par M. Mowat, p. 111.
Saint-Cyr (Théâtre des jeunes filles de la maison royale de), par M. A. Taphanel, p. 417.
Saint-Donatien (Compte rendu des fouilles faites à), par M. Cahour, p. 100.
Saint-Ferjeu (De). — Délibération des habitants de Vesore pour la nourriture de deux soldats, p. 389.
Saint-Florent-sur-Cher (Restitution d'un milliaire à), par M. Ragon, p. 322.
Saint-Gabriel (Sépultures gauloises découvertes sur la lande de), p. 427.
Saint-Genis (De). — Harangue d'un magistrat du Poitou au roi de Navarre, p. 24.
Hommage d'un ouvrage ayant pour titre *L'ennemi héréditaire*, p. 25.
Conservateur des hypothèques à Châtellerault, nommé officier d'académie, p. 216.
Saint-Jean-de-Braye (Urne funéraire trouvée dans la commune de), p. 114.

Digitized by Google

Saint-Louis (Deux arrêts du parlement de), par M. de Saliès, p. 299.
Saint-Lupien. — Notice sur son tombeau à Somme-Fontaine, canton de Marcilly-le-Hayer, p. 86.
Sainte-Marie (De). — Mémoire sur la topographie de la première guerre punique, p. 313.
Saint-Martin, sur le territoire de la Ferté-sous-Jouarre (Objets antiques trouvés à), p. 425.
Saint-Prouant [Vendée] (Vestiges d'un ancien prieuré à), p. 536.
Saint-Quentin (Défense de), en 1410. — Délibération relative à une émeute en 1598, p. 28.
Saint-Sauveur de Melun (Notice sur le prieuré de), par M. Leroy, p. 422.
Saint-Saturnin [Cher] (Communication relative au souterrain de), p. 138.
Saint-Viâtre (Colliers et objets gallo-romains trouvés dans la commune de), p. 114.
Salies (De). — Deux arrêts du parlement de Saint-Louis, p. 299.
Salle des thèses de l'ancienne Université d'Orléans, p. 249.
Saltel. — Loi générale de décomposition régissant les lieux géométriques, p. 359.
Sanatoria (Établissement des) dans les Pyrénées. Observations de M. le docteur Cazeneaul, p. 360.
Sanche Ier, comte d'Astarac, fondateur en 1056 de la commanderie de Fonsorbes, p. 413.
Saporta (Comte Gaston de). — La flore fossile de Meximieux, p. 357.
Sarat. — Commission militaire siégeant à Granville en l'an II de la République, p. 294.
Sarcophages chrétiens d'Arles (Projet de publication des), p. 32, 38.
Saurien fossile (Découverte d'un grand), par M. Morel de Glasville, p. 371.
Sauzet (Paul). — Étude sur Ludovic Vitet, p. 63.
Savy. — Notice sur un chemin gaulois entre Maison et Villers-Marmery, p. 96.
Sceau de Henri VI, comte de Grandpré, au XIIIe siècle (Fac-simile d'un), p. 396.
Sceau du prieuré de Longueville (Réclamation de M. l'abbé André relative au), p. 527.
Sceaux des XIIIe et XVIIe siècles, communiqués par M. l'abbé Barbier de Montault, p. 36.
Sens (Publication des planches du musée gallo-romain de), p. 120.
Sépulture gauloise découverte à Vaux-le-Pénil, près Melun (Note de M. G. Leroy sur une), p. 316.
Sépultures franques trouvées sur la lande de Saint-Gabriel (Notice sur des), par M. H. Jouan, p. 427.
Sépultures gauloises dans la commune de Marson (Rapport sur les), par M. Morel, p. 96.
Sépultures préhistoriques trouvées à Saint-Ellier (Maine-et-Loire), p. 394.
Servaux. — Communication relative à la publication des Chants populaires de la France, p. 25.
Sévigné (Les premiers éditeurs de madame de), par M. Capmas, p. 289.
Sicard (Dr Adrien). — Études sur l'eau de la mer Méditerranée et les plantes marines de semis, p. 368.
Signac ou Ti-Signac, village entre Saint-Nazaire et Guérande (Tumulus de), p. 76.
Silhon (Jean de), l'un des fondateurs de l'Académie française, par M. René Kerviler, p. 383.
Simonnet. — Treize chartes inédites de Jean, sire de Joinville, p. 56.

Digitized by Google

Sinety (Marquis de). — Fouilles pratiquées dans le territoire de Vinneuf (Yonne), p. 87.
Sirodot. — Végétation du *Chantransia investiens*, p. 364.
Six-Fours en Provence (Notice sur le lieu de), par M. Armieux, p. 89.
Socialisme dans l'empire romain (Le), par M. Paul Allard, p. 58.
Société archéologique et historique de l'Orléanais. Principales publications archéologiques, p. 248.
Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Fondateurs et principaux collaborateurs de la), p. 235.
Société dunoise à Châteaudun. Liste de ses Mémoires d'archéologie et d'histoire, de 1864 à 1869, p. 404.
Société pour l'étude des langues romanes (Liste des principaux collaborateurs et correspondants de la), p. 228.
Société des antiquaires de Normandie (Prix de 1,000 francs décerné à la), p. 214.
Société pour l'étude des langues romanes (Prix de 1,000 francs décerné à la), p. 214.
Société archéologique de l'Orléanais (Prix de 1,000 francs décerné à la), p. 214.
Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Prix de 1,000 francs décerné à la), p. 214.
Société de Jésus au xve siècle (Documents relatifs à la), communiqués par M. Castan, p. 478.
Sociétés savantes des départements :
Amiens. Académie des sciences, lettres et arts, p. 195.
Angers. Société académique, p. 185.
Angoulême. Société historique et archéologique de la Charente, p. 37, 41.
Apt. Société littéraire, scientifique et artistique, p. 606.
Arras. Académie, p. 190.
Autun. Société éduenne, p. 192, 406.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles, p. 197.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts, p. 595, 596.
Beaune. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature, p. 410.
Besançon. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 592.
Béziers. Société archéologique, scientifique et littéraire, p. 119.
Bordeaux. Société des archives historiques de la Gironde, p. 594.
Boulogne-sur-Mer. Société académique, p. 190.
Bourg. Société historique et archéologique du département de l'Ain, p. 415.
Bourges. Société des antiquaires du Centre, p. 175.
Brest. Société académique, p. 56, 178.
Caen. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 65.
Caen. Société des antiquaires de Normandie, p. 169.
Caen. Société pour la conservation des monuments historiques, p. 171.
Cannes. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts, p. 166.
Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, p. 96, 595.
Chambéry. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 193.
Châteaudun. Société dunoise d'archéologie, histoire, sciences et arts, p. 177, 400.
Cherbourg. Société nationale académique, p. 185, 426.

Digitized by Google

Clermont-Ferrand. Société des sciences, belles-lettres et arts, p. 191.
Constantine. Société d'archéologie, p. 175.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 52, 176.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 419.
Draguignan. Société des études scientifiques et archéologiques, p. 600, 607.
Dunkerque. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 597, 598.
Épinal. Société d'émulation, p. 196.
Grasse. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts, p. 167.
Grenoble. Académie delphinale, p. 180.
Grenoble. Société de statistique de l'Isère, p. 63, 181.
Havre. Société naturelle havraise, p. 195.
La Roche-sur-Yon. Société d'émulation de la Vendée, p. 601.
Lille. Comité flamand de Flandre, p. 412.
Limoges. Société archéologique et historique du Limousin, p. 97.
Lons-le-Saunier. Société d'émulation du Jura, p. 594.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 62.
Lyon. Société littéraire, historique et archéologique, p. 191.
Mâcon. Académie, p. 74.
Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture, p. 193.
Marseille. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 168.
Melun. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 194, 422.
Mende. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, p. 184 390.
Metz. Académie des lettres, sciences et arts, p. 604.
Montauban. Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, p. 198.
Montbrison. Société d'agriculture, industrie et arts, p. 182.
Montpellier. Société archéologique du midi de la France, p. 89.
Moulins. Société d'émulation, p. 166.
Nantes. Société archéologique, p. 47, 49, 76, 100.
Nantes. Société archéologique, p. 76, 100.
Nevers. Société nivernaise des sciences, lettres et arts, p. 77, 189.
Nice. Société des lettres, sciences et arts, p. 167.
Niort. Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, p. 600.
Nîmes. Académie du Gard, p. 64.
Orléans. Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 69, 113, 183.
Orléans. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, p. 183.
Poligny. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 181.
Pont-à-Mousson. Société philotechnique, p. 79.
Privas. Société des sciences naturelles et historiques, p. 168.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest, p. 196.
Rambouillet. Société archéologique, p. 598, 599.
Reims. Académie nationale, p. 186.
Riom. Société du Musée, p. 81, 118.

Digitized by Google

Roubaix. Société d'émulation, p. 59.
Rouen. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 58.
Saint-Brieuc. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, p. 591.
Saintes. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 591.
Saint-Quentin. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie, p. 44, 91, 590, 602.
Semur. Société des sciences historiques et naturelles, p. 177.
Senlis. Comité archéologique, p. 93.
Sens. Musée gallo-romain de la Société archéologique, p. 120.
Soissons. Société archéologique, historique et scientifique, p. 72.
Toulouse. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, p. 179.
Toulouse. Académie des jeux floraux, p. 593.
Toulouse. Société archéologique du midi de la France, p. 413.
Tours. Société archéologique, p. 179.
Troyes. Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, p. 69, 86.
Vendôme. Société archéologique, scientifique et littéraire, p. 182.
Versailles. Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, p. 417.
Vitry-le-François. Société des sciences et arts, p. 188.
Vesoul. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 192.
Soissons (Étude sur l'Arquebuse de), par M. François Biscuit, p. 72.
Sommebionne [Marne] (Découverte d'un Gaulois inhumé sur son char à), p. 320.
Somme-Fontaine, arrondissement de Nogent-sur-Seine (Le tombeau de saint Lupien à), p. 86.
Somme-Tombe (Découverte d'un guerrier inhumé avec son char à), p. 321.
Sorbonne. Réunion annuelle des Sociétés savantes des départements, p. 199, 375.
Sorel (A.). — Notice sur les procès criminels suivis au moyen âge contre des animaux, p. 280.
Souchon (Notice sur François), par M. Devémy, p. 420.
Soufre mou et soufre cristallisé de fusion (Étude sur le), par M. le docteur Brame, p. 363.
Soumission et serment du gouverneur de Lyon à Henri IV, p. 489.
Sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime, par M. E. de Coussemaker, p. 412.
Sourdeval. — Donation de Geoffroy, comte de Thouars, aux moines de Marmoutiers, p. 389.
Communication relative à la position du *Portus Sicor*, p. 503.
Soyer (François de), seigneur de Bandol (Apport de dot et inventaire de), p. 36.
Staphylinides (Études sur les insectes), par M. Albert Fauvel, p. 263.
Station de l'âge de pierre à Basseville, près Clamecy [Nièvre] (Note sur une), p. 316.
Station hivernale d'Ajaccio (Observations sur la), par M. le docteur de Pietra Santa, p. 352.
Stations préhistoriques du canton de Creil (Revue des), par M. Louches, p. 94.
Statue antique rapportée de Naples (Dissertation sur une), par M. J. Chévrier, p. 328.
Statue de la Renommée conservée au musée du Louvre (Mémoire sur une), p. 332.

Digitized by Google

Statuette en terre vernissée représentant Mercure (Mémoire sur une), par M. Godard Faultrier, p. 307.
Stoffel (Georges). — *Tomus miraculorum sancti Theobaldi.* Hommage au Comité, p. 383.
Substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif, par M. Egger, p. 230.
Substructions de l'époque romaine découvertes à Caulnes, p. 237.
Sully à la Rochelle, par M. de Richemond, p. 390.
Surprise de Paris par les Bourguignons en 1418 (Documents relatifs à la), p. 382.
Surveillance de la haute police (Étude sur la), par M. Julien Merland, p. 52.
Symboles astronomiques particuliers à certains types monétaires gaulois, p. 345.
Système de l'univers (Considérations sur le), par M. Auguste Perrenot, p. 350.
Szokalski. — Recherches sur les myopes des écoles primaires, p. 370.

T

Tablettes de Saint-Avit, par M. R. S. (Raimbert Sevin), p. 404.
Tamizey de Larroque, correspondant du Comité, nommé officier d'académie, p. 216.
Taphanel (Achille). — Étude sur le théâtre des jeunes filles de la maison royale de Saint-Cyr, p. 417.
Tapisserie du xive siècle (Description d'une), par M. l'abbé Carrière, p. 89.
Tardieu (Ambroise). — Note sur deux haches celtiques en pierre, trouvées à Herment (Puy-de-Dôme), p. 397.
Copie d'une lettre adressée en 1359 aux habitants d'Ambert (Puy-de-Dôme), p. 19.
Note sur le vrai nom de l'acteur Mondory, p. 397.
Tardif (Jules). — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 19, 23, 24, 382, 389.
Rapport verbal sur le Dictionnaire topographique de la Seine-Inférieure, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 384.
Rapport verbal sur des communications de MM. Buhot de Kersers et A. Tardieu, p. 385.
Tartière. — Copie du pouillé du diocèse de Dax, p. 24.
Note sur une prétendue étymologie de Buglose, p. 28, 448.
Tasse (Étude sur le poëme de la *Jérusalem conquise* du), p. 64.
Terminaisons des nerfs dans les organes électriques des torpilles, par M. Rouget, p. 374.
Terquem. — Comparaison des forces électro-motrices du zinc et du magnésium, p. 363.
Terrain garumnien, type pyrénéen intercalé entre la craie de Maestricht et l'éocène nummulitique (Considérations sur le), p. 347.
Tessier. — Relations de la France avec le Portugal d'après des documents inédits, p. 272.
Testaments du xiiie siècle tirés des archives de Saint-Quentin, par M. Gomart, p. 436.
Textor de Ravisi (Baron). — Étude sur les instruments de musique en pierre, p. 93.
Théâtre gallo-romain de Vervins (Note de M. Boeswillwald relative au), p. 527.
Théâtre des jeunes filles de la maison royale de Saint-Cyr, par M. A. Taphanel, p. 417.

Digitized by Google

Thenaisie (Charles). — Notice sur Derval, ville du département de la Loire-Inférieure, p. 47.
Théron-Perrier. — Étude d'histoire locale, par M. Combes, p. 25.
Théry. — Chargé de l'examen de documents, p. 24.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, p. 62.
Rapport sur les Bulletins de la Société de statistique de l'Isère, p. 63.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie du Gard, p. 64.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences et arts de Caen, p. 65.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'agriculture, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 69.
Rapport sur des communications manuscrites de M. Tisserand, p. 385, 499.
Thuot. — Les forts vitrifiés de la Creuse et particulièrement celui du Puy-de-Gaudy, p. 326.
Tisserand (Abbé). — Copies de divers documents, p. 24.
Notice sur le peintre Jean Canavesy, de Gênes, p. 37.
Copie d'une lettre relative aux Maures d'Espagne expulsés sous Philippe III (1611), p. 385.
Note sur l'installation d'une colonie mauresque à la Napoule, canton de Cannes, p. 385.
Communications diverses, p. 499.
Documents recueillis dans les archives d'Antibes, p. 503.
Tissot, ingénieur des mines, à Constantine (Médaille d'argent décernée à M.), p. 315.
Cartes de la province de Constantine et du cercle de Saada, p. 261.
Tissot (Eugène). — Mémoire sur les mouvements des montagnes, p. 375.
Tombeaux de Baudoin V et de Louis de Male, comtes de Flandres, p. 517.
Topographie de la première guerre punique (Mémoire sur la), par M. E. de Sainte-Marie, p. 313.
Torquat (Abbé de). — Mémoires sur le *Vallum* de Neung-sur-Beuvron, et sur Chevilly (Loiret), p. 251.
Tourtoulon (De). — Publication de l'œuvre du chirurgien arabe Albucassis, p. 230.
Tradition séquanaise concernant Arioviste, par M. Delacroix, p. 289.
Traité conclu, en 1364, entre les seigneurs et gens du pays d'Auvergne, p. 381.
Traité conclu, en 1694, entre le dey d'Alger et la Compagnie de nos anciennes possessions d'Afrique, p. 20.
Trannin. — Exposé de recherches photométriques, p. 365.
Transformation de la méthode historique par les études géographiques, p. 268.
Travers (Émile). — Formes de l'élection des papes, p. 67.
Travers (Julien). — Notice sur Baudement, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, p. 68.
Tremblay, commune de Verneuil (Étude relative à l'existence d'un fort au), p. 93.
Trémeau. — Interprétation géométrique des solutions imaginaires des équations, p. 360.
Tremey (Abbé). — Communication de deux lettres patentes de l'empereur Charles IV (1365), p. 19.
Fac-simile d'inscriptions romaines et d'inscriptions du XVIIe siècle, p. 32.

Digitized by Google

Envoi de plusieurs documents, p. 382.
Notice sur le mausolée de Reymond de Beaufort (xve siècle), p. 393.
Envoi de dessins d'objets en plusieurs lieux, p. 397.
Tremoille (Comptes de la maison de Louis de la), communiqués par M. Ed. de Barthélemy, p. 388.
Tripon. — Histoire monumentale du Limousin, p. 98.
Tulle (Mémoire sur la restauration du cloître de), par M. René Faye, p. 97.
Tumulus, dit la *Bosse de la prière* (Fouilles dirigées dans le), par MM. Martin et Pocard-Kerviler, p. 76.
Tumulus découvert près de Pornic (Mémoire de M. le baron de Wismes sur un), p. 326.
Turiault. — Origine et formation de la langue créole, p. 57.
Turinaz (Mgr), évêque de Tarentaise. — Sur l'étude de l'archéologie, p. 33.
Turrel (Docteur). — Mémoire sur des végétaux économiques ou industriels, p. 375.

U

Université de Pont-à-Mousson (Documents divers sur l'), p. 80.
Urne funéraire trouvée sur le territoire de Bussy-le-Château, p. 396.
Urne funéraire trouvée dans la commune de Saint-Jean-de-Braye, par M. l'abbé Desnoyers, p. 114.
Uzerche (Fouilles pratiquées dans un puits funéraire à), p. 514.

V

Valada. — Observations sur les taches du soleil, p. 375.
Vallentin. — Note sur l'épitaphe de Gaucerand, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. 32.
Vallum funéraire du mont Vaudois (Mémoire sur le), par M. Félix Voulot, p. 331.
Van Drival. — Extraits du *Registre aux bourgeois* d'Arras, p. 397.
Varzy [Nièvre] (Cadran solaire conservé au musée de), p. 37.
Vase antique appartenant au musée d'Orléans, p. 114.
Vernier (Abbé). — Histoire du canton de Coucy, p. 45, 91.
Vertus (De). — Les médailles anépigraphes de la Gaule belgique, p. 329.
Vesly (Léon de). — Origine des arts graphiques. Art celtique, p. 318.
Vesore-sous-Chalencey [Haute-Marne] (Délibération des habitants de) pour la nourriture de soldats, p. 389.
Vie de sainte Euphrosyne, publiée par M. Boucherie, p. 230.
Vignat. — Lacurne de Sainte-Palaye et Le Clerc de Douy, p. 383.
Villemin. — Renseignements sur un individu nommé Simon qu'il croit être le cordonnier à qui fut confié le dauphin, fils de Louis XVI, p. 505.
Villes fondées dans le sud-ouest de la France sous le nom de *bastides* et *villes neuves*, p. 414.
Vinay. — Statuts donnés aux lépreux de Brives, près le Puy-en-Velay, p. 382.
Vinneuf (Yonne] (Fouilles pratiquées sur le territoire de), par M. le marquis de Sinéty, p. 87.
Violle. — Travaux de physique, p. 258.
Viollet, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble (Médaille d'argent décernée à M.), p. 215.

Digitized by Google

Vion (Michel). — Appel aux philologues pour un glossaire picard, p. 301.
Vitel (Étude sur), par M. Paul Sauzet, 63.
Voies antiques du grand *Pagus Lugdunensis* (Réseau des) déterminé par les hôpitaux du moyen âge, par M. Guigue, p. 341.
Voies romaines du département des Côtes-du-Nord, par M. Gaultier du Mottay, p. 237.
Voies commerciales de la poterie romaine (Communication de M. Aurès sur les), p. 134.
Voltaire et ses contemporains bourguignons, par M. Mignard, p. 53.
Voltaire et l'administration du pays de Gex, par M. Henri Beaune, p. 53.
Voltaire (Deux lettres inédites de) et ses funérailles à l'abbaye de Sellières, p. 74.
Voulot (Félix). — *Vallum* funéraire du mont Vaudois et la caverne sépulcrale de Cravanche, banlieue de Belfort, p. 331.
Description du *Vallum* et de l'enceinte funéraire du mont Vaudois, p. 353.

W

Waddington, Ministre de l'instruction publique. — Discours à la réunion générale des délégués des Sociétés savantes, p. 205.
Watelet. — Paléontologie animale et végétale du bassin de Paris, p. 352.
Watteville (Baron de). — Communication relative à une caisse d'antiquités péruviennes envoyée au ministère de l'instruction publique, p. 33.
Wiener (Ch.), chargé d'une mission au Pérou, nommé officier d'académie, p. 216.
Wismes (Baron de). — Mémoire sur un tumulus découvert près Pornic (Loire-Inférieure), p. 326.
Witte (J. de). — Note sur un vase de terre décoré de reliefs appartenant au musée d'Orléans, p. 114.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Library Book